La mission lazariste à Madagascar

De 1648 à 1674

Marc THIEFFRY

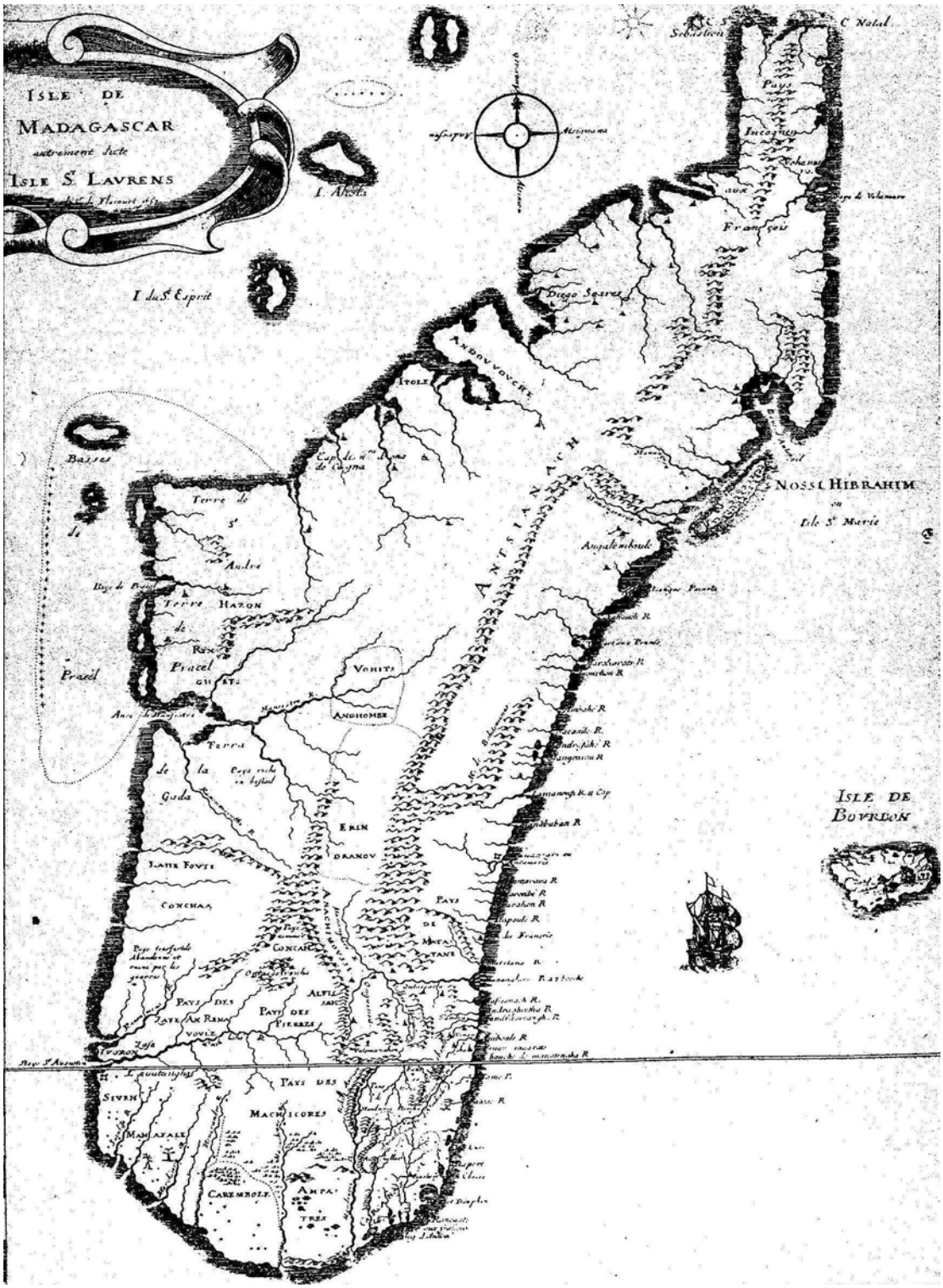
ISLE DE
MADAGASCAR
autrement dicte
ISLE S. LAURENS
I. Alcida
I. du S. Esprit
C. Natal
Sebastien
Pays
Incaques
Cheanes
aux
Francois
Bay de Velamare
Bay de Diego Suarez
ANDOVVOUCHE
ITOLE
Basses
Terre de
Andre
Terre HAZON
de
Ren
Praecel
GIS ATE
Vohits
ANGHOMBE
Terra
de la
Gisda
ERIN
DRANOV
IAHER FOVTE
CONCHAA
Pays
de
Matatane
Pays des
Vohits
Pays des
Tiegres
Pays des
Machicores
SIVER
MACHICORES
CAREMBOLE
Nossi Hibrahim
ou
Isle S. Marie
Angalemboule
ANTSIANACH
ISLE DE
BOVRBON

L'histoire de la mission lazariste à Madagascar a déjà fait l'objet de plusieurs livres et articles. Le but poursuivi par ces ouvrages est souvent de retracer les grandes lignes de cette mission, d'en faire des analyses thématiques, en puisant dans les relations et dans les lettres.

Notre travail se veut autre, dans la mesure où nous ne voulons pas 'raconter une histoire' à partir des textes, mais laisser ces textes parler d'eux-mêmes.

Nous avons tâché de regrouper tout ce qui concernait cette mission en puisant aux trois sources fondamentales :

Tout d'abord les quatorze volumes de Coste. Ils regroupent les lettres écrites par les missionnaires et par Saint Vincent, ainsi que les conférences. Cette source nous est utile pour la période allant de 1648 à 1661.

La seconde source, ce sont les Archives de la Mission à Saint-Lazare. Nous les utilisons pour la période allant de 1648 à 1674. Nous avons pu y retrouver des lettres et relations concernant les derniers envois en mission ainsi que quelques lettres jamais publiées.

La troisième source, ce sont les 'Mémoires de la Congrégation de la Mission', tome 9, qui complètent les deux premières sources.

A ces trois sources fondamentales, nous avons jugé utile d'apporter les témoignages de personnes qui ont côtoyé les Lazaristes à différents moments de cette mission. Nous pensons notamment à Messieurs De Flacourt, Souchu de Rennefort, Carpeau de Saussay, des missionnaires des Missions Etrangères et autres. Eclairage intéressant et présentant parfois une autre vision des évènements. Internet donne aujourd'hui accès à un certain nombre de documents que l'on trouvait difficilement lors de la première version de ce travail en 1989.

Les noms de personnes ou de lieux ont parfois des orthographes différentes selon les sources. Nous n'avons pas cherché à les unifier.

En fin d'ouvrage, quelques tableaux synthétiques permettent un condensé d'informations et quelques documents viennent illustrer des informations contenues dans les lettres ou relations.

Merci au Père Claude Lautissier qui m'a encouragé à reprendre ce travail et m'a facilité beaucoup l'accès aux différents documents.

Marc THIEFFRY

Urzy, mars 2013

BIBLIOGRAPHIE

ABELLY L. La vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul. Livre second. Paris M. DC. LXIV.

ACKERMAN M. Histoire des révolutions de Madagascar depuis 1642 jusqu'à aujourd'hui. Paris. 1833.

BARBIE DU BOCAGE V.A. Madagascar, possession française depuis 1642. Paris. Bertrand, 1859, in-8.

ARCHIVES DE LA C.M. Dossier 141, 142, 143.

ARCHIVES DES M.E.P. (Missions Etrangères de Paris)

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Nouvelles acquisitions Françaises, N° 9343, folios 5-7-8-9 ; N° 9345, folios 10-11. C5 A1 pièce 19, folios 1 et 2.

CALVET J. Saint Vincent de Paul. Volume 2. Edition Albin Michel. Paris. 1948.

CARON J. Journal du voyage des Grandes-Indes par l'escadre sous le commandement de Mr de la Haye. 1670-1674. Orléans ou Paris, 1677 ou 1698. 2 tomes en 1 volume.

CARPEAU DU SAUSSAY. Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'isle Saint-Laurent, par M. de V…de Paris. J.L. Nyon, 1722.

CHARPENTIER F. Relation de l'établissement de la Compagnie Françoise pour le commerce des Indes-Orientales. Paris. S. Cramoisy. 1665, in-4.

COMMERSON. Mémoire pour servir à l'histoire naturelle et politique de la Grande île de Madagascar. Bibliothèque du Jardin des Plantes. 1785.

COSTE Pierre. Saint Vincent de Paul – Correspondances, Entretiens, Documents, Table générale – XIV volumes, Paris 1920-1925. (numérisé).

COSTE P. Le grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent**.** Volume 2. Desclée de Brouwer et Cie Editeurs. Paris.

DE VILLARS (Capitaine). Madagascar – 1638-1894 – Etablissement des Français dans l'île. Paris. L. Fournier. 1912.

DESCARTES Macé. Histoire et géographie de Madagascar, depuis le découverte de l'île en 1506, jusqu'au récit des derniers évènements de Tamatave. Paris. Bertrand, 1848, in-8.

DUBOIS D. les voyages aux Iles Dauphine ou Madagascar, et Bourbon ou Mascarenne, ès années 1669-1672. Paris. 1674, in-12.

FLACOURT Etienne de. Histoire de la Grande Isle Madagascar. Avec une relation de ce qui s'est passé es années 1655, 1656 et 1657. Paris, Kartala, 1995.

FROIDEVAUX Henri. Les Lazaristes à Madagascar au XVIIème siècle. Paris, C. Poussielgue, ca. 1902. (numérisé).

GALIBERT N. A l'angle de la Grande Maison. PUPS. 2007.

GRANDIDIER Alfred. Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, 9 tomes. Paris, Comité de Madagascar et Paris.

GUËT M.I.. Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. Paris. Charles Bayle. 1888.

HOMMES ET DESTINS. Dictionnaire biographique d'Outre-Mer, tome 3, publié en 1977 par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

JOURNAL DE VOYAGE de deux jeunes hollandais à Paris en 1656-1658. Nouvelle édition L. Marillier, Champion. Paris. 1899.

MALOTET. Saint Vincent de Paul et les Missions de Madagascar. Revue de Madagascar. 1900.

MAYNARD P. Saint Vincent de Paul. Tome 3. Paris. Abroise Bray. Libraire-Editeur. 1860.

MEMOIRES de la Congrégation de la Mission – tome 9 – Paris 1867.

MISSION ET CHARITE. Tome 15. N° 19/20 de janv/juin 1970.

MOLSBERGEN (Godée). Vie de Jan Van Riebeeck. Amsterdam. 1912.

RECUEIL DES PRINCIPALES CIRCULAIRES DES SUPERIEURS GENERAUX DE LA CM. Tome 1. Paris. 1877.

RENNEFORT (Souchu de). Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine en 1665. Paris. Pierre Aubouïn, 1668.

SITE INTERNET : www.bibliothequemalgache.com

CD. DOCUMENTS VINCENTIENS. Claude LAUTISSIER

CHRONOLOGIE

1648

22 mars	Le nonce propose la mission de Madagascar à Monsieur Vincent. Monsieur Vincent choisit MM. Nacquart et Gondrée
30 mars	Obédience pour MM. Nacquart et Gondrée
21 mai	**Départ de la 1ère mission** : MM. Nacquart et Gondrée
4 décembre	Arrivée à Madagascar de la 1ère mission Arrivée d'Etienne de Flacourt, nouveau gouverneur en remplacement de Pronis

1649

Avril	M. Gondrée va à Fanshère et en revient malade
29 mai	Mort de M. Gondrée

1650

2 février	Bénédiction et pose de la première pierre de l'église de Fort-Dauphin
29 mai	Mort de M. Nacquart.

	Il n'y a plus de lazariste à Madagascar
Octobre	Monsieur Vincent apprend la mort de M. Gondrée
5 novembre	MM. Dufour et Forest sont choisis pour Madagascar
Sans date	Facultés concédées par la Propagande à M. Duport comme missionnaire à Madagascar. Jacques Pronis, ancien responsable de Madagascar repart en France
	Multiplication des expéditions punitives d'Etienne de Flacourt

1654

8 mars	**Départ de la 2ème mission :** MM. Mousnier, Bourdaise et le frère Forest
16 août	Arrivée à Madagascar de la 2ème mission
	Jacques Pronis est de retour à Madagascar

1655

6 février	Lettres de MM. Mousnier et Bourdaise dans lesquelles ils parlent de leur voyage et annoncent la mort de M. Nacquart
5 mai	Mort de M. Mousnier

Juillet	Famine à Madagascar. Mr Bourdaise fait une 'marmite' pour les enfants
22 août	M. Vincent apprend la mort de M. Nacquart (mort il y a plus de 5 ans). Il ignore encore la mort de M. Mousnier
27 août	Le duc de la Meilleraye demande des prêtres pour ses trois navires qui sont sur le départ
Septembre	M. Vincent propose à la Propagande les noms de MM. Dufour, Prévost et Feydin.
29 novembre	**Départ de la 3ème mission :** MM. Prévost, Dufour et De Belleville.
	Départ de Flacourt pour la France. Mort de Jacques Pronis

1656

18 janvier	Mort de Mathurin de Belleville sur le navire
Mars	M. Vincent présente à la Propagande MM. Herbron et Boussordec
13 juin	Arrivée à Madagascar de la 3ème mission
23 juin	M. Vincent apprend la mort de M. Mousnier (mort il y a plus d'un an)
Juillet	Lettre de M. Dufour dans laquelle il annonce la mort de M.

	De Belleville. MM. Prévost et Dufour partent pour l'île Sainte-Marguerite laissant M. Bourdaise seul à Madagascar
8 août	Mort de M. Dufour
Septembre	Mort de M. Prévost. M. Bourdaise est seul à Madagascar
30 octobre	**Départ de la 4ème mission :** MM. Boussordec, Herbron et le frère Delaunay
3 novembre	la 4ème mission fait naufrage près de St Nazaire
	Massacre de colons à Madagascar– représailles sévères

1657

26 janvier	M. Bourdaise apprend les morts de MM. Prévost et Dufour
25 juin	Mort de M. Bourdaise. **Il n'y a plus de lazariste à Madagascar**. Il faudra attendre jusqu'en 1663 pour en voir de nouveau.
25 août	Dans une répétition d'oraison, M. Vincent dit que malgré les pertes qu'a causées cette mission de Madagascar, il ne faut pas l'abandonner
30 août	M. Vincent apprend les morts de MM. De Belleville, Dufour et Prévost

1658

12 janvier	M. Vincent se propose de faire partir des missionnaires avec les navires du Maréchal de la Meilleraye.
4 février	Louise de Marillac offre des sœurs pour Madagascar
14 mars	**Départ de la 5ème mission :** MM. Le Blanc, Arnoul, De Fontaines et Daveroult et le frère Delaunay
5 juillet	M. Vincent apprend que le vaisseau a fait naufrage. Ils ont dû accoster à Lisbonne. Ayant repris la mer, ils ont été attaqués par un navire Espagnol qui les a menés en Espagne
20 septembre	Rentrées en France de MM. Arnoul et De Fontaines
11 novembre	M. Vincent demande de prier pour M. Bourdaise qu'il espère toujours en vie. En fait, il est mort depuis un an

1659

16 mai	Conférence de M. Vincent sur Madagascar
Novembre	Lettre de M. Vincent à M. Bourdaise (mort depuis 2 ans)
22 novembre	M. Vincent annonce au Maréchal de la Meilleray qu'il fera partir des missionnaires sur ses navires et non sur ceux de la Compagnie des Indes

1660

18 janvier	**Départ de la 6ème mission :** MM. Etienne, Feydin, Daveroult, De Fontaines et le frère Patte
Février	M. Vincent demande le titre de Préfet de la mission pour M. Bourdaise
19 mai	La 6ème mission arrive au Cap de Bonne-Espérance. Ils y resteront plus de 10 mois et reviendront en France, aucun navire n'allant jusqu'à Madagascar
	Départ de Flacourt pour Madagascar. Il décède en mer d'une attaque barbaresque

1661

20 juillet	Retour à St Lazare de la 6ème mission. Ils apprendront la mort de M. Vincent à Amsterdam
	Détérioration de la situation de la colonie et hostilité croissante de l'habitant

1662

Démêlés avec la Propagande et l'abbé Paulmier sur les Terres Australes et

Madagascar

1663

20 mai	**Départ de la 7ème mission :** MM. Etienne, Manié, frère Lebrun, frère Patte, Christophe (laïc malgache), Jacques Franchey (M.E.P)
29 septembre	Arrivée à Madagascar de la 7ème mission

1664

Février	Mort de M. Etienne, du frère Patte et de Christophe. Ils sont tués par le chef Dian-Mananghe

1665

7 mars	**Départ de la 8ème mission :** MM. Cuveron, Boussordec, Montmasson, Bourrot et les frères Pomadé, Parisot et Lohyer
Avril	M. Boussordec et le frère Pomadé se noient près du Cap-Vert en voulant se rendre à terre
Entre juillet et novembre	Arrivée de la 8ème mission à Madagascar. Ils naviguent sur des vaisseaux différents et arrivent à des dates différentes

1666

14 mars	**Départ de la 9ème mission :** MM. Roguet, Brisjonc, Jourdié, Leroy, Grohan et les frères Bourgoing, Minsen, Pilliers et Gallet
15 décembre	Mort de M. Leroy sur mer

1667

Février	Mort de M. Manié Mort de M. Cuveron Mort de M. Grohan
4 février	Lettre de M. Bourrot à M. Alméras : les dissensions entre les chefs amènent toutes sortes de problèmes aux missionnaires
22 février	Arrivée de la 9ème mission à Madagascar
13 juin	Mort du frère Lohyer
15 octobre	Lettre de M. Roguet à M. Alméras : Problèmes avec les membres de la Compagnie des Indes et problèmes de santé des confrères

1668

Vers 1668	Mort du frère Boucher

1669

Problème pour l'attribution du vicariat apostolique de Madagascar entre la

Congrégation, l'abbé Paulmier et la Propagande

1670

M. Alméras annonce à M. Roguet qu'il n'enverra plus de missionnaires à Madagascar pour deux raisons : l'état de la religion à Madagascar et les nombreux empêchements qui s'y présentent ; la seconde est le fait que peu de confrères se proposent pour cette mission

1671

25 février	M. Alméras pose clairement la question à M. Roguet de savoir si la congrégation doit rester à Madagascar ou non
	Séjour de Mgr Pallu et de plusieurs missionnaires des M.E.P. Séjour du Père Navarrette
26 octobre	Dernière lettre en provenance de Madagascar. Elle est de M. Roguet pour M. Alméras
Décembre	Délibération sur le rappel des missionnaires de Madagascar

1672

Entre 1671 et 1672	Mort de M. Jourdié
Entre 1671 et 1674	Mort du frère Lebrun

1673

4 février	Lettre de M. Jolly aux frères de la mission de Madagascar qui confirme le rappel des missionnaires en France

1674

27 août	**Massacre de Fort-Dauphin** Mort des frères Pilliers et Gallet lors du massacre
9 septembre	Les rescapés embarquent sur le 'Blanc Pignon'
20 novembre	Mort du frère Bourgoing durant le voyage

1675

Mai	Mort du frère Minsen pendant la traversée de Madagascar

	au Mozambique
3 juillet	M. Montmasson se rend à Surate
19 décembre	M. Roguet le rejoint à Surate

1676

1er janvier	Départ de MM. Montmasson et Roguet pour la France
27 juillet	MM. Montmasson et Roguet arrivent à St Lazare
8 octobre	Mort de M. Roguet

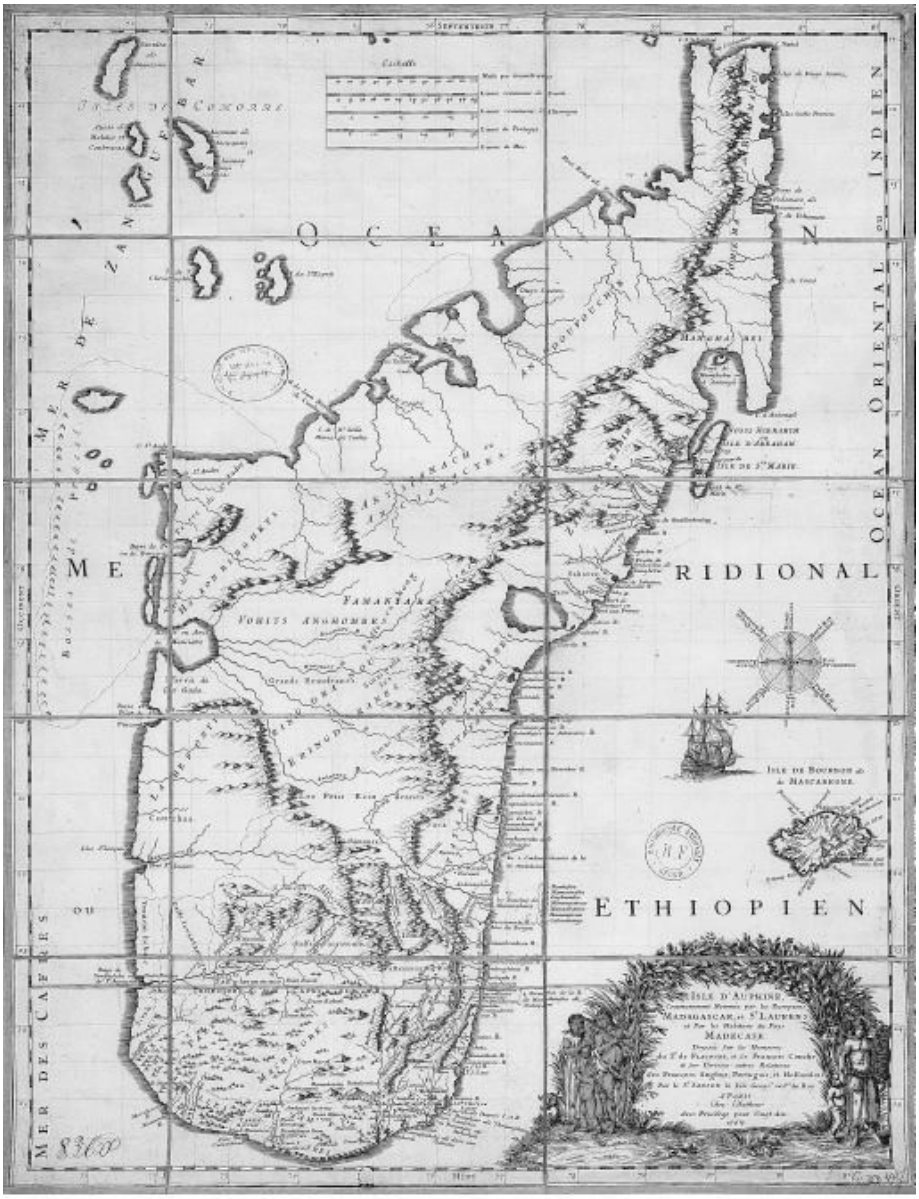

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LA COMPAGNIE EST APPELÉE A MADAGASCAR

En 1648, la Compagnie-de-l'Orient demande deux prêtres, et le Nonce fera alors appel à Monsieur VINCENT. Faisons auparavant un petit retour en arrière pour voir ce qui se passe à Madagascar depuis l'arrivée des Français en cette île.

ARRIVÉE DES FRANÇAIS

En 1642, Rigault, capitaine de marine, obtient de Richelieu la concession de Madagascar et des îles adjacentes.

'l'an 1642, le sieur Rigault, Capitaine de la marine, obtint de feu Monseigneur l'éminentissime Cardinal Duc de Richelieu, chef et surintendant de la marine, navigation et commerce de la France, pour lui et ses associés, la concession et le privilège d'envoyer seuls, en l'île de Madagascar et d'autres îles adjacentes, pour là, y ériger colonies et commerce ainsi qu'ils adviseront bon être pour leur trafic et en prendre possession au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, laquelle concession leur fut octroyée pour dix années, à l'exclusion de tous autres, sous la permission des associés qui, pour cet effet, formèrent une compagnie ; et la concession fut confirmée par Sa Majesté Très-Chrétienne et fut enregistrée au greffe de son Conseil d'Etat, et l'année suivante confirmée derechef par Sa Majesté à présent régnant.'

(Extrait de la confirmation par le Roi Louis XIV de la lettre patente accordée au Capitaine corsaire Rigault par Richelieu au nom de Louis XIII).

Dés le mois de mars 1642, Jacques Pronis et Foucquenbourg partent avec une douzaine de Français. Après avoir pris possession pour le Roi de France des îles Diego Roïs ou Rodrigue et Mascareigne, de Sainte-Marie de Madagascar et de la baie d'Antongil, Pronis vient s'établir avec ses compagnons à Sainte-Luce. Quelques mois plus tard, arrivèrent soixante-dix personnes envoyées par la Compagnie.

Le coin de Sainte-Luce est insalubre. Pronis décide de changer. Ils s'établissent à l'endroit que l'on appellera Fort-Dauphin. (Nom donné par Pronis en l'honneur du futur Louis XIV).

Mais Pronis va commettre toute une série d'erreurs et d'exactions : il puise dans les réserves du Fort pour nourrir la 'parenté' de sa femme (il a épousé une Malgache). Protestant, il fait le prêche tout haut pendant que les Français font les prières dans la chapelle. Toute la parenté de sa femme était bien accueillie à l'habitation, y séjournait, ne faisait rien et, dans le même temps, Pronis exigeait des colons français un travail intense, les nourrissait mal. Quand les Grands du pays lui demandaient ce que lui étaient les Français, il leur disait que c'étaient des esclaves.

En 1645, suite à un cyclone, les colons présentent plusieurs requêtes à Pronis, le priant de ménager les vivres. En effet, Pronis allait jusqu'à envoyer de la nourriture

dans le village des parents de sa femme. Pronis prit mal cette requête et diminua l'ordinaire du riz.

Pour les colons, c'en était trop. Un complot est mis en place. En février 1646, Pronis est emprisonné et mis aux fers. Il sera libéré quelques mois plus tard grâce à l'arrivée d'un navire. Il envoya en exil certains ligueurs et fit mettre aux fers les autres.

Pronis s'aliéna également les indigènes à la suite d'un trafic de traite d'esclaves.

La Compagnie-de-l'Orient, instruite par l'un des capitaines revenu de Madagascar des atrocités et des malversations de son représentant, si préjudiciables au bon ordre de la Colonie, comprit que ses intérêts périclitaient à Madagascar et que le moindre retard consommerait la ruine de l'établissement. Elle en confia le gouvernement à Monsieur de Flacourt, l'un de ses associés, qui voulut bien accepter ce mandat difficile et se prépara immédiatement au départ. La Compagnie-de-l'Orient voulut réparer sa faute première, qui avait été de ne pas asseoir sa colonie sur la base nécessaire de la religion : 'si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain' (psaume 126).

La Compagnie résolut donc d'envoyer à Madagascar des prêtres zélés, par l'entremise du Cardinal Bagni, Nonce apostolique auprès de la Cour de France, qui s'adressa à Monsieur Vincent pour les obtenir.

C'est ainsi que la mission de Madagascar fut offerte en 1648 à Monsieur Vincent. Il le dit dans une répétition d'oraison le 30 août 1657 :

« Nous ne pensions pas à Madagascar, lorsqu'on nous en est venu faire la proposition. Et voici comme le tout est arrivé.

Messieurs de la Compagnie-des- Indes de cette ville, c'est-à-dire ces Messieurs qui se sont associés ensemble pour la négociation en ce pays-là, y ayant envoyé un prêtre séculier, qui ne s'y comporta pas bien, ils crurent qu'ils ne pourraient mieux faire, pour avoir quelques prêtres religieux qui fussent de vie exemplaire, que de s'adresser à Monseigneur le nonce du Pape, qui était en cette ville. Ils le firent ; ils lui en parlèrent ; et ce bon seigneur, pensant et repensant qui il leur pourrait donner pour cela, jeta les yeux sur la pauvre et chétive Compagnie et conseilla à ces Messieurs de nous en parler, leur disant que lui-même de son côté nous en parlerait, qu'il croyait que la Compagnie ferait cela avec bénédiction. Ces Messieurs vinrent ici nous en parler ; Mgr le nonce nous en parla et même nous en conjura ; nous assemblâmes quelques-uns des anciens de la Compagnie ; bref, on résolut d'entreprendre cet emploi, et pour cet effet nous jetâmes les yeux sur deux des meilleurs sujets de la Compagnie, nos bons défunts MM. Nacquart et Gondrée, dont le premier était d'une conduite et prudence admirables, qui avait un esprit apostolique, grand jugement ; l'autre aussi fort vertueux, d'une humilité et douceur bien grandes. Nosseigneurs de

la Congrégation de la Propagation de la Foi nous envoyèrent les facultés nécessaires et louèrent même la Compagnie de son zèle. Or, cette Congrégation est celle en qui réside le pouvoir d'envoyer dans ces Missions, le Pape, en qui seul réside le pouvoir d'envoyer par toute la terre, lui ayant donné le pouvoir de le faire et de vaquer à cela. Les évêques n'ont pouvoir que dans l'étendue et la circonférence de leurs archevêchés ou évêchés ; mais cette Congrégation a ce pouvoir du Pape, de pouvoir envoyer par toute la terre, et elle nous envoie ».

Coste XI, 421-422

Ayant eu les demandes de la Compagnie-de-l'Orient et du Nonce, Monsieur Vincent convoque quelques anciens de la Congrégation et ensemble ils décident d'entreprendre la mission de Madagascar.

Le départ des missionnaires fut si précipité que Monsieur Vincent, n'ayant pas le temps de recourir à Rome, se contente de demander les pouvoirs à Nicolas Bagni, Nonce en France.

Le Nonce ignorait que la Propagande réservait la mission de Madagascar aux Carmes Déchaussés et leur avait déjà accordé toutes les facultés nécessaires. Par décret du 20 juillet 1648, la Propagande suspendit les pouvoirs donnés par le Nonce à Messieurs Nacquart et Gondrée. Toutefois, pour ne pas les condamner à une oisiveté forcée, elle leur permit d'exercer toutes les fonctions curiales, pour les catholiques de l'île seulement, jusqu'à ce que les Carmes eussent renoncé à leurs droits. La situation fut régularisée par le désistement de ces religieux et un nouveau décret de la Propagande remit tout en ordre.

Lorsque tout fut arrêté, Monsieur Vincent annonça la nouvelle mission à la Compagnie en ces termes :

« Voilà un beau champ que Dieu nous ouvre, tant à Madagascar qu'aux îles Hébrides et ailleurs. Prions Dieu qu'il embrase nos cœurs du désir de le servir ; donnons-nous à lui pour en faire ce qu'il lui plaira. Saint-Vincent Ferrier s'encourageait à la pensée qu'il devait venir des prêtres, lesquels par la ferveur de leur zèle embraseraient toute la terre. Si nous ne méritons pas que Dieu nous fasse la grâce d'être ces prêtres-là, supplions-le qu'au moins il nous en fasse les images et les précurseurs. Mais quoi qu'il en soit, tenons pour certain que nous ne serons point véritablement Chrétiens, jusqu'à ce que nous soyons prêts de tout perdre et de donner même notre vie pour l'amour et pour la gloire de Jésus-Christ, nous résolvant avec le Saint-Apôtre de choisir plutôt les tourments et la mort même que d'être séparés de la charité du divin Sauveur » .

Coste XI, 74

Voici la première lettre de Monsieur VINCENT dans laquelle il parle de Madagascar. Celle-ci est adressée à Monsieur NACQUART qui sera le premier, avec Monsieur GONDRÉE, à partir dans la Grande île.

1020. — A CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU (1)

De Paris, ce 22 mars 1648 (2)

Coste III, 278-285

Monsieur,

Il y a longtemps, Monsieur, que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service ; et quand on fit à Richelieu l'ouverture des missions parmi les gentils et idolâtres (3), il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme pour lors vous me l'écrivîtes, ensemble avec quelqu'autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet. Et voilà que M. le nonce, de l'autorité de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, de laquelle notre Saint-Père le Pape est chef, a choisi la compagnie pour aller servir Dieu dans l'île Saint-Laurent, autrement dite Madagascar (4) ; et la compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, pour lui rendre ce service, avec un autre bon prêtre de la compagnie.

O mon plus que très cher Monsieur, que dit votre cœur à cette nouvelle ? A-t-il la honte et la confusion convenables pour recevoir une telle grâce du ciel ? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu ; desseins éternels accomplis dans le temps sur vous ! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce ; le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être, dans l'exubérante confiance en votre souverain Créateur doit suivre. La générosité et grandeur de courage vous est nécessaire. Il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham ; la charité de saint Paul vous fait grand besoin ; le zèle, la patience, la déférence, la pauvreté, la sollicitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs et le grand désir de vous consommer tout pour Dieu vous sont aussi convenables qu'au grand saint François Xavier.

Cette île [est] (5) sous le Capricorne. Elle a 400 lieues de long et environ cent soixante de large (6). Il y a des pauvres gens dans l'ignorance d'un Dieu, que l'on trouve pourtant fort simples, bons esprits et fort adroits. Pour y aller, on passe la ligne de l'équateur. Ceux qui ont la direction de cette île sont des marchands de Paris, qui sont comme les rois du pays (7).

La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur le voyage que fit le grand saint François Xavier, de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront ; y établir les prières publiques, si faire se peut ; avoir grand soin des incommodés et s'incommoder toujours pour accommoder les autres ; porter le bonheur de la navigation, qui dure quatre ou cinq mois (8), autant par vos prières et la pratique de toutes les vertus, que les mariniers feront par leurs travaux et leur

adresse ; et à l'égard de ces messieurs (9) leur garder toujours grand respect ; être pourtant fidèle à Dieu pour ne pas manquer à ses intérêts, et jamais ne trahir sa conscience par aucune considération, mais se prendre soigneusement garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, pour les trop précipiter ; prendre bien son temps et le savoir attendre.

Quand vous serez arrivé en cette île (10) vous aurez 1° à vous régler selon que vous pourrez. Il faudra peut-être vous diviser, pour servir en diverses habitations ; il faudra vous voir l'un et l'autre le plus souvent que vous pourrez, pour vous consoler et vous fortifier. Vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du concile de Trente et vous servirez du rituel romain. Vous ne permettrez qu'on n'introduise aucun usage ; et si déjà il y en avait, vous tâcherez doucement à ramener les choses à ce point. Pour cela, il sera bon que vous emportiez au moins deux rituels de Rome. Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre parmi ceux que (11) vous devrez converser en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance de leur Créateur, les vérités de notre foi, non pas par des raisons subtiles de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature ; car il faut commencer par là, tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les marques que Dieu leur a laissées de soi-même, que la corruption de la nature, depuis longtemps habituée au mal, leur avait effacées. Pour cela, Monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi intellectum ut sciam testimonia tua* (12), Vous rangerez par la méditation les lumières qu'il vous donnera, et pour montrer la vérité du premier et souverain Être et les convenances pour le mystère de la Trinité, la nécessité du mystère de l'Incarnation, qui nous fait naître un second homme parfait, après la corruption du premier, pour nous réformer et redresser sur lui. Je voudrais leur faire voir les infirmités de la nature humaine par les désordres qu'eux-mêmes condamnent ; car ils ont des lois, des rois et des châtiments.

Quoiqu'il y ait quelques livres qui traitent ces matières, comme le catéchisme de Grenade (13) ou autre, que nous tâcherons de vous envoyer, je ne puis que je ne vous répète, Monsieur, que le meilleur sera l'oraison : *Accedite ad eum et illuminamini* (14) ; s'abandonner à l'esprit de Dieu, qui parle en ces rencontres. S'il plaît à sa divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà et qui y vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne, je ne doute nullement, Monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous de delà pour préparer à la compagnie une ample moisson. Allez donc, Monsieur, et, ayant mission de Dieu par ceux qui vous le représentent sur la terre, jetez hardiment les rets.

Je sais combien votre cœur aime la pureté. Il vous en faudra faire de delà un grand usage, attendu que ces peuples (15) viciés en beaucoup de choses, le sont particulièrement de ce côté-là, jusque-là que l'on dit que les maris mènent leurs propres femmes aux Européens, pour avoir des enfants d'eux. La grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers.

Nous aurons tous les ans de vos nouvelles, et nous vous en donnerons des nôtres.

Encore qu'il ne faille point d'argent en ces pays pour y vivre, néanmoins, Monsieur, la compagnie a ordonné qu'on vous envoyât cent écus en or pour les nécessités qui peuvent survenir. Nous vous enverrons aussi une chapelle complète, deux rituels romains, deux petites Bibles, deux conciles de Trente (16) deux Binsfeld (17) des

images de tous nos mystères, qui servent merveilleusement à faire comprendre à ces bonnes gens ce qu'on leur veut apprendre, et qui se plaisent à en voir.

Nous avons ici un jeune homme de ce pays-là, d'environ vingt ans, que Monseigneur le nonce doit baptiser aujourd'hui. Je me sers d'images pour l'instruire, et il me semble que cela lui sert pour lui lier l'imagination.

Je ne sais s'il ne serait pas nécessaire de porter des fers pour faire des pains à dire la sainte messe, des épingles, des étuis de poche, chacun trois ou quatre, des huiles saintes pour le baptême et l'extrême-onction, chacun un Busée (18) quelques *Introduction à la vie dévote* (19) des abrégés des vies des saints.

Vous avez une obédience (20) de nous, un plein pouvoir de Monsieur le nonce, lequel a grandement cette œuvre à cœur.

Avec cela je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que j'en suis indigne, au moins pour prier Dieu, tous les jours qu'il plaira à Dieu de me laisser sur la terre, pour vous, et, s'il plaît à Dieu me faire miséricorde, pour vous revoir dans l'éternité et vous y honorer comme une personne qui sera placée par la dignité de sa vocation au nombre des personnes apostoliques.

Je finis, prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur, afin que je lui sois fidèle et que j'achève en son amour le chemin de l'éternité, qui suis dans le temps et serai à jamais, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL

Celui que nous vous destinons est M. Gondrée, lequel vous avez peut-être vu à Saintes, où il a demeuré, étant encore clerc ; c'est un des meilleurs sujets de la compagnie, en qui la dévotion qu'il avait, entrant en icelle, se conserve toujours ; il est humble, charitable, cordial et zélé ; bref il est tel que je ne puis vous en dire le bien que j'en pense.

Quelques marchands partiront d'ici mercredi ou jeudi pour aller à La Rochelle, où l'embarquement se doit faire. S'ils désirent passer à Richelieu, Monsieur Gondrée pourra aller avec eux pour vous y aller joindre, et eux s'en iront devant disposer leur vaisseau et vous attendre vers le (15) ou le 20 du mois prochain, auquel temps ils doivent faire voile (21). Je vous supplie, Monsieur, de vous tenir prêt.

Nous ajouterons aux livres déjà nommés la vie et les épîtres de l'Apôtre des Indes (22). Ne divulguez ceci, s'il vous plaît, non plus que nous ne l'avons encore divulgué de deçà.

L'un des messieurs à qui cette île est donnée par le roi s'en va au voyage (23) ; il fera votre dépense sur mer et sur les lieux. Vous verrez sur les lieux si, avec le temps, vous y pourrez avoir du bien, pour vous y entretenir en votre particulier. Il y fait si bon vivre que cinq sols de riz, qui tient lieu de pain, suffisent pour nourrir cent hommes par jour.

Que vous dirai-je davantage, Monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur, qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience, et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus sur la terre, s'il m'était loisible, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée.

Lettre 1020. — Arch. de la Mission, dossier de Madagascar, copie ancienne.

1) Charles Nacquart, né à Treslon (Marne) était entré dans la congrégation de la Mission le 6 avril 1640, à l'âge de vingt-trois ans. Arrivé à Madagascar le 4 décembre 1648, il étudia si bien la langue du pays, avec laquelle il avait déjà fait connaissance sur le bateau qu'en peu de temps il fut capable de rédiger un court abrégé de la doctrine chrétienne. Il convertit plusieurs protestants, baptisa soixante-dix-sept malgaches et régularisa la situation de Français qui vivaient en concubinage avec des femmes indigènes. Il évangélisa non seulement Fort-Dauphin, mais tout le pays d'alentour, dans un rayon de plus de dix lieues. Tant de travaux l'épuisèrent. Il mourut le 29 mai 1650. Les *Mémoires de la Congrégation de la Miss : on* (Paris, 1863-1899, II vol. in-8°) ont publié (t. IX) ses lettres, son journal et son testament, sur d'anciennes copies conservées aux archives de la Mission
2). Abelly, qui reproduit cette lettre en entier *(op. cit.*, t. II, chap. I, sect. IX, § I, p. 156), non sans la retoucher sur plusieurs points, la date d'avril 1648.
3). Le sens est : quand on annonça à la maison de Richelieu qu'on allait commencer la Mission de Madagascar.
4) Le départ des missionnaires fut si précipité que saint Vincent n'ayant pas le temps de recourir à Rome, se contenta de demander les pouvoirs à Nicolas Bagni, nonce en France. Le nonce ignorait que la Propagande réservait la Mission de Madagascar aux Carmes déchaussés et leur avait déjà accordé toutes les facultés nécessaires. Par décret du 20 juillet 1648, la Propagande suspendit les pouvoirs donnés par le nonce à Charles Nacquart et à Nicolas Gondrée. Toutefois, pour ne pas les condamner à une oisiveté forcée, elle leur permit d'exercer toutes les fonctions curiales, pour les catholiques de l'île seulement, jusqu'à ce que les Carmes eussent renoncé à leurs droits. La situation fut régularisée par le désistement de ces religieux et un nouveau décret de la Propagande.
5). Mot oublié dans la copie.
6) L'île mesure exactement 1 515 kilomètres du nord au sud et 470 de largeur moyenne.
7). Une société de capitalistes, la *Société de l'Orient* composée de vingt-quatre membres, avait obtenu de Richelieu, le 22 janvier 1642, le droit exclusif de faire le commerce à Madagascar et aux îles adjacentes pendant dix ans. Ils avaient envoyé des colons dans l'île, sous l'autorité de M. de Pronis, qui d'abus en abus avait obligé la Compagnie à lui chercher un successeur. M. De Flacourt fut choisi. Il alla prendre possession de son poste par le bateau qui conduisit MM. Nacquart et Gondrée. (Cf. *Mémoire sur la Compagnie des Indes Orientales,* 1642-1720, Bibl. nat. f.f. 6231).
8). Elle dura plus de six mois.
9). MM. de Flacourt, de Bloye, Galiot, Ruffin et autres compagnons de voyage.
10) Le copiste a écrit *ville,* par distraction sans doute.

11) *Que*, avec qui
12) Psaume CXVIII, 125
13). *Catéchisme ou instruction du symbole de la foy,* traduction par le chanoine Nicole Colin, Paris, Chaudières, 1587, in-f°
14) Livre des Psaumes XXXIII, 6.
15) Ces mots, nécessaires au sens de la phrase, ne sont pas dans la copie ; nous les empruntons aux texte d'Abelly.
16) Les premières éditions des canons et décrets du concile de Trente avaient paru à Rome en 1564. Les plus récentes étaient celles d'Anvers (1640) et de Cologne (1644).
17) Auteur d'un *enchiridion theologiae pastoralis,* Trèves, 1591, in-8°, réédité à Paris en 1646
18) *Manuel des Méditations dévotes sur tous les évangiles des dimanches et fêtes de l'année.* Cet ouvrage, composé en latin par le P. Busée, avait été traduit et augmenté par Antoine Portail en 1644.

19). Une belle édition de *Introduction à la vie dévote* venait de paraître à Paris en 1641
20.) La lettre d'obédience fut envoyée le 28 mars à MM Nacquart et Gondrée. Elle a été publiée dans les *Mémoires,* t. IX, p. 42, note l.
21) Le vaisseau ne leva l'ancre que le 21 mai, jour de l'Ascension
22) Parmi les vies françaises de saint François Xavier, saint Vincent pouvait connaître celles de Martin Christophe (1608), Michel Coissard (1612), Etienne Binet (1622), du P. de Balinghem et une vie anonyme publiée à Mons en 1619. La première édition française de ses lettres avait paru à Paris en 1628.

Monsieur VINCENT écrit alors à Monsieur GAUTIER, supérieur à Richelieu, pour lui annoncer le prochain départ de Monsieur NACQUART.

1021. — A DENIS GAUTIER, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

De Paris, ce 29 de mars 1648.

Coste III, 285-286

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'écris à M. Nacquart par M. Gondrée, qui part aujourd'hui dans un coche pour Richelieu, afin de se rendre ensemblement à La Rochelle avec ces messieurs qui les doivent mener aux Indes, environ le 20e du mois prochain.

Dans sa lettre du 22 mars, Monsieur VINCENT annonçait à Monsieur Nacquart une obédience.

98. — OBÉDIENCE POUR CHARLES NACQUART

ET NICOLAS GONDRÉE, ENVOYÉS A L'ILE DE MADAGASCAR

(30 mars 1648)

Mémoires de la CM, 42-43

Vincentius a Paulo, superior generalis congregationis Missionis, dilectis in Christo confratribus D. D. Carolo Nacquart et Nicolao Gondrée, nostrae congregationis sacerdotibus, salutem in Domino.

Cum, juxta insti. tutum nostrum, saluti animarum quocumque Deus vocaverit procurandae vacare peculiari rationc teneamur, praesertim in locis ubi major inest necessitas et alii desunt evangelici operarii ; scientes autem apud Indias, maxime apud insulam Madagascar, alias Sancti Laurentii, penuriam operariorum maximam esse et messem copiosam tum erga catholicos in fide fovendos, tum etiam erga ethnicos ad fidem catholicam vocandos, cum maxime ad missionem hanc ab Illustrissimo et Reverendissimo Domino Domino Nuntio apud regem nostrum christianissimum Apostolico, necnon ab honorabi, libus viris illis ad quos per tractatum cum rege christianissimo spectat pro temporalibus Indiae, requisiti atque rogati fuerimus, nos, divinae vocationi obedire cupientes, ac in vestra pietate, doctrina, experientia et animarum zelo confidentes, vos ad dictam insulam et alias Indiae partes misimus ac per praesentes mittimus, ut, juxta instituti nostri functiones, saluti ani, marum totis viribus, cum gratia Dei, incumbatis. Quapropter Dominos Dominos nostros antistites, parochos, caeterosque Ecclesiarum praepositos [rogamusl ut vobis seu cuilibet vestrum missam celebrare, sacramenta pœnitentiae et Eucharistiae, praesertim viris illis qui vobiscum ad dictam insulam transmeant, ministrare et caetera nosbri instituti munia obire permittant, cum vos ab omni ecclesiastica censura immunes esse constet. Insuper omnes reges, principes, proreges, praetores, primates civitatum, confinium praefectos, custodiis urbium ac viarum praepositos in Domino rogamus ut per suas provincias et terras atque portus maritimos, libere et tuto eundi et redeundi facultatem ac favorem dignentur impertiri, propter arnorem illius qui est Rex regum, Dominus dominantium, ad quem interea pro felici illorum statu, una cum congregatione nostra, devotas preces effundemus.

In quorum omnium fidem praesentes propria manu subsignavimus ac sigillo nostro muniri curavimus.

Datum Parisiis, tertio calendas aprilis, anno millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo.

Document 98. — Arch. de la Mission, dossier de Madagascar, copie. Le copiste a ajouté à la suite de cette pièce : «Il est à remarquer que cette patente fut faite à la hâte, à cause que le voyage de Madagascar fut fort précipité, en sorte qu'on n'eut pas le temps d'y apporter toutes les formalités requises. C'est pourquoi on a ensuite réformé celles qu'on donna aux autres missionnaires qui sont partis pour la même Mission.»

Dès la réception de la lettre le nommant à Madagascar, le missionnaire donne ses réactions. Il se sent indigne d'une telle mission. Il aimerait avoir un troisième confrère avec lui et propose le nom de Monsieur MAILLARD qui brûle du désir d'aller servir à Madagascar.

Dans sa lettre, Monsieur NACQUART pose toute une série de questions. A leur lecture, nous sommes surpris de constater qu'aucune ne concerne le genre de vie et les mœurs des

Malgaches ; ce qui semble l'inquiéter ce sont les détails matériels et la conduite à tenir en mission.

1022. CHARLES NACQUART A SAINT VINCENT

Du 1er avril 1648.

Coste III, 287-290

Monsieur

Votre sainte bénédiction, s'il vous plaît !

Il me semble en lisant et relisant la vôtre que les termes d'icelle n'étaient point d'un homme mais des paroles de l'esprit de Dieu, qui me communiquent, à la vérité, que c'est son bon plaisir de se servir de moi en une si noble et relevée vocation dont à la vérité, je me reconnais très indigne, et n'y ai pas senti de répugnance de la part de la chose, sinon que j'aurais bien désiré et souhaiterais bien encore d'être sous la conduite de quelqu'un et n'avoir point de direction, dont je me vois totalement incapable, faute de vertu et de prudence et de science, ce qui me donne très grande appréhension de gâter l'œuvre de Dieu et d'empêcher beaucoup sa gloire, qu'un autre procurerait bien plus avantageusement, et serais en grand repos de n'avoir qu'à obéir. Hélas ! J'ai bien de la peine de me persuader que ce soit à moi, pauvre Charles Nacquart, que s'adresse cette signification du dessein de Dieu. Oh bien ! Pourtant, puisque vous me tenez lieu de père sur terre, après celui que j'ai au ciel, je n'en doute pas. Que M. Gondrée vienne quand il lui plaira ; j'irai avec lui comme un enfant perdu, à l'aveugle pour découvrir si cette terre est de promission. Et quoique j'aie vu ma main toute lépreuse, je me confie que Dieu nous donnera sa verge toute puissante pour opérer ce qu'il lui plaira. Mais au moins, si vous n'envoyez un supérieur, ajoutez, s'il vous plaît, un troisième compagnon, afin que ce triple cordon soit plus fort et indissoluble. Vous n'en avez peut-être pas à nous donner, dites-vous. Vous n'avez qu'à mettre (1) une lettre ici à M. Maillard (2) qui, s'il vous en souvient, il y a deux ans, vous le demanda aussi instamment que pas un et qui tout présentement, comme j'avais la main à la plume, ayant, par quelque conjecture soupçonné, par quelque chose qu'il a reconnu de M. Gautier, n'a prié instamment de vous dire qu'il y a encore son cœur plus porté que jamais, si vous le trouvez bon. En vérité aussi je crois qu'il aurait beaucoup de grâces, à raison de sa vertu et douceur et autres qualités, par lesquelles nous ne serions qu'un cœur. Si vous dites qu'il est trop nécessaire pour procureur à Richelieu, il a mis tout en si bon ordre qu'un autre n'aurait pas peine de lui succéder ; ce frère Vageot qui a l'estomac dévoyé pour l'étude (3), peut-être s'en acquittera bien. Donnez-le-nous (4) et pour supérieur ; il n'est point capable de vanité. Il y a des hommes qui s'enivrent d'un verre de vin et

qui se noient dans 4 doigts d'eau. La moindre fumée d'honneur est capable de m'étourdir. Je puis dire : qui datus est mihi stimulus carnis (5), en entendant l'autre sexe ; ce qui me fait appréhender d'être quelquefois seul. Comme vous dites, il ne coûtera pas plus 3 que 2 ; mais fiat voluntas Domini ! Mais voici des demandes, au cas que vous confirmiez en moi votre première proposition.

Faudra-t-il choisir un lieu de résidence duquel, comme d'un centre, nous allions à la circonférence de l'île faire des missions, comme en ce pays, pour y revenir ? Y a-t-il là des villes, des paroisses, des églises, d'autres prêtres que nous (6) d'autre religion de controverse ? Y a-t-il d'autres seigneurs que les Français, dont il faille dépendre ? Comment faut-il faire les fonctions curiales ? De même qu'en ce pays ? Faut-il observer nos mêmes cérémonies entièrement, et il n'y a pas (7) de livre de plain-chant ? Dirons-nous la messe tous les jours dans le vaisseau ? Aurons-nous partout de la matière de consécration ? Si nous n'avons qu'une chapelle, comment faire, quand nous serons divisés ? N'y a-t-il point d'obstacles à notre religion pour toutes nos fonctions, nos habits de prêtres ? Faut-il avoir des bonnets carrés, des surplis ? Pourrons-nous établir des confréries de la Charité, recevoir des exercitants ? Comment réglerons-nous notre temps sans horloge ou montres ? Pourriez-vous nous envoyer le règlement de la Mission comme on y a mis la dernière main (8) ? Pourrons-nous admettre des compagnons de ce pays, ou pour être prêtres et instruire ? Y a-t-il des évêques, ou aurons-nous quelques coadjuteurs d'ici ou de là ? Le frère J. Bance (9) s'était offert, comme vous savez. Faut-il accepter quelque fondation pour notre subsistance en particulier et faire bâtir sans vous en avoir écrit ? Cela serait bien long.

Il y aurait possible (10) d'autre chose à vous proposer, auxquelles vous suppléerez en nous donnant de nouveaux avis, si vous n'y avez déjà pourvu par M. Gondrée. Vous aurez encore assez de temps pour répondre à la présente, avant que nous partions, si vous en prenez la peine, par la première poste, à quoi nous nous attendrons. Aurons-nous un encensoir, de l'encens, un soleil pour honorer Notre-Seigneur au Saint Sacrement de l'autel ? L'aurons-nous toujours consacré dans le vaisseau ? Tâcherons-nous de faire faire des confessions générales à tous ceux du vaisseau ? Ferons-nous lecture de table sur le chemin et là ? Pourrons-nous avoir, sur le chemin et au pays, la liberté de garder l'ordre de la journée d'un missionnaire, faire des conférences entre nous et en faire avec ces messieurs du vaisseau, s'ils y sont disposés, et aussi, dans le pays, aux enfants, aux hommes (11) ? Si nous avions des indulgences beaucoup à distribuer et des messes privilégiées, des prières de 40 h, etc., cela exercerait la dévotion.

J'attendrai la vôtre pour vous dire adieu et faire mon testament (12) avant que mourir moralement à tout le pays. Offrez-nous derechef aux prières de la compagnie, sans lesquelles j'aurais bien moins de confiance pour une telle entreprise, à laquelle ces marchands qui y vont pour le temporel me serviront d'aiguillon ou de confusion, si je

ne fais pour la gloire de Dieu et le salut des âmes autant comme eux pour leur trafic, quoique je craigne extrêmement de me perdre, sachant mes infirmités et l'incapacité à la conduite des âmes. Notre-Seigneur me veuille tenir la main et me donner ce que vous m'avez déjà souhaité et que vous lui demanderez avec tant d'autres bonnes âmes, dont par vous je mendie le secours.

Je suis, en son amour, inviolablement et de tout mon cœur, en celui de sa sainte Mère et de saint Joseph, Monsieur et très honoré Père, votre très humble et très obéissant et très affectionné fils.

CHARLES NACQUART

Y a-t-il danger d'écrire un petit mot à mon père pour lui demander sa bénédiction et qu'il fasse prier Dieu pour moi ?

Lettre 1022 —. Arch. de la Mission, dossier de Madagascar, copie.
1). *Mettre,* envoyer.
2). Antoine Maillard, né à Veney (Meurthe), entré dans la congrégation de la Mission le 21 mai 1644, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux en 1646, longtemps procureur de la maison de Saint-Lazare, procureur général de 1679 à 1686.
3) Philippe Vageot, clerc, né à Bellegarde (Ain), entré dans la congrégation de la Mission le 3 mai 1645, à l'âge de vingt et un ans, reçu aux vœux le 12 octobre 1647, ordonné prêtre en septembre 1648, placé à la maison de Saintes peu après son ordination, supérieur de cet établissement de 1651 à 1655, année de sa sortie de la compagnie.
4) Antoine Maillard.
5). Seconde épître aux Corinthiens XII, 7.
6). Il n'y avait à Madagascar, dans la région qu'allaient habiter les missionnaires, qu'un seul prêtre, M. de Bellebarbe.
7). *Il n'y a pas,* n'y a-t-il pas ?
8) Avec les dernières modifications.
9). Jean Bance, né à Ménonval (Seine-Inférieure) en 1611, reçu dans la congrégation de la Mission, comme frère coadjuteur, le 9 novembre 1637.
10) *Possible, peut-être.*
11) La réponse de saint Vincent fut affirmative, et Charles Nacquart eut la joie de voir matelots et passagers répondre à son appel.
12) Le seul testament que nous ayons de Charles Nacquart est du 24 juin 1649. Il a été publié dans les *Mémoires,* t. IX, p. 137.

Le 21 mars 1648, Monsieur GONDRÉE part rejoindre Monsieur NACQUART à Richelieu. Il fait route avec plusieurs agents de la Compagnie-de-l'Orient. Monsieur de BLOYE a rencontré un prêtre qui semble présenter toutes les qualités requises pour servir à Madagascar. Monsieur GONDRÉE fait part de cela à Monsieur VINCENT.

1023. — NICOLAS GONDRÉE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

De Tours, ce 3 avril 1648.

Coste III, 290-291

Monsieur,

Votre bénédiction !

Je suis arrivé à Tours heureusement, en la compagnie de Monsieur de Bloye, qui nous conduit, par l'ordre de M. de Flacourt (1) II ne pouvait nous donner un homme de meilleure conduite, non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel. Je vous puis assurer que j'ai reçu de lui autant d'édification comme jamais j'ai reçu de personnes de sa condition, chantant et excitant les autres soir et matin et à toute heure à la dévotion. J'espère que Dieu se veut servir de lui en Madagascar ; car il m'a fait paraître autant d'ardeur comme je pourrais espérer, et autant de désir d'amplifier la gloire de Dieu en ces peuples, non seulement par les autres les défendant par son autorité, mais aussi par les instructions familières qu'il a dessein de leur faire. II commence déjà sa mission, enseignant à communier, le Pater et le Credo ; en un mot, c'est un soleil au milieu de plusieurs étoiles ; et moi ne suis que ténèbres, à cause de mes imperfections, au milieu de ces lumières. Il voudrait que plusieurs ecclésiastiques voulussent se donner à Dieu pour la conversion de l'île ; ce qu'il m'a manifesté ; car ayant fait rencontre d'un honnête prêtre qui cherchait condition, il fut ravi de connaître la bonne volonté qu'il avait de servir à Dieu en ce pays, et après avoir sondé son intérieur, qui est très bon car il nous proteste que ce n'est point son intérêt propre qui le fait aller en ce quartier, mais la pure gloire de Dieu, avec désir de souffrir, d'obéir, de travailler et d'endurer le martyre s'il en est de besoin. Béni soit Dieu de lui avoir communiqué cet esprit ! Il espère de vos nouvelles le plus tôt que vous pourrez car il pourra acheter quelque rafraîchissement pour cela, pourvu que vous le fassiez trouver bon à Monseigneur le nonce (2), à qui, comme à vous, Monsieur, [je suis] votre très humble serviteur.

N. GONDRÉE

Monsieur de Bloye, M. Galiot, M. Rufin et le reste de notre bande se recommandent à vos saintes prières et à celles de toute la compagnie. Vous pensez que nous allions seulement deux missionnaires, mais ils m'ont assuré que nous ne serions point seuls ; et en quoi ils nous pourront assister, ils feront de bon cœur, et que, pour couronner leur travail, ils vous iront saluer, comme quelqu'uns m'ont promis, afin de remercier Dieu de leur voyage faisant une bonne retraite, comme quelqu'uns ont déjà fait. Plaise à Dieu qu'ils puissent exécuter ces desseins. !

Monsieur de Bloye vous prie de prendre la peine d'adresser les vôtres à M. Henry, dans La Rochelle, où il a mené ce bon prêtre, qui m'a montré toutes ses lettres en bonne forme. Ce bon prêtre m'a fait vous dire qu'il attend avec impatience vos réponses ; et nous sommes dans les mêmes désirs de savoir les succès de cette affaire. Le nom de ce bon prêtre est Abraham Louvel, de l'évêché du Mans.

Monsieur, je ne vous envoie la présente que pour satisfaire à la volonté de M. de Bloye, qui l'a ainsi désiré pour savoir votre volonté touchant ce bon prêtre, qui a été vicaire en quantité de villes, parait trop fin, un peu ignorant, a été refusé à Orléans ;

bref, je ne pense point que nous nous puissions accommoder avec lui. Nous attendons vos réponses.

Lettre 1023. — Arch. de la Mission, copie du XVIIe siècle.

1). Etienne de Flacourt, né à Orléans en 1607, gouverna la colonie de Madagascar, au nom de la Compagnie des Indes, de 1648 à 1655, au milieu de mille difficultés, suscitées surtout par les colons, qui attentèrent plus d'une fois à sa vie. Après son retour en France, il fut employé dans l'administration de la Compagnie. Il a laissé *une Histoire de la grande îsle de Madagascar* (Paris, 1654, in-4) et un *Dictionnaire de la langue de Madagascar* (Paris, 1658, in-8), qu'il a dédié à Saint Vincent.

2). Nicolas Bagni.

PREMIÈRE MISSION 1648

Missionnaires : 2 prêtres

Charles NACQUART (prêtre) - Nicolas GONDRÉE (prêtre).

Voyage : 7 mois

Départ : 21 mai 1648 de La Rochelle
Escales : Cap-Vert pendant 6 jours (25 juin – 1er juin)
Cap de Bonne-Espérance pendant 8 jours
Arrivée : 4 décembre 1648

Durée de vie des missionnaires :

Charles NACQUART : 2 ans (21 mai 1648- 29 mai 1650)
Nicolas GONDRÉE : 1 an (21 mai 1648- 26 mai 1649)

Références des missionnaires dans Coste :

Nacquart (Charles), prêtre de la Mission.

Note biographique ; lettres de saint Vincent à M. Nacquart, alors à Richelieu, III, 278 ; — de M. Nacquart à saint Vincent, de Richelieu, III, 287 ; — du Cap-Vert, III, 332 ; — de Madagascar, III, 438, 545, 580, 603, 608.— Son envoi à Madagascar, III, 278, 285, 286, 287 ; XI, 378. 421. — Son obédience ; la Propagande lui donne les pouvoirs de missionnaire apostolique, le nomme préfet de la Mission ; voyage et arrivée à Madagascar ; il prépare M. Gondrée à la mort, voir Madagascar.— Son éloge, VIII, 464 ; XI, 290, 421 ; XII, 241. — Il apprend la langue des indigènes, III, 333, 563, 570 ; XII, 66. — A Madagascar, IV, 320, 537 ; V, 65, 145, 301, 312, 512, 513, 517 ; VIII, 520 ; XIII, 169. — Ses travaux dans l'île ; sa relation ; sa mort, voir Madagascar.— Autres mentions, V, 281, 290, 300 ; VIII, 242.

Gondrée (Nicolas), prêtre de la Mission

Note biographique ; à Saintes, II, 602. — Placé à Madagascar, III, 279, 283, 284, 285, 286, 287, 289 ; XI, 378 ; XIII, 317. — Il va chercher M. Nacquart à Richelieu, III, 284, 285, 546. — Son obédience pour la Mission de Madagascar, XIII, 314. — Il écrit à saint Vincent de Tours avant de s'embarquer, III, 290.— Voyage sur mer, III, 546, 550.— Arrivée à Madagascar, III, 569.— Nommé missionnaire apostolique, IV, 85, 337. — A Madagascar, VIII, 464.— Maladie et mort, III, 438-448 ; IV, 83, 86 ; XIII, 838. — Son éloge, XI, 290, 421 ; XII, 241. — Il est question d'exhumer son corps, V, 288. — Autres mentions, III, 592 ; V, 306 ; VIII, 157 ; XI, 299 ; XIII, 169.

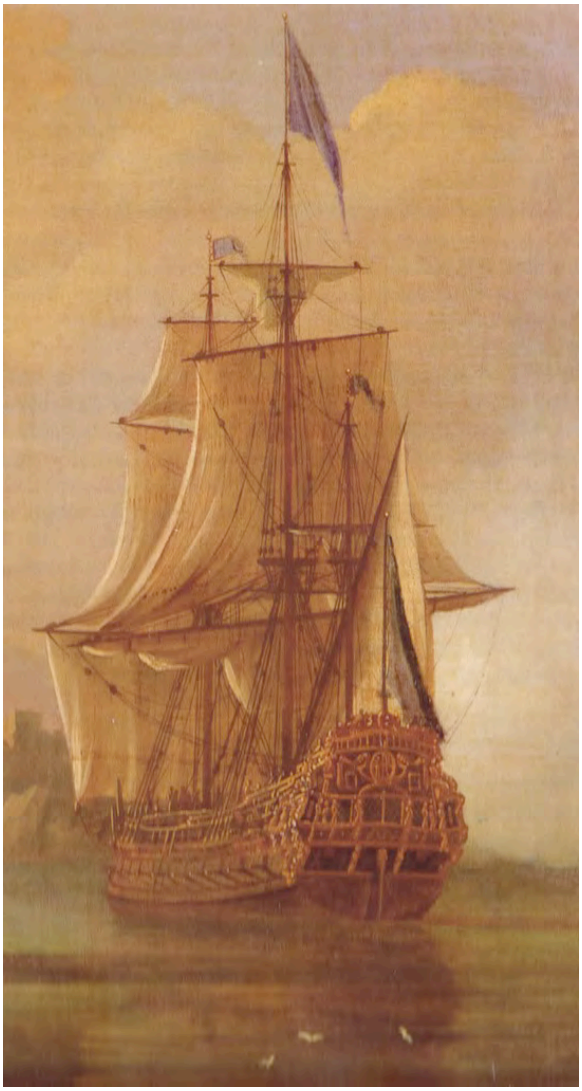

Le 16 avril, MM. NACQUART et GONDRÉE quittent Richelieu pour La Rochelle. Ils embarquent le 21 mai et arrivent au Cap-Vert fin juin. Monsieur de FLACOURT est dans le même navire. Dans sa lettre, Monsieur NACQUART dit brièvement quelle est leur mission sur le bateau et présente les habitants de cette île du Cap-Vert comme des gens qui n'attendent que des missionnaires pour embrasser la religion catholique.

1044. — CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

De l'île Saint-Vincent du Cap-Vert (1) [25 juin 1648] (2)

Coste III, 332-334

Monsieur,

Votre sainte bénédiction s'il vous plaît !

Nous voici pour quatre ou cinq jours en terre pour prendre des eaux. Notre départ de La Rochelle fut le jour de l'Ascension, auquel l'ancre fut levée. Nous sommes en bonne santé, Dieu merci, après quelque peu de mal de mer ou vomissement dès le commencement. Nous avons eu la consolation de voir la piété de ceux de notre vaisseau, qui ont fait leur devoir pour gagner le jubilé que j'avais appris avoir été concédé par Sa Sainteté, dont nous fîmes ouverture depuis la Pentecôte jusqu'à la Fête-Dieu. Nous arrivâmes en cette île la veille de saint Jean, où nous avons célébré la messe tous les jours comme aussi avons-nous fait dans le vaisseau tant que le temps nous l'a permis. Nous avons ici rencontré des Portugais fort bon chrétiens, quoiqu'esclaves, qui sont ici envoyés pour la chasse des cabris. Nous espérons les confesser par interprète et les communier demain pour leur faire part du jubilé comme nous avons fait hier et aujourd'hui environ à une douzaine d'un vaisseau qui est de Dieppe, venu à même île pour des eaux. Ce que nous avons admiré en ces Portugais est qu'ils sont bons musiciens, et chantèrent des psaumes avec bonne harmonie.

Mais nous voilà prêts de remettre en mer pour encore quatre mois environ. Priez Notre-Seigneur qu'il nous fasse arriver au but qu'il prétend, comme des sagesses élues. Nous espérons beaucoup de fruit en ce pays, avec la grâce de Dieu, vu nommément que Monsieur notre commandeur (3) (qui vous présente ici ses très humbles recommandations) nous témoigne un grand désir d'y contribuer. Nous vous écrirons de ce pays, et si vous nous voulez écrire et envoyer quelque chose quand il partira quelque vaisseau pour ces Messieurs…

Nous célébrons la messe ordinairement en particulier pour vous et pour la compagnie en général et pour Monsieur Lambert et autres particuliers de notre connaissance, sans oublier le séminaire afin qu'il l'augmente en nombre et en vertu et qu'il fasse croître des plantes, pour venir peupler l'île Saint-Laurent (4) et autres lieux qui ont si grand besoin d'ouvriers.

Entre autres, je vous prie de vous enquérir, s'il y a moyen, d'un nommé Monsieur Rozée, marchand de Rouen, demeurant rue aux Ours, qui a la direction, pour les Français, des îles de Sénégal, où l'on dit qu'il y a quantité d'âmes à gagner à Jésus-Christ, et aussi aux Iles de Cap-de-Vert et de Gambie, où il n'y a point de prêtres, sinon peut-être un aumônier pour le vaisseau qu'on y envoie. Tout cela dépend de ce M. Rozée, qu'on dit être homme vertueux et bon chrétien. Notre capitaine de navire dit qu'il y a autant d'assurance et de liberté d'y prêcher l'Évangile comme dans Paris. Tous ces pauvres gens sont mahométans et bons, fort dociles. Dieu y veuille pourvoir !

Adieu, Monsieur. Nous apprenons la langue de Madagascar. Recommandez-nous derechef aux prières de toute la Compagnie et spécialement à Monsieur Lambert et à Monsieur Gautier, auxquels j'écrirais si le loisir me le permettait. Le porteur de la présente est un capitaine de Dieppe.

Je suis de tout mon cœur, en l'amour sacré de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur et très honoré Père votre très humble et très obéissant fils.

Lettre 1044. — Dossier de la Mission, copie *du* XVIIe siècle.
1) Île de l'archipel portugais du Cap-Vert, dans la partie occidentale du groupe.
2). La lettre a été certainement écrite entre le 23 et le 29 juin 1648. La date du 25 semble résulter de la comparaison de ce qui est dit ici avec le contenu de la lettre 1179.
3) M de Flacourt.
4.) Ancien nom de l'île de Madagascar.

Il y a maintenant presque six mois que Charles NACQUART est à Madagascar. Son confrère, Nicolas GONDRÉE, vient de mourir. Il est décédé dans la nuit du 25 au 26 mai 1649. Monsieur NACQUART se retrouve donc seul. Cette lettre est consacrée à la vie et à la longue maladie de son confrère.

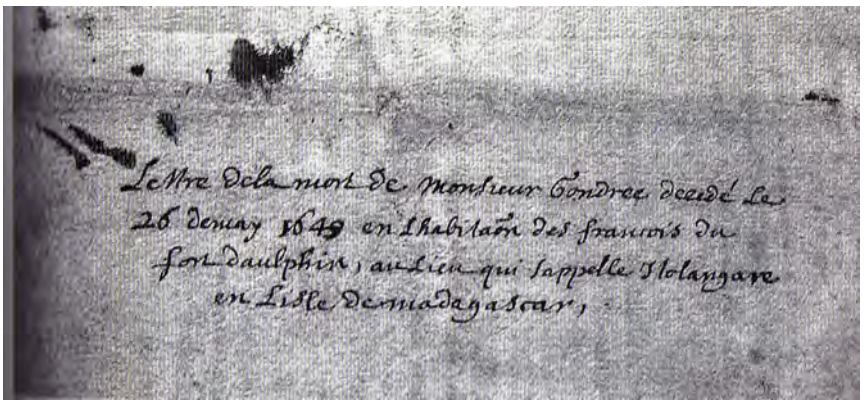

Autographe de Charles NACQUART – lettre sur la mort de Monsieur GONDRÉE

1104. — CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

[Du fort Dauphin, 27 Mai 1649] (1)

Coste III, 438-448

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

La mémoire du juste devant être éternelle c'est bien le moindre devoir que je suis obligé de rendre à la mémoire de mon cher frère et compagnon Monsieur Gondrée, défunt, que de vous envoyer l'extrémité de sa vie et les vertus qu'il a pratiquées dans la maladie qui me l'a ravi dans le printemps de son âge et dans l'espérance que j'avais de voir travailler ce bon ouvrier.

Ce sera donc ici un échantillon pour joindre à la conférence qui se fera à son sujet, afin que vous ne manquiez pas des dernières actions, qui sont la couronne de toutes les précédentes.

Je ne répéterai point ici les vertus qu'il a pratiquées sur le chemin, étant à La Rochelle et dans le voyage de notre navigation de six mois et demi sur mer ; car il y a pratiqué les vertus d'un bon missionnaire : l'humilité, la mortification, la charité, la douceur, la simplicité et le zèle, sans en laisser passer d'occasion ; et de tout ce qui s'est fait ici dans les six mois qu'il y a vécus selon que vous avez vu dans le journal que j'en ai fait la meilleure partie lui est due.

Mais laissant à part la piété, la modestie, la douce conversation, l'exactitude et le soin tant des Français que des Nègres en toutes les rencontres de les servir et instruire, je viens au premier voyage qu'il fit à Fanshère avec Monsieur de Flacourt vers Andian Ramach, qui est le roi de cette contrée où est notre habitation. Ce fut le vendredi avant les Rogations. Je lui laissai aller, parce que j'y avais déjà été deux fois. Étant là, n'ayant pu dire la messe le dimanche, il fit la prière publique avec les Français qui avaient accompagné Monsieur de Flacourt. C'était devant la maison de ce roi, qui y assista avec plusieurs Nègres en grand silence et réitéra la promesse qu'il m'avait faite de se remettre dans le devoir d'un bon chrétien quand il y aurait des prêtres avec lui et une église bâtie en ce lieu. Mais comme ce voyage se fit dans un temps d'abstinence de viande et qu'il ne se trouve pas de poisson et des légumes comme l'on veut en ce pays, ainsi qu'en France, quoiqu'il eut donné dispense aux Français, il voulut garder l'abstinence et ne mangea qu'un peu de riz cuit à l'eau ; ce qui, joint à la chaleur du chemin, lui causa la maladie de laquelle il n'est pas relevé.

Regardons comme Notre-Seigneur a affiné cet or dans le creuset et comme il a fait paraître la patience dans son infirmité. Le mercredi, qui était la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, quoiqu'il se trouvât fort indisposé, il voulut célébrer la messe qu'il eut peine d'achever ; et ce nonobstant il ne laissa pas d'aller encore confesser un Français moribond qui l'avait prié de cela, d'où il revint en grand frisson et se mit sur le lit, me disant qu'il avait été fort inquiet de rêveries la nuit, et entre autres qu'il s'était imaginé faire quantité de croix ; sur quoi il dit que c'était un présage qu'il lui en faudrait bientôt une.

Je lui demandai la cause de son mal. Il me dit que c'était en partie ce voyage, qui l'avait constipé, et que, en rentrant chez nous, qu'il avait senti la puanteur d'un malade que nous avions retiré, faute qu'il n'y avait point d'autre lieu pour le mettre, dont il avait eu grand mal au cœur.

Le voilà donc attaqué d'une fièvre si violente que l'après-midi il perdit le jugement, en vint en frénésie, qui le fit lever, voulant sortir tout effaré, ayant perdu la parole. Je courus à lui et, l'ayant embrassé, je le remis sur son lit, où il fut encore un quart d'heure sans pouvoir parler, quoiqu'il y fit son effort ; et de sa bouche sortait comme de l'écume rouge marque qu'il était pulmonique ; aussi avait-il la courte haleine et peine à chanter à l'église.

La parole lui étant revenue, il n'avait point de mémoire de ce qu'il venait de faire. La première chose qu'il demande fut de se confesser. Le vendredi, la fièvre ne fut pas si violente. Mais ce fut pour reprendre de nouvelles forces pour le battre en ruine, car elle redoubla le soir ; et lui ayant donné un grand cours de ventre, après avoir été retenu, il fut tellement affaibli tout à coup qu'il ne se pouvait plus soutenir ; et il avait une douleur si cuisante en toutes les jointures qu'il disait être impossible de souffrir davantage ; et cependant ses plus hauts cris étaient de «que béni soit Dieu ! Glorifié soit Dieu ! Si vous prenez plaisir à me voir tant souffrir, c'est aussi mon contentement ; si vous augmentez la douleur, augmentez aussi la patience». Et comme je lui disais : «Courage, mon cher frère ! Notre bon Dieu regarde comme vous combattez. Il vous éprouve dans le feu de cette fièvre. Ne vaut-il pas mieux, comme il est dit en une oraison du carême (2), ut temporaliter maceremur in corpore quam suppliciis deputemur aeternis ?» — Vous avez bien raison ; ah ! Que Dieu est bon ! disait-il, et qu'il m'aime ! Je ne suis pas digne de son amour».

Ces douleurs qu'il souffrait m'obligèrent à y chercher remède, et par bonheur je rencontrai une huile de fruit de sang-de-dragon, que les Nègres font, et bien chaude. L'on oignait le lieu de sa douleur, dont il recevait soulagement. Après quoi il ne cessait de remercier le Créateur. Mais ce relâche n'était pas pour longtemps ; car cette même douleur commençait et l'empêchait de prendre aucun repos. Sur quoi je lui dis qu'il pouvait dire : Deus meus, ad te de luce vigilo (3). Il me dit : «Je puis bien dire aussi : De nocte vigilo».

Le lendemain de l'Ascension, je lui dis qu'il se fallait mettre in manu Domini et recevoir les sacrements, qui sont les remèdes divins lorsque les humains ne peuvent rien. Très volontiers, dit-il ; je remets cela à votre volonté. Tant il avait l'obéissance en recommandation.

Et aimant mieux prévenir que de différer trop tard, je lui apportai Notre-Seigneur ; et en présence de la plupart de nos Français, qui eurent dévotion d'accompagner le Saint-Sacrement, je lui dis, ayant le coeur attendri et la parole entrecoupée de tendresse : «Eh bien ! Mon cher frère, voici ce grand médecin de l'âme et du corps qui vous vient visiter. C'est à présent qu'il faut pratiquer ce que vous avez si souvent enseigné aux malades, à savoir des actes de foi, d'humilité, de contrition, de charité». — « Je le désire ainsi», dit-il. Et comme je lui dis que, dans l'incertitude du succès de sa maladie, je lui donnais pour viatique et qu'il se donnât tout à celui qui se donnait tout à lui, «je ne suis point à moi, dit-il généreusement ; qu'il fasse de moi tout ce qui lui plaira ; je suis totalement à lui» ; et ainsi le reçut avec grande dévotion.

De là en avant, ses forces diminuant, son esprit n'était pas moins fort pour s'occuper en Dieu par des aspirations qui seraient trop longues à déduire. On n'épargnait rien qui put contribuer à sa santé, et lui, de son coté, ne refusait rien de tout ce qu'on le priait de prendre pour l'amour de notre bon Dieu.

La fête de la Pentecôte étant arrivée, j'exposai le Saint-Sacrement pour les prières de quarante-heures et priai un chacun, par l'intérêt qu'ils avaient à sa santé, de solliciter le cœur de Notre-Seigneur pour l'obtenir, si elle lui était nécessaire. Et de ma part, je faisais la prière des Apôtres : «Ne derelinquas nos orphanos (l)», à double intention, tant pour n'être point privé des grâces du Saint-Esprit, que pour n'être orphelin de mon Père spirituel. N'avez-vous pas dit, Seigneur, que c'était un malheur à celui qui demeurait seul, sans compagnon pour l'échauffer dans sa froideur ou le relever dans sa chute ? Mais après avoir laissé sortir les gémissements de mon cœur et que j'avais demandé la conservation d'un ouvrier si nécessaire en un pays où il n'y en avait que trop de besoin, lorsque j'étais retourné au logis, je n'avais aucune réponse que de mort voyant que la maladie augmentait, avec une si grande débilité que ce n'était plus que rêveries, qui pourtant étaient toutes pieuses comme de dire la messe, d'instruire quelqu'un. Sur quoi, je prenais occasion de l'aider à élever son cœur à Dieu par quelque verset des psaumes ou autres ; et en moi-même je faisais réflexion que c'est bien vrai que le moulin rend la farine du blé qu'on y a mise, et que l'esprit s'occupe naturellement aux choses et aux pensées qu'on y a souvent admises. Mais ce n'était pas une rêverie lorsqu'il me disait, et à ceux qui le venaient voir : «Oh ! Qu'il fait bon servir Dieu, quand on est en santé ; car croyez-moi qu'on a bien de la peine dans la maladie, qui abat le pauvre esprit». Et d'autres fois il disait avec sentiment : «Il semble qu'on soit misérable quand le corps souffre ; mais pourtant c'est un bonheur, qui est grand, de souffrir le mal pour l'amour de Dieu. On achète l'éternité de gloire par un moment de tribulation». Il faisait bien paraître qu'il était dans cette pratique de souffrir avec plaisir ; car encore que ses douleurs, dont j'ai parlé ci-dessus, dans toutes les jointures, qui lui avaient fait dire au commencement qu'on ne pouvait pas souffrir davantage quoique, dis-je ces douleurs augmentassent, il disait : «Je ne souffre pas tant, car je sens une force au dedans de moi et une grâce qui fait que tout ce mal n'est presque comme rien». —«Eh bien ! C'est pour vérifier ce qui est dit : Juxta est Dominus iis qui tribulato sunt corde (5) ; cum ipso sum in tribulatione (6)». Et lui disais-je. Et lui d'une douceur répondait presque toujours à tous ces versets : «Eh ! Vous avez bien raison, mon cher Monsieur, il est bien vrai».

Et après avoir rentré en rêverie, il parlait tout bas et disait : Comment pourra-t-on convertir ces huguenots ?» Et je lui répondais : «Ce sera par une douce conversation». Et ce qui est digne de remarque, c'est qu'en effet peu de temps après sa mort, de dix qu'il y avait ici, il s'en est converti cinq, qui successivement sont revenus en suite d'avoir conversé doucement et humblement avec eux. Possible aussi ai-je tort d'avoir cru que c'était en rêvant qu'il parlait de la conversion de ces huguenots, car peut-être c'était une prière qu'il faisait exprès, qui dès lors fut exaucée dans son affection, quoique depuis exécutée.

Il y avait dix jours qu'il avait communié, et je lui ai demandé s'il ne voulait pas réitérer la communion, pour recevoir Celui qui avait envoyé le Saint-Esprit sur les Apôtres. «Oh ! Que très volontiers !» dit-il. Mais ayant été occupé, le jour de Pentecôte, à chanter matines et la messe solennelle et à la réconciliation de ceux qui firent leurs dévotions, et l'après-dînée, après vêpres, à l'exhortation des Français et à l'instruction des Nègres, ce fut le lendemain que je lui apportai Notre-Seigneur, qu'il reçut avec pareille dévotion que la première fois. Et comme presque tous les Français y étaient présents, il leur recommanda avec affection de cœur la dévotion envers la sainte Vierge, encore qu'il ne parlât qu'avec peine et me pria de leur recommander.

Je ne puis passer sans dire ici ce que je crois qu'on remarquera dans la conférence de sa vie que cette dévotion envers la bonne sainte Vierge était si fervente qu'il en a

laissé ici par écrit quantité de pratiques, que je crois qu'il avait prises dans la retraite ; et il me semble qu'il s'était associé avec trois ou quatre des séminaristes de St-Lazare pour s'y encourager les uns les autres et en parler dans les récréations et colloques spirituels.

Après qu'il eut communié, je le trouvai si exténué que je lui parlai de recevoir l'extrême-onction, espérant plutôt la santé par la vertu des sacrements que par les remèdes, et aussitôt je lui apportai, et l'a reçue avec telle dévotion, en présentant ce qu'il fallait oindre et en répondant aux paroles, que j'étais attendri, la larme à l'œil, et toute la compagnie aussi. Ce qu'ayant achevé, je fus célébrer la sainte messe, à la fin de laquelle je reçus au baptême une fille adulte, pour être donnée en mariage à un Nègre baptisé en France, à Nantes, qui était le compagnon de celui qui fut baptisé à Paris, qui depuis s'est aussi marié peu après à une Négresse d'ici, que j'ai baptisée.

Étant de retour de l'église et n'ayant rien de quoi consoler ce pauvre ami languissant, dont l'infirmité était à la mort, je lui dis ce que je venais de faire à l'église : «Eh bien ! Mon cher ami, voilà que nous venons de commencer l'œuvre de Notre-Seigneur en baptisant une adulte, et nous en recevrons bientôt une autre, quand j'aurai achevé de l'instruire ; n'en êtes-vous pas bien aise ?» Il renforça sa parole : «O mon Dieu, qui n'en serait joyeux ? N'est-ce pas pour cela que nous avons été envoyés ici ? Mais mon plus grand regret à présent est s'il me faut quitter ces pauvres gens, dans lesquels il y a si grande disposition. O bon Dieu, que c'est un grand honneur ! Eh ! Ne me ferez-vous point la grâce de vous servir en cela !

Ces sentiments et ce zèle du salut des habitants de ce pays se peuvent mieux penser qu'exprimer ; car c'est de quoi il m'entretenait souvent dans sa santé, et ne me parlait de notre Mission en ce pays qu'avec des termes de gratitude envers Dieu, du grand honneur qu'il nous avait fait ; et le seul ressouvenir de la dévotion avec laquelle il en parlait, me tire à présent que j'écris, les larmes des yeux ; et je ressens bien de la confusion de m'en acquitter si mal.

Je reviens à notre malade, qui, après avoir dit de si belles paroles dans un petit intervalle, en forçant beaucoup sa voix, retombait aussitôt dans l'assoupissement, pendant lequel se vérifiait encore davantage l'affection de la conversion de ces pauvres infidèles. Et comme il s'était adonné à apprendre la langue du pays, il disait en rêvant : «Oui, c'est un bon mot, Aka alino», qui signifie : n'oubliez pas. N'était-ce pas en ce seul mot donner à connaître l'affection qu'il avait eue dans l'instruction à bien inculquer la doctrine chrétienne ? Et incontinent il disait en sursaut : «Oui-da, Messieurs, je vous en appelle à témoins, si j'ai tout quitté en France et fait six mille lieues sur mer avant que d'arriver ici avec tant de peine, si ce n'est pour la conversion de ces pauvres gens !» Je lui disais que nous avions commencé à cultiver la terre, et qu'ayant semé, la moisson viendrait quand il plairait à Notre-Seigneur. «Oui, mais cela est bien long», disait-il. «Quoi ! Disais-je, pensez-vous que ceux qui se disposent selon leur possible et qui disposent aussi les choses pour l'avenir, comme nous tâchons de faire fassent moins que ceux qui avanceront davantage, à cause qu'ils trouveront le chemin frayé ?»

La dernière des fêtes, je vis bien qu'il ne pouvait pas résister davantage à la violence d'une fièvre si maligne dont il était presque consommé depuis quatorze jours, que la chaleur, la douleur excessive de tête et de tous les membres de son pauvre corps l'avaient exténué. Après être revenu du service de l'église, je lui demandai : «En cas qu'il plaise à Notre-Seigneur vous retirer de cet exil, que désirez-vous dire à notre

bon Père Monsieur Vincent ?» — «Mandez-lui que je le remercie très humblement de ce qu'il m'a admis et souffert au nombre des missionnaires, et particulièrement de ce qu'il m'a choisi pour m'envoyer en ce pays, au lieu de tant d'autres qui s'en fussent mieux acquittés que je n'ai fait»—« Que dites-vous à Monsieur Lambert et à tout le séminaire ?» — «Dites-leur qu'ils remercient Dieu pour le même sujet». —«Et à Madame votre mère et à vos parents ?» — «Je les prie de faire célébrer un bon nombre de messes pour moi à même intention». — «Et si vous me laissez ici seul, quel testament me laissez-vous ?» Il me demanda si je ne dirais pas très bien des messes pour lui. «Oui-da, cela vous est acquis ; vous prierez pour moi là-haut, et moi pour vous ici-bas ; et quand la mort séparera nos corps, elle ne divisera pas nos cœurs, qui étaient si bien unis pour un même dessein de servir Dieu et de le faire servir. Mais n'avez-vous que cela à me dire ?» Et après avoir un peu ruminé, il me dit en présence de deux ou trois Français : «Je vous dis pour vrai testament que je vous avertis qu'il vous faudra beaucoup souffrir ici (et le réitéra : oui, bien souffrir), non pas pour un peu, mais je vous dis encore une fois très bien».

Je ne lui en demandai pas la raison et je fus content de conserver dans mon cœur ce cher testament suppliant Notre-Seigneur que sa volonté se fît en moi de moi et par moi, et que ce fut tout pour la gloire du même Dieu.

Je ne dis mot si ce testament s'est trouvé véritable car pour les peines du corps qu'il faut ici souffrir pour la chaleur et pour la disette de beaucoup de choses dont on abonde en France, cela est toujours fort peu. Mais je bénis Dieu de la grâce qu'il m'a faite d'avoir surmonté beaucoup de peines d'esprit, de me voir seul in terra aliéna et être privé de la bonne compagnie du défunt et de l'espérance d'en avoir d'autres de longtemps après, pour recevoir les sacrements, et de ne pouvoir pas beaucoup avancer (étant seul et engagé avec des Français) dans un ouvrage qui demande des ouvriers sans délai.

Enfin sur le soir, après le salut, où chacun se trouva pour le dernier effort de presser Notre-Seigneur d'ôter l'infirmité de celui qu'il allait et que nous aimions tous, je revins [le] lui dire. Comme il semblait perdre connaissance, je lui demandais s'il me connaissait bien. «Oui-da, vous vous appelez Nacquart». Et comme je tâchais de l'exciter à la gaieté, je lui demandais s'il savait bien son nom. Il me fit, en souriant un peu une réponse qui fait connaître l'habitude qu'il avait de l'humilité : «Pour moi, dit-il, je m'appelle une personne qui ne vaut pas grand chose.»—«Dieu soit béni, qui vous donne ces sentiments-là disais-je ; vous n'en serez pas moins devant lui». Et quoique son esprit fût dans l'extravagance pour les choses temporelles, il s'occupait sans relâche d'autant plus aux spirituelles et du profond centre de son humilité il s'élevait à la confiance de la miséricorde divine, et, serrant le crucifix, disait en balbutiant : «Oui, Dieu me pardonnera, car sans cela je serais perdu». Et parce que je touchais seulement à son crucifix, il le serrait davantage, comme s'il eut dit intérieurement : inveni quem diligit anima mea ; teneo et non dimittam (7). Et prévoyant qu'il ne la ferait pas longue et que je n'aurais de longtemps occasion de me réconcilier à Notre-Seigneur, je lui demandai s'il pourrait m'administrer le sacrement de pénitence et s'il pourrait bien diriger son intention et m'entendre et prononcer l'absolution. «Oui-da, oui da». Et aussitôt se découvrit et je reçus le sacrement de lui, sans qu'il hésitat ; et m'ayant aussi exhorté au regret de mes péchés, je reçus sa dernière bénédiction.

Je demeurais auprès de lui pour l'encourager à cette extrémité, et lui-même s'occupait assez, car il retournait à son crucifix ; et après l'avoir regardé il ôtait son

bonnet avec peine, tant il était faible ; et les mains tremblantes en tenant l'image de son Maître, il voulait s'efforcer de réciter les litanies de son saint nom ; mais, la mémoire lui manquant je prononçais, et il répondait avec dévotion. Mais je tâchais de le modérer et le faire un peu prendre du repos, car il s'était un peu tourmenté. Et sur les dix heures du soir, je lui fis quelque reste d'espérance, quoique d'ailleurs je craignai pour cette nuit ; ce qui fit que je mis deux gardes pour le veiller. Et comme je me sentais un peu abattu, pour avoir été sur pied presque nuit et jour, tant à l'église durant les fêtes, outre la tristesse qui m'avait empêché de prendre de la nourriture à l'ordinaire, on me dit que j'allasse reposer et que je me conservasse pour le public. A quoi je me laissai aller ayant prié les gardes d'y bien prendre du soin et qu'on m'avertit à la moindre apparence, et me suis jeté sur le lit, ayant donné le bonsoir au malade et prié qu'il fit son possible de reposer.

Cependant il survint un grand vent, qui faisait du bruit en soufflant sur les feuilles dont la case était couverte, ainsi que sont les maisons de ce pays. Les Français qui le veillaient s'étant un peu retirés, l'on l'entendait souvent répéter ces paroles qu'il avait mises en son esprit dès le commencement de sa maladie : Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo ! (8) Et son crucifix étant attaché à la natte à coté de lui, il y portait la main, à la faveur d'une corde qui était suspendue pour l'aider à se remuer, et disait beaucoup de paroles qu'on ne pouvait distinguer.

Oh ! Paresseux que je suis de m'être lâchement laissé persuader d'aller reposer, cependant mon frère réitérait si souvent qu'il veillait à Notre-Seigneur pendant la nuit aussi bien que le jour ! Et qui doute que cette main faible qu'il portait avec artifice sur l'image du crucifix, ne cherchât ce que l'apôtre saint Thomas voulut toucher et qu'il ne dit avec lui : Deus meus et Deus meus, et que le cœur qui avait si tendrement aimé et si fidèlement servi le Seigneur et si courageusement combattu se voyant à la fin de sa carrière dans le temps qu'il espérait la commencer dans ce pays, ne s'écriât : Cupio dissolvi et esse cum Christo (9) !

Mais il vaut mieux que je laisse à penser ce qu'il a pu dire et penser dans ce dernier intervalle où, étant plus prêt de son centre, sans doute ces mouvements étaient bien plus violents, lorsque tout à coup les gardes l'ayant interrogé s'il désirait quelque chose, ils ne reçurent aucune réponse. Sur quoi, m'ayant éveillé environ une heure après minuit, je ne trouvai plus que le corps de celui dont l'âme était allée recevoir la récompense des services qu'il avait rendus et des vertus qu'il avait pratiquées envers Dieu, son prochain et envers soi-même. Je vous laisse à penser en quel état se trouva mon pauvre cœur qui frémit encore à présent que j'écris, et quel surcroît d'affliction ce me fut d'ensevelir ce béni corps, qui avait servi non seulement à confesser Notre-Seigneur devant les hommes, mais qui avait aussi souffert le martyre de tant de mortifications que, volontairement, il avait choisies et qu'il avait aussi endurées avec une patience admirable, spécialement en cette dernière épreuve où il avait été affiné et achevé d'être purifié comme l'or dans le creuset.

Mais je sais bien que je ne puis exprimer la peine que je ressentis par tendresses et regrets, lorsque je faisais les funérailles, tant en chantant l'office des morts, que célébrant la messe, et encore plus lorsqu'il fallut donner à la terre celui que j'eusse voulu racheter par ma vie. Oh ! Combien de sanglots interrompirent le chant de l'office et enfin m'obligèrent sur la fin de prier les assistants, qui ne pouvaient contenir leurs larmes, de m'excuser dans mon infirmité, sur ce que Notre-Seigneur même avait été excusé, lorsqu'on lui dit à la résurrection de son ami le Lazare : Ecce quomodo amabas eum (10) !

Ce n'étaient pas seulement les Français qui avaient la face couverte de deuil, mais aussi les Nègres, qui ne commençaient qu'à le connaître qui se trouvèrent en bon nombre sans pouvoir s'empêcher de pleurer à la mort de celui pendant la vie duquel ils disaient qu'on n'avait point encore vu de semblables hommes qui ne fussent point colères et fâcheux et qui leur parlassent avec affection des choses de leur salut, comme nous tâchions de faire en les instruisant.

Je sais bien que ma mort, arrivée quand il plaira à Dieu, ne me sera pas si sensible qu'a été la sienne, et que les causes de tristesse ont entré si avant dans mon âme qu'elles m'eussent submergé si je n'avais pensé qu'il n'était pas mort, mais qu'il dormait et qu'il fallait fermer la bouche, puisque c'était Dieu qui l'avait fait pour le mieux, quoique j'eusse la pensée que ce fut un châtiment rigoureux qu'il me donnât, pour n'avoir pas bien profité de son bon exemple pendant sa vie. Mais peu à peu j'ai absorbé ma tristesse dans la résignation au bon plaisir de Dieu et dans l'abandon à sa sainte providence, en demandant la portion des grâces qu'il avait préparées à un si fidèle serviteur, duquel je ne parle plus sinon pour achever de me consoler, et toute la compagnie, par les paroles qui serviront de canonisation au défunt : Beatus ille servus quem, cum venerit dominus ejus, invenerit vigilantem, etc.

Je crois que chacun de ceux qui l'ont connu à Paris et ailleurs rendront témoignage qu'il a toujours veillé in prima vigilia de son séminaire ; in secunda vigilia, quand il était à Saintes ; in tertia vigilia, quand il retourna depuis encore à Paris, où il a reçu la prêtrise ; et vous verrez que, pendant que j'ai eu le bonheur d'être en sa compagnie, j'ai remarqué le soin qu'il a eu de tenir son corps et son âme dans une pureté incomparable et angélique, et son cœur dans la pratique de toutes les vertus d'un bon missionnaire. Et enfin, après avoir fait beaucoup de bien, point de mal que j'aie pu connaître, après avoir été droit à Dieu dans ses actions et y en avoir tant conduit d'autres, finissant ses jours dans le regret de ne pas souffrir pour s'employer en la conversion de ce nouveau royaume à gagner si facilement pour Notre-Seigneur, et après avoir souffert ce qu'un corps peut souffrir dans sa maladie, et avec une joie comme il témoignait, en quoi il est plus louable de ce qu'il était d'un naturel prompt, qu'il avait parfaitement dompté et réduit à une douceur cordiale, enfin après avoir veillé nuit et jour, comme il répétait souvent pendant sa maladie et jusqu'à la fin, qui peut douter qu'il n'ait été trouvé veillant pour ce Seigneur qui, au chant du coq où il mourut, après la minuit, sans doute l'a fait incontinent entrer dans la lumière de sa gloire et dans la possession de tous ses biens ? Et si je ne puis pas dire qu'il est saint, supposé ce que dessus, je puis assurer qu'il est Beatus selon l'Écriture.

Je n'oublierai pas une remarque, qui est qu'incontinent après sa mort, l'astre qui préside à la nuit s'éclipsa bien l'espace de trois heures ; ce qui me donna à penser que le ciel, aussi bien que nous, contribuait au deuil de celui qui était si nécessaire pour contribuer à dissiper la nuit et les ténèbres de l'ignorance de cette terre. Et de là je finis et conclus que, s'il n'y a si bel astre qui ne s'éclipse, il n'y a si juste qui ne pèche et qui n'ait besoin après sa mort des prières et suffrages de l'Église ; ce que je suis assuré qu'il ne lui sera pas retardé de toute la compagnie, en toutes nos maisons, de lui rendre les devoirs et les prières ordinaires, incontinent qu'on en sera averti, comme je crois que vous ferez, par une lettre circulaire, de laquelle j'ai sujet de désirer le commencement et tout le progrès qu'on aura remarqué, pour joindre le tout à cette fin que j'envoie, souhaitant que ce béni testament de souffrances qui m'a été laissé, soit exécuté en moi pour marque assurée d'élection faite de moi pour porter en ce pays ou ailleurs le nom de celui en l'amour duquel je désire finir ma vie comme a

fait le défunt, et demeurer à jamais, Monsieur et très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

NACQUART

Lettre 1104. — L. a. — Dossier de la Mission, original.
1) Date ajoutée au dos de l'original. Fort-Dauphin (on disait alors le fort Dauphin) est situé au sud de Madagascar, sur la côte orientale.
2) Le vendredi après le dimanche de la Passion.
3). Psaume LXII, 2.
4) Saint Jean XIV, 18.
5) Psaume XXXIII, 9.
6). Psaume XC, 15.
7) Livre des Cantiques III, 4.
8) Psaume LXII, 2.
9). Épître de saint Paul aus Philippiens I, 23
10) Saint Jean XI, 36.

Un mois après le décès de son confrère, Charles NACQUART, seul Lazariste à Madagascar, rédige son testament.

TESTAMENT DE MONSIEUR NACQUART

Du Fort-Dauphin, le 24 juin 1649
Archives de la Mission

Déclaration de ma dernière volonté, s'il plaît à Dieu de disposer de moi, avant que je sois en la compagnie des Prêtres de la Mission, ici ou en France, que je laisse par écrit pour être exécuté par celui qui aura la direction des Français en ce pays, s'il lui plaît.
Premièrement je désire, sitôt que je serai tombé en une maladie dangereuse, si je ne puis aller ou être transporté à l'église, que le Saint-Sacrement me soit donné en la manière la plus respectueuse que faire se pourra et que je dirai pour lors si j'en ai le jugement ; et pour le temporel, je me remets à la disposition des apothicaires et chirurgiens pour me solliciter comme il leur plaira. Mais pour aider mon pauvre esprit à s'élever à Dieu, je choisis Toussaint LA BRIÉRE ou quelqu'autre en son

absence des plus pieux et plus capables de m'exhorter de faire les actes qu'un chrétien en doit faire en cette occasion pour bien faire profit de la maladie. Et pour cet effet, qu'il prenne un de mes livres intitulé 'le chrétien charitable' dont il me fera la lecture, à propos, selon mes besoins. Et je supplie aussi tous les Français de visiter le Saint-Sacrement pour me recommander à Notre-Seigneur, qu'il me donne ce qui sera le plus nécessaire pour sa gloire et mon salut. Si je viens à l'agonie, que les prières qui sont dans le rituel soient faites auprès de moi ; et si je meurs, que je sois enseveli, comme a été Monsieur GONDRÉE, et porté en l'église où les Français s'il leur plaît, s'ils ne peuvent chanter, réciteront l'office des morts, et si la commodité le permet, je sois enterré auprès de l'autel, ainsi que c'est la coutume, quoique j'en sois indigne ; sinon que l'on me mette au cimetière auprès Monsieur GONDRÉE, mon cher compagnon. Après quoi, je supplie un chacun de prier Dieu pour la rémission de mes péchés, en disant au moins trois chapelets chacun, et offrant souvent à Dieu la portion qu'ils ont aux messes qui se disent par tout le monde étant en la grâce de Dieu. Suppliant aussi un chacun de me pardonner et oublier les fautes commises envers eux, et les mauvais exemples que je leur pourrais avoir données dans la conversation. De plus, qu'au plus tôt l'on avertisse Monsieur Vincent ou celui qui sera en sa place à Paris, de mon décès, étant certain du soin qu'on aura de prier et faire prier Dieu pour obtenir sa miséricorde en l'autre vie, où le Règne de sa Justice, même envers ses plus fidèles serviteurs, et bien plus envers les inutiles, comme j'ai toujours été.

Pour ce qui est de mes meubles et autres choses, à nous appartenant ici, j'ordonne que les ornements soient tous laissés à la chapelle ou l'église du Fort-Dauphin jusqu'à ce qu'il soit venu des Prêtres de la part de Monseigneur le Nonce, et du supérieur de notre Congrégation de la Mission de Paris pour en disposer autrement ; et cependant que l'inventaire en soit fait et gardé. Pour ce qui est dans le logis du presbytère, je désire pareillement que tout soit inventorié et conservé jusqu'à la venue d'autres prêtres, comme ci-dessus, excepté que de l'argent que l'on trouvera dans une boîte noire, il soit pris pour payer à Michel MANICHER un quart d'eau-de-vie dont j'ai fait prix à cinquante sols le pot ; on mesurera ce qu'il tient. J'ai aussi acheté à l'inventaire de Monsieur DE BLOIS pour quatorze livres de meubles, qu'il faudra payer sur ledit argent, en déduisant trente-cinq sols qu'il me devait. Monsieur ANGELEAUME me doit un écu que, s'il ne peut payer ici, je le prie de le donner à quelque bon prêtre en aumône, pour célébrer des messes à mon intention. Et si Monsieur de BELLEBARBE est encore en ce pays, que l'on baille la meilleure soutane qui se trouvera avec deux des meilleures chemises, six mouchoirs et des collets, s'il en a de bons pour lui, avec deux paires de souliers et un chapeau, s'il y en a de passable ; le suppliant, sans l'y obliger, de dire trente messes pour moi ; et s'il se trouve de l'eau-de-vie et du riz de reste de celui que j'ai acheté, et cela soit distribué par une personne fidèle, pour les convalescents au retour de leur maladie, comme le jugera à propos Monsieur le Commandeur, aux plus nécessiteux ; et qu'il soit donné aux Nègres qui sont pour lors à mon service, chacun un pagne ou la valeur d'autant,

pris, ou sur l'argent, s'il y en a, ou sur quelqu'autre meuble, qui pourra équivaloir à cela, étant vendu et changé pour cet effet. Et comme je présume tant de la charité des Français, que chacun aura fait envers moi plus que je ne mérite, et que cela ne peut se payer en ce monde, ayant été fait pour l'amour de Dieu, à l'égard d'un pauvre pécheur, je supplie le même Seigneur qu'il soit leur récompense, et qu'ayant obtenu miséricorde, il la lui donne pareillement, avec sa grâce et sa charité et la communication de son Saint-Esprit, que je souhaite à tous, dés à présent, comme pour lors.
Ce que j'ai signé de ma propre main, ce jourd'hui, dédié à la mémoire du glorieux Saint Jean-Baptiste, quoique seul néanmoins en la présence de Dieu, et de toute la cour céleste, que j'invoque pour avoir Dieu propice, et pour vivre et mourir en son amour, et dans le temps et dans l'éternité.

Charles NACQUART

Avec un paraphe et ensuite est écrit :

…je vous supplie qu'en écrivant au Supérieur de Paris, on lui fasse savoir que je laisse la disposition de mon patrimoine à mes frères ; ne les obligeant sinon qu'à faire dire, s'il leur plaît, chacun, trente messes à mon intention ; et donner, chacun, la valeur de dix écus aux pauvres en remerciant de l'honneur que j'ai reçu de sa divine Majesté d'avoir été reçu missionnaire et envoyé en ce pays, et obtenir sa miséricorde pour mes péchés, et l'abus de ses grâces. Comme aussi que ce papier soit envoyé à Paris, et les autres qui concernent l'avancement de la Gloire de Dieu, en ce pays pour instruire les nègres, et ceux où j'ai écrit ce qui s'est passé ici touchant la religion depuis notre départ de Paris, en réservant ici une copie, si je n'en avoir point fait.

Monsieur NACQUART est dans l'Île depuis un peu plus d'un an lorsqu'il fait cette relation. Celle-ci nous relate tout ce qu'a vécu notre missionnaire depuis son départ de la Maison de Richelieu jusqu'à aujourd'hui.

Trois grandes étapes dans son exposé : Avant son arrivée à Madagascar. Tel un ethnologue, il nous fait connaître Madagascar et ses habitants. Enfin, dans une troisième étape, il nous fait part de son travail depuis décembre 1648.

1179. — CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du Fort-Dauphin, le 5 février 1650
Coste III, 545-577

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction !

Puisqu'un si long espace de mer qui nous sépare ne permet pas que je puisse de bouche vous rendre compte de ma mission, j'ai recours à la présente, laquelle fera à votre charité et, par même moyen, à la Sacrée Congrégation de Propaganda fide, le récit qu'elle attend d'un explorateur envoyé en cette terre pour savoir si elle est de promission et capable d'encourager les hommes évangéliques à la conquérir à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je sais bien que l'humilité devrait couvrir la face de confusion et fermer la bouche à un si chétif instrument comme je suis, me voyant employé à un œuvre de si grande conséquence et dont je me reconnais autant indigne qu'incapable. Mais mon devoir et la charité, joints à l'attente de Sacrée Congrégation, m'obligent d'imiter la simplicité de ceux qui ont écrit ce que Dieu avait fait en eux et par eux en de semblables emplois, comme je remarque qu'a fait le grand saint François Xavier par ses admirables apôtres, me reconnaissant d'ailleurs obligé de marcher sur ses pas en considération de ce qu'il a été mon prédécesseur, non d'effet, mais de volonté car il avait un extrême désir de venir en cette île ; mais il en fut poussé et conduit ailleurs par des vents contraires ou plutôt par l'Esprit de Dieu.

Je vous déduirai tout simplement et sans ornement quelles furent nos occupations auparavant notre embarquement, et sur terre et sur mer, avec une briève description du pays, des habitants et de leurs mœurs et superstitieuses cérémonies, et de ce que la bonté de Dieu a fait par notre moyen en ce pays. La gloire du bien en soit à Dieu, et à moi pardon et miséricorde du mal commis et du bien omis !

1. De ce qui se passa avant notre embarquement.

Monsieur Gondrée, mon compagnon, et moi nous partîmes de Richelieu lieu de notre habitation, le 18 avril 1648 pour La Rochelle et sur les chemins nous fîmes, selon la coutume de notre congrégation, la doctrine chrétienne devant la porte des hôtelleries et ailleurs, quand l'occasion s'en présenta.

Nous arrivâmes à La Rochelle le vendredi saint où n'ayant pas trouvé le vaisseau prêt, nous y séjournâmes près d'un mois, non toutefois sans exercice, car, nous étant présentés à. Mgr l'évêque dudit lieu (1), il nous donna permission de nous occuper dans la ville ou à la campagne à ce que nous penserions être le plus expédient pour la gloire de Dieu. Ce qu'ayant accepté avec remerciement, à l'imitation de saint François Xavier, que vous nous avez donné pour modèle en notre voyage, nous choisîmes les hôpitaux, dans lesquels, quoique nous n'y fussions pas logés, nous passions une bonne partie de la matinée à la visite et service des malades, avec la permission des pères de la Charité, qui nous faisaient la faveur de nous y employer avec eux.

Les prisonniers furent nos paroissiens dans le temps pascal auxquels, après avoir administré les sacrements, nous servions de pieds, pour aller visiter, de leur part, ceux dont ils leur délivrance.

2. Des choses plus remarquables de notre navigation.

Le 21 mai, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, dès le matin, on leva l'ancre, et à la messe, qui fut aussitôt célébrée j'exhortai la compagnie de confier notre voyage à la providence de Dieu, qui rendrait la mer et les vents favorables à notre vaisseau à

proportion du soin que nous aurions de posséder nos cœurs dans la pureté de la grâce et fidélité à son service.

La fête de Pentecôte s'approchant, je disposai notre troupeau, composé de cent vingt personnes, à recevoir le Saint-Esprit par la pénitence, et fis l'ouverture du jubilé que Sa Sainteté avait pour lors concédé aux fidèles pour la paix. Chacun fît son devoir par des confessions générales ; en quoi nous nous occupâmes jusques à la fête du Saint-Sacrement, aimant mieux prévenir, à cause des périls de la mer, que d'attendre avec incertitude que nous fussions arrivés où on prétendait aller.

Un petit vaisseau de Dieppe qui allait à Saint-Christophe (2) mouilla l'ancre à Saint-Vincent (3) au Cap-Vert, la veille de saint Jean-Baptiste, où nous nous étions arrêtés pour prendre des eaux. Une bonne partie des passagers gagnèrent le jubilé à terre où nous célébrions la messe.

Le lendemain, jour de saint Jean-Baptiste, douze Portugais Noirs, bons chrétiens, vinrent entendre la messe, à la fin de laquelle ils chantèrent en musique le Te Deum laudamus et demandèrent les sacrements que nous ne pûmes leur administrer, à cause que nous n'entendions pas leur langage. De cette île, je vous écrivis, Monsieur, et vous représentai la nécessité de prêtres qu'il y avait au pays de Sénégal proche du Cap-Vert, où les habitants, qui sont Nègres, montrent beaucoup de disposition à recevoir l'Évangile Il n'y a aucun danger, sinon qu'en une saison l'air y est un peu malsain. Si on désirait savoir les voies et les moyens de s'établir en ce pays, il faudrait s'adresser à M. Rozée, demeurant à Rouen, qui est un des directeurs et seigneurs qui ont la concession de ce pays et qui y envoient les navires.

Après avoir demeuré six jours pour prendre des rafraîchissements, nous entrâmes en mer, et, ayant eu le vent contraire depuis le commencement de juillet jusqu'au 16 d'août, nous nous vîmes presque dans la nécessité de relâcher et quoique proche de la ligne ; mais nous eûmes recours à Celui qui tire les vents de ses trésors et à l'Étoile de la mer, la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle nous fîmes vœu public à Dieu de nous confesser et communier dans la semaine précédant sa glorieuse Assomption et de bâtir une église à Madagascar sous l'invocation de cette reine du ciel ; à quoi on ajouta une aumône, à la volonté de chaque particulier. Aussitôt que chacun eut jeté le Jonas dans la mer de pénitence, la tempête cessa et le vent se tourna à notre faveur, de sorte que, la veille de Notre-Dame nous nous trouvâmes sous la ligne.

Nous expérimentâmes le même secours du ciel vers la Notre-Dame de septembre : le vent, qui nous était contraire devint favorable incontinent après les prières publiques que nous fîmes à l'honneur de la sainte Vierge, l'assistance de laquelle nous avons expérimentée en plusieurs autres occasions.

Étant à la vue du cap de Bonne-Espérance, Dieu nous préserva du danger d'être brisés contre un rocher, qui était à deux lieues de terre caché ; un matelot le découvrit, et on l'évita promptement ; et en abordant pour mouiller l'ancre, notre vaisseau s'échoua sur un autre rocher, où nous demeurâmes six ou sept heures dans la crainte de demeurer dans un pays stérile et inconnu ; mais enfin la marée le releva, sans être endommagé, pour aller jeter l'ancre au port qu'on appelle la baie de Saldanha (4).

3. De la baie de Saldanha et de ses habitants

Plusieurs, par la longueur du voyage et l'usage des viandes salées et des eaux, qui se corrompent à la longue, avaient contracté un mal dans les nerfs et jointures, qu'on appelle scorbut. La terre guérit cette maladie. Dans ce lieu, allant prendre des eaux, nous vîmes certains Nègres habitants du pays, vêtus de peaux d'animaux, armés d'arcs et de flèches dont ils se servent pour la chasse, fort maigres et si affamés qu'ils se ruaient comme des chiens sur la viande qu'on leur jetait. Je fus sensiblement touché de compassion, voyant ces pauvres gens dans l'ignorance de leur Créateur ; et prosterné à terre, je priai Celui qui veut que tout le monde soit éclairé et sauvé de leur pourvoir des moyens nécessaires à salut. Ils remarquèrent cette action et dirent entre eux. «Voilà des saterons» c'est-à-dire des grands prêtres, ce qui me fit croire qu'il y a entre eux des personnes destinées à quelque espèce de culte, quoique je n'y aie pas remarqué aucun signe, sinon que les hommes sont circoncis et les femmes se coupent une jointure d'un doigt quand le premier et second enfants viennent au monde ; mais je crois que ces choses s'observent plutôt par coutume que par motif de religion. Je remarquai entre eux quelqu'ordre, car, en leur repas, les hommes, les femmes et petits enfants étaient tous séparés, chacun mangeant avec son semblable. Le moyen d'aider ces pauvres barbares serait, ce me semble, de tâcher en passant, d'avoir par amitié un ou deux garçons de douze ou quinze ans et leur apprendre notre langue. On se pourrait ainsi peu à peu informer de leurs mœurs et des moyens de les instruire. Si quelques-uns des nôtres passent par là, je les supplie de tenter cette voie ou quelqu'autre meilleure.

Après avoir demeuré huit jours au cap de Bonne-Espérance, nous en sortîmes et nous mîmes en pleine mer, mais tout à coup le vent contraire nous contraignit de jeter l'ancre. Dieu peut-être punissant notre négligence ou froideur à le remercier des commodités que nous venions de prendre à terre ; car, ayant célébré la sainte messe en cette intention, nous eûmes si bon vent qu'en peu de temps nous passâmes le cap des Aiguilles (5) qui d'ordinaire est très difficile et dangereux.

Ce en quoi j'ai beaucoup admiré la sagesse de Dieu pendant notre navigation est la multitude innombrable de divers poissons, fort semblables aux animaux de la terre entre lesquels nous en avons vu à qui elle a donné des ailes, par le moyen desquelles, étant poursuivis presque de tous les autres poissons, ils se sauvent. Il en est venu même dans notre vaisseau.

Enfin après six mois de navigation, nous découvrîmes la terre de Madagascar. J'exhortai pour lors tous ceux du vaisseau d'oublier réciproquement toutes les petites offenses survenues dans un si long et si ennuyeux voyage ; ce qu'un chacun promit de faire ; et le quatrième de décembre, nous jetâmes l'ancre au port si ardemment et si longtemps désiré.

Étant arrivés au port, je mis pied à terre des premiers ; et au premier pas, je fléchis le genou en terre pour m'offrir à Dieu dans l'exécution de ses desseins et prendre possession spirituelle de cette île et de toutes les autres, en son nom, par l'autorité de notre Saint-Père le Pape, afin d'y établir l'empire de Jésus-Christ en détruisant celui du prince des ténèbres. J'allai tout droit à la chapelle du fort pour y célébrer la messe qui n'y avait point été dite depuis cinq mois, faute de matière de consécration. Le lendemain, cinquième de décembre M. de Flacourt, notre conducteur et envoyé gouverneur du pays, avec M. Gondrée, mon compagnon et tous ceux du vaisseau étant venus au fort, je célébrai la messe haute en actions de grâces ; et le Te Deum laudamus fut chanté, comme nous en avions fait vœu sur mer à Dieu. Les Français

que nous trouvâmes, nous reçurent avec grande joie ; et chacun s'étant logé nous prîmes quartier dans une petite case qui restait.

4. De notre emploi dans le vaisseau.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne désiriez savoir par quels exercices, pendant six mois et demi que nous avons demeuré sur mer nous avons taché de procurer la gloire de Dieu. C'est pourquoi je vous les déduirai ici tout simplement. Depuis notre embarquement jusqu'à notre abord à Madagascar, lorsque le temps n'était douteux, nous disions la sainte messe et faisions, le matin et soir, les prières publiques en la manière que notre congrégation observe dans les missions. J'avais fait imprimer des petits livrets à cet effet, que je distribuai à ceux du vaisseau.

Nous les disposâmes à gagner le jubilé et procurâmes qu'ils fissent leur confession générale à cet effet. Depuis notre départ du Cap-Vert, qui fut quelques jours après la saint Jean-Baptiste, considérant qu'en notre compagnie il y avait des gens ramassés tant matelots que passagers, qui avaient besoin d'instruction, nous faisions trois ou quatre fois la semaine des exhortations touchant les principaux mystères de la foi et autres matières plus nécessaires, en la manière que nous observons en nos missions en Europe, interrogeant après l'exorde la jeunesse des choses principales qui avaient été traitées dans l'instruction précédente puis finissant par un discours continu sur quelqu'autre point important à salut ; ce qu'ayant continué par l'espace de six semaines avec un notable profit, nous cessâmes, crainte d'être ennuyeux et pour donner quelque relâche. Notre emploi de la journée était à peu près réglé comme dans nos maisons, excepté qu'il fallait quelquefois nous accommoder au temps, au lieu et aux personnes.

Après l'oraison mentale et l'office divin, nous faisions lecture d'un chapitre de la Sainte Écriture et nous nous communiquions les moralités qui nous étaient venues, pour les appliquer tant à notre profit qu'à celui du prochain. Et comme dans un vaisseau où l'on est fort pressé, il ne manque pas de malades, un de nous les visitait le matin, et l'autre l'après-dînée.

Sur les neuf heures et demie, nous faisions ensemble lecture des épîtres de saint François Xavier et nous remarquions ce qui était à notre usage. Nos conférences se faisaient sur nos besoins et sur ceux du vaisseau, pour y remédier.

Afin de passer utilement le temps qui est ennuyeux dans l'oisiveté, nous avions disposé notre peuple à s'assembler trois ou quatre ensemble, dont l'un faisait lecture aux autres de l'Introduction à la vie dévote du serviteur de Dieu Monseigneur François de Sales et de l'Imitation de Notre-Seigneur, ce qui se faisait avec édification. Nous fîmes en sorte de persuader à une bonne partie de notre monde de faire des conférences spirituelles, deux ou trois fois la semaine, sur divers sujets, particulièrement touchant les occasions d'offenser Dieu et les moyens particuliers d'y résister. Nous y remarquions sensiblement par les réponses des passagers et matelots, que Notre-Seigneur était au milieu de nous ; et à la fin, reprenant les paroles qui avaient été dites, nous y ajoutions les nôtres familièrement et concluions par une histoire de la Sainte Écriture ou quelque exemple de la vie des saints.

Après souper, sur le tillac, l'un se joignait à une troupe et l'autre à une autre, pour coopérer aux bons discours en faisant cesser les mauvais et inutiles. A cette même fin, la pratique était commune que, quand quelqu'un avait juré ou dit quelque parole

moins honnête, de tendre la main et recevoir une férule sur les doigts, après avoir promis de s'en amender. Cela se faisait sans sévérité et du consentement d'un chacun. Ayant donné le temps suffisant à la conversation, nous nous retirions dans nos petites cabines, où cinq ou six petits garçons nous venaient trouver souvent pour faire des colloques spirituels d'histoires que nous leur disions les leur appliquant à leur profit, après quoi nous récitions ensemble alternativement le chapelet. Voilà, Monsieur, comme nous avons employé le temps durant notre voyage ; mais vous pouvez bien penser que, si Dieu nous a fait la grâce de coopérer ainsi à ce petit ordre pendant notre navigation, le zèle de M. de Flacourt notre très sage gouverneur et commandeur, y a beaucoup contribué, puisque le tout n'aurait pu aller de la sorte si nous n'eussions été appuyés de son autorité ; et certes nous devons à sa piété la meilleure part du bonheur de notre voyage.

5. Brève description de l'île de Madagascar et de ses habitants.

Auparavant que de dire ce que nous avons fait en ce pays, je crois qu'il est nécessaire de faire une petite description de l'île, de ses habitants, de leurs mœurs et coutumes, afin que vous voyiez en quel état nous avons trouvé les choses de la religion.

Cette île de Madagascar est autrement appelée de Saint-Laurent, à cause qu'à tel jour elle fut découverte. Sa longueur est de six cents milles italiens ; sa largeur, en des endroits, de deux cents en d'autres, de quatre cents ; son circuit est de quatorze cents milles. La chaleur y est fort grande, mais non pas intolérable.

Elle est divisée en plusieurs contrées, dont des montagnes fort hautes font les séparations. Ceux qui ont plus vu le pays tiennent qu'il y a plus de quatre cent mille âmes. Notre habitation est en un bout de l'île nommée Tholanghare. Nous sommes proche le Tropique par les 25 degrés de latitude ; ce qui fait que nous avons les saisons opposées à celles de France.

Dans chaque contrée, il y a un grand, que l'on reconnaît pour maître et en est comme petit roi. Les vassaux de ces roitelets sont trois ou quatre mille hommes. Leur richesse consiste en trois ou quatre mille bœufs, qu'ils ont en propre, et dans le tribut que leur rendent leurs sujets, à savoir la cinquième partie de leurs victuailles de riz et de racines. Le nom de roi ne leur convient pas, tant à cause qu'ils ne sont pas bien absolus, que parce qu'ils vivent si pauvrement qu'il n'y a si petit seigneur en France qui ne vive plus honorablement que le plus grand de Madagascar. La royauté n'est pas héréditaire aux enfants, s'ils ne sont bien âgés quand leur père meurt. Sous ces roitelets, il y a d'autres grands quasi aussi puissants et riches qu'eux. Tous ces grands sont menuisiers.

Il y a deux sortes d'habitants. Les uns sont Noirs, les cheveux frisés, comme celui qui fut baptisé à Paris, qui est au service des Français et continue dans le christianisme, et ceux-ci sont les originaires du pays. Il y en a d'autres qui sont Blancs, les cheveux longs, comme les Français ; et ceux-là sont venus du côté de Perse environ depuis cinq cents ans. En des contrées, ils se sont rendus maîtres des Noirs, comme ici où nous sommes ; en d'autres, ils sont au-dessous des Noirs, comme aux Matatanes et ailleurs. Ils disent que leur généalogie vient d'un certain Ramini, qui avait été engendré de l'écume de la mer et que ce grand personnage était ami de Mahomet.

Par toute l'île, la plupart habitent dans les villages, aux pieds des montagnes, desquelles tombent des eaux en telle quantité qu'il s'en forme des rivières, qui se

vont dégorger dans la mer voisine. Il y a quelques hommes errants qu'on appelle Ombilambo, qui sont un peu sauvages et habitent dans les bois pour dérober ce qu'ils peuvent ; ils fuient dès qu'ils voient une personne inconnue. Il n'y a point de villes, ni de forteresses, ni d'hôtelleries. Toutes les maisons sont faites de bois et couvertes de feuilles et fort basses. A peine peut-on entrer et sortir par les portes tant elles sont petites. Le feu et la cuisine se font dans la maison sans cheminée. Ils n'ont point d'autres lits, ni sièges que le plancher de bois, où ils couchent ; boivent et mangent sur une nappe de jonc.

Les victuailles du pays sont le riz, les bœufs, moutons, cabris en assez petite quantité. Au pays où nous sommes, il y en a en abondance. Plus loin, où l'on va négocier, les volailles y sont communes. Il n'y a point de blé, ni de vin ; mais ils font une certaine boisson avec du miel. Les racines, les fèves, melons d'eau, citrons et oranges y sont en quantité. Il n'y a point d'animaux pour la chasse, sinon quelques sangliers et bœufs sauvages et fort peu d'oiseaux aquatiques.

Les rivières sont poissonneuses ; mais il y a du péril presque partout à les passer, à cause des crocodiles, qui y sont fréquents et dangereux.

Tous les habitants vont tête nue et pieds nus. Ils ne portent point de linge. Leurs vêtements sont différents des nôtres ; car ils se couvrent de pagnes, qui est une robe longue environ d'une aune et demie et trois quartiers de large. Les femmes semblablement se vêtent de pagnes cousus, pendants depuis les épaules jusqu'aux talons. Quoique la forme des vêtements soit semblable, toutefois la qualité en est diverse ; car chacun s'habille selon sa condition. Les grands se vêtent de soie, les autres de coton. Les enfants vont tout nus jusques à l'âge de sept ou huit ans. Ils ont tous les oreilles percées d'un trou fort large, qu'ils remplissent d'un bois fait exprès, qu'ils enrichissent selon leur qualité qui d'une plaque d'or qui d'une coquille orientale. Ils se parent aussi avec du harais, dont ils font des bracelets.

Ils vivent longtemps. On y voit quantité de vieillards, qui disent qu'ils ont tant d'années qu'on ne les peut compter.

6. Quelle est la secte ou religion du pays et leurs observances superstitieuses ?

Quoiqu'il n'y ait parmi ce peuple aucune religion stable et déterminée puisqu'on ne voit dans toute l'île ni temple ni prêtre, il y a toutefois quelques cérémonies et observances superstitieuses qui y ont été introduites depuis cinq cents ans lorsque les Blancs, qui sont proprement cafres, vinrent des côtes de Perse séduire les originaires du pays ; car les trouvant simples de leur nature, sans loi et sans religion, ils les tirèrent facilement aux superstitions du mahométisme, dont les uns et les autres en observent encore quelques-unes comme de ne point manger de porc, de sacrifier les bœufs avant que d'en manger, et d'autres, dont je parlerai ci-après. Il y a encore une certaine sorte d'idolâtrie.

Premièrement, ils disent que Zanahary, c'est-à-dire Dieu, est maître de tout le monde ; mais ils le resserrent dans le ciel, où il est, disent-ils, comme un roi dans son royaume. Toutefois en plusieurs endroits, comme ils ne connaissent ni Dieu, ni le diable, que de nom, ils donnent la préférence au diable dans les sacrifices, lui donnant la première part. «Voilà disent-ils, voilà pour Andian Rabilo, c'est-à-dire pour Monseigneur le diable ; et cette autre part est pour Kanahary, c'est-à-dire Dieu». Je n'en sais pas la raison, sinon qu'ils craignent plus l'un que l'autre, à cause qu'il se

trouve parmi eux des possédés, ou au moins battus, se disent-ils, par Zachare et Drimi, qui sont en ce pays des noms de diables.

Les grands se laissent appeler dieux ; et quand ils veulent louer les Français, ils les appellent Kanahary ; mais on ne le souffre pas. Les plus intelligents d'entre les Blancs ont quelque connaissance imparfaite des choses qui regardent la création du monde, du péché de nos premiers parents et de quelques autres choses semblables. Ils disent que les méchants, généralement parlant, iront dans le feu, sans savoir où, ni pour combien de temps.

II y a des ombiasses. Cette parole signifie écrivains ; et ils sont ainsi appelés parce qu'ils savent lire et écrire en arabe. Ils sont respectés comme parmi nous les prêtres. Ils sont les maîtres des cérémonies, coutumes et superstitions du pays. La populace les craint à cause de leur écriture et de leurs livres, dans lesquels il n'y a pas grande suite, ni raison ni doctrine, mais seulement par-ci par-là que Dieu est grand, et quelque chose de l'Alcoran, qu'ils appellent Ala Koran. Le reste du contenu de ces livres ne consiste qu'en certaines figures mal tracées, que ces écrivains font croire être propres à guérir les maladies, deviner les choses futures et trouver celles qui sont perdues.

La coutume de circoncire les enfants est générale par toute l'île, non par principe de religion, mais par un motif purement humain ; et ils ne la font pas au bout de huit jours, mais en quelques endroits ils attendent un an, en d'autres deux, trois, quatre, cinq, six et sept ans après leur naissance.

Cette cérémonie se fait par les ombiasses en des assemblées. Les pères et mères portent leurs enfants avec des provisions de bouche pour donner à ces écrivains, comme bœufs, chapons.

Sitôt que l'enfant est circoncis {…], on met du sang de bœuf et chapon égorgés sur la plaie du circoncis. La grande et générale circoncision se fait l'année du vendredi ; car ils distinguent les années comme nous faisons les jours de la semaine, et nous sommes à présent en l'année du vendredi.

Les Blancs observent une espèce de jeûne en deux mois différents, lequel consiste à ne point manger entre deux soleils ; mais toute la nuit ils en prennent pour tout le jour. Ils s'abstiennent de manger du bœuf et de boire du vin ; mais les chapons et l'eau-de-vie ne leur sont pas défendus ; et s'il y a quelqu'un qui ne veuille pas jeûner, il en est quitte pour faire jeûner quelqu'autre à sa place. Ils ne donnent aucune origine, ni raison de cette superstition, sinon que c'est une coutume de leurs ancêtres et qu'il est porté dans leurs livres que ceux qui manqueront à cela iront dans le feu.

Ils observent une autre superstition qu'ils appellent Missanath, c'est-à-dire assemblée de banquets, qui se fait lorsqu'un grand fait bâtir une maison neuve, ou restaurer une vieille, et c'est l'une de leurs principales fêtes, dont je ferai ici le récit, pour plus grande intelligence des choses suivantes. Voici comme se passe cette cérémonie. Le temps destiné à faire l'entrée de cette maison neuve ou restaurée étant venu, les sujets de ce grand s'assemblent et se présentent devant lui avec des présents, les uns avec des bœufs, les autres avec du vin de miel, des pots de terre et autres ustensiles de ménage, à la mode du pays Le grand reçoit ces donatifs par un de ses fidèles, qui lui montre au doigt pièce à pièce ce que celui-ci et celui-là ont apporté ; puis, étant à sa porte, il leur fait un discours de souhaits de bonheur temporel qu'ils puissent

prospérer et vivre, et longtemps, puis les encourage à vivre et continuer leurs services et présents. Les autres Roandries ou grands, qui sont au-dessous du roi, ou premiers grands de la contrée, viennent aussi en ce rencontre, avec une partie de leurs sujets, faire leurs présents. A l'arrivée, ils font leurs exercices avec les armes du pays, qui sont les pertuisanes et javelots ferrés ; puis le maître de la maison va au-devant, et, leur ayant porté un javelot vers le cœur, les embrasse avec des cris réciproques d'allégresse.

Deux ou trois jours s'étant passés à recevoir le peuple et les présents, et le jour destiné à faire l'entrée à la maison étant venu, l'on amène quinze ou seize bœufs, que l'on saisit à force d'hommes, en quelque furie qu'ils puissent être ; on les abat et lie par les pieds, et, leur ayant planté les cornes en terre, on les tient tout prêts à être égorgés, en les flattant de la main sur le col. Cependant les ombiasses, au nombre de trois ou quatre, revêtus de belles robes avec une riche ceinture, dont ils mettent les bouts sur les épaules marchent gravement, un grand couteau à la main vers le lieu où l'on tient ces bœufs, à l'entour desquels ils font trois tours. Au premier ils leur jettent du sable de la mer ; au second, de l'herbe prise au rivage de la mer ; et au troisième, de l'eau de mer, puis ils les égorgent promptement et font recevoir le sang dans des plats de bois, que l'on va présenter aux grands, qui s'en marquent le front et la poitrine, priant que cela leur apporte bonheur et longue vie. Cela fait, le maître du logis marche le premier, un grand couteau à la main, suivi des principaux en forme de procession, puis font trois tours en passant dessus le sang des animaux et entrent tous dans la maison, où ils font trois autres tours, avec des cris d'allégresse, frappant des pieds avec grand bruit sur le plancher pour montrer que la maison est solide et bien faite et qu'on y peut demeurer avec assurance.

Après cela viennent les ombiasses, faisant porter devant eux des flambeaux en façon de torches de cire et portant avec gravité leurs soratra, c'est-à-dire leurs livres desquels j'ai déjà parlé. En passant, ils donnent de l'épouvante au peuple et se font faire place, menaçant de quoique sinistre accident ceux qui ne se retirent pas assez tôt. J'étais présent à cette folie, dont je souriais. On me voulut faire retirer comme les autres. «Mon, dis-je, je ne crains point vos livres qui ne sont que d'encre et de papier ; ils ne peuvent faire mal à personne non plus que la poussière qui est à vos pieds». Ils étaient étonnés de mon discours et mépris de leur cérémonie, sans toutefois me rien expliquer, comme il est arrivé en beaucoup d'autres rencontres, où j'ai blâmé leurs tromperies par lesquelles ils attrapent le bien du peuple, et les assistants disaient que l'ombiasse des Vazaha, c'est-à-dire le prêtre des Français, surpasse autant en science et doctrine leurs écrivains, que le commun des Français surpasse les Nègres en capacité. Ces porteurs de livres étant arrivés à la maison font trois tours à l'entour et l'aspergent cependant avec du sang, afin qu'elle dure plus longtemps et que rien ne nuise à ceux qui l'habiteront. Ensuite le Raoandrie se vient présenter à la porte et, assis sur le plancher, fait une harangue au peuple pour l'encourager à son service, et leur va distribuer environ quatre ou cinq cents bœufs, pour repaître quatre ou cinq mille personnes. Le cuir de la bête se mange avec la viande, comme celui du porc en Europe. Et ainsi la matinée se passe, et chacun va faire bouillir ou rôtir sa portion.

Les femmes des Roandries préparent cependant le festin pour la maison du grand et font porter par des esclaves trois ou quatre cents portions de riz et de viandes dans des feuilles, qu'ils tiennent sur la main ; et d'autres plus grands services sont portés par des hommes dans de grandes feuilles de diverses formes ; ces feuilles sont faites d'écorce rouge.

Enfin sur les deux heures après midi, le monde s'assemble derechef devant la porte du grand, où, au son d'un tambour fait du tronc d'un arbre creusé, couvert d'une peau, que l'on frappe d'un bâton par un bout et de la main par l'autre, ils font des danses, avec des postures grotesques, chantant ce qui s'est passé dans le pays. Cependant on apporte grande quantité de vin de miel, que l'on distribue à la populace ; et dans cette confusion d'ivrognerie se termine la journée et la cérémonie ; et le lendemain chacun s'en retourne chez soi.

Je m'enquis d'un ombiasse des raisons de chaque particularité et n'eus autre réponse sinon que c'était la coutume de leurs ancêtres. Il y a entre eux quelques autres fêtes ou assemblées, pendant lesquelles on fait festin, comme avant et après la récolte de leur riz.

J'ajouterai à la cérémonie précédente la forme qu'ils observent à délivrer les énergumènes. J'allai, il y a quelque temps, à 30 ou 32 milles d'ici pour instruire à la campagne ; on me vint avertir qu'il y avait deux femmes possédées. Je n'y vis aucun signe de possession, mais seulement un visage mélancolique. On disait aussi qu'elles ne pouvaient parler. Je voulus voir en quelle façon ils se comportent en ce rencontre, qui fut telle. On courut à un ombiasse qui fît aussitôt prendre à ceux qui étaient présents et à ces deux femmes chacun un javelot en main puis cet exorciste se mit en train de mener le branle d'une danse qui se faisait avec une telle posture qu'il semblait qu'ils voulussent chasser des pieds et des mains quelque chose qu'on a en horreur. S'étant tous bien échauffés à la danse, le vieil trompeur d'ombiasse fît semblant de lancer sa pertuisane dans un vaisseau plein d'eau de laquelle ayant donné à boire à ces femmes, il leur donna un coup de genou pour chasser le diable qui n'y avait point été ; car, à mon avis ce n'était qu'une humeur mélancolique, que ce gaillard fît dissiper par la chaleur de sa danse.

C'est ainsi qu'ils font leurs miracles pour se faire respecter et n'oubliant pas de se faire bien payer, particulièrement lorsqu'il y a des malades riches. Voici comme ils les guérissent. Premièrement, ils font les pensifs et les empêchés, et, prenant un ais, ils y répandent du sable, sur lequel ils font quantité de points comptés ; ce qu'ils appellent Sakilo ; et les réitèrent souvent pour savoir l'événement de la maladie. Ils vendent une partie de ce sable dans un morceau de cire, qu'ils font porter au col pour obtenir la santé ; et ayant fait venir bon nombre de bœufs et de chapons, ils disent qu'il faut plutôt tirer celui-ci que celui-là. L'important est qu'ils choisissent toujours les meilleurs, dans le désir d'en manger leur part. Après cela, ils font des écritures sur des feuilles, enlacent les lettres et font boire l'eau au malade. Et si le malade revient naturellement en santé, on attribue sa guérison à ces sottises Qui ne porterait compassion à la simplicité de ces peuples qui se laissent ainsi tromper à leurs dépens et qui pourrait contenir une juste indignation contre ces fourbes qui connaissent fort bien que ces choses sont frivoles et impertinentes ?

Ce qui est plus directement contre l'honneur de Dieu et qui nous donnera bien de la peine à ôter, c'est une espèce de culte également ridicule et damnable que les grands du pays et leurs sujets rendent à certaines idoles lesquelles ils appellent olis, comme qui dirait onguents. Les ombiasses les font et les vendent. La matière de ces petites idoles est un morceau de bois ou racine creusé qu'ils attachent à une ceinture. Ils y mettent de la poudre et de l'huile ils font à quelques-uns des figures de petits hommes, s'imaginant qu'ils sont vivants et capables de leur donner tout ce qu'ils peuvent souhaiter, comme le beau temps ou la pluie, les préserver de maladies, d'ennemis. Ils ne manquent pas de leur donner à manger, tantôt du miel, autre fois le

cœur d'une telle volaille plutôt que d'une autre. Et comme souvent je leur ai fait voir que ces olis étaient choses mortes, qu'ils ne peuvent manger, ni avoir aucune vertu non plus qu'un caillou pris indifféremment, ils s'en fâchent et comme ils ne peuvent empêcher que je ne fasse voir leur abus, ils s'efforcent de détourner le discours ; et étant pressés, ils confessent en particulier que cela est vrai mais que, si cela est mort, leur âme est avec Dieu. Un chacun en a en sa maison et les porte avec soi à la campagne ; ils y ont recours en leurs nécessités comme nous avons à Dieu ; ils ne font rien dans leur doute sans en prendre conseil ; après quoi la première pensée qui leur vient, ils croient qu'elle leur a été suggérée par leurs olis. Quand ils sèment leur riz et autres légumes, ils portent leurs olis aux champs, lui sacrifient une bête, aspergent leur champ du sang de cette victime et prient l'olis de leur donner du beau riz en quantité.

Quand ils veulent passer les rivières, premièrement ils ont recours à leur olis, les priant de les garantir des crocodiles qui y sont puis s'adressent aux crocodiles mêmes, leur font une harangue, leur disant à haute voix : «Écoute, tu sais bien que jamais moi, ni les miens n'ont fait aucun mal à tes père et mère ni à toi-même ; je te prie de ne m'en point faire à moi». Puis ils s'accusent du mal qu'ils ont fait : «Il est vrai que j'ai dérobé ceci et cela ; mais j'y satisferai». Ils jettent {…] après de l'eau et du sable de quatre parts et passent en assurance et quand il y en a quelqu'un de pris, ils disent que son olis n'était pas bon. Je leur dis qu'en quittant cette abominable superstition ils n'ont qu'à recourir dans leurs besoins à Dieu, qui est tout-puissant, et attribuer à sa bonté ce qu'ils attribuent à cette idole.

La plupart du peuple d'ici à l'entour est, grâces à Dieu, désabusé en ce point. Dieu même qui s'est toujours montré jaloux de son honneur ne laisse pas ces abominations impunies, car il leur envoie comme il fit autrefois en Égypte une si prodigieuse quantité de sauterelles, qu'elles remplissent et obscurcissent en même temps l'air comme les flocons de la plus épaisse neige que l'on voit en hiver ès pays septentrionaux, et qu'à présent que j'écris, la terre en est toute couverte, et comedunt fructus terrae eorum et omne faenum (6) ; après quoi la terre est comme si le feu y avait passé. Les ombiasses et quelques-uns des grands, bien loin de reconnaître que c'est un châtiment par lequel Dieu punit leur idolâtrie, font accroire au peuple qu'ils ont la puissance de faire venir ces sauterelles et de les empêcher ; et quand on ne leur donne point ce qu'ils demandent comme du riz et autres choses, ils menacent de les faire venir ; après quoi si elles viennent, ils disent à ces simples : «Ne vous l'avais-je pas bien dit ?» Et quand elles ont tout mangé et qu'elles s'en vont ailleurs, ils se vantent de les avoir chassées. Il y a sujet d'espérer de la bonté de Dieu qu'il délivrera ces pauvres gens de ce fléau, s'ils se soumettent au joug de la foi et à l'observance de ses commandements.

7. Des coutumes civiles du pays.

Ils se font la guerre entre eux pour avoir les bœufs les uns des autres.

Les grands tiennent leurs esclaves comme des chiens, ils vendent les hommes au même prix que les bœufs et les enfants comme les veaux.

Les Blancs, partout où ils sont les maîtres, se sont réservés le droit de couper la gorge aux animaux qu'on veut manger, en sorte qu'il n'est pas permis à un Nègre de couper la gorge à ses propres bêtes. Ces égorgeurs sont pour l'ordinaire des ombiasses qui ont une portion de l'animal occis et ne prennent pas la moindre. Dans

les lieux où les Nègres sont demeurés maîtres, les Blancs n'oseraient non plus égorger les animaux. Cette coutume est une invention pour empêcher le larcin et pour faire que les grands aient plus de bétail après la mort de leurs sujets, car ils prennent tout, sans rien laisser aux enfants de celui qui a travaillé toute sa vie à amasser quelque chose.

L'artifice duquel se servent les grands pour tenir les petits toujours sujets, est qu'ils se sont saisis des meilleures terres, où ils sèment leur riz, légumes et autres victuailles et leur ôtent de plus en plus les possessions qui leur restent, afin de les appauvrir et les obliger d'avoir recours à leurs magasins, que sont bien garnis.

On punit les voleurs en diverses façons ; car si ce sont des grands ou des maîtres du village, ils se rachètent en donnant des bœufs ; si c'est un pauvre, on le tue, ou, si on lui fait grâce, lui, sa femme et ses enfants sont faits esclaves de celui auquel le tort a été fait.

Le vice général du pays est la luxure. Toutes les espèces ne sont point à déshonneur, excepté que quand on prend un homme en adultère, on le punit de même que le voleur ; car, s'il est grand ou riche, il se rachète ; s'il est pauvre, on le fait mourir, ou il devient esclave.

Celui qui a tué en est quitte pour se racheter ; ou il est fait esclave, ou on le fait mourir s'il est pauvre et sans amis ; mais quand le fils d'un grand aurait tué son père, on ne le ferait pas mourir.

Le mariage s'y contracte entre les parents excepté au premier degré. Il n'est pas stable ; il est permis de se quitter mutuellement et de se marier à d'autres comme il arrive souvent. La polygamie est permise, quoiqu'elle ne soit pas générale, mais seulement dans une bonne partie des grands, qui ont moyen de nourrir plusieurs femmes.

Parmi les Noirs, il n'y a pas grande cérémonie à faire un mariage, sinon que le choix dépend des parties et non pas des parents. Le mari d'ordinaire achète sa femme, donnant pour elle quelques bœufs ou autre chose aux parents. Mais parmi les grands, il se fait une assemblée de parents amis et de sujets, de part et d'autre ; et bien souvent l'accord et promesse de mariage se fait par les parents dès la naissance du garçon et de la fille. Ils se marient fort jeunes. On tue des bœufs le jour du mariage, comme en leurs Missanats ; et en présence des parents, les Ombiasses leur souhaitent quantité de commodités temporelles. On lie les cheveux de l'un et de l'autre, et se tenant par la main, le mari met le genou sur celui de l'épouse. Suit après le banquet, et la danse termine la cérémonie. Les anciens Français m'ont assuré que les mères jettent leurs enfants qui naissent tous les samedis de l'année, depuis le soleil couché jusqu'au chant du coq ; et ainsi ces pauvres exposés meurent, si par hasard quelqu'un ne les trouve, comme il arrive ici quelquefois. Ces mères dénaturées apportent pour raison de ce fait inhumain que cette heure est malheureuse et que, si ces enfants vivaient, ils tueraient leurs pères et mères. Ils les laissent néanmoins quelquefois vivre ; mais ils les font servir à leurs frères.

On dit encore que dans l'île de Sainte-Marie, qui est au bout de celle-ci, les mères jettent aussi leurs enfants qui naissent aux jours qu'ils estiment malheureux, qui sont trois jours de la semaine ; mais cela n'est pas venu encore à ma connaissance ; car cela se fait secrètement, ainsi que font les mères dénaturées en Europe pour couvrir leur

honneur ; ce que l'on dit aussi être commun en ce pays, lorsque la mère est de la race des grands et qu'elle a conçu d'un esclave.

On ne donne point de nom aux petits enfants jusques à sept ou huit ans sinon ceux d'amboa lambo aux garçons, c'est-à-dire petit chien, petit cochon, ayant en cet âge-là plus de la bête que de l'homme. Mais étant grandelets, un ombiasse observe la planète sous laquelle l'enfant est né et donne le nom aux garçons de Radama qui signifie Adam ; de Raby, Ramose, Elie Moïse ; ainsi des noms des prophètes. On donne aux filles le nom de Rahona, qui signifie Éve ; Ramary, Marie ; et d'autres noms, qui signifient qu'elles sont belles, fort riches et qu'elles vivront longtemps.

Les funérailles se font selon la qualité des personnes. Si c'est un grand Roandrie, ils l'ensevelissent dans une belle robe, la face découverte et ornée, à la mode du pays, de collier de corail et de grains d'or et d'argent. Les parents et amis du défunt s'assemblent et viennent faire l'exercice et tout à coup jettent leurs armes et boucliers, s'en viennent au cadavre, vers lequel penchant la tête, ils pleurent à bon escient avec des chants lugubres. On brûle des parfums et bois odoriférants, puis on porte le mort au lieu destiné pour la sépulture où, étant arrivés, ils redoublent leurs cris et gémissements et l'enterrent. Après quoi l'on tue des bœufs, et on se réjouit plus qu'on ne s'était attristé. Incontinent, les menuisiers, qui sont tous les grands du pays, travaillent à faire une espèce de maison sur la fosse, et les esclaves en grand nombre apportent une grande pierre en forme de pyramide, qu'ils élèvent devant la sépulture, en haut de laquelle pyramide ils mettent une corne de bœuf.

Cette même cérémonie s'observe généralement à la mort de toutes sortes de personnes, excepté que la pompe des funérailles s'augmente ou diminue selon la qualité du défunt. Tant les pauvres que les riches portent ces premiers fruits qu'ils recueillent sur la fosse de leur père et laissent des arbres fruitiers autour des sépultures, sans que personne y ose cueillir des fruits. Quand ils ont quelque mauvais songe, ils font tuer une bête à l'intention de leur père défunt.

Au pays où nous sommes, ils ont ignoré jusqu'à présent ce que devient l'âme à la mort et si elle se sépare du corps pour toujours. Maintenant que nous leur disons ce que la foi nous enseigne, ils sont bien étonnés, particulièrement d'entendre parler d'une éternité bienheureuse ou malheureuse.

Voilà ce que nous avons pu remarquer de leurs mœurs et superstitions, tant pour nous en être enquis, que pour en avoir vu la plupart. Il y a beaucoup d'autres contrées au bout de l'île, dont nous n'avons pas connaissance. On dit qu'il y a des Portugais en un endroit et des Hollandais en l'autre. Quand on aura été par toute la terre et fait le circuit de l'île avec un vaisseau, nous en ferons savoir toutes les particularités. Mais quand il n'y aurait de pays ni d'hommes que ce que nous en connaissons, ce grand nombre de brebis sans pasteur, exposées à la furie et cruauté des loups ne suffit-il pas pour attendrir et émouvoir un chacun à une chrétienne compassion, principalement considérant qu'il y a des grandes dispositions et que les filets d'un chétif pêcheur et pécheur tel que je suis, ne sont pas capables de tenir une si grande multitude de poissons, si quelques ouvriers zélés et adroits ne viennent à mon aide, comme on le pourra connaître de ce que je dirai ci après.

8. En quel état nous trouvâmes les choses de la religion chrétienne.

Après avoir parlé du pays, des habitants, de leurs coutumes et superstitions, il est à propos de vous déduire en quel état nous avons trouvé les choses qui regardent notre sainte religion pour la propagation de laquelle nous sommes venus ici. Messieurs de la Compagnie des Indes, ayant eu connaissance de cette île par le moyen de quelque personne hérétique, laquelle avait les habitudes nécessaires pour s'établir ici, furent obligés pour la première fois de lui confier la conduite et commandement de ceux qu'ils y envoient, qui étaient catholiques, à la réserve de neuf ou dix hérétiques, que ce commandant y avait menés. Ces Messieurs ont toujours tenu quelque prêtre pour servir au spirituel des Français ; et nous y en avons trouvé un, qui s'appelle M. de Bellebarbe. Il y a travaillé selon son talent, mais avec peu de progrès, parce qu'il n'était pas appuyé du commandeur, lequel, laissant dire messe aux catholiques, faisait faire le prêche en sa maison, ce qui, joint à quelques désordres domestiques, faisait que ces infidèles n'allaient ni aux prières des catholiques, ni à celles du commandeur, s'étonnant de voir deux sortes de religions en des personnes de même pays. Ces Messieurs m'ont levé cet empêchement à l'avancement de la gloire de Dieu rappelant ce commandeur et défendant qu'aucun hérétique fût admis au vaisseau pour passer. Et M. de Flacourt, un de ces Messieurs ayant reçu ce commandeur, s'est porté à ce voyage autant pour l'intérêt de la gloire de Dieu que pour le service de la même compagnie ; et on doit espérer que le ciel le bénira en l'un et en l'autre. Et Dieu, par sa grande miséricorde nous a choisis ouvriers pour avoir soin des âmes des Français qui sont en ce pays, et travailler à la conversion des infidèles.

Nous n'avons trouvé en ce pays que cinq enfants baptisés, savoir une petite fille abandonnée dans les bois, le fils naturel d'un Français et trois petites esclaves ramenées de la guerre et retirées du massacre, lesquelles furent baptisées par un diacre, qui est mort.

9. De nos occupations en ce pays.

Nous tâchâmes d'abord d'édifier et gagner un chacun par une douce et amiable conversation. Il a plu à la bonté de Dieu se servir principalement de ce moyen pour la conversion de cinq hérétiques. Notre première occupation fut de disposer les Français que nous avons trouvés ici, à gagner le jubilé pour la paix. Ensuite nous nous appliquâmes à l'intelligence de la langue du pays ; en quoi nous avons eu beaucoup de peine ; car le dictionnaire qu'on nous prêta dans le navire, outre qu'il contenait fort peu de mots, n'était ni en bon ordre ni assuré et il y a grande différence de la prononciation à l'écriture et c'est autre chose de savoir la signification d'un mot séparé et connaître sa force dans la construction, et le distinguer et entendre dans le discours des naturels du pays. Voilà pourquoi il nous fallut avec beaucoup de peine assembler les interprètes, qui se trouvaient bien empêchés à trouver des mots pour expliquer notre foi en un pays où on ne parle point de religion. Nous avons tâché d'en façonner deux, qui s'appellent Claude Hastier et François Grand-Champ. Ce dernier s'explique mieux.

Sitôt que nous avons pu bégayer, nous avons commencé à instruire les infidèles, entre lesquels les Nègres sont beaucoup plus dociles que les Blancs, qui s'estiment personnages de grand esprit et n'écoutent pas quand on parle des choses de la foi ; ou, s'ils le font, ce n'est que par curiosité et avec indifférence ; les Roandries, tout de même, se vérifiant en eux la parole de notre Sauveur. Vae vobis divitibus (7) ; et ces autres : Abscondisti haec a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis (8) ; car ces bons Nègres, après avoir bien écouté, se disent les uns aux autres : il ne faudra donc plus jurer, travailler aux dimanches, ni dérober.

Ces grands disent que leurs esclaves sont incapables d'apprendre à servir Dieu, et voudraient nous empêcher de les instruire, et les tenir dans l'ignorance, crainte qu'on ne vienne à découvrir leur malice.

Mais parce que vous désirez peut-être, Monsieur, que je vous déduise ici quelques cas particuliers par lesquels vous puissiez connaître plus clairement la manière que nous tenons à instruire ces pauvres barbares et comme ils correspondent de leur part à la grâce de Dieu, j'en rapporterai ici quelques-uns.

10. De quelques particularités touchant l'instruction des insulaires depuis le 15 décembre 1648 jusques après Pâques 1649.

Six jours après notre arrivée, ayant ouï dire que le grand de cette contrée nommé Andian Ramach, avait été trois ans à Goa, d'où les Portugais le ramenèrent ici, âgé de dix-sept ans, et est maintenant de cinquante, je l'allai voir avec quelques Français à Fanshere, lieu de son habitation à une journée et demie d'ici, de la part de M. de Flacourt. Il nous fit bon accueil et ayant fait trois signes de croix sur le front, la bouche et le cœur, dit : Per signum sanctae crucis de inimicis nostris libera nos, etc., et récita le Pater, Ave et Credo en portugais. Je lui demandai par interprète pourquoi il n'y avait que lui seul en ce pays qui sût prier Dieu, et la cause pour laquelle il n'avait pas soin de faire instruire ses sujets. Il me répondit qu'ils étaient incapables et qu'il n'y avait point de prêtre pour les enseigner. Je lui répliquai que j'étais venu le trouver pour le servir et tous ses sujets aussi qui en deviendraient capables après avoir été enseignés comme lui. Il me dit qu'il en était content, qu'il assisterait aux prières quand je les ferai en son village. Autant m'en dirent d'autres grands qui étaient en ce lieu, et me prièrent que je vinsse instruire leurs enfants. Ce roitelet dit qu'il fut baptisé à Goa, en un collège où il y avait plusieurs Pères et qu'étant malade, le baptême lui restitua la santé ; après quoi il se confessa et communia une seule fois ; puis fut ramené ici par un marchand Portugais avec lequel vinrent deux prêtres, qui demeurèrent dans une îlette à deux lieues d'ici où l'on voit les murailles d'une maison bâtie par les Portugais, il y a plus de cent ans, comme il appert par une inscription d'une croix de marbre. L'un de ces prêtres mourut et l'autre s'en retourna avec le marchand après avoir baptisé un homme seulement, auquel j'ai parlé, qui porte trois croix sur la peau de l'estomac. Andian Ramach, huit ans après reprit, ses superstitions.

Après quelques discours de part et d'autre, je caressai la jeunesse, leur tendant la main à la mode du pays, bégayant quelques mots de leur langue, puis leur fis des petits présents de bracelets de verre, de quoi ils étaient ravis, m'appelant leur père, et moi mes enfants. Chacun d'eux me considérait attentivement ; et quand j'allais à l'écart pour faire l'office divin, ils venaient me voir prier Dieu, et s'arrêtaient autour de moi.

Ce premier voyage me remplit de joie et d'espérance. Étant de retour, je consolai mon cher compagnon de toutes ces bonnes nouvelles. Et les fêtes de Noël se passèrent en gagnant notre jubilé, administrant les sacrements et prêchant aux Français, comme nous avons accoutumé de faire. Le jour des Rois étant venu, pour correspondre au mystère de la vocation des Gentils, nous commençâmes à baptiser les enfants non adultes. M. de Flacourt nomma le premier Pierre ; et voilà la première pierre de notre Église spirituelle.

Environ ce temps-là, partit un navire, avec douze Français, envoyés pour demeurer à Sainte-Marie, qui est une petite île à deux cents lieues d'ici, où il y a un Roandrie, qui en est le maître, et quatorze villages et environ six ou sept cents personnes très sociables. Ils ont presque la même langue qu'ici. Ce pays est malsain, et la terre, quoique bonne à cultiver, est difficile à défricher, à cause de l'épaisseur des bois. M. de Bellebarbe y fut envoyé pour avoir soin d'eux, lequel je priai d'y mettre plus de disposition qu'il pourrait pour le christianisme ; mais il n'y a pas demeuré longtemps ; et voilà qu'il s'en retourne en France.

Quelque temps après, ayant un peu d'intelligence de la langue, nous parlions aux Nègres d'apprendre à prier Dieu. Ils étaient honteux et s'excusaient sur leur incapacité, mais prenant leur main, on leur faisait faire le signe de la croix et prononcer les paroles ; après quoi ils étaient ravis d'avoir fait et dit ce qu'ils croyaient auparavant impossible. Nous faisions le même à la jeunesse ; et le dimanche nous leur faisions dire par truchement un mot de la doctrine chrétienne, et en peu de temps ils furent désabusés de l'opinion qu'ils avaient d'être incapables d'apprendre.

Plusieurs Roandries des environs vinrent visiter M. le commandeur et lui firent de petits présents, dans l'espérance d'en recevoir davantage, comme c'est la coutume du pays. Nous prenions occasion de la curiosité de ces grands de les attirer, avec leurs esclaves et vassaux qui les accompagnaient, à venir voir notre chapelle, où, par interprète, nous leur parlions de notre foi. Ils disaient que ces choses étaient belles et qu'ils désiraient les apprendre. Quelques-uns, s'étant trouvés aux grandes messes, demandaient ce que c'était, et pourquoi, le prêtre ayant chanté, tous les Français répondaient d'une même façon. On leur répondait que nous étions tous d'accord à demander nos besoins à Dieu et uniformes à chanter ses louanges. Quelqu'un nous dit qu'autrefois dans cette terre leurs ancêtres avaient eu de grandes maisons où ils s'assemblaient comme nous dans nos églises, et qu'au jour du vendredi, après avoir chanté comme nous, on tuait des bœufs, moutons et cabris pour un banquet public, mais que les guerres avaient aboli ces choses depuis cent ans.

Je pris de là occasion de leur dire qu'on leur enseignerait une manière de prier Dieu plus excellente que celle de leurs ancêtres, qui n'était que charnelle, et la façon de le servir comme il nous le commande, sans qu'il soit nécessaire de faire des festins.

Le plus savant des ombiasses de ce pays, âgé de cinquante ans, se trouva ici avec les autres. Nous lui demandâmes par interprète comme il servait Dieu. Il nous dit que Ramofamade, c'est-à-dire Mahomet, était leur prophète, et Moïse le nôtre ; que nous faisions bien de suivre la loi de Moise et eux celle de Mahomet. Il nous raconta l'histoire de notre premier père Adam à peu près comme elle est dans la Genèse, excepté une circonstance impertinente, savoir qu'il y avait une rivière de lait, l'autre de miel, la troisième de vin, et que le sujet pour quoi Dieu se fâcha fut à cause de la puanteur provenue de ce qu'Adam et Éve avaient purgé leur ventre dans le jardin. Il disait de plus, qu'entre les enfants d'Adam quelques-uns étaient blancs et grands seigneurs, desquels les Français et les Blancs de ce pays étaient descendus, les autres Noirs, et les esclaves, desquels les Nègres tiraient leur origine. Nous lui parlâmes de Jésus-Christ, Fils de Dieu incarné. Il répondit que leurs livres faisaient mention d'un prophète nommé Raissa, qui était venu en terre immédiatement de Dieu, sans être né parmi les hommes, et qu'il était plus grand que Mahomet, qu'il lui avait cédé. Lui ayant dit que c'était Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, que nous adorons, il répondit que Dieu n'avait point de fils et qu'il était seul, qu'au reste, ils espéraient aussi bien que nous aller au ciel en gardant leurs cérémonies. Mais il n'y avait

personne entre les interprètes capable d'expliquer le mystère de la Trinité, comme j'espère qu'on le pourra avec le temps, s'accommodant aux comparaisons et façon de parler de ce pays. La conclusion de notre visite fut qu'il était content d'apprendre notre créance et nous laisser son fils, âgé de quinze ans, pour apprendre de lui par après. J'acceptai volontiers son offre ; mais ce petit libertin ne voulut pas demeurer. Il me dit que son père ne lui permettait pas de boire du vin jusques à ce qu'il eût appris leurs superstitions.

Voilà ce que j'ai appris du plus savant du pays, qui pourtant ne dit mot de Dieu aux Nègres, se contentant de les piper avec ses olis et salis. Qui pourrait gagner un ombiasse tel que celui-ci, et le désintéresser des petits profits qu'il tire de ses tromperies, tout le reste serait bientôt gagné ; mais il faut de bons interprètes qui sachent entendre et dire les raisons de part et d'autre ; ce qui ne se peut faire que par long usage, la langue n'étant pas réduite en préceptes et n'y ayant pas longtemps que ce pays est habité des Français. J'espère qu'avec le temps Dieu nous fera la grâce de vaincre ces difficultés.

Les premières visites que j'ai faites à la campagne furent pendant le carême, à l'occasion de quelques Français malades, à trois ou quatre lieues d'ici. En passant par les villages, les Nègres s'assemblaient par curiosité, pour voir une petite montre que j'avais empruntée. Ils l'admiraient et croyaient qu'elle était animée, et disaient que nous étions des dieux ; ce qui nous obligeait, comme Paul et Barnabé, de leur dire que nous étions des hommes comme eux ; et prenais de là occasion de leur parler de Dieu selon mon possible Ces pauvres gens disaient aussi qu'ils étaient incapables d'apprendre ; et quand je leur voulais faire faire le signe de la croix, ils s'enfuyaient. Un plus hardi, qui était le maître du village, l'ayant fait et prononcé les paroles, chacun demandait après à le faire.

11. Des visites faites en la campagne depuis les fêtes de Pâques 1649 jusques au mois de juin.

Les fêtes de Pâques étant passées, j'appris que Andian Ramach faisait un Nissanath de sa maison, qui avait été réparée. Je jugeai à propos de m'y trouver, tant pour voir ce qui se passait en cette cérémonie, que pour prendre occasion de parler de la foi en une si bonne compagnie, en la présence du roi et d'autres grands qui y devaient assister. Je menai avec moi un interprète pour leur parler plus facilement. Je priai le roi de leur dire lui-même ce qu'il en avait appris, vu qu'ils avaient plus de créance en lui. Il me le promit par plusieurs et diverses fois ; mais il n'en fit rien et fut cause que, pour nous être attendus à lui, l'occasion se perdit par la grande confusion de leur banquet ; mais j'en parlai aux grands du pays et aux ombiasses qui étaient en sa maison, et je tirai encore cet avantage de cette visite, que le peuple m'ayant toujours vu auprès de leur roi, crut que j'étais en crédit auprès de lui ; ce qui m'a depuis beaucoup servi, leur disant mêmement, comme il est vrai, que leur roi m'avait prié de les instruire ; et lui-même me fit de plus instance que je vinsse tout à fait demeurer avec lui, que je lui donnasse des heures en portugais et qu'il prierait Dieu comme autrefois. En partant, il me dit que j'écrivisse à Louis de Bourbon qu'il lui fit un beau présent. Je lui dis qu'il n'y manquerait pas, s'il se remettait en état de bon chrétien et contribuait avec nous au salut de ses sujets, que, lorsque nous irions demeurer avec lui, nous ne lui serions point à charge. Car ces gens ici sont si mesquins qu'il serait plus à propos de leur donner que recevoir d'eux.

En m'en retournant, un maître de village nommé Ramanore, après les Blancs un des plus riches et considérables du pays, qui avait autrefois assisté aux instructions à notre habitation après avoir expérimenté toutes les superstitions des ombiasses sans aucun effet, me fit prier d'entrer chez lui et d'obtenir de Dieu sa santé. Lui ayant remontré que Dieu permet souvent les maladies de nos corps pour le salut de nos âmes et qu'il était tout-puissant pour le guérir, s'il quittait la superstition du pays et voulait servir Dieu comme nous, il demanda aussitôt qu'on l'enseignât. Je fis assembler ceux du village pour venir écouter. Je leur déclarai, par l'interprète que j'avais conduit avec moi, les choses plus substantielles de la foi et plus nécessaires à salut. Le malade, après avoir écouté le tout, dit que son cœur était soulagé et qu'il croyait tout ce qu'il venait d'entendre, et qu'il portait grande compassion au Fils de Dieu, mort pour nous, et qu'il l'en remercierait et ne l'oublierait point. Il demanda si Jésus-Christ était assez puissant pour lui restituer la santé. «Oui, dis-je si vous croyez de tout votre cœur et que votre âme soit lavée de tous vos péchés par le saint baptême». Il fit apporter de l'eau et me fit presser de le baptiser. Mais, craignant, ce qui arriva depuis, qu'il ne cherchât plus la santé corporelle que la spirituelle, je la différai, lui disant qu'il fallait éprouver si son désir de servir Dieu était véritable, et qu'il paraîtrait tel si, ayant reçu la santé, comme j'espérais que Notre-Seigneur la lui donnerait, il se faisait entièrement instruire et lui et toute sa famille.

La femme, entendant l'explication des commandements de Dieu, dit qu'il y avait longtemps qu'ils avaient recours à Dieu, et qu'en tout, particulièrement en plantant et recueillant leur riz, élevant les yeux au ciel, ils disaient à Dieu : «C'est toi qui peux faire venir ce que je recueille ; si tu en avais besoin, je te le donnerais, et j'en donnerai à ceux qui en auront besoin, comme aux Français qui passeront par chez moi, et aux pauvres esclaves». Je pensais pour lors à Cornetius, mais je n'avais pas eu de vision pour le baptiser.

Tous les assistants étaient ravis des choses qu'on leur avait dites, et disaient que ces choses valaient mieux que l'or et l'argent, qu'on peut prendre à celui qui doit ; mais ceci, qui nous le peut ôter ? Nous le retrouverons toujours dans notre cœur après le sommeil. Je reconnus par ces discours, qu'encore que le Saint-Esprit ne fût visiblement descendu en eux, il s'y faisait néanmoins sensiblement paraître par les lumières qu'il répandait dans leurs âmes. Je pris congé, laissant au malade l'espérance de sa guérison et à tous celle d'être instruits. Peu de temps après, j'appris la santé de ce bonhomme qui ne m'a point pressé de l'instruire, comme il m'avait promis, quoique néanmoins il témoigne d'être toujours dans le même désir. Je crois que le respect humain et la crainte d'être mal avec les grands qu'il sert le fait différer. Il vit moralement bien, et j'ai depuis baptisé deux de ses enfants. Quelques-uns me disaient, après, que je le devais baptiser et que sa santé aurait donné crédit au baptême, mais je crus qu'il en donnerait davantage, le recherchant de bonne sorte en santé.

12. De quelques visites que nous fîmes les mois de juin et de juillet, et de la mort de Monsieur Gondrée.

Vers les Rogations M. de Flacourt allant à Fanshere, désira d'être accompagné de quelqu'un de nous. M. Gondrée y alla et pâtit beaucoup ; car la chaleur le voyage à pied et l'abstinence, n'ayant mangé qu'un peu de riz cuit avec de l'eau, l'ayant affaibli, il revint avec la fièvre et des douleurs intolérables par toutes les jointures ; et au fort de tous ses maux, il fit paraître une grande constance et des sentiments vraiment chrétiens.

Pendant les fêtes de la Pentecôte, bien que je fusse extrêmement affligé de la maladie de ce bon serviteur de Dieu, Notre-Seigneur me donna les forces pour satisfaire à la dévotion des Français et de nos catéchumènes, confessant, prêchant et chantant la messe le matin, et l'après-dînée, chantant vêpres et instruisant les insulaires.

Je reçus deux filles adultes au baptême, qui furent mariées à deux Nègres, baptisés, l'un à Paris par Monseigneur le nonce, l'autre à Nantes ; ce qui consola notre malade, qui reçut l'extrême-onction avec une grande dévotion. Il dit que tout son déplaisir était d'abandonner ces pauvres infidèles. Il recommanda ensuite avec grande ferveur aux Français la crainte de Dieu et la dévotion à la sainte Vierge, de laquelle il fut très dévot. Il me pria de vous écrire, Monsieur, et de vous remercier très humblement en son nom de la grâce que vous lui aviez faite de l'admettre et supporter entre vos enfants, et surtout de l'avoir choisi entre tant d'autres, qui en étaient plus capables, pour l'envoyer ici, qu'il priait ceux de notre congrégation d'en remercier Dieu pour lui ; puis il me dit : «Je vous laisse cet avis par testament, que vous souffrirez beaucoup en ce pays et non pas pour peu, mais beaucoup». Et ayant passé une partie de la nuit en continuelles inspirations à Dieu, en souriant il lui rendit son âme le quatorzième de sa maladie.

Le lendemain, il fut enterré avec les pleurs de tous les Français et des infidèles, qui disaient qu'ils n'avaient point vu, jusques à notre venue, des hommes qui ne fussent point colères et fâcheux, et qui leur enseignassent les choses du ciel avec tant d'affection et douceur comme nous leur faisions.

Je vous supplie de faire ici une pause pour vous représenter les ressentiments de mon pauvre cœur dans la perte de celui que j'aimais comme moi-même, en qui tout était aimable, et qui était en ce pays, après Dieu, toute ma consolation.

Je demandai à Notre-Seigneur Jésus-Christ la portion des grâces du défunt pour faire seul l'ouvrage de deux. J'ai ressenti après sa mort l'effet de ses prières et une double force de corps et d'esprit pour travailler à la gloire de Dieu. Ensuite la crainte de mourir avant que j'eusse mis en état l'œuvre de Dieu, me pressa de travailler au plus nécessaire, qui était de composer en cette langue des instructions de ce qu'il faut croire et faire, afin de me les rendre familières, et les laisser à ceux qui viendront, au cas que Dieu disposât de moi. Après beaucoup de peines d'exprimer les choses de la religion dans un pays sans religion, j'achevai le plus nécessaire, et envoyai une copie à M. de Bellebarbe, à Sainte-Marie, afin de s'en servir ; mais il ne l'a pu, faute d'interprète.

Depuis que j'eus dressé les instructions en ordre, j'assemblai les infidèles de notre congrégation les dimanches et fêtes, qui s'étonnaient de me voir en si peu de temps parler en leur langue, quoique je ne fasse que bégayer ce que j'avais appris de plus nécessaire. Les enfants d'un grand, nommé Andian Panole, éloignés de deux cents lieues d'ici, venus ici pour leurs affaires, nous venaient voir et assistaient aux instructions. Au départ, ils dirent qu'ils désiraient être aussi instruits et rapporteraient à leur père ce qu'ils avaient entendu de notre religion. Je leur donnai espérance qu'avec le temps nous irions. On y ferait grand profit ; car ce pays est meilleur et mieux peuplé que la contrée où nous sommes ; et ces habitants sont fort curieux d'assister aux prières des Français qui y vont négocier.

Je ne perds aucune occasion d'annoncer Jésus-Christ, en personne et par autrui, soit aux Nègres éloignés où vont les Français, auxquels, après les avoir exhortés à se

confesser et communier avant leur départ, et recommandé à tous la crainte de Dieu et de donner bon exemple aux infidèles, je chargeai les plus intelligents de ne laisser passer aucune occasion de parler de notre foi, et leur donnai par écrit les instructions nécessaires à cet effet.

J'allai, au mois de juin, à la campagne voir si la semence céleste que j'avais jetée par les villages, commençait à germer, et j'appris qu'on faisait solennelle assemblée à Fanshere pour l'entrée de la maison d'Andian Sero, qu'on tient devoir succéder à Andian Ramach. Ayant ouï dire que ce maître de village nommé Ramanore, duquel j'ai ci-devant parlé, avait été guéri incontinent après que je l'eus visité, il me fît instance d'aller à son logis pour prier Dieu pour la santé de son petit-fils. «Que veux-tu, lui dis-je, que je fasse ? Penses-tu que Dieu le puisse guérir sans ces olis de ce pays ?» (car c'est un des plus superstitieux) «Fais et dis ce que tu voudras, pourvu que mon fils guérisse». Ayant élevé mon cœur à Dieu avec confiance, je fus trouver Andian Famach et lui dis : «Tu sais bien ce que c'est que le baptême et comme tu y as reçu la santé de l'âme et du corps. Voilà ton petit-fils malade. Si tu veux que je le baptise, fais venir en ta maison ton gendre et ta fille et l'enfant ; et je leur dis ce que c'est que le baptême ; et donnerai quel nom il te plaira». Il le fit et le nomma donc Jérôme, et me dit de bien prononcer les paroles, lesquelles il prononça aussi. Je fis dire par l'interprète que l'enfant serait tenu de vivre en bon chrétien ; et le père me dit : «Je te le donne et veux que tu sois son père et sa mère, quand il sera grand». Je le baptisai ensuite, faisant entendre aux Roandries qui étaient présents que, quoiqu'on baptisât les enfants sans disposition de leur part, qu'il fallait néanmoins que les adultes fussent auparavant instruits. L'enfant, peu après, revint en santé et, par la grâce de Dieu, il n'en est point encore mort ici après le baptême, comme il arrive en Canada. Voilà pourquoi les païens n'ont point de répugnance qu'on baptise leurs enfants, croyant que cela leur conserve la santé, ensuite de ce qui arriva à un Nègre, auquel je dis que son enfant mourrait s'il le faisait circoncire ; ce qui arriva. Après quoi, il me vint trouver avec sa femme, me disant en pleurant : «Tu me l'avais bien dit». Ces pauvres gens pleuraient la perte du corps de leur enfant, et moi celle de son âme. Andian Ramach, avant mon départ, parla des commandements de Dieu au peuple ; et je confirmai son dire m'offrant de les instruire. Les Roandries qui étaient venus à la fête dirent qu'ils voulaient être baptisés avant que partir. J'entrai à la maison neuve, que je trouvai pleine de femmes de Roandries. Je leur parlai de la foi. Elles me répliquèrent que les ombiasses du pays exemptaient les femmes d'apprendre, comme incapables. Mais leur ayant dit que les femmes de France étaient aussi bien apprises à servir Dieu, que les hommes, elles me dirent qu'elles voudraient bien qu'il y en eut ici pour les instruire.

13. Des autres visites faites ès mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre.

Depuis la mort de mon cher compagnon sur lequel je me reposais et mettais le soin de notre habitation et des environs, je ne puis aller si loin qu'auparavant ; car il faut me trouver les dimanches et fêtes à l'habitation, pour célébrer la sainte messe et l'office divin, et faire les exhortations aux Français et instructions aux infidèles des environs. Voilà pourquoi mes voyages ne sont que de six jours.

Je fus le mois d'août aux montagnes les plus proches de nous. J'instruisais le jour ceux qui étaient aux villages et le soir, au clair de la lune, tant ceux-ci, que les autres qui retournaient du travail. Je fus extrêmement consolé, voyant d'un côté qu'ils croient de tout leur cœur, et je disais, les larmes aux yeux : Quid prohibet eos baptizari (9) ? Mais craignant qu'ils n'abusassent du baptême, n'ayant point de prêtre

pour les entretenir à la piété chrétienne, je remis le tout à l'adorable providence de Dieu. J'eusse baptisé des enfants ; mais je craignais qu'on ne les pût plus discerner des autres, vu principalement que les païens changent souvent de demeure ; et je crois qu'il sera à propos de leur faire quelque marque pour les discerner.

Ceux que j'ai baptisés aux villages voisins de nous se reconnaissent, et on les appelle dans le pays par leur nom de baptême : Nicolas, François, Jean, etc.

Ce serait une chose trop longue et ennuyeuse si je voulais particulariser les noms, les voyages, les villages, les gens auxquels j'ai annoncé Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les particularités qui s'y passèrent. Je vous puis dire qu'on ne peut désirer plus de disposition pour recevoir l'Évangile. Tous se plaignent de ce que les Français depuis qu'ils sont en leur pays, ne leur ont point parlé de la foi, et portent une sainte envie à ceux qui sont voisins de notre habitation.

Je rapporterai seulement ce qui se passa en quelques rencontres particulières. A la fin du mois de novembre, j'allai visiter les villages qui sont au-delà de Fanshere. J'avais porté une grande image du jugement final et du paradis et de l'enfer. A chaque village, je leur criais que j'étais venu afin que leurs yeux vissent et que leurs oreilles entendissent les choses de leur salut. Après leur avoir expliqué ce qu'il fallait croire et les commandements de Dieu, je leur montrai les demeures de l'éternité et les pressai de choisir le haut ou le bas, l'enfer ou le paradis. Ils s'écriaient : Tsiary aminy Rabilo ; aminy lanahary tiako andeha (c'est-à-dire je n'ai garde de choisir d'aller avec le diable ; c'est avec Dieu que je veux demeurer).

Ils se disaient que leurs ombiasses ne leur parlaient point de Dieu et ne les visitaient que par intérêt et pour les tromper ; et que moi je les enseignais gratis. Ils admiraient comme on avait pu faire des figures sur le papier. Ayant entendu parler du péché de nos premiers parents, les uns leur donnaient des malédictions et disaient : «Oh. ! Que c'eût été une belle chose de demeurer comme Dieu nous avait créés, sans avoir besoin de travailler, ni être sujets aux maux de cette vie, ni à la mort !» D'autres s'en prenaient au diable, disant que, s'ils l'eussent pu attraper, ils l'eussent brûlé. Quand quelqu'un arrivait tard et que l'image était pliée, ils lui disaient : «Ah ! Tu n'as pas vu la richesse». Et il fallait la déplier et expliquer derechef.

En m'en retournant, je passai par Fanshere et montrai mes images au roi, qui les connaissait et expliquait, puis je le priai de permettre que je baptisasse les enfants de son village, et de défendre la circoncision. Il me dit qu'il n'empêcherait pas le baptême, mais que je laissasse faire la circoncision. Il faut avoir un peu de patience pour les désabuser avec le temps. Si nous pouvons réduire ce roitelet en son premier état de chrétien, les autres grands le suivront, et il y aura de quoi se lasser les bras à baptiser. Comme les moins disposés à recevoir l'Évangile sont les Blancs, et entre eux les grands et les ombiasses, je tâchai de ne perdre aucune occasion de leur parler de la foi ; car ceux-ci étant gagnés à Dieu, le reste sera facile.

Voilà pourquoi, étant allé à la pointe de l'île à deux journées d'ici, où je fus extrêmement consolé de voir tant de dispositions dans le peuple, je fus chez Andian Madamboro, frère aîné du roi qui a été supplanté par son cadet. Ce grand est un ombiasse et grand superstitieux, à qui on attribue le pouvoir de faire venir et chasser les sauterelles. Il me pria d'abord de lui donner quelque remède pour les gouttes, desquelles il était alors travaillé, et lui ayant dit que Dieu seul le pouvait guérir, ou lui donner patience en son mal, je lui évangélisai ensuite Jésus-Christ. Et lui disant

qu'il fallait croire en Celui dont il tenait l'image, il la prit, la baisa, la mit sur sa tête et sur son cœur et me pria de demeurer avec lui pour l'instruire. Je ne pus le payer que d'espérance. J'eus désir de voir ses livres qui étaient tous enfumés. Tous les assistants, me tenant par la soutane, me criaient : «Que vas-tu faire ?

Tu nous porteras malheur, lave donc tes mains et ta bouche». Me moquant de leur crainte, je pris ces livres, où je ne vis que des figures mal tracées. Et lui demandant la signification de l'écriture, il me dit qu'il y avait les noms des planètes. Je lui dis qu'il fallait quitter toutes ces superstitions et tromperies, dont il abusait le peuple. Il répondit qu'il ne savait aucun mal et n'avait intention de servir au diable, mais d'observer les coutumes de leurs ancêtres, que je lui enseignasse mieux et qu'il quitterait tout cela, que je le vinsse voir souvent pourvu que ce ne fut le vendredi auquel jour il ne parlait à personne parce qu'il avait observé que tous ceux qui lui avaient parlé ce jour-là s'en étaient trouvés mal par la suite de quelque sinistre accident. Et moi je lui dis que je tâcherais de venir ce jour-là, auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ nous avait rachetés par sa mort. Lui ayant fait faire un signe de croix, je le laissai en cette bonne disposition.

Je m'en allai ensuite visiter Andian Machicore gendre du roi, en un autre village. (On attribue à celui-ci le pouvoir de faire venir la pluie, de sorte qu'ayant plu une fois, on lui présenta des boeufs en remerciements). Discourant avec lui en présence de plusieurs habitants du lieu, il me demanda s'il pleuvrait bientôt, à cause que leur riz était tout brûlé faute d'eau. Je vis la lune pâle et le ciel qui se couvrait. Je lui dis qu'à mon avis il tomberait bientôt de l'eau, mais que je n'en savais rien au vrai, parce que cela n'appartient qu'à Dieu seul, qui envoie et retient la pluie comme il lui plaît. «Mais toi, lui dis-je, si tu as le pouvoir de faire venir la pluie pourquoi permets-tu que les riz du pays et les tiens se sèchent et se perdent ?» Il en attribua la vertu à ses olis qui ont tous leur nom. Je me souviens d'un, qu'il appelle Andian Valotomboko, c'est-à-dire Monseigneur qui a huit pieds. J'étais un peu en chaleur et justement indigné contre ces piperies et dis que c'étaient des diables qu'ils honorent sous ces figures ridicules et que c'étaient inventions des magiciens, pour transférer aux démons l'honneur qui appartient à Dieu seul. Et loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et non confundebar (10) Il n'y a pas de danger de leur dire la vérité, d'autant qu'ils n'oseraient faire tort à aucun Français encore moins à moi, qui converse doucement avec eux, sans toutefois les flatter, quand il s'agit de la gloire de Dieu.

La plus grande difficulté sera à convertir ces superbes, qui sont incapables de raisonnement ; car il n'y a aucune science en ce pays ; et la coutume et l'intérêt temporel l'emportent par-dessus la raison ; de quoi néanmoins nous ne devons pas nous étonner en des personnes qui n'ont encore qu'une étincelle de connaissance, vu qu'il s'en trouve en Europe des parfaitement éclairés qui expérimentent les mêmes difficultés à se retirer du vice.

Je fus, il y a quelque temps, au-delà des montagnes, en une contrée qu'on appelle la vallée d'Amboule, où il y a un seul grand. Lui et tous ses sujets, qui sont environ quatre mille sont Nègres. Il n'y a point d'ombiasse, mais ils y vont vendre leurs olis. Étant chez le roi, je lui montrai l'image du jugement général, disant que Dieu ferait ainsi brûler les polygames, lui et ses femmes (car il en a cinq). Il changea de visage ; il me pria de venir l'instruire et qu'il obligerait ses vassaux à recevoir l'Évangile.

Je visitai, les fêtes de Noël, le pays d'Anossi, où il y a environ dix mille hommes. Il ne me reste plus que deux visites à faire pour achever de réparer les voies, in omnem

locum in quem est ipse Dominus venturus. J'irai au plus tôt, afin que ceux qui viendront trouvent au moins la terre défrichée, ce qui n'a pas été fait sans grande fatigue ; mais celui qui a donné aux Évangélistes nivem sicut lanam (11) fait ici que la chaleur parait une douce rosée à ceux qui sont dans la fournaise de la charité.

Conclusion.

Voilà le vaisseau qui va lever l'ancre, après m'avoir donné le loisir de faire ces remarques. Pour conclusion, je vous dirai, Monsieur, que tous ces pauvres languissants n'attendent que aquae motum (12) et la main de quelques bons ouvriers pour les plonger dans la piscine du baptême. Combien de fois, évangélisant à la campagne, ai-je entendu, non sans larmes, ces pauvres gens crier : «Où est donc cette eau qui lave les âmes, que tu nous a promise ? Fais-en venir et y fais les prières». Mais je diffère, craignant qu'ils ne la demandent encore matériellement, comme celle qui, pour être exempte de venir aux puits, demandait à Notre-Seigneur de l'eau qui ôte la soif, et ne connaissait pas encore celle qui éteint le feu de la concupiscence et rejaillit à la vie éternelle.

J'ai dit, au commencement, que nous avons trouve cinq enfants baptisés. Il a plu à Notre-Seigneur d'en ajouter cinquante-deux autres. Quoiqu'il y ait beaucoup d'adultes suffisamment disposés, je diffère jusques à ce qu'on puisse les marier incontinent après le baptême, pour remédier au vice du pays, comme nous avons déjà fait à ceux qui furent baptisés en France. J'aurai soin cependant qu'aucun suffisamment disposé ne meure sans baptême. Je baptisai, il y a quelque temps, une pauvre vieille grièvement malade, dans laquelle Dieu fit voir les effets de sa grâce par les grands sentiments qu'il lui donna tout à coup de sa bonté. Elle est allée, la première de ce pays, à l'éternité bienheureuse, et son corps a été le premier enterré au cimetière des Français.

Le jour de la Purification, nous avons béni et posé la première pierre fondamentale de l'église qu'on va bâtir pour notre habitation, après avoir remercié Dieu de nous avoir choisis pour bâtir un temple à sa divine Majesté dans un si grand royaume, où il n'y a aucun vestige d'église, quoiqu'il y ait plus de quatre cent mille âmes, qu'on peut tailler pour être des pierres vives de l'édifice spirituel que nous espérons ériger à sa gloire.

J'attendrai du secours et les ordres de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi et les vôtres. Cependant, si je ne puis pas beaucoup avancer, je tâcherai de ne pas laisser perdre ce qui est commencé. Où sont tant de docteurs, comme disait autrefois saint François Xavier, qui perdent le temps dans des Académies, pendant que tant de pauvres infidèles petunt panem, et non est qui frangat eis (13) ? Le maître de la maison y veuille bien pourvoir ! Car à moins que d'avoir quantité de prêtres pour instruire et entretenir le fruit, on ne peut guère avancer, parce qu'encore que le peuple soit crédule et facile à attirer au giron de l'Église, l'attache qu'ils ont au temporel étouffe, comme les épines, la semence jetée dans leurs cœurs. Et quoiqu'ils la reçoivent avec joie, cito arescit, quia non habet humorem (14), Je ne doute point, Monsieur, que tous les sujets de notre congrégation ne tressaillent de joie à des nouvelles si désirables à leur zèle et ne désirent coopérer avec Dieu à la conquête de ce nouveau royaume à Jésus-Christ, et que, dans la compassion de me voir seul, dans un pays si éloigné, administrer les sacrements aux autres, sans en pouvoir recevoir d'autres que la sainte Eucharistie, ils ne prient la bonté de Dieu de me fortifier en sa grâce.

Ce qui sera le plus capable de me consoler après Dieu, sera de savoir ce qui s'est passé de plus considérable en notre congrégation au bien de la sainte Église et en la gloire de Dieu, que je continuerai de prier pour vous, Monsieur, afin qu'il lui plaise, avant que vous appeler à soi, vous faire voir vos enfants multipliés comme les étoiles du firmament, et que tous puissent être pères de plusieurs générations pour le ciel où j'espère vous voir, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'assistance de vos prières et de tous nos confrères et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHARLES NACQUART

Lettre 1179. Dossier de la Mission, copie du 17° siècle. Saint Vincent fit prendre plusieurs copies de cette lettre pour la communiquer aux maisons de la Compagnie et même à des personnes du dehors.

Jacques-Raoul de la Guibourgère (1646-15 mai 1661)

1° Ile des petites Antilles anglaise

2° Ile de l'archipel du Cap-Vert

3° Baie de la Côte sud-ouest de l'Afrique dans la colonie du Cap. Le copiste écrit : baie de Sardaigne

4° Pointe extrême du sud de l'Afrique
5° Psaume 14,35

6° St Luc 6,24

7° St Mathieu 11,25

8° Actes 8,36

9° Psaume 118,46

10° Psaume 147,16

11° St Jean 5,3

12° Livre des Lamentations 4,4

13) St Luc 8,6

Monsieur De FLACOURT, le nouveau gouverneur de l'Île, qui a fait le voyage avec MM. NACQUART et GONDRÉE, apporte son témoignage sur la conduite des confrères durant la traversée.

Portrait d'Etienne DE FLACOURT

HISTOIRE DE LA GRANDE ISLE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

Pg 277-278

Sur le vaisseau

…le 19 mai 1648, après avoir fait embarquer 80 hommes (entre lesquels il y avait deux prêtres de la mission nommés Messieurs. NACQUART et GONDRÉE, envoyés par le Révérend Père Monsieur Vincent de Paul, Supérieur Général des Missions de la Maison de Sainct-Lazare de Paris, je m'embarquais à la rade de Chef de Baye devant le Port de La Rochelle … (pg 226)

…le jour de la Pentecôte, M. NACQUART, prêtre de la mission, fit l'ouverture du jubilé, et nous fîmes nos dévotions, une partie des passagers et de l'équipage, après avoir entendu la grand-messe, laquelle pendant le voyage s'est chantée haute tous les dimanches et fêtes, et a été dite tous les jours de beau temps. A l'issue des vêpres, M. GONDRÉE fit le catéchisme aux soldats et aux matelots… (pg 227)

…le jour de la Trinité, une autre partie de nos gens fit ses dévotions après avoir entendu la grand-messe. A l'issue des vêpres, M. NACQUART nous fit une docte prédication sur le sujet de la Très-Sainte-Trinité. (pg 228)

…l' onzième, jour de la Fête-Dieu, trente hommes de notre troupe firent leurs dévotions, entre lesquels étaient deux Nègres de Madagascar que je ramenais, qui reçurent le précieux Corps de Notre-Seigneur avec grande dévotion. M.

NACQUART, à l'issue des vêpres, nous fit une prédication sur le mystère du Saint-Sacrement. (pg 226).

Escale à l'île Saint-Vincent

…le lendemain, vingt-troisième, le Seigneur Berthelemy RODRIGUES, capitaine des Portugais, me vint voir, et pour ouïr la messe, pendant laquelle il chanta avec six de ses compagnons, Laudae Dominum omnes gentes en musique, avec accord et mesure, et les quatre parties assez bien observées. (pg 232)

Départ de l'île Saint-Vincent

…et le quizième, jour de l'Assomption de la Vierge, nous communiâmes presque tous aux messes qui furent dites, et le reste le lendemain, et rendîmes grâces à Dieu de ce qu'il avait exaucé nos prières. (pg 238)

…un de nos passagers qui dès longtemps était malade du scorbut, mourut d'une faiblesse, il était tanneur, l'on célébra les matines des morts, et les prières accoutumées finies, l'on le jeta en mer. (pg 241)

Baie de Sardaigne

…Ils n'ont aucun culte de religion et ne savent que c'est que Dieu, sinon qu'ils appréhendent beaucoup le tonnerre, ainsi qu'ils nous firent connaître par signes. M. NACQUART et moi leur fîmes entendre quelque chose touchant Dieu, en leur montrant la façon de prier Dieu, en regardant en haut étant à genoux, ils admiraient tous…(pg 247).

Alors que tout s'annonce bien entre Monsieur De FLACOURT et les missionnaires, les problèmes ne tardent pas à arriver.

Le gouverneur se montre dur et parcimonieux avec eux. Aucun des engagements n'est respecté. La Compagnie-de-l'Orient avait promis un presbytère, des vivres et des vêtements, or ils n'ont rien fait de tout cela. Les missionnaires doivent se résigner.

Monsieur NACQUART veut revenir en France pour remettre tout cela au point, mais des Français et des Malgaches le supplient de rester.

C'est de ces problèmes qu'il parle avec Monsieur VINCENT et le Conseil de la Compagnie-de-l'Orient.

1183. — CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

Du Fort-Dauphin, le 9 février 1650

Coste III, 580-593

Monsieur,

Votre sainte bénédiction, s'il vous plaît !

Ayant eu crainte que l'on ne lût les lettres et les détournât, j'ai écarté celle-ci du paquet et l'ai confiée à un ami, pour vous la faire tenir à vous seul à raison de ce que vous y trouverez, que je n'ai pas trouvé à propos de mêler avec ce qui est dans mon journal. C'est ici une espèce de communication intérieure pour vous demander conseil dans les occasions qui me sont survenues, afin d'apprendre comme il s'y faut comporter, et qui vous fera voir quel il faut être pour demeurer en cette habitation. Il me souvient que vous m'avez souhaité part à la patience de Notre-Seigneur, et je vous dirai ici les petites difficultés qui sont survenues à mon esprit pour l'exercer.

Vous nous aviez mandé que ces Messieurs nous donneraient les choses nécessaires non seulement ad victum, mais encore ad vestitum, et M. de Flacourt, à ce qu'il m'a dit à La Rochelle et ici, n'entend pas fournir de vêtements, en sorte que, pour ne le pas contrister, j'ai employé à La Rochelle, soit étoffe et linge et autres menues nécessités, environ les deux tiers de ce que vous nous aviez envoyé d'argent, sans quoi je ne porterais plus de marque de prêtre, non plus que M. de Bellebarbe, qui est à présent vêtu de gris ; et j'ai ici employé le reste excepté dix écus qui me restent, pour avoir les choses nécessaires et suppléer au trop peu que l'on m'a donné pour aller visiter les malades à la campagne. Éclaircissez-vous de cela, si vous envoyez ici quelqu'un, et spécifiez tout, afin qu'il n'y ait pas de mésintelligence. J'ai mieux aimé employer tout que d'avoir la moindre parole, et me suis engagé de cent francs envers le capitaine de notre vaisseau, comme je vous manderai dans une lettre exprès pour lui.

Je n'ai pas trouvé peu de difficulté à pratiquer ce que vous m'aviez écrit touchant la conversation douce, respectueuse, mais fidèle à tenir le parti de Dieu et ne point trahir ma conscience ; car comme vous savez que les discours des séculiers sont trop souvent de choses qui ne devraient pas être entendues d'un prêtre lorsque, l'impureté ou la médisance, qui d'ordinaire va sur les ecclésiastiques ou autres personnes, se mêlait dans les entretiens, j'ai tâché de la divertir au mieux et le plus doucement que j'ai pu, et en voulant être fidèle à Dieu et à ma conscience, ce n'a pas été sans me rendre odieux. Mais des deux, j'ai plutôt choisi de plaire à Dieu qu'aux hommes, par crainte de perdre la qualité de serviteur de Jésus-Christ. Il n'y a eu que M. de Flacourt qui l'a trouvé mauvais, le reste en a été bien aise et m'en a su gré. Innocentes et recti adhaeserunt mihi, qui sustinui te, Domine (1).

Quand on travaille ici les dimanches et fêtes sans permission et avant la messe, j'ai averti qu'il fallait suivre la coutume de l'Église, qui est de ne le faire sans nécessité, sans dispense et après la messe. Pour cela, j'ai passé pour vouloir donner la loi et entreprendre sur le temporel par ambition.

Lorsque, pour remédier aux plaintes et murmures de plusieurs, j'en ai averti celui qui pouvait y donner ordre, j'ai passé pour l'auteur de tout cela.

Lorsque, par compassion d'entendre les malades qui se plaignaient de mourir faute de nourriture et de remède, je me suis adressé avec respect, de leur part, au père de

famille, j'ai été renvoyé Dieu sait de quelle façon comme si c'était moi qui leur fis dire. C'est une pitié de voir si peu d'ordre à cela, qu'il faut que ceux à qui on a promis en France de les médicamenter en leurs maladies, vendent leur chemise pour avoir des volailles, qui ne coûtent pas un sol en monnaie de ce pays qui est du verrot qu'on apporte de France, ou il faut qu'ils déchirent leur linge s'ils ont des plaies. Quel moyen de voir cela ? Vous verrez dans une lettre ici incluse qui s'adresse aux Messieurs de la Compagnie de Paris, que je vous prie de lire et ne leur montrer (2) sinon au cas que je sois calomnié, comme j'ai sujet de craindre, que ce ne soit le payement des petits services que j'ai rendus à ces Messieurs, après avoir exposé ma vie sur mer et sur terre ; mais il n'y a rien de perdu devant Dieu.

Comment faudra-t-il faire touchant ces misérables guerres dont je parle à ces Messieurs ? On dit ici qu'on y trouvera bien des prétextes pour le passé et pour l'avenir, et je sais bien qu'il n'y en peut avoir que de faux et capables de détruire l'œuvre de Dieu et de perdre le salut de ceux qui les continueront. S'il s'en fait, c'est pour épargner un peu de marchandise. Il n'y a pas grand'chose à faire pour la religion en ce pays avec un gouverneur seulement pieux en apparence et qui ne songe qu'au temporel. Il ne faut pas seulement des paroles, mais une personne qui contribue en effet par son exemple et par son autorité aux desseins de Dieu, qui sont de si grande conséquence, comme [vous] pouvez le juger.

Saint François Xavier a beaucoup fait par sa vertu et son zèle, mais l'autorité de ceux qui l'appuyaient et lui fournissaient libéralement les choses nécessaires, y a beaucoup contribué. Il n'y a point ici de punition pour les Français scandaleux, ni pour les vilains et vilaines du pays qui sont au service de l'habitation. Les Français sont quittes pour dire. «Je n'irai point à confesse». Et l'on dit que les autres sont des chiens. N'y a-t-il pas moyen que ces Messieurs établissent une justice ?

Je n'ai pas sujet de me plaindre de ma nourriture, qui ne saurait être que trop bonne. Mais s'il faut attirer quelque Nègre ou des petits enfants par des présents, on dit que c'est tout gâter ; et sous ce prétexte d'avarice, je n'ai point d'amorce pour pêcher les hommes, et si les frais ne seraient que fort petits pour fournir avec libéralité les choses nécessaires comme vous apprendrez mieux de ceux qui ont demeuré ici, que je ne le vous saurais spécifier par écrit.

Pour un morceau de cristal que j'ai reçu d'un Nègre, je suis soupçonné de vouloir entreprendre un trafic en ce pays ; et je le destinais pour faire une petite croix à mettre à l'église ! La façon m'eût plus coûté que la matière ne valait ; et elle n'eût pas eu quatre doigts de long sur deux de large. Encore l'ai-je donné, après qu'on me l'a demandé, me souciant aussi peu des pierreries que de paille.

Quand Monsieur n'avait pas fait faire son poil le dimanche, il fallait retarder la messe ; et il m'a fait ses plaintes, que je le considérais peu de ne le pas avertir pour prendre sa commodité, et qu'il y aurait quelque jour d'autres prêtres ici. Je lui fis voir que j'avais donné charge à son serviteur de prendre garde quand il ne serait pas prêt, et qu'il m'en avertît avant le dernier sonné ; quand chacun est assemblé et le prêtre habillé, il n'est plus temps d'avertir.

Il a tant de fois dit qu'il y avait eu des religieux qui s'étaient offerts de payer leur passage et de se défrayer entièrement ici, et qu'il dirait à la Compagnie qu'il n'y a pas de danger d'en laisser venir de toutes sortes ! Je ne sais si c'est par reproche ou à autre dessein. J'ai répondu que je ne souhaitais sinon que Dieu y envoyât ceux qui lui

rendraient meilleur service. D'autres y seront autant empêchés comme nous, et la multitude et diversité ne sera que de la confusion. Tout ceci, joint à la difficulté que je trouve à la conduite des Français, fait que je vous propose savoir s'il est à propos de nous charger à l'avenir des Français, que l'on mettra dorénavant en plusieurs habitations mal réglées et en des cantons malsains bien éloignés les uns des autres. Le moyen de suffire à cela et aux Nègres ? Ne serait-ce point mieux fait que ces Messieurs, pour leurs habitations, eussent de bons prêtres séculiers à gages et que, nous autres, fussions assez bon nombre pour établir une Communauté et faire habitation aux lieux où il y a plus d'apparence de gagner des âmes, et n'être occupés qu'aux Nègres. Car il ne faut point parler des règles de la Mission, ni de récollection, à un prêtre seul, et, quand on serait deux avec les Français d'une habitation qui font un tintamarre d'ivrogneries, de chansons, de leur travail, et des brouillements qui surviennent dans le soin qu'il faut avoir pour la vie et la conversation avec les séculiers.

Certes, vous en ferez ce qu'il vous plaira ; mais pour mon particulier, j'en suis bien las ; et je ne crois pas qu'on puisse faire grand profit avec les Nègres, si l'on n'est dégagé totalement de ces Messieurs pour ne vaquer qu'aux missions. Aussi bien c'est contre notre règle d'avoir des cures, et l'on ne peut bien s'acquitter de l'un et de l'autre. Vous savez quelle brouillerie cela donne à Richelieu, encore qu'il y ait une si grande communauté pour vaquer à l'un et à l'autre. Aussi bien comme je crois, les Français, dorénavant, se marieront aux femmes du pays et iront choisir des lieux écartés et éloignés. Le moyen de fournir à tout ?

Audian Ramach m'a dit souvent qu'on allât demeurer à Fanshere auprès de lui, et c'est un lieu pour faire une habitation de six prêtres pour fournir aux missions de cette contrée, que l'on ferait, avec un bon interprète, dans les villages peu à peu. Et l'on pourrait là entretenir un séminaire de petits enfants, dont on aurait une grande quantité, qui ne coûteraient pas beaucoup à nourrir, dans l'âge qu'ils seraient capables d'instruction. Il ne faut point de linge et d'habits comme en France ; ils vont tout nus, excepté une écharpe de droguet, dont ils se cacheraient. Ils sont accoutumés à coucher sur terre et à vivre de riz, de racines du pays.

Je ne sais que vous dire des filles pour la conduite desquelles il faudrait quelques vertueuses veuves ou filles de France pour en avoir soin ; mais ce serait encore un embarras pour nous, car vous savez l'importunité de ce sexe. Des sœurs de la Charité bien fondées en vertu seraient propres, mais il ne faudrait pas qu'elles demeurassent avec nous, ne crederentur uxores sacerdotum par ces peuples soupçonneux et par les Français. Mais c'est une chose bien nécessaire d'instruire et de contribuer à réprimer le libertinage de la luxure en donnant de la pudeur aux filles, qui partout sont effrontées, dès leur jeunesse, autant ou plus que les petits garçons Et de cette jeunesse l'on ferait des mariages honnêtes, dont les enfants seraient encore meilleurs chrétiens que leurs pères, car il faudra faire ici comme l'on fait pour réformer une communauté ; on tirera ce qu'on pourra des vieux, mais ce seront les enfants qui instruiront leurs pères et qui réformeront le pays. On ne me dit partout autre chose : «Nous sommes trop grands ; viens instruire nos enfants». Et les enfants ne demandent pas mieux, quoiqu'ils soient fort libertins. Car le trop grand amour de leurs parents, qui leur souffrent tout sans châtiment, les gâte.

Il serait nécessaire de quatre coadjuteurs dont l'un fût apothicaire et chirurgien, un peu versé à traiter les malades, qu'il fît provision des médicaments nécessaires ; car il n'y en a aucun en ce pays. L'autre, un tailleur, fourni de linge et d'étoffe pour nous,

et pour les petits enfants du droguet, et des soutanes de couleur, si l'on fait un séminaire. Le troisième, capable de vaquer à l'instruction de la jeunesse, avec l'aide d'un interprète, pour leur montrer à lire et écrire dans des heures de caractère de France, pour en introduire la coutume, comme elle est ici de lire et écrire cette langue en arabe, qui est trop malaisé. Pour cet effet, on peut faire imprimer seulement une centaine de copies du catéchisme que j'envoie en cette langue, en attendant qu'il soit mieux, ou qu'on puisse faire des livres de prières bien reliés en grosses lettres. Et le quatrième, un économe, avec tous les meubles qui sont nécessaires à nos communautés ; car on ne trouve rien ici que ce que l'on y apporte, excepté le bœuf et le riz et des racines ; encore faut-il de quoi acheter tout jusqu'à temps qu'on puisse planter, en prenant, avec permission de Sa Majesté et des Messieurs, autant de terre qu'il sera nécessaire ; ce qu'on peut sans faire tort ni aux Messieurs de France, ni à personne, car il y en a de reste.

Le riz cuit à l'eau, comme on le mange en ce pays, n'est pas de si bonne nourriture ; il n'est pas facile de s'y accoutumer. Le vin de miel n'est pas sain, et il est bien rare. On peut apporter des farines de France de pur froment, qui se gardent trois et quatre ans, tant pour servir de matière de consécration, que pour faire du pain sur mer et ici dans un petit four. Le vin de garde n'est pas moins nécessaire pour la messe et pour conserver la santé en ce pays, où l'on est fort sujet à de grandes maladies et à la mort, à moins que d'avoir de bons aliments et médicaments et autres rafraîchissements que vous pourrez apprendre de ceux qui ont été sur mer, et de ceux qui ont vécu dans ce pays. Car de se fier, comme nous avons fait, à de belles promesses, cela est fâcheux d'acheter des Français au quadruple de ce qu'il coûterait en France ; et encore ne trouve-t-on quelquefois pour quoi que ce soit ce qu'on pouvait facilement apporter de France à bon marché et qui est pourtant nécessaire, comme il a fallu que j'aie fait pour me conserver, sans pourtant me délicater. Et quand on aurait pour donner quelque soulagement aux malades Français ou Nègres, ce serait encore le mieux. Cela fait trop de pitié de ne pouvoir secourir ceux qui sont doublement affligés de mal et de pauvreté, leur pouvant sauver la vie pour peu. Il y devrait avoir ici une infirmerie bien réglée, de la part de ces Messieurs, qui sauverait, pour leur profit, la vie a beaucoup.

Il faudrait, outre ce qu'on peut apporter de France dans le vaisseau, avoir suffisamment de marchandises de ce pays, dont vous ne pouvez être informé sinon par quelqu'un qui ait l'expérience de ce pays. J'espérais vous adresser quelqu'un qui sût la langue du pays, pour vous en communiquer, mais on lui a refusé le passage, encore qu'il soit des plus anciens habitants. Je n'en sais pas la raison ou si l'on s'est douté de quelque chose ; mais c'est le meilleur interprète, qui de bon cœur s'est donné à Dieu pour demeurer avec moi lorsqu'il pourra se dégager, qui sera à l'arrivée du premier vaisseau, après que celui-ci sera de retour.

Je crois qu'il serait bon que nous eussions la permission de recevoir ici quelque Français, quand son temps de service est achevé et qu'il est appelé au service de Dieu, comme il y en a ici deux ou trois qui me l'ont demandé. Ils sont tous portés et savent un peu de la langue et la façon de vivre dans le pays. Il n'y aura pas trop de monde où il y a tant à travailler ; et il meurt beaucoup de monde ; en voilà 57 de notre nombre qui sont morts depuis douze ou treize mois. Car encore qu'il s'en présente de vraiment appelés, on dira que nous les avons débauchés sans cette permission, comme on croit que j'ai fait à l'égard de cet interprète, qui de lui-même s'est offert et a toujours persisté par dévotion, quoiqu'on lui offrit des gages, qu'il a

refusés, pour se joindre avec moi, qui ne saurais rien faire, s'il n'est tout à moi ; car on ne peut être à deux maîtres, et il faut choisir le meilleur, qui est Dieu.

Il faudrait encore deux bons charpentiers et un menuisier pour bâtir des églises et maisons de bois, et apporter les serrures, cadenas, clous, et tout faits, de France, bref tout ce qui est nécessaire pour se loger et ameubler en ce pays, où l'on ne trouve pas plus qu'en un désert. Et l'on ferait bien d'apporter de tout ce qui se peut planter et semer en France, comme froment, de la vigne, des graines, des pépins et noyaux, légumes, etc.., mais le tout bien enfermé, cause de l'air de la mer, qui corrompt beaucoup, et les mettre à l'air quelquefois par beau temps.

Lorsque j'ai été à la campagne, j'ai toujours eu un Français, interprète ou non, qui portait un fusil, non à autre dessein que de se défendre, étant attaqué des voleurs ou ivrognes. Et je crois qu'il n'y aurait pas de mal, s'il y a des séculiers avec nous en quelque habitation, si l'on en fait, d'avoir de quoi se défendre en cas de nécessité, car la crainte de nos armes les tient tous en bride, et n'oseraient approcher, quelque grand nombre fussent-ils, lorsqu'ils voient une arme à feu. Il y a eu des Français massacrés, faute de se méfier.

Voilà le plus nécessaire pour faire une habitation et il n'y a pas d'autre moyen de subsister, ce me semble. Je suis honteux d'avoir spécifié tant de choses dont on se peut passer et mortifier en France ; mais puisque nous avons des corps pour servir d'organes à s'employer au service de Dieu en ce pays où il y a si grand besoin d'ouvrir, il faut avoir de quoi s'y conserver, puisqu'il y a de la peine à y venir.

Mais la vraie habitation qu'il faudra faire au plus tôt pour bien avancer les affaires de notre religion, c'est aux Matatanes, qui est au milieu de l'île, où les Français ont demeuré, où il fait fort bon vivre, où sont tous les meilleurs esprits, d'où viennent les ombiasses et d'où l'on peut aller facilement par toute la terre. Il n'y a point de Français à présent ayant permission de Sa Majesté de s'y établir. Pour le spirituel, c'est où est la meilleure moisson de tout le pays et les plus capables d'instruction. Il faudrait là une douzaine de prêtres, avec l'interprète dont je vous ai parlé, qui y a demeuré, car il y a un peu de différence de la langue selon les pays, comme en France, le picard et le normand, etc ; et qui pourrait avoir quelqu'un des nôtres qui sût l'arabe ou au moins le lire et le bien écrire, cela serait bien nécessaire. Je m'en vais tâcher d'apprendre à lire et à écrire par le moyen d'un ombiasse qui me l'enseignera, afin de pouvoir connaître ce qui est dans leur livre, et leur écrire quelque chose d'instruction ; mais je ne sais si j'en viendrai à bout.

Les moyens de subsister aux Matatanes sont les mêmes que j'ai dits ci-dessus ; mais la difficulté est qu'on ne peut pas venir plus de trois ou quatre à la fois dans un vaisseau, et l'on est longtemps à recouvrer une personne morte, comme je suis dans l'attente, étant demeuré seul.

Si vous demandez la qualité des ouvriers pour ce pays, vous jugerez mieux cela que moi, qui suis indigne d'en être du nombre. Je dirai seulement mon avis, qu'il faut les qualités que requérait saint François Xavier, des personnes qui excellent plus en vertu qu'en science. La science qu'il faut, c'est celle que Dieu donne aux saints. Quand il n'y aura pas de grand prédicateur, passe, si ce n'est qu'il faille avoir soin des Français ; en ce cas, il faut quelqu'un potens in opere et sermone pour réprimer des gens ramassés, libertins et qui sont envoyés la plupart en ce pays par leurs parents, qui n'en savent que faire, ou y sont venus eux-mêmes par débauche ou curiosité, qui,

se voyant ici trompés de leur espérance de voir un bon pays, ne font que maudire l'heure d'y être venus. Et encore, quand leur temps est achevé, il faut demeurer encore autant, faute qu'il n'y vient pas de navire les retirer, comme on leur avait promis. Je vous laisse à penser quelle vie en ce désespoir, en un pays où il y a si grande facilité de se laisser aller à la corruption de nature. Il n'y aurait que plaisir de n'avoir pas soin de telles gens, auxquels on ne perd souvent que sa peine et dont on est payé d'ingratitude et de calomnie, comme des frénétiques envers le médecin qui les veut guérir, qui s'irritent contre lui au lieu de prendre ses remèdes. Si nous n'avions qu'à instruire les Nègres, il ne faudrait que des catéchistes, quand même il y en aurait quelqu'un d'une mémoire heureuse qui ne voulût pas être prêtre et qui eût la volubilité de langue pour se rendre capable d'apprendre celle-ci en peu de temps, comme il est facile à une personne qui n'aurait que cela à faire ; car il n'y a pas de prononciation difficile ; il ne faut que de la mémoire à retenir les mots, qui ne se déclinent, ni conjuguent, et que l'on peut faire réduire en dictionnaire et en précepte avec le temps, comme j'espère, quand nous aurons un interprète à nous et qu'on demeurera ailleurs qu'en ce lieu de brouillerie, sous la captivité de ceux qui sont toujours en méfiance et qui, au lieu de contribuer, empêchent plutôt, et qui croiraient s'être fait grand tort de nous donner un interprète, qu'ils emploient plutôt à des vétilles. Je veux dire qu'un laïque, étant conduit et stylé d'un prêtre, se rendra capable d'instruire en attendant que les prêtres, plus occupés à l'office et autres choses, se puissent rendre capables d'enseigner seuls sans interprètes. Je ne saurais ici apprendre jamais la langue parfaitement, à moins que de demeurer parmi les Nègres. Je sais un peu les matières de catéchisme que j'ai étudiées ; mais je n'entends pas leurs raisons entièrement sans interprète. Il faut un long usage dans ces commencements pour bien connaître la signification propre des mots.

La santé du corps et les forces sont requises à ceux qu'on emploiera, tant à cause de la fatigue du long voyage sur mer, que des incommodités qu'il y a ici, à la campagne. On a remarqué que les plus jeunes et les plus robustes meurent plus tôt que ceux qui sont de force médiocre, quoique de bonne santé ; et les personnes âgées de 35, 40 et 50 ans sont plus sains que ceux qui sont plus jeunes, à cause de la chaleur du pays.

Il n'y a pas si grand danger de la chasteté comme on croit. Il ne faut pas aller seul et se tenir sérieux et sur ses gardes, quoique la longue habitude à la chasteté soit requise en beaucoup d'occasions, où l'on offre des sujets de la perdre.

Les esprits impatients, comme le mien, ne sont guère propres ; encore moins ceux qui demanderaient à venir ici par boutade et qui agiraient de même ; bene patientes ut annuntient, principalement ici ou le peuple est seul à comprendre ces matières nouvelles.

De vivre seul, comme moi, sans compagnon, il n'y a guère d'apparence ; car il me souvient que saint Xavier demandait des personnes de vertu extraordinaire pour cela ; ce que vous savez n'être pas en moi.

Il n'y a point à craindre de persécutions ni de dangers, quand on a quelque Français qui porte des armes avec nous ; mais seul, il n'y fait pas trop sûr, particulièrement si l'on allait où l'on a pillé et brûlé ces pauvres gens, qui seront toujours sur la méfiance et qu'on aura peine à aborder ; car ils fuient devant un seul Français, comme un grand troupeau devant un seul chien.

On a tué des grands vers le milieu de la terre, quand on leur a fait la guerre, et des femmes et des enfants, et l'on dit qu'on ne pourra avoir des bœufs pour faire subsister l'habitation sans faire la guerre à l'avenir, et que pour se rendre maîtres aucuns disent qu'il faut mettre main basse sur les principaux et que c'est même le moyen de mieux établir la religion, comme ont fait les Portugais. Quod si aequum est, judica. Et quel remède à cela si nous demeurons encore ici ? C'est à quoi j'ai toujours contredit par l'exemple de Notre-Seigneur qui n'a pas commandé aux apôtres de lever des armées pour établir le christianisme, mais d'être agneaux parmi les loups. Et encore que les Blancs se soient, ou par industrie, ou par force, rendus maîtres, il ne faut que subsister ici et maintenir les Noirs dans la jouissance de leurs biens et acquits pour détruire toute la puissance des grands, qui, à la vérité, ne sont riches qu'aux dépens des enfants, frustrés du bien de leur père ; encore font-ils des avances de bêtes aux maires des villages, dont ils prennent le profit après leur mort, en retirant tout ce qu'ils trouvent au défunt.

J'assure bien que pour faire subsister notre séminaire, si on l'établit, tant aux Matatanes qu'ici, il ne sera pas besoin de guerres, car on peut traiter avec les choses propres au pays tout ce qui sera nécessaire de bêtes et autres victuailles qu'on ne peut pas apporter de France et qui croissent ici. J'ai bien acheté six vaches, qui me coûtent un écu la pièce environ, et quelques volailles pour avoir des œufs le vendredi et samedi, avec un peu de lait, pour n'être point obligé de manger de la viande, comme l'on en mange presque toujours et le carême aussi, non seulement à la table du gouverneur, mais de tous les Français, qui vivent en cela comme huguenots, faute de soin d'avoir du poisson et autres choses que des personnes pieuses auraient facilement et dont la plupart ne font aucune conscience ; quoique je leur aie fait entendre souvent que je ne donnais dispense qu'à ceux qui étaient infirmes, ou qui ayant fait leur possible d'y pourvoir, n'auraient pu, ou enfin à ceux qui auraient une légitime excuse devant Dieu en leur conscience. Je suis contraint de laisser tout aller après n'y avoir pu remédier, car les particuliers me renvoient tous au chef, à qui, quand j'en ai parlé, j'en ai été querellé, disant que, s'il avait des marchandises, ce n'était pas pour cela. Et il n'en faudrait pas beaucoup, sinon pour tous, au moins pour sa table. Ce n'est que faute de donner ordre, comme il est facile. Et, jusqu'à présent, je n'ai point rompu l'abstinence, sinon que, faute qu'on ne veut pas prendre la peine de faire du beurre, comme je tâcherai quand je le pourrai, j'ai pris dispense de me servir de graisse de bœuf, ou du poisson, que bien souvent j'ai été pêcher moi-même sur les roches, pensant à la pêche spirituelle et aux apôtres, qui quelquefois y allaient pour vivre ; et le bon Dieu m'a pourvu des choses nécessaires pour vivre.

Comment faudra-t-il faire touchant les jeûnes et abstinences des Français et à l'égard des Nègres qu'on recevra au christianisme ? Un mot de votre avis sur ceci, s'il vous plaît ? Car cela me met en peine pour ma conscience. Il ne faut que faire pêcher avec une seine à la mer. Car je sais bien que qui peut et ne veut pas est indigne d'absolution. Il y en a qui, à la vérité, sont excusables ; mais ceux qui le peuvent, favorisent leur sensualité, impiété et négligence par de faux prétextes qu'ils ne peuvent, ou à cause de la Compagnie, ou crainte d'être malades et mourir ; que dire à cela ?

Au lieu d'empêcher les Nègres de travailler les fêtes et dimanches, on reçoit le trafic ces jours-là et on dit qu'il vaut mieux qu'ils travaillent, et ceux qui d'entre eux sont chrétiens aussi ; et il faut des Français à les conduire ; et le plus souvent ce ne sont pas choses nécessaires. Si les Français demandent congé de s'aller promener, on les remet aux dimanches et aux fêtes. Ils partent la veille et perdront la messe pour des

vétilles et disent que, si on leur donnait d'autres jours, qu'ils n'emploieraient pas ceux-là. Que faire à cela ?

De ceci vous jugerez le pauvre ordre qu'il y a, et le peine que mon pauvre cœur a reçue de tout ceci ensemble. Ce qui m'a fait dire bien des fois que si ce n'était que je suis ici par obéissance, usquedum dicatur mihi, j'aurais secoué ce joug insupportable à un pygmée, pour m'en décharger sur quelque plus fort, spécialement pour le traitement de M. de Flacourt qui pourtant commence à reconnaître la vérité et l'innocence de ce qu'il m'avait imposé. Ne lui en dites mot, s'il ne commence le premier (comme je crains, encore qu'il m'ait dit : pax, pax). Si ce n'est de son côté, je vous assure bien, du mien, que j'ai bu l'amertume de ce calice à travers celui de Notre-Seigneur et des apôtres faisant en ceci expérience de la prédiction que mon cher compagnon me fit par testament un peu avant sa mort. Quand je lui eus demandé ce qu'il me laissait devant que mourir, il me dit que c'étaient des souffrances : «Oh ! Que vous aurez à souffrir ! Ce ne sera pas pour un peu ; mais je vous assure que ce sera très bien». Oh ! Je m'en contente ; et c'est peu de chose au prix de ce qu'il faudra peut-être souffrir à l'avenir pour imiter les vaisseaux d'élection qui sont choisis pour porter le nom de Notre-Seigneur parmi les Gentils.

Si M. de Flacourt se plaint de moi, je sais qu'il est seul ; car tout le reste seraient prêts de me donner leurs cœurs et leurs yeux, les plus libertins mêmes. Demandez-lui pardon pour moi de ce qu'il vous dira que j'ai fait de mal. Sur quoi, je recevrai votre correction car, encore que ma conscience ne me reprenne sinon de lâcheté au service de Dieu en mon particulier, j'ai tâché de ne pas manquer au prochain. Et pourtant je ne me dis pas juste, car je sais que je suis homme et le plus infirme et fautif de tous ceux que vous pourriez envoyer ; et Dieu sait que je ne mens point ; que ce que j'ai toujours le plus appréhendé m'est arrivé dans le choix qu'on a fait de moi, non pour m'envoyer ici, car je n'ai pas eu peine de passer par-dessus les objections de la chair et du sang pour me soumettre à l'obéissance, quand j'ai connu la volonté de Dieu, mais de ce que vous avez mis la charge sur le plus faible. Aussi ai-je toujours cru, et crois encore, que je ne suis envoyé que comme explorateur et que vous enverrez celui quem missurus es, auquel je ne serai pas digne d'obéir si vous envoyez des prêtres par le premier navire. Je sais bien que c'est chose inutile de prévenir ce qui n'arrivera pas que j'aie aucune conduite d'aucune chose, sinon de servir de pieds et de bras pour me soumettre et exécuter tout ce que me commanderont ceux que vous me donnerez pour supérieurs ; car je sais que vous êtes trop raisonnable pour me donner la dernière place et non pas de tenir le gouvernail, et qu'au cas que vous établissiez ici un corps, vous n'aurez garde de mettre un membre inférieur hors de sa place, pour le faire continuellement gémir jusqu'à ce qu'il y fût remis, et que vous ne voudriez pas être responsable des fautes que je commettrais en une œuvre de si grande conséquence n'ayant ni science, ni jugement, ni expérience pour me conduire en des affaires si épineuses et en des principes desquels, comme l'on dit étant mal posés, s 'ensuivraient plusieurs absurdités. II faut un savant architecte pour mettre ici le fondement, et je n'ai que trop de sujet de croire que j'ai été éloigné des autres pour mes folies. Je ne dis point ceci par humilité à crochet, pour finement procurer d'avoir quelque direction en quelque façon que ce soit, car il n'y a rien plus capable de m'abattre le courage que de me voir hors de la conduite d'un supérieur, et si ne m'en envoyez un, comme je n'en doute point, je crois que je tomberais à cœur failli, car j'ai déjà trop fait de mal sans l'augmenter pour ma perte et celle du salut de plusieurs au lieu que, si l'on me commande, il me semble que je serai retiré de la mort, qui est ma propre volonté ; et qu'ayant le cœur dilaté, je courrai dans la voie de l'obéissance, n'ayant rien qui me puisse peser, après que je me verrai délivré de ce fardeau, que

j'appréhende plus que toutes les peines inimaginables pour ce que je ne vois pas d'apparence d'y faire mon salut que je dois préférer à celui de tout le monde au lieu que je ne crains pas le naufrage dans le vaisseau de l'obéissance.

De tout ce que j'ai mentionné dessus, je vous prie de faire un extrait de ce qui est le principal, et y apportez le remède par celui que vous enverrez, que vous en pourrez pleinement informer ou de paroles ou par écrit.

Pour ce qui est du temporel, il faudrait, si l'on envoie trois ou quatre prêtres avec deux ou trois coadjuteurs, ce sera bien le plus qu'on pourra passer, et autant à un autre voyage, enquêtez-vous et faites que ceux qui viendront s'informent de quelqu'un qui sache les choses nécessaires en ce pays pour y avoir été et non par ouï-dire ; et surtout voyez s'il est à propos de continuer le soin des Français. S'il y a une raison pour, il y en a deux contre. Qu'on fasse si bien qu'on voudra ce ne sera jamais rien qui vaille à leur gré et de plus, c'est que de tous les hommes, celui qui est ici est le plus difficile à converser et contenter à cause des jugements et soupçons téméraires ombrages ou rapports ; ou si cela ne se peut séparer et qu'il faille demeurer à l'habitation, donnez ordre qu'on ait son fait assuré dès la France sans s'attendre aucunement ici ; car on n'oserait pas ouvrir la bouche, quoique le plus doucement du monde, qu'on ne soit renvoyé devant tout le monde ; n'étant pas aussi bien notre Institut d'être fondé pour ne dépendre de personne, pour vivre de jour en jour, comme je suis ici étant engagé avec des séculiers, qui dans le repas et en tout, ne gardent aucune règle, ni temps, ni mesure que leur appétit. Avec cela l'on y perd tout le temps, et l'esprit se sèche trop tôt de leurs discours frivoles.

Voici bien de la confusion que j'ai écrite à bâton rompu espérant l'écrire avec plus d'ordre, si le vaisseau n'eût pas pressé. Tirez de tout ce poison une thériaque, et sur toutes mes fautes donnez-moi des instructions, si vous me retenez encore en ce pays. Possible que, si Dieu eût conservé M. Gondrée vous aurais-je été rendre compte moi-même, non pas pour quitter le pays, mais pour y mieux revenir. Et si vous trouvez à propos que je fasse un tour en France par le premier navire, c'est à faire à quatre mois de temps et autant en France, et autant à revenir, pour ne plus quitter, étant bien établis. La volonté de Dieu soit faite en tout et partout !

Monsieur Flacourt demeure encore pour trois ans ; et quand j'ai écrit ceci, je pensais qu'il s'en retournait. Comme il en avait fait ses préparatifs, cette résolution a changé tout à coup. Je ne lui ai point parlé s'il manderait des prêtres, ou si l'on ferait ici des séminaires ; je lui en ai dit pourtant tout mon sentiment et les moyens que je croyais nécessaires pour cela. Il n'y a pas bien longtemps ; mais comme il m'a écouté froidement, je laisse cela à sa dévotion d'en mander ce qu'il lui plaira à ces Messieurs, qui vous le communiqueront, comme vous leur communiquerez, de tout ce que je vous écris, ce que vous jugerez de plus nécessaire, en laissant le superflu.

Je vois bien que je ne pourrai aller guère loin ; mais je tâcherai de disposer les pères des villages d'ici à l'entour au baptême de leurs enfants et de visiter, quand je pourrai, ceux que j'ai déjà vus. Aurons-nous un interprète Portugais pour Andian Ramach et ce qu'il faudra pour faire là une église, et Dieu nous fera-t-il la grâce de le remettre ? Lui pourra-t-on faire quelque présent pour le gagner, comme de quelques cristaux taillés en olives, de quelque étoffe de soie, de quelque tasse d'argent ou ménilles d'argent, quelques grains d'or, fausses perles, du corail, dont il m'a demandé un chapelet, et des heures en portugais ? Ce que nous lui distribuerions successivement pour l'entretenir en amitié et l'attirer par là à mieux écouter et

recevoir les voies de son salut et de plusieurs autres. Ensuite pourrait-on avoir quelque chose semblable à ce que dessus pour gagner quelque ombiasse et, l'ayant instruit, en le désintéressant de ses olis, s'en servir pour attirer ceux qu'ils ont autrefois trompés ? La somme de 100 ou 200 livres irait bien loin en cela, tant pour le roi que pour les ombiasses. Dieu sait quelle conséquence il s'ensuivrait de là et combien l'on gagnerait d'âmes, dont une vaut mieux que tous les trésors de la terre. Ces Messieurs auront peine d'approuver cette façon, que je crois bien propre parmi des personnes attachées à leur intérêt comme sont ces gens ici. J'ai bien peur qu'on ne fasse entendre qu'on fait de grands frais pour nous et pour la religion qui est le principal motif de la concession de cette île et que l'on n'expose cela pour avoir exemption des droits des entrées des vaisseaux et marchandises en France, et que l'on ne se soucie pas assez de contribuer médiocrement à l'œuvre de Dieu. Qu'il lui plaise qu'il n'en soit pas ainsi !

Je ne sais si vous enverrez des missionnaires à Sainte-Marie où il y a des Français ; mais il n'y a pas moyen de se communiquer d'ici-là sinon par mer ; il y fait fort malsain, et c'est là où il faut de bonne nourriture à cause du mauvais air, des fréquentes pluies. Il y a du changement à la langue, et je tâcherai par quelques Français qui sont ici et qui y ont demeuré, de mettre les mots de ce pays-là dans le catéchisme qui est déjà fait à la façon d'ici. On dit qu'on fera plusieurs habitations des Français, entre autres deux grandes, l'une aux Antavares, proche des Matatanes à trois journées de là. Jugez de ce que je vous ai proposé si vous donnerez le soin des Français à des prêtres de la Mission ou à des prêtres séculiers, et que le tout aille à la plus grande gloire de Dieu en l'amour duquel je suis de tout mon cœur, Monsieur et très honoré Père votre très humble et très obéissant fils.

CHARLES NACQUART
très indigne prêtre de la Mission de Madagascar.

Témoignage du Monsieur DE FLACOURT sur un évènement qui s'est passé en août 1649 :

HISTOIRE DE LA GRANDE ISLE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

Pg 265-266

Le neuvième d'Août mil six cent quarante-neuf, le nommé Sibran, Hollandais, vint me demander congé d'aller à Manamboulle demeurer avec trois Français que l'on avait laissés avec Dian Panolabé où était Georges Pitre, aussi Hollandais, mais d'autant qu'il avait mauvais vin et querelleur, outre que je soupçonnais qu'il avait été laissé au Fort comme un espion par le commandeur de l'Isle Maurice, je ne lui voulus pas permettre d'y aller. Le lendemain, l'on me vint avertir qu'il était parti la nuit, qu'il avait tout emporté ses hardes, et qu'il avait dessein de s'en aller à la Baie d'Antongil par terre. La crainte que j'eus que cet homme étant arrivé à Manamboule, ne surprît les deux Français qui y étaient, ne leur ôtat leurs armes et munitions…me fit envoyer les sieurs Angeleaume, des Cots et Boivin, sergent, après lui, avec ordre de l'arrêter vif ou mort et de le suivre jusques à Manamboule. Le sieur Angeleaume parti, j'appris que Sibran était allé en plusieurs endroits d'Anossi chercher chez les Grands de la poudre à acheter d'autant qu'ils en avaient encore de celle des navires de Goubert et de Cocquet. C'est pourquoi, j'envoyai un Nègre après le sieur

Angeleaume qui avait déjà passé la montagne d'Hiella pour le faire retourner. Sibran sachant que j'avais envoyé pour le prendre où on le trouverait, s'en vint à Fanshère et changea de dessein. Dian Ramach lui dit qu'on le poursuivait et que s'il voulait, il enverrait de sa part me prier de lui pardonner. Il aima mieux s'en venir lui-même me demander pardon, nonobstant cette soumission, je l'envoyai dans le navire, où on lui mit les fers aux pieds. Le vingt-neuvième, Sibran a fait abjuration de l'hérésie et a fait profession publique de la religion catholique apostolique et romaine, instruit il y avait déjà longtemps par le sieur Nacquart ; puis, je l'ai renvoyé dans le navire, à dessein qu'il repasse en France.

DE MONSIEUR NACQUART AU CONSEIL DE LA COMPAGNIE DE L'ORIENT

Du Fort-Dauphin, le 9 février 1650

Archives de la Mission

Mes très honorés Seigneurs,

Après qu'il vous a plu agréer le choix que la Divine Providence a fait de moi par mes supérieurs pour venir rendre ici les services de ma profession, à Monsieur DE FLACOURT, qui représente toutes vos personnes, et à tous les Français qui sont sous votre obéissance. Comme aussi pour venir voir s'il y a moyen de gagner à Dieu un nouveau Royaume Spirituel, où il m'a donné un temporel ; après avoir, dis-je, reçu l'honneur d'un si bel emploi par votre moyen, pour qui passerais-je si je m'étais oublié de mon devoir de vous en témoigner mes très humbles remerciements ?

Grand merci donc de ce que vous nous avez préféré à tant d'autres meilleurs, mais non pas plus affectionnés que nous ; grand merci pour le bon Monsieur GONDRÉE qui en peu de temps, ayant consommé sa vie au service de Dieu, et au vôtre, m'a laissé orphelin de sa chère compagnie dans un si grand besoin. Dieu m'est témoin que toutes les petites peines qui sont communes et ordinaires tant sur mer qu'en ce pays, où d'abord on n'est pas accoutumés, ne m'ont pas tant donné de ressentiment que la promptitude qui m'a obligé de partir de France, après votre commandement et celui de mes supérieurs, sans avoir eu le bonheur de vous saluer tous en particulier, pour entendre et pratiquer les bons avis que vous m'auriez donnés touchant la conversation avec les Français, et la conversion des pauvres Nègres.

Si vous attendez de moi des nouvelles de ce pays, ce ne sera pas du temporel, qui n'est point mon affaire, y ayant ici de votre part un si sage conducteur et gouverneur, que vous ne pouviez pas en choisir un plus porté à maintenir vos intérêts. Mais pour le spirituel, je vous dirai que comme Monsieur DE FLACOURT n'a rien négligé pour chercher l'utilité temporelle, je ne crois pas avoir omis d'avoir cherché par les villages de la campagne ce qu'il y avait à gagner pour le spirituel, et ramener au troupeau de Notre-Seigneur tant de brebis errantes par les montagnes.

Dieu sait que ce n'a pas été pour trouver ici la pierre philosophale que j'ai enduré un peu de chaleur et d'incommodité en ce pays, qui n'est pas réglé comme la France, mais bien pour chercher la perle de l'Evangile, qui est bien plus précieuse ! Et si quelqu'un vous a donné sujet d'en douter, et que nous pensions avoir quelque apparence d'entreprendre chose qui ne soit à la gloire de Dieu et le salut des âmes, et à votre avantage, sans aller chercher tant de raisons, je vous dirai celle que Notre-Seigneur disait des faux prophètes, que l'on connaît la bonté de l'arbre par ses fruits, et que j'espère, par la grâce de Notre-Seigneur, étant bien uni à vous que, si comme je n'en doute, votre bras aide le nôtre, infailliblement vous verrez plutôt accroître votre domaine, puisque nous ne saurions cultiver de petites plantes en nourissant et instruisant la jeunesse, où il faut commencer pour gagner les pères ; que ces mêmes plantes, dis-je, ne s'enracinent dans le jardin de votre obéissance ; mais que nous puissions avancer sans votre appui, et qu'il paraisse à tout le monde que vos soins et votre zèle joints aux nôtres n'en emportent toutes les couronnes ? C'est ce que je puis que je n'en sois tout certain ; et qu'autant d'âmes, dont il y a un nombre très grand, qui donnent apparence de se réduire au giron de notre mère sainte Eglise, ne crient tout haut que c'est par votre moyen qu'elles ont été retirées de la gueule du loup infernal, qui les tient depuis tant d'années sous sa tyrannie sans aucun culte de religion, sans temple, sans prêtres et sans aucun vestige du christianisme ; sinon ce pauvre roitelet qui étant, à ce qu'il dit, dans les coutumes faute de prêtre, a promis plusieurs fois de se remettre quand il y aura une église et des prêtres à Fanshère.

Au reste, quand vous aurez la nécessité, la facilité et les moyens pour la conversion de quatre cent mille âmes qui sont à gagner peu à peu dans toute l'île, à ce que l'on dit, j'ai trop d'assurances de votre zèle et piété pour ne pas envoyer des hommes capables de jeter tous ces pauvres languissants dans la piscine, puisque l'eau est si bien remuée et disposée. J'en ai dit mon sentiment à Monsieur DE FLACOURT, comme je l'ai mandé aussi à Monsieur VINCENT, qui vous en communiqueront afin d'en résoudre ce qu'il vous plaira, touchant une petite habitation à Fanshère, et l'entretien d'un petit séminaire en ce lieu, duquel on pourra instruire tout ce pays d'Anossi, où il y a environ dix mille hommes ; les frais ne seront pas grands puisqu'on ne demanderait que du riz à proportion du nombre que nous serions, et que votre magasin en pourrait fournir, sans se dénuer, pour l'habitation où il faut deux prêtres qui n'ayant autre soin que des Français et des Nègres qui sont vos esclaves au Fort ; c'est trop de besogne d'avoir soin des Français et d'aller à la campagne ; l'un empêcherait l'autre. Enfin, comme il serait difficile que l'on ne puisse pas fournir au Fort, par exemple s'il n'y a pas de bestiaux ou de riz, s'il faut faire cultiver la terre, acheter du poisson et autres menus frais, je pense qu'il n'y a point d'inconvénient pour fournir aux choses nécessaires, que nous ayons un certain nombre de marchandises pour acheter du bétail en ce pays où l'on n'en traite point pour vous, à cause qu'il y est plus rare et plus cher que dans les traites ; et les cuirs vous retourneront. Et afin d'éviter tout soupçon, défense à nous de traiter chose

aucune, sinon pour la nourriture et entretien de la petite famille, ni d'envoyer chose aucune dans vos vaisseaux, que par la permission de votre commandeur du Fort-Dauphin, à peine de ce qu'il vous plaira, mais vous n'en serez pas en la peine.

Bref, s'il faut quelques frais qui soient un peu plus grands pour avoir des meubles et quelques petites provisions de France, comme il n'est pas raisonnable que tout d'un coup on mette un tel fardeau sur vos navires, permettez sans déroger à la croyance que j'ai de vos libéralités, à contribuer au dessein de Dieu, que nous fassions une partie de cette dépense, sans vous ôter la gloire du total. Si une seule âme vaut mieux que tout le monde à gagner, combien pensez-vous que Dieu bénira toutes vos entreprises ? Pensez-vous qu'il se laisse vaincre et qu'il manque à sa promesse de rendre le centuple à ceux qui n'auront pas la main étroite avec Lui pour coopérer aux desseins de sa Providence ? J'attendrais la résolution que vous me manderez, tout prêt d'exécuter ce qui sera en mon possible, afin que vous voyez par effet, plus que par paroles, que je suis, en priant Dieu pour vos prospérités et santés, mes très honorés Seigneurs, votre très humble et très affectionné serviteur.

Charles NACQUART

Monsieur NACQUART s'ouvre aussi à Monsieur LAMBERT et semble l'accuser d'avoir été de commerce avec Monsieur VINCENT dans son envoi à Madagascar. Il souhaite même pouvoir revenir en France pour régler certains problèmes afin de mieux repartir par la suite.

De MONSIEUR NACQUART A MONSIEUR LAMBERT

Du Fort-Dauphin, le 10 février 1650

Archives de la Mission

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

N'était-ce que je sais que vous avez communication de tout ce que j'écris au long à notre bon Père, je ne vous écrirais pas si courtement pour satisfaire aux désirs que votre cœur conserve avec une sainte impatience depuis notre départ, d'apprendre des nouvelles de deux pauvres espions envoyés pour reconnaitre cette terre, si elle est de promission. Vous verrez dans le journal de ce qui s'est fait ici, le travail d'un chétif ouvrier auquel vous porterez compassion d'avoir si peu avancé dans la moisson d'un si grand champ. N'en serez vous point la cause, puisque connaissant tous les replis de mon insuffisance, vous n'avez pas procuré de me donner un directeur pour avoir soin de presser ma négligence ?

Ce qui me reste de consolation dans mon incapacité, c'est que je n'ai pas manqué de bonne volonté, et que je n'ai point épargné ma peine dans l'incommodité de la chaleur d'aller par les montagnes chercher ces brebis errantes, qu'il faut amener au troupeau, après avoir si longtemps gémi sous la captivité du loup infernal ; vous connaissez leur disposition et leurs mœurs et humeurs que j'ai décrites au long. Mais encore, bien que je sache qu'il y a plus de peine à défricher une terre comme celle-ci qu'à entretenir celle qui est cultivée comme la France, et que j'ai fait mon possible d'arracher les épines des difficultés qui faisaient paraître impossible ce qui semble à présent facile, d'apprendre à connaître et servir le maître de tant d'aveugles et boiteux qu'il faut adresser dans la voie de leur salut ; et que j'ai fait paraître la malice des inventions superstitieuses dont on abuse le peuple ; ce n'est pourtant encore qu'une moisson en vert qui demande l'établissement des ouvriers pour la recueillir dans sa maturité comme j'en ai dit les qualités et les moyens à Monsieur Vincent, à quoi je n'ai pas besoin de conjurer votre zèle de contribuer. Mais en quoi je vous prie de m'obliger, c'est de procurer touchant l'habitation des Français dont je parle à Monsieur Vincent, que nous n'en ayons pas le soin, car ce ne serait jamais fait avec des personnes comme il y en a ici qui disent qu'on est trop scrupuleux quand on blâme le mal et qui disent qu'on se mêle trop du temporel, quand après que l'on a fait des guerres sans cause autre que pour avoir des bœufs, sans avoir épargné le fer et le feu pour massacrer des innocents, comme vous verrez plus au long dans celle de Monsieur Vincent. Quand, dis-je, on a dit que ce n'était pas le moyen d'établir la religion ; on a dit que ce n'était pas notre affaire et qu'on se mêlât de son bréviaire, pour les autres sujets que j'ai dit. Si l'on veut continuer dans cette charge, je déclare que je ne la puis plus porter, et que ce n'est pas le fait des missionnaires de gouverner des gens parmi lesquels il y a tant de désordre auxquels on ne peut remédier ! Il leur faut des prêtres accommodants (de tout devoir) qui souffrent tout sans dire mot ! Encore si on voulait écouter quand on veut amiablement conférer de quelque chose qui est publique et qui regarde l'intérêt de Dieu ! Mais on n'oserait ouvrir la bouche qu'on ne soit rebuté. Ce serait un plaisir sans pareil que d'avoir une habitation pour ne vaquer qu'à notre salut et des pauvres ignorants de ce pays, comme le porte notre institut ; les villes nous sont défendues et c'est ici une forteresse dont les murailles sont une haie, et les maisons comme de petites granges couvertes de feuilles et les murs de roseaux ou de bâtons. Ce n'est pas que je n'aime cette pauvreté, mais ce serait une richesse à la Compagnie pour rétablir ce pauvre roi qui est à Fanshère, y entretenir un séminaire et faire des missions par les villages. Ou bien aux Matatanes, à condition de ne dépendre pas de ces Messieurs qui sont trop indifférents aux intérêts de Dieu, quand il fait quelque dépense, quoique petite, pour subsister bien honnêtement en attendant qu'on soit bien établi ; et encore quand cela serait, vous savez bien que je n'ai pas l'esprit de conduite d'aucune chose pour le spirituel et le temporel. Mais je ne manquerai pas de courage d'exécuter tout ce qui me sera commandé, car faute de savoir ce qu'il faut faire et quand, pour bien prendre le temps de chaque chose, dans ce commencement d'établir la religion, je suis trop craintif, quelquefois trop téméraire, ne le savez-vous pas bien ? Comme j'ai dit à Monsieur Vincent, qu'il faut un plus sage architecte que moi pour bien poser ce fondement et faire un édifice stable, et qu'un membre hors de sa place ne peut agir et ne fait que gémir. Autrement mes fautes, peut-être irréparables, vous seraient imputées. Qu'au lieu d'un membre gâté, vous ne mettiez un chef pour leur communiquer les esprits et le faire agir ? C'est de quoi je ne doute pas quand vous aurez vu les besoins et affaires de ce pays, que vous n'y donniez bon ordre. Je n'eusse jamais cru de Monsieur DE FLACOURT le traitement fâcheux, que chacun sait ne lui en avoir donné aucun sujet, comme je mandais à Monsieur Vincent. Ne laissez pas de

le remercier et m'excuser autant que vous pourrez envers lui des plaintes qu'il aura écrites de moi, sans vous plaindre de ma part sinon au cas que la chose fût de conséquence pour empêcher la gloire de Dieu et le salut de ces pauvres gens d'ici. J'ai prévenu à y répondre, comme vous le jugerez après la lecture de ce sujet dont j'ai écrit. Je vous prie de remercier nos bienfaitrices et les assurer que les aumônes ne sauraient être mieux employées. Je vous envoie quelque coquille de ce pays. Si vous trouvez bon de les présenter, faites-le à qui vous voudrez de ces bonnes dames. Ce n'est pas ce que je cherche ici où la perle de l'Evangile se peut aisément rencontrer. J'ai mandé les provisions, mais c'est pour autrui plutôt que pour moi qui suis prêt à me passer de tout, hormis de l'assistance de vos bons avis sur toutes les difficultés que vous verrez dans celle de notre bon Père et de vos instructions pour mon particulier, qui suis maintenant un monstre de la communauté, depuis qu'il a plu à Notre-Seigneur me priver de la bonne conversation et exemple de mon cher compagnon dont j'ai écrit une lettre exprés, de quoi je ne dis mot, sachant assez la compassion que vous avez de me considérer seul en une terre éloignée de plus de 3.000 lieues, où les navires viennent si rarement.

Je vous prie de prendre la peine de recueillir ce que n'ai pas eu, ou le loisir ou le temps, de mettre en ordre en ce que j'ai écrit au Père Vincent, et, comme il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas écrire clairement ; entre autres qui vous pourront expliquer et consigner les mêmes choses, ce sera notre capitaine de navire, nommé Monsieur le BOURG, ou un nommé DUMAS que je vous adresse, à qui j'ai presque communiqué tout. Ce même, après d'autres, m'a prêté cent francs pour les besoins que je puis avoir en ce pays, car j'ai employé ce que vous m'aviez envoyé pour nous avoir des étoffes et du linge, et autres choses nécessaires qu'on m'a refusées tout à plat, disant qu'on n'avait parlé que de nous nourrir, qu'il y avait des religieux qui avaient demandé de venir en payant leur passage et entretien en ce pays, sans être du tout au frais de la Compagnie de ces Messieurs, et il me fut dit que j'avais de l'argent pour cela, quand il en eût fallu dix fois autant, je l'eusse plutôt employé que d'avoir la moindre parole. Si ces Messieurs veulent en faire venir d'autres, à bon heure ; il y a d'autres voies pour subsister que la leur pour venir ici que ce capitaine vous pourra dire.

Ne laissez pas de remercier ces Messieurs de ma part, et de mon pauvre compagnon, qui possible ne serait pas mort si on eût soin de le bien nourrir quand il fut au champ en des jours d'abstinence sans oser demander ce qu'on lui pouvait facilement donner, quoique je lui eusse bien dit et même donné en particulier de la marchandise du pays, dont il ne se servit pas. Cela est bien aisé de promettre merveille pour contribuer à la religion, mais point d'effet ; quoique, de mon côté, j'ai fait mon possible pour faire obéir au temporel, comme vous m'aviez mandé. Dieu soit béni qui m'a donné le courage de passer par-dessus tout cela, qui m'a été plus sensible que les persécutions de personnes dont on attend autre chose, car vous ne m'aviez pas donné cette précaution, mais toute sorte d'espérance de paix, non pas de tous, mais d'un seul, excepté lequel je suis au milieu du cœur de tous comme on le pourra apprendre.

Plaise à Notre-Seigneur que je sois dans le sien et que je ne sorte pas du vôtre, non plus que je sache bien que personne n'est capable de vous arracher au mien tant qu'il aura encore le dernier mouvement. Faites mes recommandations à toute la Compagnie, au séminaire et à mes parents. Il ne me faut qu'un mot pour vous aller voir en le premier vaisseau ou bien pour demeurer ici toute ma chétive vie ; peut-être ne serait-il pas inutile que j'allasse faire un tour pour mieux revenir, et plus avancer dans la conquête de ce nouveau Royaume, le plus facile du monde à convertir.

Priez Dieu et ré-écrivez long à celui qui est en l'amour de Notre-Seigneur votre tout

Charles NACQUART

Recevez, s'il vous plaît, un petit coffret que j'avais fait exprès à partir, ce qui est dedans qui n'est pas ce que j'avais recherché avec curiosité, mais une partie m'a été donné par les Français comme les coquilles, que vous tâcherez de donner à ceux qui en font estime. Il y en a pour bien de l'argent si on le vendait, mais faîtes-en de petits présents à nos bienfaiteurs des pagnes dont les habitants se servent et un peu de notre langue en attendant mieux ; on trouvera les instructions données à présent que j'ai un interprète, qui s'est donné gratis pour m'aider.

Je vous prie d'attribuer plutôt à une promptitude du côté de Monsieur DE FLACOURT ce qui s'est passé, car il revient après. Dites hardiment que c'est ma faute non que ad substantiae sed quoadmodus ; je m'en vais vivre seul pour éviter tout mais avec plus de respect que jamais.

Ne donnez connaissance de toutes ces brouilleries que n'ai mandées que pour vos avis. Cela n'arrivera plus je crois. Dieu m'a fait le plus beau présent que vous et moi saurions désirer après sa grâce, d'un bon interprète qui s'est donné à Dieu pour m'aider. Je m'en vais faire les instructions.

Monsieur NACQUART expose quelques-unes des démarches dont il avait déjà parlées et demande du renfort avec insistance.

1188 — CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, 16 février 1650.

Coste III, 603-608

Votre sainte bénédiction, s'il vous plaît.

Depuis toutes mes lettres écrites, celle-ci vous apprendra qu'il a failli à y avoir bien du changement ; car vous saurez que, le jour de la septuagésime, comme je lisais durant la messe l'évangile des ouvriers envoyés à la vigne, cette vigne où l'on m'a envoyé m'a paru si grande, et je vis une si grande nécessité d'ouvriers, que, tout durant la messe, je fus vivement touché au cœur qu'il ne la fallait pas laisser languir faute d'ouvriers, puisqu'il y a si longtemps que le maître reproche aux paresseux. quid hic statis tota die otiosi ? Ite in vineam meam; ce qui me fit faire réflexion qu'assurément Dieu demandait quelque chose de ma part pour y contribuer plus que je n'avais fait par le passé. Or, comme je crois, outre que je le reçus comme une inspiration, priant Notre-Seigneur qu'elle eût son effet, cela provenait de la tristesse que j'avais d'avoir si peu avancé, et de voir que je ferais encore moins à l'avenir. Mais examinant la cause pourquoi j'étais envoyé, pour les Français et pour les Nègres, je faisais le premier avec si peu de fruit, et le second, que je n'y pouvais plus que faire étant seul, outre ma négligence ignorance et incapacité, je trouvai que je n'avais pas l'assistance possible et nécessaire du temporel, en ce que je voyais que M. de

Flacourt, étant empêché à la direction temporelle, ne se mêlait guère de contribuer à l'avancement du spirituel vu qu'étant sur son départ, ou d'écrire en France, ayant changé de résolution d'y aller ne me parlait de rien, quoique je lui eusse proposé mon sentiment touchant de rétablir le roi baptisé, en faisant une habitation à Fanshere et entretenant un séminaire, il m'aurait dit que c'étaient bien des frais pour la Compagnie et que c'était une entreprise de roi. Quoique d'ailleurs, lui et tous ces Messieurs de Paris eussent volonté d'y contribuer, à l'exclusion de toutes autres personnes, je n'en voyais point d'effets outre les petites choses d'aversion qu'il avait témoignées contre moi sans sujet de n'avoir pas voulu me donner un interprète pour ne vaquer qu'à la version des instructions, qu'il a fallu faire à bâtons rompus, et qu'on avait encore engagé celui qui pressait si fort de demeurer avec moi gratis et sans gages de personne, et d'ailleurs le besoin que je voyais de ne m'en pouvoir passer, afin qu'au moins étant seul, je puisse préparer selon mon possible avec lui les instructions par écrit en cette langue, non seulement pour moi, mais pour la postérité ; car ce garçon est celui qui parle le mieux et qui a grâce de Dieu de se fort bien faire entendre à présent dans ces matières qui lui étaient difficiles au commencement, faute d'habitude, n'en ayant jamais parlé, et qui ne pouvait presque plus aller à la campagne et quitter l'habitation. Je ne pourrais pas seulement instruire les Nègres de l'habitation, qui, sachant bien les mystères, ont besoin de l'explication des autres matières nécessaires à salut, que je ne puis pas bien leur débiter, ni entendre leurs raisons sans un bon interprète. Tout cela serrait mon cœur si fort que, voyant que je ne pouvais que demeurer inutile étant seul, et même je craignais pour mes lettres, qu'elles ne fussent suspectes et retenues pour empêcher l'exécution de tout ce que j'ai proposé à faire en ce pays ; certes, dis-je, il fallut que, comme un feu enfermé dans la nue qui le serre fît son effet pour la résoudre en pluies de larmes ou en éclats de prières et de gémissements, tels que je sens encore à présent. Il y avait longtemps que la crainte de contrister celui à qui par respect lâche, je n'osais dire librement mes sentiments, de peur de gâter quelque chose en matière si importante que de perdre quelquefois l'honneur de continuer un si bel emploi pour toute la compagnie, comme il est arrivé aux bons Pères capucins à l'île de Saint-Christophe ; de sorte que dans ces deux extrémités, je vis qu'il n'y avait que deux ou trois moyens d'y remédier, qui me vinrent en présence de Notre Seigneur et que je communiquai à trois personnes que je crus être du meilleur conseil.

Je pris le capitaine le Bourg pour mon médiateur, qui a disposé tout à la paix qui suit. Et voici ce que c'est, que je fis incontinent après avec un cœur plein de confiance que Dieu ferait réussir tout pour le mieux ; et m'étant préparé à tout le respect possible pour le communiquer à M. de Flacourt, auquel je promis d'en suivre la résolution comme il la donnerait : «Monsieur, vous savez le dessein de Dieu et de vos Messieurs et de mes supérieurs en cette Mission, qui est pour deux fins auxquelles je dois travailler : la première est de vous rendre les services de ma profession, et à toute l'habitation des Français ; la seconde est d'attirer les Nègres et habitants du pays. Pour ces deux fins, il en faut avoir les moyens. Du premier vous voyez que, si ce n'est comme il faut, c'est au moins selon ma petite puissance, quoique très mal ; et en cela je ne me puis plaindre que de ma négligence et incapacité, qui me fait désirer un autre plus digne. Pour ce qui est de l'autre quoique j'aie bonne volonté d'y faire mon possible, étant nouveau et ignorant de la langue, je ne puis sans interprète qui soit attaché à cela seul, sans être interrompu, comme j'ai été jusqu'à présent, quand on a envoyé à la traite et aux champs celui qui est le plus propre, qui ne demande pas mieux que de se donner à Dieu pour cela, car il m'a bien des fois dit qu'il ne pouvait pas servir à deux maîtres. Vous pouvez avoir d'autres personnes que lui pour vaquer

à votre besoin dans les choses temporelles ; et moi je n'en puis trouver d'autre que lui, que Dieu y a disposé ; sans cela je perdrai mon temps en attendant des prêtres, qui ne trouveront rien de prêt, comme je croyais leur envoyer beaucoup de choses par ce premier retour de navire, et je n'ai pu. D'ailleurs, ceux qu'on pourrait envoyer ne sont pas informés des besoins de ce pays ; et cela ne se peut pas écrire comme dire. Quand j'écrirai, je serai peut-être suspect ; et néanmoins il faut que je dise librement mes sentiments à mon supérieur, auquel il faut que je communique mon intérieur et que je demande les avis pour ma conduite et de ceux qu'on m'a donnés en charge. Il n'y a que deux voies, et vous ferez pencher la balance de quel côté vous trouverez le meilleur, c'est ou que je m'en aille faire un tour en France pour dire ce que je pense devant Dieu être nécessaire pour sa gloire en ce pays ; ou que j'écrive, avec assurance de n'être point suspect, ou bien, si je demeure ici, que j'aie les choses bonnement nécessaires qui sont en votre possible de m'accorder, à savoir que, comme je dois avoir confiance en vous, vous, vous l'ayez en moi, et que votre bras aide le mien, et moi le vôtre, bref, que vous me permettiez de me retirer à cent pas du fort, hors du bruit avec cet interprète pour vivre en mon particulier et vaquer aux fonctions de la profession d'un chétif missionnaire que je suis».

Sa conclusion pour lors fut que je m'en allasse en France. Quoique ce bon prêtre eût grande affection de retourner, sachant mon intention que c'était pour avancer davantage et aller quérir des ouvriers le plus que je pourrais, avec dessein de procurer le bien d'un chacun, il consentit, et devant M. de Flacourt qui en fut content. Le voilà tout conclu qu'il demeurerait. Je lui laisse tout en sa disposition ; je fais mon paquet, le plus léger que je peux, et M. de Flacourt me pria de prendre congé des Français après vêpres, le dimanche même de la septuagésime ; ce que je fis, en disant le sujet. Cela fait, voilà chacun dans des sentiments divers, aussi bien que moi, qui avais peine de quitter et d'entreprendre l'aller et revenir, qui est si long et dangereux. Ceux du navire étaient joyeux que je leur tinsse compagnie ; ceux de l'habitation me voulaient, d'une part, retenir pour leur service ; et d'ailleurs ils donnaient les mains aux raisons de l'évangile, qui demandait promptement des ouvriers, que j'allais quérir tels qu'il fallait pour façonner cette vigne, en souffrant le poids et la chaleur de plusieurs jours ; tellement que voilà un pauvre prêtre tiré à deux et à quatre chevaux de ses sentiments divers et ceux d'autrui. Mais pourtant, encore que la résolution fut donnée et acceptée de toutes parts, j'étais dans le sentiment d'indifférence, suppliant le maître de la vigne de me dire : allez dès le matin, ou attendez à midi, pour ne point perdre le prix de l'obéissance à sa seule volonté. Deus scit quia non mentior, que je ne tenais rien d'assuré, sinon qu'il ferait tout pour le mieux et qu'il avait des ressorts et des voies de faire réussir les desseins de sa providence, qui étaient infaillibles, sans y pouvoir résister.

Le lendemain, je recommande cela à la sainte messe. Point de réponse. J'envoie mon paquet au navire ; je me préparais d'être le porteur de mes lettres ; et tout à coup voilà bien toutes les cartes renversées : on me dit qu'il fallait demeurer pour contenter ceux qui n'étaient pas contents du prêtre qui restait, qui pouvait pourtant fort bien entretenir passablement ce qu'il fallait à l'égard de l'habitation seule. Les Nègres mêmes me venaient trouver. «Quoi ! Tu t'en vas ! Qui est-ce qui nous fera prier Dieu ?» Et cela mit les fers aux pieds de ma volonté, qui demeura prisonnière de celle de Dieu dans la voix du peuple.

Mais l'autre que j'avais proposé, de demeurer seul avec l'interprète, me fut accordé, sans que ce fût pour déroger au respect et à l'amitié de M. Flacourt, mais plutôt pour l'augmenter et lui donner moins de sujet de faire tant de fautes à son égard. Voilà nos

cœurs réunis, avec promesse, de part et d'autre, que ce sera pour la plus grande gloire de Dieu. On me va faire un petit presbytère auprès de l'église. Mais ce pauvre compagnon qui est pour me servir de langue, est malade d'une pleurésie, qu'il m'a dit être venue de tristesse de se voir séparé de moi. Mais la nouvelle de mon séjour selon son désir, joint à la saignée et au bon traitement que je lui fais, a fait déjà dissiper plus de la moitié de son mal, puisqu'il dit que la cause en est ôtée. Dieu veuille que ceci soit sans changements ! Car je ne sais si c'est le pays qui le donne, où nous voyons force caméléons qui ne changent pas si souvent de couleurs, que certains esprits de résolutions et d'humeurs ; tantôt vous voilà bien, tantôt mal, mais toujours plus mal que bien ; et nonobstant les belles apparences, je ne suis pas hors de soupçon d'avoir débauché cet interprète pour quelque fin désavantageuse à ces Messieurs. Mais que pourrais-je faire sinon m'employer avec lui tout à fait à la langue et à l'instruction des Nègres, dont l'honneur retournera sur eux, comme en Canada sur M. de Montmagny. Oh ! Que n'y en a-t-il un semblable ici ! Je crains fort, selon les apparences, que ces Messieurs ne se contentent de faire de belles propositions pour la conversion de ce pays et qu'ils ne nous amusent en différant trop longtemps ce que l'on peut faire sans retardement. Si vous ne voyez pas d'apparence qu'on ne puisse faire subsister une ou deux habitations, comme je vous ai dit, soit par eux, soit par autrui, est-ce la peine d'envoyer si loin par tant de peine et déranger de pauvres prêtres mourir pour servir des habitations si mal réglées ? N'avons-nous pas des Français assez à notre porte ? N'est-ce pas assez qu'ils aient un prêtre, qu'ils défraieront et gageront, sans que nous soyons captifs et retenus de travailler comme il faut à la conversion des Nègres, qui n'attendent que cela ?

Voyez une dernière lettre que j'adresse à ces Messieurs où je leur propose les moyens, peut-être trop à leur avantage et à votre charge ; faites-en ce qu'il vous plaira ; ma conscience est déchargée après avoir dit ce que je sais, et fait ce que je puis.

Si vous prenez la peine d'écrire à Madame Gondrée, adressez la lettre à Dieppe, chez le capitaine le Bourg ; et si vous voulez écrire un petit mot à mon pauvre père, s'il est encore vivant, l'adresse est sur la lettre que je lui écris.

Ne laissez pas refroidir le dessein de Dieu sur ce pays, quand ces Messieurs tiendront cela indifférent. Sa providence vous fournira des moyens de l'entreprendre par autres voies, que vous apprendrez du capitaine le Bourg. Ce ne serait peut-être que le mieux, si cela se peut.

Tout ce que j'ai rapporté de ce pays ne sera-t-il pas capable de mettre toute la compagnie dans le dessein, et particulièrement nos séminaristes, d'apprendre le métier de saint Pierre pour apprendre à faire et refaire des filets propres à pêcher tant d'âmes ? Vous m'aviez envoyé lâcher les rets ; il n'y a encore que 57 poissons de pris, qui sont tous petits, hormis trois grands ; mais il y en a tant à prendre, que je ne doute pas que vous ne mettiez sur mer des personnes qui en viendront prendre à rompre les filets.

Je ne dis mot de M. Maillard, qui avait tant demandé de venir. Il a les dispositions de l'esprit et la santé du corps. Je crois qu'il est de voix un peu faible et sujet à la constipation ; mais il est bien propre à enseigner les petits enfants et bon économe. Je laisse tout à votre disposition, ne souhaitant que ceux que Notre-Seigneur a bien disposés pour en faire des pêcheurs d'hommes qui sachent ce qu'il faut faire en la conduite de cet ouvrage et qui puissent résoudre les difficultés qui se présentent ici, où l'on ne peut facilement écrire pour en être éclairci.

J'ai bien sujet de me jeter aux pieds de Notre-Seigneur comme un pauvre pêcheur et un grand pécheur. Je vous prie de vous y jeter, afin qu'il ne se retire pas de moi, comme je ne lui en donne que trop de sujet. Et quand il vous plaira de me relever de dessous le fardeau qui m'accable, s'il est nécessaire que j'aille faire pénitence de mes fautes, que ce soit d'aller au séminaire pour réformer un monstre par l'exemple et ferveur de ceux au pied desquels je fais les humiliations, pour obtenir, par eux et par vous, l'espérance en la miséricorde et grâce de Notre-Seigneur, de la charité duquel je prie que nos cœurs soient pressés pour exécuter les desseins qu'il a sur la compagnie, et dans l'amour duquel je suis mon très honoré Père, votre très humble et très obéissant fils.

C. NACQUART

1189. — **CHARLES NACQUART, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT**

Du fort Dauphin, 16 février 1650

Coste III, 608-609

Monsieur,

Votre sainte bénédiction s'il vous plaît ! Dieu soit béni si celui pour qui j'écris la présente en est lui-même le porteur, comme il me l'a promis car après les obligations que je lui ai, d'avoir reçu tout le plaisir, l'honneur et l'affection et les présents de beaucoup de commodités, tant dans son navire que depuis plus d'un an qu'il a fallu résider à la côte, ayant compassion de moi, comme un bon père de son enfant dans la nécessité, il m'a encore pressé d'accepter cent francs pour les besoins que je pourrais avoir en ce pays. S'il était nécessaire de lui rendre au centuple, ou qu'il le voulût accepter, qui doute que vous ne lui donnassiez ? Mais il ne veut accepter que simplement cette somme, que je n'emploierai que bien à propos à ma nécessité, et pour éviter ce que vous savez et qu'il vous pourra dire. O Monsieur, refaites mes entrailles en le recevant, non comme il mérite et que je voudrais, mais au superlatif de toute la cordialité possible et l'assurez que, si l'occasion se présente de lui rendre quelque service, vous le ferez ou ferez faire compte à mon propre père. Et je connais tellement son bon naturel que je sais bien qu'il est pour contribuer beaucoup à l'œuvre de Dieu en ce pays, non seulement pour le spirituel, comme j'en ai communiqué avec lui et reçu avec honneur ses sentiments, comme de celui qui m'a mieux conseillé en ce pays et m'a servi de médiateur, comme j'ai dit ailleurs. Mais si c'était lui qui eût la conduite du premier vaisseau qui viendra, comme il en est très capable, il n'y a personne que je connaisse plus propre pour vous entretenir de tout et pour effectuer la promesse qu'il m'a faite de contribuer aux petites provisions temporelles, s'il vient et quand même ce ne serait pas lui, il ne laisserait d'en donner le conseil, voire un mémoire ; et s'il était à Dieppe, il s'acquitterait fidèlement de pourvoir à ce qui serait de son pouvoir. C'est assez dire à sa louange. Plût à Dieu que, comme il le mérite, il y eût quelqu'un qui pût lui procurer une charge de capitaine du roi, qui ne coûte qu'une parole à demander et à accorder par Sa Majesté, gouvernante et tutrice du royaume ! Si vous y pouvez contribuer pour ce loyal homme ou en autre chose, vous n'aurez pas obligé un ingrat, et je le ressentirai fait comme à celui qui est,

dans la charité de Notre-Seigneur qui sera sa récompense et la vôtre, Monsieur et très honoré Père, votre très obéissant serviteur et très affectionné fils

C. NACQUART

Au cas qu'il ne soit le porteur, je sais que vous le remercierez par lettre et lui ferez tenir la somme contenue, sans avoir moins d'affection de l'obliger en toute rencontre. Plaise à Dieu que je le revoie en ce pays, au premier embarquement, avec quatre prêtres et trois coadjuteurs ! Et sic deinceps diu usque impleatur numerus fratrum nostrorum.

Extrait du livre d'Etienne de Flacourt

Suit un mémoire qui a été retrouvé dans les papiers de Monsieur NACQUART. Il nous rapporte tout ce qui s'est passé de février 1650 jusqu'au mois de mai de la même année. Il mourra peu de temps après.

MÉMOIRE DE MONSIEUR NACQUART

Du Fort Dauphin, février-mai 1650

Archives de la Mission

Le jour de la purification étant proche et notre navire prêt à s'en retourner, il se présenta une occasion que j'attendais depuis longtemps pour aller en une contrée nommée la Vallée d'Amboule, à trois journées d'ici, au-delà des montagnes de cette contrée ; là, je fus avec des Français visiter le Grand de ce pays, nommé RABERAS, qui est un de la race des Noirs et originaire du pays, qui a sous son commandement 4.000 sujets ; il nous fit assez bon accueil et se montra fort bénin et affable. Il était arrêté par un mal qu'il avait au pied et de lui-même il demanda que je lui parlasse de Dieu et que je lui fisse voir de belles images qu'on lui avait dit que j'avais apportées. Je lui dis qu'il fît assembler son peuple et que je les enseignerais tout d'un temps. Il me dit que je lui dise en particulier et il envoya quérir cinq femmes qu'il avait et les principaux du lieu, qui écoutèrent l'explication de nos mystères et des commandements de Dieu. Et sur le sixième, comme je dis clairement que les polygames seraient perdus et damnés s'ils ne quittaient leurs femmes, à la retenue d'une seule, il changea de visage et fut tout effrayé. Il me dit pourtant qu'il voulait apprendre à servir Dieu, et que si on leur montrait, ils sauraient aussi bien que nous,

mais que je revinsse en un autre temps où il se portât bien et qu'il assemblerait tout son monde et que je leur dirais à tous comme il faut faire. Et ainsi je le quittai pour aller en deux ou trois autres villages où le peuple s'assembla promptement et écouta avec avidité, promettant de garder le dimanche et de s'assembler pour raconter ce qu'ils avaient entendu. Et je sortis de ce pays fort satisfait pour le peu que j'avais vu, mais bien disposé. Je crois que si le temps m'eût permis d'aller à tous les villages, j'aurais encore trouvé de meilleurs sentiments qu'en ce pays des nôtres, à cause qu'il n'y a point là de Blancs qui aient des superstitions comme ici. Le pays est fort bon, fertile et facile à habiter, quoique la plupart des villages soient au haut des montagnes. Si on s'y voulait établir, il se faudrait si me semble mettre proche de RABERAS, sur le bord de la rivière auprès d'une fontaine d'eau chaude et peu à peu instruire le pays.

Etant de retour de là, je trouvai un navire prêt à partir, et comme je pensais continuer mes instructions aux Nègres comme auparavant les dimanches, il ne fut pas possible de les assembler à cause d'une crainte qu'ils avaient qu'on ne les enlevât pour les mener en pays étranger, dans le navire, comme on avait fait il y avait trois ans, par l'ordre du commandeur qui en avait vendus à un navire hollandais. De sorte que me voilà toujours dans l'attente de les voir revenir après le départ du vaisseau. Cependant que je languissais dans ce repos forcé, le jour de la Purification, après vêpres, nous fûmes en procession pour bénir et poser la pierre fondamentale d'une église matérielle pour nous acquitter du vœu fait en mer, d'en faire au plus tôt bâtir une en l'honneur de Notre-Dame. Et auparavant, je disposai notre peuple dans l'exhortation précédente à bénir Dieu de l'honneur qu'il nous faisait de nous choisir pour les premiers de lui commencer un édifice à la gloire de son Saint Nom en une si grande île où il ne paraît aucun vestige d'y en avoir eu depuis tant de siècles. Le navire partit donc le 18 de février, et moi je demeurai résolu de me bien acquitter de mon devoir à l'égard des Français et des Nègres. Et pour être plus récoligé à cet effet, je me retirai de la table de Monsieur DE FLACOURT, et je fis entendre aux Français que je ne souffrirais point les scandaleux et je rassemblai peu à peu les Nègres au catéchisme le dimanche, qui sont venus en grand nombre. Il y avait quelque temps que deux Français étaient en volonté de se marier, et comme le carême approchait, je fis venir leurs femmes prétendues, et comme elles étaient déjà venues d'autres fois, j'achevai de les instruire en une semaine d'avant la Quinquagésime, auquel jour je les baptisai à la fin de la grand'messe, et, le lendemain, je célébrai leur mariage où je les obligeai, non seulement les maris, d'avoir soin de montrer l'instruction et l'exemple à leurs femmes, mais aussi d'attirer peu à peu leurs esclaves dans leurs habitations qui sont à quatre lieues d'ici, proche d'Enatte, où demeure le père d'une de ces femmes nommé ANDIAN-TALLAC qui est des Grands originaires de ce pays.

Dans le saint temps de carême, je prêchais trois fois la semaine, une demi-heure à la messe et le dimanche, à une heure après-midi, aux Français, en contenant après la messe tous les Nègres de l'habitation, les assemblaient et leur faisais l'instruction avec l'interprète, et l'après-midi, après vêpres, quelques fois aussi. Et tous les jours à midi, j'ai fait assembler les serviteurs particuliers des Français qui sont la plupart des jeunes garçons et filles, au nombre d'environ vingt, pour les instruire plus tôt. C'est à quoi Notre-Seigneur a donné bénédiction, car vous les eussiez vus s'assembler et s'entrepresser après la cloche sonnée et venir à l'église. Et leur ayant appris comme il fallait prendre de l'eau bénite et se mettre à genoux, c'était un contentement de voir leur exactitude en sorte que ceux qui l'avaient bien appris, voyant entrer les nouveaux, leur disaient comment il fallait faire et leur allaient montrer d'eux-mêmes, en leur prenant la main. A la fin de l'instruction, après les avoir interrogés, on

finissait par l'oraison dominicale, l'Ave et le Credo, avec les commandements de Dieu en la langue du pays, en sorte que je ne faisais que dire les premiers mots d'un article et ils achevaient le reste d'eux-mêmes.

Dans la Semaine Sainte arriva ici un ombiasse, le plus célèbre des Matatanes, nommé ANDIAN-TAMBOULAZE, qui était venu exprès à Fanshère pour la circoncision ; cet homme était fort bénin et d'une face gaie. Après qu'il eût fait son présent à Monsieur DE FLACOURT, étant sur le point de partir, il me vint trouver à l'église et entendit la messe solennelle le jour du Jeudi Saint, et dit qu'il trouvait cela très beau, et qu'autrefois il y avait eu parmi eux des églises et que c'était le vendredi qu'on faisait la prière et l'assemblée. Il me revint trouver sur le midi, comme je faisais l'instruction à notre jeunesse. Et voyant des tableaux de la Sainte Vierge, et de Notre-Seigneur crucifié, il admirait l'artifice des Français et s'approchait pour tâter s'il sentirait les clous des mains et des pieds de Notre-Seigneur et de ce corps qu'il voyait si bien représenté, pensant qu'il fût en bosse, ne pouvant comprendre comme cela s'était pu faire en plate peinture sur de la toile. Mais je lui dis que ce n'était pas l'intention des Français de faire voir leur industrie, mais que c'était pour représenter à nos yeux ce que notre cœur doit fermement croire : que Dieu s'étant ainsi fait homme, avait voulu mourir pour nous racheter ; et que cette Vierge qu'il voyait, était la mère de Dieu fait homme qui s'appelait Marie. Il me dit qu'ils faisaient des prières à une femme nommée RAMIRIAM et qu'ils joignaient les mains au-dessus de la tête et à l'estomac en la priant. Je prie l'occasion de lui demander ce qu'il croyait de Dieu, et ce qu'ils faisaient pour le servir. Il me parla de Dieu en des termes chrétiens, et qu'il n'y avait qu'un seul maître de toutes choses. Et ce qu'ils faisaient pour le servir, c'était des sacrifices et d'être bons envers les pauvres esclaves et les nourrir quand ils ont faim. Mais d'où savez-vous cela ? Avez-vous quelques livres ou écrits qui vous enseignent cela ? Non, dit-il, car on nous a appris cela de père en fils, comme aussi une partie des histoires de l'Ancien Testament que je lui ai entendu raconter, comme d'Adam, de l'Arche du déluge, de Moïse, de Pharaon. Mais tout cela c'est par tradition de leurs ancêtres, dont les livres ont été perdus ou brûlés. Je ne fis pas de grand discours avec lui pour lors, sinon de lui dire succintement notre croyance et ce que Dieu demande de nous pour être sauvés, et que ce qu'il m'avait dit était presque conforme à ce que je lui disais, sinon qu'ils ne font point mention de Jésus-Christ qui s'est fait homme, et que nous avions des livres véritables de toute notre religion, et qu'il fallait qu'il apprît de nous à servir Dieu. Et que ce que lui ou leurs ancêtres avaient su ou qui s'était oublié, nous demeurions parmi eux pour leur apprendre. Oh ! Que tu me ferais plaisir, me dit-il, si tu venais en notre pays des Matatanes. Je viendrais toujours apprendre avec toi. Dieu veuille que je puisse satisfaire au désir de celui-là et de beaucoup d'autres de ce pays-là. Il me semble que ce ne sera jamais assez tôt. Mais j'ai cru que pour avoir le bonheur et la grâce de pouvoir employer mes mains, ad fortia, qu'il fallait que mes doigts prissent le fuseau des choses basses, et m'attacher à l'instruction des serviteurs avant les maîtres. Et je reviens à mes enfants néophytes dont voyant la plupart suffisamment instruits pour le baptême, la veille de Pâques, je fis choix d'une demi-douzaine seulement des plus capables, qui reçurent cette grâce avec beaucoup d'édification des Français qui étaient présents. Ils avaient l'âge d'environ quinze ans à dix-huit ans, et entre ceux-là, était un mien serviteur que je fis nommer Vincent, en mémoire de notre bon Père Monsieur Vincent. Ceux-ci étant baptisés, leurs compagnons qui les avaient considérés, demandaient aussi de l'être, surtout les filles ; et en sortant de l'église, elles m'attendaient à la porte : eh ! Pourquoi nous laisses-tu sans baptême ? Ne veux-tu pas que nous allions en Paradis ? Hélas ! Je ne demande pas mieux, leur dis-je. Pourquoi est-ce que je prends

tant de peine à vous instruire, sinon pour cela ? Mais pourquoi donc diffères-tu ? C'est que j'appréhende que vous ne viviez pas chastement, comme sont obligés les chrétiennes. Comment voudrais-tu que nous eussions fait par le passé, n'ayant jamais été enseignées de personne ? Mais dorénavant, nous avons crainte de Dieu, depuis que tu nous as dit qu'il ne fallait pas que les filles allassent avec les garçons. Nous nous sommes séparés nous autres compagnes toutes ensemble, et les garçons en disaient de même. Eh bien, continuez à servir Dieu et le craindre, vous aurez baptême.

Mes instructions pendant la Semaine Sainte avaient été de la confession et communion pour y disposer les adultes baptisés auparavant, qui étaient au nombre de sept, qui devaient faire leur première communion. A savoir les deux femmes des Français mariés au mois de février précédent, et les deux femmes des deux Nègres baptisés en France, et trois autres filles qui étaient baptisées quand nous vînmes. Ayant fait leur confession avec dévotion plus grande que je ne m'osai promettre pour cette première fois, je fis leur communion la dernière fête de Pâques, après les avoir disposées à la façon qu'on fait à la jeunesse en France, en faisant répéter cette action plusieurs fois, et je leur fis une petite exhortation comme je pus en la langue du pays, pour les exciter à la recevoir avec dévotion, après avoir produit les actes ordinaires en cette action, à savoir de foi vive, de la réelle présence, de crainte d'en approcher indignement. Et les maris Français avaient montré l'exemple à leurs femmes, se confessant avant elles en leur présence, comme je les en avais priés. Ce qui donna une consolation à mon pauvre cœur de voir les premiers du christianisme, et la dévotion de ces nouvelles plantes.

Huit jours après, je baptisai deux adultes de dix-huit ans. Et comme j'avais dit souvent dans les instructions que je ne baptiserais guère de personnes de l'un et l'autre sexe s'il n'y avait de mari et femme, pour être mariés bientôt après le baptême, le jour de la Saint-Marc se fit un mariage d'un garçon d'environ vingt ans avec une fille chétienne des anciennes baptisées et huit jours après furent mariés deux garçons avec les deux autres.

En ces temps, arriva un nommé ANDIAN-RAVALE, qui est un Grand dans les Imahaphalles, à qui les Français avaient fait la guerre, avec DIAN-MANGHELLE, qui se plaignait à tort de lui. Et ce bon seigneur eût pourtant la hardiesse de venir conter son bon droit à Monsieur DE FLACOURT, qui donna ordre qu'on lui fît raison en le rétablissant en paix dans son pays. Il vint à nos prières un dimanche, et voyant tant de monde assemblé, il écoutait tout, et dit qu'il serait ravi si on le pouvait instruire en son pays. Et c'est ce que j'ai remarqué toujours en ceux qui sont de loin, qu'ils ont plus d'affection d'apprendre que ceux qui sont toujours avec nous.

Le dimanche du Bon Pasteur, ayant entendu ces paroles vivement s'adresser à moi, Alias oves habeo que non sunt ex hoc ovili et illes oportet adducere, cette nécessité jointe au désir que j'avais depuis longtemps, sans le rendre efficace à cause du Carême et des fêtes, me fit sortir la semaine suivante pour aller en des pays montagneux à huit ou dix lieues d'ici. Et comme je passai en un lieu où j'avais baptisé une fille illégitime du sieur PRONIS, autrefois gouverneur du Fort, il y eut des pères et mères qui me présentèrent…

Le copiste ajoute : 'ici, termine le mémoire qui n'a pu être continué par Monsieur NACQUART, pour avoir été surpris par la maladie dont il est mort'.

Le 29 mai 1650 meurt Monsieur NACQUART.

Voici le témoignage de Monsieur De FLACOURT

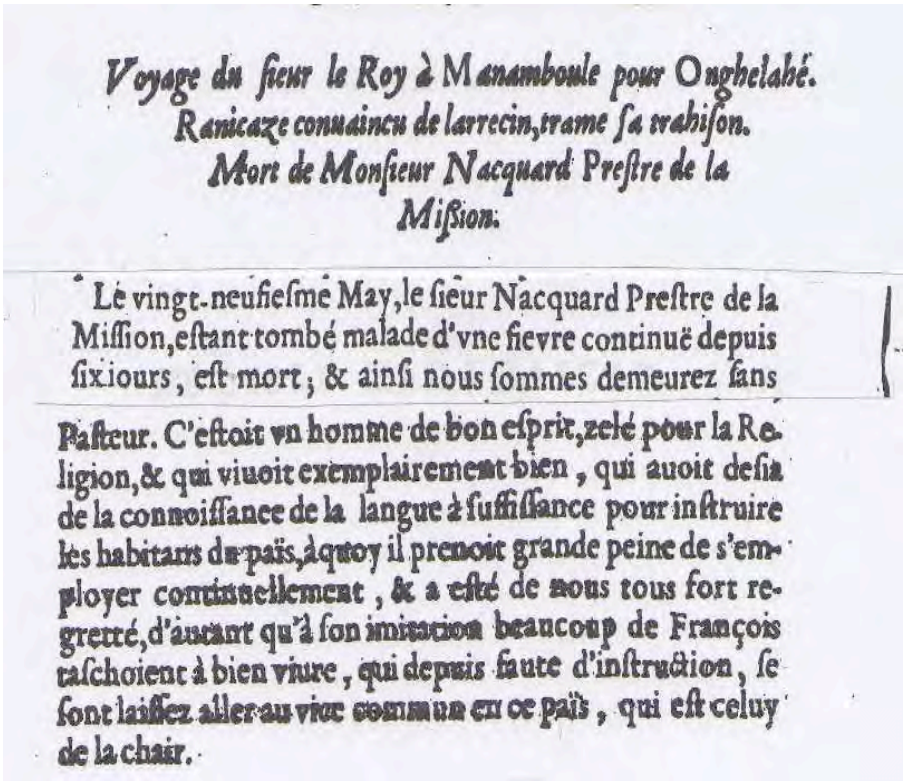

Voyage du ſieur le Roy à Manamboule pour Onghelahé.
Ranicaze conuaincu de larrecin, trame ſa trahiſon.
Mort de Monſieur Nacquard Preſtre de la Miſſion.

Le vingt-neufieſme May, le ſieur Nacquard Preſtre de la Miſſion, eſtant tombé malade d'vne fievre continuë depuis ſix iours, eſt mort; & ainſi nous ſommes demeurez ſans Paſteur. C'eſtoit vn homme de bon eſprit, zelé pour la Religion, & qui viuoit exemplairement bien, qui auoit deſia de la connoiſſance de la langue à ſuffiſance pour inſtruire les habitans du païs, à quoy il prenoit grande peine de s'employer continuellement, & a eſté de nous tous fort regretté, d'autant qu'à ſon imitation beaucoup de François taſchoient à bien viure, qui depuis faute d'inſtruction, ſe ſont laiſſez aller au vice commun en ce païs, qui eſt celuy de la chair.

Extrait du livre 'Histoire de la Grande isle de Madagascar'

Paris 1658. Pg 274-275

Le vingt-neuvième mai, le sieur NACQUART, prêtre de la Mission, étant tombé malade d'une fièvre continue depuis six jours, est mort ; et ains nous sommes demeurés sans Pasteur. C'était un homme de bon esprit, zélé pour le Religion, et qui vivait exemplairement bien, qui avait déjà de la connaissance de la langue à suffisance pour instruire les habitants du pays, à quoi il prenait grande peine de s'employer continuellement, et a été de nous tous fort regretté, d'autant qu'à son imitation beaucoup de Français tâchaient à bien vivre, qui depuis, faute d'instruction, se sont laissés aller au vice commun en ce pays, qui est celui de la chair.

Suit une notice sur Charles NACQUART tirée de l'ouvrage 'Hommes et Destins' :

Hommes et Destins: Dictionnaire biographique d'Outre-Mer, tome 3, publié en 1977 par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (15, rue la Pérouse, 75116 Paris, France). Tous droits réservés.

Nacquart, Charles
16[?] à 1650
Église Catholique
Madagascar

Charles Nacquart naquit à Treslon, petite ville du diocèse de Soissons. Il entra à la Congrégation de la Mission à Paris le 6 avril 1640 et, ses études terminées, il fut envoyé à la résidence lazariste de Richelieu dans le diocèse de Tours.

Le P. Nacquart avait été remarqué par ses supérieurs pour ses qualités de douceur, de calme, son esprit judicieux et pondéré, et il avait exprimé le désir de partir en terre lointaine. Aussi, Saint Vincent de Paul le désigna en même temps que le P. Gondrée pour partir à Madagascar, à la demande de la Compagnie Française des Indes Orientales. Selon les accords, ces deux missionnaires devaient donner les secours de la religion aux Français transportés dans l'île et amener les habitants de la contrée à embrasser le catholicisme.

Les deux prêtres s'embarquèrent à La Rochelle le 21 mai 1648, en même temps que M. Etienne de Flacourt, nouveau Gouverneur de Fort-Dauphin. Ils arrivèrent dans cet établissement le 4 décembre 1648, trouvant la colonie dans un état pitoyable tant sur le plan matériel que moral. Une chapelle y avait été construite par un prêtre séculier, M. de Bellebarbe qui, en raison des divisions opposant les Français entre eux, n'avait pu mener aucune action.

Le P. Nacquart se rendit compte de la tâche immense qui l'attendait. Afin de se mettre en contact avec les habitants du pays, il se mit à travailler avec acharnement pour apprendre la langue locale. Il composa même un "petit catéchisme avec les prières du matin et du soir, que les Missionnaires font et enseignent aux néophytes et catéchumènes de l'Isle de Madagascar, le tout en français et en cette langue." Ce document fut publié par de Flacourt en 1657.

Dans son action missionnaire, le P. Nacquart s'attachait surtout à la formation des enfants, se montrant très prudent pour le baptême des adultes. Il était aidé dans sa tâche par un colon français plein de bonne volonté, François Grandchamp, qui parlait le malgache et participait à son enseignement évangélique. Sa collaboration fut particulièrement précieuse lorsque, à la suite du décès du P. Gondrée, survenu en mai 1649, le P. Nacquart se trouva seul.

Pendant les premiers mois de l'année 1650, il mena une activité intense. En janvier, il fit une excursion à trois jours de Fort-Dauphin dans la vallée de l'Ambolo. En février, il bénit la première pierre de la future église Notre-Dame. Pendant tout le carême, il prépara intensément les candidats au baptême, à la Communion et au mariage, régularisant la situation des Français qui avaient épousé des femmes Malgaches. Pour pouvoir connaître les livres des Ombiasy, il s'était même mis à apprendre l'arabe.

Au mois de Mai, il s'était rendu à dix lieues de Fort-Dauphin mais revint de cette tournée

extrêmement fatigué et tomba malade. Lors de la Fête de l'Ascension, le 26 Mai, il remplit son ministère auprès des Antanosy et des Français mais, trois jours après, il mourait, ayant à peine vécu un an et demi en terre malgache.

Évoquant sa mémoire dans son "Histoire de la Grande Ile de Madagascar," M. de Flacourt a écrit au sujet de celui qui fut véritablement le premier missionnaire à Madagascar et qui aurait baptisé plus de 400 personnes:

C'était un homme de bon esprit, zélé pour la religion, et qui vivait exemplairement bien, qui avait déjà de la connaissance de la langue à suffisance pour instruire les habitants du pays, à quoi il prenait grande peine de s'employer continuellement, et a été de nous fort regretté, d'autant qu'à son imitation beaucoup de Français tâchèrent de bien vivre.

Monsieur VINCENT fera l'éloge de ce confrère, ainsi que de Monsieur GONDRÉE, dans une répétition d'oraison le 22 août 1655.

Si les missionnaires vont partout dans le monde, ce n'est que parce que le Pape les y envoie.

1251 — AU PAPE INNOCENT X

Le 28 août 1650

Coste IV, 65-66 (cf aussi IV, 101)

Très Saint-Père,

…Et outre les ouvriers que nous avons en France, il y en a qui remplissent les mêmes fonctions en Italie, d'autres sont en Hibernie, d'autres encore secourent les pauvres esclaves chrétiens en Barbarie ; quelques-uns ont pris possession, aux Indes, au nom de Votre Sainteté, de l'île de Saint-Laurent, vulgairement appelée Madagascar, qui a une longueur de six cents milles, mesure d'Italie.

Enfin, très Saint-Père, nous ne sommes nulle part que par votre grâce et sommes disposés à nous rendre partout où Votre Sainteté nous enverra, comme si Jésus-Christ même nous envoyait. Vous le représentez sur terre ; c'est pourquoi nous recourons à sa divine bonté, la suppliant de vous conserver longuement, de donner la prospérité à l'Église sous votre Pontificat et de nous faire trouver grâce devant Votre Sainteté pour rendre quelque petit service aux âmes.

VINCENT DEPAUL
Supérieur de la congrégation de la Mission.

De Paris, le cinquième des calendes de septembre de l'année 1650.

Ignorant toujours la mort de Monsieur GONDRÉE, Monsieur VINCENT se propose d'envoyer du renfort à Madagascar.

1265. — A LA PROPAGANDE

[1650 (1), vers septembre (2)].

Coste IV, 87

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Par décret du 9 juillet 1648, la Sacrée Congrégation a donné le pouvoir de missionnaires apostoliques pour l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, à Charles Nacquart, préfet de la Mission, et à son compagnon Nicolas Gondrée, tous deux prêtres de la congrégation de la Mission, pour travailler à la conversion des infidèles de ce pays. Dès leur arrivée dans l'île, ils furent bien reçus par Andian-Ramach, roi de la contrée où ils ont débarqué, qui a promis de revenir à la foi catholique après l'arrivée d'autres missionnaires et la construction d'une église. Déjà, en six mois, ils ont baptisé cinquante-trois infidèles, dont trois adultes, et converti cinq hérétiques européens. Depuis la mort de Nicolas Gondrée, Charles Nacquart, préfet de la Mission, reste seul. Il écrit que la moisson est abondante, vaste le champ de culture de la vigne du Seigneur, et demande des aides avec d'autant plus d'insistance qu'il n'y a pas d'autre prêtre dans cette île. Aussi le Père Vincent de Paul, supérieur général de ladite congrégation de la Mission, propose-t-il à la Sacrée Congrégation d'y envoyer d'autres sujets ; et, au cas où celle-ci l'agréerait, il ferait connaître les noms des missionnaires, afin d'obtenir pour eux l'approbation et les pouvoirs accoutumés. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences. Que Dieu ait, etc.

Au dos : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour le Père Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1). Date ajoutée au début du document par une main étrangère.

2). Les détails contenus dans cette supplique montrent qu'elle a été écrite après l'arrivée en France du *Saint-Laurent,* qui était parti de Madagascar le 19 février 1650. D'autre part, elle est antérieure d'au moins un mois à la lettre 1278, qui est datée du 5 novembre. C'est au mois d'août ou de septembre, semble-i-il, qu'il faut la placer.

3) Le nonce envoya à Rome sept noms : ceux de Nicolas Duport, Claude Dufour, François Villain, Edme Deschamps, Jean-François Mousnier, Antoine Maillard et Jean David. (Arch. de la Mission dossier de Madagascar).

4). Les facultés demandées furent accordées, le 22 décembre 1650, pour une durée de quinze ans, dans des conditions qu'une note d'Edme Jolly nous fait connaître : «Touchant le décret de la Congrégation *de Propaganda Fide* pour l'envoi de Monsieur Duport et autres à Madagascar, est à noter que, comme on n'a point exprimé qui des sept dont Monseigneur le nonce a envoyé les noms seraient envoyés, elle n'en a

déclaré aucun missionnaire apostolique, mais a remis cette déclaration à mondit seigneur le nonce et à Monsieur Vincent. Mais les facultés du Saint-Office ne se pouvant expédier en blanc, ladite Congrégation a ordonné qu'elles fussent expédiées sous le nom de Monsieur Duport, qui était le premier nommé dans la lettre, avec autorité à lui de les communiquer à ses compagnons, lesquels, suivant le décret susdit, lui seront assignés par Monseigneur le nonce et Monsieur Vincent. Cet article néanmoins des facultés qui donne autorité à Monsieur Duport de les communiquer, dit que lesdits compagnons lui doivent être assignés par la Congrégation *de Propaganda Fide ;* mais comme le décret remet cela à ces Messieurs susdits, il suffira qu'ils les nomment ; et il semble qu'il serait bon de faire au bas du même décret de la Congrégation *de Propaganda Fide,* un acte de la nomination de ceux qu'on enverra, et que Monseigneur le nonce et Monsieur Vincent les déclarassent missionnaires apostoliques, selon l'autorité que leur en donne la Congrégation.» Le départ projeté n'eut pas lieu.

101. — FACULTÉS CONCÉDÉES PAR LE SAINT-OFFICE

A NICOLAS DUPORT, NOMMÉ MISSIONNAIRE A MADAGASCAR

(1650)

Coste XIII, 318-322

1. Dispensandi in quibuscumque irregularitatibus, exceptis illis quae exbigamia vera vel ex homicidio voluntario proveniunt, et in his duobus casibus, etiamsi praecisa necessitas operiorum ibi fuerit, si tamen, quoad homicidium, ex hujusmodi dispensatione scandalum non oriatur.

2, Dispensandi et commutandi vota simplicia, etiam castitatis, ex rationabili causa, in alia omnia opera, non tamen religionis.

3. Absolvendi et dispensandi in quacumque simonia, et in reali, dimissis beneficiis, et super fructibus male perceptis, injuncta aliqua eleemosyna vel poenitentia salutari, arbitrio dispensantis, vel etiam retentis beneficiis si fuerint parochialia et non sint qui parochiis praefici possint.

4. Dispensandi in tertio et quarto consanguinitatis et affinitatis, simplici et mixto, et in secundo, tertio et quarto mixtis, non tamen in secundo, solum quoad futura matrimonia ; quo vero ad praeterita, etiam in secundo, solum cum his qui ab haeresi vel infidelitate convertuntur ad fidem catholicam ; et, in praedictis casibus, prolem susceptam declarandi legitimam.

5 Dispensandi super impedimento publicae honestatis juutitiae ex sponsalibus proveniente.

6. Dispensandi super impedimento criminis, neutro tamen conjugum machinante, ac restituendi jus petendi debitum amissum.

7. Dispensandi in impedimentis cognationis spiritualis, praeterquam inter levantem et levatum.

8. Hae vero dispensatiolnes matrimoniales ultimae, quarta, quinta, sexta et septima, non concedantur nisi cum clausula, *duumodo mulier rapta non fuetit, et, si rapta fuerit, in potestate raptoris non existat,* neque in utroque foro, ubi erunt episcopi, sed in foro conscientiae tantum ; et in illis expediendis, tenor hujusmodi facultatum in dispensationibus inseratur, cum expressione temporis ad quod fuerint concessae.

9. Dispensandi cum gentilibus et infidelibus plures uxores habentibus, ut, post conversionem et baptismum, quam mialuerint ex illis, si etiam fidelis fiat, retinere possint, nisi prima voluerit converti.

10. Absolvendi ab haeresi et apostasia a fide et a schismate quoscumque, etiam catholicos, tam seculares quam regulares, non tamen eos qui ex locis fuerint in quibus sanctum of ficium exercétur, nisi in locis Missionum in quibus impune grassantur haereses, deliquerint, nec illos qui judicialiter abjuraverint, nisi isti nati sint ubi implu, ne grassantur haereses, et post judicialem abjurationem illuc reversi, in haeresim fuerint reversi, et eos in foro conscientiae tantum.

11. Absolvendi ab omnibus casibus Sedi Apostolicae reservatis, etiam in Bulla *Caenae Domini* contentis.

12. Benedicendi paramenta et alia utensilia pro sacrificio missae.

13. Reconciliandi ecclesias pollutas aqua ab episcopo benedicta, et, in casu necessitatis, etiam aqua non benedicta ab episcopo, eamdemque facultatem communicandi simplicibus sacerdotibus.

14. Consecrandi calices, patenas et altaria portatilia cum oleis ab episcopo benedictis, ubi non erunt episcopi, vel distent per duas dietas, vel sedes vacet.

15. Dispensandi, quando expedire videbitur, super usu carnlum, ovorum et lacticiniorum, tempore jejuniorum, et praesertim quadragesimae.

16. Celebrandi bis in die, si necessitas urgeat, ita tamen ut in prima missa non sumpserit ablutionem, per unam horam ante auroram, et aliam post meridiem, in altari portatili, sine ministro, sub dio et sub terra, im loco tamen decenti, etiamsi altare sit factum, vel sine reliquiis sanctorum, et praesentibus haereticis, schismaticis, infidelibus, et excommunicatis, dummodo minister non sit hereticus aut excommunicatus, ac aliter celebrari non possit.

17. Concedendi indulgentiam plenariam primo conversis ab haeresi atque etiam fidelibus quibuscumque, in articulo mortis, saltem contritis, si confiteri non poterunt.

18. Concedendi indulgentiam plenariam in oratione 40 horarum, ter in anno indicendam, diebus bene visis, contritis et confessis ac sacra communione refectis, si tamen ex concursu populi et expositione Sanctissimi Sacramenti nulla probabilis suspicio sit sacrilegii ab haereticis seu infidelibus, vel magistratum offensum iri.

19. Lucrandi sibi easdem indulgentias.

20. Singulis secundis feriis non imipeditis festis novem lectionum, vel, eis impeditis, die immediate sequenti, celebrando missam *de Requiem* in quocumque altari, etiam portatili, liberandi animam, secundum ejus intentionem, a purgatorii poenis per modum suffragii.

21. Deferendi Sanctissimum Sacramentum occulte ad infirmos sine lumine, illudque sine eodem retinendi pro iisdem infirmis, in loco tamen decenti, si ab haereticis aut infidelibus sit periculum sacrilegii.

22. Induendi vestibus secularibus, si aliter vel transire vel permanere non poterit in locis Missionum.

23. Recitandi Rosarium vel alias preces, si breviarium secum deferre non poterit, vel divinum officium ob aliquid legitimum impedimentum recitare non valeat.

24. Tenendi et legendi, non tamen aliis concedendi, libros haereticorurn vel infidelium, de eorum religione tractantium, ad effectum eos impugnandi, et alios quomodolibet prohibitos, praeter opera Caroli Molinae. Nicolai Machiavelli, et libros de astrologia judiciaria, principaliter vel incidenter vel alias quovis modo de ea tractantes, ita tamen ut libri ex illis provinciis non offerantur.

25. Administrandi omnia sacramenta, etiam parochialia, ordine et confirmatione exceptis, et, quoad sacramenta parochialia, in dioecesibus ubi non erunt Episcopi vel Ordinarii aut eorum vicarii, vel in parochiis ubi non erunt parochi, vel, ubi erunt, de eorum licentia.

26. Communicandi has facultates in totum vel in parte sociis suis in Missione, et praesertim tempore sui obitus, ut sit qui interim possit supplere, donec Sedes Apostolica, certior facta, quod quamprimum Tieri debebit, per delegatum alio modo provideat ; et communicatas revocandi, prout opus fuerit.

27. Utendi iisdem facultatibus in locis suarum Missionum tantum.

28. Omnes praedictae facultates gratis et sine ulla mercede exerceantur et ad quindecim annos tantum conœssae intelligantur.

Document 101. — Arch. de la Mission, dossier de Madagascar. Ces mêmes facultés, à l'exception de la vingt-sixième, furent accordées, le 20 février 1653, à MM. Dufour et Mousnier.

DEUX MÉMOIRES ET AVIS ENVOYÉS DE ROME PAR MM. ALMERAS ET JOLLY SUR QUELQUES DIFFICULTÉS OBTENUES PAR MR. DUPORT ET SES COMPAGNONS L'AN 1650.

Archives de la Mission

DE MONSIEUR ALMERAS

Il serait à propos de représenter à la Sacrée Congrégation que depuis les facultés qu'elle accorda les…de tel mois et telle année à Mr. DUPORT et autres six de la CM, le vaisseau n'étant point parti et les sujets nommés pour lors, quelques-uns étant morts ou infirmes, d'autres ayant été depuis envoyés ailleurs pour des besoins pressants, Monsieur Vincent de Paul, supérieur général se trouve obligé de nommer tels ou tels à la Sacrée Congrégation afin qu'elle leur octroye les mêmes facultés. Et qu'au cas que Mr. NACQUART soit mort, tel ou tel d'entre eux puisse être le préfet de cette mission.

Il sera nécessaire de faire approuver les sujets par Monseigneur le Nonce dès à présent et envoyer à Rome ladite approbation.

DE MONSIEUR JOLLY

Touchant le décret de la Congrégation de Propaganda Fide, pour l'envoi de Monsieur DUPORT et autres à Madagascar, est à noter que comme on n'a point exprimé que des sept dont Mgr le Nonce a envoyé les noms seraient envoyés, elle n'en a déclaré aucun missionnaire apostolique, mais a remis cette déclaration à mondit Seigneur le Nonce et à Monsieur Vincent. Mais les facultés du Saint Office ne le pouvant expédier en blanc, ladite Congrégation a ordonné qu'elles fussent expédiées sous le nom de Mr. DUPORT qui était le premier nommé dans la lettre avec autorité à lui de les communiquer à ses compagnons, lesquelles, suivant le décret susdit, lui seront assignées par Mgr le Nonce et Monsieur Vincent. Cet article néanmoins des facultés qui donne autorité à Mr. DUPORT de les communiquer dit que lesdits compagnons lui doivent être assignés par le Congrégation de Propaganda Fide ; mais comme le décret remet cela à ces messieurs susdits, il suffira qu'il les nomme et il semble qu'il serait bon de faire au bas du même décret de la Congrégation de Propaganda Fide, un acte de la nomination de ceux qu'on enverra et que Monseigneur le Nonce et

Monsieur les déclarassent missionnaires apostoliques, selon l'autorité que leur en donne la Congrégation.

Dans une lettre à un confrère, Monsieur BARREAU, Monsieur VINCENT fait part de la lettre qu'il a reçue de Madagascar et qui annonce la mort de Monsieur GONDRÉE, ainsi que de la relation du 5 février 1650.

1262. - A JEAN BARREAU, CONSUL A ALGER

De Paris, ce 16 septembre 1650.

Coste XIII, 838

Mon très cher frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

…Je vous ai mandé, ce me semble, la mort du bon M. Gondrée, qui était allé à l'île de Madagascar avec M. Nacquart. C'est aux Indes orientales. Du depuis, nous avons reçu une relation de leur voyage, de l'état du pays, des mœurs des habitants, de leurs dispositions à recevoir notre sainte religion et des heureux commencements de cette Mission. Cette lecture est de grande consolation. J'espère bien de vous en envoyer une copie au plus tôt, comme je fais à présent mon cœur par cette lettre, plein de tendresse et d'estime pour le vôtre.

A Dieu, mon cher frère.

Je suis, en son amour, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL

Monsieur VINCENT remercie le Cardinal d'Este pour ses faveurs :

1277. — AU CARDINAL D'ESTE

4 novembre 1650

Coste IV, 103

Sérénissime et Éminentissime prince,

J'ai appris par les lettres de nos confrères de Rome que Votre Éminence les accueille avec grande bonté, leur accorde sa bienveillance et leur a obtenu diverses faveurs de la Sacrée Congrégation pour ceux des nôtres qui habitent la Barbarie et l'île de Madagascar.

Monsieur VINCENT adresse trois lettres à Monsieur DUFOUR qui a été choisi pour aller servir à Madagascar.

1278. — A CLAUDE DUFOUR

De Paris, ce 5 novembre 1650.

Coste IV, 103-105

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Je pense, Monsieur, que vous m'avez parlé d'autrefois du dessein dont la pensée vous est revenue depuis peu, et que pour lors, après avoir bien discuté les raisons qui vous mouvaient à être ch[artreux], elles cédèrent à celles qui vous demandaient en la condition que la providence de Dieu vous a mis. Et pource qu'ensuite vous m'avez témoigné par plusieurs fois que vous sentiez des mouvements de vous appliquer au salut des peuples éloignés, l'occasion s'en étant présentée, je vous ai offert à Notre-Seigneur pour cela, et, qui plus est, j'ai envoyé votre nom à Rome, d'où il faut avoir l'approbation, après que M. le nonce d'ici (1), auquel je vous ai premièrement proposé, vous a agréé, selon le pouvoir que Rome lui en avait donné. Vous voilà donc arrhé à l'adorable Providence pour cet effet.

La raison pour laquelle je ne vous en ai donné avis plus tôt est pource que nous sommes en doute si le navire partira à la fin de janvier, comme l'on dit, et que je sais qu'il n'y a point de façon ni des mesures à prendre avec vous. Ce lieu, c'est l'Inde orientale, où est M. Nacquart ; c'est une île de 350 lieues de long, qui se nomme Madagascar, ou autrement l'île de Saint-Laurent, qui est au-delà la ligne et trois ou quatre degrés au-decà le tropique de Capricorne. Je vous envoie la relation que M. Nacquart m'en fait. O Monsieur, que vous serez consolé de voir l'apparence qu'il y a de voir de grands fruits ! Il y a bien des Chartreux qui voudraient sortir et qui le pourraient, ou pour le moins il se peut dire qu'il serait bien à désirer qu'ils sortissent de leur cloître, pour un œuvre d'une telle importance Nous faisons état d'y envoyer trois ou quatre prêtres et deux frères, et commençons à faire leur petit trousseau pour cela. Nous avons ici un jeune homme de Bretagne qui en vient et est entré dans la compagnie à dessein d'y retourner ; c'est un fort bon jeune homme (2). Or sus, Monsieur, ne pensez plus aux C[hartreux] ;

1) Nicolas Bagni.

2). René Forest, frère coadjuteur, né à Soussay (Loire-Inférieure) entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1650, à l'âge de trente trois ans. Il repartit à Madagascar en 1655.

Notre-Seigneur vous appelle plus loin ; il vous y accompagnera et continuera par vous et avec vous la mission qu'il a commencée lorsqu'il était sur la terre. O Monsieur, quel bonheur que celui d'être choisi de Dieu pour un œuvre des plus importants auquel un prêtre puisse être appelé !

Je ne vous en dirai point davantage ; Notre-Seigneur vous dira le reste. Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur ; votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

L'on pourra faire lire la relation au réfectoire. J'en prie M. Coglée (3) et embrasse votre compagnie, prosterné en esprit à ses pieds, et me recommande à ses prières.

1289. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN

Du 26 novembre 1650.

Coste IV, 112

Je n'ai jamais douté de votre entière soumission à Dieu et à ses ordres, ni de la confiance dont vous m'honorez, de laquelle je serais indigne, si je ne la référais, comme je fais, à Dieu, qui vous la donne. C'est à sa plus grande gloire, Monsieur, et pour votre propre sanctification que je lui dédie votre vie et vos applications aussi souvent que les miennes ; c'est son Saint-Esprit que j'invoque tendrement sur vous, à ce qu'en étant animé, vous en puissiez répandre les lumières et les fruits sur les âmes destituées du secours que les prêtres leur doivent, et sans lequel le sang précieux de Jésus-Christ leur serait inutile. Nourrissez donc bien, Monsieur, la charité qu'il vous donne pour elles ; embrasez-vous du zèle de leur salut, et chérissiez la disposition où vous êtes d'aller chercher la brebis égarée dans les Indes. C'est une grande grâce de Dieu, dont je le remercie ; à quoi nous nous attendrons, en sorte que nous allons préparer toutes choses à cela. Je vous donnerai avis du départ un mois devant. Dieu sait de quel cœur je vous embrasserai.

DE SAINT VINCENT A CLAUDE DUFOUR

Du 29 décembre 1650.

Mission et Charité T15 pg 84

Je rends grâce à Dieu et prie Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Fils, qu'il soit lui-même son action de grâce de celle qu'il nous a faite de vous avoir conservé dans le grand danger dans lequel votre grande maladie vous a mis, et prie qu'il vous conserve de longues années pour le bien de son Eglise et, s'il l'a agréable, pour celui de ces bonnes gens de Madagascar, pour lesquels particulièrement il semble qu'il vous a conservé. Au nom de Dieu, faites tout ce que vous pourrez pour confirmer de plus en plus votre santé, pour l'aller employer pour ces pauvres gens des Indes qu'il semble que Notre-Seigneur veuille sauver en partie par votre ministère.

Dans une conférence aux Filles de la Charité, Monsieur VINCENT fait allusion à la lettre écrite par Monsieur NACQUART, le 9 février 1650.

CONFÉRENCE AUX FILLES DE LA CHARITÉ

Le 14 juillet 1651

Coste IX ,564

Je sais, mes filles, que l'on vous demande de plus de six cents lieues d'ici, et j'en ai des lettres, oui, de plus de six cents lieues on pense à vous ; et si là ce sont des reines qui vous demandent (2), je sais d'autres personnes qui vous demandent au-delà des mers (3). Quelles hautes pensées, mes filles, ne faut-il point que ces reines et ces autres personnes aient de vous pour vous appeler de si loin ! Oh ! Ce vous est encore une nouvelle obligation de travailler à vous perfectionner et surtout à acquérir ce détachement avec lequel il faut que vous alliez…

2). La reine de Pologne.

3). A Madagascar.

Dans les deux lettres suivantes, Monsieur VINCENT exprime ses incertitudes. Tout d'abord quant aux sujets à envoyer pour la prochaine mission à Madagascar :

DE SAINT VINCENT A MONSIEUR LAMBERT AUX COUTEAUX

(Supérieur à Varsovie)

Le 12 février 1652

Coste IV ,320

…nous sommes toujours dans l'espérance d'envoyer du secours à Monsieur NACQUART au printemps ; je ne suis pourtant pas très bien déterminé pour les sujets…

Puis quant à la date du départ. Il écrit à la même personne :

Coste IV, 326

…le vaisseau pour Madagascar n'est pas encore assuré, s'il ne l'est depuis trois jours ; je crains bien que l'année se passe sans qu'on y aille.

Les lettres suivantes montrent cette incertitude quant à un prochain départ.

Trois lettres sont adressées à la Propagande dans lesquelles il demande des facultés sans mention de nom.

1470. — A LA PROPAGANDE

[1652 (1), avant le 31 mars (2)]

Coste IV, 338

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Par décret du 9 juillet 1648, la Sacrée Congrégation a donné les pouvoirs de missionnaires apostoliques dans l'île Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, à Charles Nacquart, nommé préfet de ladite Mission, et à Nicolas Gondrée, son compagnon, tous deux prêtres de la congrégation de la Mission, pour travailler à la conversion des infidèles de ce pays. A peine étaient-ils depuis six mois dans l'île, où ils avaient travaillé avec succès à la diffusion de notre sainte foi, ledit préfet perdit son compagnon et resta seul prêtre, et il écrit qu'il a grand besoin d'ouvriers évangéliques. Aussi Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la

Mission, a-t-il déjà supplié la Sacrée Congrégation de consentir au départ de quelques-uns de ses prêtres. Vos Éminences ont bien voulu leur accorder les pouvoirs accoutumés. Mais le défaut de navire a retardé ce projet. Puisqu'un vaisseau français se dispose à partir à Pâques (3), il représente humblement à Vos Éminences le besoin où se trouve cette île. Et comme il n'a pas eu le temps de choisir les missionnaires, et que par suite il ne peut envoyer leurs noms à la Sacrée Congrégation, il la prie de vouloir bien expédier les facultés accoutumées, sans mention de nom, pour quatre prêtres de ladite congrégation de la Mission, et laisser au suppliant, avec obligation pour lui d'obtenir l'approbation de Mgr le nonce de France, le soin de choisir lui-même les sujets et de nommer l'un d'eux préfet de la Mission au cas où Charles Nacquart, titulaire de cette charge, aurait déjà quitté ou quitterait cette terre pour une vie meilleure. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

1). Date marquée par une main étrangère en tête du document.

2) Date du jour de Pâques en 1652.

3) Le vaisseau ne put partir.

1493. — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI,

PRÉFET DE LA PROPAGANDE

3 mai 1652

Coste IV, 375

Éminentissime Prince,

Les lettres dont Votre Éminence a bien voulu m'honorer, lettres que j'ai reçues avec de vifs sentiments de respect, d'humilité et surtout de gratitude, témoignent non seulement du souvenir quelle conserve de nous, mais encore de la bienveillance et de l'intérêt qu'elle porte à ceux des nôtres qui travaillent dans l'île de Madagascar, bien petitement, il est vrai, mais par la miséricorde de Dieu, de toute leur âme et de toute leur bonne volonté.

Voilà longtemps que je songeais, Éminentissime Cardinal, à l'envoi de nouveaux ouvriers dans cette île, et déjà je considérais la chose comme faite. Mais ceux de qui dépendent les voyages sur mer, et qui ont coutume de mettre à la voile pour les Indes, n'ont pas osé confier à la mer leur unique vaisseau, tout détérioré par un long usage, surtout en une saison de l'année, peu propice à la navigation, et ont différé le départ jusqu'au mois de septembre. Nous ferons partir alors, si Dieu le permet et si la Sacrée Congrégation l'a agréable, les quatre ouvriers destinés à cette Mission. Avertis de Rome que les nôtres pouvaient prendre place sur des navires portugais et désireux de ne laisser perdre aucune occasion, nous en avons parlé au légat. Celui-ci nous a répondu que ces embarcations ne touchaient pas Madagascar, mais que, si nous

devions y trouver notre compte, il les ferait passer par Goa : Comme entre Goa et cette île il ne se fait aucun trafic, nous avons abandonné ce projet.

Les choses en sont là, Éminentissime cardinal, nous attendons une occasion ; quand elle se présentera, au moindre signe de Votre Éminence, nous enverrons des ouvriers, qui travailleront de tout leur pouvoir à faire lever le brillant soleil de la vérité sur ces peuples encore ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance. Cependant, nous ne cesserons de prier le Dieu très bon et très grand pour Votre Éminence, dont la bienveillance est si grande à notre endroit, pour qu'il la comble de ses grâces les plus abondantes et lui applique, à elle plus qu'à tout autre, une partie des fruits que notre petite compagnie obtiendra par ses travaux. De Votre Éminence le très humble et très dévoué serviteur.

VINCENT DEPAUL

1538. — AU CARDINAL ANTOINE BABERINI,

PRÉFET DE LA PROPAGANDE

De Paris, ce 16 août 1652.

Coste IV, 453

Monseigneur,

La seconde lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire sur le sujet de la Mission de Madagascar m'oblige de rendre nouvelles actions de grâces à Dieu d'avoir donné à son Église un si vigilant pasteur que V[otre] E[minence] qui prend tant de soin de la conversion des infidèles de ce pays-là.

Je viens présentement, Monseigneur, de voir l'un des maîtres de la navigation de cette île. Je dirai avec douleur à V[otre] E[minence] que je l'ai trouvé dans le doute s'ils y feront faire le voyage à ce mois de septembre, comme ils s'étaient proposés. Ils n'ont pas encore un vaisseau et ne se pressent point pour en équiper un. La cause de cela, Monseigneur, est l'état présent de la France, qui a contraint une partie des associés de s'éloigner de Paris et tient l'autre dans la réserve pour la dépense qu'il convient faire. Je suis fort affligé d'un tel retardement, à cause que depuis trois ans nous avons un de nos prêtres en cette île-là (1), duquel nous ne pouvons rien apprendre, dans l'interruption de ce commerce. Je me suis informé si nous pourrions y envoyer par d'autre voie. On m'a assuré que les Portugais n'y ont aucune communication. Pour les Hollandais, ils tiennent l'île de Saint-Maurice, qui n'est qu'à cent lieues de là, et vont parfois en celle de Madagascar, seulement à l'un des bouts, où il n'y a point des Français, lesquels sont à l'autre extrémité, éloignés d'environ six-vingts lieues ; et il y a de grandes difficultés à traverser l'île. Mais la plus grande, Monseigneur, serait d'y passer sur des vaisseaux de Hollande, pource que les Hollandais font ce qu'ils peuvent pour se rendre les maîtres des Indes et en débusquer les Français ; et même l'on craint qu'ils fassent pension à l'un de ces Messieurs pour leur en faire quitter l'entreprise, de sorte qu'au lieu de nous favoriser

le passage, ils l'empêcheraient. Je verrai néanmoins, Monseigneur, si nous trouverons quelque moyen d'envoyer de nouveaux ouvriers en cette Église naissante ; et, en ce cas, j'en donnerai avis à la Sacrée Congrégation.

Cependant je remercie très humblement V[otre] E[minence] de tant de bonté qu'elle me témoigne et de la bienveillance dont elle honore notre petite compagnie, laquelle continue à prier Dieu pour la conservation de V[otre]E[minence], et moi à lui renouveler les offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obligé serviteur.

VINCENT DEPAUL

1) Il n'y en avait plus un seul, puisque Charles Nacquart était mort le 29 mai 1650 ; mais saint Vincent ignorait encore cette perte.

Entre temps, Monsieur VINCENT écrit quelques lettres.

1482. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE

De Paris, ce 12 avril 1652.

Coste IV, 357

…Le voyage de Madagascar est encore différé. M. Berruyer me vint voir il n'y a que 4 ou 5 jours, et me dit que le vaisseau qu'ils avaient acheté s'est trouvé trop vieux pour aller si loin ; et, à cause que la saison pressait, ils n'ont eu le temps d'en avoir et d'en équiper un meilleur ; mais que ce sera, Dieu aidant, pour le mois de septembre…

VINCENT DEPAUL

1489. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION, A SEDAN

Du 24 d'avril 1652.

Coste, IV, 368-369

L'embarquement pour Madagascar est encore différé jusqu'au mois de septembre. Puisque nous avons tant attendu, nous attendrons bien encore quatre ou cinq mois ; un grand bien mérite d'être longtemps désiré. Et vous qui avez reçu de Dieu beaucoup d'attrait pour cette mission et qui vous êtes offert à lui pour l'entreprendre, devez vous conserver dans la même disposition, tant pource que c'est là une marque

de vocation, qu'à cause que la compagnie vous y a destiné dès le commencement et qu'elle vous y destine encore, qui est une seconde marque. Et pour vous en dire une troisième, c'est que non seulement vous avez été nommé à Rome, comme je vous ai ci-devant écrit, mais on vous a envoyé les facultés qu'on a coutume de donner à ceux qui vont travailler à la conversion des infidèles, et nous vous les gardons ici. Après cela, Monsieur, il n'y a pas lieu de douter que le bon Dieu ne s'attende à vous pour une œuvre si sainte. Vous ferez donc bien de vous en tenir à la résolution que vous avez prise de ne plus penser aux Chartreux, d'autant plus que vous m'écrivez que, s'il y avait plus du bon plaisir divin à vous faire artisan, que de passer dans ce saint Ordre, vous le feriez volontiers, tant vous avez de respect et d'amour pour l'adorable volonté de Dieu. Offrez-vous à lui de nouveau, comme un ouvrier qu'il appelle à un emploi le plus relevé, le plus utile et le plus sanctifiant qui soit sur la terre, tel qu'est celui d'attirer les âmes à la connaissance de Jésus-Christ et d'aller étendre son empire aux lieux où le démon règne depuis si longtemps. Les apôtres et plusieurs grands saints se sont estimés bien heureux de se consumer pour cela. Nous voyons même présentement quantité de religieux qui sortent de leurs cloîtres, et quantité d'ecclésiastiques de leurs pays, pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles ; et s'il ne s'en trouvait pas, il faudrait faire quitter la solitude aux Chartreux pour les y envoyer. Et partant, Monsieur, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'attendre en patience que l'heure vienne à laquelle il a marqué votre départ. Cependant vous servez Dieu fort utilement là où vous êtes ; et s'il ne vous le semble pas, c'est tant mieux. Je ne laisse pas de m'en consoler grandement, dans la connaissance que j'en ai, et la compagnie en est fort édifiée. Continuez seulement à faire comme vous avez fait. Si cette manière de vie est moins agréable à votre esprit que ne serait celle de la retraite, vous la devez chérir d'autant plus qu'elle plaît davantage à Notre-Seigneur, en tant qu'il y a plus de son amour que de votre propre satisfaction. La bonne volonté que vous avez témoignée à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère sera réputée pour l'effet si, au lieu d'aller à Notre-Dame-de-Liesse (1), vous leur faites dans Sedan les remercîments et les prières que vous avez dévotion de leur offrir pour les grâces reçues et désirées. Ce qui m'oblige à vous dissuader de ce petit pèlerinage sont les dangers qui se trouvent présentement partout.

1) Dans l'Aisne.

1584. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 3 janvier 1653.

Coste IV, 537

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous renouvelle les assurances de l'estime et des tendresses particulières que Dieu m'a données pour votre personne, non seulement pour cette nouvelle année, mais jusques au-delà des siècles ; et je prie sa divine bonté qu'après vous en avoir donné un tout entier pour le servir en ce monde, il vous donne ensuite son éternité bienheureuse. J'ai reçu vos deux lettres des 28 novembre et 5 décembre ; et sur ce que vous me mandez avoir fait lire à table la relation de Madagascar (1), je vous envoie

celle des îles Hébrides, qui n'est pas si ample ; mais elle est pleine de sujets de consolation. On ne se dispose point d'envoyer en la première île ; ce qui nous met en grande peine pour celle que le bon M. Nacquart souffre, si d'aventure il est encore en vie (2).

1). Saint Vincent entend parler ici des lettres que lui avait adressées Charles Nacquart les 5, 9 et 16 février 1650.

2). Il était mort le 29 mai 1650.

Un départ est prévu pour le mois de mars et Monsieur DUFOUR doit s'y préparer.

1585. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

De Paris, ce 11e janvier 1653.

Coste IV, 543

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

…Je vous prie de dire à M. Dufour qu'on dispose un vaisseau pour Madagascar et qu'il sera bon qu'il se tienne prêt pour partir au mois de mars, mois que le vaisseau part ; cependant faites-moi savoir s'il se trouvera ou voie ou passage par où il puisse venir à Paris en sûreté.

1588. — A LA PROPAGANDE

[Février 1653]

Coste IV, 547

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Éminences qu'un bateau devant faire voile, ce printemps selon toute apparence, vers l'île de Madagascar, il a dessein d'y envoyer, s'il plaît à la Sacrée Congrégation, Claude Dufour et François Mousnier (2), prêtres de sa congrégation, que Vos Éminences ont précédemment agréés pour la même Mission, où ils n'ont pu se rendre, faute d'embarcation. Il vous prie de leur accorder les facultés accoutumées. Et comme les deux autres prêtres auxquels Vos Éminences avaient aussi donné leur agrément sont morts, et que le suppliant Vincent de Paul ne sait encore quels missionnaires présenter à Vos Éminences pour combler ces vides, il demande humblement qu'on veuille bien l'autoriser, au cas où le départ du navire presserait (3), à choisir lui-même les sujets, quitte à les faire examiner par Mgr le nonce en France et à envoyer le plus tôt possible leurs noms à Vos Éminences pour l'expédition des pouvoirs habituels (4). Et il regardera ces grâces comme une faveur insigne de Vos Éminences.

2) Jean-François Mousnier, né à Saintes, entré dans la congrégation de la Mission le 19 décembre 1643 à l'âge de dix-huit ans, reçu aux vœux le 1er janvier 1646, ordonné prêtre en 1649, employé à la distribution des aumônes en Picardie, puis envoyé à Madagascar, où il mourut le 5 mai 1655. Sa biographie a été publiée au t. III des *Notices,* pp. 129-146.

3). Le départ fut encore différé d'un an.

4) Les pouvoirs furent accordés le 20 février 1653. Ils ne différaient que par la sur-pression de l'article 26 des pouvoirs donnés précédemment à Nicolas Duport.

Il manque de prêtre. Cela fait plusieurs années que Monsieur NACQUART est décédé et la situation du pays empire. Il manque de tout !

(Le 30 janvier 1654, Monsieur DE FLACOURT fit partir une barque pour Mozambique. ANGELEAUME, mis à la tête de cette expédition, était chargé de prier le Gouverneur portugais d'envoyer au Fort-Dauphin quelques ecclésiastiques avec des secours en hommes, vêtements et munitions, et de faire parvenir par la voie du Portugal des lettres destinées aux Seigneurs de la Compagnie et à Monsieur Vincent de Paul. ANGELEAUME ne put tenir la mer et fut forcé de relâcher à la baie de Saint-Augustin. Ayant appris que des navires Anglais y touchaient ordinairement, vers le mois de juin, il laissa les lettres, qui, prises en effet par le capitaine anglais de passage, arrivèrent à destination le 1er août 1655.)

Les deux lettres qui suivent sont extraites de l'Histoire de la Grande île Madagascar d'Etienne de Flacourt :

Copie d'vne autre lettre du ſieur Philippe Poyrier de la Ville d'Orleans, eſcrite à Monſieur de-Beauſſe de la Baye de S. Auguſtin en Madagaſcar le 28. Feurier 1654. receuë par l'ordinaire d'Angleterre, pour le port de laquelle a eſté payé dix ſols.

'Monsieur, nous vous supplions d'avoir compassion de nous : il y a plus de quatre ans et demi que nous sommes sans religieux ni homme d'Eglise, vivant comme barbares…'

Voſtre tres-humble & tres-affectionne ſeruiteur PHILIPPE POIRIER.

De S. Auguſtin, Iſle de Madagaſcar le 28. de Feurier 1654.

Copie d'vne Lettre du Sieur Angeleaume eſcrite à Monſieur Deſmartins de la Baye de S. Auguſtin en Madagaſcar le 28. Feurier 1654. & receuë par l'ordre d'Angleterre le premier Aouſt 1655.

'Nos premiers malheurs commencèrent par la mort de Monsieur NACQUART, Prêtre de la Mission, qui mourut auparavant que nous eussions la guerre ; il y a tantôt cinq ans que nous n'avons personne à nous administrer les saints sacrements et nous réconcilier. Je vous prie, Monsieur, d'avoir compassion de nous, de ne point nous abandonner, afin que nous ne soyons en proie à tant d'ennemis de la chrétienté ; vous avez un beau moyen à présent de vous rendre les Messieurs de cette terre et de réduire ces gens ici à la foi catholique qui ne respire autre chose que d'être instruits depuis que vous les avez subjugués.

Ne retarder pas les secours, car quoique nous soyons les maîtres, et tous les avantages que nous avons sur eux, ne pourront empêcher qu'à la fin nous succombions, soit par un débandement des Français qui s'ennuient extrêmement, soit par les maladies qui nous en emportent tous les jours, soit par défaut de munition. Car tout nous manque, nous sommes réduits à aller nus comme les Nègres, jusqu'à Monsieur De Flacourt qui n'a qu'une chemise. La poudre et le plomb nous manqueront bientôt.'

Monſieur,

Voſtre tres-humble obeiſſant ſeruiteur ANGELEAVME.

De la Baye de S. Auguſtin en l'Iſle de Madagaſcar ce 28. Feurier 1654.

Le départ annoncé pour 1653 ayant été différé, c'est en 1654 que les missionnaires partiront effectivement. Leur départ est imminent et Monsieur VINCENT répercute cette nouvelle dans différentes lettres, en janvier et février :

1698. — A NICOLAS GUILLOT

De Paris, ce 30° janvier 1654.

Coste V, 65

Monsieur,

… A la semaine prochaine, Dieu aidant, trois partiront d'ici pour Madagascar, deux prêtres et un frère, qui s'iront embarquer à Nantes, où le vaisseau les attend. S'il en part un autre en peu de temps, ainsi que l'on nous le fait espérer, nous pourrons y en faire passer encore autant. Mon Dieu ! Monsieur, que le bon M. Nacquart aura de

consolation de ce secours tant attendu, si Dieu leur fait la grâce d'arriver à bon port et qu'il ait conservé ce sien serviteur !

VINCENT DEPAUL

Il y a quatre ans qu'est mort Monsieur NACQUART mais Monsieur VINCENT l'ignore toujours. Le départ est trop proche pour avoir le temps de faire les démarches nécessaires auprès de Rome. Monsieur VINCENT se propose de donner à Monseigneur le Nonce les noms des missionnaires.

1702. — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI

PRÉFET DE LA PROPAGANDE

[6 ou 7 février 1654] 1

Coste V, 71-72

Monseigneur,

…Nous sommes dans l'empressement du départ de deux missionnaires pour Madagascar, à l'occasion d'un vaisseau qui va aux Indes et que l'on m'a promis de faire passer et repasser en cette île-là. La Compagnie qui avait coutume d'y envoyer et qui ne l'a pas fait depuis cinq ans, à cause des troubles de ce royaume, se propose d'y faire aller bientôt un navire, dans lequel je me suis engagé de faire encore passer une occasion si prompte et si certaine que celle qui se présente, bien qu'elle soit extraordinaire. Et d'autant, Monseigneur, que de sept prêtres que nous avons ci-devant nommés à la Sacrée Congrégation quelques-uns sont morts, et quelques autres hors d'état de faire le voyage ; j'en présenterai deux nouveaux à Monseigneur le nonce pour leur donner son agrément et la bénédiction de la part de Nosseigneurs de la Sacrée Congrégation, et nous enverrons les noms ensuite, conformément aux décrets de la Sacrée Congrégation du 10 février 1653. J'espère faire partir les premiers dans trois jours et que vous, Monseigneur, nous ferez la grâce de nous honorer de la continuation de votre bienveillance et protection, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL

1). L'annonce du départ des prêtres de la Mission pour Madagascar dans trois jours impose cette date.

Portrait de Nicolas FOUCQUET

Deux lettres de Monsieur FOUCQUET à Monsieur DE FLACOURT, le 8 janvier 1654. Ces deux lettres serviront d'introduction à MM. MOUSNIER et BOURDAISE :

(Histoire de la Grande isle Madagascar – Etienne de Flacourt – Pg 382-383)

Paris, le 8 janvier 1654

Monsieur,

Le dessein que l'on a pris d'envoyer en vos quartiers, par la première occasion favorable, des Pères de la Mission, pour assister tant les chrétiens qu'infidèles qui y sont, m'oblige de vous faire ces lignes et de vous prier de les recevoir et traiter le plus favorablement qu'il se pourra. J'espère que, comme il y va de la gloire de Dieu, vous ne nous y épargnerez pas, et leur ferez connaître que ma recommandation ne leur sera pas inutile ; et si de deçà il se rencontre occasion de vous servir, je le ferai aussi volontiers que je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

FOUCQUET

Paris, le 8 janvier 1654

Monsieur,

Je vous ai déjà écrit pour vous recommander deux Prêtres de la Mission qui s'en vont travailler à Madagascar au salut des Français et à la conversion des infidèles, à quoi j'ajoute qu'ils y portent quelques hardes pour leur usage, et quelque rassade de la valeur de trois ou quatre cents livres que quelques personnes de condition et de piété leur ont charitablement données ; c'est seulement pour les débiter dans le pays, tant en présents aux principaux, pour tâcher de les attirer à notre religion, que par échange avec les denrées dont ils auront besoin pour leur subsistance durant quelques années, puisque l'or et l'argent n'y ont point de mise, afin de n'être à charge à personne ; de sorte que n'en voulant pas faire trafic comme vous pourriez penser, vous ne leur donnerez, s'il vous plaît, aucun empêchement, au contraire, je vous prie de les favoriser en tout ce que vous pourrez pour la gloire de Dieu. Vous aurez part au mérite et au bien qu'ils feront, et vous m'obligerez à demeurer de plus en plus, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

FOUCQUET

Soumission des Malgaches à Flacourt (extrait du livre d'Etienne de Flacourt)

Extrait du livre d'Etienne de Flacourt

DEUXIÈME MISSION 1654

Missionnaires : 2 prêtres et un frère.
Toussaint BOURDAISE (prêtre) – Jean-François MOUSNIER (prêtre) – René FOREST (frère).

Voyage : 5 mois
Départ : 8 mars 1654 de Saint-Nazaire
Escales : 9 avril : Cap-Vert (9 avril – 2ème dimanche de Pâques)
11 juillet : Cap de Bonne-Espérance : 9 jours (11 juillet – 20 juillet)
Arrivée : 16 août 1654

Durée de vie des missionnaires :
Toussaint BOURDAISE : 2 ans et 10 mois (16 août 1654 - 25 juin 1657)
Jean François MOUSNIER : 1 an et 2 mois (16 août 1654 - 5 mai 1655 ou 12 mai)
René FOREST (on perd sa trace pratiquement dès son arrrivée à Madagascar)

Partis de France le 8 mars 1654, ils arrivèrent à Madagascar le 16 août. Ils voyagèrent sur deux vaisseaux différents. Les lettres mentionnent le frère FOREST peu après son débarquement, mais ensuite on ne parle plus de lui. Il avait déjà fait un séjour à Madagascar avant d'entrer dans la Congrégation et il semble s'être volatilisé lors de ce second séjour.

Charles NACQUART et Nicolas GONDRÉE sont morts depuis longtemps. Monsieur MOUSNIER meurt 9 mois après son arrivée. Monsieur BOURDAISE reste donc seul. On peut dire qu'il le sera durant deux années, car la mission suivante, et en particulier Monsieur DUFOUR, ne fera que passer à Madagascar.

Références des missionnaires dans Coste :

Bourdaise (Toussaint), prêtre de la Mission.

Il avance si peu dans ses études que son renvoi est plusieurs fois mis en délibération, XI, 445. — Destiné à Madagascar, V, 65, 75. — Le nonce promet d'envoyer son nom à Rome, V, 174. — Saint Vincent demande pour lui les facultés accoutumées, V, 550. — Voyage de France à Madagascar, V, 145, 278-285, 302-305 — Il raconte à saint Vincent ses travaux, ses difficultés et les résultats obtenus, V, 298-301, 305-313, 501-524 ; VI, 192-235. — Ce que disent de M. Bourdaise M. de Flacourt, XIII, 169 ; — M. Mousnier, V, 288, 290, 295 ; — M. Etienne, VIII, 466, 467 ; 490, 500, 503. — Saint Vincent loue son zèle et ses vertus, VI, 427, 432, 434, 445, 451, 453, 457, 460, 462, 471, 474, 477, 484 ; VII, 11 ; VIII, 90 ; XI, 420 ; — parle de ses projets, X, 117 ; — préfère ne pas faire imprimer ses relations ; en envoie des copies, voir Madagascar (Ile de) ; — le recommande aux prières de la communauté, XI, 229, 445 ; XII, 69 ; — le propose à la Propagande pour être préfet de la Mission, VIII, 242 ; — lui écrit pour l'encourager, VIII, 156. — M. Bourdaise apprend la langue du pays, V, 521 — Sa mort, VIII, 156. — Autres mentions, V, 423, 434 ; VII, 43, 478 ; VIII, 174

Mousnier (Jean-François), prêtre de la Mission.

Note biographique, IV, 546.— Saint Vincent le propose à la Propagande pour Madagascar, IV, 86, 546. — Facultés reçues, XIII, 318. — Son départ, V, 69, 75. — Son voyage, V, 145, 276, 285, 302-305. — Arrivée à Madagascar, V, 285, 305-308. — Saint Vincent rappelle à la Propagande que M. Mousnier a reçu les pouvoirs de missionnaire apostolique, V, 423, 550. — Lettres que M. Mousnier adresse de Madagascar à saint Vincent, V, 276, 291.— A Madagascar, V, 298, 299, 300, 306, 308, 434 ; VIII, 520 ; X, 117 ; XI, 228, 290 ; XIII, 169. — Voyage aux Imaphalles, V, 502-503. — Sa maladie et sa mort, V, 505-508, 640 ; VI, 18, 34, 194 ; VIII, 157, 464. — Ses vertus, V, 508-509.—Autre mention, VI, 474.

Forest (René), frère de la Mission.

Note biographique ; il vient de Madagascar et est disposé à y retourner, IV, 104. — Sur le point de s'embarquer pour cette île, V, 69, 75. — En voyage, V, 280, 283.— A Madagascar, V, 308.

Monsieur MOUSNIER écrit au frère de Charles NACQUART pour annoncer la mort de ce dernier :

LETTRE DE MONSIEUR MOUSNIER A MONSIEUR NACQUART

De Madagascar, le 5 février 1655

Archives de la Mission

Monsieur,

…enfin me voici depuis six mois où Monsieur BAYART, étant notre supérieur à Montmirail, vous dit un jour en ma présence que Monsieur VINCENT, notre cher supérieur, me voulait envoyer depuis longtemps pour y suivre les ordres de Monsieur NACQUART, votre frère. Mais la divine Providence m'a frustré de cette grâce, l'ayant attiré à soi le 29 mai 1650 pour le récompenser de tous les services qu'il lui a rendus en ce monde, au retour d'un voyage qu'il fit aux montagnes de cette côte pour jeter en terre les semences de la Parole de Dieu, à son ordinaire, où il baptisa trois petits enfants. Le souvenir que ses saintes actions en ce lieu ont répandu presque par toute la terre, le font vivre encore en cette île et ne le laisseront mourir de longtemps et vous assurent qu'il vous est aussi propice après sa mort temporelle que durant sa vie aussi temporelle, pendant laquelle il a donné toujours de certaines marques du véritable amour fraternel qu'il avait pour vous, également à messieurs vos autres frères et sœurs. Le testament qu'il a fait temps avant que de quitter ce monde, en fait foi. J'en envoie la copie à Monsieur VINCENT, notre Général, pour la faire tenir à Monsieur votre père ou à vous, ou à qui il sera à propos, n'ayant pu recouvrer jusque-là l'original qu'il avait fait et signé de sa main. Monsieur DE FLACOURT, ci-devant Commandeur en cette île, entre les mains duquel toutes choses qui étaient à l'usage de notre défunt furent mises après sa mort et qui, passé en France sur ce vaisseau de Monsieur le Maréchal DE LA MEILLERAYE, m'a toujours dit l'avoir vu, dont il pourra témoigner à Paris s'il en est besoin. Il croit pourtant l'avoir envoyé en France par la voie du Mozambique comme il nous a toujours dit. Ce temporel à part, Monsieur, le testament véritable qu'il a fait à Dieu du don de son âme, accepté assurément autant que nous le pouvons croire pour tant de si bons et si grands services qu'il lui a rendus en ce monde, vous servira d'entretien et de sujet de consolation pour divertir tous les sujets de la tristesse que la nature vous peut fournir, comme votre piété que j'ai eu l'honneur de connaître, il y a trois ou quatre ans, me fait espérer. Nous mandons à Monsieur VINCENT l'état de sa mort comme nous avons appris qu'il a quitté ce monde pour aller jouir de l'éternité heureuse dans le ciel.

MOUSNIER

Monsieur l'abbé d'ENNEMONT avait aidé Monsieur MOUSNIER à Nantes, aussi ce dernier, profitant du départ du navire 'l'Ours', lui adresse cette lettre :

DE MONSIEUR MOUSNIER A MONSIEUR L'ABBE D'ENNEMONT

Du Fort-Dauphin, le 5 février 1655

Archives de la Mission

Notre Seigneur vous comble de ses grâces.

Monsieur,

Si l'opinion de ces théologiens (qui disent que ceux qui contribuent et induisent autrui à faire de grandes et saintes actions participent également aux mérites d'icelles avec ceux qui les font) est véritable comme il semble avec raison ; ceux à l'avantage desquels sont faites ces actions doivent aussi sans doute faire part à la reconnaissance et à la gratitude qu'ils ont du bienfait reçu d'autres par leur moyen. Sur ce sentiment nous ne pouvons, Monsieur BOURDAISE et moi, que nous ne nous souvenions des rudes et pénibles soins qu'il vous a plus de prendre à Nantes pour obtenir et faciliter notre passage en ces grands champs incultes et si facile, néanmoins, à défricher comme l'effet nous assure qu'il n'y manque que des ouvriers, dont le nombre n'exèdera assurément de longtemps sans doute, que vous aurez une bonne part aux mérites des intentions qui nous sont et seront inspirés d'en-haut et des petits emplois que notre état demande de nous ici. Une marque que vous aurez de notre reconnaissance, c'est le souhait et demande que nous faisons et ferons à Dieu ci-après que votre part à ces dits mérites ne soit pas moindre que la nôtre, mais d'autant plus grande qu'elle est juste.

L'état temporel de cette île ne vous sera caché à l'arrivée du navire. Monsieur DE FLACOURT en a de trop amples mémoires et en est lui-même le livre vivant, aussi bien que du spirituel duquel néanmois je ne puis oublier de vous envoyer ce mémoire présent des emplois et des fonctions de Monsieur NACQUART, défunt, fait de sa propre main, tel que nous l'avons trouvé depuis peu parmi ses papiers, n'ayant pas eu le loisir d'en faire des copies, tant pour l'occupation presque continuelle que nous avons toujours eu ici depuis notre arrivée à l'instruction de ces pauvres infidèle, tant du village où nous sommes que des circonvoisins, qui viennent nous trouver et visiter, que pour le peu de temps qu'il y a que nous avons vu le mémoire et que le retour du navire presse. C'est pourquoi je vous supplie, en ayant eu lecture, et fait part à Monsieur le Maréchal s'il le souhaite, ainsi que comme je lui en écris un mot, d'en faire part à Madame d'AIGUILLON, lui faisant tenir ce présent mémoire comme je lui mande que vous ferez, afin que Monsieur VINCENT, notre Père, en ai la vue et en fasse faire des copies pour en donner à ceux qui auront la piété d'en vouloir la

lecture. Je ne vous dis rien davantage sur ce point du spirituel, vous priant de voir le surplus de ce que j'en écris à Monsieur le Maréchal que je vous envoie décachetée afin que, l'ayant lue et cachetée, vous lui présentiez, si vous le jugez à propos. Tout notre voyage a assez bien été jusque là, grâce à Dieu, depuis mon départ de Nantes. Pour Monsieur BOURDAISE, il s'est trouvé incommodé presque toujours en mer à l'ordinaire des matelots nouveaux en mer.

Notre farine ne s'est point trouvée meilleure que celle de Monsieur PRONIS. Il n'y a pas moins de bêtes dedans en l'une qu'en l'autre, ce qui nous l'achèvera bientôt de gâter, comme on nous dit, si Dieu n'y met la main. Pourquoi en tels voyages, il ne faut du tout se fier aux boulangers, mais se faut servir de toutes les précautions imaginables. Notre vin aussi aurait été mieux été en de grandes cuves à façon d'étain ou de verre pour le bien conserver de tout danger, aussi bien que l'huile d'olive en de si longs voyages. Il n'y a pas encore espérance que la vigne que nous avons trouvée ici puisse fournir du vin pour l'église de deux ni de trois ans. Le raisin est véritable et même goût que celui de France, il est blanc mais il y en a du noir dans les terres, bien avant tous nos Français y en ont vu. Nous attendons les mois de mars-avril et mai pour voir s'ils rapporteront mieux du blé que tous les autres mois ; depuis septembre dernier, on a fait de même des autres semences de France que nous avons apportées. En attendant, nous nous efforcerons toujours de continuer à planter et semer partout la vraie semence de la Parole de Dieu dans les cœurs de ces pauvres dévoyés pour leur faire porter des fruits de vie en l'éternité. Oh ! S'il plaisait à notre bon Dieu de nous accorder les grâces qu'il avait résolu de donner à nos deux prédécesseurs en cette œuvre, savoir Monsieur NACQUART et Monsieur GONDRÉE, les ayant attirés à lui. Oh ! Que nous pourrions faire de choses pour la gloire de Dieu ; mais peut-être que pour moi je m'en suis rendu indigne, dont j'ai sujet de douter, me voyant si froid que je me sens à un tel emploi que celui-ci. Feu divin et apostolique, enflammez mon cœur et vous, mon cher Monsieur, j'espère que votre bonté vous efforcera d'en faire descendre quelque bluette en mon âme par le moyen de vos saints sacrifices et pieuses intentions et actions. C'est la plus grande supplication que vous peut faire pour le présent en esprit prosterné à vos pieds,

Votre très humble et très obéissant en l'amour de Notre-Seigneur à vous servir.

MOUSNIER

Après avoir écrit au frère de Monsieur NACQUART et à Monsieur l'abbé d'ENNEMONT, Monsieur MOUSNIER envoie deux lettres à Monsieur VINCENT. Dans la première, il parle de son voyage et annonce la mort de Monsieur NACQUART puis, dans la seconde, après avoir demandé des fournitures, il se renseigne sur la conduite à tenir dans l'île. Il en profite également pour présenter la vie des gens qu'il rencontre.

1836. — JEAN -FRANÇOIS MOUSNIER, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du Fort Dauphin, le 6 février 1655

Coste V, 276-291

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction !

Il est bien juste que, si j'ai donné en France quelque marque d'amour pour celle qui m'a donné la vie (je parle de ma vocation), j'en donne encore ici, où elle m'a conduit et conservé jusqu'à présent, quoique sans sujet. Car voici la vraie pierre de touche, où je connais le vrai amour et affection qu'elle a eus pour moi. Mais, comme je ne puis lui donner de plus assuré témoignage, que celui que je sens pour elle en mon cœur, ni de la reconnaissance que j'en ai, que par le moyen de celui qui l'a instituée et mise en l'être que Dieu avait prévu de toute éternité, il faut que je vous avoue que je n'ai jamais senti mon cœur plus échauffé d'amour pour vous que depuis le commencement de mon absence de Paris jusqu'à présent, ayant toujours reconnu, par l'emploi incomparable auquel la divine Providence a permis, sans avoir égard à mes faiblesses et lâchetés, que vous m'ayez occupé, savoir à l'égard de ces pauvres âmes infidèles, que vous ne pouviez avoir pour moi un plus véritable amour que celui-là, puisqu'il n'y en a point de plus grand, ni de plus certain, que de mettre la chose aimée en possession et en état de jouir du plus grand bien qui lui puisse jamais arriver, comme vous avez fait à mon égard en ce monde, m'ayant envoyé en ce pays, où je jouis de ce grand bien et tout divin dont parle la bouche d'or. Car je crois que c'est principalement du salut des âmes infidèles qu'il dit être la chose la plus divine de toutes que d'y coopérer, comme il ne tient qu'à moi de faire. Or, comme vous ne pouvez juger de l'usage que je puis faire de cette grande faveur que vous m'avez accordée sans aucun mien mérite, sinon par ce que le papier vous en peut éclaircir, voici courtement, selon le temps que le départ de ce navire me donne, une partie de mes actions.

A mon départ de Paris avec le messager, étant hors des faubourgs, je dis mon itinéraire ; et d'honnêtes gens qui m'accompagnaient jusqu'à Tours me répondaient, entre lesquels était le frère de notre bon Monsieur Legendre, lors à Rome. Ensuite, nos entretiens, à diverses reprises, furent avec lui de notre communauté et de ses emplois, s'étonnant de ces entreprises, comme de celles où j'étais destiné, touchant Monsieur son frère et sur la conduite temporelle qu'on pouvait tenir à un tel voyage ;

comme aussi pour le spirituel, avec un honnête chirurgien d'Orléans, qui avait fait le voyage des grandes Indes.

Je n'ai manqué, les deux jours que nous mîmes jusqu'à Orléans, de célébrer la sainte messe et dire mon itinéraire, lequel j'ai continué sur la rivière de Loire jusques à Nantes, et les litanies de la Vierge, que nous chantâmes tous les jours avec les bateliers, ne pouvant pas célébrer la sainte messe, à cause que j'allais nuit et jour sur l'eau pour faire les diligences que vous m'aviez ordonnées, lesquelles étaient pénibles aux bateliers, comme ils faisaient paraître. Je tâchais de les soulager, corporellement tenant l'aviron avec eux, et spirituellement par les avis que je leur donnai tout d'abord partant d'Orléans, et que je continuai jusqu'à Nantes, pour empêcher les jurements ordinaires et discours et chansons déshonnêtes qu'ont accoutumé de faire telles gens. Ce que j'obtins presque en tout dès le même jour, grâces à Dieu, que je partis d'Orléans, qui fut sur une à deux heures. Les bons exemples et remontrances du bon M. Legendre et d'un autre écolier d'Angers n'y contribuèrent pas moins que moi. Le premier me quitta à Tours, et je perdis la compagnie du second proche d'Angers, mais non celle de deux bons religieux Carmes qui venaient jusqu'à Nantes pour des stations et avaient pris la place de M. Legendre au bateau. Leur entretien m'était favorable pour sa piété. Et la consolation que je reçus, passant au lieu de la naissance de notre frère Daniel Baudouin (1), par la vertu qui me parut d'abord en une sienne sœur, me confirma dans les bons sentiments que j'avais eus à Paris de son bon frère, par le contentement que cette bonne fille témoignait avoir de la vocation de son frère, lisant une lettre que je lui donnai de sa part.

Le quart d'heure que nous fûmes là à terre nous fit achever le reste du jour avec ces bons Pères de la vertu de cette fille, et en ce que je leur pus dire de son frère.

Ces bons Pères ne se laissèrent gagner par moi à la rame, et nous disions ensemble notre office divin et l'itinéraire le matin, au soleil levant, deux fois seulement : ce jour qu'ils s'embarquèrent avec moi, et le lendemain que nous arrivâmes à Nantes, qui était le dimanche, sur les neuf à dix heures.

Étant en la ville, je fus aussitôt dire la sainte messe au Jacobins, et de là au château, pour voir M. l'abbé d'Ennemont, que je n'y pus trouver qu'après midi. En l'attendant, du château, je fus à l'hôpital voir les malades et nos chères sœurs de la charité, dont l'amour de Dieu et le grand désir qu'elles me dirent avoir quasi toutes de m'accompagner ou de me suivre, au moins à quelqu'autre embarquement, pour le pays barbare, si la providence divine les y voulait appeler, attisa le feu de mes désirs de voir cette terre promise. Et le reste du temps que je fus à Nantes jusqu'à l'arrivée de M. Bourdaise, ayant dit la sainte messe, si je n'étais avec M. l'abbé d'Ennemont, je m'en allais voir l'exercice charitable de ces bonnes sœurs à l'hôpital ; ce que je fis deux ou trois fois seulement, dont elles me témoignèrent grande consolation, me faisant promettre de vous écrire d'ici leur désir de venir contribuer en ce qu'elles pourraient au salut de ces pauvres âmes. Ce qu'elles feraient avec un effet et un progrès que je ne vous saurais exprimer par leur bon exemple et assiduité au travail et instruction des prières chrétiennes qu'elles leur pourraient faire.

Une couple dans le commencement, avec quatre ou six au moins de ces petits enfants trouvés, des plus sages et des plus adroits à quelque ouvrage manuel, comme à faire la couture ou à l'ouvrage de la soie et coton en forme de toile, pour commencer un séminaire de petits catéchumènes, qui imiteraient en tout ces jeunes Français et ces bonnes sœurs, lesquelles, pour le passage de mer de six mois de temps au moins et

pour le pays ici, doivent être fortes tant en la vertu de pureté que de patience, à moins que d'un capitaine dans le navire véritablement chrétien, tel qu'est l'un de ces deux navires qui reste ici avec le navire de M. le maréchal (2) (il se nomme La Forest des Royers), et en la vertu de douceur.

Si une des deux sait, comme il y en a beaucoup en leur communauté, quelque chose pour soulager les malades par une saignée ou purgation, elle sera encore plus utile pour la gloire de Dieu en ce pays. Et l'autre, si elle sait travailler à la couture, filer, faire des bas de coton, comme on fait en France, aux dentelles et semblables ouvrages des mains conformes aux femmes, bien lire et écrire, aussi bien que l'autre. et que ces petits enfants, dont l'âge douze à quatorze ans au moins est tel qu'il serait à propos et vingt-cinq à trente pour ces filles, et non plus jeunes. Toutes ces qualités pour elles sont nécessaires ici ; Sans quoi elles ne peuvent pas tant y glorifier notre bon Dieu. Si néanmoins M. le maréchal juge à propos leur passage être pour la gloire de Dieu, il n'y a homme qui ait connaissance comme nous en avons de ces filles avec ces qualités qui puisse être d'avis contraire avec juste raison, principalement si on passe d'autres femmes en ce pays, comme on croit et dit qu'on fera ci-après pour peupler l'île de Mascareigne. Pour quoi faire aisément et à peu de frais, ce me semble, on trouverait assez à Paris de ces pauvres enfants trouvés des deux sexes, et qu'on y conduirait aisément, pour leur docilité, y ayant quelques autres hommes et femmes pour les instruire et mettre en occupation en cette île, telle qu'il serait à propos.

Ce qui se faisant, jugez du nombre nécessaire de bons ouvriers en ce pays. Il y a déjà quatorze chrétiens Français en cette île et dix ou douze Nègres infidèles auxquels nous n'avons pu parler avant leur départ, n'en ayant pas même eu la connaissance qu'on y en menât, pour les instruire avant et les baptiser. Un prêtre ou deux pourraient-ils être inutiles ? Ce pourrait être de ceux qui sont en cette île, malsains et infirmes après le travail, qu'on y pourrait mener d'ici pour changer, à cause de la grande bonté, pureté et tempérie de l'air de cette petite île, lorsque les navires y iront, ou les barques. Deux autres prêtres ici au moins pour toujours, pour les Français et Nègres de cette habitation ; un autre, pour aller et venir en France ès navires ; un autre pour aller dans les barques qui vont au riz à Mangabais ou Sainte-Marie souvent et un autre pour aller ès terres de l'île en voyage avec les Français qui y vont souvent en traite de marchandises et dont les voyages sont de deux à trois mois, sans vous parler de quatre habitations en quatre endroits différents de l'île, où la vigne du Seigneur paraît, au dire de nos Français qui y ont demeuré, si facile de cultiver que les ouvriers n'y trouvent presque aucune épine à déraciner, qui l'empêche de porter des fruits célestes.

Mais où suis-je ? Je m'égare bien loin de Nantes où j'ai laissé M. Bourdaise à son arrivée, qui nous a causé autant de joie, à M. l'abbé d'Ennemont et à moi, que nous avions eu de tristesse de son retardement, qui nous a presque retenus en France sans les bontés de Monseigneur le maréchal, qui m'avait accordé un jour seulement pour trouver un compagnon en mon voyage, faute duquel deux Pères Cordeliers prenaient nos places ès navires et étaient quasi prêts de s'y en aller sans l'arrivée heureuse de M. Bourdaise, qui changea tout et chassa la tristesse de nos cœurs pour y loger la joie, avec la résignation néanmoins au bon plaisir de Dieu, qui s'y trouve. Ce qui nous fit encore occuper un jour et demi à pourvoir aux petits besoins que nous n'avions pu prendre à Paris pour un tel voyage, dont néanmoins le temps qui presse trop, nous en fait oublier et laisser une grande partie, et des plus nécessaires et utiles, de decà, et nous cause la perte de beaucoup de celles que nous avons eues à Paris et à Nantes pour n'avoir loisir de les accommoder comme il fallait.

Mais avant que de nous embarquer dans une chaloupe pour venir à Saint-Nazaire, où étaient les navires, j'oubliais de vous dire les bontés du Père Joseph de Morlaix, lors provincial des Capucins de la province de Bretagne, qui m'avait accordé un de leur Pères et un de leurs Frères pour m'accompagner, si M. le maréchal l'eût souhaité ainsi absolument. Ce qui mérite bien que vous l'en remerciiez pour nous, n'ayant pu le faire avant notre départ de Nantes, tant nous fûmes pressés de nous embarquer en une chaloupe avec nos hardes, lorsque je croyais m'en aller acquitter, après avoir dit la sainte messe en leur église, sur les cinq heures du matin, d'où je fus détourné pour entrer en cette chaloupe, laquelle débordée de terre, nous disons notre itinéraire, notre office, l'Angelus, les litanies de Jésus et celles de la Vierge, et faisons notre collation, étant le vendredi après le jour des cendres. Et l'après-midi, ayant songé à notre voyage en mer, nous résolvons de mettre nos hardes au plus grand navire, conduit par mondit sieur de La Forest des Royers, homme tout chrétien et tout entier au service de M. le maréchal, sans oublier celui de Dieu.

C'est un homme tel qu'il faudrait ici pour commander les Français. Il en a toutes les qualités.

M. Bourdaise et notre frère René Forest se chargeaient d'avoir soin de nos hardes audit vaisseau, où ils se devaient embarquer. Mais le lendemain matin, sur les huit heures, ayant parlé et salué à Saint-Nazaire M. de Pronis, commandant de l'autre navire auquel lieu étaient mouillés les deux navires, il nous dit que celui de M. de La Forest était trop chargé et qu'il nous faudrait mettre nos hardes au sien, qui ne l'était pas tant, ce qui étant très vrai. Nous acceptâmes la faveur qu'il nous faisait, le remerciant dès lors ; et aussitôt nous y allâmes faire décharger la chaloupe de nos hardes. Et trois jours après, notre frère René Forest témoigna être content de venir avec moi au navire de M. de Pronis pour être notre valet, dont M. de Pronis était aussi content. Ce qui me consolait, voyant que par là il aurait plus soin de nos hardes et que rien ne pourrait aller mal ; comme il arriva jusqu'à ce qu'il voulût quitter de sa propre volonté, sans aucun sujet légitime, ains purement pour avoir plus de liberté et de temps qu'il n'avait, au dire d'un chacun du vaisseau.

Nous demeurâmes donc encore huit jours à Saint-Nazaire avant lever les ancres, attendant le vent propre ; pendant quoi j'allais tous les matins à terre dire la sainte messe, et le reste du jour je tâchais de chercher quelque chose des provisions nécessaires pour ce pays, qui nous manquaient, et venais boire et manger et coucher au navire.

Donc enfin, le troisième dimanche de carême au matin, huitième du mois de mars, nous levâmes les ancres, entre sept et huit heures, le vent étant propre, quatre navires ensemble un qui allait en Terre-Neuve, l'autre aux Indes de l'Amérique nommé Pélagie, qui nous accompagnèrent ce jour-là.

A cause du grand embarras du navire et du temps, qui n'était guère propre, je ne pus dire la messe, et, au lieu, pour prières, dis l'itinéraire et le benedicite et les litanies de Jésus et l'Angelus. Je continuai tous les jours que je ne pouvais dire la messe pour le mauvais temps et pour la petitesse et incommodité du vaisseau ; et le soir, j'ai fait tous les jours les prières comme à Saint-Lazare, produisant tout haut les actes. Je n'ai eu que ce jour-là, grâces à Dieu, dans tout le voyage, incommodité pour la mer, ni autre, qu'à notre arrivée ici un petit mal de tête d'un jour et demi, qu'une saignée m'emporta.

Ces deux autres navires nous quittèrent pour faire leur route : le petit, six jours après notre départ et la Pélagie, douze jours après.

Nous n'eûmes, grâces à Dieu, aucune mauvaise rencontre d'aucun pirate, ni autre, jusqu'au Cap-Vert, dont nous eûmes la vue le 8 avril, et vînmes mouiller l'ancre le lendemain jeudi, neuvième dudit mois, sur les quatre heures après midi, à la rade de Rufisque (3), où nous trouvâmes un vaisseau conduit par le capitaine Bichot, de la Religion, pour Messieurs de la Compagnie d'Orléans, par la voie duquel M. Bourdaise et moi vous rendions compte de notre voyage jusque-là. J'écrivais à M. Rozée, de Rouen, à Madame d'Aiguillon et à Madame Traversay touchant l'état de ce lieu, dont M. Nacquart vous avait écrit en y passant. Je vous écrivais la facilité qu'il y a là, aussi bien qu'ici, d'y établir la foi et comme j'y baptisai un adulte, âgé de trente-cinq ans, instruit et présenté par un des Portugais qui sont là, demeurant au nombre de six ou sept, avec trois petits enfants naturels de ce Portugais. J'y fis de l'eau bénite et y dis la sainte messe. Je vous mandais comme il n'y a point de prêtres du tout, que les Capucins, que M. Rozée vous avait mandé y avoir envoyés, n'y avaient demeuré que deux ans au plus, d'autant que la pauvreté de cette nation, suivie d'une inclination grande au larcin, avait plus besoin d'aumône qu'on n'en pouvait donner. Ce qui causa bientôt la mort d'un ; et l'autre est retourné en France, comme me dirent les Portugais, qui sont quasi tous dans un concubinage perpétuel avec une seule femme, à la vérité, baptisée. Il y a bien 30 ou 35 chrétiens en tout et qui assistent tous à ma messe avec grande dévotion.

Le temps ne me permet pas de vous déduire au long l'état temporel et spirituel de ce lieu ; la connaissance que j'en ai eue aussi bien est trop petite, et j'écrivais lors au long ce que j'en appris et ce qu'on y pouvait faire.

Voilà, le second dimanche d'après Pâques venu, que nous en partons, vous assurant auparavant que quelques-uns seulement des gens du navire y firent leurs pâques. Il y avait environ quinze ou seize personnes de la Religion réformée, dont les jurements, sales discours et chansons infâmes étaient aussi communs en leur bouche comme les heures du jour au moins, sans que j'aie pu rien gagner sur eux, ayant pour exemple de leur méchanceté quelqu'un des officiers du vaisseau, aussi de la Religion, et voyant que je n'étais secondé de personne pour empêcher ce désordre, qui m'a fait gémir tout le voyage, pour n'avoir jamais rien pu obtenir sur aucun de ces religionnaires, non plus que sur une partie des autres, catholiques romains, qui étaient au nombre de quarante à quarante-cinq. Il en est demeuré au moins la cinquième partie du vaisseau qui n'ont jamais voulu approcher des sacrements et qui s'en retournent en France sans cela. Dieu leur pardonne, s'il lui plaît ! Ce n'a pas été faute de leur en parler un mot seulement après vêpres, ne m'étant pas permis, sinon de parole seulement, de leur en parler amplement ; car, lorsque je pensais le faire, j'en étais interrompu aussitôt par ceux de la Religion. Ce que je pus faire seulement fut quelque petite instruction aux meilleurs des catholiques, à chacun en particulier, au lieu et à l'heure que je trouvais les plus commodes pour cela.

Nous voilà donc encore en mer, où j'ai toujours dit la messe toutes les fêtes et dimanches, tant que le temps n'a pas été trop rude. Et je me suis occupé, tant que j'ai pu, à attraper les garçons du navire et à les instruire tant à prier Dieu que de nos mystères, et à lire à un, qui en avait bonne volonté et l'esprit.

Enfin, approchant de la ligne, voilà trois grands vaisseaux portugais qui paraissent le 2 de mai, sur les 9 heures du matin. Nos navires les vont reconnaître, et trouvent, le

quatrième jour, qu'on les pourchassait, que c'étaient des Portugais, dont le plus grand navire que nous approchâmes à la portée du mousquet aurait pu tenir le nôtre entre ses deux grands mâts, tant il était grand.

Et aussitôt que nous les eûmes reconnus, nous continuâmes notre route jusqu'à la ligne, où l'on fit le bain ordinaire de tous ceux qui ne l'ont jamais passée. Ce fut le 20 mai. Les nôtres ne s'étonnèrent de ce qu'on y fait. C'est la coutume aux prêtres de leur verser seulement sur les mains de l'eau et ils donnent quelque aumône pour les pauvres ; c'est l'ordinaire, et il est à propos de donner.

Ensuite nous continuâmes notre route sans malades, grâces à Dieu, qu'un de fièvre quarte avant partir de France, continuant nos exercices ordinaires, savoir de tout mon office jusqu'à vêpres à mon lever, et puis une demi-heure d'oraison mentale sur les divers sujets que j'assignais tant pour moi que pour notre frère René Forest, et l'Institution Chrétienne des vertus et des vices nous en a fourni toujours, hors les fêtes et dimanches, que nous en prenions sur l'Évangile. Ensuite l'on faisait les prières du matin, ou je disais la messe ; et si j'avais du temps entre deux, je lisais mon Nouveau Testament et un ou deux au plus des chapitres de l'Ancien.

Après les prières ou la messe et le déjeuner de l'équipage, j'écrivais quelque chose ou sur la langue malgache (ce qui était trop rarement, ne pouvant jouir comme j'aurais souhaité de ceux qui en avaient quelque connaissance), ou bien je travaillais à un Bref perpétuel, ou à quelque lecture, comme pareillement toute l'après-dînée jusqu'au temps que j'avais réglé pour mes vêpres et jusqu'aux prières du soir, que je faisais comme j'ai dit ci-devant. Et ainsi mon temps s'écoulait insensiblement.

Et voilà une île que nous voyons, dite de la Trinité. Le 11 juin, nous la côtoyâmes toute l'après-dînée, et la quittâmes le lendemain. Il y a peu de navires qui fassent même route que nous, qui la trouvent. On trouva qu'elle était au vingtième degré de hauteur. Elle est proche de la côte du Brésil.

Ensuite, nous avons été toujours ensemble les deux navires, et ne nous étions point séparés encore de vue, sinon une nuit ou deux ; et les officiers des deux navires s'entre-parlaient de temps en temps, d'où je prenais aussi occasion de savoir la santé de M. Bourdaise, que j'apprenais rarement être sans le mal de mer.

Mais voici une tempête furieuse, le 21 de juin, qui nous sépare les deux navires et casse le gouvernail du nôtre par un coup de mer qui entra en la chambre aux canonniers, ayant rompu deux planches et un membre du navire très considérable ; troisième accident, qui nous arriva sans aucun mal, grâces à Dieu, que l'accident même, savoir notre mât de misaine et celui de l'artimon, et la vergue du grand mât de hune, qui furent tous cassés par le milieu presque, qu'il fallut raccommoder.

Mais ce seul coup de mer nous fit plus de peur que tout le reste. Car de voir un navire avec son seul parti de misaine, sans gouvernail, se gouverner comme il faisait, toute une nuit et un demi-jour, qui ne dira être la main du Tout-Puissant qui nous gouvernait et qui se contentait de nous donner la peur seule pour la peine de nos péchés.

Le jour de saint Jean, pour marque qu'il ne nous avait encore abandonnés et ne nous voulait perdre, attendant notre conversion, nous eûmes un temps tout calme, pour accommoder comme il fallait le gouvernail, jusqu'à ce qu'on put être en rade en la

baie de Saldanha, où nous arrivâmes le 11 juillet, après avoir vu trois jours consécutifs la terre du cap de Bonne-Espérance.

Je ne pus voir les Nègres de ce cap, à deux fois que je fus à terre, pour ce sujet, afin de voir si nous pourrions, selon l'intention de M. Nacquart, lui amener une couple de jeunes enfants. Mais, comme ces gens sont toujours errants çà et là, ils viennent rarement deux fois en même lieu se retirer. J'appris que pour quelque peu de méchant tabac on a les rafraîchissements qui se trouvent. Si nos Messieurs en avaient besoin en y arrivant, comme il se pourrait faire, il leur en faudrait porter. Ils peuvent prendre à la grande terre quelques pierres à aiguiser lancettes ; aussi bien ne s'en trouve-t-il point ici.

La mort d'un de nos matelots, que je mis en terre en une île de cette baie le 17 juillet, après avoir reçu tous les sacrements, excepté celui de l'extrême-onction que je ne pus lui administrer, me fait ressouvenir de celle de cet autre pauvre matelot, malade de fièvre quarte dès la France, à cette grande tempête qui sépara son âme d'avec son corps, à même temps que nos deux navires se séparèrent de vue. Et nous n'espérons nous voir qu'à Madagascar, où nous allons, ayant demeuré dix jours à Saldanha, d'où nous partîmes le 20.

Enfin voilà nos vœux accomplis ! O glorieuse Vierge, c'est à vous à qui nous en avons obligation ; car, le jour de votre Assomption dans les cieux, vous nous faites descendre à terre et la toucher au moins avec un plomb la nuit même, qui nous fait espérer de la toucher avec le pied sur jour ; mais on ne le put que le lendemain.

Néanmoins, étant trop éloignés de la rade où l'on voulait mouiller, cela n'empêcha pourtant pas que je ne dise la sainte messe.

Ce jour-là, sur les onze heures à midi, après avoir entonné le cantique Te Deum à la vue de notre terre et de notre demeure tant désirée, comme nous avions fait à la vue ou arrivée de toutes les terres en tout le voyage, les ancres furent jetées en mer à la rade dite Manafiafy, mot de la langue du pays, qui dit avoir beaucoup de poissons. On tira trois coups de canon pour faire venir les Nègres habitants de la côte, dont il n'en parut qu'un sur le sable, soit qu'ils eussent peur de ces navires, soit qu'il n'y en eût plus là proche comme en effet il y en avait peu, étant tous plus bas et au lieu dit Itapère, où l'autre navire était mouillé trois jours avant nous seulement, comme on apprit le lendemain 17 août, ayant envoyé la chaloupe, qui vit beaucoup de Nègres sur le sable.

Étant passée une pointe qui nous couvrait la rade d'Itapère, on mit pied à terre, et nos gens apprirent aussitôt l'arrivée de l'autre navire ; ce qui les fit retourner sur leurs pas avec trois ou quatre de ces Nègres et des présents qu'ils apportaient à M. de Pronis : des citrons, volailles, racines, qu'on mange en ce pays au lieu de pain et des bananes, une espèce de fruit, le meilleur qu'on trouve en ce canton de terre.

Voilà sujet de joie sans doute ; voici des douceurs et rafraîchissements après tant de travaux, voici la paix après tant d'inquiétudes ; enfin voici ce que tous ceux du navire souhaitaient. Mais seuls Desmoulins et moi trouvons plus d'amertume que nous n'avions encore fait jusque-là. M Bourdaise en a passé par là ; mais il se console maintenant, comme je crois, dans la vie de notre cher M. Nacquart ; mais, hélas ! C'est dans les cieux ; car il n'a pas seulement appris sa mort temporelle, comme je crois, en ce monde, dont seulement nous avons connaissance par le moyen de ces Nègres,

mais bien encore sa vie spirituelle dans les cieux et en ce pays par l'odeur que ses vertus et bons exemples y ont laissée, dont à la vérité nous ne sommes entièrement privés, vu l'affection avec laquelle ces pauvres infidèles nous parlent de lui. Ce qui nous fait reconnaître un peu qu'il vit encore en ce pays et ce qui adoucit encore un peu nos douleurs et amertumes, attendant un plus grand soulagement à demain sur ce point, que nous irons mouiller l'ancre à Itapère, et là, l'y recevoir de M. Bourdaise, qui nous dira ce qu'il en sait déjà, nous résignant néanmoins à la bonté divine en une perte reconnue par tous les Français qui nous en ont parlé depuis, très grande pour nous, pour plusieurs raisons. En effet nous ne l'expérimentons que trop dès notre arrivée en plusieurs occasions, dont la moindre est de ne savoir à qui nous adresser, sinon à celui seul qui nous fait quelque plainte de lui. Mais Dieu ne connaissait pas seul Monsieur Nacquart, non plus que celui-là. Il sait ce que tous les autres, tant Français que Nègres, m'en ont dit, n'y en ayant aucun qui ne m'en parle avec des sentiments d'affection que je ne saurais exprimer (4). Les actions qu'il a faites en ce pays, depuis celles dont il vous a donné connaissance par sa lettre, vous feraient connaître si c'est à tort qu'il est en telle estime de deçà, que la plupart des Français nous on dit n'avoir jamais senti une telle douleur que celle qu'ils sentirent après sa mort ; et d'autres ne pouvaient s'imaginer qu'il était mort.

J'envoie à M. l'abbé d'Ennenont des mémoires mêmes qu'il a faits de sa main propre, depuis ceux qu'il vous envoya avec ses lettres, pour en faire lecture à M le maréchal, s'il le désire ; et après, qu'il l'envoie à Madame d'Aiguillon, que je prie vous envoyer aussi, après qu'elle en aura fait lecture. Si vous jugez à propos de nous en envoyer copie par les premiers qui viendront ici, vu que nous n'avons loisir d'en faire des copies. J'en ai pourtant fait lecture une et deux fois.

J'ajouterai seulement à ces mémoires, qui cessent longtemps avant sa maladie, comme j'ai remarqué par le livre des baptêmes et son mémoire qui finit après le premier jour de mai de l'an 1650, que je trouve qu'il a baptisé, depuis le 9e de mai seulement jusqu'au 19, neuf petits enfants et un vieillard de soixante ans, malade en extrémité (c'était un maître de village, comme qui dirait un seigneur de village en France), après avoir été instruit, il était en un voyage, où il baptisa ces dix personnes, comme j'ai remarqué, après lequel il vint ici malade aussitôt son arrivée, dont il avait déjà senti le coup longtemps auparavant, savoir dès le dimanche du Bon Pasteur, et qu'il l'avait annoncé aux Français, leur parlant sur cet évangile en ces termes : Percutiam pastorem et dispergentur oves. En effet, le voilà malade quatre ou cinq jours avant le jour de l'Ascension, qui était cette année-là le 26 mai, auquel jour il se leva encore et leur prêcha, mais peu, pour sa faiblesse, leur recommandant la paix entre eux et les avertissant des sentiments qu'il avait touchant les Blancs de ce pays ; que si on voulait avancer la foi, il serait à propos de les retirer de cette île, vu qu'ils l'empêchaient plus que quelqu'une autre chose qu'on se pût imaginer. En effet, un d'iceux nommé Dian Machicore, qui a même permis qu'il baptisât un sien petit enfant nommé Jérôme, que nous n'avons jamais pu obtenir du père pour l'instruire depuis notre arrivée ici, quoiqu'il me l'ait promis plusieurs fois ; ce loup ravissant, je l'appelle ainsi, a bien osé dire, après la mort de notre cher précurseur qui fut le 29 dudit mois, que l'esprit des Français était perdu et leur lumière était éteinte (ce sont de leurs façons de parler) et que c'était lui qui l'avait éteinte, voulant dire qu'il viendrait bientôt à bout des Français comme des aveugles ; comme ils ont tâché de faire, mais en vain néanmoins, la Providence divine ne l'ayant pas permis et leur prêtant son bras contre ces infidèles, qui ne manquèrent aussitôt de déclarer la guerre à nos Français et vinrent même jusqu'au fort pour y mettre le feu, dont ils furent bien repoussés de nuit même (5), et pour montrer que cette lumière, qu'ils croyaient avoir

éteinte, ne l'était aucunement, ains, au contraire, qu'elle éclairait mieux que jamais et les faisait voir en plein minuit, comme on dit. En effet, d'où vient que douze Français, en se défendant, en repoussent deux ou trois mille de cette nation lorsqu'ils se tiennent sur leurs gardes ? (6) Et n'est-ce pas faute de cette précaution que vingt autres Français environ ont été massacrés par pure trahison, sans leur donner le loisir de se jeter sur leurs armes (7), dont néanmoins la divine Providence avait averti ces pauvres brebis innocentes, qui ne se souvenaient que leur pasteur avait dit qu'elles s'égareraient se sentant frappées, et que leur guide et lumière leur manquait, que ce païen disait leur avoir ôté (8).

Je l'ai dit loup ravissant, parce que c'est l'homme qui fait paraître en tout plus d'estime pour notre religion, dont au moindre point qu'il en aperçoit et qu'on lui parle, ce ne sont qu'admirations et approbations ; mais au fond, ce mahométan n'a que des sentiments contraires et des discours et effets opposés en derrière.

Ce bon pasteur donc sentant son mal augmenter, le jour de l'Ascension, l'après-midi, il fit venir quelqu'un des Français, et un entre autres, qui s'en va en France, auquel il donna Le Chrétien charitable, le priant s'en servir après envers tous les malades, jusqu'à ce qu'il fût venu quelque prêtre ici et de commencer par lui-même, se faisant lire toutes les choses qui sont pour les malades ; et dit ce jour-là ou le lendemain aux autres, après leur avoir demandé pardon des sujets qu'il leur pouvait avoir donné des mauvais exemples, leur avoir recommandé l'amour entre eux, la fuite de tout péché et la poursuite de toutes les choses nécessaires pour leur salut, l'assistance et secours mutuel en leurs besoins et maladies.

Et se voyant proche de sa fin, voulant remédier à tout, se souvenant que le Saint-Sacrement était encore à l'église et n'y pouvant aller pour le consommer, il leur… l'honneur et le respect qu'ils y devaient avoir, et si par malheur, dont il avait sujet de craindre, ils étaient obligés d'abandonner leur fort, qu'ils emportassent avec eux le tabernacle, ou au moins le saint ciboire, n'étant pas encore assuré qu'il y pût remédier lui-même.

En outre, ayant fait tout ce que le mal qu'il souffrait lui permettait pour le spirituel, il tâcha de songer au temporel, priant M. de Flacourt que, si Dieu disposait de lui, qu'on l'enterrât en une église proche de l'autel, dont il avait mis la pierre fondamentale le jour de la Purification, que les guerres continuelles, auxquelles la venue de ces deux navires a seulement mis fin, ont empêché d'achever de bâtir. Elle sert maintenant de cimetière. Il pria aussi qu'on déterrât son cher compagnon M. Gondrée et qu'on le mit en même tombe avec lui ; ce qu'on n'a pu encore accomplir jusque-là, mais que nous tâcherons de faire exécuter au plus tôt.

De plus, il ordonna qu'on satisfît du peu d'argent qu'il avait de reste celui qui lui avait servi d'interprète, et autres petites affaires temporelles, comme on verrait par la copie de son testament, qu'il fit lors, dont je vous envoie la copie seulement. Et le samedi suivant, il perdit le jugement et mourut le dimanche 29 mai.

Ces Messieurs l'enterrèrent du mieux qu'ils purent, avec les ornements sacerdotaux, comme on m'a dit. Il n'oublia, au bout de l'an, de faire un service, savoir l'office des morts et la messe, pour son cher compagnon quelques peu de jours avant sa maladie, espérant qu'après cela il irait bientôt jouir de sa chère compagnie toute l'éternité, pour un an qu'il en avait été privé.

La mémoire de notre défunt était tellement au cœur de ces bons Messieurs nos Français qui étaient ici, qu'ils ne manquèrent non plus, au bout de l'an, de lui chanter l'office des morts, comme nous avons fait ici, M. Bourdaise et moi. Après avoir dit nos trois messes, à l'ordinaire de la maison nous chantâmes le premier nocturne de l'office des morts, les Laudes et nos deux messes hautes, l'une de la Vierge et l'autre des morts.

Je crois que tous nos Messieurs, qui sauront que Dieu en a disposé, ne manqueront à lui rendre les mêmes devoirs qu'on a rendus jusque-là à tous les défunts de notre compagnie. Je ne saurais croire qu'aucun en perde la mémoire ; elle est trop célèbre.

Ses vertus exercées tant en France qu'ici, qui ne se sauraient cacher et que chacun sait et saura par la lecture de ses propres écrits, que l'humilité a obligé d'écrire plutôt qu'aucun autre respect, non, à la vérité, des choses secrètes et dons de Dieu intérieurs et à lui particuliers, dont j'en ai pourtant appris quelque chose de deçà ; car il avait trop de peur que le vent de superbe ne renversât le bâtiment puissant, non de sable seulement, qu'il avait construit de ses dons divins, entre lesquels était celui d'être le septième garçon de sa famille, et partant qui avait pouvoir, comme le roi de France, de toucher des écrouelles ; aussi portait-il naturellement une fleur de lis imprimée sur son estomac dès sa naissance pour marque de ce pouvoir particulier, comme j'ai appris de quelqu'un de nos Français, qui l'ont remarquée après sa mort, que les uns ne se pouvaient imaginer être véritable, croyant un an durant le devoir toujours voir, les autres n'en pouvant perdre la douleur ; et plusieurs même Nègres n'en pouvaient perdre la mémoire, tant elle leur était chère et recommandée, comme elle est encore à présent, selon ce que nous en remarquons par les discours qu'ils tiennent à sa louange et par les bons mouvements qu'il leur a inspirés pour la foi ; en telle sorte que, depuis notre arrivée jusqu'à présent, nous n'avons point eu affaire à sortir du logis pour aller seulement chez un seul de ces pauvres infidèles pour occuper notre temps à les instruire. Ils nous ont assez occupés sans sortir de notre logis et nous sont venus trouver sitôt qu'ils ont su que nous venions ici pour faire la même fonction que notre défunt, qui en a baptisé durant sa vie soixante-dix-sept, tant adultes que non adultes ; en sorte que, depuis deux ou trois jours après notre arrivée ici jusqu'à présent, il s'est peu passé de jours que nous n'ayons eu, depuis le soleil levé jusqu'à 10 et 11 heures, quelqu'un de ces infidèles ; et assez souvent nous en avons jusqu'à une vingtaine dans une case à part, qui ne nous sert que pour leur apprendre à prier Dieu et que nous avons achetée pour cela seul ; et depuis une heure et demie jusqu'à trois et quatre heures et depuis cinq jusqu'à la nuit, si nous nous occupons à autre chose que ce soit, nous leur ôtons ce temps sur leur instruction, et même durant que je vous écris celle-ci, il faut que je les prie de me donner ce peu de temps qu'elles ne m'accordent pas volontiers, et que les nouvelles venues ne peuvent attendre.

D'où vous jugez le besoin d'ouvriers en ce pays ; et si je vous en demande trop, je vous assure qu'il n'y a presque point de village aux environs d'ici où l'on n'eût la même occupation. Deux ou trois frères n'y manqueraient d'occupation, surtout s'ils ont des vertus mâles et fortes tant en chasteté qu'obéissance et que douceur. Oh ! Plût à Dieu que j'en eusse conformément aux besoins que j'en ai pour de semblables occupations ! Il sait trop combien j'en suis éloigné, surtout de la dernière, non la moins nécessaire en ce pays. S'ils ne savent lire, ni écrire, ils feront peu de chose ; et un peu de connaissance en la chirurgie et apothicairerie, avec les choses nécessaires pour cela, dont voici un mémoire écrit de la main de M. Bourdaise, qui est sans cesse importuné, tant des Français que des pauvres nationnaires, pour quelques onguents pour leurs blessures et maux de ventre et autres maladies ordinaires en ce pays ; non

qu'ils manquent de chirurgiens et apothicaires en ce pays ici, mais si dénués de remèdes et choses nécessaires à la santé qu'ils ont recours à lui à tous moments. Ce n'est pas la moindre occasion dont on se peut servir pour parler à ces gens ici de la foi et d'y faire progrès. Les saignées en ce pays sont si nécessaires qu'on ne le saurait penser, et les lancettes si rares que les chirurgiens d'ici fuient tant qu'ils peuvent de saigner, pour les conserver.

Un autre frère coadjuteur qui sache la couture, ou plutôt l'art de menuiserie et quelque chose de serrurerie, n'y serait pas moins nécessaire que l'autre, pourvu qu'ils aient tous deux bon pied et bonne santé, aussi bien que les prêtres qui pourront venir de deçà, quoique néanmoins les personnes de complexion délicate s'y portent assez bien.

Je ne vous dis rien davantage sur cela ; je laisse vous ressouvenir de ce que vous en a mandé notre cher défunt tant des ouvriers, du nombre, de leurs qualités, que de leur âge, auquel n'est pas tant nécessaire d'attention pour les hommes que pour les femmes.

Je ne vous dis rien sur les mœurs de la nation, ni sur les qualités du pays. Le temps du départ du navire qui presse m'en empêche. M. Bourdaise vous en dit un mot en la sienne, attendant que nous vous en puissions faire un ample récit. Je n'ai aussi bien encore remarqué grand'chose que vous n'ayez appris par celle de M. Nacquart, défunt.

Je vous enverrai quelque mémoire des choses que je crois nécessaires en ce pays, et pour prévenir les inconvénients qui nous sont arrivés pour y remédier croyant devant Dieu que cette petite occupation pour le temporel n'est point détachée du spirituel, puisqu'elle doit empêcher de petits désordres, que le désir du salut de mon prochain et du mien me doivent faire éviter. C'est en cette seule vue que je les ai écrites, à proportion que j'en ai remarqué le besoin par ma faute. Je ne doute qu'il n'y paraisse peut-être un peu trop d'attention aux choses temporelles mais je suis aveugle en ce point.

J'espère de votre charité paternelle que vous excuserez volontiers cette faiblesse en moi et que vous m'obtiendrez lumière en mon aveuglement, par le mérite de votre bénédiction sur le plus infirme et imparfait de tous ceux que vous chérissez comme vos chers enfants, en l'amour de Notre-Seigneur, pour un desquels j'ai cette confiance que vous tenez. Monsieur et très honoré Père, votre très humble et très obéissant en l'amour de Notre-Seigneur.

MOUSNIER

1) Daniel Baudouin né à Montrelais (Loire-Inférieure), entré dans la congrégation de la Mission le 7 octobre 1651, à l'âge de dix-huit ans, reçu aux vœux en 1653.

2) Le maréchal de la Meilleraye.

3) Au Sénégal.

4) Etienne de Flacourt écrit de M. Charles Nacquart (histoire de la grande isle Madagascar, Troyes, 1661, in-4, p. 275) : «C'était un homme de bon esprit, zélé pour la religion et qui vivait exemplairement

bien, qui avait déjà de la connaissance de la langue à suffisance pour instruire les habitants du pays, à quoi il prenait grande peine de s'employer continuellement, et a été de nous tous fort regretté, d'autant qu'à son imitation beaucoup de Français tâchaient à bien vivre, qui depuis, faute d'instruction, se sont laissés aller au vice commun en ce pays, qui est celui de la chair»

5) C'était le 22 janvier 1651. Pour disperser les nègres de Dian Ramach M de Flacour avait fait partir ses canons Les assaillants s'enfuirent de suite épouvantés. (Cf. de Flacourt, *op. cit*., p. 292 et suiv)

6) Cf. de Flacourt, *op. cit*., p. 279 et sui.

7). Cf. ibid., p. 290 et suiv

8) La petite colonie du fort Dauphin ne comprenait plus en juillet 1654 que soixante-dix-sept Français. Toujours épiés, menacés ou attaqués par les indigènes, ils avaient dû, en guise de représailles, ravager leurs terres, piller et incendier leurs villages. Ainsi s'étaient écoulées les années 1651, 1652 et 1653.

1837. — JEAN-FRANÇOIS MOUSNIER, PRÊTRE DE LA MISSION,

A SAINT VINCENT

Fort Dauphin, 6 février 1655.

Coste V, 291-297

Monsieur,

Je crois être obligé de vous mander les choses suivantes, crainte qu'il ne nous en arrive autant de perte qu'à nous, qui a été très grande, faute de les avoir sues.

Premièrement, pour la farine que vous apporterez ici, jusques à ce qu'on vous mande n'en être plus besoin, afin qu'il n'y ait de la farine de fèves mêlée comme il nous est arrive ; ayez-en de Saint-Lazare de pur froment ; faites chauffer le four comme pour cuire du pain, et y mettez ce que vous en voudrez apporter, dans des vaisseaux de terre ; un poinçon est autant qu'il en faut au plus ; puis, ayant été au four la moitié du temps, qu'on y laisse le pain ; il faut retirer et en ôter ce qui semble être trop sec ; et mettez le reste en de petits barils neufs de trois pots ; vous l'y foulerez le plus que vous pourrez et placerez ces petits barillets dans une barrique neuve qui ait huit bons cercles de fer, parmi de la paille ou bien en une grande caisse de sapin dont les ais aient un pouce et demi d'épais parmi de la paille ; semblablement et couvrirez ladite caisse encore dessus de paille et d'une bonne grosse toile cirée ou goudronnée, avec de bons cordages aussi goudronnés, crainte que la toile et cordages ne pourrissent au navire comme il nous est arrivé, et de la plus grande perte des choses.

2° Que chacun des prêtres ou frères qui viendront ici aient une livre ou deux de papier blanc avant leur départ de Paris, èsquels tous les mots français qu'on se peut imaginer soient écrits alphabétiquement ; Pajot (1), Mores et le petit dictionnaire leur aideront pour cela ; comme aussi qu'ils y écrivent tout le français qu'ils trouveront au Thesaurus linguae latinae, et laissent de l'espace pour écrire la langue malgache ; et, ce faisant, ils posséderont bientôt la langue malgache.

3° Que ceux qui viendront ici ne s'attendent à personne pour acheter et fournir ce qu'il leur faudra ; ainsi qu'ils le fassent eux-mêmes s'ils ont connaissance du prix de chaque chose ; sinon, qu'ils soient présents, s'il se peut, à ceux qui les achèteront et qu'on porte ou à Saint-Lazare ou aux Bons-Enfants tout ce qu'on voudra apporter ici, pour en faire dès là inventaire de tout, dont une copie demeure à Saint-Lazare ; et que ceux qui viendront en aient chacun une autre copie, à laquelle ils ajouteront le surplus des choses qu'ils prendront ailleurs qu'à Paris en leur chemin.

Qu'on prévoie au moins trois jours d'avant que sortir de Paris à la douane pour ce qu'on apportera.

Plus, qu'on emballotte toutes les choses qu'on apportera en ce pays, comme j'ai marqué ci-dessus pour la farine et qu'on mette un sceau et une marque à chaque ballot dès Paris à la douane ; c'est le lieu pour les connaître. Si l'on prend des caisses au lieu des barriques, qu'elles soient longues de quatre pieds, larges et hautes de deux et demi, et les ais épais d'un pouce et demi, de sapin ou chêne. Qu'on y mette de bonnes serrures et bons cadenas, et le surplus comme ci-dessus pour la farine.

Qu'ils aient, dès Paris, une centaine de ces petits examens de conscience pour une confession générale tirés de Grenade. Pour des chapelets, une grosse ou deux est ce qu'il en faut seulement pour donner en mer, car ici l'on leur en fait de diverses choses propres pour cela. Plus, une demi-douzaine de cuillers de cuivre étamé.

Qu'un de nos frères coadjuteurs de Saint-Lazare (ce peut être le jardinier) apporte le soin, à toutes les saisons de chaque année, d'amasser en un sac à part, pour cette île, de chaque sorte de graine des herbes, tant potagères que propres aux apothicaires, en un papier, avec son nom et de toutes sortes de noyaux et pépins des fruits de France, avec leur nom pour les pépins. Pour la vigne, il y en a ici assurément. Semblablement, pour toutes les sortes de fleurs qui se trouvent en France, qu'il en amasse des graines ; et de celles qui ne viennent de graine qu'il ait des racines, ou ce qui fait produire en France. Celles que nous avons apportées n'ont rien valu, pour avoir été mal placées en nos hardes. On mettra le sac parmi les choses sèches qu'on apportera, comme parmi le linge. Et pour le froment, le seigle, l'orge et avoine, qu'on en ait en deux sachets, le tout en leurs épis : un des sachets avec les autres graines, en un lieu bien sec, non parmi des ferrailles ; et l'autre, en un coffre que l'on puisse avoir quand l'on voudra, pour les mettre à l'air de temps en temps, sans oublier des noyaux d'olives qui n'aient été encore confites. S'ils y apportent quelques douceurs comme sucre candi ou autre confection de hyacinthe et thériaque et orviétan et semblables, que ce soit en des vaisseaux d'étain ou de verre bien fort et bien bouchés avec cire de savon et un morceau de liège dessous, avec du suif dessus le liège et un morceau de parchemin par dessus tout ; faute de quoi, il leur arrivera désordre comme à nous. Et qu'ils aient ces choses en un coffre où ils y voient souvent, qui soit entre deux ponts au navire. Et si l'on pouvait apporter quelque plant de rosier, ce serait un grand bien. S'ils apportent pruneaux, figues et raisins secs, amandes douces et amères, poivre, girofle, cannelle et muscade, ce qui ne se trouve en ce pays et néanmoins bien nécessaire pour les malades, que le tout soit chacun en une boîte à part, et toutes ces boîte en une grande caisse, comme j'ai dit ci-dessus.

Quelques vaisseaux de terre ou fer-blanc ou cuivre ou étain pour mettre des fleurs à l'église serviraient merveilleusement de deçà, vu qu'on n'en saurait faire faire ici. Il serait à propos que ce fût des vaisseaux de terre vernissée et plombée des plus beaux qu'on fait en France.

Dix ou douze pains de savon, en ce pays, pour le linge d'église, nous obligeraient de le tenir proprement avec une livre d'amidon et un peu d'azur à proportion.

Qu'on mette au fond des coffres, où on mettra les hardes, une pièce de cuir fort pour semelles de soulier avec une douzaine de pelotes de fil de voile pour rhabiller (2) les souliers, et quelques alènes avec le cuir, qui conservera ce qu'on mettra au coffre.

S'il nous vient ici quelqu'un de nos frères qui entende la couture, il serait à propos qu'il apportât avec lui dès Paris (et quand même vous ne pourriez nous envoyer de frère ces choses nous seraient nécessaires) deux paires de ciseaux médiocres ; deux ou trois milliers d'aiguilles et plus, pource que la rouille en mange étrangement, mises dans une boîte sans aucun air dans du blanc rasis (3) ; une demi-douzaine de dés à coudre de grandeur médiocre, de cuivre jaune, crainte de rouille, de ces petits crochets et portes qu'on met à Saint-Lazare aux chemisettes (4) ; et des petits becs de corbin ronds et plats pour monter et démonter nos montres et y faire ce qui sera à faire plus quatre ou cinq livres de fil blanc et mauve et point de noir, il se gâte tout en mer.

Pour les frères et prêtres, il serait à propos qu'on leur donnât, dès Saint-Lazare, à chacun un haut-de-chausses de toile pour le passage ; le pays n'est pas si chaud qu'on ne porte bien ici des soutanes et hauts-de-chausses de bonne serge de Londres. Ces autres petites étoffes et ces hauts-de-chausses de chamois ne valent rien du tout ; ici, après un tel voyage en mer, cela est tout gâté et perdu et ne dure pas deux jours honnêtement sans être tout déchiré. Des habits aussi pour nos frères, de bonne serge forte et de durée, est ce qu'il faut ici. Il n'y a que pour des chapeaux dont les plus légers sont les meilleurs (chacun deux chapeaux) [et] sont pour servir longtemps. Et à propos de chapeaux, ne pourrions-nous pas porter quelque petit bonnet rond ou carré en forme de toque aux longs voyages ? C'est tout ce qui incommode le plus en chemin que les grands chapeaux et pesants comme les nôtres, tant à cause des bois fréquents qu'il faut passer que de la force du soleil qui incommode beaucoup avec ces sortes de chapeaux. Qu'on ne craigne d'en apporter trop ici, non plus que de souliers ; on en retire bien son profit aussi bien que du linge.

Qu'on fasse faire, dès Paris, une douzaine d'assiettes de fer-blanc double et quatre plats moyens dudit fer. Si on apporte quelques serviettes et nappes de France, on n'aura pas la peine de faire rompre des draps pour en faire, comme il nous a fallu faire. Un couple de fontaines de fer-blanc serait très nécessaire pour l'Église.

Une caisse pleine de vaisseaux de grès ou terre vernissée, tant bouteilles que pots, serait très nécessaire en ce pays pour mettre les liqueurs qu'on a besoin.

Les guerres précédentes en ce pays contre nos Français vous donneront connaissance et feront estimer, crainte des assassins, qu'un fusil et un couple de paires de pistolets pour la personne que nous prenons pour nous accompagner en campagne, quand nous y allons, ne seront pas sans besoin et partant, avec ces armes, 40 ou 50 livres de poudre et le double de plombs de toutes grosseurs, et des pierres pour ces armes, un sachet, deux tire-bourres et deux racloirs.

Pour les ornements d'église, je ne vous dis rien de ce qu'il en faut ; seulement les plus beaux et honnêtes attirent davantage. Cette nation a la foi et dévotion, comme nous remarquons déjà. Il nous manque ici un pluvial pour le célébrant et, s'il vient des prêtres davantage, une tunique et dalmatique de chaque couleur ; et les étoffes du

pays ne sont pas encore du tout honnêtes pour servir à l'église. Et pour les fers à faire pain à chanter, les nôtres sont tout gâtés de rouille en mer ; c'est pourquoi ci-après il en faudra apporter que les plaques seulement soient de cuivre jaune ou rouge, et le manche de fer semblablement. Pour les fers à rogner ledit pain, il faudrait qu'ils fussent faits, pour le grand pain, en forme de compas, dont le tranchant soit bien frotté et le reste aussi, de blanc rasis crainte de la rouille. Deux ou trois milliers de ces grosses épingles et courtes à grosse tête pour l'église nous seraient extrêmement utiles. Pour d'autres, nous en avons assez, grâce à Dieu, pour deux ans ; car nous avons trouvé celles de notre défunt, et beaucoup qu'on nous a données à Paris à proportion des autres choses. Il en faut néanmoins pour le voyage quelque peu. Surtout qu'on n'oublie pas comme moi, quelques beaux tableaux de peinture sur de la toile avec quelque beau cadre démonté qu'on puisse aisément monter pour mettre en l'église, qui est ce qui y manque le plus.

Voici quelques doutes :

Je ne sais si nous devons permettre à nos frères coadjuteurs, s'il nous en vient, d'aller pieds nus à la coutume des Français d'ici, qui ne portent ni bas ni souliers ni pourpoints ni chemises pour la plupart. Ne pourrons-nous pas aussi les laisser aller avec un haut-de-chausses et une chemise seulement s'ils le désirent ainsi, surtout ès voyages qu'il y aura à faire pource que les habits sont bien incommodes et les bas et souliers ? Moi-même et Monsieur Bourdaise avons marché pieds nus trente ou quarante fois qu'il nous a fallu aller d'ici à cinq grandes lieues, sur le sable au bord de la mer, dire la messe tous les dimanches au navire qui était mouillé à la rade d'ici, afin que la moitié des chrétiens qui étaient en cette île eussent part au saint Mystère. La grande quantité d'eaux qu'on trouve à passer oblige aussi bien trop souvent à se chausser et déchausser et, pour la soutane ou soutanelle nous ne sommes pas en la pensée de la quitter, quelqu'incommodité qu'elle apporte.

Savoir si nous devons manger de la graisse d'une loupe qui vient sur les épaules des bœufs en ce pays, au lieu de beurre et huile, car il ne se peut encore avoir ni beurre ni huile ici aux jours maigres, et n'en avons pu voir ; et au carême si nous devons manger des œufs, car de poisson rarement en peut-on avoir, et n'avons pas le loisir d'en aller pêcher ; et les Nègres et Français ne s'en mêlent quasi point, et on vit ici comme s'il n'y avait point de jours maigres ; et est bien difficile de faire autrement.

Mémoires des livres nécessaires :

Une grammaire arabique avec un dictionnaire

A chaque prêtre deux bréviaires, deux diurnaux, deux livres de papier blanc, dont j'ai parlé ci-dessus ; à chacun une bible portative, le nouveau testament, un missel, rituel romain ou de Meaux en Brie ; deux processionnaires ; un antiphonaire et graduel en chant à chaque voyage seulement ; un martyrologe à chaque voyage seulement ; livre à chanter les ténèbres et la passion ; chacun un bref perpétuel intitulé Calendrier universel à l'usage romain, imprimé à Venise l'an 1584 chez Jean Sessa, ou depuis, ou bien à Rome, et non en France, si ce n'est depuis notre départ de France crainte qu'il ne soit de quelque diocèse particulier, comme j'en ai vu à Paris pour l'évêché de Cahors ; ce livre est des plus nécessaires, et on pourrait en faire venir de Rome ou de Venise ; un carton d'autel à chaque prêtre et carte d'Évangile.

Le Père A. Rosta qui traite de la conversion des infidèles, Catéchisme de Grenade pour ce sujet Thomas Bosius (5) et un autre intitulé La Conversion des Gentils, qui a douze livres sur le sujet, avec un catéchisme à la fin pour les catéchumènes ; à chaque prêtre deux livres du Chrétien Charitable par le Père Bonnefons (6), une des vies des Saints de Ribadeneyra (7) ou du Père Simon. Martin (8) ; un Concile de Trente et son Catéchisme à chaque prêtre ; une Somme des Conciles ; les Œuvres de saint Thomas et ses opuscules, ou plutôt les opuscules de saint Bonaventure ; un Gavantus (9) à chaque voyage ; deux dictionnaires de Pajot (10) en cet ordre : 1° le français ; 2° le latin et le grec ; des petits rudiments une demi-douzaine (11) ; un couple Despautère (12) ; un Hortus Pastorum (13) ; un livre des Œuvres de Grenade à chaque voyage ; six gros livres de papier blanc pour les registres des baptêmes, mariages et mortuaires deux pour chaque sorte et deux pour les choses mémorables et deux pour les inventaires des choses qu'on aura ; les Instructions Synodales de Monsieur Godeau (14) ; les Épîtres de saint Xavier (15) ; les Relations de la Chine et Japon (16) ; Des saints devoirs de l'âme dévote ; des a Kempis français (17) ; Le Chrétien Charitable ; Laymann (18) la vie de plusieurs saints de France et d'autres nouvellement canonisés.ou Bonacina (19) sur les cas de conscience ; un commentaire sur toute l'Ecriture Sainte ; les règlements de la maison, tant du séminaire que des supérieurs que de tous les autres officiers des petites maisons de la Mission, que des frères coadjuteurs et leurs offices… (20)

1) Charles Pajot, jésuite, né à Paris le 6 décembre 1609, mort à la Flèche le 13 octobre 1686, auteur de nombreux ouvrages classiques à l'usage des écoliers appliqués à l'étude du latin ou du grec : dictionnaires, syntaxes, rudiments, art poétique, écrits la plupart en latin.

2) Rabiller réparer

3.) Blanc rasis. céruse.

4) Anneaux dans lesquels s'engagent les agrafes.

5) L'ouvrage de Thomas Bosius que Jean Mousnier a ici en vue est sans doute *De signis Ecclesiae Dei* libri XXIIII, Coloniae Agrippinne, 1592, 2 t. en 3 vol. in-8 ; ouvrage réédité en 1594 et en 1626.
. *Le Chrestien Charitable* par le P. Amable Bonnefous. Cet ouvrage était déjà arrivé à sa cinquième édition.

7). L'ouvrage du P jésuite espagnol Pierre de Ribadeneyra, traduit en français par René Gautier, conseiller du roi, sous ce titre *Les fleurs des vies des Saints et festes de toute l'année*, eut plusieurs éditions, dont une préparée par les soins d'André Duval, qui. Ajouta 8). Religieux de l'Ordre des Minimes, auteur d'une vie des saints et des *Fleurs de la solitude cueillies des plus belles vies des Saints qui ont habité les déserts* ; il édita encore en 1656 *le Catéchisme et Introduction au Symbole de la Foy* par le R. P. Louis de Grenade.

9). Barthélemy Gavantus est l'auteur de nombreux ouvrages liturgiques, dont le principal est le *Thesaurus Sacrorum Rituum* qui était à sa cinquième édition en 1654.

10) On a de Pajot trois dictionnaires : Dictictionnaire nouveau français-latin, 2e éd., Lyon, 1645, in-8 ; Dictionarium novum latino-gallico-Flexiae, 1636, in-8 ; Dictionarium novum latino-gallico-graecum, Flexiae, 1645, in-4.

11) *Rudimenta nova linguae latinae,* par Pajot, 2e éd., La Flèche, 1649

12). Jean van Pauteren Despautère est l'auteur ae nombreux ouvrages en latin sur l'art épistolaire, la grammaire, la syntaxe, l'art poétique, la prosodie, l'orthographe.

13). *Hortus Pastorum et Concionatorum* par Jacques Marchant, Parisiis, 1644, in-f°.

14). Ordonnances et Instructions synodales par Antoine Godeau. La 4e édition de cet ouvrage parut à Lyon en 1666.

15). *Francisci Xaverii Epistolarum libri quatuor,* ab Horatio Tursellino in latinum conversi ex hispano, Romae, 1596, 2 t. en I vol. in-4. Cet ouvrage fut réédité à Mayence en 1600, à Bordeaux en 1628.

16). *Les Relations de la Chine et du Japon* avaient pour auteurs des Pères jésuites missionnaires en ces contrées. (Voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* nouv. éd., Bruxelles, 1890, 10 vol. in-4, t. X, col. 1534-1540, 1545-1549)

17) L'Imitation de Jésus-Christ.

18) Paul Laymann, savant jésuite allemand,, mort le 13 novembre.1035, auteur d'une théologie morale en cinq livres et de nombreux opuscules sur différentes parties de la morale.

19). Martin Bonacina, auteur d'ouvrages de théologie morale très appréciés. Ses œuvres complètes avaient déjà eu plusieurs éditions.

20). Nous arrêtons ici cette lettre, bien qu'elle soit à peine à sa moitié. Le reste n'est qu'une énumération longue et fastidieuse des objets dont doit se munir tout missionnaire destiné à Madagascar, accompagné de quelques conseils pratiques sur les précautions à prendre pour les conserver.

Le texte reproduit dans Coste s'arrête là. Cependant, voulant être le plus complet possible, nous continuons le texte de la lettre de Monsieur MOUSNIER :

Voici ce qu'on mettra au coffre que chaque prêtre aura, plus grand plutôt que plus petit. Ils le tiendront entre deux ponts où il pourra voir tous les jours, ce coffre pourra être un bancaire avec de bons pieds ou barres cloutées dessous crainte de pourriture.

1° 3 chemises, 3 caneçons, 3 coiffes de nuit, 6 mouchoirs, 6 collets et 6 paire de chaussons, 2 paires de bas de toile noire et une paire d'étoffe pour les froideurs, une chemisette, une casaque de toile, le tout neuf, et un bonnet de nuit. Ils prendront garde à ne laisser traîner leur linge comme les matelots à la mer. Car on y perd trop, ils le mettront en quelque baille tremper, ce qui sera sale, 2 ou 3 heures durant, puis le laveront comme les collets s'y sont le plus ; je crois qu'il n'est pas nécessaire qu'ils emportent toujours en mer, ils laveront toutes les semaines leur linge, le lendemain ou jour qu'ils auront changé. Le savon y est employé inutilement avec l'eau salée, plus une paire de souliers neufs. Un chapeau tel quel pour traîner au vaisseau avec des aiguilles et dés à coudre et des épingles pour l'autel et pour leur usage.

2° Ils mettront du fil blanc et de couleur pour rhabiller leur linge et habits, quelque morceau de linge et d'estoffe semblable à leur soutane et haut de chausse qu'il n'est pas nécessaire être neufs pourvu qu'ils soient assez bons, à cause du goudron et poix des navires où on salit tout ; un peloton de fil voile goudronné pour coudre les souliers. Plus, ils tiendront une boîte de pains à chanter d'environ 200 grands pains, et une autre pour les petits communiquins (hosties) de 4 ou 500 au plus toutes rognées avant de s'embarquer ; plus ils y mettront leurs vaisseaux de Saintes Huiles

toutes au fond qu'ils feront faire à Paris semblables aux deux petits vaisseaux de Saint-Lazare qui tiennent le saint chrême et celle des catéchumènes, toute autre façon est très incommode et dangereuse. Or, afin que les chaleurs ne les fassent bouillir et perdre par conséquent, elles seront bien bouchées avec de la cire de sceau ou poix grasse ou suif et de bonne étoupe autour de chaque vaisseau dans une botte de cuir bouilli. Ils en auront aussi de chaque sorte en des vaisseaux de verre ronds et bien forts à gueule bien étroite, couverts de cuir bouilli d'un demi septier chacun, couvert d'un bouchon de liège bien joint et avec du suif par-dessus et couverts d'un morceau de parchemin bien lié ; plus ils y mettent un missel, un calice, des burettes, une bourse garnie d'une pale, 2 purificatoires, 2 corporaux. Une pierre d'autel enchâssée en du bois, une nappe d'autel fine et une grosse pour mettre en double sur la pierre d'autel, une serviette pour essuyer les mains du prêtre, une serviette de communion longue d'une aune et demie. Une aube, une ceinture et deux amicts, une chasuble qui serve pour toutes les couleurs, et le voile de calice semblable ; un caneçon ou carte de canon pour l'autel avec une carte de l'*Imprincipis.* Une petite boîte d'argent pour mettre les petites hosties, ou communiquins, qu'on sacre sur la mer crainte que le vent n'en apporte quelqu'une, comme il m'est arrivé et à d'autres sur le tillac et en lieu plus dangereux. Cette boîte pour servir de deçà pour porter le Saint-Sacrement aux malades. Elle se pourra mettre en la coupe de calice pour occuper moins de place. Ils mettront un petit vaisseau d'étain pour mettre l'eau bénite qui seront en mer, et un petit aspersoir pour en donner au peuple ; un petit crucifix pour mettre sur l'autel, 4 ou 5 livres de bougie blanche pour mettre sur l'autel au lieu de cierges, de la grosseur du petit doigt et deux livres de bougie de cire blanche pour divers besoins. Un écritoire et du papier blanc pour écrire ce qu'on voudra le mois durant au moins, les 2 livres de papier blanc, celui en forme de dictionnaire et celui en forme d'inventaire ; leur bréviaire et diurnal, leur bible et quelque livre pieux pour lire et faire lire à ceux du navire qui en demanderont comme le *guide des pécheurs* ou le *Mémorial* de Grenade, la *Vie dévote* d'A. Kempis en français. Le vaisseau où ils auront le thérique, confection de jacinthe et autres rafraîchissements liquides qui se gâtent si on n'y voit de temps en temps pour les remuer et brasser, comme aussi une partie des semences qu'on portera ici de France pour les mettre à l'air de temps en temps, et toutes les autres choses qu'il y a sujet de craindre qu'elles se gâtent. Plus il y aura un couple de couteaux de poche, plus un couple de grands pots de terre, d'un pot pour cuire pruneaux en mer en cas de maladies et autres choses. Un pot de cuivre jaune étamé de même grandeur sera encore meilleur et une bouteille d'encre pour la traversée et un étui contenant une cuiller de cuivre étamé, et un couteau et un ciseau et une fourchette, depuis qu'ils seront dans les chaleurs jusqu'aux froideurs. Ils visiteront de 8 en 8 jours les autres liqueurs, savoir thériaque, orvietam, etc qu'ils brasseront avec un couteau, faute de quoi tout deviendra sec et en cendre, et se gâtera. Plus ils mettront au dit coffre ce qu'il leur faudra pour le Cap-Vert et de Bonne-Espérance pour avoir des rafraîchissements.

Ils amarreront ledit coffre avec des cordages à cause des roulis du navire ou avec des taquets comme font les matelots des leurs. On pourra encore mettre un coffre entre deux ponts et un bahut carré pour le frère coadjuteur où il aura autant de linge que chaque prêtre pour soi, 2 paires de bas de toile et 2 habits de toile et plusieurs autres des choses qu'on apportera ici qu'on croira avoir besoin. Semblablement, chaque prêtre, une cave entre deux ponts contre son coffre de 12 flacons de verre bien forts, 8 pleins d'eau de vie pour le voyage et les autres 4 de bon vin d'Espagne pour la messe. Ils la mettront contre leur coffre bien amarré comme les coffres. Si on pouvait avoir des flacons d'étain, ce serait un grand bien : pour ce que le moindre choc et même quand on tire les canons au navire, cela fait souvent casser les flacons de verre, comme cela m'est arrivé. Si on donne aussi une cave pour le frère coadjuteur en mer pour sa traversée de 6 flacons ou 8, il serait bon qu'ils fussent d'étain. On mettra susdit coffre ou bahut du frère, les fromages de forme qu'on prendra, des ails et oignons pour lui, des noix sèches et des échalotes.

Pour les ferrements, c'est ce dont on manque le plus en ce pays. Pour quoi, quelques cadenas forts et à bons ressorts avec les ferrements qu'il faut pour les appliquer et s'en servir aux portes et coffres valent mieux que des serrures de penture de portes, et de couvercle de portes et de fenêtres nous seraient très nécessaires. Cinq ou six serrures à clefs communes, comme à Saint-Lazare, nous seraient très utiles et une seule à deux clefs pour mettre les choses plus précieuses que nous ayons; un cachet de la Maison pour ce lieu ici.

Plus on prendra à Blois deux barriques de vin blanc frelaté si les embarquements se font à Nantes, ou en quelque autre lieu que ce soit ; on n'apportera point de vin de France s'il n'est frelaté, sans se gâter en mer. La barrique d'eau-de-vie se pourra prendre aussi à Blois et descendre jusques à Nantes après comme nous fîmes.

Pour le biscuit, sans lequel je ne saurais juger de l'état de notre santé, de Monsieur BOURDAISE et moi, qui est très bonne, grâce à Dieu, si on en apporte, il le faut faire cuire trois fois au four et le mettre en une barrique neuve à bons cercles de fer emballotée comme les autres choses ci-dessus. Il faudrait avoir un bon baril de 30 pots cerclé avec des pentes de fer pour mettre de l'eau douce car les frères coadjuteurs et même les prêtres n'en ont pas à souhait en mer, et faute de cela, il y en aura qui souffriront beaucoup.

Un bon baril, où on mettra une douzaine de fromages de forme parmi de bonne paille sèche bien emballoté comme ci-dessus, ou bien les mettre en un des coffres comme à ceux qu'un frère peut avoir entre deux ponts.

Ce qu'on doit prendre et faire au lieu de l'embarquement

1° Une barrique de vin d'Espagne s'il n'est pas certain qu'on passe à Madère où on pourrait en prendre, si on pouvait n'en avoir qu'un baril et le reste de la barrique en une grande caisse en forme de cave, de bons ais de sapin épais d'un pouce et demi, et longue de 4 pieds et larges de deux, en sorte qu'elle puisse tenir 24 ou 30 flacons de verre bien épais ou de fer blanc de 3 ou 3 pots chacun, 2 caves semblables contiendront toute une barrique. Il faudrait bien y mettre des étoupes et bien boucher les flacons avec du liège et du suif, et y regarder de temps en temps à fonds de cale. Il y faudrait à chaque cave une bonne serrure et un bon cadenas qui si on en prend à Madère où l'on aura à grand marché aux prix de France, il y faut porter des monnaies d'Espagne, on ne saurait trop apporter de précautions pour le vin et pour la farine ; il y arrive comme celles-ci-dessus même des désordres en mer en un fond de cale qui mettent le sacrifice en danger.

2° Une caisse où il y ait 10 ou 12 rames de papier grand et moyen, une douzaine de bons canifs bien frottés en blanc rasis sans quoi on les perdra comme nous avons fait des nôtres ; une douzaine d'écritoires et deux ou trois douzaines de feuilles de parchemin, une de blanc et le reste d'écrit qu'on a à meilleur compte ; quelques belles images si on n'en a pris dès Paris où elles sont plus communes. Il est à propos d'en porter beaucoup sur les quatre fins de l'homme, et principalement sur le jugement. Une douzaine au moins de bon doubles cartons, pour des bonnets, carrés et autres usages. Une douzaine de pelotes de bon fil de voile pour recoudre les souliers. Une bouteille d'encre pour le chemin de grès ou verre bien fort.

Tant les ballots qu'on aura, il faut les couvrir bien de paille, puis de bonne toile de Trillys bien goudronnée ou cirée, liée avec des cordes goudronnées et bien marquées d'une bonne et grosse marque. D'autant que sans cela, tout se pourrit en fond de cale, comme il nous est arrivé.

Une barrique d'eau-de-vie bien cerclée à bons cercles de fer et emballotée comme ci-dessus et placée en un lieu où on y puisse voir souvent et partout.

Un baril de 15 ou 20 pots d'huile d'olive, cerclé à cercles de fer et de bois neuf et bien accommodé. Les deux fonds avec de la chaux ou plâtre, comme on fait toujours en France, et bien marqué d'une grosse marque aux deux fonds ou plutôt une cave de flacons d'étain qui tienne environ 20 pots, pareillement pour le vinaigre.

Un baril de vinaigre aussi neuf et cerclé semblablement à cercle de fer et bien marqué aux deux fonds ; ils feront mettre à fonds de cale ces liqueurs toutes les unes contre les autres.

Un pot de jus de citron en un flacon d'étain accomodé avec huile d'olive et sel mêlé ensemble pour remédier au mal de gorge dit '*Skurgat*'.

Si on veut ici observer le carême les jours maigres, il faut qu'on nous envoie de France une senne ou deux, un esprevier et des haims (filets et hameçons) à pêcher de toutes les grandeurs. Un cent de chaque sorte au moins pour donner à des Nègres et faire pêcher et s'il nous faut encore donner de la marchandise pour cela aux pêcheurs.

Ce qu'on observera pour le lieu de l'embarquement et sur mer

1° Sitôt qu'on y sera arrivé et le plus tôt qu'on pourra, il vaut mieux attendre après le navire que le navire après nous aussi bien, au temps bon, on n'attend plus personne.

2° Si on a loisir avant que d'embarquer rien, on parlera au capitaine pour les faire placer aux lieux que je marquerai ci-après pourquoi on se fera son ami et on tâchera d'en faire le même avec le maître, lui faisant pour ce, quelque présent.

3° Quand on mettra toutes leurs hardes à fond de cale, qu'ils voient sur l'heure même, et qu'elles soient toutes bien placées, sans quoi arrivera beaucoup d'inconvénients comme à nous, et que toutes soient, s'il y a moyen, tant sur le devant ou sur le derrière du navire, s'il se peut, à cause des eaux qui pourrissent tout au milieu du navire et aux côtés, et afin qu'on y puisse voir souvent avec de la bougie, pour cela voir si rien ne se gâte et périt.

De 3 ou 4 en 3 ou 4 jours, ils verront à leur vin et eau-de-vie s'il en périt point, et ce durant tout le voyage, et à l'huile et au vinaigre.

On se gardera bien de rien parler du tout à qui que ce soit des rafraîchissements, marchandises qu'on a mises qui sont bonnes ici, crainte de soupçon ; ni du vin d'Espagne qu'on portera, ni de l'eau-de-vie, ni de l'autre vin. Suffit s'il faut que quelqu'un le sache, que ce soit le capitaine seul absolument, encore si on peut lui faire confiance. Il est trop à souhaiter, il faut dire toujours que ce sont vos hardes et le moins qu'on les pourra faire remuer sans nécessité sera le meilleur.

Il est à propos d'apporter de grandes précautions pour le vin de la messe, l'huile d'olive, eau-de-vie et les marchandises, et pour la farine, si on peut la faire mettre à une des soutes ; il serait à propos pour la poudre étant bien emballotée comme j'ai dit de tous les ballots et bien marquées et bien scellées, faut la faire mettre en la soute aux poudres.

Marchandises propres à Madagascar

1° Du cuivre jaune en forme de fil de fer de trois ou quatre grosseurs, dont la moindre soit grosse comme un fer d'aiguillette, et le plus gros comme une plume

pour écrire**.** Le cuivre en cette façon-là vaut ici 16 francs la livre et gros d'argent tiré en même façon vaut vingt sols, et le gros d'or vaut 12 francs. On peut en avoir de toutes ces marchandises à la rue Saint-Denis, tout fait, chez ces tireurs de fil d'argent ou chez les orfèvres. Il n'y a aucun profit à apporter ici de l'argent monnayé, ni or semblablement en monnaie.

2° Des agates de toutes couleurs excepté du noir, et de toutes grosseurs, faites en olives surtout. Elles passent en autre figure, comme rondes ; mais on n'en fait pas si bon compte non plus que du vrai et faux cristal, qui y est bon aussi, l'un et l'autre de toutes figures, pourvu qu'il soit au moins gros comme des olives et en belles figures, rondes, longues, et les pierres de cornalines en long, rond comme un fer d'aiguillette, et autres tailles ; et de quelques figures qu'elles soient y sont prisées aussi bien que les rondes. Les grains d'or et d'argent gros comme des grains de chapelet y sont bien prises surtout s'ils font des façons ; le corail rouge seul y est très bon aussi en quelque figure qu'il soit pourvu qu'il soit percé comme toutes les autres marchandises qu'on leur apporte qui ne valent rien faute d'être percées. Toutes sortes de verroteries qui ne se cassent aisément, et qui sont percées en quelque figure qu'elles soient y ont cours ; mais, et surtout celles qu'on trouve à Dieppe, chez Monsieur Buzot à meilleur compte beaucoup qu'à Rouen, de couleur rouge, a le dessus et la verrroterie vaut le double des autres. Voilà pourquoi il en faut apporter moitié de celles-là, le quart de blanc, et l'autre quart de couleur jaune, bleue et violette, de la grosseur du jaune, bleu et blanc que je vous envoie pour montre. Pour la rouge, il ne faut point qu'elle soit tachée de noir par les bouts, et qu'il soit aussi gros que ce jaune que je vous envoie pour montre. Un peu de noir de même grosseur, une masse est beaucoup et suffirait sur cent masses d'autres, et du rouge autant comme de toutes les autres couleurs, et plus si on peut. La rassade qui a cours est la bleue, la rouge et violette, et la jaune en un endroit seul de la terre qui est seule estimée. On y va aussi en traite. La bariolée de bleu et blanc rouge et blanc a bon cours aussi. Les marguerites (grosses perles) qu'on appelle en France y sont aussi estimées. Je vous envoie pour montre d'une partie des verroteries, rassades et vaques qui y sont propres ; pour la vaque, elle n'y vaut quasi rien si elle n'est grosse au moins comme grains de chanvre, tant soit peu plus grosse encore meilleure ; elle est plus chère que les rassades et verrots en France, et en ce pays aussi à proportion, si elle est de la grosseur que je dis.

Les pendants d'oreilles de cristal ou agate bien taillés et percés y sont bien estimés. Il ne faut point acheter des verrots plus menu que de la figure dont je vous envoie montre, ni de rassade plus menue que les gros pois blancs de France, ni que les noyaux de cerises. La plus grosse est comme des noisettes. La meilleure est la moyenne entre deux, savoir entre les noyaux de cerises et la noisette. La rassade qui est de faux cristal est bonne des grosseurs susdites il faut prendre en rassade la moitié de bleue, le quart de rouge et l'autre quart de violette, jaune et bariolée comme celle que je vous envoie pour montre.

Pour les agates, cornalines, cristaux, corails et grains d'or et d'argent et canons d'or et d'argent, on trouve les choses chez les orfèvres ou marchands clinquaillers à bon compte assez à Paris, plutôt qu'à Rouen ni autre ville de France.

Pour toutes ces marchandises, il sera à propos de mettre toutes les verroteries, vaques et rassades ensemble en une grande caisse entre le linge ou entre les habits et étoffes qu'on apportera, et les autres marchandises susdites en un autre coffre entre le papier ou les livres qu'on apportera aussi ; on pourra mettre un couple de cuirs forts coupés par moitié au fond des coffres qu'on apportera, ils conserveront pour mille jolivetés qu'on a à Paris et en France de verre et autres choses, comme de sayet, bois, os, etc. Tout cela ne sert de rien ici, on n'en fait point d'estime du tout, non plus que de l'ambre pesant ni le léger, s'il n'est clair comme le cristal, et bien taillé en olive ou croix de Malte. Il y a encore les miroirs qu'on fait de cuivre et étain ensemble dont se sert cette nation, et qu'ils prisent beaucoup.

Le prix que j'ai appris ici de ces marchandises en France est de trois francs la masse de vérroterie qui contient cinquante milliers, et 10 cordes le millier de cent grains chaque corde ; la vaque vaut un peu plus que la verroterie et et de même pour la masse ; la rassade a même prix ou peu davantage ; elle est de cinquante cordes, et la corde de cent grains on prendra moitié ou plus de la bleue et 200 environ de marguerites qui valent un sol la pièce grosse comme des noix. La cornaline longue du petit doigt et grosse comme un gros poids taillé en rond ou autre figure vaut 3 ou 4 sols la pièce, et 5 ou 6 sols les agates ; le corail, dix écus la livre, qui ne vaut rien du tout s'il n'est pas percé ; le plus gros en grains ou autre figure est plus estimé. Mais il y a plus de profit à porter du corail de la grosseur des verroteries susdites.

Pour les autres choses, je n'en sais pas le prix ; le cuivre tiré en fil de toutes grosseurs, jusqu'à la grosseur d'une plume de coq d'Inde, jusqu'à la grosseur d'un fil d'aiguillette.

Il ne faut point du tout acheter d'ambre ni marchandises en forma d'ambre ni couleur d'ambre jaune comme Desmoulins nous en a acheté à Rouen la moitié dont nous n'en saurions avoir un fruit gros comme le pouce, pour n'avoir en toute cette terre aucune valeur.

Mémoires des semences qui ne se trouvent pas à Madagascar

Des pépins de pomme, poires de coings ; des noyaux de cerises douces et aigres de toutes sortes, de pommes, d'abricots, de panis, sarriettes, d'amandes douces et amères, des noix, noisettes, châtaignes, glands en leurs coques, pommes de pins, de lauriers francs.

Des graines de toutes sortes d'herbes potagères de France, et pour les galettes, surtout qu'on n'oublie pas les navets, qui viennent ici monstrueux, et dont on a perdu la trace.

De la graine de pin, raves, navettes, betteraves, carottes, cerfix, thym, cerfeuil et persil ; d'anis doux, d'artichaut et d'asperges. Qu'on n'oublie pas des semences et graines d'oignons, des plus belles sortes de fleurs de France, dont on n'en voit aucune ici comme œillets, de tulipes, d'anémones, de violette, giroflée, roses. Qu'on n'apporte point de graine de pourpier, il y en a ici à quantité, et des choux communs de France, de réglisse verte pour planter ici serait nécessaire pour la tisane, comme aussi toutes sortes de fleurs en herbes médicinales.

Mousnier

Monsieur MOUSNIER témoigne ensuite de sa gratitude envers le Maréchal de la Meilleraye

LETTRE DE MONSIEUR MOUSNIER

A MONSEIGNEUR LE MARECHAL DE LA MEILLERAYE

Du Fort-Dauphin, en février 1655

Archives de la Mission

Monseigneur,

Si les récompenses doivent égaler le mérite des actions vertueuses, combien grandes doivent être celles que mérite une si grand œuvre qu'est celle que vous avez entreprise ! et dont le succés fait voir la justice de vos intentions en cela ; savoir d'avoir permis passage en vos vaisseaux pour cette île, et de si chétifs ouvriers pour venir défricher la vigne du Seigneur, tels que sont ces deux pauvres missionnaires, si indignes d'une telle faveur. Quelle marque pouvons-nous vous donner de la reconnaissance que nous en sentons en nos cœurs ? Si nous disons que vous nous avez en cela préférés à un si grand nombre de très saints et parfaits ouvriers en cet emploi que vous avez en France à commodité, et plus conformes à vos desseins et pieuses entreprises ; il n'est que trop de justice, et partant, pas encore un véritable témoignage de justice pour un tel bienfait. Mais le plus véritable que nous vous en pouvons donner est qu'étant la première cause, après Dieu, de tous les biens qui se feront ci-après dans ce pays, et de tout l'avancement de la gloire de Dieu qui s'y fera par le ministère de ces deux chétifs ouvriers, vous en recevrez le mérite et la consolation étenelle et temporelle. Eternelle, parce que Dieu est juste ; temporelle, pour ce que sans doute votre piété ne saurait s'empêcher de faire paraître en ce monde la joie que vous sentirez en votre cœur, vous voyant auteur de tant de biens qui se peuvent faire ici ; et d'autant plus qu'il y aura plus d'ouvriers. La vigne est grande, et les plantes faciles à cultiver. Il n'y manque que de bons ouvriers apostoliques et des gens de bien, en ce pays, pour cet effet. Je laisse Messieurs DE LA

FOREST, PRONIS et FLACOURT vous représenter l'état temporel des choses de ce pays, tant de guerres que nos Français ont eues avec les naturels de l'île, que des autres choses temporelles, cela n'étant pas mon affaire. Pour le spirituel, voici courtement l'état des choses comme nous les avons trouvées. La perte que nous avons faite en la mort de Monsieur NACQUART, que nous avons apprise dès notre première arrivée à terre, nous empêche de vous les aller exposer de bouche, repassant un de nous en ce vaisseau, selon la parole que nous en avions donnée, si nous l'avions retrouvé vivant.

Monsieur l'abbé d'ENNEMONT vous présentera un mémoire que nous avons trouvé depuis peu de jours, touchant les emplois auxquels s'est occupé notre défunt Monsieur NACQUART. J'ai découvert depuis celui qu'il envoya en France au départ du vaisseau du capitaine LE BOURG, et dont Monsieur d'ENNEMONT nous dit à Nantes, avant d'en partir, vous en avoir fait lecture, ce me semble.

Nous avons trouvé ici quelques personnes baptisées par un certain sous-diacre envoyé ici pour aumônier des Français, et d'autres également baptisés par un prêtre séculier qui était ici deux ou trois ans avant que Monsieur NACQUART y vînt, et septante sept autres, tant adultes que non adultes, baptisés par notre défunt en l'espace de quatorze mois qu'il a vécu en cette île. Il y a aussi fait cinq mariages de nouveaux convertis, et deux autres de deux Français avec deux nouvelles converties à la foi. Nous avons aussi trouvé sur le registre de l'église les noms de deux Calvinistes qui ont fait abjuration, en sa présence, de leur hérésie en la chapelle d'ici, et de deux autres qu'il avait instruits, en présence de Monsieur DE BELLEBARBE, ce bon prêtre dont je viens de parler, lesquels firent leur abjuration à l'île Sainte-Marie, lieu le plus facile de toute la terre pour l'établissement de la foi, pour la grande bonté du peuple. Voilà une partie des choses que nous avons trouvées ici avant la mort de notre défunt. Il avertit les Français, au rapport de tous ceux qui assistèrent à la dernière prédication qu'il leur fit le dimanche du Bon Pasteur, que ses brebis s'égareraient. Et en effet, les guerres en ont égaré et fait périr un grand nombre, comme on vous pourra le dir, après que le pasteur eut été touché de Dieu à mort, qui fut le 29 mai 1654.

J'ai appris, depuis que nous sommes ici, qu'il y a encore 3 ou 4 personnes vivantes en divers endroits, qui ont été baptisés par les Portugais ci-devant massacrés en cette île, lesquels, vivent comme les autres païens du pays. Nous tâcherons de les connaître avec le temps et de les ramener au giron de l'Eglise, si nous les pouvons aboucher, et de remédier à quelques autres petits désordres que les guerres ont causés durant 3 ou 4 ans en ce pays qu'elles ont duré entre nos chrétiens Français, dont le bon exemple est la meilleure et plus forte semence qu'il y ait pour rendre enfant de Dieu et de l'Eglise, les pauvres aveugles en la foi, et néanmoins la plus commune.

Il n'est pas moins facile à attirer à la foi ces pauvres âmes dévoyées d'ici que celles du Cap-Vert, de la Grande Terre à Rufisque, où étant en rade, j'en baptisai quatre, un adulte de 35 ans, instruit au baptême et présenté sur les fonds baptismaux par un des Portugais qui sont habitants à cette rade. Il n'y manque que d'ouvriers en ces deux endroits. Car ces deux terres, quoiqu'incultes, ne paraissent pas difficiles à défricher et cultiver comme il le faudrait.

A notre arrivée en cette île, deux ou trois jours après que nous fûmes arrivés au Fort des Français pour y résider, nous eûmes beaucoup de catéchumènes qui se présentèrent pour être instruits aux heures que nous leur donnâmes pour cela ; savoir

au matin, depuis soleil levé jusqu'à environ dix heures ; et depuis midi jusqu'à trois heures ou quatre heures et depuis cinq heures jusqu'à la nuit, d'autant qu'ils viennent les uns après les autres, et ce, tous les jours. Ce qui nous a presque occupés jusqu'ici toutes nos journées. Nous en avons baptisé quelques uns, et quelques petits enfants, et espérons en baptiser bientôt un plus grand nombre, vu qu'ils commencent à être instruits, et à faire quelques mariages, tant des Français avec des femmes du pays, que des Nègres mêmes du pays. Il y en a beaucoup qui n'attendent qu'après l'instruction suffisante. Les empêchements à la foi en ce pays ne semblent pas si grands qu'on pourrait dire. Oh ! que l'exemple et la façon d'agir de quelques femmes d'esprit, pieuses et charitables, feraient de grands fruits en la foi, à en juger par ce que nous disent les femmes mêmes de ce pays, ne pouvant croire ce qu'on leur en dit s'ils ne le voient ; ces personnes seraient d'un grand secours à ces pauvres infidèles, tant en apprenant les prières des chrétiens aux femmes et aux petits enfants de ce pays, que pour leur inculquer les mœurs et façons d'agir des chrétiens, et servir d'exemple en tout ; vu que ces peuples paraîssent fort vouloir imiter les Français qui sont ici depuis longtemps, comme nous avons aussi remarqué en quelques uns.

Ah ! Monseigneur, que nous avons au sujet de regretter la personne de Monsieur DAUBIGNY, défunt, aussi bien que de Monsieur DE LA FOREST, et tous les autres Officiers de vos navires, pour le soin qu'ils ont eu d'assister aux divins services que nous avons tâché de faire pour son âme, avec les petites solennités que nous y avons pu faire ici, selon les commodités du lieu.

Enfin, un tel dessein que le vôtre, Monseigneur, ne manquera jamais des assistances du ciel ; il est trop juste qu'elles vous soient accordées. Nous vous devons de justice nos intercessions continuelles envers sa Majesté Divine, tant par nos sacrifices de la messe que par nos prières pour la santé et la conservation de votre personne pour l'accomplissement de tous vos desseins conformes aux volontés célestes, comme nous y sommes obligés, puisque nous sommes véritablement en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur BOURDAISE, mon cher compagnon et moi particulièrement, un de vos plus humbles et obéissants serviteurs. Mousnier

Un Machicorois et sa femme

Suivent deux lettres de Monsieur BOURDAISE. Tout d'abord, il explique pourquoi l'évangélisation semble traîner : mésentente entre les confrères, peu d'ouvriers et les coutumes du pays.

Il parle ensuite de son voyage de France à Madagascar, et de sa vie dans l'île. Il a commencé un dictionnaire de la langue malgache, mais il n'a pas le temps de le continuer parce qu'il a beaucoup de travail par ailleurs.

1838. — TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, ce 6 février 1655.

Coste V, 298-301

Monsieur et mon très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Quoique très éloigné, mon cœur s'enflamme pourtant de plus en plus envers vous et envers la petite compagnie ; les biens qu'elle produit et que les ouvriers en retirent sont mes plus chers entretiens. Je peux dire pour la gloire de Dieu, que je n'ai jamais eu une pensée contre icelle ; et aussi m'y a-t-il conservé, le plus indigne de tous, et m'y a toujours assisté. C'est de quoi je le remercie et le remercierai toute ma vie, protestant que toutes les règles, ordres, pratiques et conduites en sont saints, et les aimerai toujours. Jamais je n'ai été plus content ni pouvais désirer davantage que l'emploi où la divine Providence m'a mis ; je l'en loue de tout mon cœur et m'offre à lui pour disposer de moi selon son bon plaisir, et le prie qu'il ne me laisse aucun désir ni aucune pensée que d'avancer sa pure gloire.

Nous travaillons ici, M. Mousnier et moi, non pas avec tout l'avancement qu'il faudrait ; il ne tient pas à ces bonnes gens, mais plusieurs causes contribuent à ce mal.

1° La mort civile de Dian Poulle, très favorable pour nous, causée par le mal du pays et par le désir de sa liberté, lequel il avait caché, comme il m'en témoigna quelque chose sur le chemin. Une telle mort arrive sans beaucoup de dommage. Le prétexte a été pris de l'humeur de Mousnier et de vivre seul à Mascareigne. Il a bien changé. Nous avons été trois mois à nous servir ; ce qui empêchait beaucoup de nos fonctions.

2° Le peu d'ouvriers n'est pas un des petits empêchements. Il serait nécessaire d'envoyer encore quatre prêtres, desquels deux seraient à l'île Mascareigne, que Mgr (1) désire peupler et où il y a déjà douze Français et huit Nègres, et autres pour aller au voyage et dans les barques. Il serait aussi bon d'avoir deux ou trois frères, dont un fût chirurgien, ou deux, d'autant que les ombiasses sont tous chirurgiens, et les grands, qui séduisent ces pauvres gens par leurs médecines, leur faisant accroire mille superstitions. Monsieur Dufour est de besoin ici. Il ferait des merveilles. La prudence et la douceur sont nécessaires pour les enfants et pour guérir les malades. Il n'a point le cœur aux choses temporelles. Il n'y a rien qui détruise tant l'œuvre de Dieu, pervertissant le cœur des ouvriers. On ne doit pas penser à trafiquer ou

amasser, mais même en parler, ni envoyer quoi que ce soit. Je sais que la compagnie est éloignée de cet esprit. La passion du bien est étrange ici dans un prêtre.

Les extrémités en la vertu ne valent rien, comme aussi de suivre en tout son jugement.

On a tenu des filles six mois à baptiser, venant tous les jours trois fois pour prier Dieu ; et on les savait comme il faut. Sans toutefois les baptiser ; on veut, avant, qu'elles cherchent un homme qui apprenne à prier Dieu, pour les baptiser et marier tout ensemble. C'est leur demander ce qui n'est en leur pouvoir. Plusieurs ont désisté de venir à cause de cela. Il faut se mêler de mariage. On force une fille à prendre un garçon qu'elle n'aime pas, comme cela s'est vu ; et puis les mauvais ménages. Il est vrai que feu notre Monsieur dit bien qu'il tâchera de ne point baptiser d'adultes, qu'il ne les marie en même temps pour empêcher la rechute ; mais il ne dit pas qu'il n'en baptisera point autrement ; outre que je puis présumer pour un si grand bien qu'elles ne retournèrent pas, comme il s'en est trouvé. Et je veux qu'ils retournent par fragilité ; ils peuvent en l'extrémité aidés de Dieu, en obtenir le pardon. La ferveur passe et les lumières spirituelles s'évanouissent.

Attirer à la foi purement à cause et par les présents ne vaut rien ; mais de donner une poignée de riz pour accoutumer un enfant de vous venir trouver et vous insinuer en son amitié et à celle de ses parents ; donner quelque petit présent à un adulte baptisé qui vient bien à l'église et qui fait bien son devoir, pour l'encourager ; proposer une corde de rasade à celui, de six ou de quatre, qui apprendra le mieux et plus tôt à prier Dieu, est bon, ce me semble. Je m'en remets entièrement à votre jugement.

Quoique nos avis soient ainsi divisés, nous ne laissons pas de vivre en frères, lesquels se disent simplement leurs défauts pour s'en corriger. Nous sommes tous fautifs. J'ai quelquefois témoigné de la froideur à M. Mousnier, mon supérieur, parlé à lui rudement et même lui ai résisté en derrière du monde, et cela volontairement et après y avoir pensé devant Dieu le jugeant nécessaire, à cause de son humeur rude, pointilleuse et étroite aux Nègres et Français ; ce qui leur rendait insupportable et faisait qu'on ne voulait demeurer avec nous. Il y travaille, en voyant bien la nécessité. Il est bon et ne garde point son cœur. Dieu nous veuille donner son esprit car je suis rempli de toutes sortes de défauts.

Le vice de la chair fait ici bien du mal : beaucoup ont des femmes publiques. Cela n'a été que depuis la mort de M. Nacquart. Je loue Dieu de la grâce qu'il nous fait. Il serait besoin d'une loi parmi les Français et d'une autre parmi les Nègres, de n'avoir qu'une femme et ne la point quitter ; car pour [peu] de secours qu'il vienne, on se rendra maître d'eux.

M. de Pronis est gouverneur, ayant été jugé expédient que ce fût lui. Les choses n'en iront pas pis, s'il plaît à Dieu ; car la piété de M. de la Forest y soignera, comme il fait à présent.

Une centaine de Blancs nuisent beaucoup par leur avarice, ambition et superstition.

Les sœurs de la Charité seraient utiles pour l'instruction des femmes et des petits enfants.

J'ai remarqué, ce me semble, que les personnes faibles, ou qui sont un peu usées soit de l'âge, soit de maladie, se portent assez bien ici et recouvrent une bonne santé, à cause des vivres, qui sont de facile digestion et humides, et du continuel printemps, qui fait beaucoup de sang et très subtil ; d'où vient que les gens bilieux et pleins de passions ne durent guère, et particulièrement les mélancoliques. Les maladies du pays aux nouveaux venus sont des fièvres chaudes et fièvres tierces si violentes qu'il est bien difficile de passer le septième ; ce sont espèces de fièvres à la mode ; car ils vomissent continuellement de la bile ; et lorsque par la faiblesse cela venant à cesser et laissant quelque reste au dedans, c'en est fait ; comme aussi des flux de ventre excités par la même humeur, lesquels, s'ils ne cessent et continuent jusqu'au septième ou huitième, emportent la personne. Il vient aussi de grandes coliques et maux d'estomac, cours de ventre et flux de sang, causés par des glaires qu'engendre la nourriture du pays, lesquelles, étant recuites par la chaleur d'une personne chaude, allument un feu et causent la mort ; qui a été la maladie de nos deux Messieurs. Ceux qui sont faits à l'air ont seulement tous les ans quelques petites fièvres quartes ou tierces, ou maux de jambes, qui les purgent, et pour lesquelles ils ne s'arrêtent point. Je vous dirai encore que les personnes trop abondantes en pituite ne sont pas propres, à cause de l'eau que l'on boit continuellement. De ceci, vous pourrez juger les personnes et les remèdes qui seront propres, desquels j'espère de votre bonté que vous m'enverrez un petit billet, pour m'en servir comme il faut.

On nous donne seulement du riz et de la viande. Si vous jugez que vous ou nous disions un petit mot de l'entretien ? Monseigneur le maréchal fut pourtant fâché de ce qu'on lui avait parlé de notre passage, joint que M. de la Forest, lequel est très juste et très raisonnable, remédiera à cela et à tous les défauts qui se pourraient glisser.

Voici une lettre d'un de nos bons amis, qui a beaucoup servi M. Nacquart ; je vous supplie, Monsieur, de tâcher de la faire tenir à sa pauvre femme (il ne manquera de vous en aller remercier ; elle s'appelle Marie Tavernier, demeurant à Pontoise) et lui donner, s'il vous plaît, cent francs au plus tôt, lesquels il nous a donnés en ce pays.

Monsieur mon très honoré Père, je vous supplie d'avoir la bonté de faire avertir mes parents et leur faire mes recommandations et qu'ils prient Dieu pour moi ; comme aussi faire tenir ces lettres et de nous envoyer la réponse que les parents vous enverront.

Il ira de nos Français vous voir et faire retraite ; vous pourrez apprendre d'eux comme nous faisons.

Votre très humble et très affectionné serviteur et indigne fils.

T. BOURDAISE

1) Le Maréchal de la Meilleray

1839. — TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION,

A SAINT VINCENT

A Madagascar, ce 8 février 1655.

Coste V, 302-313

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Je vous ai déjà mandé au Cap-Vert par le capitaine Bichot, qui est de Dieppe, tout ce qui s'était passé jusqu'au lieu de notre voyage. Mais, crainte que ma lettre n'ait été perdue, je vous dirai en peu de mots qu'ayant monté sur les navires de M. de la Forest, amiral des deux vaisseaux, je fus reçu avec tout l'honneur possible.

Le dimanche suivant, qui était le deuxième de carême, on leva l'ancre, au grand contentement d'un chacun ; et pour témoignage de réjouissance, on chanta le Te Deum, et célébrai la sainte messe. Et comme Dieu mêle ordinairement l'affliction avec la joie, une voie d'eau qui était au navire commença à paraître et à nous travailler si extraordinairement qu'il fallait être jour et nuit à la pompe. Ce qui faisait songer à la plupart de relâcher en France, mais le capitaine, se confiant en Dieu, ne le voulut jamais. Enfin, avec beaucoup de fatigue, le vendredi d'après Pâques, Dieu nous fit arriver au Cap-Vert, au grand étonnement et contentement d'un chacun sans avoir souffert aucune tempête, ni vu aucun corsaire.

Pendant tout ce temps, je souffris toujours le mal de mer, sans presque manger. Cela n'a servi néanmoins que pour une plus parfaite santé, que je recouvrai bientôt au Cap. Cela pourtant n'a empêché que je n'aie dit la sainte messe tous les dimanches presque et fait quelques petits discours. Je visitai en ce lieu ces pauvres Indiens, qui sont en très grande quantité. Je serais trop long à vous mander toutes leurs façons de vivre ; seulement je me contenterai de vous dire que leur conversion m'a semblé facile :

1° Parce que plusieurs en ce lieu entendent la langue française.

2° D'autant que parmi eux il y a de très bons catholiques Portugais et plusieurs de leurs enfants qui sont baptisés, distingués des autres par une petite couronne qu'ils portent. Il y a même une chapelle bien jolie.

3° Il y va des navires tous les six mois de la part d'une compagnie qui est dans Rouen.

4° C'est qu'ils ne tiennent que fort peu au mahométisme, étant comme des esclaves desquels les Turcs ne se mettent guère en peine, étant trop éloignés du Grand Seigneur.

5° Ils vous écoutent volontiers, et il y en a qui savent encore leur Pater et font la bénédiction, pour leur avoir été appris, il y a quelques huit ans, par des Pères Capucins, qui furent quelques huit jours en ce lieu fort bien reçus. Et pour moi, je ne pouvais faire un pas que je n'eusse une grande quantité de petits et de grands garçons et filles après moi et qui me prenaient les mains et m'appelaient Patres. Je leur faisais faire le signe de la croix et dire leur Pater ; et ne faut pas s'étonner si, par ci-devant, on n'a pas fait tout le profit que l'on eût pu souhaiter, d'autant qu'ils ont plus de besoin que l'on leur fasse l'aumône, que non pas de la donner ; car ils sont

très pauvres, en telle façon que le plus riche d'entre eux est plus misérable que le plus gueux de France, et partant, d'autant plus dignes et faciles à convertir, Notre-Seigneur ayant été envoyé pour évangéliser principalement ceux-là.

6° Outre qu'ils ne sont pas beaucoup lubriques ; ce qui les dispose mieux à recevoir la lumière.

7° Les personnes qui sont là, sont en sûreté ; car ils n'oseraient tuer ni même blesser, ayant des lois qui les rendent esclaves pour toujours, eux et tous leurs parents et descendants.

Il est vrai qu'ils ont deux vices, qui sont l'avarice et le vol, lesquels ne proviennent que de leur pauvreté. Leur vol n'est que de prendre subtilement aux nouveaux venus quelque chose ; car, si vous pouvez remarquer celui qui vous a dérobé, aussitôt on vous le fait rendre ; pour une épingle, une aiguille. Un peu de verrot, et vous les gagnez. Ils demandent incessamment et estiment tout jusqu'aux haillons. Les choses néanmoins qu'ils prisent davantage, et dont il faudrait faire des présents, sont du corail long et façonné, barres de fer, ciseaux, couteaux, eau-de-vie et du pain. Il faudrait que ceux qui iraient là sussent un peu de portugais, car ils l'entendent bien, et portassent de la farine et du biscuit. Les bœufs y sont au prix d'une [piécette] (1) de huit. ; un cabri ou deux poules, pour une bouteille d'eau-de-vie. Pour icelle, vous avez ce que vous voulez. Il serait néanmoins tout à fait nécessaire que les ouvriers étrangers ne traitassent rien que ce qui est utile pour leur usage dans le pays et jamais n'envoyassent quoi que ce soit ni pour présent, ni pour nos maisons, ni même parlassent de marchandise. Vous assurant qu'il n'y a rien qui empêche tant la propagation de la foi que cet esprit et qui soit plus abhorré dans un prêtre. Je sais que toute la compagnie en est tout à fait éloignée.

Après dix jours que nous demeurâmes là, pendant lesquels on apporta tous les soins et inventions possibles pour remédier à la voie d'eau, sans toutefois aucun avancement, la plus grande part de nos gens ayant fait leurs pâques et étant en bon état, nous nous mîmes à la miséricorde de Dieu pour faire cette longue et dangereuse traversée.

Le vent nous vient contraire et continue jusqu'à à la ligne, comme il avait fait dès France ; ce qui nous éloigne fort de notre route et nous met en danger d'aller échouer à la côte de Brésil, de laquelle nous n'étions qu'à vingt lieues ; mais le vent s'étant retourné et nos deux vaisseaux rapprochés l'un de l'autre, [ils] continuèrent à voguer ainsi légèrement à la vue l'un de l'autre un mois entier.

Il n'y a rien de plus incertain que le temps. Voilà une tempête qui nous surprend, si cruelle et furieuse que les vagues passaient par-dessus les voiles ; les vergues touchaient dans la mer, laquelle n'était que montagnes. Nous étions tout remplis d'eau, et on ne peut fournir aux pompes. On ne voit goutte en plein midi. Le pilote, qui était venu trois fois en ce pays, dit n'en avoir souffert une si étrange ; elle dure vingt-six heures, séparant nos deux vaisseaux ; ce qui nous afflige beaucoup et nous fait mettre en peine de retrouver l'Ours. Mais, voyant que nous n'avançons de rien, nous poursuivons notre route. Il se découvre plusieurs monstres de mer et entre autres une prodigieuse baleine, qui tourne autour de notre vaisseau, passe et repasse par-dessous, fait des bruits étranges, s'élève hors de l'eau et demeure un demi-jour, nous faisant craindre qu'elle ne démonte le gouvernail.

Un mois après, le vendredi, sur les quatre heures du soir, se découvrit le cap des Aiguilles, avec une mer fort agitée. Un brouillard nous couvre la terre, et la nuit se forme, qui nous en dérobe la vue. Le vent contraire et la marée nous poussent fortement sur les roches, desquelles nous étions tout proches. La crainte saisit les cœurs ; on allume les lanternes et on se met en prières, attendant l'assistance du ciel, qui ne tarda guère ; car, sur les dix heures, la lune se lève droit à l'horizon, sans aucun brouillard ; ce qui nous fit voir qu'il n'y avait point de terre devant nous.

Et néanmoins, étant sortis de ce lieu, la voie d'eau s'augmente, comme elle avait toujours fait depuis la tempête, en telle façon que l'on ne quitte plus les pompes, ni jour ni nuit. Et à grande peine les deux peuvent-elles suffire. Et un vent contraire, qui met tous nos matelots sur les dents, faisait douter du succès. Et vous puis dire que le seul exemple du capitaine, son abstinence de viande les mercredis, ses jeûnes et ses mortifications, redonnaient à la plupart courage.

La sainte messe se disait les fêtes et dimanches ; les prières que nous faisions, soir et matin, où tous les gens assistaient. Mais toujours le chef était premier et sortait le dernier ; ce qui faisait que l'on pouvait dire que les sujets suivaient l'exemple de leur maître. Car, en vérité, chacun, non seulement tâchait à ne point offenser Dieu, mais même plusieurs pratiquaient des vertus très héroïques.

Dans toute la traversée, il ne s'est fait aucun châtiment, tout le monde tâchant avec amour de se ranger à son devoir.

M. de la Forest m'ordonna, dans le commencement, de faire une palette pour frapper ceux qui jureraient le saint nom de Dieu. Hélas ! Si quelqu'un par surprise tombait en ce malheur, il venait aussitôt et me faisait instance de le frapper fort, afin de s'en souvenir. Cette ferveur ayant plut à Dieu, il nous fit la grâce de nous délivrer de ce monstre en très peu de temps.

Tout ce long espace de temps ne m'avait aucunement duré, m'occupant à apprendre la langue, ce à quoi je n'avais guère avancé. Mais quelques jours devant que d'arriver, M. de la Forest s'étant mis à étudier, cela me servit beaucoup, car nous disputions toujours ensemble.

Enfin, après avoir souffert une très mauvaise nuit, pendant laquelle trois matelots disent avoir vu un fantôme au mât de hune, nous vîmes l'île de Saint-Laurent, la veille du même saint, et chantâmes la sainte messe à son honneur avec un Te Deum pour rendre grâces à Dieu par l'intercession du même saint.

Nous courûmes tout ce jour et celui d'après jusqu'à midi, où nous mouillâmes à Itapère, qui est à quatre lieues du Fort Dauphin, dans une rade fort belle. On dirait un étang ; car tous les rivages ne sont que bois et bocages. Il n'y a que la seule passe du navire.

Dieu sait quelle joie et quel contentement de nous voir arrivés à bon port. Chacun bénissait le Seigneur. L'un disait qu'il n'avait jamais vu un voyage si heureux, vu le péril évident à cause de l'eau que nous avions faite dès France ; l'autre de ce qu'il n'était mort personne et qu'il n'avait que trois malades, un de vieil ulcère, qui ne savait pas compter, se disaient-ils, et deux du mal de mer, qui ont été aussitôt guéris qu'ils ont senti l'air de la terre. Quelqu'un alléguait qu'il n'y avait eu aucune querelle. Généralement tous marquaient les bénédictions et connaissaient fort bien que Dieu

leur avait envoyé ce travail et sujet de se confier en lui pour les faire travailler davantage à la vertu.

Mais parmi cette joie, quelqu'un ne voyant paraître aucun Nègre, s'étonne, vu qu'autrefois il y en avait beaucoup et que cette côte était fort peuplée. On ne savait que penser ; on disait qu'il fallait qu'il fût arrivé quelque grande maladie ; l'autre, qu'ils avaient défait tous les Français et qu'ils s'en étaient allés dans les montagnes. Après un long temps et dans le doute et agitation de diverses pensées, on entend une voix, sans apercevoir d'où elle sortait ; on regarde ; on écoute ; deux Nègres paraissent descendre de la montagne. Aussitôt la chaloupe se met en mer avec un interprète et commandement de les traiter avec toute la douceur possible.

Ces pauvres gens tout tremblants, après avoir tiré promesse qu'on ne leur fera rien, s'embarquent et viennent pour monter sur le navire. J'étais avec notre capitaine en sa chambre, tout désireux de savoir des nouvelles des Français et particulièrement de M. Nacquart, pour qui je sentais tous les jours de l'affection de plus en plus, connaissant la nécessité que j'avais de lui en ce pays, où je n'entendais pas la langue.

Ils sont donc présentés à M. de la Forest, qui en eut compassion, et tout le monde les voyant si maigres et défigurés ; c'étaient l'homme et la femme. Ils se jettent en terre et commencent à faire leur harangue, pleine de lamentations. Il dit que leur terre est perdue, que le feu a brûlé leurs maisons, que tous leurs pères sont tués, qu'ils n'ont rien de quoi manger : «Il y a beaucoup d'années que les Français nous font la guerre. Tous les Nègres s'en sont enfuis et les ont abandonnés ; ils meurent de faim ; plusieurs sont morts».

A ce mot, je rougis et demande aussitôt comment se portait M. Nacquart. Ils se regardent quelque temps et me dirent : «C'était le sacabire ?» — «Oui», leur dis-je. «Maty», me dirent-ils, il est mort. Mon cœur se glace. Je demande combien il y avait de temps. L'un dit : «Roa volana», deux mois ; l'autre : «Emina taon», six ans. Cela me fait penser que c'était M. Gondrée dont il désirait parler. On lui demande s'il était noirot. Ils songent derechef et ne savent que répondre ; ce qui me donna un peu de courage et me laissa pourtant dans une crainte et mélancolie étranges jusqu'au lendemain, qu'ayant été à terre, je vis d'autres Nègres et que M. de Flacourt me fit l'honneur de m'écrire. J'appris enfin qu'il était mort il y avait trois ans.

O mon Dieu, quel ennui dans lequel j'étais et quelles ténèbres offusquaient mon pauvre esprit ! M. Mousnier, mon supérieur, et Desmoulims et toutes nos hardes perdus, la guerre par tout le pays et les Nègres en fuite dans les montagnes ! Enfin, après m'être présenté à Dieu, à la vérité trop tard, je fus consolé et me résolus de demeurer, nonobstant toutes les dissuasions qu'on me faisait.

Je commençai donc à m'encourager et à balbutier parmi ces pauvres gens. Je leur demandais s'ils avaient vu M. Nacquart et s'ils avaient appris à prier Dieu. L'un me disait que oui et faisait la bénédiction ; l'autre disait un mot de Pater ; un autre que Dieu était bon ; l'autre enfin, que son cœur désirait à prier. Les baptisés commençaient à me venir voir ; ce qui bannissait mes ennuis ; et me réjouissais de voir reverdir ces pauvres petites plantes, lesquelles s'étaient conservées si longtemps en vie sans être aucunement arrosées.

Quatre jours après, M. de la Forest, notre amiral, était allé au Fort Dauphin, éloigné de quatre lieues, et me fait l'honneur de me prier de l'accompagner. On part bien

armés à cause des surprises, dont nous étions avertis. Étant arrivés et M. de Flacourt, le gouverneur, nous ayant salués et reçus à bras ouverts, j'allai à la chapelle, que je trouvai bien ornée et bien propre, dont je reçus de la joie. Nous vîmes un Fort bien formé et gardé d'un bon nombre de nos Français bien faits, mais habillés en Nègres, c'est-à-dire depuis la ceinture jusqu'en haut nus, et depuis la moitié des cuisses jusqu'en bas sans chapeau ni souliers. En bas du fort, un gros village, bien peuplé de Nègres. Et nous connûmes bien par là que les choses n'étaient pas si désespérées comme l'on nous avait dit. M. de Flacourt nous ayant raconté toute la guerre, peines et travaux qu'ils avaient soufferts, ensemble l'état auquel il avait avancé les choses, nous fit voir que tout allait bien.

Le lendemain, qui était le dimanche, je dis la sainte messe au grand contentement dudit sieur de Flacourt et de tous les Français, qui désiraient cela avec passion. Et m'ayant averti que le Saint-Sacrement était au tabernacle, d'autant que feu M. Nacquart ne l'avait pu consumer, étant surpris de sa maladie (ce que je ne pouvais croire. Et je me disais en moi-même qu'ils ne l'entendaient pas), mais, ayant consacré des hosties et ouvert le ciboire, je trouvai cinq hosties, à la vérité un peu collées l'une sur l'autre et dont les espèces toutefois étaient entières. Ce qui me ravit, et crus que Dieu leur avait fait cette faveur pour l'honneur que nos Français lui avaient rendu ; car on y faisait les prières soir et matin et on portait le tabernacle en procession le jour du Saint-Sacrement.

Mais voici des Nègres qui viennent à grande hâte. Il y a quelques nouvelles. L'un dit qu'elles sont bonnes ; l'autre qu'elles sont mauvaises. On ne peut rire ; on est en attente ; mais étant arrivés, ils disent que le navire est venu, que tout est réjoui et que mon frère se recommande à moi. Ces nouvelles si favorables mettent une joie par tout le monde. Nous allons vite à Itapère au-devant d'eux et nous nous embrassons, M. Mousnier et moi, et nous purifions par le saint sacrement de pénitence, dont nous avions été privés tant de temps. Mais, puisque M. mon supérieur est maintenant arrivé et qu'il va demeurer au Fort Dauphin avec le frère René (2), je lui laisse à vous dire ce qui s'est passé jusqu'à présent, et me contenterai de vous faire savoir que, pour moi, je suis ravi d'être en ce pays et que tous les jours j'en loue Dieu. Je voudrais que tous nos Messieurs eussent vu la grande moisson qui est à recueillir en ce pays.

Hélas ! Sans sortir de la maison, nous trouvons plus d'occupation que nous n'en pouvons faire. Il semble que Dieu ait voulu donner une plus grande faim ou plutôt affamer nos Français et nos Nègres, les privant un si long temps du pain mystique de l'Évangile, pour par après leur faire trouver meilleur ; car quantité sont venus prier Dieu depuis six mois, trois fois le jour, avec une assiduité merveilleuse.

Ces pauvres âmes ne demandaient que de bons ouvriers. Je disais, ces jours passés, à deux ou trois de venir apprendre à prier Dieu. Un me dit : «Mon cœur le désire ; cela est bon ; je ne demande pas mieux ; mais il n'y a que toi et ton frère ; c'est peu pour tant de monde». Je leur promis qu'il en reviendrait encore. Il me répond : «Mon cœur t'aime ; puisses-tu vivre longtemps ! J'en suis réjoui».

Ces pauvres Nègres sont très faciles à convertir ; car tous, jusqu'aux petits enfants, se laissent conduire par raison. Les père et mère ne les frappent jamais et font tout ce qu'ils désirent. Semblablement, les enfants sont très obéissants, souples et aiment beaucoup leurs parents.

Leur corps est puissant et bien fait, presque point de boiteux, ni bossus ; les membres souples et agiles, quoiqu'ils ne soient point emmaillotés ; car la mère les porte derrière son dos dans sa lambe. Il est vrai que, venant au monde, on m'a dit qu'ils leur dénouent tous les membres, et puis les replacent. Lorsqu'ils viennent au monde, la plupart, sous cette noirceur ont les traits du visage fort bien faits et sont tout autres que celui que vous avez vu.

Leur humeur est douce, point querelleuse, et je ne sache qu'une seule querelle être arrivée ici depuis que nous y sommes, qui provient d'une grande amitié qu'ils ont les uns pour les autres ; car, si quelqu'un d'eux est malade, les autres y accourent et le secourent avec un soin merveilleux.

Leurs remèdes sont seulement des huiles de sang de bœuf, ou de l'eau bouillante ; de quoi ils les frottent fort par tout le corps ; des racines qu'ils frottent sur une pierre et en avalent le jus, ou le mettent sur des plaies, desquelles on voit des effets merveilleux ; jusque-là qu'il y a des racines qui font venir le lait aux femmes, bien qu'elles soient au-dessus de soixante ans. Et cela nous est tout commun de voir des grand'mères allaiter les enfants de leurs enfants.

Si on donne quelque chose à manger à quelqu'un, il en fera part à tous ceux qui sont avec lui, bien qu'il ne les connaisse pas. Mais ce qui est merveilleux, c'est que les enfants encore tout jeunes observent ceci.

Et voilà qui est général à tous : ils ne sont point gourmands, ni ivrognes, mais fort sobres ; et on ne croirait pas combien peu ils mangent et à combien peu ils se passent. Ils souffrent souvent gaiement de grandes disettes, sans se plaindre, ni sans mendier. Cela vient de ce qu'ils ne songent point au lendemain et vivent sans souci. Des quatre jours se passent sans qu'ils mangent. Ils cherchent des racines d'arbres et autres, qu'ils mangent. Mais ce qui est merveilleux, c'est que, pendant ce temps de famine, on n'entend que des chants d'allégresse et des danses pendant toute la nuit. Ce qu'ils font comme je pense, pour se divertir de l'ennui et du mal qu'ils sentent, et afin de dormir, après avoir bien lassé leur corps, en une petite case couverte de feuilles et planchetée de bâtons, sur quoi ils couchent.

Une nappe, longue d'une aune et demie et d'une demie de large, est entièrement tout leur vêtement. Et encore il n'y a que les plus riches et les femmes qui les portent ; car les autres n'ont qu'une ceinture large de quatre doigts, laquelle ils accommodent si proprement que l'on ne les voit jamais découverts. Leurs cheveux, tant aux hommes qu'aux femmes, sont joliment tressés de plusieurs petites tresses en façon de couronnes. Leurs braveries, suivant la simplicité de leurs esprits, sont toutes naturelles, de fleurs et de feuilles vertes d'herbes qui sentent bon, desquelles ils se font des guirlandes ou les pendent à leurs cheveux.

Le vol et le larcin est en horreur parmi eux, de même que la superbe, car ils sont si accoutumés à la bassesse et à la servitude qu'ils ne peuvent demeurer sans servir.

Pour un écu, ou la valeur que l'on baille au maître, on a un esclave, lequel, lui et toute sa postérité, vous servent fidèlement.

Les grands, qui sont peu et descendent des mahométans, sont tout au contraire de ceux-ci. Ce sont eux qui les empêchent tant qu'ils peuvent d'embrasser la foi, pleins de superstitions par lesquelles ils trompent ces bonnes gens simples et religieux à

faire ce qu'ils désirent. Ils les nourrissent comme des chiens, ne leur donnant pas les os à ronger dans la main, mais les jettent à terre et n'oseraient passer devant eux, qu'ils ne fléchissent les genoux et ne se courbent jusqu'en terre. Il faut qu'ils servent de chevaux à ces autres ; car ces pauvres Nègres portent les Blancs sur leurs épaules comme sur une civière. Tout ce qu'ils ont de bon, c'est qu'ils ne les battent jamais, mais avec douceur et patience leur font faire tout ce qu'ils désirent. Ce sont deux vertus qui gagnent tout en ce pays ; et même nos Français, pour pouvoir traiter avec eux, a fallu que bon gré, mal gré, aient acquis ces deux vertus ; car ils fuient les personnes rudes et disent qu'ils ont le cœur dur.

Leur parler est aussi doux et emphatique, beaucoup plus bref et plus grave que celui des Français, comme aussi plus diseteux : un seul mot signifiera quelquefois dix choses, qui parmi les Français ont dix noms différents. Il n'y a ni déclinaisons, ni conjugaisons, ni pluriel, mais seulement trois temps : le présent, le passé et le futur, qui ne sont distingués que par un article, qui se met devant le verbe. Aussi le nom verbal et l'adverbe ne sont point distingués et n'ont qu'un même mot terminé de la même façon. Ils ont bien quelques adverbes de quantité et de temps. Cette langue est difficile à cause des compositions, changement de lettres dans ladite composition et élisions. Enfin c'est presque la langue arabique ; elle s'écrit de la même façon et il y a peu de mots.

Nous pensions vous envoyer un dictionnaire très achevé ; mais le grand travail que nous avons eu sur les bras, tant des Français, auxquels il y avait beaucoup à travailler à cause d'un si long temps, que des Nègres, qui viennent incessamment prier Dieu, que de ce qu'il a fallu trois mois nous-mêmes apprêter notre boire et manger (nous ne pouvions avoir seulement un Nègre pour nous servir) a fait que je n'ai pas le temps de l'achever, ni d'écrire un petit, qui est corrigé. J'espère vous envoyer le tout par le navire de M. de la Forest. Il est pourtant nécessaire que les ouvriers apprennent la langue dans le navire, tâchant de retenir les mots les plus communs en leur esprit ; car, encore bien qu'ils ne puissent pas les joindre cela leur sert merveilleusement, étant arrivés. Et croyez-moi, il n'y a guère de moyen d'étudier depuis que l'on est ici. Les interprètes ne sont jamais si bien que soi-même. Ils parlent, mais ils ne touchent pas le cœur. Une grammaire arabique, avec un dictionnaire, nous serait absolument nécessaire pour entendre leurs écritures, sous lesquelles sont toutes leurs superstitions.

La plupart d'eux commencent d'être zélés pour la gloire de Dieu, reprennent les autres, si, en priant, ils ne sont assez modestes ; ou bien, s'ils manquent de venir, ils s'invitent les uns les autres.

Un petit enfant disait à deux ou trois de ses camarades : «Izy tonpo aby tontolo», tu ne vaux rien, tu ne pries point Dieu ; il est le grand maître de tout le monde. Et un autre petit de huit ans, qui demeure avec nous, fort joli et fils d'un Français de Dieppe me disait : «Les baptisés ne sont pas damnés s'ils prient bien Dieu ?» Je lui disais : «Non, mon enfant.» _ «Baptisez ma petite sœur avec mon père et ma mère». Je lui dis qu'ils ne venaient pas prier Dieu. Il me répond qu'il s'y en allait. Ce qu'il fit, et j'espère qu'ils viendront bientôt.

Une grande fille disait à sa compagne, qui s'amusait à badiner : «Ton cœur est méchant ; il ne parle pas avec ta bouche ; ne ris pas, cela est mauvais».

Oh ! Qu'il est beau de voir une douzaine, deux douzaines tant des nouveaux baptisés que des autres, qui assistent au service ! Ils se mettent en un petit monceau, derrière la porte et le plus souvent dehors, regardant par une petite fente. Ils ne manquent de venir au premier signal et ne sortent qu'après les Français. Je suis bien souvent assailli, pendant que je dis mon office dans l'église, d'une bande de petits enfants, qui se mettent à genoux et demeurent jusqu'à ce que je leur aie fait dire le Pater. Après quoi ils s'en vont tout riants, disant aux autres qu'ils ont prié Dieu. Il est vrai qu'ils ne viennent pas à présent autant qu'auparavant, d'autant qu'ils attendent beaucoup ; car, n'ayant qu'un même lieu pour les grands et petits, nous faisons dire aux grands les premiers, afin qu'ils aillent à leur travail. Oh ! Les plus riches étaient honteux de venir prier Dieu avec de petits enfants et des esclaves, et de les voir assis proche d'eux ; car ce n'est la coutume. Je leur dis que cela était bon dans leurs maisons, mais qu'ici, où ce lieu était petit et pour apprendre à prier Dieu, il ne fallait pas regarder à cela et que Zanahary aimait bien tous ceux qui priaient bien et gardaient ses commandements et que ceux-là seraient les plus grands, et qu'il ne regardait pas si c'était un enfant ou un esclave, mais qu'à la vérité, si les Roandries, qui sont les plus grands, faisaient mieux que les autres, ils seraient les plus grands au ciel.

Il y a une des Blanches qui vient depuis peu et qui apprend fort bien. Dieu leur touchera le cœur petit à petit. Beaucoup s'attristent lorsqu'ils ne peuvent apprendre comme ils désirent. Le latin leur est difficile à prononcer. Nous avons jugé expédient de leur faire apprendre de la sorte, d'autant que les prières que nous avions en leur langue n'étaient pas bien. Il vaut mieux attendre un peu et ne point changer. Pour suppléer à ce défaut, nous leur apprenons à faire des actes intérieurs le soir et le matin. Beaucoup se veulent mettre à genoux en apprenant à prier ; mais je leur dis que c'est assez de s'y mettre dans l'église, et lorsque l'on se lève et l'on se couche.

Ils imitent les Français en ce qu'ils peuvent. S'ils passent une rivière, ils font le signe de la croix avec eux. J'en confessai un, ces jours de Noël ; j'étais ravi de la simplicité et tendresse de cette âme.

Nous avons parmi nous depuis peu quatre petits Nègres bien jolis et de bonne espérance, qui entendent le français un peu, desquels il y a trois baptisés, et l'autre qui le sera bientôt. Ils savent prier et ont désir d'apprendre à lire. Ils ne serviront pas peu ci-après.

On nous achèvera bientôt l'église de pierre, qui est dans le fort ; elle est un peu petite. L'autre, qu'avait fait commencer M. Nacquart, sert de cimetière.

Nous nous portons bien, Dieu merci. Nous nous sommes fait saigner, et moi purger deux fois. Les purgatifs sont bien nécessaires.

Il ne fait si chaud ici que nous croyions. Les saisons sont ici, tant de l'hiver que de l'été, comme depuis mai jusqu'en septembre en France. Il est vrai qu'il y a deux saisons, et que dans les terres il y fait bien plus chaud, et ont l'hiver lorsque nous avons l'été ici.

Nous avons trouvé de la vigne fort belle, qui a amené, cette année, une soixantaine de beaux raisins. Il y a trois ans qu'elle est plantée. Elle est très bonne, et il y en a beaucoup par le pays de sauvage, que nos Français ont découverte.

Si une fois nous pouvons affier du blé, nous serons trop heureux. Nous avons recueilli des pois et des fèves de France en petite quantité, d'autant que nous les avons semés en la saison. Le blé et autres graines ne sont point levés. Le chanvre y vient assez bien.

Dieu veuille bénir cette terre et la rendre fructueuse aux seigneurs qui y feront travailler pour le salut de nos pauvres Indiens ! L'un et l'autre sont joints ensemble. Il y a grande apparence d'une prospérité pour l'un et pour l'autre ; ce que nous attendons des prières de tant de bonnes âmes, qui s'emploient pour cette œuvre, et particulièrement des vôtres, Monsieur et mon très honoré Père.

Je vous supplie, Monsieur, de faire, s'il vous plaît, mes recommandations à tous nos Messieurs et les prier de prier Dieu pour moi.

Votre très humble et obéissant serviteur et indigne fils.

T. BOURDAISE

Rohandria et sa femme (extrait du livre d'Etienne de Flacourt)

Le 12 février 1655, Monsieur de FLACOURT rentre en France car il ne reçoit plus aucune lettre ni ordre de la Compagnie. En fait, il semble qu'on ait demandé aux missionnaires de bloquer tout le courrier de Monsieur de FLACOURT.

HISTOIRE DE LA GRANDE ILE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

Pg 392

Le sujet de mon retour en France a été que, n'ayant reçu des Seigneurs de la Compagnie aucune lettre ni ordre, et que, les sieurs de la Forêt et Pronis m'ayant assuré que les Seigneurs intéressés en la Compagnie nous avaient abandonnés et que,

leur concession étant finie, le Seigneur duc de la Meilleraye en avait obtenu du Roi la continuation et concession, j'ai voulu passer en France pour en savoir la vérité.

La véritable explication est donnée dans le manuscrit en ces termes :

Ce qui m'a obligé de passer en France a été que j'ai appris par plusieurs officiers et soldats des navires de Monseigneur de la Meilleraye que, dès Nantes, il fit faire commandement aux Pères de la Mission de lui envoyer toutes les lettres que mes amis et parents m'écrivent, et celles des seigneurs de la compagnie avec les ordres qu'ils m'envoient, lesquels il a retenus et défendu même de me dire qu'il y en eût eu, et comme j'ai vu que ce procédé-là ne tendait qu'à me surprendre, j'eus opinion que les lettres que j'écrirais de ce pays aux dits supérieurs et amis ne seraient jamais données. Et que par ce moyen, les dits seigneurs et amis n'entendraient aucune de mes nouvelles qui fussent certaines ni assurées. Puis, venant encore d'autres navires dans deux ans, sans ordre de la Compagnie, je serais contraint de repasser en France avec la plupart de mes gens qui se seraient ennuyés. C'est pourquoi j'ai trouvé plus à propos de repasser à présent afin d'y retourner en cas que le Seigneur Duc de la Meilleraye n'ait pas la concession de l'île et que les dits Seigneurs de la Compagnie voulussent continuer à y envoyer des navires et du monde.

(note 1 du chapître LXXXI pg 591 dans l'édition présentée et annotée par Claude ALLIBERT).

Lors d'une répétition d'oraison, Monsieur VINCENT fait l'éloge des missionnaires qui, tant en Barbarie qu'à Madagascar, donnent leur vie pour la propagation de la foi.
Dans la conférence suivante, il parle de la Pauvreté qui est nécessaire à tout missionnaire afin de pouvoir suivre le Christ.

125. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 24 JUILLET 1655 – Coste XI, 202-203

… Nos missionnaires de Barbarie et ceux qui sont à Madagascar, qu'ont-ils entrepris ? Qu'ont-ils exécuté ? Qu'ont-ils fait ? Qu'ont-ils souffert ?

...A Madagascar, dit encore M. Vincent, les missionnaires prêchent, confessent, catéchisent continuellement depuis quatre heures du matin jusqu'à dix, et depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit ; le reste du temps, c'est l'office, c'est la visite des malades. Voilà des ouvriers, voilà de vrais missionnaires ! Plaise à la bonté de Dieu nous donner cet esprit qui les anime, un cœur grand, vaste, ample ! *Magnificat anima mea Dominum* (7) il faut que notre âme magnifie, amplifie Dieu, et pour cela que Dieu amplifie notre âme, qu'il nous donne amplitude d'entendement pour

connaître bien la grandeur, l'étendue de la bonté et de la puissance de Dieu ; pour connaître jusqu'où s'étend l'obligation que nous avons de le servir, de le glorifier en toutes les manières possibles ; amplitude dans la volonté pour embrasser toutes les occasions de procurer la gloire de Dieu. Si nous ne pouvons rien de nous-mêmes, nous pouvons tout avec Dieu. Oui, la Mission peut tout, parce que nous avons en nous le germe de la toute-puissance de Jésus-Christ ; c'est pourquoi nul n'est excusable sur l'impuissance ; nous aurons toujours plus de force qu'il n'en faudra, principalement dans l'occasion ; car, quand on est dans l'occasion, l'homme se sent un homme tout nouveau. C'est ce que mandait M. N. quand il fut arrivé ; ses forces redoublèrent sitôt qu'il fut dans l'occasion d'en avoir besoin.

J'oubliais de faire part à la Compagnie de la nouvelle que j'ai reçue, et dont nous remercierons Dieu, Notre Saint-Père le Pape a accordé à tous les missionnaires indulgence plénière à l'article de la mort. M. Blatiron, lui ayant été offrir les respects de toute la Compagnie, lui demanda cette grâce et celle de prendre ladite Compagnie sous sa protection ; il lui accorda l'une et l'autre. Qui peut comprendre l'amplitude de cette grâce ? Indulgence plénière à l'heure de la mort, l'application de tous les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! De sorte qu'à l'heure de notre mort nous serons revêtus de cette robe d'innocence qui nous mettra en état de plaire aux yeux de Dieu dans le moment qu'il faudra lui rendre compte de notre vie. Ce Seigneur de l'Évangile chassa de sa présence celui qui avait paru devant lui sans avoir la robe nuptiale, que Dieu nous donnera à l'heure de la mort par cette indulgence, si nous sommes fidèles à notre vocation et si nous voulons vivre et mourir dans le poste où il nous a mis ; c'est de quoi nous remercierons Dieu, les prêtres à la sainte messe et les frères à la communion ; c'est ce que nous ferons aujourd'hui, s'il vous plaît.

7. Évangile de saint Luc I, 46.

130. — CONFÉRENCE DU 6 AOÛT 1655 – Coste XI, 223-228

SUR LA PAUVRETÉ

Cette matière est de telle conséquence que je pense qu'il sera à propos de la continuer la prochaine fois ; nous nous en entretiendrons encore vendredi prochain, et nous avons sujet d'espérer de la bonté de Dieu, qui agit selon la disposition des sujets, qu'il nous fera encore de plus grandes grâces ; car, ainsi que l'on vient de dire, la pauvreté est ce qui nous doit maintenir. Que deviendra la Compagnie si l'attachement aux biens du monde s'y met ? Que deviendra-t-elle ? Les saints disent que la pauvreté est le nœud des religions. Nous ne sommes pas religieux ; il a été expédient que nous ne le fussions pas, nous ne sommes pas dignes de l'être, bien que nous vivions en communauté ; mais l'on peut dire que la pauvreté est le nœud des communautés et surtout de la nôtre, qui en a plus besoin que les autres ; c'est ce

nœud qui la délie de toutes les choses de la terre et qui l'attache à son Dieu. O Sauveur, donnez-nous cette vertu, qui nous attache inséparablement à votre service, que nous ne voulions et ne recherchions que vous seul et votre gloire !

Or sus, Dieu soit béni ! Or, la pauvreté que nous professons est un vœu simple que nous faisons d'abandonner les biens du monde pour servir Dieu, vivre en commun et n'avoir aucune chose en particulier. Cela se doit entendre quant à l'usage ; ceux qui ont des bénéfices les quittent, et ceux qui ont d'autres biens, ou les quittant, ou laissent au supérieur la disposition des fruits, et vivent tous en commun. Ainsi les uns n'ont pas plus que les autres ; quoiqu'il y en ait qui aient des possessions, ils n'en usent point en particulier, quoiqu'ils demeurent maîtres du fonds. Que s'ils viennent, par malheur, à perdre cet esprit et veulent sortir du poste où Dieu les avait mis, après que le Pape leur a donné dispense du vœu, ou le supérieur, en sortant ils reprennent la jouissance de leurs biens et revenus. Dieu soit béni ! Il est vrai que, s'ils meurent dans la Mission, soit ici, soit aux Indes, soit ailleurs, ils ont la disposition de leurs biens comme d'une chose qui leur appartient en propre ; sans la permission du supérieur, ils peuvent en faire ce qu'ils voudront, le laisser à qui bon leur semblera. Ce droit qu'on a sur son patrimoine et sur les successions qui tombent n'empêche pas que nous ne vivions dans la sainte pauvreté.

Si nous avons des biens, nous n'en avons pas l'usage, et c'est en cela que nous sommes semblable, à Jésus-Christ, qui, ayant tout, n'avait rien ; il était le maître et le seigneur de tout le monde, il a fait les biens qui y sont ; cependant il a voulu, pour l'amour de nous, se priver de l'usage ; bien qu'il fût le seigneur de tout le monde, il s'est fait le plus pauvre de tous les hommes, il en a eu même moins que les moindres animaux : *Vulpes foveas habent ; volucres caeli, nidos ; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet* (1) ; mais le Fils de Dieu n'a pas une pierre pour reposer sa tête.

O Sauveur ! O Sauveur ! Que deviendrons-nous si nous nous attachons aux biens de la terre ? Que deviendrons-nous après l'exemple de la pauvreté du Fils de Dieu ? Ah ; que ceux qui ont des biens n'en désirent pas l'usage, s'ils y ont renoncé ; et que ceux qui n'en ont point n'en veuillent point avoir !

Au commencement de l'Église, tous ceux qui voulaient être faits prêtres quittaient leurs biens : *Dominus pars haereditatis meæ et calicis mei* (2), Il faut qu'un prêtre renonce à tout pour n'avoir que Dieu seul, que vous seul, ô Sauveur ; Eh ; n'a-t-il pas assez ? N'est-il pas juste ? Doit-il songer à autre chose ? *Dominus pars haereditatis meae et calicis mei.*

Or sus, courage ; évitons cet esprit de damnation et prions Dieu de nous donner le sien, l'esprit de pauvreté ; prions-le qu'il nous le conserve ; car, Dieu merci, il a été toujours dans la petite Compagnie ; cet esprit d'abandonnement de toutes choses, qui nous fait tout quitter pour Dieu, qui nous détache des commodités, des temps et des lieux, ici et aux Indes, oh ; il est, par la grâce de Dieu, dans la Mission. Un homme va

à cent lieues : quand partez-vous, Monsieur, pour cent lieues d'ici ? — Aujourd'hui, demain, ce matin même. On va aussi facilement à quatre cents lieues, à Rome.

O Sauveur ! C'est votre esprit qui fait cela, c'est vous qui avez donné cet esprit à la Mission. Je ne sais pas en avoir trouvé, non, depuis trente ans, je n'en ai trouvé qu'un seulement qui ait refusé d'aller ici ou là. Ah ! Dieu soit béni ! Mais que prétendent ceux qui veulent toujours avoir, et, quoi qu'ils aient, n'ont jamais assez ? Que prétendent-ils ? Je le sais bien ; ils veulent se donner à cœur joie ; le dirai-je ? Nous y penserons.

Les biens sont appelés des moyens, parce qu'on ne les veut pas pour les avoir seulement, mais pour avoir quelqu'autre chose ; ceux qui les recherchent veulent passer le temps, se réjouir, s'ajuster, s'élever. O Sauveur ! Est-ce là être missionnaire ? Est-ce là l'esprit de la Mission ? Non, non, il est fondé sur la pauvreté ; et qui a cet esprit a tout, il peut toutes choses, il n'appréhende rien ; et Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui ont tout quitté pour lui, augmente les forces dans l'occasion ; il en donne de nouvelles ; c'est ce que me mande M. Mousnier, qui est à Madagascar...

1) Évangile de saint Matthieu VIII, 20.

2). Livre des Psaumes XV, 5.

Les missionnaires font souvent appel aux Filles de la Charité qui leur seraient bien utiles dans l'œuvre d'évangélisation :

69. — CONFÉRENCE DU 8 AOÛT 1655 – Coste X, 102

… Oui, mes sœurs, votre nom s'étend en tant d'endroits qu'il est jusques en Madagascar, où l'on vous désire. Nos messieurs qui y sont nous ont mandé qu'il serait à désirer qu'il y eût des filles de votre Compagnie pour gagner plus facilement les âmes de ces pauvres Nègres. Ah ! Dieu ! Ah ! Mes filles ! C'est que Dieu bénit votre Compagnie, et, pourvu que vous lui soyez fidèles, il la bénira...

Monsieur Vincent recommande les missionnaires aux prières de la Compagnie :

131. - RÉPÉTITION D'ORAISON DU 10 AOÛT 1655 – Coste XI, 229

...M. Vincent recommanda aussi aux prières de la Compagnie Messieurs Mousnier et Bourdaise, qui sont, dit-il, en l'île de Madagascar et qui sont tous les jours exposés à de nouvelles occasions, afin qu'il plaise à Dieu leur donner, par sa miséricorde, l'esprit de saint Laurent, qui les fasse tenir bon, comme ce grand saint, jusqu'à la fin et venir à bout de toutes les difficultés qui se présentent...

135. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 22 AOÛT 1655 – Coste XI, 291-292

... Nous prierons aussi Dieu pour les autres, M. Bourdaise, M. Mousnier. O Sauveur ! Un de ces jours, je parlais à un de ces messieurs qui sont revenus de ce pays ; que ne me disait-il de M. Nacquart ! Le grand serviteur de Dieu ! Avec quels sentiments m'en parlait-il ! Que de bien ! Grande perte que celle de ce serviteur de Dieu, mais grand avantage ! O Sauveur ! *Sanguis martyrum, semen christianorum.* Cela me fait espérer que son martyre (car il est mort pour Dieu) sera la semence des chrétiens, que Dieu, en vue de sa mort, nous donnera la grâce de fructifier. Et de M. Gondrée, ô Dieu ! Quels sentiments, quels sentiments ! J'ai toujours présent cet homme-là, sa grande douceur, sa grande modestie ; je me sens encore des bons discours qu'il nous tenait dans le tracas pour s'embarquer, cet homme de Dieu ! O Sauveur ! Dieu soit béni ! Dieu soit béni !

Or sus, demandons à Dieu qu'il donne à la Compagnie cet esprit, ce cœur, ce cœur qui nous fasse aller partout, ce cœur du Fils de Dieu, cœur de Notre-Seigneur, cœur de Notre-Seigneur, cœur de Notre-Seigneur, qui nous dispose à aller comme il irait et comme il serait allé, si sa sagesse éternelle eût jugé à propos de travailler pour la conversion des nations pauvres. Il a envoyé pour cela les apôtres ; il nous envoie comme eux pour porter partout le feu, partout. *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ; (2)* partout ce feu divin, ce feu d'amour, de crainte de Dieu, par tout le monde : en Barbarie, aux Indes, au Japon. Voilà qui est marqué par ceci : *Sanguis martyrum, semen christianorum.* On y a tourmenté les chrétiens, on les poursuivait partout ; avec quelle rage les faisait-on mourir cruellement ! Mais enfin, par la miséricorde de Dieu, les affaires ont changé de face, le roi cruel est mort, et celui qui lui a succédé ne fait mourir per sonne ; au contraire, il a permis aux Portugais d'y trafiquer, aux prêtres d'y aller, et l'on y vit en toute assurance, sans aucun danger, par la grâce de Dieu.

Ah ! Messieurs, demandons bien tous à Dieu cet esprit pour toute la Compagnie, qui nous porte partout, de sorte que, quand on verra un ou deux missionnaires, on puisse dire : «Voilà des personnes apostoliques sur le point d'aller aux quatre coins du monde porter la parole de Dieu.» Prions Dieu de nous accorder ce cœur il y en a, par la grâce de Dieu qui l'ont, et tous sont serviteurs de Dieu. Mais aller là ! O Sauveur ! N'être point arrêté, ah ! C'est quelque chose ! Il faut que nous ayons ce cœur, tous un même cœur, détaché de tout, que nous ayons une parfaite confiance en la miséricorde de Dieu, sans sonner, s'inquiéter, perdre courage. «Aurai-je ceci en ce pays-là ? Quel moyen ?» O Sauveur ! Dieu ne nous manquera jamais ! Ah ! Messieurs, quand nous entendrons parler de la mort glorieuse de ceux qui y sont, ô Dieu ! Qui ne désirera être en leur place ? Ah ! Qui ne souhaite de mourir comme eux, d'être assuré de la récompense éternelle ! O Sauveur ! Y a-t-il rien de plus souhaitable ! Ne soyons donc pas liés à ceci ou à cela ; courage ! Allons où Dieu nous

appelle, il sera notre pourvoyeur, n'appréhendons rien. Or sus, Dieu soit béni ! Prions-le tous à cette intention...

2. Évangile de saint Luc XII, 49.

Quatre jeunes malgaches viennent d'être amenés par Monsieur DE FLACOURT à Saint-Lazare. 'Soyons des modèles pour eux et à eux quatre ils suffiraient à convertir la Grande île' dit Monsieur VINCENT :

137. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 14 AOÛT 1655 – Coste XI, 297-298

Monsieur De Flacourt a amené quatre jeunes Malgaches à Saint-Lazare.

M. Vincent a recommandé avec grande instance de prier Dieu pour quatre jeunes enfants Nègres que M. de Flacourt, bourgeois de cette ville de Paris, qui venait d'arriver de l'île de Madagascar, avait amenés avec lui, et lesquels il avait envoyés de Nantes ici pour être présentés à mondit sieur Vincent ; et cela à ce qu'il plût à sa divine Majesté leur faire la grâce d'être bons chrétiens et vrais catholiques, pource que, disait-il, s'il plaisait à Dieu leur faire cette grâce, il ne faudrait qu'eux quatre pour convertir tout leur pays et ceux de leur nation. Pour cela, mondit sieur Vincent a recommandé à la Compagnie de leur donner bon exemple, de n'en faire point son passe-temps ; qu'il ne savait qui il pourrait commettre pour les instruire et diriger, et qu'il faudrait un ange pour cela, à cause de la difficulté qu'il voyait que ces jeunes enfants feraient pour s'adonner, comme il serait à désirer, à la pratique des vertus chrétiennes, selon ce qu'il en remarquait par leur esprit ; qu'il était en doute si on les ferait étudier, ou si on leur ferait apprendre un métier ; que les Pères jésuites ont toujours fait grande difficulté d'admettre des personnes de ces pays-là des Indes pour être promus aux ordres sacrés, à cause qu'ils ont reconnu que les hommes de ces pays-là ne sont pas assez doués d'ordinaire des qualités requises à un prêtre, et qu'ils n'y ont admis que ceux qui étaient enfants ou d'un père ou d'une mère qui fût d'Europe. Par exemple, un Portugais qui était aux Indes aura épousé une femme indienne ; ou un homme indien, une femme portugaise ; des enfants nés de ces mariages-là ont été admis et même titrés et reçus parmi eux quelquefois.

Nota que le plus grand des enfants Nègres, et qui ne sait pas lui-même son âge, paraît avoir environ quinze ou seize ans ; il n'est point encore baptisé. Pour les trois autres, qui sont plus petits et plus jeunes, ils ont été baptisés en leur pays par feu M. Nacquart, prêtre de la Mission, qui est le premier de la Compagnie qui est allé aux Indes, accompagné de feu M. Gondrée, aussi prêtre de notre Compagnie...

Monsieur le Maréchal de la MEILLERAYE va envoyer des navires à Madagascar. Monsieur Vincent se prépare donc à envoyer des missionnaires. Ils seront trois : MM. PRÉVOST, DUFOUR et DE BELLEVILLE. Il semble qu'il y ait eu des doutes quant aux noms. En effet, dans les deux lettres qu'il écrit à Monsieur OZENNE, ainsi que dans la lettre adressée à la Propagande, plusieurs noms de missionnaires y figurent, or ils ne partiront pas. C'est le cas de MM. FEYDIN et GICQUEL.

1907. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 27 août 1655

Coste V, 411

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

…Voilà 3 ou 4 vaisseaux qui s'en vont à Madagascar ; M. Le maréchal de la Meilleraye, qui les y envoie, me demande deux prêtres, et veut qu'ils soient à Nantes le 4e septembre. Le temps est bien court et nos ouvriers trop éloignés pour satisfaire à son ordre ; nous ferons néanmoins ce que nous pourrons. Nous avons céans quatre enfants nègres venus de ce pays-là.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, de vous et de votre chère famille, que je salue cordialement, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

1912. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 3 septembre 1655.

Coste V, 417

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

…Nous avons fait revenir M. Berthe, les frères et les filles, lorsqu'ils étaient sur le point de s'embarquer, et nous avons fait partir à même temps quatre prêtres de divers endroits pour se rendre à Nantes, où il y a quatre vaisseaux prêts à lever l'ancre pour Madagascar. Or tous ces quatre prêtres missionnaires ne se mettront pas dedans, mais seulement deux qui arriveront les premiers, si tant est qu'ils y soient à temps ; et en cas que tous y arrivent assez tôt, M. Dufour et M. Feydin (2) feront le voyage, et les autres s'en reviendront, à savoir M. Gicquel et M. de Belleville (3).

Nous avons céans quatre petits Nègres venus de ce pays-là, que nous élevons dans l'esprit du christianisme, pour servir un jour d'exemple à leurs compatriotes. Que savons-nous si le bon Dieu, irrité du désordre des propres enfants de son Église, n'a pas dessein de la transférer parmi les infidèles ? Son saint nom soit béni et sa sainte volonté accomplie en nous tous ! Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL

2). François Feydin, né à. Allanche (Cantal) le 25 mai 1620, ordonné prêtre en septembre 1645, reçu dans la congrégation de la Mission le 8 septembre 1653. Il n'alla pas a Madagascar Désigné de nouveau pour cette Mission en 1659 il fut encore empêché d'accomplir le voyage.

3) Mathurin de Belleville, né à Brix (Manche), reçu dans la congrégation de la Mission le 1er mai 1654 à l'âge de vingt. sept ans, mort sur mer le 18 janvier 1656 des suites d'une maladie qui le minait depuis que le navire avait quitté la rade de Saint-Martin.

1919. — A LA PROPAGANDE

[Septembre 1655]

Coste V, 424

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

François Mousnier et Toussaint Bourdaise, prêtres de la congrégation de la Mission, ont été nommés missionnaires apostoliques pour l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, par la faveur de Vos Éminences, à l'instance de Vincent de Paul, supérieur général de la même congrégation. Et comme la moisson y est abondante et le champ à cultiver étendu, et que, d'autre part, en octobre prochain se présentera l'occasion d'y envoyer d'autres ouvriers, un vaisseau devant faire voile vers ce lieu, Vincent de Paul propose humblement à Vos Éminences trois autres bons sujets, Claude Dufour, Nicolas Prévost et François Feydin, prêtres de la Mission, afin qu'il plaise à Vos Éminences, si elles agréent le zèle de ces serviteurs de Dieu, les nommer missionnaires apostoliques pour cette île et leur expédier les pouvoirs accoutumés. Et comme, à l'occasion du départ du vaisseau, le suppliant pourrait vouloir envoyer encore d'autres sujets pour une œuvre si importante et si utile à la gloire de Dieu, il supplie humblement Vos Éminences d'agréer que, si l'imminence du départ du navire ne lui permet pas d'envoyer à temps les noms des missionnaires, il lui suffise de les faire examiner et approuver par Mgr le nonce de France, quitte à vous demander ensuite pour eux les pouvoirs accoutumés. Et il recevra cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

Une fois déjà, Monsieur VINCENT avait fait allusion, devant les Filles de la Charité, au fait qu'on les demandait au-delà des mers. Il s'agissait alors de la lettre à Monsieur NACQUART. Aujourd'hui il répercute l'appel que lui ont lancé MM. BOURDAISE et MOUSNIER. Ces derniers souhaitent en effet des Filles de la Charité pour 'attirer les âmes'. Elles pourraient

s'occuper des malades, des filles et des enfants trouvés. Toutes les sœurs sont prêtes à répondre à cet appel.

70. — CONFÉRENCE DU 29 SEPTEMBRE 1655 – Coste X ,117

A Madagascar, nos messieurs prient que nous leur envoyions des Filles de la Charité, pour aider à attirer les âmes. MM. Mousnier et Bourdaise me mandent qu'ils croient que ce sera le vrai moyen pour faire que ceux du pays reçoivent la foi ; qu'on pourrait faire un hôpital pour les malades, et un séminaire pour instruire les filles. On y demande aussi des enfants trouvés qui sachent travailler, pour en apprendre d'autres. C'est pourquoi disposez-vous pour cela. Il y a quatre mille cinq cents lieues, et il faut six mois pour les faire. Mes sœurs, je vous dis cela pour vous faire voir les desseins que Dieu a sur vous. Disposez-vous donc mes filles, et donnez-vous à Notre-Seigneur pour aller où il lui plaira.

Êtes-vous dans cette résolution d'aller partout sans exception ?

— Oui, mon Père, dirent-elles.

— Mais vous sentez-vous bien toutes dans cette disposition ? Si vous l'êtes, dites-le moi.

Toutes les sœurs s'étant levées répondirent pour la seconde fois que oui.

Avant que les missionnaires ne se mettent en route, Monsieur VINCENT leur fait ses dernières recommandations :

1930. — A PLUSIEURS PRÊTRES DE LA MISSION

[Vers octobre 1655]

Coste V, 434-435

Vous savez que votre santé sera en danger sous ce nouveau climat, jusqu'à ce que vous y soyez un peu accoutumés ; c'est pourquoi je vous avertis que vous ne vous exposiez point au soleil et que vous ne vous appliquiez pendant quelque temps à autre chose sinon à l'étude de la langue. Faites état que vous êtes devenus enfants et que vous apprenez à parler, et dans cet esprit laissez-vous gouverner par Monsieur [Mousnier], qui vous tiendra lieu de père, ou, à son défaut, par Monsieur [Bourdaise]. Je vous prie de les regarder en Notre-Seigneur et Notre-Seigneur en eux. Et quand bien vous seriez privés de l'un et de l'autre, vous ne le serez pas de l'assistance particulière de Dieu, lequel a dit que, si la mère venait à oublier l'enfant sorti de son ventre, il en prendrait lui-même le soin. Combien plus devez-vous croire qu'il aura de bonté pour vous, mes chers Messieurs, et qu'il prendra plaisir de vous élever, de vous défendre et de vous pourvoir, vous qui vous êtes abandonnés à lui et qui avez établi toute votre confiance en sa protection et en sa vertu ! Or sus, Messieurs,

entr'aimez-vous et vous aidez les uns les autres ; supportez-vous et vous unissez dans l'esprit de Dieu qui vous a choisis pour ce grand dessein et qui vous conservera pour son accomplissement.

1) Ces missionnaires, dit Abelly, «travaillaient ensemble sous un climat fort éloigné» ; on croirait plutôt, à la lecture de la lettre, qu'ils allaient se mettre en route ; et leur lieu de destination, nous le devinons, c'était Madagascar, pays brûlé par le soleil et de communication si difficile que le saint ignorait si les deux prêtres qu'il y avait envoyés précédemment, Jean Mousnier et Toussaint Bourdaise, étaient encore en vie. Les destinataires ne peuvent être que Claude Dufour, Nicolas Prévost et M. de Belleville, qui s'embarquèrent à La Rochelle le 29 octobre 1655.

TROISIÈME MISSION 1655

Missionnaires : 3 prêtres.
Claude DUFOUR (prêtre) - Nicolas PRÉVOST (prêtre) - Mathurin DE BELLEVILLE (prêtre).

Voyage : 7 mois
Départ : 29 octobre 1655 de La Rochelle
Escale au Cap de Bonne-Espérance
Arrivée à Madagascar : 13 juin 1656

Durée de vie des missionnaires :
Claude DUFOUR : 2 mois : (13 juin 1656- 18 août 1656)
Nicolas PRÉVOST : 3 mois : (13 juin 1656 – septembre 1656)
Mathurin DE BELLEVILLE meurt le 18 janvier 1656 sur le bateau (Sierre Léone)

Partis de France le 29 novembre 1655, ils arrivent à Madagascar le 13 juin 1656. Ils firent le voyage sur trois navires différents et Monsieur DE BELLEVILLE meurt en cours de route.

Arrivés au Cap de Bonne-Espérance, il est décidé qu'un seul navire irait à Madagascar. Monsieur DUFOUR y monte. Les autres vaisseaux vont directement à l'île Sainte-Marie. Monsieur PRÉVOST est dans l'un d'eux.

Arrivé à Madagascar, Monsieur DUFOUR ne songe qu'à aller rejoindre Monsieur PRÉVOST à l'île Sainte Marie, ce qui désole Monsieur BOURDAISE qui se voit de nouveau seul. Monsieur DUFOUR part donc à Sainte-Marie et y meurt deux mois plus tard. Un mois après, c'est Monsieur PRÉVOST qui décède.

Monsieur BOURDAISE sera le dernier missionnaire lazariste à Madagascar du temps de Monsieur Vincent.

Références des missionnaires dans Coste :

Dufour (Claude), prêtre de la Mission.

Note biographique, II, 496. — Lettres de saint Vincent à M. Dufour à Saintes, II, 603 ; III, 50, 164, 173, 202, 345, 489 ; — à Sedan, IV, 103 112, 261, 368, 444. — Lettre de M. Dufour, missionnaire a Madagascar, à saint Vincent, VI, 9.— Professeur aux Bons-Enfants ; il ne réussit pas et en est retiré, II, 482, 489. — A Montmirail, II, 496. — Il se sent vocation pour la Chartreuse ; saint Vincent l'en détourne, III, 164, 173, 202, 345-347 ; IV, 103, 368.— A Saintes, supérieur, II, 603 ; VIII, 518. — Sa «grande récollection» «choque» quelques-uns de ses confrères, III, 8, 26. — Saint Vincent renonce à l'envoyer à Cahors pour ne pas «mortifier» l'évêque de Saintes, III, 71.— Il s'offre pour aller assister les esclaves et les forçats ; saint Vincent lui dit de patienter, III, 489. — Destiné à la Mission de Madagascar, IV, 86, 103-104, 112, 368, 543, 546 ; V, 417, 423.— A Sedan, IV, 116 189, 542. — Mécontent de son supérieur, IV, 261, 444. — Son désir d'aller en pèlerinage à N.-D. de Liesse, IV, 369. — Saint Vincent le dissuade de publier un livre, IV, 445.— A Saint-Lazare, directeur du séminaire interne, IV, 629.— En mission, V, 153.— Désiré à Madagascar, V, 299.— Voyage à Madagascar, V, 640 ; VI, 9-12, 16, 18, 203-211.

Prévost (Nicolas), prêtre de la Mission.

Note biographique, V, 206. — Destiné à Madagascar, V, 423. — Voyage à Madagascar, VI, 10, 12, 206, 207, 210 — Le vaisseau va jeter l'ancre à Sainte-Marie, près Madagascar, et l'y dépose, VI, 16, 211. — A l'île Sainte-Marie, VI, 214, 215, 217.— Sa mort, VI, 192, 193, 195, 221, 427, 432, 434, 435, 440, 443, 445, 451, 453, 456, 459, 462, 471, 474, 484, 511, 514, 519, 521, 552, 569, 573 ; VIII, 157, 465, 466 ; XI, 419. — Mention de la conférence faite à Saint-Lazare sur ses vertus, XII, 476.

Belleville (Mathurin de), prêtre de la Mission.

Note biographique ; son prochain départ pour Madagascar, V, 417.— Sa mort, VI, 12, 192, 195, 206-207, 211, 427, 432, 434, 435, 440, 443, 445, 451, 453, 456, 459, 462, 471, 474, 484, 511, 514, 519, 521, 552, 569 ; VII, 11 ; VIII, 157, 466 ; XI, 419. — Son éloge, VI, 13-15, 207-209. — Conférence sur ses vertus, XI, 425. — Autres mentions, VI, 10 ; VIII, 465 ; XII, 476.

TESTAMENT DE MONSIEUR BOURDAISE

De Madagsascar, le 21 décembre 1655

Archives de la Mission

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,

Je, soussigné Toussaint BOURDAISE, prêtre indigne de la Mission, après m'avoir recommandé à Dieu le Père, Fils et Saint-Esprit, à la Glorieuse Vierge Marie, ma patronne et avocate, et à tous les bienheureux anges, saints et saintes du paradis, étant sain de corps et d'esprit, au présent lieu de Tholanghare, sachant qu'il n'y a rien de si certain que la mort, et de plus incertain que l'heure d'icelle.

Premièrement, je donne à Dieu, mon Créateur et Rédempteur, ma pauvre âme, lequel je confesse et crois très fermement en un seul Dieu en trois Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Que la seconde Personne s'est fait homme au ventre de la Vierge Marie, est mort pour nous racheter, et que le même Jésus-Christ est au Saint-Sacrement de l'autel vivant en corps, en âme, en divinité, lequel j'aime de tout mon cœur et esprit, et espère fermement qu'il me fera miséricorde, et me donnera son paradis quoique j'en sois indigne. Et de plus, je professe que je veux et entends vivre et mourir en vrai enfant de la vraie Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut. Et partant, je crois très fermement tout ce qu'elle croit et enseigne, et me soumets entièrement à elle.

Deuxièmement, je laisse mon corps à la terre jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en faire à son bon plaisir.

Troisièmement, je demande très humblement pardon à Monsieur le Gouverneur, et à tous les Français, et généralement à tout le monde, de toutes les fautes que j'ai commises envers eux, et des mauvais exemples que je leur ai donnés, les suppliant de me les pardonner et de prier Dieu pour le repos de ma pauvre âme, quoique j'en sois indigne. Et de plus les supplie de faire avertir au plus tôt Monsieur VINCENT de mon décès, afin que l'on dise des messes pour moi.

Quatrièmement, je veux et entends que tous les vaisseaux sacrés, ornements, linges et ustensiles de l'église, lesquels nous avons apportés, et desquels j'ai fait inventaire, soient conservés fidèlement dans les mêmes coffres où ils sont enfermés, et que le Père LANGLOIS et CARRON en aient le soin, tant qu'ils seront en vie et santé, l'un ou l'autre, où qu'ils demeureront en ce lieu, afin qu'ils en parent l'autel selon la manière accoutumée, et mettront de temps en temps les ornements à l'air, et feront blanchir les linges sales, excepté les purificatoires et corporaux.

Cinquièmement, pour ce qui est du bien des pauvres et de celui de la communauté de la Mission, desquels biens, quoiqu'indigne, Monsieur VINCENT m'a laissé la disposition, je veux et entends, selon son bon plaisir, que le tout soit laissé entre les mains du Père LANGLOIS et CARRON, mon homme, sans qu'il en soit fait aucun inventaire autre que celui que j'ai fait moi-même et envoyé en France, ni sans que ledit inventaire soit confronté ou vérifié auxdits meubles et hardes, ni qu'ouverture soit faite pour les inconvénients arrivés à la mort de Monsieur NACQUART. Lesquelles hardes et meubles, je prie ledit Père LANGLOIS et CARRON d'avoir le soin de les conserver, leur permettant l'usage de celles qui seront nécessaires, et n'entends point les obliger de représenter toutes les hardes qui sont dans ledit inventaire, se pouvant faire qu'il y en ait quelques unes perdues ou dépéries par mégarde, desquelles je les tiens quittes, et me contente seulement de leur bonne conscience. Et pour les hardes et autres choses dont on se sert pour avoir les nécessités de la vie en ce pays, je les laisse aussi entre les mains dedits Pères LANGLOIS et CARRON pour les livrer à nos Messieurs Prêtres de la Mission, lorsqu'ils arriveront en ce pays.

Sixièmement, pour ce qui est des bestiaux à nous appartenant, lesquels sont tous entre les mains de Monsieur IMBERT, habitant, ils seront laissés dérechef et continués. Et d'autant que je désire que la charité envers les pauvres et les petits enfants baptisés et non baptisés, soit continuée comme pendant ma vie, je laisse audit Monsieur IMBERT tous les accroissements desdits bestiaux à la charge qu'il conservera toutes les souches qui se trouveront à ma mort, et que s'il en meurt quelques unes, il les remplacera desdits croisements, et donnera du riz ou racines pour ledit accroissement, tant et si peu pour chacun, qu'il sera jugé raisonnable en conscience par Monsieur le Gouverneur et dudit Monsieur IMBERT, lequel mettra ledit riz entre les mains dudit Père LANGLOIS et CARRON qui le distribueront aux pauvres. Et pour encourager à cela, ledit Monsieur IMBERT, et à cause des bons

services que j'ai reçus de lui, je lui laisse trente livres en ménille d'or, et désire que ledit Monsieur IMBERT fournisse aux Père LANGLOIS et CARRON deux vaches à lait, lesquelles étant taries, lui seront remises avec les veaux, et en redonnera d'autres, afin d'avoir du lait pour les pauvres.

Septièmement, et d'autant que cela n'est pas suffisant pour entretenir ladite aumône, je supplie les Père LANGLOIS et CARRON d'acheter du riz, racines et bêtes à quantité suffisante pour entretenir ladite aumône, secourir les malades et les veuves ; et pour acheter les dites choses, prendront hardes et autres choses à nous appartenant.

Huitièmement, et qu'au cas qu'ils ne puissent obtenir les choses nécessaires pour l'église et le service de Dieu, ce que je ne crois pas devoir arriver, ils se serviront des choses que je laisse, c'est-à-dire qu'ils prendront les hardes et autres choses pour acheter lesdites choses pour le service de Dieu.

Neuvièmement, et pour témoigner l'amitié que je porte à Monsieur DESPERRIERS, notre Gouverneur, je le supplie d'agréer que je lui laisse un quart de vin d'Espagne, un caleçon et une camisole de chamois neuve, le suppliant de contribuer toujours, autant qu'il pourra, pour le service de Dieu et que ledit testament soit exécuté de point en point, à la plus grande gloire de Dieu et du bien des pauvres, selon qu'il me l'a inspiré, et que j'ai envoyé à Monsieur VINCENT, professant de me ressouvenir de lui au ciel, s'il plaît à Dieu me faire miséricorde.

Dixièmement, de plus, je donne pour les malades le reste d'eau-de-vie, le reste de rassade, le reste de vin d'Espagne, qui est dans la grande barrique, et le reste de la farine de France, excepté le grand baril qui est sur l'église, lesquelles choses les Père LANGLOIS et CARRON distribueront, et pourront aussi donner de l'huile dans la nécessité. Et pour ce qui est des trois autres caves de vin d'Espagne, du grand baril de farine de France, et d'un flacon d'huile d'olive, ils seront gardés jusqu'à ce que nos Prêtres arrivent. Et pour ce qui est des onguents, ils seront distribués par les mains du petit MATHURIN, par charité, selon le billet que je laisserai de leurs propriétés, et quand il en aura affaire, il les prendra au logis. Je lui donne aussi trois rasoirs, une paire de petits et grands ciseaux, une pierre à aiguiser avec le miroir et peignes qui sont dans une trousse de cuir rouge, et cela afin qu'il fasse plaisir aux pauvres vieillards, et aux pauvres Français, pour les raser, espérant que Dieu le récompensera.

De plus, à cause des services que m'a rendus le Père LANGLOIS, et pour l'encourager à travailler pour la gloire de Dieu et le bien des pauvres, je lui lègue aussi, avec le bon plaisir de Monsieur VINCENT, un gros manteau de drap gris et quarante milliers de vaques et six milliers de rassade, à prendre de chaque espèce selon la quantité qui s'en trouvera, jusqu'à concurrence de six milliers seulement. Plus je lui donne ce qu'il me doit, et de plus je lui donne deux chemises.

Je lègue aussi à CARRON, mon homme, et lequel m'a servi fidèlement et pour les mêmes raisons ci-dessus alléguées, outre ses gages, qui continueront toujours tant qu'il fera les fonctions que je lui ordonne, quarante milliers de vaques et six milliers de rassade seulement, à prendre de chaque espèce un peu plus. Je désire qu'il prenne dix milliers de verrot que je lui dois, plus environ une once de cuivre, plus tous les droguets et hardes grises qui se trouveront dans mon coffre au linge, plus deux chemises, plus je lui laisse et au père LANGLOIS tout le miel qui serait trouvé après ma mort.

Je supplie les dits Père LANGLOIS et CARRON d'exciter les pères et mères à faire baptiser leurs enfants, et eux-mêmes les ondoyer sans cérémonies, écrivant leurs noms dans le livre des baptisés, âges, pères et mères et villages d'iceux, et ils laisseront trois doigts de blanc au dessous dudit écrit, afin que nos Messieurs écrivent, lorsqu'ils auront donné les cérémonies. De plus, ils tâcheront d'encourager tous les baptisés de venir à l'église, et feront faire les prières soir et matin selon la coutume ; et CARRON instruira les petits et autres Nègres sur les trois principaux mystères, savoir qu'il n'y a qu'un Dieu en trois Personnes. 2° que la seconde Personne s'est faite homme et est mort pour nous en croix. 3° qu'elle est au Saint-Sacrement de l'autel ; et les fera prier Dieu comme je faisais, et les encouragera aussi, leur disant qu'il viendra bientôt des Prêtres de France.

Et pour ce qui est du petit JEAN que j'ai pris avec moi, je supplie ledit Père LANGLOIS et CARRON le retenir avec eux, tâchant de l'instruire et l'élever comme j'ai fait, et lui donneront lambes et autres choses qu'il faudra pour son entretien, et cela sur les choses que je laisse, et que s'il continue à bien faire, et qu'il soit prêt à marier, ils lui bailleront cent francs en hardes ou autres choses du pays, laquelle somme je lui lègue.

Je lègue aussi à NICOLAS et à Louis MANOZE, mes Nègres, lesquels m'ont fidèlement servi, lorsqu'ils seront en état d'être mariés, chacun la valeur de trois bêtes en hardes ou autres choses, si on ne les leur peut donner en espèce avec chacun une lambe et cinq cents de rassades.

Plus, je désire que lesdits Père LANGLOIS et CARRON demeurent dans les cases à moi appartenant, et qu'ils fassent toujours ménage ; c'est-à-dire qu'ils aient vaches, poules, confitures, et autres petites nécessités pour assister les malades d'œufs et de lait.

Plus, je supplie ledit Père LANGLOIS de m'assister à la mort, comme aussi pareillement CARRON, et de me parler de Dieu, et aussi me faire souvenir de consommer les saintes hosties ; ou, si je mourrai subitement, le Père LANGLOIS lui-même, après avoir demandé à Dieu pardon de ses péchés, ouvrira le Saint Ciboire et la petite boîte, et prendra avec la langue, et consommer avec respect lesdites hosties sacro-saintes.

Et tout étant incertain en cette vie, et les Père LANGLOIS et CARRON pouvant mourir, je supplie en cas que cela arrive, Monsieur le Gouverneur de faire serrer et conserver lesdits meubles et hardes, tant de l'église qu'aux pauvres, et à nous appartenant, jusqu'à l'arrivée de nos Messieurs, laissant un inventaire du peu de hardes et autres marchandises qui pourraient rester, duquel reste je supplie très humblement de vouloir en prendre pour chacun en la quantité qu'il faudra pour acheter le riz ou racines qu'il faudra pour ladite aumône, laquelle il fera faire par qui bon lui semblera. Je supplie aussi très instamment Monsieur le Gouverneur de vouloir faire assister les pauvres malades de choses commestibles qui se trouveront dans le presbytère, excepté qu'il ne sera point touché aux trois caves de vin d'Espagne, et aux susdits barils de farine, et à la valeur d'un flacon d'huile d'olive, qui sera renfermé pour obvier aux inconvénients qui peuvent arriver sur mer.

Et d'autant qu'il se peut faire que nos Messieurs ne viennent pas sitôt ici, soit pour leur être arrivé quelque accident en mer, soit pour un autre inconvénient et qu'il soit six ans sans arriver, auquel cas je désire, les Père LANGLOIS et CARRON étant morts, ou n'étant plus en ce lieu, qu'au bout de six années, on vende lesdits meubles à nous appartenant en l'enchère, sans les faire estimer en particulier, et que ceux qui en prendront payent comptant en marchandises du pays, savoir en riz, hardes ou bestiaux, sans donner à prendre sur les gages qui sont dûs en France et que lesdits deniers qui en proviendront soient entre les mains de Monsieur le Gouverneur, s'il lui plaît les accepter, pour les faire appliquer et soulager les pauvres baptisés jusqu'à ce qu'il vienne de nos Messieurs, leur faisant l'aumône comme a été dit ci-devant. Je désirerais pourtant, et pour un plus grand bien, que desdits deniers on achetât des bestiaux, desquels on tirerait la rente comme ci-dessus ; ce qui rendrait ladite aumône perpétuelle.

Et pour les vases sacrés, ornements, linges et ustensiles de l'église, ils seront laissés, avec la permission de Monsieur VINCENT, à perpétuité à l'Eglise de Madagascar, sans être dissipés ou transportés tant qu'il y aura des Français pour garder ladite habitation, si le contraire n'est jugé à propos de la Compagnie de la Mission, à laquelle je me soumets entièrement, m'estimant très heureux de mourir enfant d'icelle, quoiqu'indigne.

Et partant, j'entends et veux que toutes les choses données et dues étant payées, que le reste des meubles, hardes ou autres choses à nous appartenant soient mises consciencieusement entre les mains de nos Messieurs lorsqu'ils arriveront, pour en disposer à la plus grande gloire de Dieu.

Fait et passé ce 21 décembre, jour et fête de Saint Thomas, après avoir célébré la sainte messe, 1655.

En foi de quoi, j'ai signé le présent testament.

Toussaint BOURDAISE

Témoignage de Monsieur de FLACOURT sur deux évènements en décembre 1655 et en janvier 1656 :

HISTOIRE DE LA GRANDE ISLE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

Pg 420-422

Quelques quinze jour après, l'Ebahie vint dire à DES PERRIERS que les fils des Grands qu'il avait dans le bord l'incommodaient : c'est pourquoi il en fit venir sept liés, dont le plus vieil n'était âgé que de 25 ans et le plus jeune de 17 ans, et il les envoya à terre, où, étant sur le bord de la mer les mains liées par derrière, le dit DES PERRIERS les fit tuer par des Nègres à coups de sagaye, et le sieur Bourdaise, prêtre de la mission les fit enterrer en terre sainte, d'autant qu'avant que mourir ils avaient demandé le baptême pensant qu'ils auraient la vie sauve.

Des Perriers et La Roche, son lieutenant, ramènent les gens accusés d'avoir tué Monsieur DE LA FOREST. Cela se passe le 8 janvier 1656 :

…et aussitôt l'on les fit mener hors le fort, où, étant au lieu du supplice, ils prièrent que le sieur Bourdaise les baptisât, et qu'ils voulaient mourir chrétiens. Ils se mirent à genoux, reçurent le baptême…cela fut fait deux jours avant que le navire Saint-Georges partît pour retourner en France, et le sieur Bourdaise, prêtre de la mission, fit ensevelir les corps et les fit enterrer en terre sainte.

Témoignage sur la mort de Monsieur MOUSNIER par Monsieur de FLACOURT :

HISTOIRE DE LA GRANDE ILE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

pg 413

…pendant ce temps, l'on avait envoyé dans la Province des Mahafales trente Français sous le commandement du sieur des Perriers, où était allé un prêtre de la

mission, tant pour assister les Français que pour travailler à la conversion des habitants du pays, et aussi pour acheter pour lui quelques commodités du pays pour servir en sa maison. Ce voyage dura trois mois qui fut fort peu fructueux, et il y mourut quelques Français de maladie et de fatigue, et au retour le dit prêtre nommé le sieur MOUSNIER, mourut à huit ou dix lieues du Fort, d'une fièvre continue qu'il apporta dudit voyage.

Monsieur BOURDAISE annonce toute une série de catastrophes : l'église a brûlé, ainsi qu'une partie du fort ; après une longue maladie, son confrère, Monsieur MOUSNIER, est mort ; Monsieur DE PRONIS est mort lui aussi. Enfin, il explique quel est son ministère et les nombreux problèmes qu'il rencontre :

1991. — TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, le 10 janvier 1656.

Coste V, 501-524

Monsieur Mon très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Il faut que je vous avoue que je sens un combat en mon esprit et de la douleur en mon âme pour l'affliction que celle-ci vous doit causer. Je ferais volontiers comme Ruben, et déguiserais le funeste accident qui est arrivé à la maison de mon père. Mais Dieu, qui prend plaisir de vous faire souffrir depuis tant d'années, ne manquera pas, comme il a fait jusqu'à présent et comme je l'en prie de tout mon cœur, de fortifier le vôtre dans cette occasion.

Je vous dirai donc, Monsieur et très honoré Père, que le navire de l'Ours, par lequel nous vous écrivîmes notre arrivée en ce pays-ci et ce que nous avions commencé d'y faire, étant parti, au grand contentement de tous les Français, qui le regardaient comme leur unique espérance, après le salut ordinaire et l'avoir conduit de vue avec des cris de joie au-delà de tous les dangers du rivage, nous commençons de nous préparer à recevoir M. de Pronis, notre gouverneur. Là, on orne le fort et on apprête le banquet ; chacun se réjouit et se met en ordre ; le canon tire et les fusiliers et mousquetaires saluent. Et voilà que par malheur la bourre d'un tombe sur un des pavillons, dont la couverture est plus facile à brûler que le chaume. On court au feu, mais trop tard, car le boulevard, tout rempli de bois, est tout en flamme, avec un grand magasin tout plein de futailles nécessaires au navire. Chacun tâche de les sauver. Les uns abattent la couverture ; les autres jettent de l'eau ; Monsieur Mousnier et moi sauvions les hardes de l'Église, car elle est vis-à-vis ces corps de logis. Et puis le vent, qui portait la flamme dessus, faisait beaucoup appréhender un

embrasement total. Mais Dieu nous fit cette miséricorde de se contenter de ces deux logements, lesquels furent réparés en peu de temps.

Trois jours après, on avertit les soldats pour le voyage des Imaphalles, qui était résolu de si longtemps. Monsieur Mousnier, mon cher supérieur, fait tous ses efforts pour y aller, comme il avait fait à celui d'auparavant ; il demande et est refusé. Je l'en divertis autant qu'il m'est possible, vu le danger qu'il y a de s'exposer trop au travail devant que l'on soit fait à l'air du pays. Il voit qu'il était mort des gens sans confession dans les voyages précédents et que quelques-uns partaient pour celui-ci, lesquels n'avaient été à confesse depuis six ans et ne s'en étaient pas mis en peine depuis six à sept mois que nous étions arrivés. Enfin il presse et il obtient son congé. Je m'offre d'y aller, mais on ne veut pas, à cause d'une incommodité que j'avais. Nous tâchons derechef de l'en divertir ; mais c'est en vain. Je lui représente que dans ce voyage on est quelquefois deux et trois jours sans trouver de l'eau, que le chemin est rude, qu'il faut aller toujours nu-pieds, que l'on ne trouve pas de bons vivres aisément et que le voyage est de vingt-cinq journées pour aller, et autant pour revenir. Tout cela n'est pas bas, tant le zèle d'aller le premier parler de Dieu en des lieux où son sacré nom était inconnu, lui fait trouver ces choses douces, se faisant à soi-même ce tacite reproche que, si tant de jeunes gens y allaient avec tant de courage, poussées peut-être du seul motif de gain ou d'honneur, que lui, à plus forte raison, y devait aller pour un si noble dessein.

Le premier dimanche de carême, nous faisons son paquet. Vous lui donnons trois bons Nègres, tant pour porter ses ornements que pour l'aider dans la nécessité ; et le lendemain il part quarante Français et bien deux cents Nègres, tous bien délibérés et en bon ordre. Deux jours après, nous eûmes nouvelle que Monsieur Mousnier avait marié une Négresse bien jolie avec un Français, pour apaiser une querelle qui s'était élevée entre deux Français à cause d'elle, ce qui nous réjouit beaucoup, et qu'un autre avait déjà passé promesse de mariage.

Pour moi, je me préparais à faire le voyage de la mer Rouge, comme j'avais promis à Monseigneur (1) et à M. de La Forets, lequel m'ayant fait l'honneur, le second samedi de carême, environ sur les neuf heures, de venir chez nous pour se réjouir avec moi de son voyage et me proposer d'apprendre la langue de Madagascar, l'on nous vient avertir que le feu est derechef au fort, mais que ce n'était rien. Nous courons vitement et ne fûmes pas plus tôt arrivés que nous vîmes une case et le devant de l'église tout en flammes. Je cours aux fenêtres ; je saute dedans ; je jette coffres, ornements, livres, chandeliers et le reste. Enfin, voyant ce torrent engloutir tout cet édifice, je prends le saint tabernacle, que je donne à porter à un Français. Mais le respect le faisant craindre de toucher ce précieux gage, je l'encourage et d'une main tremblante il l'emporte. Moi tout transporté, je regarde si je pourrais sauver quelque chose. Je vois deux ou trois beaux tableaux, qui étaient la parure de notre autel ; mais la violence de cet élément me contraint de me sauver. Je saisis donc le parement et la nappe d'une main, l'arrachant de force, et me jette par la fenêtre, à laquelle je me trouve accroché et pendu à un clou. Je me débats et romps toute ma soutane et mes habits. Le feu prend en même temps dans deux magasins et dans la maison du gouverneur. Tout le monde emporte ce qu'il peut ; mais chacun, voyant cette furie, songe à soi et tâche de jeter tout hors de sa maison. Mais quoi ! Il n'est plus temps ; les couvertures sont tout en feu. Celui qui a soin du magasin, qui était plein de riz, dans lequel étaient les poudres, crie que l'on vienne à son secours, et on ne l'entend point ; le bruit de la flamme et les cris confus en empêchent. Un le voit par hasard, lequel m'appelle. Je cours. Nous sauvons un baril de poudre lorsque le feu, qui prend à tous ceux qui

restaient dans ledit magasin, fait un bruit de tonnerre, enlève tout le toit et écarte tous les côtés. Pour lors, tout est de feu et de flammes. Tout le monde quitte le fort et se sauve comme il peut. Je cours à notre case comme la plus proche du fort. La chaleur est si grande que l'on a peine de respirer. Nous mettons des gens aux côtés des maisons avec de l'eau, à cause des flammèches que le vent portait de toutes parts. On jette dans la cour toutes les hardes. Chose merveilleuse que, en moins de demi-heure, tout le fort, avec quarante ou cinquante corps de logis, furent réduits en cendres ! Quel spectacle, Monsieur, de voir le sacré tabernacle à terre au milieu d'une cour ! Mais quoi ! Notre-Seigneur est toujours adorable, quelque part qu'il soit. Nous travaillâmes jusqu'à minuit, avec de grandes appréhensions pour le village. Mais, le vent étant changé, nous commençâmes à respirer. Le feu y demeura quatre jours, avec de prodigieux brasiers.

Je n'ose passer sous silence le zèle pieux d'un matelot lequel entra dans l'église tout embrasée pour sauver le portrait de la sainte Vierge, lequel il apporta tout en feu, à demi brûlé.

Cela fait, on commence tout de nouveau à refaire une forteresse au plus tôt, et nous à nous faire une église et à placer le Saint Sacrement au plus tôt. Et pour cela, je prends une jolie case que j'avais achetée pour faire prier Dieu les Nègres, à laquelle je fais une balustrade d'un côté et dans le devant, afin que ceux qui seraient dehors pussent entendre aisément la sainte messe. Mais les injures du temps incommodent beaucoup ceux qui restaient dehors, et je ne pouvais parler en public. Nous nous mîmes à l'allonger, laissant un balustre tout autour, excepté le chœur, et un portique au devant, afin que les passants, car elle aboutit sur un grand chemin, du moins vinssent voir les cérémonies, en cas qu'ils fussent honteux d'entrer ; ce qui a beaucoup servi ; car il en vient toujours en quantité, lesquels, voyant prier les autres, s'apprivoisent peu à peu et connaissent qu'il n'est pas impossible d'apprendre, comme leur font entendre les Roandries. Et comme il faut tâcher de profiter de tout, je la pare le plus joliment que je peux ; je la tends de tiges et d'images, qui étaient le reste du feu ; et voyant qu'ils étaient fort curieux de voir mon horloge, je la place en un lieu fort en vue dans notre chapelle. Cela me donne toujours occasion de leur parler de nos mystères. Ils sont étonnés de voir que cela vit et que cela parle, disent-ils. Ils la nomment tantôt Amboa volamena, c'est-à-dire chien d'or, et qui est son nom ordinaire, tantôt malinga, qui veut dire un ange. Mais je leur dis que les anges étaient plus beaux que le soleil et que toutes les choses qu'ils voient, à cause qu'ils servent à Dieu et font tout ce qu'il désire ; que si eux se faisaient baptiser et gardaient ses commandements, ils seraient aussi beaux que le soleil, et que leur âme qui est morte, vivrait. Ils m'écoutent volontiers et avouent qu'il n'y a rien de meilleur que de se faire baptiser.

Une maison d'une Négresse étant devant l'église et empêche que les passants ne vissent prier Dieu, je lui dis que sa maison n'était pas bien devant la maison de Dieu. Elle me dit : «Tu dis bien, Zanahary est un grand maître» ; et à même temps se met à l'ôter ; ce qui m'obligea à lui donner une honnête récompense.

Mais voici la fin d'avril et le temps que nos Français doivent arriver. Nous sommes tous en attente. M. de La Forest souhaite son monde, les autres leur compagnon, et moi mon supérieur. Le vingt-troisième mai, sur les trois heures du soir, parait de loin sur une éminence un Français. Tout le monde court et s'assemble, ravi d'entendre des nouvelles, les Nègres aussi bien que les Français. Il dit d'une voix languissante que le voyage avait été malheureux, qu'ils n'amenaient que très peu de bétail, d'autant que

tous ces gens-là étaient révoltés. n'avaient voulu vendre le bétail de l'habitation, qu'ils avaient tué de nos meilleurs Nègres, et montraient l'or et l'argent qu'ils avaient reçus des Roandries pour tuer les Français, et qu'enfin tous avaient été malades jusques à l'extrémité.

Dieu sait s'il y a sujet de se réjouir. Vous eussiez vu la tristesse peinte sur le visage de tous. Le gouverneur demande s'il n'y a personne de mort. Il répond qu'il n'y en a qu'un, mais qu'ils ont été contraints d'en laisser douze fort malades à six journées de là. Je le suppliai de me dire comment se portait M. Mousnier ; et il me dit qu'il est fort malade et qu'il y a six jours que l'on le porte en tacon ; c'est comme une civière que quatre Nègres portent sur leurs épaules. Ah ! Mon Dieu, quelle surprise ! Mon cœur est tout glacé. Je supplie à l'instant M. de La Forest de me donner congé. Il me refuse, disant que je tomberai malade. Je viens me jeter aux pieds de Notre-Seigneur, où après avoir donné quelque chose à la douleur, je me relève ; et me sembla que je devais partir, tant pour le réjouir, que pour lui porter des médicaments. Je retourne et demande derechef congé à Monsieur de Pronis, notre gouverneur, lequel me l'accorde. Je pars avec notre homme et deux Nègres pour nous guider. Il était bien quatre heures du soir. Nous cheminons jusque bien avant dans la nuit, que, ne voyant goutte et ayant rencontré un village, nos guides ne voulurent passer plus avant à cause des eaux fréquentes et des rivières. Je demeure dans la case du tompon. Je m'enquête de lui où étaient les Français. Il me dit qu'un Nègre venait d'arriver et qu'ils étaient à demi-journée de là et que lompy sakabira, c'est-à-dire le prêtre, demeurait là, d'autant qu'il était bien malade. Mon Dieu ! Que cette nuit me sembla longue ! Il n'était point de lune. Nous ne laissâmes pas pourtant de partir devant jour et cheminons à grande hâte. Enfin nous rencontrons les Français en si mauvais état qu'ils ne pouvaient porter leurs fusils et traîner un pied l'un devant l'autre. Le premier salut, ce fut de me dire de hâter le pas, si je voulais encore voir M. Mousnier en vie. Ah ! Quel coup ! C'est pour lors que je quitte tout et passe devant, rempli de tristesse. Nous arrivons au village sur les neuf heures. On me conduit à la case. Mais de tant loin que je l'entendis râler, je vis bien qu'il était à l'agonie et que c'en était fait et que Dieu lui prolongeait seulement en vie pour recevoir le dernier sacrement. Car on me dit qu'il y avait trente-six heures qu'il était comme cela sans connaissance. Je lui donne au plus tôt l'extrême-onction en présence de six à sept Roandries et de quelques Français qui n'en pouvaient plus. Ils montraient tous de la tristesse de le voir en cet état ; ce qui fut cause que je leur parlai de l'incertitude de la vie et leur dis que celui qu'ils voyaient près de mourir était venu pour leur apprendre à croire en Dieu et à le servir et les faire vivre par après dans le ciel où ils n'auraient plus de mal, ni de peine, et que le moindre esclave serait un très grand roi, s'il était baptisé et servait bien Dieu, et quoique le corps de mon frère allât mourir, son âme toutefois ne pouvait mourir, laquelle allait monter au ciel, d'autant qu'elle était baptisée et avait bien servi à Dieu.

Ils écoutaient cela volontiers et me disaient : «Cela est bon ; cela est bon».

Ensuite je considère ce pauvre malade ; je lui tâte le pouls et vois qu'il avait une grosse fièvre. Je me fais raconter sa maladie. On me dit qu'il y avait quinze jours qu'elle le tenait, qu'il avait toujours voulu cheminer à pied excepté les six dernières journées, qu'il avait été apporté sur un tacon, sur lequel il avait tant souffert à cause des branches et des épines qui le heurtaient en passant dans les bois ; aussi avait-il le visage tout meurtri ; qu'il avait beaucoup souffert, faute d'eau, l'espace de trois jours ; et enfin qu'il y avait cinq jours qu'il n'avait mangé.

Nous prenons une plume, lui arrosons la langue et la bouche de vin d'Espagne. Je vois que cela desserrait un peu l'œsophage et décollait sa pauvre langue. Je prends courage. Je lui fais frotter l'estomac, les pieds et les mains avec du vin tiède ; et voyant que cela lui donnait un peu de vigueur, je fais continuer à lui arroser la bouche de temps en temps jusque vers une heure après midi que, trouvant son pouls beaucoup diminué, je vis qu'il n'y avait plus de remède et qu'il fallait que je demeurasse seul dans une terre si éloignée, et me mettais en pensée les peines et travaux prodigieux que cet homme si robuste avait soufferts depuis six ans pour venir en ces pays. «Mon Dieu ! Disais-je, que vos jugements sont secrets et vos voies éloignées de celles des hommes ! Vous voulez la conversion de tant de milliers d'âmes dans des pays si éloignés, et néanmoins vous retirez sitôt les personnes qui y viennent avec tant de courage !» Et puis il me semblait que la mort de si braves ouvriers devait être la semence des chrétiens en ces dernières contrées, de même que celle des martyrs l'avait été dans l'Europe. Ensuite j'adorais ses divins conseils et me jetais entre ses bras. Enfin, après avoir tous demeuré une heure et demie ou deux heures en prières à faire les recommandations de l'âme, il passa de cette vie en l'autre aussi doucement qu'un enfant, sans jamais faire aucunes grimaces. Sa face devint très belle.

Hélas ! Il n'y avait si petit ni si grand qui ne témoignât de la douleur. Son décès arriva à trois heures après midi, la veille de l'Ascension, et feu M Nacquart, un lendemain de ladite fête, qui est le temps que Notre-Seigneur fit son entrée glorieuse au ciel et y conduisit tous ces grands patriarches qui avaient tant travaillé pour sa gloire.

Voilà, mon très cher et très honoré Père, ma peine et la douleur de mon pauvre cœur ; voilà, dis-je, le sujet d'affliction que j'avais peine à vous déclarer. Mais quoi ! Dieu a voulu, adorons sa divine providence.

Ayant enfin délibéré de ce que je ferais du corps à cause de la chaleur et longueur du chemin, je résolus de le faire apporter à quelque prix que ce fût, tant pour le mettre auprès de nos Messieurs que pour avoir proche de moi après la mort celui qui m'était compagnon pendant sa vie.

Or, ayant cheminé presque toute la nuit, nous nous rendîmes à Tholanghare le lendemain à neuf heures. Chacun accourt chez nous tant pour regretter le défunt que pour me consoler. Mais hélas ! Si Tobie ne se pouvait consoler pour avoir perdu sa vue, comment l'aurais pu faire après avoir perdu ma conduite spirituelle et temporelle ?

Je dis la messe haute des défunts pour le repos de son âme le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, et nous l'enterrâmes avec tout l'honneur possible. Il n'y avait aucun Nègre qui n'y fût et ne témoignât de la douleur. Cela fait, je me retire pour songer à moi, voyant l'incertitude de la vie ; je fais inventaire de tout, puis je repasse la vie de notre défunt en mon esprit et tâche de faire moi seul ce que nos Messieurs font dans nos maisons. Oh ! Que ce m'était un doux entretien, le zèle et l'affection dont il me parlait de la vertu, lorsque nous étions ensemble dans le séminaire !

L'amour qu'il portait à la sainte Vierge et sa mortification étaient si grands qu'il ne les pouvait cacher. Il parlait incessamment de la glorieuse Vierge et était si fort affectionné aux fêtes que l'Église célèbre en son honneur que ces jours, là il était dans une dévotion extraordinaire et avait même composé des discours pour toutes et sur

toutes les vertus de cette Mère de pureté. Il lui avait fait vœu de lui dire tous les jours son chapelet, afin qu'elle lui obtint la grâce de venir dans les pays étrangers.

Pour les macérations et austérités du corps, il n'a jamais quitté la discipline et les veilles, et je l'ai vu souvent passer des jours de jeûnes avec un peu de riz à l'eau et de fromage. Il souffrait beaucoup les jours maigres pour ne vouloir manger de la graisse, laquelle sert ici de beurre, qui ne s'y trouve point. Son désir de souffrir a assez paru lorsqu'il passa deux ans durant à faire l'aumône dans la Picardie et la Champagne pendant les guerres et la famine. Il fallait qu'il allât à pied à quatre et cinq paroisses les desservir, avoir soin de donner et faire manger les malades. Quelles injures, quels affronts n'a-t-il point soufferts ! Quels hasards n'a-t-il point courus !

Mais quoi ! Ne parlerai-je point des désirs ardents qu'il avait de donner sa vie à Dieu dans les pays éloignés, des travaux prodigieux et des fatigues qu'il a souffertes pour disposer les choses de ce voyage ? Certes, je serais trop long. Je vous les laisse à penser, puisque vous en avez été témoin comme moi. Je ne vous dirai non point les peines étranges qu'il lui a fallu souffrir pendant tout le voyage à venir de France : car la personne qui le devait soulager était celle qui l'affligeait d'avantage. Je ne dirai rien non plus des souffrances que je lui ai causées, Dieu m'a laissé au monde pour les reconnaître et en faire pénitence. Seulement, je me contenterai de vous dire les travaux qu'il a soufferts dans le dernier voyage des Imaphalles, lequel l'a contenté le plus puisqu'il l'a fait souffrir jusqu'à la mort. Il lui a fallu faire près de deux cents lieues, nu-pieds, dans des chemins étroits, fort raboteux et pleins de montagnes, manger quelque peu de viande hâve et boire de l'eau puante et croupie par l'espace d'un mois, ne manger que fort petitement de méchantes fèves cuites à l'eau, sans sel, ni sans sauce, passer des trois jours à cheminer sans trouver une goutte d'eau pour boire et avec cela avoir tous les jours la fièvre. Les Français me racontant les maux qu'il avait soufferts disaient que, par l'espace de six jours, il avait été apporté comme un mort dans un linge suspendu à un bâton, que deux hommes portaient, et que tout le long du chemin, il avait été heurté beaucoup contre les roches et contre les arbres et qu'une fois qu'il faisait grand froid, ils le passèrent la rivière quasi entre deux eaux. Son corps était tout livide et comme une squelette (2).

Je sais que cela est beaucoup. Mais, mon Dieu quelle peine d'esprit, quelle douleur ne sentait-il point lorsqu'il voyait tant d'offenses contre Dieu, sans y pouvoir mettre ordre ! Quelles calomnies ne lui a-t-il fallu souffrir ! De quels gènes sa conscience tendre n'a-t-elle été tourmentée ! On lui demanda s'il n'avait rien à me dire ; il dit qu'il eût bien désiré me voir pour se confesser Et comme les Français lui disaient de demeurer à quelques vingt lieues de l'habitation, il fit réponse qu'il fallait souffrir et retourner vivement, afin que j'allasse à la mer Rouge avec Monsieur de La Forest, comme il lui avait promis. Tant de travaux auraient-ils été inutiles ? Non, certes, car Dieu, qui voyait son cœur, donna une bénédiction particulière à son voyage. Il y baptisa trois de ces femmes débauchées, lesquelles il maria à des Français, qui vivent fort bien et sont l'exemple des femmes de malgaches. Il a empêché plusieurs désordres, échauffé le cœur de ces idolâtres à la foi chrétienne et fait prier Dieu soir et matin les Français et les Nègres.

Pendant ce voyage, il dit la sainte messe toutes les fêtes et dimanches et fit faire les Pâques à une grande partie des Français, secourut les malades avec un très grand zèle. Plusieurs m'ont assuré qu'il avait toujours jeûné et dit son bréviaire pendant tout le voyage qui est une fatigue incroyable.

Voilà, mon très honoré Père, le peu que j'ai pu découvrir de ses vertus, depuis que j'ai eu le bonheur d'être avec lui. Je sais qu'il se cachait tant qu'il pouvait et que plusieurs de ses vertus ne nous seront connues que dans l'autre vie.

Après avoir apaisé un peu ma douleur et donné à tout le meilleur ordre que je peux, M. de La Forest fait voile, au grand regret de tout le monde. On se console néanmoins sur son prochain retour, lequel doit mettre ordre à toutes choses.

M de Pronis continue à faire réparer le fort, et moi à faire prier Dieu et instruire ces pauvres néophytes. Tous les jours, quelques-uns se font baptiser. Vous en verrez quelquefois deux, trois, quatre, huit, dix nouveaux qui viennent apprendre et écouter prier Dieu. Vous les voyez quelquefois contre la porte qui allongent la tête et sont tout honteux. Ils sont si respectueux pour l'église que, lorsqu'ils ont quelque maladie ou incommodité qui peut dégoûter les autres, ils n'osent entrer dedans.

Rencontrant trois ou quatre fois un qui avait la petite vérole, lequel écoutait de loin, je lui demandai ce qu'il faisait là, il me dit : «Moi j'écoute seulement ; j'ai la petite vérole et suis honteux d'aller dans la maison de lanahary». Je lui dis que Dieu ne regardait que l'âme et qu'il n'était comme les hommes, qui regardent à la beauté du corps. M'interrompant, il me dit. «Fais-moi donc prier.» Ce que je fis, dont il témoigna de la joie.

Le même arriva à un pauvre, qui a les deux jambes rompues et va sur les mains. Il me dit : «Moi suis pauvre et les jambes rompues ; ne peux entrer à la maison de Dieu». Je lui dis que les pauvres seraient les plus grands, s'ils étaient baptisés et priaient bien Dieu, et que, lorsqu'ils seraient au ciel, ils n'auraient plus les jambes rompues, qu'ils auraient le corps bien fait et seraient lumineux, comme le soleil ; il me répondit seulement : «To, to», c'est-à-dire voilà qui est bon, voilà qui est bon. Il a continué de prier Dieu l'espace d'un mois avec beaucoup de peines et sait toutes ses prières.

Un, me voyant dire la sainte messe et faire prier Dieu, s'en vint dans la chambre pour prier en particulier, et, après avoir fait, je l'exhorte à désirer d'être baptisé et être serviteur de lanaitary, qu'il ne songeât plus à ces olis, qui n'étaient que du sable et du bois seulement, et que leurs Ombiasses les trompaient. Il dit qu'il était vrai et que les prêtres de lanahary étaient ompit sakabira toko, c'est-à-dire vraiment prêtres. Baptise-moi, dit-il, lorsqu'il sera venu de tes frères».

Leur ferveur va croissant tous les jours ; et quoique M. de Pronis, qui est hérétique, nous fasse un peu d'ombre, cela n'empêche pas que Dieu n'en retire toujours sa gloire ; car lui m'ayant prié de dire aux Français d'assister aux prières du soir et du matin et que lui les ferait aussi en même temps en sa chambre, je connus que c'était pour y attirer des Nègres, comme de vrai, car tous ceux qui étaient à son service n'allaient aux prières que chez lui, et même je fus averti que deux femmes des Français étaient prêtes d'y aller. Je les en détournai du mieux que je pus, sans toutefois leur faire connaître la différence de religion ; ce que j'ai toujours caché, disant qu'ils étaient baptisés et qu'ils priaient Dieu comme nous autres. Et lorsque sa petite fille venait voir prier, je lui faisais dire son Pater en français devant tous ; ce qui ne faisait pas peu pour rassurer ces pauvres gens, qui s'efforcent de venir soir et matin aux prières, à l'exemple des bons Français.

Dès lors, ne voyant accablé de monde qui venait à toute heure prier Dieu, je fus contraint de les faire tous prier Dieu tout haut dans l'église ; à quoi ils s'arrangent fort

exactement, tant les petits que les grands. Plût à Dieu, Monsieur, que vous et tous nos Messieurs entendissent les doux accords nouveaux que tant de voix discordantes de jeunes et de vieils, d'hommes et de femmes, de pauvres et de riches, rendent, étant tous unis à la foi du même Dieu !

J'ai baptisé, ces jours passés, une muette âgée de quelques dix-huit ans. Elle venait incessamment chez nous, je lui montrais des images et tâchais de lui faire concevoir notre religion. Elle connaissait par ces figures qu'il y avait un grand Roandrie ; et lui montrant l'enfer avec les démons, elle me fit signe que c'étaient les voleurs et ceux qui tuent et les méchants qui y allaient. On lui fit aussi entendre qu'il ne fallait pas que les filles eussent la compagnie des hommes, et qu'elle serait belle comme le portrait des anges qu'elle voyait. Certes, elle est à édification à tout le monde ; elle ne manque de venir soir et matin aux prières avec les autres, prend de l'eau bénite, fait le signe de la croix, se met à genoux avec tant de modestie qu'elle ne lève jamais les yeux. Je crois que c'est une âme fort agréable à Dieu.

J'ai baptisé quatre ménages de Nègres c'est-à-dire l'homme et la femme et les enfants. Le premier, ce fut un bon vieillard, âgé pour le moins de quatre-vingt-dix ans ; il se mourait d'un flux de ventre, qui venait manque de chaleur naturelle et de nourriture. En étant averti, je vais le voir ; j'entre dans une si petite case qu'un homme avait peine d'y être de son long, et si basse que, étant à genoux, la tête touchait au faite du logis. J'y vois sa femme, de pareil âge, qui faisait du feu jour et nuit pour échauffer ce pauvre corps. Je lui parle et m'enquête de son mal. Je lui baille un peu de… et de bonne nourriture, et le voilà guéri. Le lendemain, je le rencontre qui apportait du bois, lequel me dit : «Tu es un Dieu ; je suis guéri ; je suis ton esclave toujours». Je lui fais réponse que c'était Dieu qui faisait tout, lequel avait donné la force à ce médicament. Je lui dis qu'il vint apprendre à prier, lui et sa femme ; ce qu'ils ont fait tous les jours, et tous leurs enfants. Monsieur le gouverneur leur a fait donner l'ordinaire. Ils se portent bien et travaillent autant que des jeunes gens. Plusieurs viennent bien sept ou huit jours pour apprendre ; mais quand il faut continuer, ils se dégoûtent. Je les fais venir par l'espace de deux et de trois mois, excepté les vieillards, qui n'ont pas de mémoire. J'ai fait attendre une fille un an entier, à cause qu'elle me semblait effrontée ; elle, sans discontinuer, est toujours venue prier Dieu ; enfin sa persévérance m'a gagné ; je l'ai baptisée, et elle est fort bien.

Mais à propos de mariage, je vous dirai qu'outre les trois que feu M. Mousnier a faits, et un, qui était du temps de M. Nacquart, j'en en faits huit de Français et de femmes débauchées. Elles ont été les premières qui sont venues prier Dieu, des premières baptisées et les premières qui ont zélé l'honneur de Dieu. Elles sont, à cette heure, l'exemple, comme je vous ai dit, des autres femmes, lesquelles me disent qu'elles veulent être comme celles des Français, c'est-à-dire mariées tout de bon. Un Français demandant à une si elle voulait offenser Dieu, elle se piqua de cela, disant qu'elle était mariée et qu'il faisait mal de lui parler de la sorte. C'est un bon signe, ce me semble.

Nous avons eu toutes les peines du monde à faire sortir les femmes publiques. J'ai été contraint d'aller dans les cases avec une corde pour les chasser, et cela après avoir usé de prières et supplications et que M. le gouverneur m'avait dit de le faire.

Il y a quatre Français, qui n'ont encore été à confesse, lesquels m'ont donné beaucoup de peine, et cela à cause des femmes. Il y en a un qui en a encore une publique aux champs. Il dit bien qu'il la veut épouser, mais il ne le fait pas, et il en a ainsi abusé

trois, depuis que nous sommes ici. Cela fait un mauvais effet. Notre-Seigneur y veuille mettre ordre, s'il lui plaît !

Ces gens ici ne s'emportent point de paroles et se paient doucement de raisons. C'est pourquoi les injures et la colère les surprennent et leur blessent le cœur. Nous tâchons de les accoutumer à souffrir sans dire mot. Du commencement, elles se plaignaient hautement de leurs maris ; mais elles ne le font plus. Quatre Nègres ayant été mariés du temps de M. Nacquart et leurs femmes éloignées par les guerres, ont été remis ensemble avec beaucoup de peine ; il a fallu user de menaces. Ils font bien à présent, excepté un des maris qui ne vient pas à l'église.

Je vous dirai en passant qu'un homme qui est trouvé…avec une autre femme que la sienne, est condamne à tuer deux, trois et quatre bêtes, selon ses commodités, pour faire panser la femme débauchée… Je dis : pour la faire panser, car sa propre femme et ses parents vont casser la tête à cette mauvaise femme avec un bâton, mais le plus souvent avec une serpe. Tous les parents et amis mangent de ladite bête, excepté le seul mari.

Les femmes sont fort jalouses de leurs maris, et les maris de leurs femmes, en telle façon qu'ils s'espionnent le plus souvent. Et lorsqu'ils ont quelque soupçon, ils jurent d'être quinze jours et un mois sans venir à la maison ; ce qu'ils observent exactement.

Une chose horrible et exécrable est que les pères et mères, parents et autres font commettre le péché aux petits enfants dès leur plus bas âge, qui est ce qui leur donne cette inclination et habitude si pernicieuse. Vous verrez de petites filles de l'âge de quatre, cinq et six ans pécher… ; et c'est en cet âge qu'elles sont les plus effrontées et qu'elles savent le plus de mal… Je ne crois pas que l'on puisse trouver un enfant au-dessus de trois ans sans être corrompu ; ce qui fait voir qu'il faudra beaucoup travailler pour guérir cette plaie. Quelques-unes commencent pourtant à ouvrir les yeux et à connaître la grandeur de ce mal, et les pères et mères qui prostituaient leurs enfants ont honte de cette infamie.

Je prie Notre-Seigneur, qui est le vin qui germe les vierges, qu'il donne la pureté à ces pauvres gens et qu'il détruise ce monstre, qui est le plus grand mal du pays.

La fille d'un très bon Nègre, et lequel veut être baptisé, s'en vint chez nous et me dit : «Mon cœur est fâché ; tu ne me baptises pas ; tu vois que je sais prier Dieu». Je lui fis réponse que je le souhaitais, mais que j'avais peur qu'elle ne fit comme celles qui avaient été mariées du temps de M. Nacquart, et qu'après elle ne songeât plus à Dieu, ou qu'elle ne fût débauchée. Elle repart aussitôt : «Ne dis pas cela, toi, car je ne veux pas être mariée, ni aller avec les hommes». Je la fis mettre à genoux devant ses compagnes et promettre qu'elle ne croirait qu'en Dieu et qu'elle le prierait et ne porterait plus d'olis ; ce qu'elle promit de bonne grâce. Le parrain qu'elle désirait étant aux champs, nous avons différé son baptême.

Nous sommes en peine de parrains. Ce que voyant, je leur dis qu'ils pourraient être parrains et marraines étant baptisés, et que c'était un grand honneur, mais qu'il fallait que ceux-là fussent bien sages et instruisissent et empêchassent d'offenser Dieu ceux qu'ils tiendraient. Cela les fait chercher des petits enfants à baptiser. Un de mes Nègres, le lendemain, m'amena un petit garçon, pour être son parrain. Après l'avoir interrogé et fait promettre de bien faire, je lui fis tenir cet enfant, auquel il a baillé toutes ses braveries, le fait prier Dieu et lui donne une partie de sa nourriture.

Ces pauvres Indiens ont recours à moi dans leurs maladies, dont je rends grâces à Notre-Seigneur ; car, dès qu'il y en a quelqu'un de blessé ou qui est malade, ils me viennent quérir pour recevoir quelque petit rafraîchissement ou soulagement, ce qui sert beaucoup ; car c'est dans ce temps qu'ils m'écoutent plus volontiers. Et cela a été cause que j'ai baptisé quatre petits enfants, qui incontinent après sont morts et par conséquent sont montés au ciel. Nous les avons enterrés avec les cérémonies accoutumées, faisant porter des cierges aux petits enfants de leurs âges. Il y avait sur le corps un linge blanc et des bouquets. La première fois, cela les étonna, mais leur ayant expliqué ces cérémonies, ils furent tous bien aises, leur assurant que ces enfants morts avec le baptême étaient comme des anges au ciel. Un vieillard fort hardi m'interrompit et dit qu'il fallait pleurer comme à l'ordinaire. Or, il faut savoir que ces pleurs consistent à tuer des bêtes et à chanter et à sauter devant le corps et à leur porter à manger et à boire. Je leur dis qu'ils savaient bien que le corps pourrissait et qu'il ne pouvait manger, et que l'âme, laquelle ne mourait point et ne mangeait non plus, vivait d'une autre façon au ciel et priait pour eux, et que je n'empêchais pas le père de traiter ses amis. Pour lors, ils dirent que j'avais bien dit et que ce vieillard n'était pas savant. Les pères et mères ensuite coupèrent leurs tresses et ôtèrent leurs affiquets.

Ils ont cette coutume de porter toutes les semaines ou tous les mois du vin dans de petits pots et du riz, qu'ils envoient dans les sépulcres de leurs morts. Les esclaves mangent ce riz et boivent ce vin, puis viennent dire que le mort se porte bien, qu'il a bien bu et mangé. Voyez, je vous prie, l'abus de ces pauvres gens. Je leur dis que leurs pères ont fait cela pour leur faire connaître que l'âme est immortelle et que partant ils doivent servir à Dieu, s'ils veulent vivre toujours heureux dans le ciel.

Ils ont aussi de coutume lorsque leurs parents sont malades, de faire plusieurs danses et olis, et, lorsqu'ils voient qu'ils se portent mieux, ils font du vin de miel, et chacun en prend plein sa bouche, lequel il crache au visage du convalescent. Ils disent que c'est pour chasser la maladie et les renforcer. Ils leur jettent aussi quelquefois du sang, principalement lorsqu'ils ont la fièvre chaude ou qu'ils ont l'esprit faible ; car pour lors on leur fait des lettres au front avec un bâton de tamotamo, ou autrement de palma Christi.

Pour la circoncision des hommes, elle est extravagante, tant à la façon qu'aux cérémonies qu'ils observent. Je ne vous en dirai mot, d'autant que je crois qu'on vous l'a mandé. Pour celle des femmes, ils disent que leur accouchement est leur circoncision. On m'a dit que, devant qu'une femme accouche, il faut qu'elle dise tout le mal qu'elle a fait et toutes les personnes avec qui elle a offensé. Il faut aussi ouvrir tous les paquets et paniers qui se trouvent dans la maison ; car ils croient que, si elle n'avait tout confessé, elle ne pourrait accoucher. C'est toujours quelque avance pour les dire au sacrement de pénitence.

Mais laissons ce discours et disons que voilà des nouvelles qui viennent d'arriver, d'un jeune Français qui était resté malade, du voyage des Imaphalles, lequel a été massacré par les Ombilambo, c'est-à-dire voleurs de bois, qui se cachent dans des buissons. Il y en a dans les pays ruinés. Ils ne donnent guère de quartier, s'ils vous peuvent surprendre. On nous avertit aussi que les grands recommencent la guerre, nonobstant leur jurement et accord fait avec M. de La Forest. Dian Panola, le plus grand du pays d'Anossi, passe secrètement la montagne avec tout son train ; ce qui met les Français bien en peine, à cause du peu de monde qui reste et qu'il faut envoyer une partie d'iceux à plus de cent lieues pour quérir des bestiaux, ce qui

oblige les Français de se saisir de Dian Machicore, qui est le conseil de tous les autres. On l'assure que l'on ne lui veut point de mal, mais que seulement on avait pitié de ce qu'ils voulaient miner tout le pays, comme ils avaient déjà fait, et que, s'il voulait sortir, il fallait qu'il baillât son fils en otage et un de chaque grand ; ce qu'il a fait à bon temps et comme par une spéciale providence de Dieu, comme vous verrez ci-après, Machicore étant ainsi détenu, sa femme et ses enfants sont venus demeurer avec lui. Ils me sont venus voir plusieurs fois, sans que j'aie rien gagné avec eux. Enfin, un jour je leur montrai les ornements de l'église et les vases sacrés ; ils étaient ravis et voulaient les toucher. Je leur dis qu'il n'y avait que les prêtres qui les pussent toucher, mais pour leur montrer que ce n'était pas à cause de l'or seulement qu'ils estiment comme un Dieu et auquel leurs esclaves n'osent toucher, je leur baillai à toucher une tasse d'argent doré. La femme du roi la prend et la met sur sa tête, et puis la baise, disant. «Lay la, lay la», cela est grand, cela est grand. Tous les autres ensuite en font de même. Cela fait je prends cette tasse, la jette par terre et crache dessus et leur dis que ce n'était que de la terre jaune, laquelle n'avait point d'esprit puisqu'elle ne pouvait parler, ni se relever de terre, et que, pour moi, je ne me souciais point d'or ni d'argent, mais seulement de Dieu qui est le grand Maître et qui était tout l'or et l'argent. Ensuite je lui dis la différence des vaisseaux sacrés. Cette femme de Machicore fut touchée ce coup-là et commença à prier Dieu et me promit de venir ; ce qu'elle continua huit jours, amenant avec elle tous les enfants de son mari, savoir deux grands garçons et deux grandes filles à marier et le petit Jérôme, qui est baptisé, et tous ses esclaves. Je les faisais tous les jours prier Dieu, et même ils venaient à l'église. Sur la fin, Machicore vint aussi prier Dieu ; mais, connaissant qu'ils avaient de la peine à souffrir les esclaves assis dans la chambre où ils étaient, car les esclaves sont toujours assis à terre devant eux, je les prévins et leur dis que je savais bien leur grandeur et que, lorsqu'ils seraient baptisés et viendraient en l'église, je leur baillerais une place selon leur qualité : mais que chez moi je ne pouvais pas faire asseoir à terre les esclaves, à cause de la quantité de monde qui venait incessamment prier Dieu. Cela les contenta, et voyant que Dian Machicore était incommodé d'une jambe, j'allais tous les soirs les faire prier Dieu dans leur case. Je vous dirai franchement, Monsieur, que mon cœur était tout ravi, voyant ce roi à genoux, avec toute sa famille, prier Dieu dévotement. Je lui parlai de se faire baptiser. Il me fit réponse que, pour lui, il était trop vieil, mais qu'il voulait bien que je baptisasse sa femme et ses enfants ; ce que je n'ai pu faire, à cause qu'ils s'en retournèrent incontinent après, lorsque les petits enfants furent arrivés.

M. de Pronis, notre gouverneur, étant tombé malade et surpris de la mort, quoiqu'il n'eût que fort peu avancé pour la sûreté des Français, m'a toujours témoigné beaucoup d'affection, à laquelle je tâchais de correspondre par tous les services qui m'étaient possibles. Sa maladie était une colique néphrétique violente et de vingt et un jours. Il m'envoya quérir à minuit le jour de devant sa mort, et, en présence de tous les Français, me pria de vouloir écouter ses dernières volontés d'autant qu'il savait bien qu'il allait mourir. Moi, j'écrivais ce qu'il me dicta confusément. Ensuite, après lui avoir été demander conseil sur chaque affaire et particulièrement comme quoi il fallait se gouverner avec ceux de la nation, il me recommanda son enfant et me pria d'en avoir soin. Mais voyant sa grande difficulté de parler, on le pria de reposer un peu. Je lui jetai quelques mots touchant sa conversion à la foi, comme je l'avais fait autrefois. Sur quoi ne m'ayant point répondu, je crus que c'était à cause de quelques hérétiques qui étaient là présents ; c'est pourquoi j'offris le saint sacrifice de la messe que je devais dire bientôt, afin que Dieu lui donnât lumière et disposât de tout selon

son bon plaisir. Le jour étant venu, je pris congé de lui, disant que j'allais prier Dieu pour lui. Il m'en remercia et supplia tous les Français de faire le semblable.

Je célèbre donc la sainte messe et recommande son âme à tous. Cela fait, il m'envoie quérir derechef et me met sa petite fille entre les mains, après lui avoir dit adieu. Et me voyant seul avec lui, brûlant du désir de son salut, je lui dis : «Monsieur, vous savez l'affection que je vous porte, je suis prêt d'engager non seulement ma vie, mais mon salut éternel pour les vérités de l'Église romaine ; ce n'est pas le bien que je prétends de vous qui me fait parler de la sorte, mais c'est votre bien seulement».

Il pensa un peu et puis me dit qu'il savait bien ce qu'il avait à faire, et me priait de le laisser mourir en repos. Je lui dis : «C'est, Monsieur, pour vous mettre en repos que je prends cette hardiesse de vous parler de l'affaire dont dépende une éternité de bonheur ou de malheur pour vous». Il me réplique : «Monsieur, laissons tout cela ; il n'est plus temps» ; et incontinent perdit la parole et passa sur les onze heures du soir, sans donner aucun signe de conversion.

Mon Dieu ! Quelle douleur en mon âme ! Il est vrai qu'il avait promis à feu M. Nacquart de faire abjuration : mais croyez que le peu de temps qu'il avait fréquenté ses parents l'avait bien perverti. Il avait toujours travaillé les fêtes et dimanches et souvent fait travailler les Nègres, même le jour de la Fête-Dieu et la saint Jean. Par trois fois, je lui en ai dit mon sentiment et qu'il ne faisait pas bien et que Dieu ne bénirait pas ses ouvrages ; comme de vrai, car toute la peine qu'il a prise, c'était à bâtir une maison, dans laquelle il n'a jamais logé. Rien ne lui réussissait, Dieu est juste. Sa petite fille, qui était désireuse de venir à l'église et de prier comme les autres, n'a point manqué d'y venir toujours quatre fois le jour. Elle savait parfaitement deux jours après la mort de son père, le Pater, l'Ave, le Credo et Confiteor, le Benedicite et l'Agimus, chose qui m'émerveilla. Elle a fort bon esprit et la prendriez pour une femme, tant elle est sérieuse. J'ai cherché une honnête femme pour avoir soin d'elle et qui y prit garde comme il faut ; mais c'est ce que je n'ai pu trouver.

Il est arrivé un orage si impétueux qu'il a enlevé la plupart des couvertures des maisons et même des maisons tout entières. Il tomba une prodigieuse quantité de grêle, grosse comme des balles, et toute glacée ; c'est ce qui ne se voit point en ces pays. Il n'a pas beaucoup fait de tort, Dieu merci. Nous craignons bien pour les riz à cause de la famine qui est à présent dans le pays.

Je voudrais que vous vissiez la misère de ces pauvres Indiens. Ils mangent jusqu'à l'herbe crue, comme les bêtes. On voit souvent les petits enfants qui mangent le sable lorsqu'ils ont faim. C'est un instinct de la nature, de peur que les boyaux ne rétrécissent. Je ne sais à quoi je dois attribuer cette misère, qui arrive tous les ans pendant deux ou trois mois, ou bien à l'avarice des grands, qui prennent tout ce que peuvent avoir ces pauvres gens, ce qui fait qu'ils n'amassent jamais rien et vivent sans souci, ne réservant jamais rien pour le lendemain, ou bien à un châtiment de Dieu, de ce qu'ils ne lui rendent pas l'honneur qu'ils lui doivent, ou plutôt à une miséricorde qui par là les abaisse et humilie, nous les rend plus faciles à convertir. Plusieurs ne demanderaient pas mieux que de se faire baptiser ; mais je veux qu'ils sachent prier Dieu avant, et c'est pendant ce temps que je les éprouve et apprends leurs déportements.

Quelques-uns connaissent un peu les choses spirituelles. Je disais à un qui entend fort bien le français, que mon cœur souhaitait qu'il me servît d'interprète et que je le

récompenserais. Il me répond généreusement : «Tu te moques ; il ne faut rien prendre quand on sert à Dieu». Je lui dis derechef : «Je te le baillerai donc, à cause que je t'aime». Il me repart aussitôt : «Ne parle point, car mon cœur ne prendra rien pour cela». Il sait fort bien ses prières et cherche une femme pour être tous deux baptisés et mariés en même temps.

Ces jours passés, un ampanefy volamena, c'est-à-dire orfèvre, étant venu travailler où j'étais, je fus surpris de voir le peu d'outils avec quoi ces gens-là travaillent ; car sa forge était un petit plat de terre ; son soufflet, un calumet ; et son enclume, la tête d'un clou ; et avec cela ils travaillent de bonne grâce et font des ouvrages si délicats et bien faits, que l'on ne croirait jamais qu'ils fissent ces choses, si l'on ne les voyait. Je lui parlai de la diversité d'outils, fourneaux et grandes forges à fer. Sur quoi il me dit : "Je suis étonné, nous autres n'avons point d'esprit, les Vazaha c'est-à-dire les Français, sont trop grands». Je lui dis qu'il était vrai qu'ils n'avaient pas d'esprit d'autant qu'ils ne connaissaient pas Dieu, lequel donnait la sagesse à ceux qui étaient baptisés. «Nous le voyons bien dit-il, et nous nous ferions baptiser, s'il y avait cent ou deux cents Français ici». Véritablement, je sais de plusieurs qu'une des choses qui a retenu et retient encore ces gens ici de se faire baptiser, c'est qu'ils ont peur que les Français ne demeurent pas longtemps dans l'île, ou que, étant peu, les Blancs ne les fassent massacrer. Ces orfèvres sont fort estimés de tous, et il est défendu en tout temps de leur faire aucun tort.

La famine étant venue si grande devers le mois de juillet que plusieurs Nègres mouraient de faim, j'ai fait une marmite ici pour tous les enfants, tant baptisés que non baptisés, lesquels sont ravis d'avoir tous les jours une cuillerée de potage. Ils y viennent un bon nombre. Je leur fais le catéchisme moi-même tous les jours à midi. Ils sont assez attentifs et modestes. Il y vient même des mères apporter leurs petits enfants ; ce qui me réjouit ; car ils sucent ce lait spirituel fort avidement. Je suis résolu de continuer toujours, vu le fruit qui en provient, et pour les exciter davantage. Même les enfants des Français qui n'y manquent point. Je donne, tous les dimanches, un prix à celle ou à celui qui a le mieux dit ; ce prix est une médaille ou une croix de cuivre.

Et à propos de croix, je vous supplie très humblement, Monsieur, de nous en envoyer s'il vous plaît, mille ou deux mille, grandes comme la moitié du doigt, ou plus grandes, si vous le voulez bien. Il les faudrait massives et de cuivre seulement ; car d'étain, ils les coupent pour mettre à leurs bracelets. Cela est une marque pour les faire connaître ; car ils les portent au col comme aussi les chapelets que je leur donne, lesquels ne sont pas bons de bois, d'autant qu'ils se cassent incontinent et aussi d'autant qu'ils déteignent. Il les faudrait d'os ou de corne blanche ou teintés en rouge ; car de noir, ils ne les aiment pas.

Pour ce qui est des Agnus, il n'en faut point, d'autant qu'ils portent des olis au col qui sont comme cela ; c'est de la cire, dans laquelle il y a du sable.

Pour donc plus facilement faire retenir les points de notre foi à ces petits enfants, j'ai prié l'interprète de me tourner mot à mot en la langue du pays notre petit catéchisme ; ce que nous avons fait ; et me sert beaucoup, d'autant que j'ai été contraint, pour plusieurs raisons, de ne me servir plus d'interprète.

Mais moi-même, tous les dimanches, après avoir dit la sainte messe, les fais prier Dieu tout haut, et puis leur parle l'espace d'un quart d'heure. Si toutefois je ne me

fais pas bien entendre, le premier homme ou la première femme l'explique aux autres. Ils s'échauffent de plus en plus à notre sainte foi, en telle façon que je vois venir tous les jours de nouvelles personnes prier Dieu. Toutes les femmes de Tholanghare sont dans le désir de se faire baptiser et d'être mariées à l'église, comme aussi beaucoup d'hommes. S'il y avait ici deux ou trois prêtres, j'espérerais que, devant un an, presque tout le pays d'Anosi, quoique grand, serait baptisé. Il y a deux ou trois des principaux maîtres de villages qui m'ont dit qu'ils se feraient bien baptiser, mais qu'il n'y avait personne pour les faire prier Dieu. Je tâche de les porter à désirer d'être baptisés et leur en fais produire des actes, afin que ce baptême in voto supplée dans la nécessité.

Je leur apprends à se confesser. Il y a douze grandes personnes et deux enfants qui ont rendu le devoir. J'espère que devant Pâques tous se confesseront, s'il plaît à Dieu. Ils se rendent très assidus aux prières du soir et du matin, et même à midi. Les honteux et les vieilles gens viennent chez nous, et je les fais dire en particulier.

Nous avons institué de faire le pain béni tous les dimanches ; ce qui les encourage beaucoup, se voyant traités comme les Français. La semaine passée, m'apercevant que quelques-uns ne venaient que lorsque les prières des Français étaient faites, je jugeai aussitôt qu'ils croyaient que nos prières étaient particulières et seulement pour nous ; ce qui m'obligea de leur déclarer que personne ne dit son Pater qu'il ne prie pour tous les catholiques et que ceux qui sont en France priaient pour eux, et eux pour ceux qui sont en France, que nous ne faisions qu'un même corps. Et aussi ils voient bien que l'on ne nous baille à tous qu'un même pain béni. Cela les contenta fort, et n'ont manqué de venir de bonne heure, Dieu merci. Les femmes d'elles-mêmes se sont séparées des hommes dans l'église ; elles se placent au bas, ou bien proche le balustre, quand il y a trop d'hommes.

Je vous dirai ceci en passant, Monsieur, qu'à présent que j'écris, toutes les femmes du village dansent depuis le matin jusqu'au soir et pendant toute la nuit, avec des mouvements de corps si puissants que vous ne sauriez croire comme elles y peuvent résister. Cela se fait pour leurs maris, qui sont en guerre. Mais, chose étrange ! Dès lors que l'on sonne la prière, elles quittent toutes leurs danses et viennent à l'église. La première fois, voyant leurs seins découverts, je leur dis que je ne trouvais pas mauvais qu'elles dansassent pour passer l'ennui de l'absence de leurs maris, mais qu'elles feraient mieux de cacher leur sein et que les femmes de France seraient honteuses de les voir de la sorte. Elles dirent toutes d'une voix : «To, to», c'est-à-dire tu dis bien et dès lors cachèrent leur sein. En ces danses, les filles portent trois baguettes de trois sortes de bois, qui sont, disent-elles, pour rendre leurs maris heureux. Elles sont masquées en hommes et font comme si elles se combattaient les unes avec les autres, et cela avec de grands cris et acclamations et en cadence, battant la terre des pieds si fort, qu'elles la font trembler. Elles tiennent les bras étendus, se haussent et baissent et font des grimaces étranges. Moi je leur dis que, si elles veulent que leurs maris se portent bien et gagnent la bataille, il le faut bien demander à Dieu, qui ne manquera de leur donner la victoire.

Depuis peu, trois braves jeunes hommes hérétiques ont fait abjuration de l'hérésie et ont montré une force et un courage merveilleux en cette action. Un autre est mort dans le dessein et le désir, car la parole lui manqua lorsque nous allions commencer. Ce n'est pas peu pour le bon exemple des Nègres. Il en reste encore deux, à qui j'espère que Dieu fera la grâce de connaître la vérité. Je vous supplie, Monsieur, de recommander cette affaire à Notre-Seigneur.

Je m'oubliais de vous dire que j'ai été désireux, pendant l'absence du navire, d'apprendre à lire en la façon du pays, tant pour connaître mieux leurs tromperies que pour trouver quelque moyen de leur faire connaître la vérité. Je fais donc venir chez nous un des plus grands et plus savants ombiasses du pays, lequel s'appelle Rabobe, et qui s'est vanté d'avoir fait mourir feu M. Nacquart par ses olis, lui ravi d'être chez nous, et moi bien aise de pouvoir savoir lire et écrire Il me propose tout d'abord d'acheter un de leurs livres, afin de lire dedans. C'était ce que je désirais le plus. Il m'en apporte deux, que j'achète. Je fais marché avec lui pour m'enseigner, et commence à travailler tout de bon. En peu de temps j'appris à écrire et puis à épeler. Et comme j'étais bien aise de me servir de l'occasion et que je désirais savoir les principes de leur loi pour mieux expliquer nos mystères, je prie un jour notre interprète de venir pour m'aider. Il vient, et M. le gouverneur s'y trouve aussi. Je lui fais donc demander ce qu'il pensait de la création. Il nous raconta des choses ridicules, savoir que Dieu avait jeté l'homme comme un morceau de chair, lequel, après être grand, fit un si grand feu qu'il pensa brûler le ciel, ce qui fâcha grandement Dieu, et mille autres fables, que je serais ennuyeux de vous écrire. Je lui demandai aussi touchant Abraham. Il nous dit que, s'étant fâché contre son fils et voulant le sacrifier à Dieu, il fut changé en un taureau ; et fut une heure à nous raconter cette fable. Ensuite je lui demandai ce qu'il pensait de Salomon, qu'ils nomment Mose. Il dit que, comme il était petit, il criait si haut proche de sa maison, que Dieu l'entendit du ciel et envoya un ange pour lui demander ce qu'il voulait. Lui ne voulut point dire à l'ange et cria plus tort, de sorte qu'il étourdissait Dieu, lequel vint parler à lui, et pour l'apaiser lui fit donner une vache pour lui donner à téter ; et continua cette histoire pleine de sottises.

Voyez, Monsieur, je vous prie, l'aveuglement et l'ignorance de ces pauvres gens, et s'il n'est pas vrai que Dieu a permis qu'en voyant ils ne voient point, et qu'entendant ils n'entendent point. Je lui demandai s'il ne savait pas bien que Salomon avait fait un temple et comment il l'appelait. Il dit qu'il n'en savait rien. Je lui fis demander comment il appelait un autel sur lequel on sacrifice ; il dit que cela s'appelait lafika, qui veut dire un tapis que l'on met à terre et sur lequel ils sacrifient. Enfin, voyant qu'il ne savait rien, je lui demandai d'où venait qu'il était si ignorant. Il me fit réponse que c'était a cause qu'un grand livre qui était chez le roi avait été brûlé. Mais c'est une menterie, d'autant que ce livre a été brûlé depuis peu ; et connus que c'était pure ignorance ; car, voulant lui faire expliquer ce qu'il me montrait à lire, il dit qu'il ne l'entendait pas. Cela m'étonna. Je demandai à l'interprète l'explication, croyant qu'il ne la voulait pas dire pour quelque raison ; mais il m'assura que ni lui ni eux ne le sauraient expliquer, mais qu'ils lisaient et écrivaient cela comme un paysan quelque oraison en latin ; ce qui me découragea de perdre davantage de temps à apprendre à lire, vu que cela ne me servirait que fort peu et que Dieu me donnerait la grâce de l'apprendre, lorsqu'il viendrait un dictionnaire arabique. Je prends donc une grande Bible dans laquelle sont les images, et lui montrai comme s'était passée la création, et quelques autres mystères. Mais lui ne prenait pas de goût à cela, étant enivré de ses rêveries. Je lui parlai de se faire baptiser et de lui bailler de l'avance, en cas qu'il voulut enseigner nos mystères aux peuples. Il me dit qu'il le voulait bien ; mais je pense que ce n'était que de la bouche.

Ce sont ces ombiasses-là qui font le plus de mal, car ils intimident tellement les peuples qu'ils croient qu'ils peuvent les faire malades et mourir quand ils veulent, et leur faire toutes sortes de maux Il est vrai qu'ils se servent quelquefois méchamment de mauvaises racines, lesquelles, quoiqu'elles ne soient pas poison, indisposent néanmoins et rendent malades. Celui-là même me fit présent d'un pot de miel, lequel

était plein de la raclure de ces racines et de monsavy ; ce sont des petits morceaux de bois en façon de charmes. Mais cela n'a aucun effet.

Je vous envoie, Monsieur, un de leurs livres, dans lequel vous pourrez voir tous leurs olis, qui sont comme des oraisons qu'ils écrivent sur de l'écorce et les font porter au col. Il y en a pour toutes les maladies et pour toutes sortes de richesses. Les ombiasses impriment quelquefois avec un fer chaud des caractères aux grands, qui sont les marques de grandeur. Ils portent aussi une ceinture pleine de papiers écrits, qu'ils appellent soraty. Ces mêmes ombiasses ont aussi plusieurs figures et caractères bleus imprimés sur leur peau.

Mais pour revenir à ces quatre petits Roandries, qui sont les fils de tous les plus grands de la terre, lesquels on tient en otage pour la sûreté de l'habitation, ils sont venus fort longtemps prier Dieu. Ils savent fort bien leurs prières. Il y a le fils de Machicore, qui est ondoyé. Comme je m'aperçus qu'ils portaient des olis au col, je leur dis que leurs dieux ne pouvaient parler et n'avaient point d'oreilles, et que ce n'était que du sable seulement, et qu'il les fallait jeter. Ils demandèrent un couteau ; ils les coupent et les jettent, et ensuite me demandent de petites croix pour les mettre à leur col. Je leur en donnai de cuivre et leur dis que le roi de France en porte une. Ils étaient tout glorieux et ils la portent toujours. J'attends ceux du navire pour être leurs parrains et les baptiser. Ils le désirent beaucoup.

Nos gens qui étaient allés en campagne après la mort de M. de Pronis sont revenus en bonne santé, Dieu merci. Mais les Blancs par présents ont fait soulever tous les peuples contre eux, et ont failli y perdre la vie, et Dian Panola, qui est le chef de tous les autres, est fâché d'avoir manqué ce coup et brasse des trahisons plus que jamais, en telle façon que l'on fut contraint de se saisir de sa personne jusqu'à ce que M. de La Forest fût de retour, pour y mettre ordre.

Mais voici le dernier et le plus grand de tous les malheurs qui nous sont arrivés et par lequel je finis. On voit venir le navire ; chacun se réjouit ; on saute, danse ; il est proche ; mais il ne salue point. La peur saisit un chacun ; on se parle à l'oreille, savoir ce que ce peut être. Enfin on met à terre des gens, qui ne sont pas plus tôt arrivés qu'ils disent que M. de La Forest est mort et que la barque est perdue. La plupart pleuraient. Vous eussiez dit que chacun avait perdu son père. On leur demande comment cela est arrivé. Ils disent que la cause de tous les malheurs sont les grands, lesquels avaient envoyé par terre de l'or et de l'argent aux maîtres des pays où devait aller M. de La Forest, afin de le faire assassiner, et leur avaient de plus fait dire que c'était un homme qui ne valait rien, et qu'il n'était pas comme M. de Pronis en telle façon qu'un jour, M. de La Forest se promenant, il vient un grand Nègre demander à se battre contre lui. Lequel lui donna un coup de volo sur la tête. M. de La Forest fit semblant seulement de le coucher en joue et ne le voulut pas tuer, de peur de perdre la traite. Il s'enfuit. Mais ils prirent avantage de cela, en telle sorte que, sept ou huit jours après, ayant apporté des marchandises, ils le pressèrent de les venir voir ; à quoi il se laissa aller ; et en descendant pour cet effet une petite colline, il fut assassiné, après s'être longtemps défendu. Mais la perte de son sang pour un coup qu'il avait reçu sur la tête, lui fit faillir les forces. Ce fut le quatrième juillet que cela arriva, et trois autres furent aussi assassinés avec lui, sans jamais avoir le temps de tirer un coup, desquels le frère de M. Gaudin, docteur de Sorbonne, et lequel est tourangeau, en était un. La raison pour quoi les grands ont fait cela a été l'envie ; car voyant cet homme si bien fait et de si bonne grâce, à qui non seulement les Français,

mais même les Nègres portaient tant d'honneur et d'amour, lequel mettait si bon ordre à tout, ils jugèrent que c'était tout de bon qu'il allait fortifier l'habitation.

Ce jourd'hui, j'ai baptisé une famille de quatre et marié le père et la mère. Dian Mananghe, duquel j'ai baptisé les deux enfants aînés et qui est un grand Roandrie, après lui avoir parlé de se faire baptiser lui et tout le reste, comme aussi son père et son frère, qui sont rois comme lui, ne s'en sont pas éloignés et me demandaient souvent s'il était vrai que celui qui serait baptisé irait au ciel et que celui qui ne le serait pas irait en enfer et même me demandaient les choses assez en particulier. Il laisse ici son plus jeune garçon, lequel il m'a donné permission de baptiser. C'est beaucoup pour des grands. Si celui-là était baptisé, il y en aurait bien d'autres. Le grand-père, qui a près de cent ans, lequel néanmoins se porte bien et est très prudent, me demandait si je baptisais les vieillards et si on ne faisait point de mal ; sur quoi l'ayant satisfait, il me dit que cela était bien et qu'il y penserait. Mais je lui dis que, dès à présent, il n'eut point de croyance aux olis, mais seulement à Dieu, et désirât d'être baptisé et qu'il invoquât Dieu lorsqu'il serait en crainte.

Le fils aîné de Dian Mananghe, lequel s'appelle Dian Masse et qui est baptisé, est un des plus vaillants du pays et un très bon esprit. Il est fort bien fait, prie Dieu tous les jours devant ses gens. Je lui disais d'instruire sa femme et ses gens, ce qu'il m'a promis. Ils partent demain pour s'en retourner.

C'est tout ce que je vous puis mander à présent, vous suppliant de faire prier Dieu pour la conversion de ces pauvres gens et pour la mienne particulière, qui suis, Monsieur mon très honoré Père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

T. BOURDAISE

1) M. de Pronis, gouverneur

2) Ce nom s'employait au féminin au XVIIe siècle.

Pendant ce temps-là, en France, un nouveau départ s'annonce. Monsieur VINCENT transmet la nouvelle dans une répétition d'oraison et dans deux lettres, dont l'une est adressée à un confrère qui doit faire partie du prochain voyage, et l'autre à la Propagande dans laquelle il donne les noms de MM. BOUSSORDEC et HERBRON.

2031. — A LA PROPAGANDE

[mars 1656] (1).

Coste V, 577

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, expose humblement à Vos Éminences qu'ayant appris qu'un navire devait partir ce printemps pour l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, où le suppliant, pour obéir à Vos Éminences, a envoyé plusieurs prêtres de sa congrégation, vu l'abondance de la moisson et le besoin d'ouvriers nombreux, il leur présente de nouveau François Herbron, du diocèse de Séez, et François Boussordec, du diocèse de Tréguier, tous deux prêtres de la congrégation de la Mission, afin que, s'il plaît à Vos Éminences les nommer missionnaires apostoliques et leur donner les pouvoirs accoutumés, le suppliant puisse les envoyer sur ce navire. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

1). Les facultés demandées dans cette supplique furent accordées le 30 mars 1656.

2). Le départ du navire fut différé.

3). François Herbron, né à Alençon en novembre 1617 ordonné prêtre le 22 septembre 1646, entré dans la congrégation de la Mission le 20 août 1653, reçu aux vœux le 6 janvier 1656. Le vaisseau qui devait le porter à Madagascar ayant fait naufrage, il fut placé au Mans.

4). Charles Boussordec, né à Chatelaudren (Côtes-du-Nord) d'abord curé dans le diocèse de Tréguier, entré dans la congrégation de la Mission le 21 août 1654 à l'âge de quarante-cinq ans, reçu aux vœux à Luçon, mort le 31 mars 1665 sur les côtes du Cap Vert en allant à Madagascar. *(Notices,* t. III, PP. 341-347) Il dirigea le séminaire d'Annecy de 1660 à 1662.

146.- RÉPÉTITION D'ORAISON DU 27 FÉVRIER 1656 – Coste XI, 323-324

...Hier il vint encore une personne céans me parler et me dire que M. le maréchal de La Meilleraye s'accommodait avec ces messieurs de l'Assemblée des Indes qui sont en cette ville, et qu'ils faisaient état d'y envoyer tous les ans quelque vaisseau ; qu'ils avaient dessein d'aller s'établir en plusieurs et divers endroits de l'île de Madagascar ; que mondit sieur le maréchal de La Meilleraye leur avait fait savoir qu'ils eussent à s'assurer de moi pour y envoyer des prêtres et des frères. Par conséquent, ajouta-t-il… (2). Voilà encore l'Écosse, les Hébrides, où il faut du monde. On nous en a demandé encore de quelque autre endroit des Indes, mais nous ne pouvons pas tant en embrasser à la fois, n'ayant pas de monde assez pour tout cela ; nous tâcherons seulement pour le présent d'en fournir pour Madagascar, en attendant qu'il ait plu à Dieu nous envoyer des ouvriers ...

2022. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Après les vraies et extraordinaires marques que Dieu a mises en vous de votre vocation pour le salut de ce peuple-là (1), je vous y embrasse en esprit, avec tout le sentiment de joie et de tendresse que mérite une âme que Dieu a choisie entre tant et tant d'autres qui habitent sur la terre, pour en attirer un grand nombre dans le ciel,

comme la vôtre, laquelle a tout quitté pour cette fin. Et certes qui n'aimerait cette chère âme, ainsi détachée des créatures, de ses intérêts et de son propre corps, qu'elle anime seulement pour le faire servir aux desseins de Dieu, lequel est sa fin et son unique prétention ? Mais qui n'aurait soin de ménager les forces de ce corps, qui certes a éclairé les aveugles et a donné la vie aux morts ? C'est ce qui me fait vous prier, Monsieur, de le regarder comme un instrument de Dieu pour le salut de plusieurs et de le conserver en cette vue.

1) Les habitants de l'île de Madagascar.

Monsieur VINCENT demande à la Propagande de nommer Monsieur BOURDAISE comme missionnaire apostolique :

2010. —A LA PROPAGANDE

[1656 (1) , avant le 23 juin]

Coste V, 551

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Par décret du 10 février 1653, la Sacrée Congrégation a nommé missionnaire apostolique pour l'île de Saint-Laurent, dite aussi île de Madagascar, François Mousnier, prêtre de la congrégation de la Mission, et donné pouvoir à Vincent de Paul, supérieur général de ladite congrégation, d'envoyer avec lui deux autres prêtres, examinés et approuvés par Mgr le nonce en France. En vertu de ce décret, Toussaint Bourdaise a été agréé par Sa Seigneurie Illustrissime et envoyé avec François Mousnier, comme en fait foi la lettre de Mgr le nonce. C'est pourquoi Vincent de Paul supplie humblement Vos Éminences de nommer Toussaint Bourdaise missionnaire apostolique pour cette île et de lui accorder les facultés accoutumées. Il les supplie encore, puisque Charles Nacquart, prêtre de la congrégation de la Mission et préfet de la Mission de Madagascar, est passé à une vie meilleure, de vouloir bien donner l'emploi de préfet, laissé vacant par cette mort, audit François Mousnier, qui a été nommé missionnaire apostolique il y a quelques années et est bien noté dans la lettre de Mgr le nonce. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

Monsieur VINCENT vient de recevoir la lettre de Monsieur BOURDAISE lui annonçant la mort de Monsieur MOUSNIER (la lettre est datée du 10 janvier et il y a plus d'un an que ce confrère est mort) :

2085. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 23 juin 1656.

Coste V, 640-641

…Un vaisseau est arrivé à Nantes, venant de Madagascar, qui nous en a apporté des nouvelles. M. Dufour ni les autres n'y étaient pas encore arrivés lorsqu'il en est parti. Les lettres de M. Bourdaise nous ont consolés et affligés tout ensemble. Je ne vous dirai rien pour le présent des sujets de cette consolation, réservant à vous en faire

part lorsque je pourrai vous envoyer une copie de sa relation (5). Mais l'assistance que nous devons à nos défunts, dont M. Mousnier est du nombre, m'oblige à vous communiquer notre douleur, pour procurer à son âme le secours de vos prières, quoique nous ayons sujet de croire qu'elle n'en a pas besoin. Il est mort par un excès de zèle et d'austérité de vie et la manière dont il a toujours vécu nous doit faire estimer qu'il jouit maintenant de la gloire dont Dieu couronne les ouvriers évangéliques qui meurent les armes à la main, comme il a fait…

Je salue cordialement votre famille et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

5) La lettre 1991

Monsieur PRÉVOST est allé directement à l'île Sainte-Marie sans passer par Madagascar. Monsieur BOURDAISE lui donne des conseils de prudence car cette île a la réputation d'être malsaine.

LETTRE DE MONSIEUR BOURDAISE A MONSIEUR PRÉVOST

Du Fort-Dauphin, le 21 juin 1656

Archives de la Mission

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur vous soit donnée abondamment.

J'ai reçu la lettre qui a tout réjoui mon pauvre cœur, et je remercie mon Dieu de ce qu'il vous a conduit jusqu'ici et conservé jusqu'à présent dans une terre où il y a tant besoin d'ouvriers, et où les peuples sont si disposés à recevoir la Parole de Notre-Seigneur. Je vous supplie, Monsieur, de tâcher de vous conserver, du moins pour l'amour de ces pauvres gens et de ne pas trop travailler dans le commencement. Vous êtes là dans un pays fort malsain, et dans lequel meurent la plupart des Français. Je vous conseille, quoiqu'incapable, de ne manger point de fruits, mais seulement du riz, et de la viande, et du poisson au cas que vous en ayez. Tâchez au plus tôt d'avoir des poules et quelques vaches que vous nourrirez. Ce n'est pas que le lait soit bon à la santé et il en faut fort peu manger. Le vin de miel ou de sucre étant petit est bon à la santé, et manger du matin. Je ne vous conseille point de jeûner si ce n'est que faire abstinence ; votre corps sera bientôt assez faible. Monsieur DUFOUR vous porte de la rassade et autres choses pour vous servir dans le pays ; tâchez d'avoir tout ce qui vous sera nécessaire. Voyez à ne pas faire présent de vos plus belles marchandises, mais seulement des moindres, et trois ou quatre grains à des enfants ; fournissez-vous des hardes qui vous seront nécessaires, et particulièrement de linge, et tout ce dont vous aurez besoin tant pour l'église que pour vous, mandez-le moi ; car je vous

promets de tâcher de vous en assister au plus tôt. Je souhaiterais de tout mon cœur que vous puissiez revenir avec Monsieur DUFOUR pour être avec moi un an, et vous faire à la terre ; après quoi, l'un de nous pourrait aller demeurer en ces quartiers. Ce serait, si me semble, le plus court chemin.

Je vous dirai aussi qu'il sera bon de vous faire saigner et purger deux fois à deux mois l'un de l'autre. Il y a trois bons de nos Français qui s'en vont vers vous pour y habiter, lesquels s'appellent ANTOINE, GUERPUI et PARFAIT ; ne feigner d'en prendre conseil, et de les prier de vous assister ; ils ne manqueront pas de le faire, s'il plaît à Dieu. Ils sont très braves gens, lesquels savent la langue et connaissent le pays, et sont aimés des Nègres. C'est tout ce que je puis vous mander, et vais dire la Sainte Messe afin que Dieu bénisse vos bons desseins et tous vous travaux étant, Monsieur,

Votre très humble et très affectionné et obéissant serviteur et confrère.

Toussaint BOURDAISE

Extrait du livre d'Etienne de Flacourt

Monsieur DUFOUR parle de son voyage et fait l'éloge de Monsieur DE BELLEVILLE, son confrère, qui est mort sur le vaisseau.

Cette lettre se continue par une autre adressée aux confrères de Saint-Lazare, lettre qui ne sera jamais achevée sans doute à cause de sa maladie. Il est à noter que Monsieur DUFOUR ne restera que très peu de temps à Madagascar car c'est lui-même qui porta la lettre que nous

venons de lire à Monsieur PRÉVOST. Ce rapide départ de Monsieur DUFOUR a fort déplu à Monsieur BOURDAISE qui se retrouvait, une fois de plus, seul missionnaire à Madagascar.

2095. — CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, 15 juillet 1656

Coste VI, 9-16

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Pour m'acquitter de l'obligation que j'ai de vous rendre compte du succès tant de notre voyage que de notre séjour en cette île de Madagascar, je vous raconterai une petite partie des grandes faveurs que nous avons reçues de Dieu, vous faisant le récit de ce que nous avons vu, fait et souffert de plus notable depuis que nous sommes partis de France jusqu'à l'heure présente.

Nous levâmes l'ancre de la rade de St-Martin, près La Rochelle, le 29 octobre de l'année 1655 ; et, quelques heures après notre départ, nous eûmes dans notre bord 18 ou 20 malades de mal de mer ; et pource que j'étais du nombre, comme aussi à cause du mauvais temps, je ne pus célébrer la sainte messe le jour de la Toussaint, ni la veille, ni le jour des morts ; ce qui me fut un sujet de mortification très sensible. Et cette peine fut bientôt suivie d'une seconde ; car incontinent après, un bon prêtre nommé M. Couderon, natif de Dieppe, embarqué dans la Duchesse, tomba de la poulaine dans la mer. Et quoiqu'en même temps on fît tout ce qui se put faire pour sauver un homme en pareille rencontre, ce fut en vain, et on ne sut jamais le garantir. Chacun le regretta et pria Dieu de bon cœur pour son âme. C'était un des plus savants hommes en théorie en l'art de marine, et s'appliquait entièrement à cela. Comme je m'entretenais avec lui quelques jours avant sa mort, je lui dis tout simplement que je m'étonnais qu'un prêtre comme lui s'adonnât à des exercices si peu proportionnés à sa profession. Et à cela, il me repartit qu'il le faisait avec intention de donner gloire à Dieu en servant le public, et que son père spirituel consentait qu'il continuât dans cette vocation. A la vérité, il m'assura qu'il était très marri d'avoir entrepris ce grand voyage sans la permission de son prélat, et il en sentait de grands remords, et était en volonté de se priver de dire la messe et d'administrer les sacrements jusqu'à ce qu'il fût de retour en son diocèse, si ce n'est en cas de nécessité, et de mener une bonne et sainte vie ; ce qui nous donne sujet de croire que Dieu lui aura fait miséricorde.

De tous nos malades, un seul nous fut ravi par la mort, après avoir reçu les saints sacrements et supporté avec beaucoup de patience toutes les douleurs ; tous les autres furent bientôt guéris par la grâce de Dieu, quoique néanmoins, après la guérison de ceux-là, les maladies en ont attaqué d'autres, en sorte que nous avons eu toujours deux ou trois malades ; ce qui est bien peu parmi deux cents personnes qui passent la Guinée, où souvent on a vu mourir au moins le tiers des équipages et parfois la moitié. Pour moi, je n'ai pas eu de mal si grand qui m'ait obligé de tenir le lit plus de trois jours et qui m'ait empêché plus longtemps de faire les fonctions d'un aumônier et de vaquer à mes autres exercices.

J'ai tâché d'observer de point en point ce qui fut arrêté en une conférence que j'eus avant notre départ avec mes chers confrères Messieurs Prévost et de Belleville touchant les prières publiques, catéchismes, exhortations, Lectures spirituelles et les moyens d'avancer la gloire de Dieu et procurer le salut d'un chacun, quoique l'expérience nous a fait voir qu'il se faut comporter diversement selon les diverses humeurs des capitaines, auxquels il faut condescendre en tout ce qui n'est pas mal, quoiqu'il nous paraisse moins bien.

Les gens de mer aiment les courtes prières ; c'est pourquoi nous nous sommes contentés tous les matins de chanter le Veni Creator, l'Itinéraire, ensuite de faire les actes d'adoration, de remerciement, de contrition et d'offrande, tout comme il est marqué dans le livret des prières qui se font à Sedan, et le soir quelque antienne de la Vierge et la prière pour le roi, le jeudi, le Pange lingua ; le vendredi, le Vexilla ; le samedi, Stabat ; les dimanches et fêtes, les vêpres.

Je n'ai célébré la sainte messe qu'aux jours de fête et dimanches, en carême, trois fois par semaine Mon grand désir était de la célébrer tous les jours ; mais, comme tout le monde n'y prenait pas plaisir, j'ai cru que Dieu accepterait ma bonne volonté pour sacrifice.

Il ne s'est passé presque aucune fête ou dimanche que nous n'ayons eu nombre de communiants. J'ai toujours fait une exhortation d'un demi-quart d'heure ou d'un quart pour le plus à la fin de la messe. Nous avons parfois fait quelque courte prédication après les prières du soir ; mais parce qu'en ce temps-là on avait toujours quelque manœuvre à faire, je me suis contenté de prêcher à la messe.

J'ai fait le catéchisme, en Avent et Carême, trois fois la semaine en autre temps, la plupart de ceux qui ne faisaient le quart en ce temps-là ne manquaient de s'y trouver. Et les jours auxquels il n'y avait point de catéchisme, je faisais lecture spirituelle, tantôt de la vie des saints, tantôt du Pédagogue, ou de quelqu'autre bon livre, m'arrêtant de temps en temps sur les choses les plus remarquables, que je redisais facilement pour les mieux inculquer. Je ne saurais exprimer les bons effets que la lecture spirituelle a produits dans la plupart de nos matelots et soldats, qui,

non contents d'une heure de lecture que je leur faisais, plusieurs allaient faire lecture en leur particulier. Trois fois la semaine, mercredi, vendredi et samedi, nous récitions le chapelet en chœur, chacun faisant une inclination profonde au nom de Jésus. Les soirs, durant l'Avent, nous chantions des cantiques spirituels, et durant le Carême et après Pâques, nous faisions une sainte conversation, chacun racontant quelque belle histoire, à la fin de laquelle je disais un mot pour en faire plus retirer de fruit. Le jour de la Purification, nous fîmes la première communion des jeunes garçons qui se trouvèrent au nombre de douze, qui s'étaient fort bien disposés à cette sainte action. Un bon soldat m'aida beaucoup à les instruire et les apprendre à prier Dieu. Je crois que Dieu l'a choisi pour en faire un catéchiste des pauvres barbares de Madagascar. Il s'est donné à nous, et, si nous le voulons recevoir, probablement il sera ravi d'être reçu dans la compagnie. Les bons exemples de celui-là et de beaucoup d'autres m'ont bien donné de la joie. Mais les jurements, vilaines paroles de quelques-uns m'ont beaucoup déplu. Quand quelque matelot ou soldat s'en est trouvé coupable, on les a mis aux fers, ou bien je leur faisais demander pardon à Dieu et à tout le monde et baiser la terre ; et, Dieu merci, on y a remarqué beaucoup d'amendement. Mais quand quelque officier, comme un lieutenant et capitaine, est tombé dans l'un de ces défauts, ç'a été un mal où je n'ai jamais su mettre remède.

Un bon matelot de notre bord, qui ne jurait jamais, fut tué à Sierra-Leone par les Nègres, à cause que les nôtres avaient pris prisonniers quelques-uns des leurs ; et ce meurtre fut cause que les Français brûlèrent, dans deux villages, toutes les cases de ces pauvres gens. Quelques jours auparavant, deux de nos chaloupes étant allées au bord d'un petit vaisseau portugais, on nous tua deux hommes, et d'autres furent blessés, notamment M. de Lamran, Lieutenant de l'amirale, qui eut un œil crevé d'un coup de flèche.

Pour lors le bon M. Belleville vivait encore ; mais maintenant il est mort ; je vous le dis, Monsieur, le regret au cœur d'avoir perdu un si bon missionnaire, de la compagnie duquel j'étais indigne ; et je dois craindre que Dieu ne me l'ait ôté pour mes péchés. Ce fidèle serviteur de Dieu tomba malade le jour même de notre départ de la rade de St-Martin, et le 30 d'octobre fut travaillé d'une fièvre lente qui le mena toujours jusqu'à la mort. Je ne fus averti de sa maladie qu'une quinzaine de jours après que l'Armand s'approcha de nous. Je le fus voir ; et, après l'avoir confessé, le chirurgien jugeant qu'il se portait mieux que de coutume, je pris congé de lui, priant le capitaine Regimont de me faire savoir de temps en temps de ses nouvelles ; ce qu'il me promit. Mais Dieu permit que son vaisseau s'éloignât tellement des autres qu'on ne le put voir de 15 jours ; et fut tenu pour perdu jusqu'à ce que nous le vîmes à Sierra-Leone, où j'appris que son mal s'était augmenté. Et tout aussitôt je me mets dans la chaloupe pour l'aller visiter ; et, l'ayant trouvé disposé pour aller à terre, nous le fîmes porter dans le bois, dans une cabane qu'on fit exprès, avec un garçon pour le servir, auprès des hommes qui nous faisaient du bois. Il demeura là cinq ou six jours, où, bien loin de trouver de l'allégement, son mal s'empira ; ce qui lui fit désirer de recevoir le très Saint Sacrement. C'est pourquoi M. Prévost et moi allâmes là célébrer la sainte messe. Et deux jours après la communion, qui fut le 13 de janvier, il fut rapporté dans son bord. Le lendemain, je fus le voir, et il me pria de l'aider à bien mourir ; ce qui m'occasionna de lui donner l'extrême-onction. Ce fut le 17 du même mois ; et le même jour il paraissait se porter mieux ; et M. Prévost et moi ne jugeâmes pas qu'il fût nécessaire de demeurer auprès de lui. Le lendemain 18, m'en étant retourné à son bord, il me témoigna être plus faible. Je demandai au chirurgien s'il y avait du danger pour ce jour-là, et il me dit qu'il n'y avait rien à craindre ; et

néanmoins le soir même, entre huit et neuf, il mourut, après avoir parlé jusqu'à la mort. Le lendemain, on tira un coup de canon ; ce qui nous fit douter de sa mort ; et en même temps on nous vint avertir qu'il avait été déjà mis en la sépulture, c'est-à-dire jeté en mer, selon la coutume qu'on garde dans les vaisseaux. La tristesse fut grande, mais ma joie n'est pas petite, me souvenant de sa sainte vie et de ses belles vertus, qui lui ont fait mériter la couronne du martyre, telle qu'on peut appeler la mort d'un missionnaire, qui avait fait vœu (comme lui-même me dit) avant d'entrer en la compagnie, de s'aller sacrifier au delà des mers au salut des âmes et procurer la gloire de Dieu.

Certainement Monsieur, je me reconnais beaucoup coupable de n'avoir été très exact à remarquer ses héroïques vertus. L'espérance que j'avais de le voir relever de sa maladie a été cause que je n'y ai pas pris garde de si près, comme je devais faire. Néanmoins, j'en ai assez vu pour ma consolation et pour l'édification de toute la compagnie.

Car, premièrement, j'ai remarqué en lui un zèle plus grand de son salut, qu'aucun autre malade que j'aie jamais vu ; car il n'avait autre soin que celui-là. C'est pourquoi, comme je lui portais quelque présent, comme quelque gibier, il me dit avec grande affection : «Monsieur, au nom de Dieu, je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de m'aider à bien mourir». Il me priait souvent de me tenir auprès de lui pour lui parler de Dieu. Il se confessait très souvent.

Il avait aussi grand soin du salut des autres et grand zèle des âmes, comme il fit paraître avant sa maladie, s'occupant tous les jours à faire des lectures spirituelles publiquement sur le tillac ; à faire des exhortations, catéchismes ; à entendre des confessions ; à s'entretenir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, pour les disposer à une meilleure vie. C'est pourquoi pendant le séjour que nous fîmes près de La Rochelle, lorsque nous allions nous promener à la ville, il désirait s'en retourner promptement dans son bord pour y rendre service aux sains et aux malades, qu'il chérissait fort tendrement.

Sa dévotion a paru non seulement à lui voir dire le bréviaire autant qu'il eut des forces, mais à vouloir célébrer la sainte messe ; et la pensée du chirurgien est que le grand désir qu'il avait de célébrer le jeta dans un délire qui lui dura environ trois semaines. Il récitait tous les jours son chapelet à l'honneur de la sainte Vierge et croyait qu'il n'y avait point d'homme au monde qui fut plus redevable à cette sainte dame que lui.

Que dirai-je de sa douceur, qui était telle qu'on était tout rejoui de voir sa belle face. C'est pourquoi le contremaître du vaisseau dans lequel il est mort, me disait : «J'ai voyagé en Italie, en Espagne, en France ; mais en aucun lieu je n'ai vu un homme si doux comme feu M. de Belleville ; et je puis dire que je n'ai pas vu d'homme qui eût la sainte condescendance en plus grande recommandation et qui la sût mieux mettre en pratique». Vertu qui le rendait aimable à tout le monde et respecté de tous.

Il était humble à un tel point, qu'il ne se pouvait lasser de s'étonner, non seulement de ce qu'il avait été choisi pour un si grand emploi comme celui de Madagascar, mais de ce qu'on avait la bonté de le souffrir dans la compagnie, s'en estimant le plus indigne de tous.

Mais cette humilité profonde ne diminuait en rien la générosité qui lui faisait entreprendre pour la gloire de Dieu des choses difficiles et en venir à bout, comme il parut auprès de La Rochelle dans deux occasions.

L'une fut que, plusieurs de son bord étant entrés dans un petit vaisseau anglais qui était à la rade, et [ayant] enlevé une partie de ce qu'ils avaient trouvé là dedans, M. de Belleville en parla au capitaine avec tant d'efficace et il fit le cas si noir qu'à même temps il donna ordre à ses officiers de tout rendre ; ce qui fut fait à la grande consolation de tous les Anglais, qui firent jouer quatre ou cinq pièces de canons en action de grâces.

L'autre preuve que M. Belleville a donnée de sa générosité a été de mettre remède à un grand désordre qui commençait dans son bord, pour les mésintelligences de deux Lieutenants, qui avaient attiré partie de l'équipage chacun à son parti, les Normands faisant pour l'un et les Bretons pour l'autre, et le capitaine quasi démis de son autorité. Ce que voyant, notre généreux défunt s'en va trouver M. l'amiral, lui expose si naïvement les choses qu'incontinent, on mit un de ces deux lieutenants dans un autre bord, et pareillement on fit échange d'une partie de l'équipage ; et par ce moyen on y établit une solide paix.

Je passe à la libéralité de ce bon serviteur de Dieu, qui l'obligeait de ne se réserver rien, jusque-là qu'on m'a assure que les confitures qu'on lui portait pour en user pendant sa maladie, il les faisait distribuer aux autres malades du bord.

C'était un homme qui était véritablement pacifique ; et je crois que, puisqu'il savait se bien maintenir en paix avec Dieu, avec son prochain et avec soi-même, Dieu lui donnait sa résignation à la volonté de Dieu héroïque. Car, quoiqu'il eût un désir extrême d'aller travailler et se sacrifier pour la conversion des pauvres sauvages de Madagascar, néanmoins c'était toujours sous condition que ce fut le bon plaisir de Dieu.

L'amour qu'il avait pour la pureté était tel qu'il m'assura que la plus grande peine qu'il souffrait en sa maladie était de voir que sa paralysie le réduisait à ce point que de ne bien pouvoir couvrir ses nudités, lorsqu'on le tirait hors de son lit ; et me dit que ç'avait été une des grandes peines que Notre-Seigneur endura sur l'arbre de la croix. C'était un homme extrêmement mortifié et qui vivait aussi content d'être traité à la matelote, avec un morceau de lard comme s'il eût toujours fait grande chère. Le jour même qu'il mourut, je vis qu'on lui donnait pour son dîner un petit morceau de salé, et rien autre chose.

Il était si obéissant qu'il ne refusait rien de ce que le chirurgien lui ordonnait, et prenait sans aucune répugnance tout ce qui lui était présenté. Jamais, en toute sa maladie, il ne m'a parlé ni de père, ni de mère, ni de frère, ni de sœur, ni de patrie, étant tout à fait détaché de ses parents et de son pays.

Ses entretiens, non seulement durant sa maladie, étais aussi en sa santé, étaient de Dieu et pour Dieu. Ceux de son bord m'ont rendu ce témoignage de lui, que jamais on ne l'avait oui entretenir des choses du monde. C'est pourquoi, même pendant son délire, il avait son cœur à Dieu et ne parlait que de Dieu.

Je ne veux pas omettre la droite et pure intention qu'il avait d'avancer la gloire de Dieu en tout et partout, comme il me fit connaître, quand je lui demandai s'il n'était

pas content de mourir ; à quoi il répondit qu'il ne désirait rien tant que de faire le bon plaisir de Dieu, et que, si la divine providence le retirait de cette vie, il me promettait de ne pas oublier les pauvres sauvages de Madagascar et qu'il serait soigneux de prier Dieu pour eux.

Je dirai encore un mot de sa continuelle patience durant sa si longue maladie, qui lui faisait sentir de si poignantes douleurs.

J'omets qu'il était destitué des aliments nécessaires qui ne se trouvent point ordinairement sur la mer, et toutefois il avait toujours le visage serein et témoignait être toujours content, louait fort ceux qui étaient auprès de lui, qu'il en était honteux.

Enfin sa persévérance à bien faire et à bien souffrir jusqu'à la mort a donné le dernier coup de pinceau qui l'a rendu un parfait tableau de toutes sortes de vertus.

Béni soit Dieu à jamais de toutes les grâces qu'il lui a communiquées sur la terre et de la gloire dont il le comble dans le ciel. Pour moi, je crois que c'est un saint et ne fais point de difficulté de le prier de m'obtenir de la bonté de Dieu la grâce que je l'imite et que j'aie le bonheur d'être quelque jour près de lui dans le ciel. Mais comme nous n'avons pas de révélation de la béatitude, nous n'avons voulu manquer de célébrer chacun nos trois messes à son intention ; et je m'assure que toute La compagnie s'acquittera de tous ses pieux devoirs à son endroit.

Tous ceux du vaisseau Armand furent fort affligés de la mort de leur bon pasteur : et leur affliction s'augmenta voyant suivre M. de Belleville de cinq ou six de leur équipage, qui, faute de prêtres, furent contraints de mourir, non sans contrition, mais bien sans confession. Mais quand nous fûmes arrivés au Cap de Bonne-Espérance, M. l'Amiral et tous les capitaines ayant résolu d'envoyer le seul vaisseau Armand au Fort Dauphin, pendant que les autres trois feraient voile vers Sainte-Marie, qui est tout proche de l'endroit de Madagascar où l'on veut faire la nouvelle habitation, ils trouvèrent bon que l'un de nous se mît dans le vaisseau Armand ; ce que je fis avec l'approbation de M. Prévost, quoique cela nous fit un peu de peine de nous séparer. Je ne fus pas plus tôt entré dans le vaisseau qu'on me pria d'aller voir un pauvre malade, que je confessai, et bientôt après la confession il mourut, quoiqu'on ne le jugeât si près de la mort.

Je commençai de dire la messe le dimanche de la Passion et d'y prêcher la pénitence, débitant les matières des missions avec tant de bénédiction que ceux qui avaient laissé passer Pâques dix fois, et quelques-uns même quinze et seize fois, m'avouèrent que Dieu leur avait si bien touché le cœur, entendant sa sainte parole, qu'ils avaient été suavement contraints de lui obéir et de ne plus différer leur confession, que la plupart ont voulu faire générale de toute leur vie, nommément un huguenot qui me fit savoir le samedi saint qu'il désirait me parler ; ce qui me donna sujet de croire que les prières que toute l'Église avait faites le vendredi saint pour les hérétiques avaient impétré de la bonté de Dieu sa conversion, que je trouvai toute faite ; car il ne doutait de rien. Et d'abord je le trouvai tout disposé à faire une bonne confession générale, comme il fit ; et, le dimanche de Quasimodo, fit la communion.

Depuis le même vendredi saint, je me sentis plus zélé pour le salut des pauvres sauvages de Madagascar ; ce qui m'obligea d'ériger une petite confrérie pour procurer leur conversion. Le règlement est au bas de la présente. Si vous le trouvez bon, je vous supplie de le faire approuver de Sa Sainteté et d'impétrer quelques

indulgences pour les confrères, non seulement pour le jour de la communion annuelle, mais aussi pour chaque fois qu'ils réciteront le chapelet, ou feront la petite prière du soir et du matin, et les faire publier en tous les diocèses de France et, s'il se peut, par toute la chrétienté. J'espère que vous nous procurerez un si grand bien. (1).

1) Le copiste a ajouté à la suite de la lettre : «Ici finit la lettre de M. Dufour, laquelle il ne put achever, à cause que la mort le surprit là-dessus.»

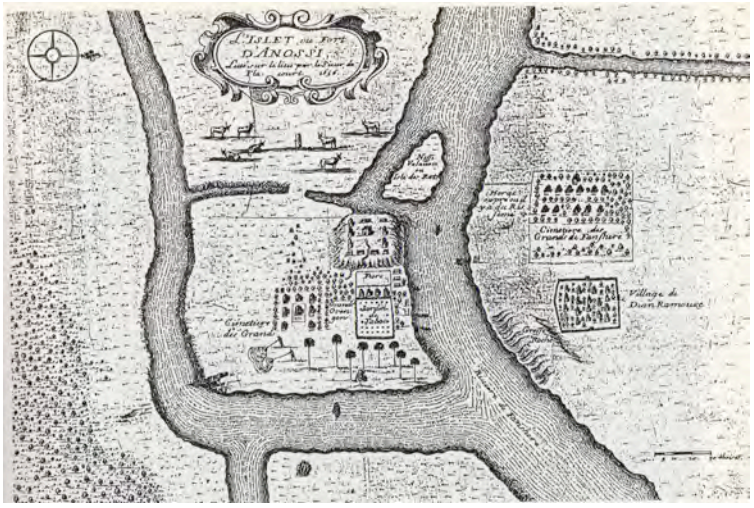

Carte de l'îlet d'Anossy (extrait du livre d'Etienne de Flacourt)

DE MONSIEUR DUFOUR A MESSIEURS LES PRETRES ET FRERES DE LA CONGREGATION DE LA MISSION

De Madagascar, juillet 1656

Archives de la Mission

Messieurs et chers confrères,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais.

Agréez, s'il vous plaît, que je vous dise tout simplement la route que j'ai tenue sur mer, et que je vous découvre mes fautes pour vous les faire fuir, autant que les bons pilotes fuient les plus dangereux écueils.

En premier lieu, j'ai été paresseux à remarquer tous les jours exactement et rédiger par écrit beaucoup de choses très dignes de remarques qui eussent pu contribuer à ma propre perfection, à celle de mon prochain et à la gloire de Dieu. Il y a des hommes qui, comme les abeilles, savent tirer du miel des fleurs les plus amères ; et si j'eusse été de ce nombre, j'eusse pu recueillir du fruit pour moi et pour autrui, non seulement du bien, mais aussi du mal que j'ai vu en tout ce grand voyage. Mais si je me trouve coupable en ce point, je ne me trouve pas moins criminel pour n'avoir eu assez de zèle à procurer que Dieu fût bien servi, et empêcher qu'il ne fût offensé dans notre vaisseau. Il est vrai qu'il me semble que j'ai eu beaucoup de déplaisir lorsque j'ai ouï jurer quelqu'un, entendu des paroles malhonnêtes, injurieuses ou de

mésisance, et quand j'ai appris qu'on avait fait quelque mauvaise action ; et même je me suis efforcé d'y mettre remède. Néanmoins, voyant que plusieurs de notre bord ne se sont pas encore fait quittes de toutes leurs mauvaises et scandaleuses habitudes, j'ai grand sujet de croire que je n'ai pas assez bien prié Dieu pour eux, ni fait tout ce que je devais et pouvais pour les corriger et amender. Car que ne peut un homme qui est animé d'un véritable zèle du salut des âmes et le la gloire de Dieu ? Je puis bien dire, et il est vrai que j'ai eu quelque zèle ; mais il n'a pas été 'secundum scientiam' et accompagné de la prudence requise, vu qu'il a été vide de compassion et plein d'indignation ; et bien loin d'avoir produit de bons effets, il a été beaucoup plus dommageable que profitable. Ce qui m'a fait reconnaître mieux que jamais, que sans la patience, un missionnaire ne fera jamais rien qui vaille et qu'il fera des merveilles avec cette vertu, qui, comme l'assure l'apôtre Saint Jacques, ne met rien aujour que des ouvrages parfaits. 'patientia opus perfectum habet'. A la vérité, il ne faut avoir de connivence, ni avoir une lâche et damnable condescendance dans le mal ; mais il faut que nous mettions toujours de l'huile parmi le vinaigre et que, faisant quelque correction à notre prochain, nous joignions toujours la douceur à la force, imitant la sagesse incréée qui dispose toutes choses non moins suavement que fortement. 'attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter'. C'est pourquoi le missionnaire qui navigue avec des matelots et soldats, a besoin d'une extraordinaire patience, et en doit faire meilleure provision que de biscuit. 'abyssus abyssum invocat' ; et un défaut nous précipite souvent dans un autre défaut ; ainsi que j'ai appris par ma propre expérience. Car faute d'avoir été patient, j'ai trop parlé. Un ancien aimait dire qu'il ne s'était jamais repenti pour s'être tu, mais bien pour avoir trop parlé. Et je puis assurer que si quelquefois j'ai été marri d'avoir gardé le silence, j'ai eu du regret d'avoir trop parlé cent fois pour une. Et j'ai d'autant plus grand tort que je sais très bien qu'on ne peut beaucoup parler sans beaucoup faillir, comme nous l'apprend le Saint-Esprit en ces propres termes :'in multi loquio non deerit peccatum'. A mon avis, un missionnaire ne devrait jamais parler que lorsque la charité l'y oblige, ou que la nécessité l'y contraint ; et par ce moyen nous éviterions quantité de paroles oiseuses, d'aigreur, de vanité, de médisance, de murmure et d'indignation ; et le temps qu'on perd et qu'on fait perdre aux autres en beaucoup d'inutiles discours, pourrait s'employer utilement. J'avoue pourtant que j'ai trop eu parlé en faveur des pauvres malades que je pouvais faire soulager d'autant plus aisément qu'ils étaient en petit nombre, n'y ayant jamais eu plus de six à la fois en notre bord, exceptant les malades du mal de mer qui ne sont guère plaints, et qu'on compte pour rien.

Je les visitais ordinairement deux fois le jour, le soir et le matin. Je parlais de temps en temps aux chirurgiens, maîtres, valets, cuisinier et quelque fois au Capitaine pour leur faire donner les choses nécessaires à l'entretien du corps et pour lors, cela produisait quelque bon effet pour ce jour-là. Mais si l'on avait soin de faire du bien à ces pauvres gens durant un jour, on les négligeait durant une semaine et encore plus, et même on ne se contentait pas de se priver de leur faire du bien mais on passait jusque-là quelquefois que de leur faire du mal, et contre l'avertissement du sage qui dit qu'il ne faut pas affliger l'affligé : non est danda afflictio afflicto. On ajoutait une nouvelle affliction à l'affliction de ces misérables, leur imposant qu'ils feignaient d'être malades, et que ce n'était que fainéantise et pure paresse. J'avais bien de la peine de les voir traiter de la sorte et je m'efforçais de leur donner quelque consolation, et souffrais de bon cœur qu'on me parlât sèchement quand je demandais quelque chose pour leur soulagement ; mais, nonobstant tout cela, je dois m'accuser de n'avoir pas été assez hardi et de ne m'être rendu sainement importun pour leur

apporter plus d'assistance et de soulagement. Hélas ! Malheureux que j'ai été, je n'ai pas eu assez de soin des autres et trop pour moi, particulièrement dans le commencement du voyage, que j'ai trop librement condescendu à ceux qui m'ont appelé pour déjeuner au matin ; je me suis trop sécularisé ; j'ai trop peu chéri la sobriété, je me suis trop flatté ; j'ai trop dormi trop recherché mes appétits et trop peu travaillé. Dieu m'a fait cette grâce de connaître dans le cours du voyage qu'un homme n'a pas besoin de plus de nourriture sur mer que sur la terre, et que si parfois, dans le commencement, il croit avoir besoin de prendre un doigt de vin au matin, il n'en doit pourtant pas faire coutume ; vu particulièrement que cela rend un prêtre moins vénérable aux laïques qui vous font le plus beau semblant du monde, et sitôt que vous êtes absent, ils font une exacte anatomie de vos actions, n'oubliant pas de dire que ce prêtre boit aussi bien comme un autre et qu'il n'a point de vertu au-delà du commun. Et il ne faut pas s'étonner s'ils blâment les actions qui sont tant soit peu répréhensibles, vu qu'ils trouvent à redire à celles qui sont louables et qui sont approuvées des plus gens de bien. Car qu'y a-t-il de plus louable que d'employer ses soins pour bannir le vice d'un vaisseau et y faire régner la vertu, anéantir les mauvaises coutumes et autoriser les saintes et pieuses pratiques, porter compassion aux misérables et donner quelque consolation aux affligés, exhorter à l'observance des commandements de Dieu et de l'Eglise et persuader la dévote et sainte fréquentation des sacrements, prier pour les criminels et pauvres prisonniers, parler en faveur de la vérité et pour la défense de la justice et tâcher enfin de s'acquitter de son devoir en homme de bien ? Et néanmoins pour ces articles, et pour chacun en particulier, j'ai été tancé, blâmé, moqué et méprisé. Dieu m'est témoin qu'après avoir ouï des blasphèmes et des jurements, m'étant étudié d'y mettre remède et de faire la correction aux délinquants, sans toutefois que j'ai usé d'aucune rigueur, quelques esprits mal faits m'ont non seulement regardé de travers, mais en outre, sans se contenter de me déchirer à coups de langue, se sont efforcés de ternir la bonne réputation de ceux qui faisaient profit de mes avis et prenaient la correction en bonne part. Hélas, je dirai encore avec douleur que voulant disposer un chacun à passer le carême saintement et sachant fort bien qu'il y avait raisonnablement d'huile, légume et du poisson pour tout l'équipage, et qu'ainsi il n'y avait nulle nécessité de manger de la chair plus souvent qu'en carnaval ; c'est à savoir trois fois par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, et ayant proposé à un officier que mon intention était de donner ladite permission, il s'offensa fort de cela, me disant qu'il en ferait manger aux siens quand il voudrait ; et un autre des principaux, pour complaire à celui-là, dit qu'il en faudrait manger le samedi, présumant de leur autorité et voulant trancher des petits papes dans leurs bords. C'eût été si peu si on ne se fût contenté de censurer les discours que je tenais en particulier, mais perdant toute sorte de respect pour la parole de Dieu et pour son caractère, on me reprit fort vertement de ce que je disais en mes prédictions, m'assurant que si on croyait avoir assez d'autorité pour me faire taire, on m'eût interdit la chaire pour jamais. Certes, si j'avais dit quelque chose contre la foi et les bonnes mœurs, ou au préjudice de l'honneur et obéissance que tous les hommes sont tenus de rendre à leurs supérieurs, tant spirituels que temporels, ou bien qu'au lieu de prêcher contre le vice en général, j'eusse touché imprudemment les fautes de quelque particulier, je mériterais être privé du ministère, et serai très digne de répréhension ; mais m'étant accusé de rien que d'avoir recommandé la patience à des pauvres matelots et soldats ; que, outre ce qu'ils souffraient journellement, ils sont toujours à la veille de souffrir davantage, je vous laisse à penser si c'est un juste sujet de m'interdire la prédication ; même haïr et vouloir du mal à ceux qui venaient de se confesser à moi, les menacer de les rouer de coups, non directement s'ils retournaient une seconde fois à confesse, mais s'ils

retournaient au lieu accoutumé, prétextant avec fausseté qu'on y faisait un grand bruit, que ceux qui reposaient en ce temps-là en restaient beaucoup incommodés. Tout cela, mes très chers confrères, m'a fait redoubler mes vœux et mes prières en faveur de ceux qui me contrepointaient de cette sorte ; et Dieu m'a donné la grâce de surmonter le mal pour le bien, et de gagner par la patience une glorieuse victoire sur la colère de mes ennemis. Je me suis étudié de plus en plus à leur bien faire ; et les effets de ma bonne volonté à leur endroit ont été autant de charbons ardents qui, tombant sur leurs têtes, les ont embrasés de charité vers Dieu et d'amour pour moi. Et tant s'en faut qu'ils se soient opposés à ce que j'ai entrepris pour porter tous ceux du vaisseau à bien vivre, qu'au contraire ils m'ont aidé à bien faire réussir tous mes exercices sur lesquels Dieu a versé grande bénédiction. Et on remarquait que ceux qui m'avaient voulu interdire la chaire ont été des plus attentifs à mes exhortations et ont donné des preuves suffisantes qu'ils en retiraient beaucoup de profit : grands et petits venaient en foule au catéchisme que je faisais régulièrement au nombre de trois par semaine ; et les hommes faits ne dédaignaient pas d'y répondre, et témoignaient avec beaucoup de reconnaissance du bien que Dieu leur faisait par mon ministère. On n'était pas moins assidu à se trouver à la lecture spirituelle que je faisais aux jours que nous ne faisions pas le catéchisme, lisant tantôt la *Vie des saints,* tantôt le *Pédagogue chrétien,* tantôt un traité de la Dévotion propre aux gens de mer, composé par le R.p FOURNIER, tantôt l'*A.B.C. des Ames dévotes*, ou enfin quelque chose de l'excellent Grenade et j'ai souvent remarqué que, bien loin de s'ennuyer de m'entendre, on me priait souvent de continuer encore un peu de temps.

Je ne veux pas passer sous silence que, le long du carême, nous faisions une assemblée au soir sur le tillac, où se trouvaient grand nombre tant de matelots que de soldats qui payaient chacun leur écot pour avoir part à notre banquet ou entretien spirituel où nous débitions tour à tour familièrement, gaiement et dévotement de belles histoires qui tendaient tous à porter de plus en plus à l'amour de la vertu et à la haine du vice. Et à la fin de chaque exemple, je disais quelque mot tirant quelque moralité et indiquant à tous les auditeurs les fruits que nous pouvions et que nous devions tirer de là ; je ne vous en dirai pas davantage, il y en a assez pour vous faire juger par l'échantillon de la bonté de toute la pièce et vous donner à connaître les bons discours qu'on tient dans nos petites conférences, vous priant de croire qu'on n'en fait pas peu d'état et qu'on y assiste avec grand plaisir et affection ; et que non seulement en ce point mais en plusieurs autres, on seconde les bonnes intentions que j'ai de faire bien employer le temps et verser abondamment la crainte et amour de Dieu dans tous les cœurs ; comme il paraît, premièrement, de ce qu'ils quittaient le jeu de bon cœur lorsque je les faisais avertir que j'allais commencer la lecture ou le catéchisme ; secondement, de ce qu'ils étaient soigneux de se mettre à genoux ; et, troisièmement, de ce qu'ils s'entredemandaient pardon lorsqu'ils s'étaient offensés et me promettaient de s'entr'aimer à l'avenir comme frères ; quatrièmement, de ce qu'ayant ouï jurer quelqu'un, entendu quelque sale parole, ou en faire quelque mauvaise action, en effet ou en apparence, ils m'en donnaient avis ; et les coupables prenaient en bonne part d'être repris commme ils faisaient paraître, non seulement en avouant leurs crimes, mais mieux encore par leur amendement ; cinquièmement, quand quelqu'un avait trouvé quelque meuble, il me priait de le prendre pour en faire la restitution ; sixièmement, plusieurs me disaient qu'ils voulaient demeurer à Madagascar avec moi, quoiqu'au commencement du voyage ils abhorraient ce lieu comme un petit enfer ; septièmement, le maître valet, le cuisinier, ne me refusaient pas ce que je leur demandais pour les malades, et tous généralement étaient fort aises de m'avoir, et me parlaient souvent si je ne voulais pas les accompagner au voyage

de la Mer Rouge, témoignant être marris de la résolution que j'avais prise de ne bouger de Madagascar ; ma commission ne portait aucun ordre d'aller ailleurs que là. Enfin, leur affection a paru en la confiance qu'ils ont eue en moi, venant se confesser généralement tous, sans l'exception d'un seul, quoi que plusieurs n'eussent osé aller à confesse depuis un très long temps, jusque-là qu'on savait quelques-uns n'y avoir pas été de dix ans. A Dieu en soit la gloire ; lui seul est l'auteur de tout bien, et quand il lui plaît, il fait avec de chétifs instruments de fort beaux ouvrages et ne manque jamais de donner des grâces extraordinaires à ceux qu'il appelle à la conduite des âmes. Si faut-il que j'ajoute que quoique la grâce ne soit pas toujours sensible, je me sens tellement fortifié d'un secours du ciel tout à fait extraordinaire que je ne puis dire à la plus grande gloire de Dieu qu'il n'est rien que je ne sois prêt de faire ou de souffrir gaillardement pour coopérer à la même grâce de Dieu et je dis avec l'apôtre : *Quis me separabit,etc*. Tout ce qu'on me dit pour me décourager m'anime davantage et rien que le péché n'est capable de m'effrayer. Mais peut-être qu'en disant cela, je tombe dans un défaut qui m'est assez ordinaire qui est la vanité, qui fait que j'ai manqué d'égalité d'esprit, m'étant parfois follement attristé et parfois vainement réjoui ; hélas, je serais excusable, si je ne m'étais seulement attristé de voir la grande misère des pauvres sauvages du Cap de Bonne-Espérance qui sont si misérables et, quant à l'âme, vivant sans connaissance de Dieu et, quant au corps, étant si pauvres qu'ils sont contraints de manger des choses que je n'ose bonnement dire, de peur de vous faire mal au cœur : c'est que je leur ai vu manger des poux de fort bon appétit ; mais j'ai conçu de la tristesse de ce qu'au même Cap, je sentais un grand froid et un chaud qui me paraissaient insupportable en un même jour. Deuxièmement, d'être contraint de me séparer d'avec Monsieur PRÉVOST, lui s'en allant en une extrémité de Madagascar et moi à l'autre bout (*Monsieur PRÉVOST rejoignait la mission de l'île Sainte-Marie)*. Troisièmement, de n'avoir pas assez de mémoire pour apprendre le langage de Madagascar. Quatrièmement, de me voir quelque peu intéressé à la santé du corps. Cinquièmement, de ne me souvenir pas assez de notre cher Christophe. Sixièmement, de trouver quelque résistance à ma volonté ; septièmement enfin, oyant parler de Madagascar avec quelque sorte de mépris. Il est vrai que j'ai eu des sujets de tristesse assez raisonnable, comme quand j'ai vu le fort de Table Bay, quatre ou cinq catholiques au service des Hollandais huguenots, sans aucune liberté d'exercer notre sainte religion. Je priai leur Gouverneur de leur permettre de se confesser à moi, il me fit grande caresse, et leur donna toute permission en ma présence, mais ne leur donnant pas le moyen de s'en servir, excepté à un qui, venant pour quelque autre affaire dans notre bord, profita de l'occasion. J'ai bien eu de la peine aussi de voir tant de nos catholiques voir passer la quinzaine de Pâques sans se manquer confesser, ni communier et prendre en mauvaise part de ce que je disais dans mes exhortations que ceux qui manquaient de communier à Pâques encourraient l'excommunication. Je crains de n'avoir pas assez remercié Dieu des grandes faveurs que j'ai reçues de sa bonté particulièrement en six ou sept occasions. 1° il m'a fait la grâce de parler diverses langues, etc. 2° il m'a donné le vent tel que je l'ai désiré. 3° il a béni une confrérie que nous avons érigée sur la mer…

Le copiste ajoute :

Ici finit la lettre de M. DUFOUR : ce qui fait voir clairement qu'elle n'a pu être achevée, de qui il ne faut pas s'étonner puisque la mort l'a surpris là-dessus. Et ç'a été Monsieur BOURDAISE, prêtre de la Mission resté seul à Madagascar qui l'a envoyée avec d'autres à mondit Sieur VINCENT dès le mois de février dernier (1657) ; et elle n'a été reçue qu'au commencement du mois d'août 1657.

Le 18 août 1656 meurt Monsieur DUFOUR ; c'est que nous apprend Monsieur PRÉVOST. Ce dernier est d'ailleurs très malade et mourra peu de temps après.

DE MONSIEUR PRÉVOST A MONSIEUR BOURDAISE

De l'île Sainte-Marie, le 25 août 1656

Archives de la Mission

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais.

Je ne vous puis dire la mort de notre très cher Monsieur DUFOUR, sans des ressentiments que je ne puis pas exprimer. Nous savons combien c'était un grand serviteur de Dieu qui ne respirait seulement que sa gloire et pouvait merveilleusement avancer les affaires de Dieu parmi les peuples de cette grande île de Saint-Laurent, vu le travail, qui n'est concevable, qu'il avait commencé par un dictionnaire de la langue du pays avec le catéchisme, et plusieurs autres choses fort utiles pour ces pauvres gens, sans toutefois rien remettre de ses visites ordinaires des pauvres malades, dont nous avons toujours grand nombre depuis notre arrivée en ce pays de l'île de Sainte-Marie. Mais enfin, ayant sa mesure comble de mérite et de prouesses, Dieu, qui est ce bon maître de la vigne lui a voulu donner la récompense entière de ses travaux, pour ce, il était insatiable. Ce bon Dieu s'est tenu content de sa bonne volonté. Monsieur FUSILLER et Monsieur CHAMPMARGOU, votre lieutenant pour le Fort-Dauphin, rendront un témoignage plus particulier de ses vertus, qu'ils ont particulièrement connues dans tout le voyage, que nous ne devons pas laisser tomber à terre pour notre édification, et celles de nos maisons de France. J'ai prié ces deux messieurs d'en écrire ce qu'ils en savent, et vous le remettre entre les mains. Feu Monsieur DUFOUR vous a pu dire les vertus de feu Monsieur BELLEVILLE ; Monsieur FUSILLER vous en pourra dire davantage, qui l'a traité depuis notre embarquement de France jusqu'à Sierra Leone. Il est mort le second jour après que nous avons mis les voiles au vent.

Depuis quelque temps, Messieurs LAROCHE et DARINEAU m'ont donné un garçon nommé France que je leur ai demandé, sachant fort bien son chant, étant assez propre pour ce qui regarde le service de l'église. Je l'envoie parce qu'il est fort maladif dans ce pays-ci ; et d'ailleurs je ne puis l'assister comme je voudrais.

Monsieur BORRE a eu la bonté de vous remettre cinq coffres et une caisse fermée de clous avec deux canes, dont il y en a une vide et l'autre remplie de quatre flacons, et d'un autre qui est environ à moitié, le tout vin d'Espagne.

Monsieur, j'ai tâché de me servir des avis que vous m'avez donnés par votre chère lettre pour ma conservation corporelle. J'en vois à la vérité assez d'importance, mais je crains plus d'y excéder par la sensualité qui ne m'est que trop naturelle. Je vous prie de vous beaucoup conserver ayant appris la bénédiction que Dieu donne à vos travaux ; une fièvre tierce me débilite fort ; j'attends aujourd'hui, sur le soir, mon

sixième accés. Je n'ai pas, ce me semble, eu le dernier accés si violent que les autres. Dieu fera sa volonté. Seulement, je vous supplie affectueusement de prier pour moi, et d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe qui me servira, soit mort, soit vivant. Avant que Monsieur DE LA ROCHE ne partît en son voyage de la Mer Rouge, il a fort recommandé le soin du bon Monsieur DUFOUR qui était pour lors dans les commencements de sa maladie, et aussi de moi, misérable. Et en effet Messieurs les Officiers n'ont manqué de soin tant pour l'un que pour l'autre.

Nous avons de très grandes obligations à Monsieur DE LA ROCHE pour tous ses bienfaits ; il nous a toujours témoigné une particulière bienveillance ; c'est pourquoi à son retour au Fort-Dauphin, je vous prie de lui faire quelque petit présent selon vos forces, et autant que vous pourrez, conformes à ses mérites. Je souhaiterais m'entretenir davantage avec vous, mais les forces me manquent.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur votre très humble et très obéissant serviteur.

PRÉVOST

Entre temps, Monsieur VINCENT a reçu la relation de Monsieur BOURDAISE expliquant ses travaux. Il en fait mention dans deux lettres :

2103. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

14 juillet 1656.

Coste VI, 31

Je vous pourrais envoyer facilement une copie de la relation de M. Bourdaise, si elle était imprimée, ainsi qu'on le souhaite ; mais je ne puis consentir que celle-là, ni les autres, le soient, de crainte qu'il y ait ou quelque vanité, ou quelque complaisance à publier les grâces de Dieu.

2105. — A LOUIS DE CHANDENIER

De Paris, ce 21 juillet 1656

Coste VI, 34

…Il me semble, Monsieur, que je me suis donné l'honneur de vous mander la mort de M. Mousnier, qui était à Madagascar. Voici une petite relation de M. Bourdaise, qui ne mérite pas que vous ayez la peine de la lire ; elle sent trop la simplicité d'un pauvre missionnaire. Aussi est-ce un bon prêtre, qui sait mieux faire que dire…

Extrait du livre d'Etienne de Flacourt

QUATRIÈME MISSION 1656

MISSIONNAIRES : 2 prêtres et un frère.

Charles BOUSSORDEC (prêtre) - François HERBRON (prêtre) - Christophe DELAUNAY (frère).

VOYAGE :

Partis le 30 octobre 1656

Le bateau fait naufrage en face de Saint-Nazaire. Cette mission reste en France.

Charles BOUSSORDEC repartira avec la mission suivante.

François HERBRON ne repartira pas et sera placé à la maison du Mans

Christohe DELAUNAY eut une attitude héroïque durant le naufrage. Il repartira avec la cinquième mission qui avortera.

Références des missionnaires dans Coste :

Boussordec (Charles), prêtre de la Mission.

Note biographique ; saint Vincent, qui le destine à Madagascar, demande pour lui à Rome les pouvoirs accoutumés, V, 576. — A Nantes, VI, 98, 109, 112. — Le vaisseau fait naufrage sur la Loire, VI, 131-133, 139-140 ; VIII, 466 ; XI, 372-374, 380. — Il est envoyé de Luçon à La Rose, VI, 599 ; — s'offre de nouveau pour Madagascar, XI, 423.— Saint Vincent accepte sa proposition, VIII, 90 ; — et le prie d'aller à Nantes, VIII, 102. — A Nantes, VIII, 129, 146. — Il est renvoyé à Richelieu, sa résidence, VIII, 146 — A Annecy, supérieur, VIII, 518. — Autres mentions, VI, 420 ; VIII, 67.

Herbron (François), prêtre de la Mission.

Note biographique ; saint Vincent, qui se propose de l'envoyer à la Mission de Madagascar, demande pour lui à la Propagande les pouvoirs accoutumés, V, 576. — Parti pour Nantes, VI, 95, 98, 109, 112. — Naufrage du bateau qui le porte, VI, 139 ; VIII, 466 ; XI, 370, 373, 375, 380. — Au Mans, VII, 315, 477, 576. — Saint Vincent lui annonce que le départ des vaisseaux pour Madagascar est retardé, VII, 510.

Delaunay (Christophe), frère de la Mission.

Note biographique, VI, 98. — Son éloge, XI, 386. — Premier départ pour Madagascar, VI, 98, 109, 112. — Naufrage, VI, 131, 139 ; XI, 374, 378, 380, 386. — Il se propose pour un nouveau voyage, XI, 423.— Au Mans, VII, 86.— Nouvel embarquement, VII, 86, 88, 91. — Le navire est capturé par un vaisseau ostendois, XII, 38-39. — A Saintes, VII, 224, 243, 244, 307 ; XII, 38. Promis au supérieur de l'établissement du Mans, VII, 315.— Appelé à Paris, VII, 357.

Ce fut le voyage le plus court ! Partis le 30 octobre, ils font naufrage en face de Saint-Nazaire quatre jours plus tard, le 3 novembre 1656. Le frère CHRISTOPHE eut une conduite héroïque durant le naufrage.

Suit un témoignage de Monsieur de FLACOURT :

HISTOIRE DE LA GRANDE ILE MADAGASCAR

Etienne de FLACOURT

Pg 429

Le troisième jour de novembre, le sieur de Goascaer va le matin à Sainct-Nazaire faire marché avec des maîtres de chaloupe pour apporter dix tonneaux de laitage au navire, d'autant qu'il n'était pas bien lesté, et quelques passagers et volontaires le suivent avec deux prêtres de la mission qui y vinrent dire la messe…

…le navire Saint-Jacques qui était celui du Duc de la Meilleraye amarré à quatre ancres chassa demi-lieue et vint échouer sur un banc de roche que l'on nomme et, en venant, d'autant que la houle le faisait beaucoup se lever, et que l'on craignait qu'il tournât sur ses amarres, l'on coupa les deux grands mâts, mais il se brisa sur ce banc et il s'ouvrit en deux, et tous ceux qui étaient dedans, nombre de 142 personnes furent submergés, à l'exception de 18 qui furent sauvés, les uns sur des planches, les autres sur des mâts, les autres sur quelques écoutilles, et un matelot qui se trouva le lendemain au matin attaché avec une corde sur le bord du navire qui paraissait encore au dessus-de l'eau. Les sieurs de Juigny, la Fontaine, le pilote Helis Vassaque, le Maître et autres, ayant fait une piperie, voyant la mer très haute, ne se voulurent pas hasarder dessus, mais permirent à ceux qui voudraient de s'y sauver. C'est pourquoi d'autres personnes s'y hasardèrent, compris un petit jeune homme chirurgien qui servait les missionnaires, avec le Crucifix à la main, qui donna courage à ses compagnons, et un gentilhomme irlandais très adroit qui les fit tous lier sur cette piperie et lui aussi, de crainte que la vague ne les emportât de dessus, et il lia un fort aviron pour lui servir de gouvernail, et ainsi, l'on coupa la corde ; le vent était si impétueux qu'il les chassa en demi-heure à mont la rivière jusques à Migran, où il y a deux lieues et demie, où ils échouèrent sur le bord. Il s'en trouva deux de morts dessus cette piperie et deux autres qui moururent incontinent après, pour avoir trop bu, d'autant qu'ils étaient seulement entre deux eaux…

Le capitaine était à Sainct-Nazaire avec deux prêtres de la Mission qui y étaient allés le matin dire la messe et quelques autres qui ne purent retourner au navire à cause du mauvais temps. Ainsi, tout fut perdu et l'on ne put sauver que quelques barriques d'eau-de-vie.

Monsieur VINCENT se prépare à envoyer du renfort à Monsieur BOURDAISE. Deux prêtres, MM. BOUSSORDEC et HERBRON, et un frère, Christophe DELAUNAY, sont choisis.

Quatre lettres annoncent ce prochain départ :

2148. — A LA SŒUR NICOLE HARAN, SUPÉRIEURE, A NANTES

De Paris, ce 27 septembre 1656. I, 98-99 ; 112 ; 123

Coste VI, 94-95 (et VI, 98-99-112 ; 123)

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

…Un ou deux de nos prêtres doivent aller à Nantes avec deux frères, qui sont partis de diverses maisons, et je leur ai mandé que, pour se rencontrer ensemble, ils s'adressent à vous, afin que, le premier qui arrivera vous ayant dit son logis, vous puissiez l'enseigner aux autres. Je vous envoie un paquet de lettres pour M. Herbron, qui est l'un d'eux : Je vous prie de le lui mettre en main. Il vous rendra le port.

Monsieur le Maréchal de la MEILLERAYE poussait Monsieur VINCENT à envoyer des confrères à Madagascar. Il mentionne ce fait dans une répétition d'oraison :

155. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 18 OCTOBRE 1656

Coste XI, 360

…Je vous disais dernièrement que M. le maréchal de La Meilleraye m'avait écrit ou fait écrire, sur ce que je ne lui envoyais qu'un prêtre, que des douze mille âmes attendaient à Madagascar leur conversion à notre sainte religion. «Eh quoi ! disait-il, M. Vincent veut-il abandonner ainsi des douze mille âmes qui n'attendent que des prêtres pour se convertir ?»

Le départ est imminent :

158. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 11 NOVEMBRE 1656

Coste XI, 369

…le vaisseau qui était disposé pour Madagascar étant sur] e point de partir et faire voile, la veille de la Toussaint dernière, il se trouva, par une providence de Dieu,

qu'il en fut empêché par un subit changement de vent qui se trouva tout à coup contraire à la navigation, et que M. Herbron, prêtre de la Compagnie, qui était dans ce vaisseau pour passer dans cette île, lui venait de mander cela, et que c'était ce qui avait été cause que leur vaisseau était encore à bord. Il dit de plus que Dieu avait permis cela par une providence particulière de sa conduite, et que, si le vent n'avait point ainsi tourné tout à coup comme il fit, le vaisseau serait à la voile, les paquets de lettres et papiers, qui sont papiers utiles et nécessaires aux missionnaires pour les missions de ce pays-là, n'auraient pas été portés par ce vaisseau-ci, pource que le paquet ne serait pas arrivé assez à temps à Nantes pour être rendu audit sieur Herbron, au lieu que ce retardement aura fait que les Filles de la Charité de Nantes auront eu le moyen de faire rendre ce même paquet aux missionnaires qui s'en vont.

159. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 12 NOVEMBRE 1656

Coste XI ,371-372

…Ensuite M. Vincent s'est exclamé en disant :

Plaise à Dieu, Messieurs et mes chers frères, que tous ceux qui viennent pour être de la Compagnie, y viennent dans la pensée du martyre, dans le désir d'y souffrir le martyre et de se consacrer entièrement au service de Dieu, soit pour les pays éloignés, soit pour celui-ci, en quelque lieu que ce soit où il plaira à Dieu se servir de la pauvre petite Compagnie ! Oui, dans la pensée du martyre. Oh ! Que nous devrions demander souvent cette grâce et cette disposition à Notre-Seigneur, d'être prêts à exposer nos vies pour sa gloire et le salut du prochain, tous tant que nous sommes, nos frères, les clercs les prêtres, bref toute la Compagnie ! Hélas ! Messieurs, y a-t-il rien de plus raisonnable que de donner nos vies pour celui qui a donné si libéralement la sienne pour nous tous tant que nous sommes ? Et si Notre-Seigneur nous aime jusqu'à ce point que de mourir pour nous, pourquoi ne désirerions-nous pas avoir en nous cette même disposition pour lui, pour la mettre à effet, si l'occasion s'en présentait ? Nous voyons que tant de Papes, les uns après les autres, ont été martyrisés ; on en compte jusqu'à trente-cinq de suite. Cela n'est-il pas étrange de voir des marchands qui, pour un petit gain, traversent les mers et s'exposent à je ne sais combien de dangers ! J'étais dimanche dernier avec un, qui me vint voir ici,

lequel me disait qu'on lui avait proposé d'aller aux Indes et qu'il était résolu à y aller, et cela dans l'espérance d'y faire quelque gain. Je lui demandai s'il y avait de grands dangers ; et il me dit que oui, qu'il y en avait de grands, mais qu'il y avait une certaine personne de sa connaissance qui en était revenue, et qu'une autre à la vérité y était demeurée. Et alors je me disais à moi-même : si cette personne-ci, pour un petit gain, pour apporter quelque pierre, s'expose ainsi à tant de dangers, à combien plus forte raison nous autres le devons-nous faire pour y porter cette pierre précieuse de l'Évangile !

Porte Flacourt à Fort-Dauphin

Peu de temps après, Monsieur VINCENT apprend le naufrage du vaisseau dans lequel avaient pris place les missionnaires. Il parle de cela dans une répétition d'oraison et dans une lettre :

160. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 15 NOVEMBRE 1656

Coste XI, 372-380

Naufrage du navire qui devait transporter à Madagascar François Herbron, Charles Boussordec et le frère Christophe Delaunay. — Leçons à tirer de cet accident.

M. Vincent donna le signal pour faire approcher de lui la Compagnie, comme pour faire répéter l'oraison à l'ordinaire, et il dit : Je vous prie d'approcher, non pour répéter l'oraison, cet exercice a eu lieu hier et le jour d'auparavant, qui était le jour de saint Martin, mais c'est pour vous faire part d'une grâce que Dieu, par sa bonté infinie, vient de faire à quelques-uns de la Compagnie, afin de lui en rendre grâces, et, d'autre part, pour vous dire le désastre qui est arrivé à d'autres personnes. Je reçus hier au soir une lettre que m'écrit M. Boussordec, par laquelle il me mande que le vaisseau qui devait faire voile pour Madagascar et sur lequel ils devaient s'en aller, a péri ; et voici comment. Vous savez le grand vent qu'il fit le lendemain de la Toussaint dernière, qui était si grand qu'il rompit même une des fenêtres de ce bâtiment et fit tomber une partie de la cheminée du bâtiment neuf de céans. Cette

lettre porte que ce vaisseau, comme je vous disais ces jours passés, étant prêt à partir, en fut empêché par le changement de vent qui. Arriva tout à coup.

Le jour de la Toussaint, Messieurs Herbron et Boussordec dirent la messe dans le vaisseau, qui était à la rade, avec grand'peine, à cause du vent qu'il fit ce jour-là.

Le lendemain, qui était le jour des morts, la tempête augmenta ; et pour éviter le péril, on fit descendre le vaisseau vis-à-vis de Saint-Nazaire dans la grande rivière de Nantes. Étant là, ces messieurs, qui avaient grand désir de célébrer ce jour-là et qui peut-être avaient la pensée de leurs parents et amis qui sont peut-être dans le purgatoire et criaient : *Miseremini mei, saltem vos amici mei* (1), cela fit, avec la dévotion qu'ils pouvaient avoir de célébrer ce jour-là, et le besoin que M. Herbron eut de mettre pied à terre, à ce que porte la lettre, quoiqu'il en soit, cela fit, dis-je, qu'ils prirent résolution de sortir du navire, et ils s'en allèrent à Saint-Nazaire, qui était environ à un quart de lieue de là, pour y dire la messe. Les voilà partis. Ils disent leur messe à Saint-Nazaire. Leur messe dite, ils s'en reviennent pour repasser au navire avec le capitaine du vaisseau, qui avait aussi mis pied à terre. Quand ils furent au bord de la grande rivière de Nantes, où était le vaisseau, ils ne trouvèrent personne qui les voulût mener jusqu'au navire, à cause que la tempête était trop grande, les mariniers n'osant s'exposer par ce temps-là, en sorte que les voilà demeurés à terre sans pouvoir passer. Voyant cela et que la tempête continuait tout le jour, ils retournent à Saint-Nazaire, où ils couchent.

Or, voilà que, la nuit, vers les onze heures, la tempête, redoublant, poussa le navire sur un banc de sable, où il se brisa. Dieu cependant donna l'instinct et la pensée à quelques-uns du navire de faire comme un échafaud ; ce sont des planches, qu'ils lièrent ensemble. Comment cela se fit-il ? Je ne le sais pas encore ; et ils se mirent seize ou dix-sept personnes là-dessus à la merci de la mer et à la miséricorde de Dieu. De ces seize ou dix-sept personnes était notre pauvre frère Christophe Delaunay, lequel, ayant le crucifix à la main, commença à encourager ses compagnons. «Courage ! leur dit-il, ayons une grande foi et confiance en Dieu, espérons en Notre-Seigneur, et il nous tirera de ce danger !» Et il commença à étendre son manteau, pour servir de voile. Je ne sais pas si les autres n'en avaient pas ; quoi qu'il en soit, il étendit le sien, lequel peut-être il donna à tenir d'un bout par un de ceux qui étaient avec lui, et l'autre bout à un autre ; et ils arrivèrent à terre de cette façon, Dieu, par sa bonté et particulière protection, les ayant garantis du danger où ils étaient ; et ils sont arrivés à terre tous en vie, excepté un, qui mourut de froid et de la peur qu'il avait eue en ce danger (2).

Que dirons-nous de ceci, Messieurs et mes frères ? Rien autre chose sinon que les conduites de Dieu sont incompréhensibles et cachées aux yeux des hommes, qui ne sauraient les comprendre. Quoi ! Seigneur, il semble que vous vouliez établir votre empire dans ces pays de delà, dans les âmes de ces pauvres infidèles, et cependant

voilà que vous permettez que ce qui semblait devoir y contribuer soit ruiné et périsse au port !

Puis, s'adressant à la compagnie, il continue de lui dire :

Non, Messieurs, non, mes frères, que cela ne vous étonne pas et que ceux à qui sa divine Majesté a donné le désir d'aller en ces pays-là n'en soient point, pour cet accident, découragés, pource que les conduites de Dieu nous sont si cachées que nous ne les voyons pas. Et cela ne veut pas dire qu'il ne veuille la conversion de ces pauvres gens de delà. Encore bien qu'il ait permis ce désastre, il le fait pour des raisons que nous ne savons pas. Peut-être y avait-il quelques péchés qui se commettaient dans ce vaisseau, que Dieu n'a pas voulu supporter davantage. M. Herbron me manda, il y a quelques quinze jours ou trois semaines, que les désordres y étaient si grands, les jurements, blasphèmes et vilenies qui s'y commettaient si horribles, que cela était pitoyable. Il y en avait plusieurs là dedans que l'on avait pris par force pour les mener de delà. Enfin que savons-nous de la raison de cet accident ? Il ne faut pas pour cela en accuser celui-ci ou celui-là ; ce que nous devons faire, ce doit être d'adorer la conduite de Dieu. Pour ce que voilà un vaisseau qui a péri ! Non, je ne veux pas croire qu'il y en ait de cette sorte dans la Compagnie. Voyez-vous, les grands desseins sont toujours Hélas ! Pour ce que cela est arrivé de la sorte, serait-il raisonnable que ceux à qui Dieu avait donné le désir de s'en aller de delà, fissent la poule mouillée maintenant traversés par diverses rencontres et difficultés qui ne manquent point d'arriver, Dieu le permettant ainsi. Mais quoi donc ! Est-ce qu'il ne veut pas que la Compagnie continue cet œuvre, qu'il a commencé ? Oui da, Messieurs, il veut que la Compagnie le continue. Et d'où vient donc qu'il ruine ainsi, ce semble, ce qui y pouvait contribuer ? Non, non, ne pensez pas cela. Au contraire, ne vous disais-je pas hier, en parlant de l'Église, comme quoi tant de Papes même, jusqu'à trente-cinq, ont été martyrisés les uns après les autres ? Et pourquoi cela, sinon pour faire voir que ce que Dieu avait une fois résolu devait s'accomplir et que son Église subsisterait nonobstant toutes les calamités, nonobstant toutes les persécutions, qui étaient si grandes que les chrétiens n'osaient paraître sur la terre et étaient cachés dans des cavernes, qui d'un côté, qui d'un autre ? A voir cela, il semblait que Dieu ne voulait point que son Église subsistât ; et cependant c'est tout au contraire, car le sang de tant de martyrs que l'on faisait mourir était autant de semences pour servir à l'affermissement de son Église.

Voyez-vous, Dieu ne change jamais dans ce qu'il a une fois résolu, quelque chose de contraire qu'il nous semble qu'il arrive ; et nous le voyons en Abraham. Dieu avait promis à Abraham qu'il multiplierait sa semence comme les étoiles du ciel. Abraham n'avait qu'un fils, et cependant voilà que Dieu lui commande de le sacrifier, de lui couper la tête, lui de la semence duquel devait prendre naissance la mère de son propre Fils. Abraham n'avait-il pas sujet de dire : «Eh quoi ! Seigneur, vous m'avez promis que ma semence serait multipliée comme les étoiles du ciel, et cependant

vous savez que je n'ai qu'un fils, et vous me commandez de le sacrifier !» Cependant Abraham espère contre toute espérance, se met en devoir de sacrifier son fils ; et Dieu, comme je vous viens de dire, qui ne change jamais de résolution dans le, desseins qu'il a une fois résolus, arrête le coup.

De même, mes frères, Dieu veut éprouver notre foi, notre espérance et notre zèle par cet accident qui vient d'arriver. Dieu veut châtier tout le monde ; il envoie le déluge universel pour châtier les horribles péchés qui se commettaient ; néanmoins que fait-il ? Il donne la pensée à Noé de bâtir une arche, et Noé fut cent ans à la bâtir. Pourquoi pensez-vous que Dieu voulût qu'il fût si longtemps à bâtir cette arche, sinon pour voir si le monde se convertirait, s'il ferait pénitence et s'ils feraient profit de ce que Noé leur disait par la fenêtre de son arche, criant à pleine tête, selon quelques auteurs : «Faites pénitence, demandez pardon à Dieu». Cela nous fait voir encore comme quoi, quoique Dieu semblât vouloir que tout le monde fût noyé dans les eaux, néanmoins son dessein était autre, ayant voulu que Noé et toute sa famille fussent exempts du naufrage, afin de repeupler le monde et pour que ce qu'il avait résolu de toute éternité touchant la naissance de son Fils s'accomplît.

Mais ne voyons-nous pas encore que le Père éternel, ayant envoyé son Fils en terre pour être la lumière du monde, ne l'y fit cependant paraître que comme un petit garçon, comme un de ces petits pauvres que vous voyez venir à cette porte ? Eh quoi ! Père éternel, vous avez envoyé votre Fils pour éclairer et enseigner tout le monde, et cependant le voilà qui ne nous paraît rien moins que cela ! Mais attendez un peu, et vous verrez le dessein de Dieu ; et parce qu'il a résolu de ne pas perdre le monde, ains en a compassion, ce même Fils donnera sa vie pour eux. Mais, Messieurs et mes frères, si nous considérons, d'autre part, la grâce qu'il a faite à ceux de la Compagnie de les tirer de ce naufrage, ne faut-il pas que vous demeuriez d'accord que Dieu a en sa protection particulière la pauvre, petite et chétive Compagnie ? Et c'est, Messieurs, ce qui la doit encourager de plus en plus à se donner à sa divine Majesté de la meilleure manière qu'il lui sera possible pour parachever son grand œuvre ; car hélas ! A Madagascar, eh ! Qui est-ce qui y pensait ? Quoi ! Aurions-nous bien eu la témérité de vouloir de nous-mêmes entreprendre ce grand œuvre, voire même de penser que Dieu se fût adressé à la plus pauvre et chétive Compagnie qui fût dans son Église ! Non, Messieurs, non, mes frères, nous n'y pensions pas ; et jamais nous n'avons demandé à aller à Madagascar ; c'est Monseigneur le nonce du Pape qui nous en parla le premier et nous pria de vouloir fournir quelques prêtres de la Compagnie pour y envoyer, en suite de la prière qui lui en fut faite par quelques-uns de ces messieurs les intéressés et marchands qui y envoyaient, estimant lesdits sieurs qu'ils ne pourraient mieux s'adresser pour avoir des prêtres, tels qu'il les leur fallait en ce pays-là, qu'à Mgr le nonce du Pape, lequel jeta les yeux sur nous ; et ainsi voilà comment nous envoyâmes MM. Nacquart et Gondrée.

Mais n'admirez-vous pas la force de l'esprit de Dieu en ce jeune garçon, notre bon frère Christophe, lui qui est un enfant timide, humble, doux ? Oui, c'est le plus humble et le plus doux jeune homme que je connaisse. Le voilà, le crucifix à la main, qui crie à ses compagnons pour les encourager : «Courage ! Espérons en la bonté et miséricorde de Dieu, et il nous tirera de ce danger !» Je vous dirai en passant, mes frères, que cela vous doit apprendre que vous ne devez jamais être sans un crucifix. Ce n'est pas lui, mes frères, qui a fait cela, c'est Dieu tout seul, qui agissait par lui, qui a fait cela. Mais, après tout, quand ils seraient morts à la tête de tous ceux qui étaient là, il y a sujet de croire qu'ils eussent été bien heureux de mourir dans le dessein de servir Dieu à la tête de leurs ouailles ; car tous ces gens-là leur étaient commis, pour le spirituel, pendant toute la navigation.

Il me souvient sur cela de ce qui m'a été raconté par plusieurs et diverses fois, il y a quinze ou dix-huit ans, par le père de Mademoiselle Poulaillon, M. Lumague, qui était de Tivoli en Lombardie, où sa femme est morte, que, quand Dieu voulut ruiner cette ville, qui était située sur une côte de montagne, il arriva, quelque temps auparavant, un grand tremblement de terre, qui faisait remuer cette montagne et déracinait les arbres. Cela donna la pensée à quelques-uns que Dieu était irrité contre cette ville à cause des désordres ou péchés qui s'y commettaient, et, entre autres, à un bon curé du lieu, très savant et homme de bien, qui fit sonner la cloche pour appeler les paroissiens. Ils entendent cette cloche ; ils viennent à l'église ; ce bon curé monte en chaire, les prêche, les excite à se convertir, à demander pardon à Dieu. Parmi ceux qui étaient à cette prédication il y avait un homme de bien, auquel, pendant cette prédication, Dieu donna la pensée de sortir de la ville et de se retirer pour éviter le danger dont elle était menacée. Il sort, s'en va chez lui, prend en diligence sa femme et ses enfants et, avec eux, tout ce qu'ils avaient de plus précieux ; ils sortent et s'en vont. Cet homme, étant un peu loin de la ville, se souvint qu'il avait oublié de fermer sa boutique ; il dit à son petit garçon qu'il avait avec lui : «Écoute, va, retourne fermer ma boutique ; j'ai oublié de la fermer». Ce garçon retourne, et voilà la ville en un instant abîmée ; tout est renversé sens dessus dessous.

Ceci, Messieurs et mes frères, nous fait voir comme quoi Dieu a soin des hommes, et que, s'il les punit, ce n'est qu'à la dernière extrémité et après les avoir, par divers moyens, portés à se convertir à lui, et comme il a un soin particulier pour ceux qui le servent, comme vous voyez qu'il fit à l'égard de cet homme, auquel il commanda, comme il fit autrefois à Loth, lorsqu'il voulut abîmer les villes de Sodome et de Gomorrhe, de sortir de la ville.

Or sus, il faut finir. Il me semble que nous devons faire deux choses : la première, remercier Dieu de la protection qu'il a donnée à nos missionnaires, comme aussi aux autres qu'il a retirés de ce danger ; et pour cela, je prie tous les prêtres qui n'ont pas d'obligation, d'offrir le saint sacrifice de la messe à cette intention aujourd'hui.

L'autre chose que nous devons faire, ce me semble, c'est de dire une grand'messe des morts pour le repos des âmes de ceux qui sont noyés, qui sont environ au nombre de six-vingts, entre lesquels est le lieutenant du capitaine et encore une autre personne de marque. A l'exception des seize dont j'ai parlé et des dix-huit qui étaient à terre, tout le reste est mort. Cette messe, ce sera pour demain, Dieu aidant. Nous y sommes d'autant plus obligés qu'il semblait que Dieu les avait mis sous la conduite des prêtres de la Compagnie, qui les devaient servir en qualité de curés pendant tout le voyage et lorsqu'ils seraient arrivés de delà. Je pense que cela sera bien ainsi, que le remerciement précède.

Nota que j'ai appris aussi d'une personne de la Compagnie que trente-quatre personnes furent sauvées de ce danger, à savoir seize sur ces ais ou tarets dont il est parlé ci-devant, desquelles notre frère Christophe était ; et dix-huit qui étaient à terre, parmi lesquelles MM. Herbron et Boussordec, prêtres de la Mission, avec le capitaine du navire ; et que tout le reste, au nombre de 130 personnes, périt avec le navire.

Livre de Job XIX, 21.

2. En marge : *Nota* que l'on a dit qu'ils firent bien environ deux lieues en cet état pour se sauver auparavant que d'aborder à terre. *Nota* aussi que cela été mis sur la *Cazette de France* comme une chose merveilleuse.

* Cf. François de Sales, "Introduction" p. 286 (éd de la Pléiade) N. cl.L

2171. —A DONAT CRUOLY, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 18 novembre 1656.

Coste VI, 131-133

Monsieur,

Il a plu à Dieu de faire une grâce bien particulière à la compagnie en la personne de Messieurs Boussordec, Herbron et notre frère Christophe, qui, s'étant embarqués à Nantes pour Madagascar, ont failli à se perdre avec leur vaisseau, lequel avait fait voile le 30 octobre ; mais il fut repoussé par un vent contraire, qui l'obligea de rentrer à la rade et de mouiller l'ancre vis-à-vis de Saint-Nazaire. Le jour de tous les Saints, ces Messieurs dirent la sainte messe dans le vaisseau ; et parce que l'agitation les incommoda, ils prirent terre le lendemain, pour aller célébrer dans une église, laissant le frère dans ledit vaisseau. Cela fait, ils voulurent retourner à bord ; mais ils ne trouvèrent personne qui s'osât commettre sur une chaloupe pour les y mener, à cause que la mer était grandement agitée, quoiqu'ils se missent plusieurs fois en disposition d'y passer. Le 3° jour de novembre, entre les dix et onze heures, la tempête fut si violente qu'elle fit briser ce pauvre vaisseau sur un banc de sable, au

milieu de la rivière, large de trois quarts de lieue, où plus de six-vingts personnes perdirent la vie. Quelques autres ayant préparé un échafaud pour se sauver, notre petit frère trouva moyen d'y avoir place. Et tenant un crucifix à la main, sans s'étonner, et étendant son manteau pour servir de voile, il flotta depuis Saint-Nazaire jusqu'à Paimbœuf, c'est-à-dire deux grandes lieues, en compagnie de 15 à 16 personnes, les assurant qu'ils ne périraient point, s'ils avaient une véritable confiance en Dieu (remarquez, s'il vous plaît, la foi de cet enfant). Et en effet, ce qu'il leur promit arriva ; car tous ceux-là furent sauvés, à la réserve d'un seul, qui mourut de froid et d'appréhension. Ne voilà pas, Monsieur, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois missionnaires, particulièrement sur ce bon frère, qui, étant fort timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui et pour encourager les autres dans ce péril éminent ! Je vous prie d'en bien remercier sa divine bonté. L'abomination était si grande dans ce navire que M. Boussordec me mande qu'il a dit plus de vingt fois que sa pensée était qu'il n'arriverait jamais à bon port. Plaise à Notre-Seigneur qu'il soit le nôtre !

Vous profiterez de ce débris, parce que j'ai mandé à ce frère-là de s'en venir chez vous et d'y servir quelque temps Notre-Seigneur sous votre douce conduite. Je vous prie de le recevoir cordialement et de le bien ménager. Il pourra dresser vos domestiques à faire votre cuisine et votre dépense selon les manières de la compagnie, afin que, si nous sommes obligés de le vous ôter dans quelque temps, ils puissent suppléer à son défaut.

2175. —A JEAN MARTIN

De Paris, ce premier de décembre 1656.

Coste IV, 139-140

Monsieur,

Il a plu à Dieu de faire une autre grâce bien particulière à la compagnie en la personne de Messieurs Boussordec, Herbron et notre frère Christophe, qui s'étaient embarqués à Nantes pour Madagascar et qui ont été préservés du funeste naufrage que leur navire a fait, lequel, ayant levé l'ancre le 30^{e} octobre, fut repoussé bientôt après par un vent contraire, qui l'obligea de rentrer à la rade et de s'arrêter vis-à-vis de Saint-Nazaire. Le jour de tous les Saints, ces Messieurs dirent la sainte messe dans le vaisseau ; et parce que l'agitation les incommoda, ils prirent terre le lendemain pour aller célébrer dans une église, laissant le frère dans ledit vaisseau. Cela fait, ils voulurent retourner à bord, mais ils ne trouvèrent personne qui s'osât commettre sur une chaloupe pour les y mener, à cause que la mer était fort agitée, quoiqu'ils se missent plusieurs fois en disposition d'y passer. Le 3^{e} jour de novembre, entre les 10 et 10 heures du soir, la tempête fut si violente qu'eue fit briser ce pauvre vaisseau sur un banc de sable, au milieu de la rivière, large de trois quarts de lieue, où plus de six-vingts personnes perdirent la vie. Quelques autres ayant préparé un échafaud pour se sauver, notre pauvre frère trouva moyen d'y prendre place ; et tenant un crucifix à la main, sans s'étonner, et étendant son manteau pour servir de voile, il flotta depuis Saint-Nazaire jusqu'à Paimbœuf, c'est-à-dire deux grandes lieues, en compagnie de

15 à 16 personnes, les assurant qu'ils ne périraient point, s'ils avaient une véritable confiance en Dieu. (Remarquez, je vous prie, la foi de cet enfant). Et en effet, ce qu'il leur promit arriva ; car tous ceux-là furent sauvés, à la réserve d'un seul, qui mourut de froid et d'appréhension. Ne voilà pas, Monsieur, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois missionnaires et particulièrement sur ce bon frère, qui, étant fort timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui et pour encourager les autres dans ce péril éminent ? Je vous prie d'en bien remercier sa divine bonté. L'abomination était si grande dans ce navire que M. Boussordec me mande qu'il a dit plus de vingt fois que sa pensée était qu'il n'arriverait jamais à bon port.

1°La Gazette de France, année 1656, n° 160, p. 1474. De Nantes, le 8 décembre 1656.
«Un vaisseau chargé pour l'île de Madagascar, fit naguère naufrage à nos côtés, sans qu'il se pût sauver qu'onze personnes de plus de cent cinquante qui étaient dessus, par un miracle attribué à la foi d'un frère de la Mission, lequel, avec un crucifix à la main, s'étant trouvé sur trois méchantes planches attachées ensemble, obligea ces onze personnes de s'y jeter, et faisant une voile de son manteau, les conduisit au port après avoir été un jour et une nuit, à la merci des flots et de la tempête, pour rendre cette merveille de leur salut plus étonnante.»

MÉMOIRE ECRIT PAR MONSIEUR BOURDAISE

De Madagascar, le 19 février 1657

Archives de la Mission

DES CHOSES QU'IL Y FAUT ENVOYER.

Premièrement, une chasuble pour chaque prêtre, une aube et un amict, un calice d'étain, un missel, et le plus juste que l'on pourra de chaque chose, tant en habits qu'en linge et autres hardes.

Six grands tableaux d'un pied en carré et douze petits de huit pouces. Trois ou quatre grands tableaux peint en huile de huit pouces. Trois ou quatre grands tableaux peint en huile en cas que l'on n'en ait point envoyé. La grandeur des tableaux doit être de cinq à six pieds ou sept pieds. Il faut un crucifix et une image de la Vierge.

Il ne faut aucune serrure ni férailles, sinon du plomb à chasser et des grosses balles ; et six cadenas à quatre ressorts et quelques petits couteaux pliants d'un sol.

Il ne faut aucune montre, ni autre bagatelle comme étui.

Touchant les remèdes : de la confection de jacinthe, du Sublime et de la chaux, et la recette pour faire de l'eau pour la gangrène, et de la rhubarbe.

Touchant les livres : la Bible, un livre ou deux pour l'étude du prêtre dans le vaisseau. Nous avons besoin de quelques livres français qui soient réjouissants et qui conduisent à la piété, comme la Cour Sainte.

Point d'armes.

Chacun une cave pleine d'eau-de-vie et de vin d'Espagne avec un baril ou deux d'eau-de-vie, sans apporter de rassade.

Poin de papier, ni plumes, ni écritoires, ni canifs, ni de livres blancs.

Une pelotte ou deux de fil à coudre des souliers.

Il nous faut envoyer une cave pleine de blé et de toutes sortes de graines et noyaux, pépins marron, glands, noix, noisettes et amandes.

Pour les marchandises, il ne faut que quelque rasade bleus, du vérot rouge, qui ne soit pas noir par les bouts, et du blanc et jaune de la même grosseur du fil de cuivre jaune comme vous nous avez envoyé, lequel ne soit pas coupé ni mis en couleur. Quelque peu de fil d'argent de la moyenne grosseur pour faire des……. Il n'est pas besoin que l'argent soit si bon ; quelques canons de cornalines bien rouges et à pans, en cas que vous en trouviez ; n'envoyez aucune autre chose.

Si vous aviez un orgue et un organiste à nous envoyer, se serait une bonne chose.

Il ne faut point envoyer d'autre chose du tout. Et s'il y en a quelqu'une qui coûte trop, vous les laisserez.

Je ne vous demande que du monde.

Je vous avais aussi demandé de la vaisselle par l'autre voyage ; mais si vous n'en n'avait point envoyé, n'en envoyez point. Envoyez-nous une platine de cuivre.

A cause de ce naufrage, Monsieur BOURDAISE est toujours seul missionnaire à Madagascar. Après avoir annoncé les morts de MM. PRÉVOST, DE BELLEVILLE et DUFOUR, il demande une fois de plus du renfort. Ensuite, il parle de ses travaux dans l'île.

2215. — TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, 19 février 1657.

Coste VI, 192-194

Monsieur,

Votre bénédiction, s'il vous plaît !

Je suis ce misérable serviteur qui s'est sauvé du naufrage pour vous annoncer les tristes nouvelles de mes maîtres, vos véritables enfants. Tous les trois sont encore morts. M. de Belleville est mort en mer d'un vomissement faute d'y avoir du commencement apporté promptement le remède ordinaire et bien aisé ; car il ne faut qu'un peu dormir après avoir mangé, pendant lequel temps la digestion se fait. M. Dufour fut ici huit jours ; mais il ne m'a pas voulu croire, ni aux habitants, qui lui disaient de demeurer ici et comment il fallait se conserver. C'est un homme qui est canonisé de tout le monde et même de ceux qui le trahissaient. Il a en peu de temps gagné beaucoup de gloire tant par ses souffrances que par ses travaux. Beaucoup de malheurs sont arrivés à ces vaisseaux ; car il leur est mort cinq prêtres et plus de deux cents personnes ; il ne se saurait voir plus de malades.

M. Prévost est mort un mois après M. Dufour ; et sont enterrés l'un auprès de l'autre au pied de la croix qu'ils avaient plantée. Il a aussi beaucoup travaillé.

Je vous dirai franchement qu'honorant la vertu, les motifs et l'amour de Dieu qui les faisaient ainsi agir, qu'il y avait de l'excès ; car ils passaient dans les eaux tout habillés ; et, après avoir enduré la pluie, ils ne changeaient pas de linge, faisaient de grandes austérités, ne mangeaient quelquefois qu'une fois le jour. S'ils avaient modéré un peu leur zèle, ils seraient encore pleins de vie et serviraient à la conversion de nos pauvres Indiens. Dieu y veuille pourvoir comme il lui plaira ! Je ne vous dis pas ma peine. Je crois bien qu'ils en font plus au ciel par leurs prières que lorsqu'ils étaient en terre.

Je ne vous écris pas la vie de M. Prévost, qui est beaucoup conforme à celle de M. Dufour, faute de temps car j'ai assez d'affaires lorsque les vaisseaux partent, sans avoir soulagement de personne en quoi que ce soit. Je ne demande à Dieu sinon qu'il me délivre du temporel. J'ai quelques bestiaux pour assister les pauvres. J'ai fait faire un filtre d'un lieu pour mettre lesdits bestiaux et faire des jardinages. J'ai fait bâtir une église et une maison, qui sert à présent d'hôpital des malades étant proche du village des Nègres. Je les instruirai bien mieux et empêcherai beaucoup de désordres. Cela m'a coûté un peu de peine. Cela est fait, Dieu merci.

M. de La Roche-St-André, commandant les vaisseaux, m'a fait des faveurs non pareilles. Il m'a donné une pipe de vin d'Espagne, un baril d'eau-de-vie, une barrique de farine, une barrique de vinaigre, du riz et du biscuit et enfin tout ce qui m'était nécessaire. Je vous supplie Monsieur, lui vouloir faire quelque présent honnête.

J'ai aussi toutes les obligations possibles à M. le chevalier de Sourdis, beau-frère de M. de La Roche. Ils ont rendu à nos Messieurs, et particulièrement à M. Prévost, qui était dans leur bord, tous les bons services et honneurs possibles. Ce sont des personnes de vertu et de mérite. Ils m'ont laissé deux jeunes gentilshommes, leurs parents, lesquels sont fort sages.

Je vous avais supplié, par la première lettre que j'ai écrite, de vouloir bailler à la femme du père Langlois cent francs. Je vous prie mon cher Père que si vous ne {les] lui avez baillés, de les lui faire payer, avec cent autres francs qu'il m'a baillés, en ma

nécessité en bestiaux. Excusez car ce sera pour la dernière fois. Je dois deux cents livres à mon homme que je lui payerai ici.

Je vous supplie derechef mon cher Père de vouloir envoyer des prêtres et de nos frères ; il faut qu'ils viennent directement ici et y demeurent un an pour apprendre la langue et se faire à l'air et fonder une maison solide. Ne leur donnez que tout juste selon mon mémoire ; et s'il y a quelque chose qui coûte trop ou soit trop difficile à avoir, laissez là et leur ordonnez de suivre du moins le conseil des habitants et de ne pas trop entreprendre du commencement. Tous vous pourraient dire que, s'ils s'étaient conservés, ils seraient maintenant pleins de vie, spécialement M. Dufour.

Pour moi, je me porte bien, Dieu merci. Je serais heureux si je voyais des ouvriers travailler à la vigne du Seigneur qui est si grande en ce pays. Si M. Mousnier et nos Messieurs m'avaient voulu croire, tout serait bien maintenant. Pour moi, le plus chétif de tous les hommes, je me porte bien, Dieu merci. Je suis superbe, prompt, ignorant et rempli de péchés. Je n'ai pas le loisir de prier Dieu et de songer à moi. Si ce n'était vos prières, je serais maintenant perdu.

Je vous supplie, mon cher Père, de vouloir saluer tous nos Messieurs et de les prier de m'offrir à Dieu et que de bon cœur je me prosterne à leurs pieds comme spécialement aux vôtres, Monsieur et mon très cher Père.

Votre très obéissant et très indigne fils et serviteur.

T. BOURDAISE

2216. — TOUSSAINT BOURDAISE, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT

Du fort Dauphin, 19 février 1657

Coste VI, 194-235

Monsieur mon très honoré Père

Votre bénédiction !

C'est à ce coup que les paroles me manquent tout à fait pour vous pouvoir expliquer les amertumes de ma pauvre âme. Dieu sait quels furent nos regrets et nos larmes quand, arrivant en cette île pour la première fois, nous n'y trouvâmes que les cendres de Monsieur Nacquart, lui qui nous y devait tenir lieu d'un Joseph, pour nous recevoir avec honneur comme ses frères, et d'un Moïse, pour nous conduire dans les déserts affreux de cette solitude.

La perte que je fis peu après en la personne de Monsieur Mousnier que son zèle consomma en moins de six mois, me fut encore d'autant plus sensible que je me trouvai seul pour en supporter la pesanteur. Cette plaie a toujours saigné depuis dans mon cœur ; et bien que l'espérance de recevoir quelque secours par un nouvel envoi de missionnaires ait, par intervalles, un peu allégé ma douleur, néanmoins, le

délai par trop long de cette même espérance m'a souventes fois donné sujet d'une nouvelle affliction et ce qui est le plus déplorable, c'est que presque à même temps que j'ai joui de ce grand bien tant désiré et attendu, il m'a été ravi et j'ai tout perdu sans ressource ; de sorte, mon cher Père, que me voilà maintenant dans l'extrémité du malheur et en état de ne plus rien craindre à la vérité, puisque je n'ai plus rien à perdre ni peut-être à espérer, puisque cette terre ingrate dévore si cruellement, non point ses habitants, mais ses propres libérateurs.

Vous entendez assez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire et ce que je voudrais vous pouvoir taire, pour épargner vos larmes et mes soupirs. Monsieur de Belleville, dont je n'ai jamais connu que le nom et les vertus, est mort dans le chemin. Monsieur Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort ; Monsieur Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort ; enfin tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagascar sont morts ; et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle, laquelle, quoique bien triste et bien affligeante, ne laissera pas de vous donner de la joie et de la consolation quand vous aurez su la sainteté de la vie qu'ils ont menée tant sur mer que sur terre, et les grandes bénédictions que Notre-Seigneur a données à tous leurs emplois, depuis qu'ils ont quitté la France. Je m'en vais, Monsieur, vous en faire un bref récit dès que je vous aurai rapporté les choses plus considérables qui se sont passées dans cette île avant l'arrivée des vaisseaux. C'est afin d'y garder l'ordre des temps, et par même moyen le rendre plus clair, point que les petites nouvelles que ce premier chapitre vous apprendra d'abord de notre Église naissante ; celles-ci pourront, à mon avis, un peu suspendre vos pleurs et tempérer la douleur que la suite du discours vous fera possible renouveler.

CHAPITRE PREMIER

De ce qui se passa à Madagascar depuis la dernière relation jusqu'à l'arrivée de Monsieur Dufour.

Incontinent après le départ du vaisseau français qui vous porta ma dernière lettre en date du 15 janvier 1656, continuant mes petits soins pour ce pauvre peuple, je me mis à disposer nos néophytes pour la fête de la Chandeleur, qui était la plus proche. Je leur expliquai à loisir les mystères que l'Église nous représente en ce jour ; lequel étant arrivé, il ne fut pas besoin d'une nouvelle semonce pour les faire venir, pource que la sainte curiosité qu'ils avaient de voir la pratique des choses dont je leur avais donné quelque avant-goût les fit rendre tous de fort bon matin dans la chapelle, où nous fîmes la bénédiction des cierges et ensuite la procession accoutumée. La vue et la part qu'ils eurent de cette belle cérémonie leur causa une joie qui se faisait bien mieux voir sur leurs visages que je ne peux vous l'exprimer sur ce papier. C'était pour eux un comble de bonheur et d'honneur de se voir en cette occasion traiter d'égal avec les Français Cette joie était accompagnée de modestie et d'une dévotion capable de toucher les cœurs les plus endurcis ; mais ce qui me toucha le plus, ce fut la belle disposition que j'aperçus en ceux qui eurent le bien de communier ce même jour, dont le nombre était d'environ cinquante, non seulement à raison de la ferveur, le respect et l'humilité qu'ils firent voir pendant leur communion, mais encore à cause de la générosité, la candeur et la contrition avec laquelle ils me déclarèrent leurs péchés en la confession. Il y eut même plusieurs des petits qui, ne pouvant pas approcher de la sainte table pour n'avoir encore l'âge, voulurent néanmoins être

confessés, ce qu'ils firent avec tant de naïveté et de sentiment qu'ils m'attendrissaient le cœur.

Ce peu qui me parut au-dehors me fit juger que ce bon Dieu dont les plus chers délices sont d'être avec les enfants des hommes, et principalement avec les simples, opérait bien d'autres merveilles au dedans de leurs cœurs. Cela m'obligea de m'entretenir un peu avec eux l'après-dîner et demander à quelques-uns d'entre eux ce qu'ils avaient pensé ou ressenti pendant et après leur communion. Le plus hardi me répondit qu'il disait à Dieu : Izaho mino anao, Zanahary fa nivolana, c'est-à-dire : Moi, crois toi es là, Dieu parce que tu l'as dit ; l'autre : tiak anao ampo, j'aime toi dans mon cœur. L'autre dit qu'il ne voulait plus offenser Dieu : Tsy hanota instony. Une femme m'assura qu'elle était ravie et que son cœur était chaud : ravo sy mafana fonay tokoa. Ah ! Monsieur, que ce peu de mots mal rangés furent bien agréables à Dieu, et qui me donnèrent bien de la confusion comparant la froideur et lâcheté de mes oraisons à leur ferveur !

Avant que finir notre petite conférence, je m'avisai de leur dire que j'avais projeté de faire des instructions durant tout le carême particulièrement sur la manière de se bien confesser et communier, ajoutant que je les priais d'y assister tous, afin d'apprendre à se disposer de mieux en mieux pour la communion pascale ; à quoi ils firent voir une grande assiduité et attention ; et qui plus est, le fruit qu'ils en recueillirent ne fut pas petit, par la miséricorde de Dieu.

Quelque peu de temps après Pâques, j'eus le bonheur de marier tout à la fois trois de nos Indiennes, l'une avec un Anglais nouveau converti, et les autres avec deux Français, qui nous avaient bien donné de la peine, mais qui à présent font très bien et servent bien Dieu, aussi bien que leurs femmes.

Je ne saurais passer sous silence la modestie le zèle, et la sagesse, {de la fille} d'un grand du pays : laquelle Monsieur Balar, natif de Paris, a épousée. Cela est merveilleux comme elle instruit bien sa famille et combien elle s'intéresse pour la conversion des autres. Elle ne vient guère ici qu'elle n'amène des nouvelles personnes à baptiser. Sa dévotion pour les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ne me semble pas moins admirable en ce qu'étant lors toute nouvelle en notre religion, elle me pressait de les lui administrer.

Une fois, comme elle eut entendu que beaucoup de nouveaux baptisés allaient à confesse et à la communion aux fêtes de la Pentecôte, elle me vint trouver pour me demander la même grâce ; mais, lui ayant dit qu'elle n'était point assez savante pour communier, elle me dit : apprends-moi donc maintenant. Je lui dis qu'il fallait attendre à une grande fête, elle me répondit : moraina loatra, c'est trop longtemps ; mais j'attendrai parce que tu le veux. Elle ne manqua pas de venir, au jour préfixé, recevoir le corps de Notre-Seigneur avec son mari à l'édification de tout le monde. Je fus encore bien édifié et même étonné de voir ici trois femmes mariées, de celles que nous avons baptisées, qui d'abord me dirent qu'elles venaient me trouver tout exprès pour se confesser et communier. Je leur demandai ce qui les obligeait à cette dévotion extraordinaire, elles me répondirent que c'était pour chasser les valala, ou sauterelles, qui gâtaient tout. Je leur dis que c'était bien fait, mais qu'il fallait auparavant chasser le péché de leurs cœurs qui y faisait plus de dégâts que ces valala dans leurs champs ; elles me dirent avec simplicité que leur cœur ne serait plus mauvais. Ainsi je les confessai et communiai toutes trois dès le lendemain ; et puis elles s'en retournèrent toutes trois, bien contentes ; mais je n'ai pas encore appris quel effet avait produit

leur pèlerinage. Ce même jour, une autre femme se présenta aussi pour communier et me dit que c'était afin que Dieu nous donnât la paix. Oh ! Que ce fut de bon cœur que je lui administrai la sainte communion ! Et combien volontiers je joignis mes prières aux siennes pour obtenir de sa bonté infinie cette paix et pour l'Europe et pour ces pauvres îles, où la guerre que les hommes se font les uns aux autres n'est pas un petit empêchement à la vraie paix, que je tâche de leur procurer avec Dieu !

Puisque je suis sur la louange des femmes, nous en avons ici une que je puis dire être la femme forte que Dieu m'a fait trouver à cette extrémité du monde. Son mari était français de naissance, mais pour les mœurs plus grossier et plus barbare que nos insulaires. Son emploi n'était autre que son ivrognerie et la crapule, dont, comme c'est l'ordinaire les vapeurs malignes venant à se résoudre, faisaient tomber une grêle de coups sur cette pauvre Indienne, à qui même il arrachait bien souvent les cheveux. Je m'employai, avec les principaux habitants du lieu, pour faire cesser ces désordres. Ce que je pouvais faire était d'exhorter cette femme affligée à la patience, à quoi elle n'eut pas beaucoup de peine à se résoudre ; et se contentant de décharger les amertumes de son cœur par l'abondance de ses larmes, elle faisait paraître une résignation toute rare, jusque-là que, ce mauvais mari étant tombé dans une fâcheuse maladie, elle en eut autant de soin comme si c'eût été le plus aimable de tous les hommes. Aussi Dieu récompensa-t-il sa longanimité car touchant le cœur de ce barbare Français, il l'a tourné heureusement du côté de cette digne femme, en sorte qu'il l'aime à présent tendrement et a si bien suivi les bons conseils qu'elle lui donnait, qu'il a abandonné ses débauches. C'est ainsi que le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle.

Il y a quelque temps que quatre ou cinq villages voisins se retirèrent devers les ennemis, ce qui nous faisait appréhender quelque grand désordre, à raison des courses continuelles qu'ils faisaient toutes les nuits. Il arriva qu'une fois ils entrèrent dans un village et y tuèrent bien une vingtaine de ceux qui étaient soumis aux Français, outre dix autres qui y furent fort blessés, entre autres une femme qui y reçut quinze coups de sagaie. Elle me fut amenée au bout de dix jours avec une grosse fièvre. Ses plaies étaient si infectes, à cause de la pourriture, qu'on n'en pouvait supporter la puanteur ; cela venait de ce qu'en ce pays les pauvres n'ont pas le moyen de se faire panser par les ombiasses (qui sont ce que sont en Turquie les marabouts, comme qui dirait médecins, docteurs, sacrificateurs magiciens, quoique tout leur fait ne soit qu'ignorance et supercherie) ; et ainsi ces pauvres blessés laissent leurs plaies sans y rien mettre. Je lui donnai quelque peu d'onguent, ce qui la guérit en peu de temps, avec l'aide de Dieu, quoiqu'elle eût un nerf et un des gros vaisseaux coupés au bras. Lorsqu'elle fut relevée, elle m'amena ses deux enfants pour les baptiser, et me les voulut donner pour esclaves, mais je ne les voulus pas recevoir en cette qualité, lui faisant entendre que, dans notre religion, il n'y avait point d'esclaves.

Voici encore une petite nouvelle de nos guerres. Un voleur signalé, accompagné d'environ deux cents hommes, tenait la campagne, et donnait bien de l'exercice à nos Français, cela obligea Monsieur le gouverneur de mettre sur pied douze cents Nègres, conduits par quarante Français, pour s'opposer à ce barbare et faire des nouvelles conquêtes sur leurs anciens ennemis de la vallée d'Amboule : ce qui réussit assez bien, notre armée en étant revenue heureusement victorieuse. Ce qui se passa de remarquable en cette guerre fut, entre autres choses, qu'un de nos Français nommé Grand-champ fut si mal avisé que d'aller seul attaquer un village ennemi ; aussi fut-il puni de sa témérité ; car les habitants soudain le massacrèrent faisant ensuite des cris de joie horribles, disant que ce leur était un très grand bonheur et un

signe de victoire et enfin lui coupèrent la tête et les mains, qu'ils portèrent à Dian Theron, qui est à présent le plus grand des Blancs et notre plus cruel ennemi. C'est le père du petit garçon qui est en pension au faubourg Saint-Jacques, à Paris, et qu'il serait bon, ce me semble de renvoyer en ce pays, pour disposer ce Dian Théron à faire plus aisément la paix.

Dian Mananghe est venu ici une fois avec quatre autres Roandries (c'est-à-dire grands seigneurs mais qui sont vassaux du roi de la contrée d'où ils sont) et quantité de ses gens, pour rendre hommage au fort. C'est le seigneur du pays de Mandrare, dans les Machicores, descendu de la lignée de Dian Bahouache, qui était autrefois seigneur de tout le pays des Machicores, Mahafalles, Manamboules et de la moitié de l'île de Madagascar et qui après sa mort, a laissé des enfants et des petits-neveux qui se sont ruinés en guerre les uns contre les autres. Ce Dian Mananghe est un homme de fort bel esprit sage, discret et courtois ; il est d'une taille médiocre, les cheveux noirs, mais à demi frisés, quoique fort longs ; il porte la barbe large, à la façon des Arabes et passe pour un des plus vaillants du pays. Son bon ange se servant de l'occasion de cet hommage, l'amena à notre logis pour me voir et m'entretenir de quatre de ses enfants qui ont été baptisés par ci-devant. Je lui parlai de son propre salut ce qu'il écouta fort volontiers. Il vint le lendemain à la grand'messe et dit que cela était beau : Soa misakabir Zanahary ; il est bon de prier Dieu, dit-il. Je lui demandai des nouvelles de son neveu, nommé Dian Masse, duquel je vous ai écrit autrefois sur le sujet de son bel esprit ; il me dit qu'il était malade et qu'il ne croyait pas le trouver en vie. Ce pauvre oncle pleurait en me disant cela, car ils ont un grand amour pour leurs parents. Je lui demandai quelle était sa maladie ; il me fit réponse qu'il avait mal partout, qu'il ne mangeait plus, qu'il priait sans cesse et parlait de moi fort souvent. Un des Français qui venait de ces quartiers m'assura les mêmes choses et qu'il se recommandait à mes prières. Je lui envoie quelques médicaments, qui lui serviraient bien, mais non pas pour ôter entièrement le mal, qui était trop grand et invétéré ; il était ulcéré par tout ce corps et perclus de ses membres. Je priai néanmoins l'oncle de le faire apporter ici au plus tôt et que je le ferai panser ; à quoi il s'accorda, mais je n'en ai point depuis eu des nouvelles. Il est vraisemblable qu'il est mort et que Dieu lui aura fait miséricorde, à raison de la bonne disposition de son âme puisque, durant toute sa maladie, il a fait voir une vive foi, une grande patience, une application presque continuelle à la prière et un ardent désir d'être assisté spirituellement par mon entremise. En même temps que ce bon oncle me parlait de son neveu, il avait avec lui trois de ses enfants, savoir Pierre Sandrois, âgé de 14 ans ; Louis Besambo, qui est le troisième ; et le plus petit, qui s'appelle Pierre Lambo, âgé de 10 à 12 ans. Le père me demanda si les fils pouvaient épouser plusieurs femmes. Je lui dis que non, parce que Dieu le défendait ; que, lorsqu'ils seraient en âge, ils pourraient en prendre une baptisée et se marier à l'Église, comme les Français ; et que, celle-là étant morte, ils en pouvaient prendre une autre, et non jamais auparavant. Le père, ayant écouté cela, dit : to, to, tu as bien dit, tu as bien dit. Et toi, dit-il à son fils Besambo, anao tia mivady roa, toi, tu veux avoir deux femmes ; zaho tsy tia, moi je te le défends ; zaho venena anao mivady roa ; moa tsy baptisé ? N'es-tu pas baptisé ? — Le second disait à son cadet : anao melopo ; aka tia ratsy intsony ; toi tu as le cœur tordu, ne désire plus le mal. Tous ces gens me firent plusieurs interrogations sur notre foi et étaient tous ravis, jusque-là qu'un d'eux me présenta un de ses neveux pour demeurer avec moi et être baptisé. Il serait très facile de convertir ces pauvres barbares et ce sera quand il plaira à Dieu nous envoyer un bon nombre d'ouvriers animés de l'esprit apostolique.

Ayant eu avis que le seigneur du village d'Imoro, distant de quatre lieues du fort Dauphin, était malade à l'extrémité (c'était un bon vieillard âgé de septante ans, riche et aimé de ses sujets, qui pendant six mois, avait offert quantité de sacrifices de bœufs pour sa santé), et sachant de bonne part qu'il aimait les chrétiens, je me sentis obligé de l'aller voir. Je le trouvai couché à plate terre auprès d'un esclave sur lequel il s'appuyait, et si faible qu'il ne pouvait quasi plus parler. Là, en présence de tout le village qui était accouru à mon arrivée, je lui parlai des choses de l'autre monde et de la grandeur de la foi catholique. Je lui dis que, s'il voulait être baptisé, comme les chrétiens, il serait mis au rang des enfants de Dieu et en état, au partir de cette vie, d'aller jouir de tous les bonheurs et contentements que l'on goûte au ciel. Ce bonhomme, ramassant ce qui lui restait de force me dit avec vigueur qu'il voulait bien être chrétien. C'est pourquoi, comme le mal pressait, je l'ondoyai à la vue de toute l'assemblée, à qui ensuite je fis une exhortation, qui fut fort bienvenue de la plupart, aux enseignes que quelques-uns d'entre eux me dirent dans leur simplicité que leurs esprits volaient pendant que je leur parlais. Je dis encore un mot après au pauvre malade et lui donnai quelques clous de girofle, dont il se sentit un peu fortifié. Il me demanda du vin fort de France. Je lui en promis. Il me voulut faire un présent ; mais je l'en remerciai, lui disant que le baptême est une chose de si haut prix que rien au monde ne la saurait payer. Le voyant si bien disposé, je m'en revins avec son frère, qui m'accompagna pour passer la rivière, à qui je laissai, en le quittant, un peu de thériaque et de confection d'hyacinthe, dont j'ai su qu'il a recouvré la santé au bout de trois jours. En quoi je me sens particulièrement obligé à la bonté divine de ce que, par les moyens des petits remèdes auxquels elle donne bénédiction pour le corps, je trouve tant de facilité en ces bonnes gens pour la guérison de leurs âmes.

Je ferme ce chapitre par une petite nouvelle triste et joyeuse, que j'appris il y a quelque temps, à savoir que la mère de Dian Machicore, un des grands seigneurs du pays, âgée de plus de cent ans, était morte, après avoir demandé instamment le baptême, qu'elle n'avait pu recevoir à cause de la distance du lieu où j'étais. Je fus, à la vérité, fort affligé de ce qu'on ne m'avait point appelé de bonne heure pour l'assister en ce dernier passage ; néanmoins, pource que possible son désir en ce cas d'impuissance lui aura fait recevoir le baptême du Saint-Esprit, mon cœur en a ressenti de la consolation, et j'ai cru être obligé de lui donner place parmi nos néophytes. Il y en a probablement plusieurs autres, de l'un et l'autre sexe, qui se sauvent ici en vertu de cette sorte de baptême, mais aussi faut-il avouer que le nombre de ceux qui se damnent {faute} d'avoir un homme qui les aide à se laver dans cette piscine mystique, est beaucoup plus grand et c'est ce qui me cause ici le plus d'affliction, surtout quand je me représente que leurs anges gardiens me disent : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus (l), ô missionnaire, si tu eusses assisté cet homme et cette femme, ils ne seraient pas morts de cette mort éternelle. Ah ! Mon cher Père, que je fais souvent des souhaits que tant d'ecclésiastiques capables qui sont en France dans l'oisiveté et qui savent ce grand besoin d'ouvriers fissent parfois une pareille réflexion et se persuadassent vivement que Notre-Seigneur lui-même leur fait ce reproche, et à un chacun d'eux : Sacerdos si fuisses hic frater meus non fuisset mortuus, ô prêtre, si vous aviez été dans cette île, plusieurs de mes frères, rachetés par mon sang, ne seraient pas morts damnés ! Sans doute que cette pensée leur donnerait de la compassion et même de la frayeur, surtout s'ils considéraient attentivement que pour avoir négligé cette assistance spirituelle, le même Jésus-Christ leur dira un jour ces paroles terribles : Ipse (impius) in peccato suo morietur, quia non annuntiasti ei, etc. Sanguinem vero ejus de manu tua requiram. (Ezech. 3.) Oh ! Que si les prêtres, les docteurs les prédicateurs les

catéchistes et autres qui ont talent pour ces missions éloignées faisaient bien attention à tout ceci, surtout à ce qu'ils doivent rendre compte de la damnation de ces âmes, ils seraient bien plus soigneux qu'ils ne sont d'aller au loin chercher les brebis égarées pour les ramener dans le bercail de l'Église ! le prie Dieu qu'il donne à tous la lumière et le zèle dont ils ont besoin pour s'employer efficacement à la conversion des pécheurs, particulièrement de ces pauvres insulaires.

Voilà, Monsieur, ce qui s'est passé de plus notable depuis l'an 1655 jusques à l'arrivée de Monsieur Dufour ; lequel n'étant plus en état de vous rendre compte de son voyage j'ai cru qu'il serait plus à propos, auparavant que de vous parler d'autre chose, que je vous en fisse moi-même le récit selon que je l'ai appris de sa bouche même, ou des mémoires qu'il avait dressés pour vous en écrire.

CHAPITRE SECOND

Du voyage de Monsieur Dufour et de ses confrères de la Mission depuis la France jusques en l'île de Madagascar.

Je pense, Monsieur, que vous aurez su comme ces trois hommes apostoliques eurent, dès leur embarquement une mortification bien sensible, en ce qu'au lieu d'être tous trois dans un vaisseau, comme ils espéraient pour pouvoir s'entr'aider et conférer ensemble, ils furent séparés, car de quatre vaisseaux qu'il y avait, ils furent mis, un dans la Maréchale, l'autre dans l'Armand et l'autre dans la Duchesse, et un autre prêtre qui n'était pas de notre congrégation, dans l'Amirale. Cela pourtant ne les découragea point mais plutôt leur fit faire de nécessité vertu, et se soumettre à cet ordre comme à un effet de la Providence. Tous les quatre vaisseaux levèrent l'ancre de la rade de Saint-Martin, près La Rochelle. Le 29 octobre de l'année 1655, et à même temps nos missionnaires, chacun dans son vaisseau, firent réciter ou chanter des prières convenables, pour recommander à Dieu le voyage. Oh ! Qui pourrait exprimer le contentement et la joie qu'ils ressentirent de se voir en chemin pour aller gagner à Notre-Seigneur tant d'âmes qui attendaient leur secours ! Leur joie néanmoins fut bientôt mêlée de tristesse, à raison de deux accidents qui leur arrivèrent deux ou trois heures après leur départ.

L'un est que, le temps s'étant rendu bien fâcheux dans la mer courroucée, plusieurs furent tout à coup malades du mal de mer particulièrement ceux du vaisseau où était Monsieur Dufour, qui en fut lui-même attaqué avec environ dix-huit autres, en sorte qu'il ne put célébrer la sainte messe ni la veille, ni le jour de la Toussaint, ni même le jour des Morts ; ce qui lui fut un sujet sensible, comme j'ai appris de lui.

Le second accident fut qu'un prêtre nommé Monsieur Cauderon, natif de Dieppe, embarqué dans la Duchesse, tomba de la poulaine dans la mer ; et quoiqu'en même temps on fît tout ce qui se peut faire pour sauver un homme en pareille rencontre, ce fut en vain. L'on ne sut jamais le garantir ; chacun le regretta et pria Dieu pour son âme. C'était un des plus savants hommes de France pour la théorie de l'art de marine ; aussi s'appliquait-il entièrement à cela. Monsieur Dufour s'entretenant un jour avec lui, à ce qu'il m'a dit lui-même lui demanda simplement comment une personne de sa profession s'adonnait à des choses si ravalées, lui disant qu'il s'étonnait de ce qu'un prêtre comme lui s'appliquait à des exercices si peu proportionnés à sa vocation, et à cela il repartit qu'il le faisait avec intention de

donner gloire à Dieu en servant le public, et que son père spirituel consentait qu'il continuât cette vocation, et qu'à la vérité il était marri d'avoir entrepris ce grand voyage sans la permission de son prélat, et qu'il en sentait de si grands remords, qu'il était en volonté de se priver de dire la messe et d'administrer les sacrements jusqu'à ce qu'il fut de retour à son diocèse, si ce n'était en cas de nécessité, et de mener cependant une bonne et sainte vie avec désir d'y persévérer jusqu'à la mort, ce qui donna sujet de croire à tout le monde que Dieu lui aura fait miséricorde.

De tous les malades, il n'y en eut qu'un seul qui en mourut, après avoir eu le bonheur de recevoir tous les sacrements. Tous les autres furent tôt après bien guéris, par la grâce de Notre-Seigneur, quoique néanmoins, après la guérison de ceux-là, les maladies en attaquèrent d'autres, en sorte qu'il y en eut trois ou quatre malades ; ce qui n'est guère parmi deux cents personnes qui passent la Guinée, où souvent on a vu mourir du moins le tiers et parfois la moitié.

Pour ce qui est de Monsieur Dufour, il ne tint le lit que trois jours, ou environ. Sa vertu était si grande que tous ses maux ne l'empêchèrent pas plus longtemps de faire les fonctions d'un vrai aumônier et vaquer à ses exercices ordinaires. Il me dit qu'il avait tâché d'observer de point en point ce qui avait été arrêté en une conférence qu'il fit avec ses chers confrères un peu avant que de se séparer d'avec eux, elle fut faite sur le sujet des prières publiques, catéchismes exhortations, lectures spirituelles et autres moyens d'avancer la gloire de Dieu et procurer le salut d'un chacun durant leur voyage, et surtout de la manière de se bien prendre en tout cela sans rien gâter ; ce qui est fort difficile, l'expérience nous laissant voir tous les jours sur mer qu'il se faut comporter diversement selon les diverses humeurs des capitaines auxquels il est souvent nécessaire de condescendre en tout ce qui n'est pas mal, quoiqu'il paraisse moins bien aux yeux des gens vertueux. En un mot il faut une grande prudence pour faire du fruit avec ces sortes de personnes.

Et comme Monsieur Dufour savait bien que les gens de mer aiment les courtes prières, il se contenta de chanter et de faire chanter tous les matins le Veni Creator Spiritus, réciter l'Itinéraire, ensuite faire les actes d'adoration, de remerciement et de contrition, comme il est marqué dans ces livres qui contiennent l'exercice spirituel de la journée. Le soir, on chantait quelque antienne de la Vierge, la prière pour le roi, et on lisait les cinq points de l'examen général de conscience ; et, outre tout cela on chantait le jeudi le Pange lingua ; le vendredi, le Vexilia, le samedi, le Stabat ; les dimanches et fêtes les Vêpres. Il ne se passait point de dimanche ni fête que Monsieur Dufour ne célébrât la sainte messe ; et eût voulu et souhaitait, comme je l'ai appris de sa bouche, la dire tous les jours ; mais, voyant que tout le monde n'y prenait pas plaisir, il s'était contenté de cela, croyant que Dieu accepterait en ce cas sa bonne volonté pour sacrifice.

Il ne se passait point presque de fêtes ni dimanches qu'il n'y eût des communions à l'issue de la messe. Il faisait une exhortation, mais seulement d'environ un quart d'heure, crainte de les dégoûter. Il faisait aussi quelquefois des prédications après les prières du soir ; mais, parce qu'il y avait en ce temps-là toujours quelque occupation incompatible, il fallut qu'il se contentât de prêcher seulement après la messe.

Le jour de la Purification, il fit faire la première communion aux jeunes garçons, qui se trouvèrent au nombre de douze, les ayant auparavant bien disposés à cette action sainte aidé à ce qu'il m'a dit, par un bon et pieux soldat, qui avait grâce pour instruire la jeunesse et lui montrer à prier Dieu, ajoutant qu'il croyait que Notre-Seigneur

l'avait choisi pour en faire un catéchiste des pauvres barbares de Madagascar et qu'il aurait été ravi d'être reçu dans notre compagnie, si on l'eût voulu recevoir.

Monsieur Dufour faisait de plus le catéchisme, durant l'Avent et le Carême, trois fois la semaine. Et ceux même qui en autre temps n'assistaient presque à aucun exercice spirituel ne manquaient pas de s'y trouver. Les jours auxquels il n'y avait point de catéchisme, il y avait lecture spirituelle tantôt de la Vie des saints, tantôt du Pédagogue chrétien, ou de quelqu'autre bon livre. Et il s'arrêtait de temps en temps sur les choses les plus remarquables, lesquelles il répétait brièvement pour les mieux inculquer aux assistants et les pesait et appliquait fort utilement. Cette lecture produisait des bons effets dans les esprits de la plupart des matelots et des soldats. Plusieurs, ne se contentant pas d'une heure de lecture, qu'ils écoutaient en commun, en faisaient eux-mêmes une autre en leur particulier.

Il faisait réciter le chapelet à deux chœurs trois fois la semaine : le mercredi, le vendredi et le samedi : et chacun s'inclinait profondément au nom de Jésus autant de fois qu'on le prononçait. Les soirs, pendant l'Avent, on chantait des cantiques spirituels ; et durant le Carême et après Pâques, on faisait une sainte conversation, où chacun racontait quelque bonne histoire, à la fin de laquelle Monsieur Dufour en tirait quelque moralité pour en faire retirer plus de profit. Tout cela, avec le bon exemple de ce bon soldat et de beaucoup d'autres, lui donnait bien de la joie, voyant que Dieu était servi de la sorte. Tout ce qui le fâchait était les jurements et vilaines paroles des plus insolents, à quoi il avait mis si bon ordre que, quand quelque matelot ou soldat s'en trouvait coupable, on le mettait aux fers, ou bien on lui faisait demander pardon à Dieu et à tout le monde et baiser la terre. Mais, lorsque quelque officier y tombait, il ne pouvait y remédier ; ce qui l'affligeait extrêmement. Il fit tant néanmoins et par ses paroles et par son exemple, qu'à la fin ces Messieurs furent un peu plus retenus et témoignèrent avoir une grande estime de lui et lui porter un grand respect.

Ces deux chers confrères tâchèrent d'introduire les mêmes exercices de piété, chacun dans son vaisseau ; ce qui leur réussit assez bien, Dieu merci, particulièrement à Monsieur Prévost. Et si Monsieur Belleville n'a pas tant fait que les autres en cela, à raison de sa maladie presque continuelle, il a suppléé ce défaut en pâtissant et édifiant par ses vertus. Et d'autant que la vie et la mort de ce missionnaire peuvent fournir de quoi consoler et édifier votre charité et même la compagnie, je vais vous en marquer brièvement quelque particularité, principalement de celles que j'ai apprises de Monsieur Dufour et même des mariniers du vaisseau où il était. Mais auparavant vous serez aise, Monsieur, de savoir le détail de sa maladie et de son décès.

Je vous dirai donc, Monsieur, que, dès le même jour de son départ, il fut travaillé d'une fièvre lente qui l'affaiblissait peu à peu. Monsieur Dufour n'en fut averti que quinze jours après, lorsque l'Armand s'approcha d'eux Il alla aussitôt le voir, et l'ayant confessé, le chirurgien l'assurant qu'il se porterait mieux et que ce ne serait rien, il prit congé de lui, priant le capitaine Régiment d'en avoir soin et de lui faire savoir de temps en temps de ses nouvelles ; ce qu'il lui promit. Mais Dieu permit que ce vaisseau où était le malade s'éloignât tellement des autres qu'il fut tenu pour perdu, jusqu'à ce que, au bout de quinze jours, les quatre vaisseaux s'étant rassemblés au cap de Sierra-Leone, pour faire du bois et prendre de l'eau, Monsieur Dufour le revit dans son vaisseau, et, apprenant que la maladie était augmentée, il y entra une seconde fois, et trouvant le malade disposé pour aller à terre, il l'y fit porter ; et comme il n'y avait rien pour le mettre à couvert, on le mit dans une cabane

qu'on lui fit à la hâte dans le bois le plus proche. Il lui donna un garçon pour le servir. Il demeura là cinq ou six jours, où, bien loin de trouver de l'allégement, son mal empira ; ce qui lui fit désirer de recevoir le très Saint Sacrement. C'est pourquoi Monsieur Dufour et Monsieur Prévost allèrent là célébrer la sainte messe, et il y communia et, deux jours après sa communion, qui fut le 13 janvier, il fut rapporté dans son vaisseau. Le lendemain, M. Dufour le fut voir, et il le pria de l'aider à bien mourir. C'était la seule demande qu'il faisait à ces Messieurs tout autant de fois que leur charité lui voulait rendre quelque service. Surtout il demandait l'extrême-onction, laquelle on lui donna tôt après. Ce fut le 17 du même mois. Le lendemain, Monsieur Dufour retourna le visiter, qui s'aperçut qu'il était bien plus faible que devant ; mais, comme le chirurgien lui dit qu'il n'y avait rien à craindre ce jour-là, il s'en retourna avec Monsieur Prévost. Néanmoins, dès le même soir, il mourut, entre 8 et 9, après avoir toujours parlé jusqu'au dernier soupir. Oh ! Qu'il serait à souhaiter qu'on eût recueilli les paroles qu'il prononça pendant ce dernier passage ! Il y a sujet de croire qu'elles étaient toutes saintes et divines, puisqu'on sait bien que son cœur était tout plein et enflammé de l'amour de Dieu et de zèle du salut des âmes.

Le jour suivant, on tira un coup de canon dans son vaisseau, ce qui fit juger à ceux du nôtre qu'il était mort, et aussitôt on nous avertit qu'il était déjà mis en sépulture, c'est-à-dire qu'après quelques prières faites pour le défunt, il avait été jeté en mer, selon la coutume qu'on garde dans les vaisseaux, quand ils sont bien éloignés de terre.

Cette perte nous arriva un peu au delà de la ligne, vis-à-vis de la Guinée, le 18 dudit mois de janvier, l'an 1656. Je vous laisse à penser, Monsieur, quelle tristesse sentirent lors ces bons Messieurs, et moi maintenant, qui ai perdu un support qui me venait. Néanmoins, je ne laisse pas de me consoler, dans la confiance que j'ai que nos pauvres Nègres ont à présent en lui un intercesseur dans le ciel, puisqu'il s'était offert à Dieu par un vœu exprès de consacrer sa vie pour le salut de leurs âmes sur la terre, auparavant même que d'être admis en notre compagnie ; aussi était-ce sa grande joie, dans les petits intervalles que sa maladie lui donnait sur le vaisseau, de penser au sort bienheureux qui lui était échu, d'être destiné par la Providence et par l'obéissance à cet emploi. Véritablement, les vertus qu'il a fait paraître dans le peu de temps qu'il a été sur mer font bien connaître que sa vocation était du ciel.

Il était, à ce que j'ai appris, habitué à la sainte mortification des sens, s'oubliant lui-même de prendre ses nécessités pour en faire part aux autres, jusqu'à donner les confitures et autres douceurs qu'on lui présentait dans sa maladie, aux autres infirmes, et se contenter pour son ordinaire d'un morceau de salé, qui fut le dernier rafraîchissement qu'il prit le jour de sa mort. Sa pureté était rare, et la plus grande peine qu'il eut, lorsqu'il fut attaqué de paralysie, était de se voir obligé à faire voir quelque nudité. Le contremaître de son vaisseau m'a assuré que, dans tous les voyages qu'il avait faits quasi dans tous les États de l'Europe et l'Afrique, il n'avait jamais vu en aucun lieu un homme plus doux et plus charitable que Monsieur de Belleville. Sa douceur était accompagnée de générosité, et il n'était pas moins noble par vertu que par extraction ; ce qui parut principalement en deux occasions.

L'une fut que, plusieurs de son vaisseau étant entrés dans un petit navire anglais qui était à la rade, et ayant enlevé une partie de ce qu'ils y avaient trouvé, Monsieur de Belleville en parla au capitaine avec tant d'efficace et lui fit le cas si noir, qu'à même temps il donna ordre à ses officiers de tout rendre ; ce qui fut incontinent exécuté, à la

grande consolation des Anglais, qui firent aussitôt jouer quatre ou cinq pièces de canon en actions de grâces.

L'autre preuve que Monsieur de Belleville donna de sa générosité fut de mettre remède à un grand désordre qui commençait dans son vaisseau pour la mésintelligence de deux lieutenants, qui avaient déjà partagé tous les gens du vaisseau en deux fractions, les Normands faisant pour l'un, et les Bretons pour l'autre. Dans ces brouilleries, le capitaine était quasi démis de son autorité. Ce généreux serviteur de Dieu n'eut pas plus tôt vu cela, qu'il s'en alla en parler à M. l'amiral et lui exposa si efficacement les mauvais effets de ce désordre, qu'incontinent on mit un de ces deux lieutenants dans un autre vaisseau, et pareillement on fit échange d'une partie de leurs hommes, et par ce moyen on y établit une solide paix.

Cette générosité parut encore bien mieux dans la patience avec laquelle il souffrait toutes les longues et très grandes incommodités de sa maladie et surtout à se résoudre si constamment au grand passage de la mort, qui donne de la frayeur aux plus résolus ; car, étant interrogé de Monsieur Dufour s'il n'était pas content de mourir, il répondit qu'il ne désirait rien tant que de faire le bon plaisir de Dieu en tout et partout, et particulièrement en mourant pour l'amour de lui et pour son service, et que, si sa divine Providence agréait de le retirer à cette heure-là de cette vie, il n'oublierait pas les pauvres sauvages de Madagascar, espérant qu'il les pourrait assister autant dans le ciel qu'il eût fait sur la terre, si Dieu lui faisait miséricorde. Plaise à sa bonté infinie d'exaucer ses prières et de nous envoyer des ouvriers en quantité, et bien pleins de l'esprit qui animait ce bon prêtre et à moi misérable de me faire la grâce d'imiter ses vertus !

Tous ceux qui étaient dans le vaisseau Armand furent fort affligés de la mort de leur bon prêtre, et leur affliction s'augmenta quand, un peu après, cinq ou six d'entre eux moururent aussi, non pas, à la vérité, sans contrition, mais sans confession faute de prêtre ; et ce qui les combla de douleur ce fut la crainte de mourir ainsi sans être confessés, prévoyant bien qu'ils seraient contraints d'achever leur voyage jusques à Madagascar sans aucun prêtre.

J'oubliais, Monsieur, de vous faire récit de quelques autres désastres qui ont précédé ce dernier, lesquels me semblent plus déplorables en quelque façon que tout le reste : c'est la mort sans confession de plusieurs personnes tant de nos vaisseaux que de ceux qu'on rencontra tant sur terre que sur mer. C'est, Monsieur, que, deux chaloupes de nos Français ayant abordé un petit vaisseau portugais, deux des nôtres y furent mis à mort, outre plusieurs autres qui y furent blessés, nommément Monsieur de Lamran, lieutenant de l'Amirale, lequel eut un œil crevé d'un coup de flèche ; mais ce qui me fait plus de compassion, c'est qu'en une autre rencontre un bon matelot, qui ne jurait jamais, fut tué par les Nègres à Sierra- Leone, à cause que ceux de nos vaisseaux avaient pris prisonniers quelques-uns des leurs, je ne sais pourquoi. Ce meurtre fut cause que nos Français brûlèrent toutes les cases qui composaient les villages de ces pauvres infidèles. Oh ! Qu'il vaudrait bien mieux qu'on allât donner la vie spirituelle à ces pauvres gens que leur ôter ainsi la corporelle, et leur procurer les biens éternels plutôt que de les priver des temporels ! Oh ! Que je m'estimerais heureux si je mourais pour les retirer de l'ombre de la mort ! Mais il est temps de reprendre notre discours du succès du voyage de nos missionnaires.

Quand les quatre vaisseaux furent arrivés au cap de Bonne-Espérance, Monsieur l'amiral et tous les capitaines, ayant résolu d'envoyer le seul Armand au Fort Dauphin, pendant que les trois autres feraient voile au Fort Sainte-Marie, qui est tout proche de Madagascar, et où l'on veut faire une nouvelle habitation, trouvèrent bon que l'un de nos prêtres qui restait se mît dans ledit vaisseau Armand : et ce fut Monsieur Dufour qui s'y offrit et y fut admis, après l'avoir fait agréer à Monsieur Prévost. Jugez Monsieur, si ces deux missionnaires si parfaitement unis de cœur par l'amour dont Jésus-Christ les avait liés et qui ne faisaient quasi que de se réunir de corps, avec espérance de ne se séparer plus, pour vivre et mourir ensemble dans Madagascar, ne furent pas bien surpris de cette seconde séparation, bien plus sensible et mortifiante que la première, puisqu'il s'agissait d'être écartés l'un de l'autre de deux cents lieues et en diverses îles.

Monsieur Dufour ne fut pas plus tôt entré dans le vaisseau Armand, qu'on le pria d'aller voir un pauvre malade. Dieu sait avec quel zèle il accepta cet emploi. Il s'y en alla incontinent, le confessa, et sitôt après la confession, Dieu l'appela a soi, quoiqu'on ne le jugeât pas si près de la mort.

Cette première œuvre de miséricorde qu'il venait d'exercer lui servit d'aiguillon pour reprendre les mêmes exercices qu'il faisait dans l'autre vaisseau où il était, et y vaquer avec plus de ferveur que devant. Entre autres, il commença à dire la messe le dimanche de la Passion et d'y prêcher la pénitence, avec tant de bénédiction que ceux qui avaient laissé passer Pâques dix fois et quelques-uns même quinze et seize fois, furent tellement touchés de la parole de Dieu qu'il leur annonçait, que, ne pouvant résister aux inspirations divines, ils résolurent de ne point différer leur confession que la plupart firent générale de toute leur vie, nommément un huguenot, qui, touché de la vérité qu'il avait entendue, l'alla trouver le samedi saint pour faire abjuration de son hérésie, et quelque temps après se confessa à lui, et ensuite communia de sa main. Ce fut le jour de Quasimodo. Le zèle de Monsieur Dufour pour la conversion des pauvres Nègres de ce pays était si grand qu'il érigea pendant sa navigation une confrérie pour procurer leur conversion, ayant, à cet effet, marqué certaines prières et bonnes œuvres que les confrères devaient faire à certains jours ; et il avait dessein de vous en envoyer les règlements, mais il n'a pas eu les loisirs de les mettre en état, préférant à tout autre emploi le soin très exact qu'il avait de rédiger par écrit ce qu'il avait à faire pour la conversion de ces pauvres insulaires, et surtout à faire un mémoire des fautes jusques aux moindres, qu'il croyait commettre dans ce voyage, et dont, par un exemplaire d'humilité qui me confond, il avait dessein d'envoyer une copie à la compagnie, pour ternir, s'il eût pu, le lustre de ces belles choses que Dieu avait déjà faites et semblait devoir encore faire par son entremise.

Enfin, après avoir vogué si heureusement pendant un si long temps, il aborda à notre terre le 29 de mai ; et c'est, Monsieur, ce que je réserve à vous dire en détail au chapitre suivant.

CHAPITRE TROISIÈME

L'arrivée de Monsieur Dufour à Tholanghare, village de l'île de Madagascar, et ce qu'il fit, et de son départ du même lieu pour aller en l'île de Sainte-Marie.

La surveille de la Fête-Dieu de la même année 1656, ainsi que chacun désirait avec ardeur voir des vaisseaux de France, y ayant fort longtemps qu'il n'y en était venu, et que moi-même véritablement je le souhaitais plus que tout autre, tant à raison du grand besoin que j'avais qu'on m'amenât des compagnons, qu'afin de rendre la cérémonie de ce grand jour plus solennelle, voici qu'un petit enfant qui était chez nous aperçut à même instant un navire ; ce qui nous réjouit plus que je ne vous saurais dire. On court à l'église chanter le Te Deum. Cependant le vaisseau entre dans la rade et en même temps en ressort ; ce qui rabattit bientôt notre joie et nous fit soudain faillir le cœur. Enfin il revient se remettre à notre bord et y mouille l'ancre. Oh ! ce fut alors que nous ne fûmes plus en doute de notre bonheur et que notre cœur tressaillit d'aise, particulièrement lorsqu'on entendit tirer le canon pour saluer et qu'on vit descendre Monsieur le chevalier de Sourdis et le sieur Guelton, lesquels d'abord nous assurèrent que le navire était à Monseigneur et, pour plus grande assurance, que Monsieur Dufour était dedans.

Seigneur, quelle joie ! Je m'embarquai pour le voir, nous nous jetons à terre et nous nous embrassons, Dieu sait avec quelle réjouissance. Il me raconta comme les autres étaient à Sainte-Marie et que Monsieur Prévost était en bonne santé dans la Duchesse ; mais, lorsqu'il me dit qu'il en était mort un, qui s'appelait Monsieur de Belleville, je sentis soudain une grande tristesse en mon cœur ; et pource qu'il assura que ce qui l'avait fait mourir était le vomissement que la mer cause, dont suit la fièvre et parfois la mort, quand il dure trop, et que la crainte de l'encourir pourrait empêcher nos missionnaires de venir ici, je ne puis que je ne vous dise dès à présent, Monsieur que pour guérir cette sorte de mal de mer, dont j'ai aussi été malade en venant ici, je n'ai trouvé aucun remède plus souverain que de dormir un quart d'heure après avoir mangé ; il faut pourtant laisser nettoyer l'estomac le premier et le second jour. Ceux qui ont fait cela n'ont pas été malades ; et sans ce remède je serais mort. Oh ! Qu'il eût bien mieux valu que Dieu m'eût retiré de ce monde que non pas cet homme apostolique, qui eût bien mieux travaillé que moi ! Mais il faut adorer sa providence en cela comme en toute autre chose et nous résigner à sa sainte volonté. C'est ce qui me fit faire trêve à la douleur que je ressentais par cette triste nouvelle, pour laisser encore aller mon pauvre cœur à la joie que l'heureuse arrivée de Monsieur Dufour me causait. Je fus néanmoins contraint de mortifier un peu de temps mon grand désir de m'entretenir avec lui, pource que les Français d'ici l'environnaient, et ceux du vaisseau me questionnaient. Ils me demandèrent, entre autres choses, si tout allait bien à l'habitation, d'autant qu'ils avaient appris des mauvaises nouvelles sur nous au cap de Bonne-Espérance, savoir que nos insulaires avaient tué presque tous les Français. Je les assurai du contraire, et que tout allait bien, Dieu merci. Je leur fis une pareille demande pour leur vaisseau. Ils me dirent qu'il y avait près de huit mois qu'ils étaient en mer, et qu'ils avaient pensé tous mourir, et que dans leur navire ils avaient encore cinquante malades, et que, pour les autres vaisseaux, il y avait deux mois qu'ils les avaient quittés, à cause de la tempête, qui les avait ainsi écartés. Enfin, je rompis avec eux pour tâcher de rejoindre Monsieur Dufour. A cet effet, je demandai permission au capitaine de l'amener à terre, ce qu'il m'accorda, nous conjurant tous deux d'avoir soin des malades. Ah ! Mon Dieu ! Que c'est une chose douce que de se voir avec ses frères, après avoir été longtemps séparés et éloignés les uns des autres ! Il me semblait voir un ange du ciel ; il était vermeil comme la rose, mais cela ne procédait que du feu intérieur de son zèle, car il avait pour lors le mal de terre : ses jambes étaient fort enflées et toutes noires, et toutefois il cachait cela ; et, à voir la sérénité de son visage, il semblait être en bonne santé.

Nous avisâmes, dès le soir même, à ce que nous avions à faire le lendemain matin. Notre premier soin fut de nous confesser l'un l'autre et puis de nous en aller, lui au navire, pour faire mettre les malades à terre, et moi à donner ordre pour les faire loger et fournir leurs nécessités employant le reste du temps à parer l'église pour la procession de la fête. A cet effet, j'y mis plusieurs petites arcades ornées avec des bouillons de papier blanc et des petits nœuds de ruban rouge. Notre chapelle fut toute tendue de linge bien blanc. Faute d'autre tapisserie, la ramée et des feuillages d'arbres servaient pour orner le chemin par où devait passer la procession. Je fis même étendre de la natte à terre par tous les mêmes endroits.

Je priai Monsieur Dufour d'être le célébrant de cette solennité, et de porter le Saint Sacrement ; ce qu'il fit avec beaucoup de dévotion et d'édification. Monsieur le chevalier tenait la chasuble ; Monsieur le gouverneur et son lieutenant portaient le dais et quatre mousquetaires marchaient aux quatre coins avec quatre autres qui portaient des flambeaux. Quatre petits Indiens, habillés à l'avantage, allaient devant, portant chacun une corbeille pleine de fleurs, dont ils jonchaient le passage, et deux autres encensaient avec des génuflexions, selon la coutume de France ; et moi en surplis, je me tenais près de M. Dufour pour lui servir de diacre et pour faire garder l'ordre. Le reste du peuple avait les cierges allumés. Ainsi nous allâmes jusqu'au fort, où il y avait un reposoir assez beau selon notre pauvreté.

Ces bons néophytes, qui étaient bien au nombre de trois cents, étaient ravis et touchés de dévotion et se fortifiaient de plus en plus à la foi, voyant que de tels honneurs ne se pouvaient rendre qu'à un Dieu. A la sortie du fort, on tire tous les canons, et les soldats font une salve des mousquetades. On retourna ensuite à l'église, où l'on chanta la grand' messe. Monsieur Dufour fit une exhortation, dont plusieurs furent touchés.

Après la messe, les Français assistaient tour à tour devant le Saint Sacrement. Nos néophytes ne laissèrent pas perdre leur rang, car il y en eut tout le temps que Notre-Seigneur fut exposé. Monsieur Dufour et moi fûmes occupés à travailler auprès des malades.

Sa charité était si grande qu'il embrassait tout, jusqu'à faire blanchir le linge aux uns et aux autres, même aux hérétiques qui se portaient bien. Enfin, si je voulais parler à lui, il le fallait prendre sur les heures de notre repos ; ce que j'avais peine de faire pour le besoin qu'il en avait. Il ne voulut jamais faire les fonctions de supérieur, ni coucher en aucun lit mais sur son matelas, étendu sur terre. Il allait voir tous les malades avant que de dire la sainte messe. Je le suppliai de la dire du matin et prendre quelque chose avant que de les visiter. Il le fit par condescendance pendant deux jours mais il dit après, pour s'en exempter, qu'il ne pouvait manger si matin et qu'il prenait trop d'aliments. Il était si occupé autour des infirmes qu'à peine avions-nous un moment pour prendre notre réfection ensemble.

Il ne demeura ici que huit jours, pendant lesquels nous avisâmes des choses plus importantes à la gloire de Dieu : premièrement, de faire bâtir une église, avoir du feu continuellement devant le Saint Sacrement, ne plus laisser entrer les femmes dans la cour, mais avoir une maison proche la porte, pour les faire prier Dieu ; faire lire à table et ne manger que fort peu dehors.

Il ma dit plusieurs fois qu'il était ravi de se voir hors du tumulte et qu'il était ici en son élément. Néanmoins, après huit jours de résidence qu'il fit en cette île, il

commença à me parler de son partement pour celle de Sainte-Marie. Je le suppliai de n'y point aller, mais plutôt mander Monsieur Prévost pour venir ici apprendre tous trois la langue ensemble, nous faire à l'air du pays et nous y établir quelque chose de solide, que Sainte-Marie était un air infecté, qui emportait plusieurs de nos Français, et que je ne croyais pas que nous revissions jamais Monsieur Prévost. Tous nos habitants lui tinrent le même discours Il ne voulut point nous écouter ; ce qui m'obligea de prier Monsieur le chevalier de ne lui pas souffrir de faire voyage, vu qu'il avait lors le scorbut, qui est un mauvais mal de mer qui prend aux gencives et aux jambes ; mais il fit si bien qu'il gagna Monsieur le chevalier. Dès que je l'eus su, je demandai à ma façon assez rustique et avec un peu de chaleur qu'est-ce qu'il voulait faire, lui représentant qu'il était envoyé pour me soulager et que c'était là votre intention, Monsieur, et qu'il valait mieux que j'y allasse, vu que j'étais fait à la terre. Il m'apporta tant de raisons, fondées principalement sur la charité du prochain et particulièrement des pauvres malades, et sur le bien pressant qu'il y aurait à faire à l'égard des autres personnes qui étaient dans l'île, que je fus contraint de lui laisser le tout à son jugement ; et voyant que c'était un faire le faut, je le laissai aller à la garde de Dieu ; mais auparavant je lui fournis ses petites nécessités : je lui donnai du linge, des rasades ou étoffes du pays et toutes les autres choses nécessaires pour Sainte-Marie ; je lui fis accepter quelques petits rafraîchissements, quoique je me doutasse bien qu'il n'en goûterait pas, non plus qu'il avait fait de ceux qu'il avait apportés de France, car il les avait déjà tous distribués aux malades sans se réserver qu'environ deux pots de vin d'Espagne pour dire la messe. le lui dis la façon qu'il devait ménager sa santé et se gouverner dans le pays, tâchant de lui en faire concevoir l'importance ; et pour mieux l'engager à cela, je lui baillai une lettre que j'écrivais pour le même effet à Monsieur Prévost, par laquelle je lui mandais, entre autres choses, la joie que j'avais de leur arrivée et ensemble la tristesse que me causait cette séparation et que je le conjurais de tâcher de se bien conserver et ne pas trop travailler dans le commencement et de presser Monsieur Dufour d'en faire de même. Je lui donnai trois honnêtes Français pour s'en servir et par le chemin et sur les lieux, l'assurant qu'il se pourrait fier à eux et prendre conseil d'eux, pource qu'ils savaient fort bien la langue et le pays et que c'étaient des braves gens et fort aimés des Nègres. Je le priai avec instance de revenir par le premier navire et d'amener aussi Monsieur Prévost, pour se faire avec nous et apprendre, comme j'ai dit, la langue. Il me le promit et m'assura que c'était aussi son dessein et par le même motif. Enfin, après nous être embrassés, et avec larmes, il s'embarqua à mon grand regret et de tous les Français et même de tous les Nègres de cette habitation, qui l'aimaient déjà beaucoup.

Vous attendez sans doute, Monsieur, que je vous dise à présent le succès de son voyage et ce qui se passa à Sainte-Marie et ici pendant son absence : c'est aussi ce que je m'en vais vous déduire en peu de mots au chapitre suivant.

CHAPITRE QUATRIÈME

De ce qui se passa à Madagascar depuis le départ de Monsieur Dufour jusqu'à la nouvelle de sa mort, et à Sainte-Marie pendant le peu de séjour qu'il y fit avec Monsieur Prévost.

Ayant vu que Monsieur Guelton, demeuré gouverneur en cette habitation, avait fait reculer le Fort Dauphin d'une portée de mousquet, parce qu'il croyait qu'il était trop

proche du village des Nègres, de qui on devait appréhender quelque surprise par le feu, tous les bâtiments de ce pays-ci n'étant faits que de bois, cela me donna occasion et me fit résoudre de travailler aussi, de mon côté, pour ce qui regarde notre logement m'y voyant obligé pour les mêmes raisons. Pour m'accommoder donc à ce changement, je délogeai et me plaçai entre les Français et les Nègres, dans la vue que cela donnerait plus de commodité aux uns et aux autres de venir à la prière et aux instructions. A même temps, je fis bâtir une petite case pour loger les Français qui sont répandus par la campagne, lorsqu'ils viennent à Tholanghare, et avoir, par ce moyen, occasion de les entretenir de leur salut et savoir comment ils se gouvernent dans leurs habitations.

Je commençai aussi à mettre en exécution ce que nous avions projeté Monsieur Dufour et moi, savoir de bâtir une église en ce même lieu, à laquelle on travaille encore et qui sera assez belle, si je ne me trompe et de grandeur suffisante pour contenir pour le moins deux cents personnes. Plaise à la divine bonté de verser en abondance ses bénédictions sur la première qu'elle ordonne lui être bâtie en ce lieu par notre entremise, et bien remplir de son esprit ceux qui viendront y voir ou entendre les saints mystères, et les multiplier tellement que nous soyons contraints d'en faire plutôt une plus grande !

Je pris aussi avec moi trois petits garçons des Français avec deux fils du roi de Manamboule, tous cinq âgés d'environ deux ans, qui est l'âge auquel on peut s'assurer de trouver et de conserver en eux l'innocence, principalement au fait de la chasteté, qui est ici rare au delà de ce qu'on peut dire ; de quoi il ne faut pas s'étonner, puisque, comme vous avez pu savoir par notre précédente relation, les pères et les mères n'attendent pas ici que leurs enfants de l'un et l'autre sexe aient l'usage de raison pour leur apprendre comment on peut perdre la pureté, et, qui pis est, les y excitent eux-mêmes ; chose bien déplorable et qui fait bien voir la grande nécessité qu'a ce pauvre peuple d'être instruit.

J'avais déjà depuis longtemps quatre autres petits garçons, qui sont maintenant âgés de sept à huit ans, lesquels me donnent beaucoup de satisfaction et d'espérance de les voir un jour coopérer à la conversion des autres, principalement deux d'entre eux qui savent déjà lire à la messe, et lire tout couramment.

Je pensais que tout ceci pouvait retenir à Tholanghare le zèle de Monsieur Dufour, et m'attendais qu'il serait occupé d'y faire le catéchisme, en suite de l'aumône que l'on fait tous les jours à midi aux Nègres et Négresses, et qu'il aurait encore avec cela la direction des Français et l'administration des sacrements.

Pour mieux l'obliger à cela, je faisais mon compte de lui laisser de quoi faire la charité aux pauvres, particulièrement aux villages et aux enfants abandonnés de leur mère, pendant les mauvais jours où ils ne trouvent quasi rien à manger. Pour ce qui est de moi, je me promettais d'aller dans les terres voisines apprendre à prier Dieu aux uns et aux autres ; et pour n'être à charge à personne, j'avais proposé de faire un petit réservoir de vivres dans une des principales habitations qui se trouverait le plus au cœur du pays, et ainsi demeurer huit ou dix jours dans un endroit, jusqu'à ce qu'il y eût quelqu'un du village qui sût prier Dieu, pour ensuite l'apprendre aux autres du même lieu et leur faire faire les prières du soir et du matin, comme elles se font dans notre habitation de Tholanghare, où j'aurais soin de me rendre à toutes les grandes fêtes de l'année, afin d'aider à y faire le service divin.

Ces desseins plaisaient beaucoup à mon esprit, et j'assurais souvent ces pauvres Nègres que bientôt je les irais apprendre à prier Dieu, puisqu'il était venu de mes frères m'aider en cela ; ce qui les réjouissait extrêmement. C'est pour cela même que je me relâchais quelque peu du soin des choses spirituelles pour disposer et mettre en état les temporelles, afin que quand Monsieur Dufour serait venu, nous puissions travailler tout de bon au salut de ces pauvres gens, nous reposant tout à fait, pour ce qui est du temporel, sur quelque bon laïque qu'il devait m'amener.

Pendant que je m'entretenais dans ces pensées et que tous les jours j'offrais le sacrifice de notre Rédemption, avec les prières de nos bons chrétiens pour l'heureux retour de Monsieur Dufour, à qui même j'avais réservé l'administration de plusieurs baptêmes, pour le réjouir et le consoler à son arrivée, voici que, le 21 de septembre, on commence à crier : navire, navire ; et on voit soudain paraître l'Armand, qui vient mouiller ici pour la seconde fois. On regarde si Monsieur du Rivaux y est et si l'on ne verra point Monsieur Dufour. A même temps, la chaloupe vient à terre pour y faire descendre M. du Rivaux, notre gouverneur général, qui à même temps fait son entrée avec une belle compagnie. Chacun se donne l'honneur de le saluer. Incontinent après, je lui demande comment se portait M. Dufour et il me dit froidement qu'il était demeuré à Sainte-Marie et qu'il se portait bien ; que, pour M. Prévost, véritablement il était fort malade. Ma joie, comme vous le voyez, Monsieur, était toujours mêlée de tristesse ; mais bientôt après, la tristesse demeura seule pour mon partage, et je fus détrompé quand on me dit tout net que M. Dufour était mort. Ce fut pour moi un coup de foudre, le plus surprenant que j'aie jamais ressenti sur la terre. Chacun se mit à pleurer avec moi, même les Nègres qui semblaient déjà perdre courage, se voyant privés du secours qu'ils attendaient de tels missionnaires.

Un des petits qui sont avec moi me dit tout bonnement : «Comment feras-tu, toi ? Tu mourras aussi bientôt ; tu as trop de peine.» Je lui dis que Dieu me donnerait des forces et qu'il y en avait encore un qui viendrait avec moi, qu'à la vérité il était malade, mais qu'il en pourrait réchapper, aussi bien que plusieurs autres. En même temps, je lus la lettre que m'écrivait M. Prévost, par laquelle il me mandait seulement en général la mort de M. Dufour sans quasi autre nouvelle, me disant pour excuse que ses forces, déjà diminuées de beaucoup, ne lui permettaient pas d'écrire davantage et qu'enfin j'eusse soin de dire des messes pour lui, mort ou vif. Quelle consternation pour moi, mon cher Père ! L'un est mort et l'autre a déjà un pied dans la fosse !

Ce me fut encore un surcroît de douleur de ne pouvoir apprendre avec certitude, ni par lettre de M. Prévost, ni par autre voie, les circonstances particulières de la mort de M. Dufour, ni ce qu'il avait fait en cette île de Sainte-Marie. Voici seulement ce que m'en ont depuis rapporté les Français qui en sont revenus, savoir que ce bon missionnaire, après avoir beaucoup souffert et travaillé sur le chemin, arriva enfin à cette île-là ; et son premier soin fut de visiter les malades qu'il trouva là en grand nombre et quasi sans secours de personne ; ce qui l'obligea à y faire une espèce d'hôpital, là où il tâchait de les assister de tout son pouvoir, soit par lui-même, soit par l'entremise des autres, jusque-là qu'il ne se feignait point d'aller demander deçà et delà l'aumône pour eux. Et voyait que ceux de sa compagnie souffraient à raison de la disette des vivres aussi bien que lui, et voulant compatir à leur souffrance, il se privait parfois de manger jusqu'au soir, ou mangeait fort peu, et avec tout cela ne laissait pas de prêcher, de catéchiser et même d'écrire et composer un dictionnaire de langue du pays. Cependant il lui vint une pensée, de faire douze croix en l'honneur des douze apôtres et les aller planter dans les principaux villages de la même île.

Pour cet effet, il en demanda et obtint la permission de M. le gouverneur. Et sur le point de partir pour ce petit voyage, il prit congé de tout le monde, comme s'il fût allé à la mort ; et quoiqu'il ne fasse pas trop sûr pour nous autres dans ces quartiers-là, il ne se mit point en peine d'avoir pour sa défense ni armes, ni escorte, n'ayant pris pour toute compagnie qu'un petit Nègre, avec lequel il tâchait de s'instruire de la langue du pays.

Il eut bien de la peine en tout ce chemin, tant pour le défaut de vivres qu'il lui fallait souffrir, à cause que les habitants de ces lieux n'en veulent point vendre aux étrangers qu'à raison des pluies, qui sont là quasi continuelles, et des eaux qu'il faut souvent passer sans pont ni barque ; et cependant, si l'on vient à laisser sécher ou refroidir sur soi ses habits ainsi mouillés, on tombe ordinairement dans les grandes maladies, et plusieurs même des naturels du lieu meurent par cette voie. Le zèle néanmoins de cet homme apostolique l'empêcha de faire réflexion à tout cela, en sorte qu'il ne se mit point en peine de se faire essuyer ni changer, se persuadant que ce serait une trop grande délicatesse à un missionnaire de se traiter ainsi. Tant y a que le bon Monsieur Dufour, après avoir planté onze de ses croix qu'il appelait stations et devant lesquelles il faisait ses prières, cherchait à planter la douzième en terre, mais il la planta dans son cœur, car il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Il se vit tout à coup saisi d'une grosse fièvre, qui, au troisième jour, l'affaiblit beaucoup, quoique dans les petits intervalles qu'elle lui donnait, il ne laissait pas d'entendre encore les confessions des autres malades. Enfin ce grand travail, joint à la grosse fièvre, le fit demeurer si débile, que quand on le levait tant soit peu il s'évanouissait aussitôt. Cette faiblesse du corps n'empêchait point la force de l'âme. Les vertus héroïques qu'il a exercées, même dans le fort de son mal, ont bien fait voir cette vérité, particulièrement sa patience dans les douleurs aiguës, sa résignation au bon plaisir de Dieu, sa résignation à recevoir les derniers sacrements, et son ardente charité qui n'avait point de bornes. Tout cela donnait de l'admiration à tous ceux qui le voyaient. Enfin, le dix-huitième jour de sa maladie, Dieu, voulant récompenser ses travaux et souffrances, l'appela à lui par une sainte mort pour commencer une vie bienheureuse dans le ciel. Nous avons sujet d'en parler ainsi, si nous considérons la sainte vie qu'il a menée, tant devant qu'il fut dans la compagnie, que depuis qu'il y a été reçu, à ce que j'ai appris de bonne part. En un mot, on l'a toujours regardé comme un vrai modèle et miroir d'innocence et un tissu continuel de bonnes œuvres ; et je n'ai jamais remarqué en lui aucun défaut, si ce n'est qu'on veuille appeler faute les excès de vertu et de mortification qu'il a fait paraître, particulièrement à Sainte-Marie.

Mais vous savez, Monsieur, qu'encore que ces sortes d'actions ne soient pas imitables et qu'il faille bien recommander à nos autres missionnaires de ne pas le suivre en cela, pour ne point se mettre en danger de tenter Dieu, néanmoins nous ne pouvons nier qu'elles ne soient admirables et saintes en sa personne aux yeux de Dieu, qui les lui a possible inspirées si fortement qu'il n'a pu y résister, ainsi que sa divine sagesse a fait autrefois à l'égard de plusieurs saints dont nous faisons les fêtes, et fait encore même à l'égard de plusieurs qui vivent dans les communautés bien réglées.

Et pourquoi ce bon Dieu en use-t-il de la sorte, sinon pour faire voir qu'il est admirable en ses saints, ou pour les faire de bonne heure mourir martyrs de cette façon ou d'une autre avant que leur zèle ne vienne à diminuer et possible s'anéantir ou bien pour faire par leur mort multiplier les chrétiens, puisque sanguis martyrum est semen christianorum, ou enfin pour confondre et exciter à la vertu par leur

exemple les sensuels et immortifiés, comme je suis, qui, sous prétexte de ne pas être homicides d'eux-mêmes, sont idolâtres de leur santé, tant l'amour-propre et la prudence de la chair les aveugle. Quoique, comme j'ai dit, il ne faille pas conseiller d'aller dans l'autre extrémité, qui est l'excès indiscret, surtout quand il est contre l'obéissance ? Au reste, je ne puis que je n'ajoute ici deux petites merveilles, qui pourront, à mon avis, contribuer à faire voir la sainteté de ce serviteur de Dieu.

La première est que, dans cette lettre dont j'ai déjà parlé, qu'il avait commencé d'écrire à la compagnie pour lui rendre compte de son voyage et lui exposer toutes les fautes qu'il pensait y avoir faites, entre lesquelles il marquait son ingratitude envers Dieu. «Je crains, disait-il (ce sont ses propres mots), de n'avoir pas assez remercié Dieu de ses grandes faveurs que j'ai reçues de sa bonté, particulièrement en six ou sept occasions, comme de m'avoir fait la grâce de parler diverses langues, etc». Ces paroles sont un peu ambiguës à la vérité, et j'aime mieux en attendre votre sentiment pour m'y conformer, que de précipiter le mien. Il serait à souhaiter qu'il eût marqué en son papier les autres grâces reçues du ciel ; car il y a de l'apparence qu'elles sont grandes et rares, mais il n'a pas eu le temps de continuer sa lettre, à mon grand regret. Peut-être qu'il s'attendait de mettre en ligne de compte les deux faveurs que Dieu lui avait faites pendant sa navigation, dont l'une est d'avoir reçu au giron de l'Église deux hérétiques, y compris celui dont nous avons fait mention ci-dessus, ainsi que quelques matelots m'ont rapporté.

L'autre est d'avoir, par sa patience et longanimité, si bien gagné le cœur de tous ceux du vaisseau qui le menait, qu'ils se soumirent entièrement à lui, tant pour s'empêcher de faire le mal, que pour s'appliquer au bien qu'il leur conseillait, comme nous avons touché ci-devant, quoique, au commencement, cela parût impossible, tant il fut contrarié et persécuté de la plupart, quand il voulait introduire quelque pratique chrétienne. Pour moi, il me semble que ce changement est en quelque façon une des plus grandes actions qu'il ait jamais faites. Ce qui ne sera pas malaisé à croire à ceux qui savent par expérience quels sont les soldats et mariniers en semblables navigations.

La seconde merveille moins douteuse que cet homme de Dieu fit paraître, est qu'étant dans l'Armand pour venir ici la première fois, et les matelots ne pouvant découvrir nos côtes, quoiqu'ils en fussent proche, furent pendant deux mois dans cette inquiétude et dans la nécessité absolue d'eau douce, ce qui obligeait un chacun à se préparer à la mort, particulièrement les malades, qui étaient au nombre de quatre-vingts.

Dans cette consternation si universelle, Monsieur Dufour dit que, s'ils voulaient faire ce qu'il désirait d'eux, assurément dans quinze jours ils verraient la terre. Tous d'une voix dirent qu'ils le voulaient bien. Lui ne se contentant pas des simples paroles pour l'exécution des choses qu'il avait à leur dire, il exigea leur serment. Après quoi, il leur déclara que ce que Dieu voulait d'eux était que tous s'obligeassent par vœu de se confesser et communier dans la quinzaine. Personne n'y manqua que deux mauvais garnements, qui, par un juste jugement de Dieu, moururent ensuite sans sacrements. Le quinzième jour étant arrivé, qui était un dimanche, on vint lui dire que sa prophétie n'était point véritable et qu'on ne voyait point de terre. Lui, sans s'émouvoir, leur dit : « Prions Dieu, mes enfants» et là-dessus alla dire la messe ; après quoi, on ne vit point encore de terre. Il va dîner. Point de terre. Monsieur le chevalier de Sourdis et son lieutenant vont derechef le trouver et lui disent : «Monsieur, nous voilà perdus ; vous nous aviez promis terre au moins pour

aujourd'hui, et, quoiqu'il soit déjà bien tard, nous n'en voyons point». — «Messieurs, leur dit-il, je vous promets que vous verrez terre aujourd'hui». On dit vêpres, et, environ le Magnificat, un matelot vint à crier : « Terre, terre». Il fait continuer les vêpres, après quoi chacun commence à se réjouir et à bénir Dieu de la grâce qu'ils avaient reçue par l'entremise de son serviteur ; dont ils conçurent des nouvelles opinions de sa sainteté. Sa mort arriva le 8 août, l'an 1656.

Cependant, je demeurais toujours dans l'incertitude de ce qui serait arrivé au bon M. Prévost, pour qui j'offrais sans cesse à Dieu mes chétives prières, mais inutilement, parce que le 26 janvier, le vaisseau appelé la Duchesse revenant ici, j'appris que je ne devais plus attendre M. Prévost. M. de La Roche, qui l'a toujours assisté charitablement dans ses nécessités, et à qui nous avons d'autres obligations, nous dit d'abord que plusieurs de son vaisseau étaient morts, entre autres Monsieur Prévost, et qu'il avait tant travaillé après les malades qu'il y était demeuré, et que cela l'avait affligé plus que toutes les autres pertes qu'il avait faites, de s'être vu sans un tel aumônier. Il me dit encore plusieurs choses en général du zèle et de la charité de ce bon missionnaire, que vous pouvez juger assez par les bons exemples de vertus qu'il a donnés durant dix ou douze ans à toute la Compagnie.

Ce vaisseau, qui nous apporta de si fâcheuses nouvelles, fut un peu après visité, et n'ayant pas été trouvé bien fait, fut dégradé, c'est-à-dire défait, et mis en pièces pour le refaire tout à fait ; et comme il était fort beau, ç'a été un grand sujet de crève-cœur à tout le monde. Chacun déplore ce dommage, et moi particulièrement, voyant tant de perte pour ceux qui étaient si zélés pour avancer la gloire de Dieu ; mais lui, qui est le maître de tout, saura bien les récompenser par une façon plus excellente que l'est ni l'or ni l'argent, particulièrement s'ils continuent de pratiquer les bonnes instructions que nos pauvres défunts ont eu le bien de leur donner durant tout le voyage, et surtout si mes péchés n'y mettent point empêchement. O Monsieur, qu'il serait à souhaiter que tous les prêtres eussent autant de compassion pour la perte des âmes, qu'on en a pour celle des biens temporels ! Ah ! Qu'on verrait bien plus de missionnaires exposer leur vie pour la conversion des infidèles qu'on ne voit pas ! Je prie Dieu qu'il leur donne pour cela les lumières nécessaires et des grâces efficaces pour venir ici au secours pour le salut de ces pauvres sauvages et y suppléer mes défauts, moi qui tiens indignement la place d'un apôtre, n'étant pourtant qu'un apostume de péché et d'ignorance, et n'ayant pour tout qu'une bonne volonté de plaire à Dieu et d'obéir à mes supérieurs. Je prie sa bonté infinie de m'en faire la grâce s'il lui plaît. Mais il est temps de retourner à nos pauvres néophytes.

CHAPITRE CINQUIÈME

De ce qui se passa à Madagascar depuis la mort de ces Messieurs et de l'état présent des affaires.

Je vous dirai donc, Monsieur, qu'à la Toussaint dernière, la plupart de ces nouveaux chrétiens se présentèrent à la confession et communion et ce seulement pour leur avoir dit que c'était une grande fête. Cela montre bien le désir qu'ils ont de faire leur devoir et condamne bien la tépidité de plusieurs Français et la mienne même. Un Français étant tombé malade à Avaratra Malemy, qui n'est pas à deux journées d'ici, je fus obligé d'y aller, non tant à raison de son incommodité de corps que de celle de l'âme, vu que depuis un an et demi il n'avait été à confesse ; et ainsi que je me

disposais pour partir, j'appris que l'armée des Français était prête à marcher pour prendre la route vers les mêmes quartiers. Je m'offris à leur dire la messe en chemin ; ce qu'on accepta bien volontiers. Je partis donc avec l'armée et cela était beau à voir. Il y avait un bon ordre partout, mais particulièrement pour les prières, que l'on faisait tous les jours, soir et matin, selon la coutume que l'on avait introduite, mais ce qui m'édifia le plus, c'est qu'étant arrivés à la province d'Anossi, il y eut plusieurs Français, même des principaux officiers de notre armée, qui, étant sur le point d'aller à quelques expéditions à Manamboule, ne voulurent point partir sans s'être confessés à moi et avoir reçu de ma main la sainte communion. Quand nous fûmes à Imora, on fit la revue et, après souper, on battit le tambour dans une grande place ; là où tous s'étant assemblés, je fis la prière devant mon crucifix. Il y avait près de deux mille Nègres qui étaient tout autour de nous.

Le lendemain matin, je dressai un autel au milieu de la place, et en même temps plusieurs se présentèrent pour être confessés, lesquels j'entendis ; et ensuite je célébrai la sainte messe en présence de toute l'armée. Je ne pus à cette heure-là parler publiquement, à cause des affaires pressantes que j'avais ailleurs. Je me contentai seulement de voir les soldats dans leur case, leur disant à chacun un petit mot de cordialité et d'encouragement. Cela fait, chacun s'étant embrassé, nous nous séparâmes, eux allant d'un côté, selon leur ordre, et moi d'un autre pour aller visiter mon malade. Et comme la traite est longue et que je n'avais mangé que des méchants fruits, je me trouvai fort mal en arrivant à Avaratra Malemy, de sorte qu'il me fallut coucher. Le soir étant venu, je confessai mon malade et les autres Français qui s'y trouvèrent. Je parlai aussi aux Nègres des villages qui étaient venus là pour me voir. Je les entretins de la grandeur de Dieu et leur expliquai ses commandements, leur disant qu'ils n'étaient pas de même que ceux des rois, puisque ce n'était pas pour leur demander de leurs biens, mais, au contraire, pour leur en donner d'autres plus précieux, comme sont un bon esprit et la vie éternelle dans le ciel. Après, ils me dirent plusieurs fois que ce que je leur disais était vrai. Ensuite je fis les prières au milieu du village. Cela fait, me trouvant plus mal, je me retirai. Il me prit un grand dévoiement avec la fièvre que j'avais eue tout le jour et qui me continua toute la nuit. Le lendemain, de peur d'accident, je tâchai de me remettre en chemin ou plutôt me traîner ; il est vrai que mes Nègres me portèrent une bonne partie du temps.

Étant arrivé à Tholanghare, Dieu me rendit la santé dès le lendemain, et trouvai que cela n'était qu'une purgation pour moi. Monsieur du Rivaux pourtant craignait que ce mal n'eût quelque suite dangereuse, et pour cela me défendit d'aller plus au loin, mais qu'il fallait faire apporter les Français à notre habitation. Au reste j'ai sujet de remercier Dieu d'avoir permis cette maladie, pource qu'elle me fit rendre ici plus tôt que je n'avais résolu, afin d'y être assez à temps pour assister un pauvre homme qui, depuis quelques jours, avait reçu un coup de fusil dans le genou et était à l'extrémité ; de sorte qu'à minuit, après avoir reposé, j'allai le confesser et lui donner l'extrême-onction. Aussitôt après, il mourut.

Depuis quelque temps j'ai chez nous un petit garçon appelé Jean, fort joli et vertueux, envié et aimé de tout le monde. J'ai eu pensée de l'engager à demeurer toujours avec moi. C'est le fils d'un Français nommé Adrien Deschamps, retourné en France en 1650. Et comme c'est la coutume ici des Maures de donner leurs enfants pour quelque chose, je voulus en faire de même à l'égard de la mère de celui-ci, et ce d'autant plus volontiers que je la croyais nécessiteuse, à cause que le riz était fort cher et la famine était grande, et que d'ailleurs son mari, qui était encore en France, ne pouvait l'assister, vu même qu'elle avait tant d'enfants à nourrir. Après m'en être conseillé

aux vieux habitants, je la fais venir et lui dis que je voulais lui faire un présent de riz, sachant qu'elle avait faim. Cette femme vit aussitôt mon dessein et que mon offre n'était qu'en considération de son fils ; ce que je lui avouai ingénument ; et soudain elle me dit : «N'est-il pas à toi ? Ne te l'ai-je pas donné ? Comment ! Quand tu le nourris, ne me nourris-tu pas ? Ne vois-tu pas qu'il est baptisé ? « Et plusieurs autres semblables paroles qui me jetaient dans la confusion, et j'eus regret d'avoir lâché la parole ; tant y a qu'elle ne voulut jamais prendre de moi quoi que ce soit.

J'admirai la générosité, l'esprit et la prudence de cette femme en cela, et j'ai sujet d'espérer qu'elle se rendra un jour, Dieu aidant, recommandable en choses plus grandes, et ce en contribuant à la conversion des autres. Il y a ici une autre femme naturelle du pays, âgée de quatre-vingt-neuf ans, qui n'est pas moins généreuse que la précédente ; car elle travaille de bonne sorte à la vertu. Elle a grand soin de porter tout le monde à la prière et au baptême. Elle a huit esclaves baptisés, qu'elle fait tous les soirs assembler pour la prière, et a déjà introduit cet usage en plusieurs autres familles.

Il y a près de quarante ans, que [cette] femme est baptisée, par une heureuse rencontre que votre charité sera bien aise sans doute de savoir par le détail. C'est que l'an 1615, la flotte d'Espagne, allant aux Indes, vint mouiller l'ancre à Madagascar, là où elle s'arrêta quelque peu de temps, je ne sais pas à quel dessein. Cependant un capitaine espagnol se saisit d'un jeune gentilhomme nommé Dian Ramach, fils d'un des grands seigneurs du pays appelé Dian Ramassy, le fit embarquer et l'amena à Goa, là où il fut instruit à la foi chrétienne et puis baptisé et nommé don André de Sousa de Saraureda par le vice-roi, qui s'appelait ainsi et qui le fit ramener quelque temps après à Madagascar pour le remettre entre les mains de son père. Il lui donna deux Pères jésuites pour l'accompagner dans son voyage, avec de beaux présents qu'il lui fit, savoir une coupe d'argent vermeil doré, une assiette et un petit plat de même, plusieurs habits à l'espagnole, quelques arquebuses, dont on voit encore les canons bien travaillés, une chaîne d'or, deux ducats et une croix de l'ordre du Christ du Portugal, dont le vice-roi l'avait fait chevalier.

Ce jeune seigneur parlait fort bien la langue portugaise, savait par cœur toute sa créance, les commandements de Dieu et toutes nos petites prières ; néanmoins, après avoir été un mois dans le pays, il quitta ses vénérables Pères selon l'esprit, s'en alla avec son mauvais père selon la chair, dont il reprit la fausse religion, laquelle il a toujours depuis continuée en tout, excepté en la bigamie ; car il n'a jamais voulu rompre notre loi en ce qui est de n'avoir jamais qu'une seule femme vivante. Ces bons Pères demeurèrent onze mois dans l'île et y baptisèrent plusieurs enfants et grandes personnes dont cette bonne vieille, qui était déjà mariée pour lors, fut du nombre avec sa fille, qui vit encore Défunt Dian Machicore et plusieurs autres grands furent aussi instruits et baptisés en cette occasion. Les Nègres se souviennent encore de ces bons Pères et disent que l'un se nommait don Mariana et l'autre Patrebé. Ces deux hommes apostoliques avaient six Espagnols avec eux pour les servir, et eussent sans doute fait ici plus de séjour et conquis toute cette île à Notre-Seigneur si Dian Ramassy, animé contre eux et n'osant pas les tuer ouvertement, n'eût défendu à ses sujets de leur fournir des vivres ; ce qui les obligea de s'en retourner si vite à Goa.

Il y a ici un devin qui s'appelle Ratsihomankena c'est-à-dire qui ne mange point de viande. Il est âgé d'environ 60 ans, de petite taille, simple à le voir et de peu de paroles. Cet homme s'est rendu recommandable pour ses devineries qui se sont trouvées véritables le plus souvent, en telle façon que plusieurs y donnent créance,

même les Français. En l'an 1654, il prédit qu'en moins de six semaines, on verrait ici des vaisseaux de France, ce qui se trouva vrai, parce que, tôt après ceux que Monsieur le duc de La Meilleraye avait envoyés arrivèrent. Et une autre fois, étant interrogé par des Français si M. de Flacourt, qui retournait en France, y arriverait à bon port, il répondit que oui, mais qu'aux approches de la France, il rencontrerait trois vaisseaux de guerre ennemis ; ce qui arriva ainsi, comme lui-même vous l'a pu dire. Il s'est trouvé véritable en plusieurs autres prédictions dont j'ai été moi-même témoin ; ce qui me fit douter si ce ne serait pas un véritable don de prophétie que Dieu communiquerait à cet homme, comme autrefois aux sibylles, pour lui servir de récompense, en considération de quelque insigne vertu morale qu'il a, car il parait être bon homme, simple et naïf. Et comme il me venait voir bien souvent, un jour je voulus m'en éclaircir. Je lui demandai s'il parlait aux Kotolambo ; ce sont des lutins et follets ; il me répondit naïvement qu'il leur parlait, et bien souvent. Je m'informai du lieu où habitaient ces démons et comment ils étaient faits, il me dit qu'ils se tenaient dans des grandes montagnes, et qu'ils paraissaient n'avoir rien que ventre, quoiqu'ils ne mangeassent pas, que quelques-uns les entendaient parler, et les autres point du tout. Je lui demandai s'il ne songeait point en dormant les choses qu'il disait de l'avenir ; il me dit que sa pensée lui dictait cela sur-le-champ ; et je le crois ainsi, car il a fait des réponses dont il ne pouvait avoir eu le loisir de consulter le démon, comme, quand une personne lui demanda si son père était vivant (ce qu'il ne pouvait connaître) et combien il avait de frères et de sœurs, il répondit fort bien à tout cela et sans hésiter, disant au vrai tout ce qui en était. Je lui demandai si cela le portait au bien et lui disais qu'il fut bon de prier ; il me répondit ambigument, soit pource qu'il en doutait, soit qu'il n'osât dire non, ou pour autre raison ; tant y a que je ne le pressai pas davantage là-dessus. Je lui demandai si cet esprit aimait les prêtres ; et il me dit qu'il les craignait plutôt ; ce qui me fit juger que c'étaient des mauvais esprits. Il a prédit plusieurs autres choses dont la vérité n'est pas encore connue, entre autres que toute l'île serait convertie et baptisée. Or, que cette prophétie soit du bon ou du mauvais esprit, je ne sais qu'en dire. Dieu veuille en faire voir au plus tôt l'exécution ! Il y a sujet de l'espérer, si mes péchés n'y mettent empêchement, parce que nous touchons quasi du doigt la vérité d'une autre semblable prédiction, qui est que lui, sa femme et ses enfants seraient un jour baptisés ; et en effet il n'y a que leur pauvreté qui les en empêche ; et il m'a promis qu'il le serait au plus tôt, pourvu que je lui aidasse à vivre. Je le fais au mieux que je peux ; et ainsi il vient tous les jours à la prière et me dit que, lorsqu'il saurait bien prier, il irait par les villages, comme moi, pour l'apprendre aux autres ; et dès à présent, il ne veut plus répondre à ceux qui lui demandent quelque chose touchant leurs superstitions ; et pour s'en excuser, il leur dit qu'il a peur de moi.

Cet homme peut beaucoup pour détromper les autres sur le fait des Olis ; car c'était un des plus grands maîtres en cela. Oli n'est autre chose qu'un certain remède superstitieux et dont il y en a plusieurs sortes : les uns sont faits avec des herbes racines et décoctions d'herbes ; les autres sont de papier, écrits en caractères arabes et pendus à leur col, ou cousus dans les plis de leur habit, quelques-uns sont de petits morceaux de bois, ou grains de sable, ou autres ordures, qu'ils enveloppent dans des morceaux de pagne de coton et d'étoffe de France. C'est à ceux-ci qu'ils attribuent davantage de vertu. Les plus communs sont de petits morceaux de bois coupés et attachés près de certaines petites boîtes dans lesquelles ils mettent de la graisse, du miel, des jus d'herbes et autres choses semblables. A ceux-ci ils attribuent également des grandes vertus. Ces pauvres abusés croient qu'il y a un esprit familier qui anime ces Olis. Ils leur demandent tout ce qui leur est de besoin ; ils s'imaginent même

qu'en dormant ils leur donnent conseil sur toutes les difficultés qu'ils leur proposent. Ce bon devin me vint dernièrement trouver, pour me prier d'aller quérir à son village un homme, qu'il y avait bien trois mois qu'il ne dormait point et souffrait beaucoup, à raison d'un abcès qu'il avait en la cuisse, laquelle en était devenue fort enflée et grasse comme le corps d'un homme ; elle était toute pleine de pus et avait la peau si dure qu'elle ne se pouvait percer d'elle-même ; ce qu'ayant vu, je pris un bistouri, et moi-même je lui perçai cet apostume, qui rendit plus d'un seau de pus. Ces pauvres gens en étaient tout émerveillés. Il fut guéri en trois jours de delà. Il en avait une aussi à l'épaule, à laquelle je fis la même chose ; et tôt après, le mal se passa entièrement.

Il court parmi les naturels du pays une certaine dysenterie ou flux gris, qui s'appelle iora, laquelle ne procède que des mauvaises nourritures qu'ils prennent pendant trois mois de l'année. Ce mal les fait mourir en huit jours. Ils n'ont aucun remède pour s'en garantir. Je leur donnai un peu de thériaque, qui les guérit tous. J'en ai guéri plus de cent, par la miséricorde de Dieu. Ils viennent tous à moi pour cela. Il y a sujet d'espérer que les guérisons corporelles que nous procurons à ces pauvres gens les disposent aux spirituelles, ainsi qu'il arrivait ordinairement aux apôtres et à Notre-Seigneur même, vu qu'ils guérissaient miraculeusement les corps avant que convertir les âmes Et parce que nous n'avons point ce don des miracles, il nous faut avoir recours aux remèdes naturels. De ceci, vous pouvez juger, Monsieur, la nécessité qu'il y a de nous envoyer ici bonne provision de drogues et médicaments propres à ces maladies.

Dans le mois d'octobre dernier, on vint jeter un fady proche le fort. C'est une certaine superstition dont usent les habitants du pays. Ce mot signifie proprement prohibition ou défense ou empêchement. Ces fadys sont certains caractères imprimés sur des œufs, sur des calebasses, sur des pots de terre qui ne sont pas encore cuits, sur du bois, sur du papier et sur des feuilles d'arbres. Ils croient que cela peut nous faire mourir, ou nous incommoder. Ce fady donna l'épouvante à tout le village, qui croyait déjà être perdu ; mais on n'en reçut aucun dommage.

Il arriva, huit jours après, qu'un vieil ombiasse alla faire dans le village un sacrifice d'une bête pour un Nègre baptisé qui relevait de maladie, comme si par cette superstition il devait lui redonner l'embonpoint et empêcher le mal de revenir. Quoi que c'en soit, le voilà qui commence par tourner trois tours autour de la bête et met le pied dans un trou ; il avait à son bonnet un cordon rouge plein de poils de cochon, de chat, de bœuf et d'autres animaux, ensemble des herbes, écorces, et poudres de bois et racines. Cela fait, il coupe la gorge de la bête, puis prend du sang, qu'il jette sur des olis qu'il avait dans ce cordon, et du même sang fait des figures au front du malade.

J'en avertis Monsieur le gouverneur, qui l'envoya bien châtier et le bannit du village. Cette punition exemplaire empêchera bien des maux en cette contrée, d'autant qu'outre que ces superstitions retardent en partie la conversion des peuples, il y a de plus occasion de dérober ou extorquer le bien d'autrui. Car la bête que ce sorcier demande doit être fournie par la personne malade, ou bien il faut qu'il donne l'argent pour l'acheter, ou bien la dérober, ce qui arrive le plus souvent.

Un de nos Français qui demeurait dans l'habitation d'Ikombo à une grande journée de Tholanghare, étant tombé malade et à l'extrémité, m'envoya quérir. J'y allai le confesser et lui administrer les autres sacrements. Tous les maîtres du village, qui étaient en assez grand nombre, à raison d'une assemblée qu'on avait faite me vinrent

trouver et me prièrent de chasser de leurs terres les valala, c'est une espèce de locustes ou sauterelles, qui fut jadis un fléau de l'Égypte, au temps de Moïse, et qui continue encore à présent d'affliger toutes ces contrées-là et même d'autres, particulièrement l'Éthiopien, la Palestine et même l'île de Chypre. Ces bestioles volent par l'air comme des grosses nuées, ou comme les neiges qui tombent à gros flocons en hiver. Elles occupent la plus basse région de l'air, se jetant sur les herbes, qu'elles broutent jusqu'à la racine ; si bien qu'en demi-heure de temps, elles dépeuplent un champ, en sorte qu'il semble que le feu y ait passé. C'est chose déplorable à voir le bétail en maigrir aussitôt. Il y a toutefois cela de bon qu'elles ne broutent pas l'herbe qui est à l'ombre ou dans les bois, si bien qu'on sauve une partie des animaux par ce moyen.

Ces bonnes gens me pressèrent donc bien fort de les garantir de cette vermine Je leur dis que, si tous étaient baptisés et quittaient leurs péchés, je m'assurais bien que Dieu les chasserait, mais non pas tant qu'ils seraient ses ennemis et continueraient de l'offenser. Ils me dirent aussitôt qu'ils voulaient bien être baptisés ; mais je ne me hâtais point de le faire, tant parce qu'ils ne témoignèrent point avoir grand désir de quitter leurs vices, qu'à cause de l'expérience qui m'a fait reconnaître qu'il faut beaucoup de temps à disposer les adultes au baptême, et qu'autrement, à la première tentation, ils apostasient, au grand scandale de l'Église.

Quand pourtant je les vois en danger de mort, je ne fait point de difficulté de les baptiser, s'ils le désirent. Je ne me mis donc point en peine davantage pour lors de les instruire, mais je fis seulement les prières pour les Français qui étaient auprès du malade. Tous ces pauvres sauvages étaient autour de la case pour écouter, et, dès que j'eus fait, plusieurs d'entre eux me dirent : «Tu as fait pour les Français, mais nous laisses-tu là ?» Cela me toucha. Je les fis entrer dans une autre case, qui fut soudain toute pleine, en sorte qu'à peine pouvait-on respirer, et là je leur fis faire tout haut la prière ordinaire.

Un Nègre des Français, encore tout jeune, étant tombé grièvement malade, m'envoya quérir pour le baptiser. J'y cours, je lui parle de Dieu et du paradis. Il me dit que je le baptisasse au plus tôt ; ce que je fis. Ensuite je leur donnai quelque médicament, dont il se trouva un peu soulagé. Toutefois, nous ne le pûmes guérir. Sa maladie empirant toujours de plus en plus, il m'envoyait quérir sans cesse de jour et de nuit, et me disait qu'il ne pouvait vivre sans moi et voulait que je priasse Dieu pour lui. Ce pauvre garçon me faisait pitié car il avait de grandes convulsions par tous les membres. Enfin, il mourut en disant souvent : Zanahary. Izaho tia tokoa anao ; mon Dieu, je t'aime tout à fait.

Monsieur Barre, habitant d'Andranahary, village qui n'est qu'à deux lieues du port, étant, ces jours passés, fort malade, m'envoya quérir ; et après lui avoir parlé et administré les sacrements, Dian Ramouse, qui est de la race des Blancs, mais qui a toujours été pour les Français, me pria d'aller voir sa femme, qui était paralysée ; ce que je fis. Elle me pria de la guérir ; je lui dis que la maladie de son âme était plus grande que celle de son corps et que c'était celle-là qu'il fallait guérir la première, c'est-à-dire qu'il fallait être baptisé pour être ami de Dieu, qui pouvait tout. Elle me dit qu'elle le voulait bien, pourvu que son mari n'eût qu'elle de femme, car il en a deux ; et ce qui est plus détestable et ce qui me frappa le cœur jusqu'au vif, c'est que la principale leçon qu'ils enseignent, lui et sa femme, à leurs enfants étant encore tout petits, est celle dont j'ai fait mention ci-dessus, à savoir de les dresser et exercer à commettre la déshonnêteté. Je n'ose dire le reste. Oh ! Invention diabolique ! Ces

crimes énormes n'ont pourtant pas empêché que la bonté divine n'ait fait la grâce à une de leurs filles d'être baptisée et ensuite d'être mariée à un Français. C'est Monsieur Boré, qui est un fort honnête jeune homme et surtout bon catholique. Cela nous donne sujet d'espérer que par leur exemple et zèle, ils procureront l'un et l'autre un jour la gloire de Dieu par la conversion de plusieurs de nos Indiens.

Je vous ai parlé autrefois d'un Nègre qui parle bien français, lequel s'appelle Maro. Il est maintenant baptisé et marié, Monsieur du Rivaux, notre gouverneur, en a été le parrain. Sa petite famille mène une vie vraiment chrétienne. Il y a à présent douze mariages contractés entre des Nègres et vingt-trois entre des Français. Cela va multipliant petit à petit. Chaque habitant s'est retiré à son habitation. Ils viennent, aux bonnes fêtes, à l'église. Je vous supplie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de tout cela et à le prier qu'il y donne de plus en plus sa bénédiction.

La nation des Mahafalles a envoyé ici des ambassadeurs pour traiter avec le fort. Ils sont tous venus prier Dieu et m'ont pressé de leur prêter les ornements, ce que j'ai fait et n'ai pas laissé passer l'occasion de leur parler de Dieu ; je ne sais s'ils en feront leur profit. Ils prenaient tous de l'eau bénite en entrant à l'église ; et le grand, voyant un de ses esclaves qui parlait pendant la prière, le reprit, lui disant qu'il n'avait pas d'esprit, de parler dans la maison de Dieu.

Un peu auparavant la Toussaint, nous fûmes tous ravis et consolés de voir M. de chamargou et M. Guelton avec toute l'armée de retour en bonne santé, et d'apprendre l'heureux succès de leurs armes, ayant pris sur les ennemis deux mille bêtes, qu'ils amenaient, et même des otages, de ceux avec qui on avait fait la paix. Mais ce qui augmenta ma joie et ma consolation fut l'assurance qu'on me donna qu'on n'avait point manqué de faire publiquement les prières soir et matin ; et qui plus est, à même temps, les Nègres de ces pays-là se mettaient à genoux comme eux et faisaient le signe de la croix et leur témoignaient qu'ils souhaitaient ardemment être baptisés.

Je ne puis omettre que ces deux fils de grands que j'ai chez nous, avec leurs esclaves, veulent pareillement recevoir le baptême. Ce sera, Dieu aidant, aussitôt après le partement des navires, que nous le leur administrerons avec le plus de solennité que nous pourrons, afin que Dieu en soit plus glorifié, et les Nègres, particulièrement les grands, plus édifiés et excités à suivre le bon exemple que ces deux leur donneront ; car il faut avouer qu'on avance plus notre religion par un seul… noble grand seigneur, que si l'on avait converti un cent d'entre le menu peuple ; l'expérience le fait assez voir.

C'est ce qui me fait espérer que les trois qui furent baptisés ces années passées, un peu avant que mourir, feront avec le temps multiplier ici le christianisme, car ils étaient les plus puissants seigneurs de tout le pays et les plus redoutés d'un chacun. On me donna avis qu'ils n'avaient plus guère à vivre et qu'ils mourraient assurément en peu de jours. Je me trouvai là-dessus fort en peine, sachant que c'étaient des gens attachés à leurs superstitions et fausse religion, toutefois Dieu me fit la grâce de leur ouvrir les yeux, car, leur ayant parlé des vérités de notre foi, particulièrement de l'enfer et du paradis, et assuré qu'eux ni personne ne pouvaient être bienheureux après leur mort, ni éviter les peines infernales et éternelles, s'ils n'étaient baptisés, aussitôt ils me prièrent de les baptiser à l'heure même et de les ensevelir et leur donner sépulture en notre cimetière. Sur quoi, je ne puis passer sous silence la joie et l'édification que me donnèrent les Nègres sur le point que l'enterrement se fit ; car

soudain ils accoururent en très grand nombre, pour voir mettre en terre ceux qu'ils avaient autrefois tenus pour des dieux, et nous donnèrent mille louanges, et à la foi catholique, de ce que nous avions soin d'ensevelir ainsi ceux même qui ne nous voulaient que du mal Vous voyez, Monsieur, la grande disposition qu'ont ces pauvres Indiens à leur conversion et combien l'exemple des grands y contribue. Cela se vérifie encore à l'égard de nos Français de condition, ou constitués en dignité, particulièrement Messieurs les gouverneurs ; car chacun se moule sur eux, et leurs paroles sont toujours efficaces. Dieu nous les veuille conserver, par sa grâce ! Je pense, Monsieur, qu'il serait bon que vous vous donnassiez la peine de leur écrire, du moins à quelques-uns des principaux, pour les remercier de toutes les bontés qu'ils nous ont fait paraître, et même de les recommander tout particulièrement aux prières de la compagnie, afin que Dieu les bénisse de plus en plus et leur donne le zèle qu'il faut pour y établir son empire et rendre enfin toute cette île vraiment chrétienne et toute soumise à Dieu et au roi.

CONCLUSION

Voilà, Monsieur, l'état des affaires de Dieu et de son Église naissante Vous voyez d'un côté les belles et riches dispositions pour étendre ce nouveau royaume de Jésus-Christ. Déjà, pour le moins six cents de ces sauvages ont reçu la lumière de l'Évangile, et sedentibus in umbra mortis lux exorta est (2), Le nombre de ceux qui le désirent et qui l'attendent est encore bien plus grand ; et si par la facilité et le peu de résistance de ceux-ci nous jugeons des autres, nous pouvons espérer la même chose de tout le reste des habitants, c'est-à-dire des quatre cent mile âmes qui sont, au moment où je vous parle, en cette terre, et d'une multitude innombrable d'autres, qui, dans la suite des temps, recevront de leurs ancêtres cette riche succession. Et cependant, bien que je ne sois qu'un pauvre petit serviteur inutile, si je venais à manquer, comme j'en suis tous les jours à la veille, et qu'on ne substituât personne en ma place, hélas ! On verrait bientôt que nos néophytes, aussi bien que les autres, seraient enveloppés dans leurs premières ténèbres pour le temps et peut-être aussi pour l'éternité.

C'est pourquoi, mon cher Père, Dieu, qui me fait voir l'extrême nécessité de ces pauvres peuples, qui sont sans instruction, sans conduite, sans sacrements, me presse de me prosterner en esprit à vos pieds, comme je le suis ici de corps, et de vous dire, de leur part, avec toute humilité et le respect qui m'est possible : mitte quos missurus es ; envoyez-nous des missionnaires, du moins trois prêtres, selon votre première intention. Ceux qui sont venus mourir à nos portes n'ont point été envoyés pour Madagascar ; ils ont été seulement envoyés par ce chemin au ciel, où vous n'avez pas moins de besoin d'établir votre congrégation que sur la terre.

Envoyez-nous-en donc quelques autres, je vous en conjure, mon cher Monsieur, et si tous ces fâcheux événements vous faisaient douter tant soit peu de la vocation de notre compagnie à cet emploi, jetez les yeux sur les desseins de saint Bernard quand il conseilla la croisade pour la conquête des lieux saints, et sur cette histoire des entreprises faites par les Israélites contre la ville de Gabaa ; car, si vous considérez, Monsieur, que le succès de l'une et l'autre exécutions fut assez malheureux, quoique Dieu eut autorisé la première par miracle et la seconde par révélation, vous avouerez facilement que la triste issue du voyage de nos prêtres ne doit pas empêcher que leur vocation ne soit du même Dieu qui d'ailleurs en a donné des marques assez

évidentes. Et puis vous savez, Monsieur qu'ordinairement Deus mortificat et vivificat, et qu'ainsi il y a sujet d'espérer que les autres sujets que votre charité enverra seront plus heureux que n'ont été les précédents, ainsi qu'il arriva aux mêmes Israélites, lesquels, après avoir été par deux diverses fois battus et repoussés par les Gabaonites, furent victorieux et prirent la ville au troisième assaut qu'ils donnèrent. Il est vrai, mon cher Père, que vous perdez beaucoup d'enfants et de braves sujets, mais je vous supplie, pour l'amour et par les entrailles de Jésus-Christ, de ne point vous décourager pour cela. N'abandonnez pas tant d'âmes qui ont été rachetées par le Fils de Dieu ; et assurez mes frères que, si tant de bons missionnaires sont morts, ce n'est point l'air du pays qui en est la cause, mais plutôt le travail immodéré, qui sera toujours ici très grand tant qu'il y aura peu d'ouvriers, ou bien ce seront les mortifications excessives, ou les fatigues du voyage ; ce que vous pouvez adoucir beaucoup, ce me semble, en faisant que nos prêtres soient mis dans un même vaisseau, comme les Révérends Pères Jésuites ont toujours pratiqué. Pour moi, en bonne vérité, je me porte aussi bien ici que j'ai jamais fait en France, et chacun s'y trouve bien, quand il y a demeuré quelque temps pour se faire à l'air, comme j'ai déjà dit, et l'expérience de nos Français qui sont ici le fait assez voir.

Au reste, Monsieur, si l'ardeur que j'ai de voir ici aborder des missionnaires est grande, le désir qui me presse d'en voir sortir les huguenots n'est pas moindre. En voilà deux que Monsieur Dufour a convertis ; Dieu s'est servi de moi pour toucher le cœur d'un autre, et il s'en trouve encore un qui est sur le point de faire abjuration ; mais, hélas ! Il y en a encore une quinzaine, qui nous donnent bien de l'exercice. Au nom de Dieu, mon cher Père. capite nobis vulpeculas istas, quae demoliuntur vineas (3) ; ils gâtent toutes les nouvelles plantes de la vigne du Seigneur ; ils ont bien eu la hardiesse de convoquer leur prêche en même temps que nos Français font la prière ; ils découragent nos pauvres néophytes de se marier à l'église par l'espérance qu'ils leur donnent d'une plus grande liberté, en souffrant leur polygamie : ils parlent avec mépris du Saint Sacrement de l'autel, et ainsi sont cause que nomen Dei blasphematur inter gentes (4).

Au nom de Dieu, encore un coup, délivrez-nous de ce mauvais levain capable de corrompre ce que nous avons ici de bonne pâte ; parlez, criez aux oreilles de celui que vous savez, qui peut remédier à ce grand mal ; et ne cessez point jusqu'à ce qu'il lui plaise donner ordre que ces gens-là soient rappelés en France. Et après cela, je n'ai plus rien à vous demander que la continuation de vos charitables avis et de vos saintes prières, car je fais mon compte que Dieu me doit toujours faire connaître par votre moyen la façon que je dois tenir pour soumettre ces pauvres âmes à son empire et m'accorder, par l'entremise de vos prières, la grâce et les forces pour exécuter fidèlement sa sainte volonté connue.

Je demande la même faveur à toute notre compagnie, et je voudrais que Dieu lui ait fait connaître jusqu'où va le besoin que j'ai d'être assisté de ses prières, quoique le peu de connaissance que chacun des nôtres en a déjà puisse suffire pour les exciter tous, je ne dis pas seulement à prier Dieu pour moi, mais même à s'offrir à vous, Monsieur, de venir promptement à mon secours, surtout ; s'ils considèrent attentivement que messis quidem multa, operarii autem pauci (5) ; ou, pour mieux dire, il n'y a ici qu'un seul ouvrier, et encore bien chétif, pour tout un pays qui est plus grand que la France ; et si, d'ailleurs, on daigne faire réflexion sur mon besoin particulier, qui est qu'à présent, et peut-être pour longtemps, je suis ici seul prêtre, c'est à-dire de pire condition que. les laïques qui sont ici sous ma charge, puisqu'ils reçoivent de moi, quand ils veulent, les sacrements nécessaires, tant en maladie qu'en

santé, et moi, pauvre misérable pécheur, je n'ai personne pour me donner l'absolution ; et si je viens à tomber dangereusement malade, il faudra me résoudre à mourir sans confession, sans viatique, et sans extrême-onction, ainsi qu'il arriva à feu Monsieur Nacquart, notre cher prédécesseur, qui fut, comme vous le savez, Monsieur, plusieurs années seul prêtre en cette île, et dont la sainteté a pu suppléer le défaut des sacrements, tant lorsqu'il se portait bien, qu'à l'heure de sa mort ; bonheur que je n'ai pas sujet d'espérer à raison de mes péchés, si Dieu ne me fait miséricorde ; si, dis-je, on réfléchit un peu sur cette circonstance de mon déplorable état, je m'assure que l'on en aura compassion, et que plusieurs sans doute s'intéresseront pour m'assister en toutes les manières qu'ils le pourront et que même quelques-uns d'entre eux vous diront bientôt. Ecce ego, mitte me ; et qu'enfin, votre charité, pressée par celle de Jésus-Christ, nous enverra le secours tant désiré. Et, en attendant ce bonheur, permettez que, prosterné encore à vos pieds en esprit et de corps, je vous demande votre sainte bénédiction et ensemble une bonne part à vos saints sacrifices. Accordez-moi cette grâce, je vous en supplie, mon très cher Père, ayant égard au grand besoin qu'en a, comme vous le voyez, votre pauvre enfant, qui est, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, Monsieur mon très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

TOUSSAINT BOURDAISE

très indigne prêtre de la Mission.

Lettre 2216. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe siècle. Nous retrouvons ici la relation de Claude Dufour (lettre 2095) reproduite presque mot pour mot. Toussaint Bourdaise accompagna cette lettre d'un «Mémoire des choses qu'il faut envoyer»

1) Évangile de saint Jean XI, 21.
2) Évangile de saint Luc I, 79
3) Livre des cantiques II, 15
4) Epître de saint Paul aux Romains II, 24.
5) Évangile de saint Luc X, 2

LETTRE DE MONSIEUR BOURDAISE A MONSIEUR PORTAL

De Madagascar, le 27 février 1657

Archives de la Mission

Monsieur, votre bénédiction s'il vous plait.

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de m'écrire ; votre lettre m'a apporté beaucoup de consolation. Excusez si je vous écrivis si brièvement. Il faut que je vous avoue que l'on ne se trouve quelque fois bien pressé principalement un pauvre ignorant comme moi qui n'expédie guère. Vous verrez, Monsieur, par celle que j'écris, la triste mort de tous nos Messieurs et comme ignorant je demeure seul dans ces vastes contrées. Plût à Dieu que toute la mission y fût avec deux évêques !

Je ne doute point de vos prières, de vos jeûnes, de vos soins pour une telle affaire où on voit tous les jours le profit en revenir au trésor du Seigneur. Vous apprendrez des choses qui si j'étais capable d'être touché, je devrais être mort de douleurs à Dieu. Je vous demande votre bénédiction.

Monsieur,

Il y a trois lettres de nos habitants que je vous envoie ; je vous prie de les adresser ; comme aussi il y aura quelques uns de ceux qui retourneront qui vous iront voir pour la retraite. Je vous supplie aussi de faire mes très humbles baise-mains à Monsieur ALMERAS, que je le prie de m'excuser si je ne lui écris pas, d'autant que je n'ai pas un moment de loisir, comme aussi à Monsieur TURPIN et à tous les Messieurs du séminaire, que je suis leur serviteur, et qu'ils prient Dieu pour moi, sans oublier Monsieur AMIRAULT, à qui je suis très humble serviteur, et que je lui demande pardon de tout le mal que je lui ai fait ; comme aussi à tous les confrères.

Je crois, Monsieur, que je suis obligé de déclarer les désirs de notre frère ROBINEAU, lequel m'a parlé il y a longtemps de venir ici et d'en écrire à Monsieur VINCENT.

Je me recommande à ses prières

Votre très humble et très obéissant serviteur et indigne confrère

Toussaint BOURDAISE

Cette lettre est la dernière qu'enverra Monsieur BOURDAISE. En effet, il décèdera quelques mois plus tard, le 25 juin 1656. Monsieur VINCENT n'apprendra son décès que 17 mois après.

Voici une notice concernant Toussaint BOURDAISE. Elle est tirée de l'ouvrage 'Hommes et Destins' :

'*Hommes et Destins: Dictionnaire biographique d'Outre-Mer*, tome 3, publié en 1977 par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (15, rue la Pérouse, 75116 Paris, France). Tous droits réservés.

Bourdaise, Toussaint
De 1618 à 1657
Église catholique
Madagascar

Le Père Toussaint Bourdaise fut l'un des Lazaristes envoyés par Saint Vincent de Paul à Madagascar au XVIIe siècle.

Né à Blois en 1618, Toussaint Bourdaise entra à Paris à la Congrégation de la Mission le 6 octobre 1645. Il avait alors 27 ans. Il fut ordonné prêtre en 1651. Ses supérieurs avaient

eu quelques doutes sur ses capacités car ils le considéraient comme "ayant trop peu de talent et de science." Sa vocation missionnaire allait prouver le contraire.

Saint Vincent de Paul le désigna pour Madagascar avec un autre prêtre, le P. Mounier, dès qu'il eut appris le décès du P. Gondrée envoyé dans la Grande Ile six ans plus tôt. Le Père Toussaint Bourdaise arriva à Fort-Dauphin le 16 août 1654, bien accueilli par la petite colonie française qui avait été privée de prêtre depuis trois ans et par les Antanosy qui avaient été baptisés par les premiers missionnaires.

Le début de son apostolat fut marqué en 1655 par la destruction de Fort-Dauphin par un incendie et par la mort de son confrère, le P. Mounier. Pronis, nommé à nouveau gouverneur de Fort-Dauphin lors du départ de De Flacourt mourut aussi. Son successeur Des Perriers se livra à des violences et à des exactions contre la population Antanosy, soulevant ces derniers contre les Français.

Malgré ces difficultés, le P. Bourdaise se donna pleinement à son travail ; il s'était mis à apprendre la langue du pays et avait commencé à rédiger un dictionnaire qu'il n'eut pas le temps d'achever car son apostolat lui prenait toutes ses journées. Fort-Dauphin fut reconstruit avec une église plus vaste pouvant contenir 200 personnes. Il échangeait avec Saint Vincent de Paul des lettres le tenant au courant des épreuves de la mission et des résultats obtenus. Il recevait de son côté des conseils pour ménager sa santé et modérer son zèle afin d'éviter le sort de ses confrères emportés après quelques mois de séjour.

Au début de Juin 1657, il se rendit au fort d'Ambolo auprès de son Commandant malade, M. Champmargou pour lui administrer les sacrements. A peine arrivé, le P. Bourdaise fut lui-même atteint par la fièvre; il eut de la peine à rejoindre Fort-Dauphin, et, atteint de la dysenterie, il mourut le 25 juin 1657.

C'était un homme infatigable. Pour éviter que la mission ne devienne une charge et pour lui permettre au contraire de venir en aide aux plus déshérités en période de disette, il avait mis en valeur un terrain comportant rizières et cultures vivrières, ainsi qu'un élevage qui, à sa mort, comptait trois cents bêtes à cornes. Il n'hésitait pas au moindre appel à se rendre auprès des Français établis dans les environs de Fort-Dauphin et, chaque mois, il allait dans les villages alentour prendre contact avec les nouveaux convertis. Il avait converti cinq à six cents familles malgaches et il avait commencé à réunir un groupe de jeunes néophytes dans l'espoir de créer un petit séminaire.

Malgré toutes les pertes qu'a déjà occasionnées cette mission de Madagascar, Monsieur VINCENT s'apprête à faire partir de nouveaux prêtres :

2212. — A LA PROPAGANDE

[Février 1657] (1)

Coste VI ,188

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Éminences que deux vaisseaux vont partir ce printemps à destination de l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, et que Gabriel Laudin, du diocèse de Sens, et Marand-Ignace Arnoul, du diocèse d'Amiens, membres de la même congrégation, tous deux bons sujets, demandent instamment d'aller porter secours aux habitants de ce pays. Aussi il supplie Vos Éminences de vouloir bien les nommer missionnaires apostoliques pour cette île et leur accorder les pouvoirs accoutumés. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

2) Le départ n'eut pas lieu.

3) Marand-Ignace Arnoul, né à Cayeux-sur-Mer (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 22 novembre 1654, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux le 23 novembre 1656.

Sœur HARAN se propose de partir pour Madagascar. Monsieur VINCENT lui dit de rester dans cette intention et de voir la volonté de Dieu. Mais pour l'instant présent, il faut qu'elle s'occupe des affaires qui ont pu être sauvées du naufrage de la quatrième mission.

2227.—A LA SŒUR HARAN, SUPÉRIEURE, A NANTES

De Paris, ce 14e de mars 1657.

Coste VI ,251-252

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, et l'ai lue avec consolation, voyant que tout va bien, dont je rends grâces à Dieu, particulièrement du mouvement que vous avez d'aller servir Dieu à Madagascar. Je ne sais pas s'il vous prendra au mot, mais je sais bien que ce zèle ne lui est pas désagréable et que vous ferez bien de continuer à vous offrir à lui pour aller et pour demeurer, et généralement pour faire ce qu'il ordonnera, puisque vous voulez tout ce qu'il veut et rien hors de sa volonté, à laquelle je vous offre souvent avec toutes vos sœurs, afin que vous lui soyez bien soumises partout et toujours, comme filles que Notre-Seigneur a choisies et appelées à son service pour être à bon exemple et à consolation au public. Je remercie sa divine bonté de ce que, en effet, vous tâchez de satisfaire à vos petits devoirs et surtout de vous maintenir en paix et dedans et dehors. Comme vous contribuez beaucoup à l'union des sœurs, vous serez cause aussi de beaucoup de grâces que Dieu leur fera, tandis qu'elles seront bien unies avec vous et entre elles-mêmes, et qu'elles seront bien fidèles à leurs

exercices. Je vous salue toutes dans ce souhait, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie en vos grands travaux.

Vous m'avez mandé que la rouille mange la ferraille sauvée du naufrage. Je vous remercie du soin que vous en avez. Je ne doute pas que vous n'ayez mis à l'air les autres choses qui en ont eu besoin. Et pour ces ferrailles, je vous prie de les faire nettoyer, et je vous enverrai l'argent qu'il faudra pour la peine de l'ouvrier. On dit qu'il faudrait mettre les pièces délicates tremper dans l'huile et les plus grossières dans du tripoli.

Je vous prie aussi de vous informer de M. de Lamotte-Couplier, ou de quelqu'un de chez Monsieur le maréchal de la Meilleraye, s'il fera partir quelque vaisseau à ce printemps pour Madagascar, ou s'il attendra à l'automne, comme on m'a dit qu'il voulait faire…

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL

On demande des missionnaires un peu partout, mais on manque de monde. Il faut d'abord pourvoir Madagascar et d'autres engagements qui ont été pris.

2226 —A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

[Mars 1657 (2)]

Coste VI, 251

Madame

Je me donnai l'honneur de vous dire, la dernière fois que j'eus celui de vous voir, la difficulté que fait notre petite compagnie d'entreprendre le soin spirituel des pauvres du grand hôpital, à cause du peu d'ouvriers que nous avons pour une si grande entreprise, et le nombre qu'on nous demande pour Madagascar et en quelques autres endroits ; …

Dans une répétition d'oraison, Monsieur VINCENT dit que Dieu établit et affermit son Eglise par la destruction. Il ne faut pas se décourager.

171. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 25 AOÛT 1657 – Coste XI, 414-417

Saint Vincent attend des nouvelles des missionnaires de Gênes et de Madagascar — Lors même que les nouvelles seraient mauvaises, il ne faudrait pas se décourager ; Dieu a ses desseins. —

Je recommande de plus à la Compagnie ceux de la même Compagnie qui sont à Madagascar. Nous avons appris qu'il est arrivé un vaisseau à Nantes, mais, comme nous n'avons reçu encore aucune autre nouvelle, ni aucune lettre, nous sommes en l'attente d'apprendre l'état de nos confrères qui sont de delà. Sont-ils morts ? Sont-ils vivants ? Nous ne le savons. En quelqu'état qu'ils soient, prions Dieu pour eux. Et quand il serait vrai qu'ils sont morts, faudrait-il pour cela abandonner cet œuvre, cette terre qu'eux et ceux qui les ont précédés ont commencé à défricher ? O Jésus ! Non, il s'en faut bien garder ! — Mais quoi ! dira-t-on peut-être, ne semble-t-il pas que Dieu ne veut plus se servir de nous, ni là, ni à Gênes, puisqu'il permet que tant et de si bons ouvriers y meurent ? Quoi ! La Compagnie n'est encore que dans son berceau, et cependant voilà que Dieu permet que tant et de si bons ouvriers meurent !

Messieurs et mes frères, ne nous étonnons pas de cela ; au contraire, consolons-nous de voir qu'il plaît à Dieu traiter la Compagnie comme il a traité l'Église dans le commencement, lorsqu'elle ne faisait que de naître. Oh ! Que les conduites de Dieu sont admirables et incompréhensibles aux hommes ! Nous voyons que le Fils de Dieu même était la colonne de l'Église, et cependant voilà que le Père éternel veut qu'il meure. Que fait-il ? Il choisit des personnes, des apôtres pour l'établir par toute la terre ; et ces apôtres, qui étaient le soutien de cette même Église, voilà que Dieu veut qu'ils meurent et qu'ils soient tous martyrs ; et après eux, il en suscite d'autres. A voir cela, on aurait jugé que le dessein de Dieu était d'abandonner l'Église et de la laisser entièrement ruinée ; mais c'est tout le contraire, car le sang des chrétiens a été la semence du christianisme par toute la terre, et l'on compte jusqu'à trente-cinq papes qui ont tous été martyrs les uns après les autres. Vous en voyiez un aujourd'hui que l'on faisait mourir ; demain il y en avait un autre ; et à celui-là on lui met la tête en bas, et voilà que Dieu en suscite un autre ; et celui-ci encore, et un autre se présente. Et ainsi, Messieurs, voilà comment Dieu s'est comporté dans le commencement de l'Église. Considérez, je vous prie, cette conduite de Dieu, qui établit et affermit son Église par la destruction, s'il faut ainsi dire, et la ruine de ceux qui la soutenaient et en étaient les principaux appuis.

Je vous dis ceci, mes frères, afin de vous disposer à recevoir les nouvelles qui viendront, quelles qu'elles soient, avec conformité au bon plaisir de Dieu, et que vous ne vous étonniez pas si l'on nous vient dire que tous ceux qui étaient à Gênes sont morts, que tous ceux qui étaient à Madagascar sont morts, et que vous ne veniez à penser qu'il faudrait abandonner Gênes, qu'il faut abandonner Madagascar. O Dieu, que nenni ! Il nous faut bien garder de les abandonner ; ains, au contraire, ce nous doit être un sujet de ne le pas faire, puisque c'est en cette manière que Dieu s'est

comporté dans l'établissement de son Église, et que c'est une marque, puisque sa divine Majesté en use de la sorte, qu'il la veut établir davantage dans ces pays-là...

Un navire vient d'arriver. On espère des nouvelles des missionnaires :

2352. — A JACQUES CHIROYE

De Paris, ce 26 d'août 1657.

Coste VI, 420 et VI, 425

Monsieur,

Je viens d'apprendre qu'il est arrivé à Nantes un vaisseau de Madagascar, qui nous porte des nouvelles de nos missionnaires ; je ne sais si elles seront bonnes ou tristes, n'ayant encore reçu leurs lettres. J'écrivis mercredi dernier à M. Boussordec.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL

Beaucoup de confrères sont morts, mais la mission doit continuer :

172. — RÉPÉTITION D'ORAISON DU 30 AOÛT 1657 (CosteXI ,418-428)

Mort de Mathurin de Belleville sur mer, de Claude Dufour et de Nicolas Prévost à Madagascar — Malgré ces pertes, la Compagnie doit continuer à évangéliser cette île…

…Je vous disais l'autre jour qu'il est arrivé à Nantes un vaisseau qui vient de Madagascar, qui est l'un des trois qui y étaient allés, et que nous n'avions point reçu encore de lettres. J'en ai reçu une, non pas de ce pays-là, mais seulement de Nantes, d'un bon jeune homme nommé Baudouin, qui a demeuré céans quelque temps et qui s'en est retiré pour quelqu'incommodité. Il est au séminaire de Nantes. Cet homme, ayant su qu'il était arrivé un vaisseau, s'en va trouver le capitaine du vaisseau, qui s'en allait saluer M. le maréchal de la Meilleraye, et lui demanda des nouvelles du succès de son voyage et, entre autres, des missionnaires ; mais ce capitaine ne lui voulut rien dire, voulant premièrement, avant toute autre chose, faire part à mondit sieur le maréchal de l'état du voyage. Voyant qu'il ne peut rien tirer de ce capitaine, il s'en va trouver un autre homme du vaisseau, lequel lui dit beaucoup de particularités, et, entre autres, lui raconta un accident arrivé à un bon prêtre qui avait capacité et avait même été autrefois à l'armée, et que M. le maréchal envoyait en ce pays-là. Ce prêtre, étant monté sur le tillac du vaisseau, tomba dans la mer. A ses cris, on courut ; plusieurs se jetèrent à l'eau pour le sauver, mais en vain ; et on n'entendit autre chose de lui sinon qu'il se débattait parmi les ondes et disait : «Jésus, ayez pitié de moi ! Sainte Vierge, secourez-moi !»

Cela arriva dès le second jour qu'ils firent voile pour partir. De là ceux qui étaient dans ce vaisseau jugèrent que le voyage ne serait pas heureux. Et comme le même M. Baudouin avait désir de savoir des nouvelles des missionnaires, il lui en demanda. Cet homme lui répondit que les trois qui étaient allés dans leurs vaisseaux étaient morts, que M. de Belleville mourut en allant au Cap-Vert et fut jeté dans la mer, qui est le cimetière de ceux qui y meurent ; qu'il y avait grande mortalité dans les vaisseaux, grand nombre de malades, autour desquels nos missionnaires ont beaucoup travaillé ; que M. Dufour et M. Prévost arrivèrent à Madagascar, mais que ledit sieur Dufour, passant une rivière, tomba dedans, qu'il en fut retiré vivant et que ceux qui étaient avec lui, lui ayant dit qu'il était à propos de changer d'habit et de linge pour ne pas tomber malade, il n'en voulut rien faire, alléguant que c'était délicatesse de changer et qu'il s'en passerait bien. Mais, quelque temps de là, un frisson le prend, en sorte qu'il en est mort ; et on l'a enterré sur le bord de la mer, au pied d'une croix que lui-même a fait planter sur le sommet d'une petite éminence.

Quant à M. Prévost, il fut si touché de douleur de la mort de M. Dufour, qu'il affectionnait très particulièrement, qu'il mourut aussi quelque temps après ; de sorte qu'il ne reste plus que le bon M. Bourdaise, qui est béni de Dieu, tant à l'égard du spirituel, dont il est chargé, que même du soin qu'il prend pour le temporel dans le fort, où il est très aimé d'un chacun et se comporte avec beaucoup de prudence et de bonne conduite ; qu'il a le soin de tous les Français qui sont là et des nouveaux convertis. Voilà l'état.

Quelqu'un de cette Compagnie dira peut-être qu'il faut abandonner Madagascar ; la chair et le sang tiendront ce langage, qu'il ne faut plus y envoyer ; mais je m'assure

que l'esprit dit autrement. Quoi ! Messieurs, laisserons-nous là tout seul notre bon M. Bourdaise ? La mort de ces messieurs en étonnera, je m'assure, quelques-uns. Dieu tira d'Égypte six cent mille hommes, sans compter les femmes et les petits enfants, à l'effet de les mener en la terre de promission ; et néanmoins, de tout ce grand nombre, il n'y en eut que deux qui y entrèrent ; pas même Moïse, le conducteur de tous. Dieu a appelé nos confrères en ce pays-là, et cependant voilà que les uns meurent en chemin, et les autres bientôt après y être arrivés. Messieurs, à cela il faut baisser la tête et adorer les conduites tout admirables et incompréhensibles de Notre-Seigneur. N'étaient-ils pas appelés de Dieu en ce pays-là ? Et qui en doute ? Tous trois m'ont demandé plusieurs fois à y aller. M. Dufour en avait ce désir dès le temps que l'on commença à parler de Madagascar ; cela, avec les circonstances et particularités qui sont arrivées à son égard, nous faisait penser que Dieu l'appelait de delà. Et notre pauvre défunt M. Lambert, combien m'a-t-il prié de fois de le lui permettre ! Ce ne sont pas la chair et le sang, comme vous pouvez croire, qui les ont portés ainsi a exposer leur vie comme ils ont fait. Maintenant savoir si la Compagnie a vocation de Dieu pour ce lieu-là, si elle y a été appelée, hélas ! Messieurs, il n'en faut pas douer, car nous ne pensions pas à Madagascar, lorsqu'on nous en est venu faire la proposition. Et voici comme le tout est arrivé.

Messieurs de la Compagnie des Indes de cette ville, c'est-à-dire ces messieurs qui se sont associés ensemble pour la négociation en ce pays-là, y ayant envoyé un prêtre séculier, qui ne s'y comporta pas bien, ils crurent qu'ils ne pourraient mieux faire, pour avoir quelques prêtres religieux qui fussent de vie exemplaire, que de s'adresser à Monseigneur le nonce du Pape, qui était en cette ville (2). Ils le firent ; ils lui en parlèrent ; et ce bon seigneur, pensant et repensant qui il leur pourrait donner pour cela, jeta les yeux sur la pauvre et chétive Compagnie et conseilla à ces messieurs de nous en parler, leur disant que lui-même de son côté nous en parlerait, qu'il croyait que la Compagnie ferait cela avec bénédiction. Ces messieurs vinrent ici nous en parler ; Mgr le nonce nous en parla et même nous en conjura ; nous assemblâmes quelques-uns des anciens de la Compagnie ; bref, on résolut d'entreprendre cet emploi, et pour cet effet nous jetâmes les yeux sur deux des meilleurs sujets de la Compagnie, nos bons défunts MM. Nacquart et Gondrée, dont le premier était d'une conduite et prudence admirables, qui avait un esprit apostolique, grand jugement ; l'autre aussi fort vertueux, d'une humilité et douceur bien grandes. Nosseigneurs de la Congrégation de la Propagation de la Foi nous envoyèrent les facultés nécessaires et louèrent même la Compagnie de son zèle. Or, cette Congrégation est celle en qui réside le pouvoir d'envoyer dans ces Missions, le Pape, en qui seul réside le pouvoir d'envoyer par toute la terre, lui ayant donné le pouvoir de le faire et de vaquer à cela. Les évêques n'ont pouvoir que dans l'étendue et la circonférence de leurs archevêchés ou évêchés ; mais cette Congrégation a ce pouvoir du Pape, de pouvoir envoyer par toute la terre, et elle nous envoie.

Or, je vous prie, n'est-ce pas là une vraie vocation ? Eh quoi ! Messieurs et mes frères, après que nous connaissons cela, serait-il bien possible que nous fussions si lâches de cœur et si efféminés que d'abandonner cette vigne du Seigneur où sa divine Majesté nous a appelés, pource seulement qu'en voilà quatre ou cinq ou six qui sont morts ! Et dites-moi, ce serait une belle armée, celle qui, pour avoir perdu deux ou trois, quatre ou cinq mille hommes (comme l'on tient qu'il en est demeuré à ce dernier siège de Normandie) abandonnerait tout là ! Il ferait beau voir une armée ainsi faite, fuyarde et poltronne ! Disons de même de la Mission : ce serait une belle Compagnie que celle de la Mission, si, parce qu'en voilà cinq ou six de morts, elle abandonnait l'œuvre de Dieu ; Compagnie lâche, attachée à la chair et au sang ! Oh ! Non, je ne crois pas que, dans la Compagnie, il y en ait un seul qui ait si peu de courage et qui ne soit tout disposé à aller remplir les places de ceux qui sont morts. Je ne doute pas que la nature ne frémisse un peu d'abord ; mais l'esprit, qui tient le dessus, dit : «Je le veux ; Dieu m'en a donné le désir ; non, cela ne sera pas capable de me faire abandonner cette résolution».

Vous savez le naufrage de ce vaisseau qui arriva à la Toussaint dernière sur la grande rivière de Nantes. M. Herbron m'écrit qu'il faut qu'il avoue que ce désastre lui jeta dans le cœur quelque découragement, mais qu'ayant repris cœur, et la raison reprenant le dessus, il avait mis bas toute cette crainte et était prêt à s'embarquer, si je l'avais agréable. M. Boussordec m'écrit de même qu'il est tout prêt ; et notre pauvre frère Christophe, ce bon enfant, m'écrit avec tant d'ingénuité que je vous promets que j'ai été fort attendri en lisant sa lettre. Il me dit donc qu'il prie souvent Dieu de lui faire la grâce de faire sa sainte volonté, et que quelquefois il se demande : «Où aimes-tu mieux la volonté de Dieu, ici ou à Madagascar ? Et je vous avoue, Monsieur, m'écrit-il, qu'il me semble que je l'aime mieux à Madagascar qu'ici». Au reste, c'est une espèce de martyre que d'exposer sa vie, traverser les mers pour le seul amour de Dieu, le salut du prochain, pource qu'encore bien qu'on ne le soit pas d'effet, du moins on l'est de volonté, puisqu'on quitte tout, on s'expose à je ne sais combien de périls. Et de fait, les saints qui sont morts dans l'exil, où ils ont été envoyés pour la cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Église les tient comme des martyrs.

Aujourd'hui nous faisons la fête de saint Félix. Pendant qu'on le conduisait au martyre, un nommé Adaucte, qui est aussi saint et martyr, voyant qu'on emmenait saint Félix, courut à lui pour l'embrasser, et ayant appris le sujet pour lequel on le menait à la mort, il commença à dire à ceux qui le conduisaient : «Si vous voulez faire mourir ce serviteur de Dieu parce qu'il est chrétien, je le suis aussi, et vous n'avez pas plus le droit de le faire mourir que moi». Et ainsi il ne voulut pas se séparer de lui, et de ce pas il le suivit et fut martyrisé avec lui. Et qui lui avait donné ce mouvement, dites-moi, je vous prie, sinon Dieu ? Et combien de fois a-t-on vu que les geôliers qui tenaient enfermés les serviteurs de Dieu se sont eux-mêmes rendus à la religion des chrétiens et catholiques qu'ils tenaient enfermés !

On m'écrit de Rome que cinq ou six prêtres français qui ont été ici à l'ordination, sont allés à Rome pour se jeter aux pieds du Pape et s'offrir à travailler aux Indes, et que le Pape les a loués de leur zèle et leur a dit : «Je désirerais être en état de pouvoir faire la même chose ; autrefois, avant d'être ce que je suis, j'ai eu des mouvements de le demander ; mais ce qui m'en a empêché, ce sont les paroles que j'ai lues dans le livre du bienheureux François de Sales, évêque de Genève : ne rien demander et ne rien refuser».

Le Pape lui-même, comme vous venez d'entendre, loue le dessein de ces prêtres français qui ont eu ce courage d'aller s'offrir pour cet effet à Sa Sainteté. Or sus, Messieurs, de notre côté, donnons-nous bien à Dieu et offrons-nous à lui pour tous les emplois auxquels il plaira à sa divine Majesté nous employer ; corrigeons-nous de nos lâchetés.

Hélas ! Messieurs et mes frères, ce n'est pas ce qui nous doit affliger le plus de voir que Dieu attire ainsi à lui ses serviteurs, des saints, oui bien de voir que parmi nous autres prêtres il s'en trouve quelqu'un avec moi, oui, quelqu'un avec moi, qui sommes à scandale à la Compagnie. O Messieurs, ô mes frères, quel sujet d'affliction pour la Compagnie, qui voit cela ! Il ne vient à l'oraison que rarement, notamment depuis quelque temps, ne fait autre chose pendant la journée qu'aller et venir par le cloître, par le dortoir ; s'il y a quelque chose qui manque dans la chambre des autres, on la trouve dans la sienne ; bref, c'est une vie déplorable. C'est pour de telles gens, Messieurs, qu'il faut s'affliger, c'est pour eux qu'il faut prier. O mon Dieu, ô mon Dieu, ô mon Sauveur !

Ensuite M. Vincent finit ce discours en disant que, néanmoins, pour se conformer à l'Église, on priât pour ces chers défunts, encore bien qu'on eût sujet de croire qu'ils fussent bienheureux.

2. Nicolas Bagni.

Suit une conférence sur les vertus de Mathurin DE BELLEVILLE mort sur bateau :

173. — CONFÉRENCE DU 7 SEPTEMBRE 1657 (Coste, XI, 425)

SUR LES VERTUS DE MATHURIN DE BELLEVILLE

A la conférence, qui était sur les vertus de feu M. de Belleville, prêtre de la Compagnie, dont il est parlé ci-devant et qui est mort en allant à Madagascar, notre très honoré et bienheureux Père prenant la parole après deux de nos frères clercs, qui rapportèrent ce qu'ils avaient remarqué des vertus de ce bon défunt, qui étaient, entre autres, l'humilité, la douceur, la cordialité, la mortification, le mépris de soi-même et le zèle des âmes, dit que ce que nosdits .défunt. Ensuite il dit que ledit sieur

de Belleville était gentilhomme d'extraction, de Normandie, qu'il s'était fait prêtre avant d'entrer dans la Compagnie, qu'on l'envoya à Madagascar, quoiqu'il y eût peu de temps qu'il fût en la même Compagnie, parce qu'il lui parut fort vertueux. Il avait demandé avec grande instance à entrer en la Compagnie, qui le reçut à cause de sa grande dévotion et de son humilité, malgré son peu de science.

Et de là M. Vincent prit sujet d'encourager ceux de la Compagnie qui avaient peine à comprendre la philosophie, la théologie et autres sciences, disant que ceux qui se trouvaient en cet état devaient prendre courage et espérer que Notre-Seigneur y suppléerait d'ailleurs…

…Et puis, revenant au bon défunt M. de Belleville, M. Vincent dit qu'il avait une relation véritable de ce qui s'était passé en sa maladie et en sa mort, qui avait été écrite par défunt M. Dufour, qui est mort depuis à Madagascar. Il en fit lecture d'une partie ; mais, l'heure de la retraite ayant sonné, il cessa de continuer à la lire et finit la conférence par un *De profundis* pour le repos de l'âme du bon défunt.

Monsieur VINCENT attendait des nouvelles des vaisseaux qui emmenèrent MM. DUFOUR, PRÉVOST et DE BELLEVILLE. Ces nouvelles ne tardèrent pas à arriver et annoncèrent une catastrophe : les trois missionnaires étaient morts. M. DE BELLEVILLE sur le bateau, MM. PRÉVOST et DUFOUR à Madagascar. Il parlera abondamment de ces pertes :

Coste VI, 427-428 ; 435-436 ; 440 ; 443-444 ; 445-446 ; 453 ; 456-457 ; 458-460 ; 462-463 ; 471 ; 474 ; 484 ; 511 ; 520 ; 521 ; 552-553 ; 555 ; Coste VII, 8-9 ; 11.

Voici une lettre à titre d'exemple :

2388. — A LOUIS SERRE, SUPÉRIEUR, A SAINT-MEEN

De Paris, ce 22 septembre 1657.

Coste VI, 484

Monsieur,

…Mais ce n'est pas tout. Il a plu à Dieu de nous ôter encore Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui étaient allés à Madagascar pour la propagation de la foi et qui sont allés au ciel y accroître le nombre des bienheureux. Ils ont tous trois consommé leur sacrifice par la maladie, savoir M. de Belleville en s'en allant au lieu de leur Mission, et les autres après y être arrivés et y avoir travaillé quelque temps. Voilà qui comble notre douleur. Mais Dieu soit loué de toutes ces pertes, qui sont grandes pour la compagnie, selon notre manière de parler ! Néanmoins, Monsieur, tous ces missionnaires étant bien heureux comme ils sont, puisque, au dire de Notre-

Seigneur, ils ont sauvé leurs âmes en les perdant, nous en devons espérer plus d'assistance devant Dieu que s'ils étaient encore parmi nous ; et, Dieu aidant, leurs cendres seront la semence de quantité d'ouvriers apostoliques. Dieu nous a fait la miséricorde de conserver le bon M. Bourdaise, et à lui la grâce de le bénir en sa personne et en ses travaux d'une manière merveilleuse. Il nous en a fait une petite relation, ensemble des actions et des vertus extraordinaires de ces chers défunts, qui a grandement consolé la compagnie…

Il y a quelques problèmes entre Monsieur VINCENT et Monsieur le Maréchal de la MEILLERAYE au sujet de l'embarquement sur les vaisseaux. Certains ont rapporté au Maréchal que Monsieur VINCENT préférait ceux de la Compagnie-de-l'Orient. Après des mises au point, tout rentrera dans l'ordre. Voici quelques lettres faisant part de ces problèmes :

2494. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 21 décembre 1657.
Coste VII, 24

Monsieur,
La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici la relation de M. Bourdaise, que je faillis à vous envoyer par le dernier ordinaire. Je ne sais ce que Dieu fera de notre Mission de Madagascar. On m'a dit que M. le maréchal de la Meilleraye a demandé aux Capucins douze de leurs Pères et qu'ils les y ont promis. Il pourrait y avoir en cela quelque chose de vrai, parce que, m'étant donné l'honneur de lui écrire pour lui donner avis que nous tiendrons prêts deux ou trois prêtres pour le premier embarquement, que l'on disait être proche, et le supplier de nous faire savoir le temps qu'il aurait agréable qu'ils se rendissent à Nantes, il ne m'a point fait réponse. J'ai ensuite écrit à une personne de piété qui est auprès de lui, et ai même fait écrire par M. l'abbé d'Annemont à un autre pour savoir quel est son dessein et à quoi nous devons nous attendre, sans en avoir rien appris d'assuré. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

Les démêlés entre le duc de la Meilleraye et la Compagnie des Indes remontaient à quelques années. Cette société avait reçu du roi le droit exclusif d'entretenir des relations commerciales avec l'île de Madagascar et les îles adjacentes, et ce droit lui avait été renouvelé en 1652 pour une période de vingt ans. Mais le défaut d'entente entre les membres et le manque de fonds paralysèrent son action. En novembre 1655, le duc envoya de sa propre initiative quatre vaisseaux à Madagascar. Un procès eut lieu, bientôt suivi d'un accord. Sébastien Cazet reconstitua la société sur d'autres bases. (Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 10 209) Le différend semblait apaisé. Mais il fallait compter avec le caractère impérieux du duc, qui se

sentait fort des appuis qu'il trouvait à la cour et du dévouement des deux commandants qu'il avait lui-même établis à Fort-Dauphin, MM. du Rivau et Chamargou. Il fit partir le *Saint-Jacques* en novembre 1656, sans attendre les marchandises commandées par la Compagnie. Dès ce jour, la scission fut complète. (Cf. *Etienne de Flacourt ou les origines de la colonisation française à Madagascar,* par Arthur Malotet, Paris, 1898, in-8°, p. 268 et suiv).

2506 UN PRÊTRE DE LA MISSION

[11 janvier 1658 (1)]
Coste VII, 43

Le saint parle du bruit qui court au sujet du maréchal de La Meilleraye, dont il aurait encouru la disgrâce. Le maréchal se serait adressé aux Capucins pour avoir des missionnaires, et ceux-ci lui en auraient promis vingt-quatre, qui devaient s'embarquer, disait-on, par le premier bateau destiné à l'île Saint-Laurent. «Si M. le maréchal s'accommode avec ces bons religieux», le saint se déclare prêt à rappeler M. Bourdaise de Madagascar. «Notre maxime est de céder toujours la place aux autres, estimant qu'ils feront mieux que nous».

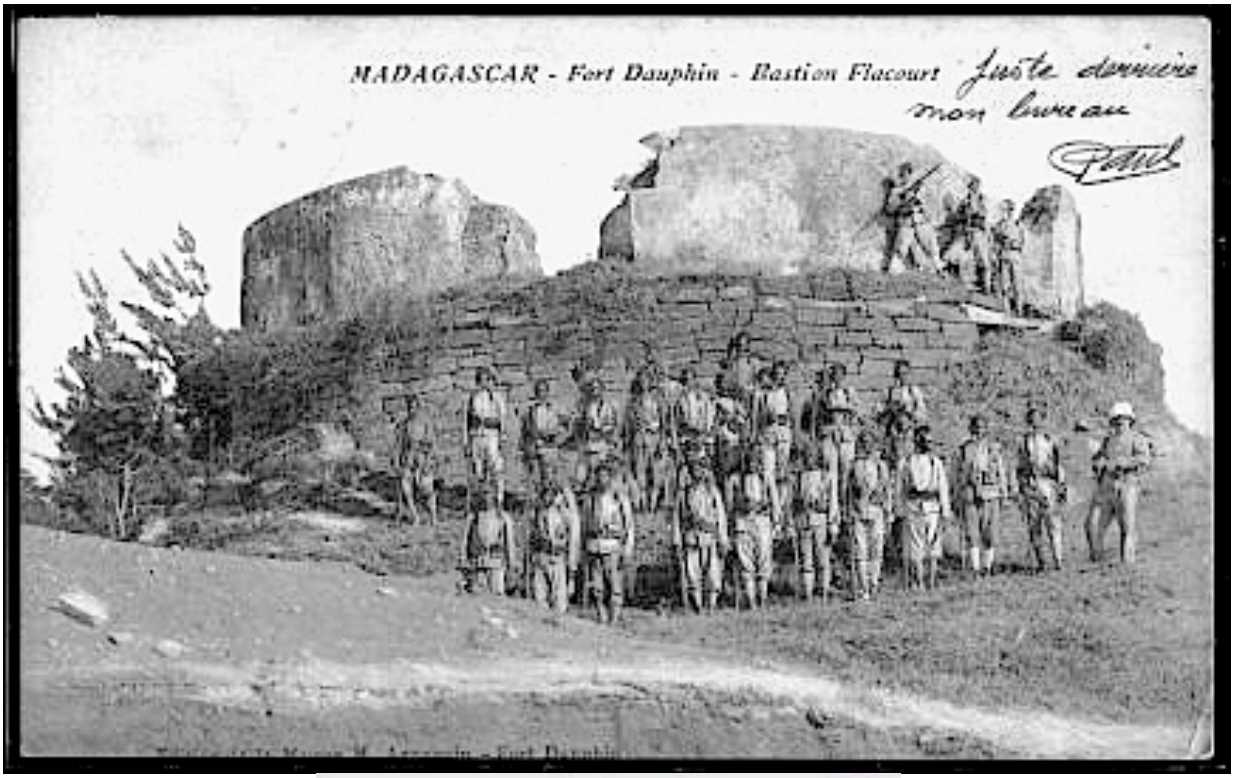
MADAGASCAR - Fort Dauphin - Bastion Flacourt
Juste dernière
mon bureau
Paul

Charles De la Porte Duc De la Meilleraye

Portrait du Duc de la Meilleraye

2509. — AU DUC DE LA MEILLERAYE

12 janvier 1658.
Coste VII, 45-46

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous faire savoir par deux lettres que l'ancienne Compagnie des Indes s'était assemblée une fois et qu'elle se devait assembler une seconde, par les soins de Messieurs de Lamoignon et Cazet (1), pour se déterminer sur l'union proposée. Or, je vous dirai à présent, Monseigneur, que, m'étant arrivé une chute et une blessure à la tête, je n'ai pu continuer mes sollicitations, et que M. de Lamoignon, s'étant chargé de vous écrire ce que ces Messieurs ont résolu, m'a mandé ce matin qu'il le ferait aujourd'hui.

J'ai reçu une lettre de M., qui me mande avoir traité avec vous, Monseigneur, pour aller établir une habitation en l'île Mascareigne, et il désire que je lui envoie un prêtre et un frère pour les y faire passer avec ses gens. Sur cela, je lui réponds que je le ferai très volontiers, si vous, Monseigneur, avez agréable que nous envoyions en même temps un ou deux autres prêtres pour Madagascar. La manière dont nous y avons été appelés pour travailler au salut de ces pauvres gens, qui n'a pas été par notre choix, ains de la part de Sa Sainteté ; la perte que nous y avons faite de six bons ecclésiastiques, avec la dépense qu'il a convenu faire pour cette Mission, qui vaut sept à huit mille livres ; le secours qu'il est nécessaire de donner au missionnaire vivant qui reste sur le lieu ; l'habitude qu'il a acquise dans le pays et dans la langue, et quelque bénédiction qu'il a plu à Dieu de lui donner, me font souhaiter, Monseigneur, que ce soit votre bon plaisir que nous continuions ce bon œuvre, ou bien, si vous ne l'avez pas agréable, que nous rappelions M. Bourdaise, qui reste de delà.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que nos gens ont témoigné plus d'affection pour l'ancienne Compagnie que pour vous. Je vous supplie, Monseigneur, de trouver bon que je vous dise que ce sont de mauvais offices qu'on nous a rendus auprès de vous. Pour moi, je n'ai jamais regardé que le service de Dieu en cet emploi, et j'estime qu'ils ont eu aussi la même vue. Certes, Monseigneur, nous avons été consolés tous de ce que la Providence de Dieu s'est adressée à vous pour l'établissement de son empire en ces pays-là, et nous avons prié Dieu et le prions souvent qu'il bénisse votre personne et ce dessein. Que si la réponse que M. de Lamoignon vous doit faire n'est pas conforme à votre intention, c'est à mon grand regret ; et je vous supplie très

humblement, Monseigneur, de croire que j'y ai fait tout ce que j'ai pu, et qu'il n'y a que mes péchés qui m'aient rendu indigne de vous servir efficacement en cette affaire selon votre désir.

Si donc, Monseigneur, il vous plaît nous faire la grâce d'agréer que nous continuions nos petits services à Dieu audit Madagascar, et de donner passage aux ouvriers que nous avons destinés pour cela, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me le faire mander au plus tôt, afin que nous les fassions partir en diligence.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL

1) Tous deux membres de la Compagnie des Indes.

Un cinquième départ pour Madagascar se prépare. Les missionnaires choisis sont au nombre de cinq, quatre prêtres : MM. LE BLANC, ARNOULD, DES FONTAINES et DAVEROULT ainsi qu'un frère : Christophe DELAUNAY.
Comme à son habitude, Monsieur VINCENT annonce cela dans différents lettres : Coste VII,54,59,60,68-69,75,86,88,91-92,108,111

Avec eux, partira un Malgache qui a été élevé à Saint-Lazare :

5241. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce premier de mars 1658.
Coste VII, 91-92

J'aurais reçu aujourd'hui, comme je crois, une autre de vos lettres, si le courrier n'était retardé par une inondation prodigieuse, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris, on voit passer plus de bateaux que de carrosses. L'eau de la rivière vient jusque dans notre clos. Ce débordement étrange aura surpris en chemin quatre de nos prêtres partis pour Nantes, où ils se sont embarqués pour Madagascar avec le frère Christophe et un bon garçon Nègre de cette île que nous avons élevé céans et que nous renvoyons en son pays pour servir à nos missionnaires de frère, d'interprète et de catéchiste, pour l'instruction de ses compatriotes. Ces Messieurs sont Messieurs Le Blanc, Daveroult, Arnoul et de Fontaines. Les deux sont d'Artois et les deux autres picards. Je recommande leur voyage et leur Mission à vos prières.

Louise de MARILLAC propose des Filles de la Charité pour servir à Madagascar :

2528. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 4 février [1658].
Coste VII, 73

…Faites-moi la charité de me donner votre sainte bénédiction, d'offrir le désir de nos Sœurs pour Madagascar, et l'honneur de me croire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Monsieur Vincent ne donnera pas suite à cette demande. Henri DE FROIDEVEAUX fait allusion à ces demandes de Filles de la Charité à Madagascar :

Henri DE FROIDEVEAUX – Les lazaristes à Madagascar au XIIème siècle – pg 67

De très bonne heure, il avait été question de l'envoi de Filles de la Charité à Madagascar. Le P. Nacquart en avait, dès le 9 février 1650, parlé à son Supérieur Général; le 8 août 1655, après réception d'une lettre du P. Mounier où il en était également question, saint Vincent écrivait aux Filles de la Charité: « Votre nom s'étend presque partout; il est connu même à Madagascar, où l'on vous désire. Nos Messieurs qui sont dans ce pays si éloigné, nous ont écrit qu'il serait à désirer que vous y eussiez un établissement pour gagner plus aisément à Dieu les âmes des pauvres nègres. » Un peu plus tard, une Fille de la Charité, la sœur Haran, de Nantes, demanda d'y être envoyée, mais saint Vincent ne jugea pas qu'il fût encore possible de la faire passer à Fort Dauphin. En attendant la venue des Filles de la Charité sur lesquelles il comptait pour diriger un hôpital et instruire les femmes antanosy, le P. Étienne avait amené avec lui dans le sud de Madagascar deux Françaises laïques dont (écrit-il dans sa lettre du 15 janvier 1664) le concours « nous soulage beaucoup » ; mais jamais M. Alméras ne se décida, très prudemment, à donner satisfaction aux demandes de Sœurs de la Charité que lui purent faire soit les Prêtres de la Mission, soit les Directeurs de la Compagnie. - Il y eut cependant à Fort Dauphin une Sœur de la Charité, d'origine malgache, de 1666 (?) à 1671; c'est ce qui ressort du passage suivant d'une lettre du P. Roguet au Supérieur Général de la Mission: « Veuillez nous

dire ce que nous aurons à décider sur cette femme à qui M. Manié a donné l'habit des Sœurs de Charité. Elle a eu soin jusqu'ici du Séminaire des femmes et des filles; elle demande à passer en France, avec deux petits garçons, ses enfants, nés d'un père français avant qu'elle fût baptisée».

Louise de Marillac

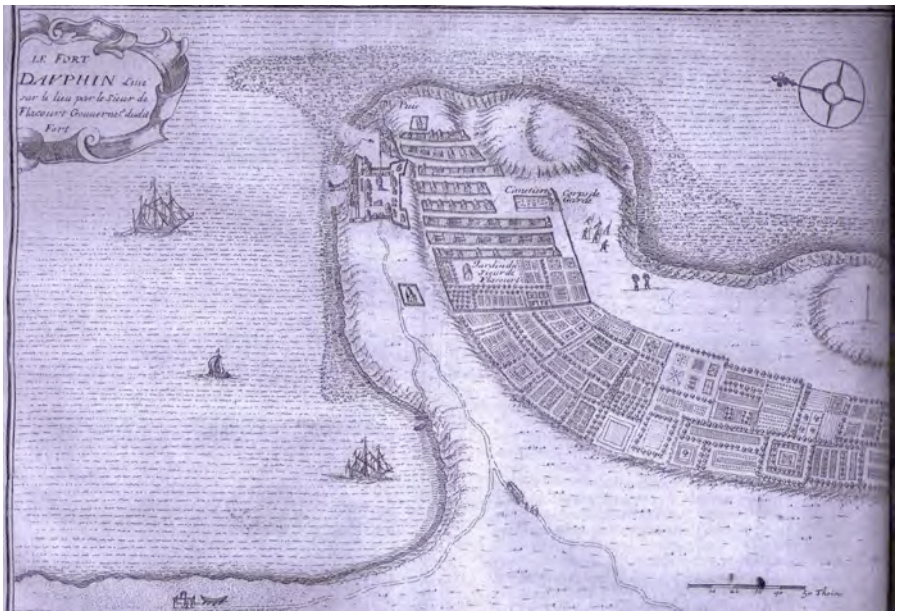

Carte du Fort-Dauphin – (Extrait du livre d'Etienne de Flacourt)

Description du Fort-Dauphin par Souchu de Rennefort

Mémoires pour servir à l'histoire des Indes Orientales (pg 47-48)

Il avait deux petits bastions demi élevés de cailloux sur le roc, qui au côté du nord commandait le port capable de tenir à son abri quatre vaisseaux seulement. L'enceinte du reste n'était que de pieux gros comme le bras et le tour avait été réduit

à cent cinquante pas de long et à six vingt de large. La principale porte regardait l'occident et une petite plaine qui finissait par un agréable paysage, l'autre opposée regardait l'orient et la mer. Dans ce Fort était une chapelle élevée de planches, laquelle pouvait contenir quatre cents personnes. La maison du gouverneur, que les Nègres appellent donac, qui veut dire palais, comme les maisons des Grands, était aussi de planches. Il y avait un magasin et une cuisine construits de plus gros morceaux de pierre qu'on avait pu ramasser autour des roches ; un corps de garde et douze cases de pieux et de joncs, tous ces bâtiments étaient couverts de feuilles. Le gouverneur avait élevé les fondements d'une maison, qui devait être de pierre de taille ; il y avait dans son jardin qui était à la principale porte du Fort, des melons d'eau, d'autres melons, des concombres, de la chicorée, des laitues, des choux et des pois ; de l'autre côté cinquante cases avec leurs jardins, et au milieu la maison des missionnaires, une chapelle et un séminaire de jeunes Nègres pris à la guerre, et de ceux que les parents avaient bien voulu donner pour être instruits.

CINQUIÈME MISSION 1658

MISSIONNAIRES : 4 prêtres et un frère.

Charles LE BLANC (prêtre) - Marand –Ignace ARNOUL (prêtre) - Pasquier DE FONTAINES (prêtre) - Pierre DAVEROULT (prêtre) - Christophe DELAUNAY (frère).

Cette cinquième mission ne parviendra jamais à Madagascar.

Partis de France le 14 mars, leur vaisseau aborde à Lisbonne car les mâts et le gouvernail sont brisés suite à une tempête. Les réparations faites, ils reprennent la mer, mais ils sont attaqués par un navire espagnol qui les prend et les mène en Espagne. Monsieur DAVEROULT restera un moment au Portugal. MM. DE FONTAINES et ARNOUL sont malades en Galice. Monsieur LE BLANC rentre à Paris et le frère DELAUNAY à Saintes.

Références de ces missionnaires dans Coste :

Arnoul (Marand-Ignace), prêtre de la Mission.

Note biographique ; saint Vincent, qui le destine à Madagascar, demande pour lui à la Propagande les facultés accoutumées. VI, 187— Départ pour Madagascar, VII, 86, 88, 92. — Naufrage et retour, VII, 224, 243, 251, 266, 268, 271, 272, 601 .

Daveroult (Pierre), prêtre de la Mission.

Note biographique, V, 55. — Lettres que saint Vincent lui adresse à Saintes, VII, 1 ; — à Lisbonne, VII, 600.— Il est envoyé à Châlons, V, 55.— A Saintes, V, 489, 627 ; VI, 423 ; VII, 1. — Prêt à s'embarquer à Nantes, pour l'île de Madagascar, VII, 86, 88, 92. — Il a débarqué en Portugal, VII, 224. — Saint Vincent le félicite et lui indique comment il peut rentrer à Paris, VII, 600.— De nouveau à Saintes, VIII, 130. — Envoyé à Madagascar, VIII, 466. — Il quitte Paris, VIII, 161 ; 468. — A La Rochelle, dans l'attente de l'embarquement, VIII, 192, 197, 202, 203, 213, 216, 219, 223, 224, 474. — Dans la rade de Sainte-Croix, VIII, 478. — Au Cap-Vert, VIII, 250, 480, 481. — Au cap de Bonne-Espérance, VIII, 486, 500. — Il enseigne la philosophie à un passager, VIII, 494. — Sa santé, VIII, 496-498.— En retraite, VIII, 501. — Préparatifs de départ pour la Hollande, VIII, 502. — Retour en France, VIII, 507, 508.

Le Blanc (Charles), prêtre de la Mission.

Note biographique ; au Mans, IV, 433. — Rappelé à Saint-Lazare, V, 414. — Sur le point de s'embarquer pour Madagascar, VII, 86, 88, 92. — Naufrage et retour, VII, 224, 243, 268, 601. — De nouveau au Mans, VII, 517, 608. — Il ne peut aller à Madagascar, VIII, 155.

Delaunay (Christophe), frère de la Mission.

Note biographique, VI, 98. — Son éloge, XI, 386. — Premier départ pour Madagascar, VI, 98, 109, 112. — Naufrage, VI, 131, 139 ; XI, 374, 378, 380, 386. — Il se propose pour un nouveau voyage, XI, 423.— Au Mans, VII, 86.— Nouvel embarquement, VII, 86, 88, 91. — Le navire est capturé par un vaisseau ostendois, XII, 38-39. — A Saintes, VII, 224, 243, 244, 307 ; XII, 38. — Promis au supérieur de l'établissement du Mans, VII, 315— Appelé à Paris, VII, 357.

Fontaines (Pasquier de), prêtre de la Mission.

Note biographique, VI, 399. — Son ordination, VI, 399, 408. — Envoyé à Madagascar, VII, 86, 88, 92. — Naufrage ; retour à Paris par l'Espagne, VII, 224, 243, 251, 266, 267, 268, 271, 272, 601. — Nouvel embarquement à La Rochelle, VIII, 192, 197, 202, 203, 216, 219, 223, 224, 466, 468. — Voyage à Madagascar et retour à Paris, VIII, 474, 475, 485, 487, 498 501, 502, 510.

Monsieur VINCENT parle de ces évènements dans différentes lettres :

2616. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 5 juillet 1658.
Coste VII, 196 et 198 ; 201-204

…Le vaisseau qui partit pour Madagascar au mois de mars dernier, où étaient quatre de nos prêtres, fut agité d'une si grande tempête le lendemain de son départ et huit jours de suite, qu'ils ont été pendant ce temps-là sur le point d'être submergés des eaux, les mâts et le gouvernail étant rompus, et ces pauvres gens exposés à la merci des ondes et des vents ; mais enfin Dieu les fit aborder à Lisbonne, en Portugal, où ayant fait accommoder le vaisseau, ils se sont remis sur mer ; et bientôt après ils ont été attaqués par un navire de guerre espagnol, qui les a pris et menés en Espagne, d'où nous attendons que Dieu ait agréable de nous les ramener ici. Voilà un beau sujet d'adorer les conduites de la Providence et de leur assujettir nos pauvres raisonnements…

Monsieur VINCENT donne ensuite des nouvelles des missionnaires :

2634. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 2 d'août 1658.
Coste VII, 224

Monsieur,

…Nous avons céans M. Le Blanc qui a laissé Messieurs de Fontaines et Arnoul malades à l'hôpital de Saint-Jacques en Galice, mais qui commençaient à se porter mieux. M. Daveroult est resté en Portugal, et le frère Christophe à Saintes, où il est

tombé malade. Voilà comme il a plu à Dieu disperser nos missionnaires de Madagascar…

186. - RÉPÉTITION D'ORAISON DU 4 AOÛT 1658 - Coste XII, 38-39

... Il recommanda ensuite de remercier Dieu du retour de M. Le Blanc et de l'avoir préservé, lui et les autres qui étaient avec lui, de tant de dangers.

Notre frère Christophe Delaunay, qui est demeuré à Saintes en suite de ce grand voyage, est tombé malade. Je recommande aux prières de la Compagnie ce bon frère, auquel le capitaine du vaisseau ostendois qui les a pris sur mer, a témoigné tant d'affection, qu'il aimait et chérissait, étant bien aise de l'avoir auprès de lui pendant environ un mois qu'ils ont été sur mer, depuis la prise du vaisseau français par cet ostendois...

Monsieur VINCENT adresse un courrier à deux missionnaires qui, partant pour Madagascar, ont été pris sur la mer par des espagnols et qui se trouvent maintenant à Saint-Jacques-de-Compostelle :

2847. — A MARAND-IGNACE ARNOUL ET PASQUIER DE FONTAINES (1)

Du 25 d'août 1658.
Coste VII, 243-244

Dieu seul vous peut faire connaître la peine où nous sommes à votre sujet, qui est plus grande que je ne vous puis exprimer, pour ne savoir le lieu ni l'état où vous êtes, depuis un mois que M. Le Blanc est arrivé ici et notre frère Christophe à Saintes, qui nous ont fait savoir que vous étiez demeurés malades à Compostelle, mais hors de danger. Je hasarde cette lettre, que j'adresse à Monseigneur l'évêque de Ferns (2), à Saint-Sébastien, pour vous prier, si vous y passez, de nous consoler au plus tôt d'une des vôtres, en attendant votre présence, que nous souhaitons ici ardemment. Et afin que vous ne manquiez point d'argent pour vous habiller et vous en venir, je prie mondit seigneur l'évêque de Ferns de vous en fournir jusqu'à Bayonne, et Monseigneur l'évêque de Bayonne de vous faire donner jusqu'à 400 livres, si vous en avez besoin de tant. J'ai aussi écrit à M. Fonteneil, archidiacre et grand vicaire de Bordeaux, de vous avancer tout ce qu'il vous faudra ; et même le maître des coches a ordre de vous donner place dans le carrosse et de vous faire défrayer jusqu'à Paris, si besoin est. Je vous prie surtout, Messieurs, de vous bien reposer et rétablir après tant de maux que vous avez soufferts, et de ne rien épargner pour cela. Vous vous en

reviendrez ensuite doucement. J'aurai une joie indicible de vous revoir et de vous embrasser.

1) Pris sur mer par les Espagnols, pendant leur voyage à Madagascar, ils avaient été conduits à Saint-Jacques-de-Compostelle

2) Nicolas French, évêque de Ferns (Irlande), alors exilé en Espagne, mort à Louvain le 23 août 1678.

Plusieurs lettres parlent de ces confrères :

2652. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 30° d'août 1658.
Coste VII, 251

…Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nous sommes en grande peine de Messieurs Arnoul et de Fontaines, restés malades en Galice, pour n'en recevoir aucune nouvelle. Priez pour eux…

2664. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 20 septembre 1658.
Coste VII, 266-267

…D'un autre côté, Dieu nous a consolés de l'arrivée de Messieurs de Fontaines et Arnoul, qui étaient restés malades en Espagne, et dont nous étions en grande peine, pour n'en recevoir aucune nouvelle. Je vous prie de remercier Dieu de nous les avoir ramenés en bonne disposition, quoique M. de Fontaines soit au lit depuis deux jours pour une fièvre double-tierce…

2665. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR A TURIN

De Paris, ce 20e septembre 1658.
Coste VII, 268 et 271

…D'un autre côté, Dieu nous a consolés de l'arrivée de Messieurs de Fontaines et Arnoul, qui, étant restés malades en Espagne, où ils ont été menés par un vaisseau de guerre, qui les a pris sur mer, allant à Madagascar avec M. Le Blanc, nous ont tenus

longtemps en grande peine, faute de nous donner de leurs nouvelles ; mais enfin ils nous les ont portées eux-mêmes en bonne disposition. Il est vrai que depuis deux jours M. de Fontaines est retombé malade…

2868. — A JEAN DOLCE, ÉVÊQUE DE BAYONNE

De Paris, ce 22 septembre 1658.
Coste VII, 272

Monseigneur,
Il est bien juste qu'après avoir reçu la grâce que je vous ai demandée, je vous en fasse un très humble remerciement, comme je fais, Monseigneur, avec toute la tendresse de mon cœur. C'est au sujet des deux pauvres missionnaires qui étaient en Espagne, qui, par votre ordre, ont reçu à Bayonne toutes les assistances possibles et des offres qui ont surpassé leurs besoins aussi bien que leurs espérances. J'en aurai toute ma vie une reconnaissance sensible et un désir très ardent de la vous témoigner par mon obéissance. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vous assurer que je recevrai toujours vos commandements avec tout le respect et la soumission que vous doit le moindre prêtre de votre diocèse. Aussi suis-je plus qu'aucun, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

192. - RÉPÉTITION D'ORAISON DE NOVEMBRE 1658 – Coste XI, 66-67

…Notre pauvre, mais bienheureux M. Nacquart en usa de la sorte ; car, sitôt qu'il fut arrivé à Madagascar, il prit auprès de lui un Français qui entendait la langue de cette île-là et commença à l'étudier, à apprendre les noms, puis les pronoms, les verbes, après à conjuguer, et ainsi du reste ; en sorte qu'au bout de quatre mois il l'entendait, et se rendit capable de commencer à faire le catéchisme.

Je souhaiterais donc que la Compagnie s'affectionnât à en user de la sorte lorsque l'occasion s'en présentera et que l'on sera envoyé en un lieu où on n'entendra pas la langue. Demandons à Dieu qu'il nous donne cette facilité d'apprendre les langues, puisqu'il a agréable de nous appeler aux mêmes fonctions que les apôtres.

193. - RÉPÉTITION D'ORAISON DU 11 NOVEMBRE 1658 – Coste XII, 69

...M. Bourdaise, mes frères, M. Bourdaise, qui est si loin et tout seul, et qui, comme vous avez su, a engendré à Jésus-Christ, avec tant de peine et de soin, grand nombre de ces pauvres gens du pays où il est, prions aussi pour lui. M. Bourdaise, êtes-vous encore en vie, ou non ? Si vous l'êtes, plaise à Dieu vous vouloir conserver la vie ; Si vous êtes au ciel, priez pour nous ...

Monsieur BOURDAISE est mort le 25 juin 1657, il y a plus de 17 mois, mais Monsieur VINCENT l'ignore.

Malgré tous les ennuis qu'il a déjà rencontrés, Monsieur VINCENT envisage un nouveau départ pour Madagascar. Tel est l'objet des lettres suivantes :

2788. — A LA SŒUR NICOLE HARAN, SUPÉRIEURE, A NANTES

De Paris, ce 12 février 1659
Coste VII, 457

…Il est vrai que nous avons promis deux ou trois prêtres pour le prochain embarquement de Madagascar, et non davantage ; mais, pour des filles, je n'en ai pas ouï parler. S'il y en va quelques-unes à ce voyage, comme on vous a dit, elles ne sont pas de votre compagnie, laquelle Dieu continue de bénir, par sa miséricorde. Je le prie qu'il vous remplisse de sa patience, de sa sagesse et de sa bonté…

2805. — A JACQUES PESNELLE

De Paris, ce 4 avril 1659
Coste VII, 478

…Un navire doit partir de Bretagne après Pâques pour Madagascar, et nous espérons d'y mettre trois de nos prêtres, pour aller au secours du bon M. Bourdaise, en cas qu'il ait plu à Dieu de le conserver…

2821 — A FRANÇOIS HERBRON, PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS

De Paris, ce 19 avril 1659.
Coste VII, 510-511

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai différé à faire réponse à votre lettre, parce que j'en attendais d'une personne à qui j'avais écrit au sujet du voyage de Madagascar. Enfin j'ai appris qu'il ne se fera pas à ce printemps. M. le maréchal de la Meilleraye, qui n'a point de vaisseaux, avait envoyé en Hollande pour en avoir un ; mais on l'en a refusé ; ce qui l'a obligé de remettre la partie à l'automne. Je ne sais si alors il n'y arrivera pas encore du retardement. Les hommes proposent et Dieu dispose ; et la Providence a déjà tant de fois rompu leurs mesures et empêché ce dessein qu'il ne s'en faut rien promettre. Nous devons néanmoins toujours tendre, pour notre regard, à l'exécution de l'entreprise, en tant qu'elle regarde la gloire du Maître que nous servons, qui donne souvent à la persévérance les succès qu'il a refusés aux premiers efforts, et qui se plaît de beaucoup éprouver ses ouvriers, avant de leur abandonner les œuvres difficiles, afin de leur faire mériter, par l'exercice de leur foi, de leur espérance et de

leur amour, la grâce d'aller répandre ces vertus dans les âmes qui ne les ont point. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que ces trois lampes ne sont pas seulement toujours allumées en vous, mais de ce qu'elles s'enflamment de plus en plus du désir d'aller éclairer ces peuples éloignés, qui vivent et meurent dans les ténèbres de l'infidélité. Je prie sa divine bonté qu'elle accomplisse en vous son bon plaisir pour cela. Je ne sais pas encore quelle sera sa disposition sur le choix de votre personne, mais j'espère que vous vous tiendrez toujours prêt de répondre à sa voix, en cas qu'il vous appelle aux pays étrangers ; car, quand il ne vous y appellerait pas, vous ne laisseriez d'avoir la récompense d'un apôtre, et avec cela vous aurez la gloire de mourir pour le salut de votre patrie. Je voudrais dire les mêmes choses à M. Turpin ; mais, ne pouvant faire deux lettres, je vous prie que celle-ci serve pour vous et pour lui. Je suis de tous les deux, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

2823. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 25 avril 1659.
Coste VII, 513

L'embarquement qui se devait faire à ce printemps pour Madagascar a été différé jusqu'à l'automne.

Monsieur VINCENT demande à la Propagande de nommer Monsieur TURPIN missionnaire apostolique. En fait, il ne partira jamais à Madagascar :

2846. — A LA PROPAGANDE

[Mai 1659] (1)
Coste VII, 560

.Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,
Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Éminences que le navire par lequel étaient partis dernièrement, à destination de Madagascar, quatre prêtres de ladite congrégation, nommés par la Sacrée Congrégation missionnaires apostoliques en cette île, a été pris sur mer, et qu'un d'eux n'est pas en ce moment en état de faire le voyage. Aussi ledit suppliant propose humblement à Vos Éminences de vouloir bien nommer missionnaire apostolique en cette île Pierre Turpin, prêtre de la même congrégation, afin qu'il puisse y travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Et il recevra cette grâce comme une faveur insigne de Vos Éminences.

Monsieur ETIENNE fait partie du prochain contingent pour Madagascar et il faut demander pour lui certaines dispenses ou au moins des autorisations :

2843. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 16 mai 1659
Coste VII, 553-556

Monsieur,
La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !
…Nous vous avons envoyé ci-devant le portrait de la main gauche de notre frère Etienne, qui est si difforme qu'elle ne semble pas une main ; elle est comme une masse de chair ronde, où il ne paraît que le bout du pouce et d'un autre doigt, dont néanmoins il se peut servir en certaines choses. Quand nous le reçûmes en la compagnie, ce fut à condition que nous ne le ferions pas prêtre, et lui-même ne s'attend pas encore de l'être, quoiqu'il témoigne affection pour cela, à cause du zèle que Dieu lui donne pour aller évangéliser les infidèles. Mais parce que le long temps qu'il y a qu'il sent ce mouvement de quitter son pays et d'employer ses biens et sa vie pour la propagation de la foi, qu'il a toujours travaillé solidement à la vertu, qu'il a même étudié en théologie, qu'il a les marques d'une vraie vocation pour les pays éloignés, et que nous avons résolu de l'envoyer à Madagascar au premier embarquement, nous avons pensé qu'il y servirait Dieu plus utilement, s'il était prêtre, et que peut-être, en cette considération, on le dispensera de son irrégularité. Je vous prie de faire un effort pour lui obtenir cette dispense, de laquelle je ne doute pas qu'on ne fasse l'adresse à Messieurs les grands vicaires de Paris ; et en ce cas, ce sera à eux à juger s'il y a danger de lui faire prendre les ordres sacrés, et la volonté de Dieu nous sera connue par ce moyen-là. Peut-être vous enverrons-nous au premier jour un crayon de cette main irrégulière.

Que si on lui refuse cette dispense, vous tâcherez, s'il vous plaît, Monsieur, de lui obtenir au moins : 1° une permission pour baptiser dans l'église avec cérémonie, en l'absence des prêtres ; 2° de toucher les vases et choses sacrées ; 3° de lire tous livres défendus ; 4° d'exorciser les possédés ; 5° de recevoir les quatre mineurs ; 6° de prêcher dans l'église ; 7° de pouvoir porter sur soi la sainte hostie, comme on la portait en la primitive Église, afin de s'en communier en l'absence des prêtres. Il vous prie de plus de demander pour lui la bénédiction de notre Saint-Père le Pape et une indulgence plénière pour l'heure de sa mort, et de lui envoyer, s'il vous plaît, une grammaire, un dictionnaire et un catéchisme arabes. Et si on vous accorde la première grâce, qui comprend quasi toutes les autres, à savoir d'être élevé au saint sacerdoce, je vous prie de nous envoyer à même temps un *extra tempora* pour lui faire prendre tous les ordres entre ci et le mois de septembre, que l'embarquement se doit faire.

Je vous envoie un petit mémoire à part, de quelques autres *extra tempora,* dont nous avons besoin, et d'une dispense d'âge pour notre frère de Marthe (3), que nous pourrons envoyer en cette mission étrangère, pour laquelle il sent aussi de l'attrait ; ce sera un très bon sujet. Je ne vous parle pas des facultés pour personne, n'ayant pas encore bien déterminé ceux que nous y enverrons. Je vous les nommerai quelque temps avant leur départ.

On dit que deux vaisseaux feront ce voyage : l'un envoyé par M. le maréchal de La Meilleraye, et l'autre par la Compagnie des Indes, qui depuis longtemps a commencé de négocier en ladite île, mais qui a discontinué depuis quelques années d'y envoyer des navires par quelque mésintelligence, et peut-être aussi parce que ledit sieur maréchal a entrepris sur eux. On pense qu'ils y veulent envoyer à présent pour ramener les hommes qu'ils y ont envoyés, ou pour essayer d'y maintenir leurs gens et leur pouvoir. Mgr l'évêque d'Héliopolis (4) s'est associé avec eux pour son passage et celui de ses gens en l'Inde, où ils s'en vont travailler. Nous sommes fort en peine de savoir par quel de ces vaisseaux nous devons envoyer les nôtres. Il semble qu'ils seraient sûrement en ce dernier ; mais aussi, si ces Messieurs ne continuent pas leur navigation, et M. le maréchal ne nous voulant plus recevoir dans la sienne, pour nous être séparés de lui en cette occasion, nous ne pourrions plus envoyer personne en ce pays-là. Nous verrons.

3) Ignace-Joseph de Marthe, né à Arras le 19 mars 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 7 juillet 1654, reçu aux vœux le 14 octobre 1656, supérieur à Noyon (1668-1674) et à Toul (1678-1683).

4) François Pallu.

La demande exprimée dans cette supplique fut exaucée le 27 mai 1659.

Le désir de Monsieur ETIENNE de travailler en pays de mission se fortifia durant ses études et notamment à la lecture des relations écrites de Madagascar par Messieurs NACQUART et BOURDAISE. Cela le porta à demander à Monsieur VINCENT de partir en qualité de catéchiste. Après avoir mûrement réfléchi et surtout prié, Monsieur VINCENT demande au Souverain Pontife la dispense nécessaire que nécessitait l'infirmité de Monsieur ETIENNE pour l'élever au sacerdoce.

Monsieur ETIENNE fut reçu dans la Compagnie à la condition qu'il ne serait pas prêtre à cause de la difformité d'une de ses mains qui n'était presque qu'une masse de chair. Cependant, à cette époque, Monsieur VINCENT crut devoir revenir sur cette détermination en le voyant animé d'un si grand désir d'aller travailler dans les pays infidèles où le nombre des ouvriers était si peu en rapport avec la mission qu'il y avait à cueillir ; mais l'autorisation du Saint-Siège lui semblait nécessaire pour lever cette irrégularité canonique. Il prie donc Monsieur JOLLY qui était alors à Rome, de solliciter cette faveur du Saint-Siège en basant sa demande sur les motifs évoqués dans la lettre suivante :

Monsieur JOLLY, à Rome, a obtenu la dispense pour le cas de Monsieur ETIENNE.

2900. - A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 11 juillet 1659.

Coste VIII, 16

…Je vous remercie, Monsieur, de la dispense que vous m'avez envoyée pour le frère Etienne. Nous la garderons, sans lui en parler, n'étant pas à propos qu'il le sache, au moins pour le présent. Nous verrons avec le temps…

Un prochain départ s'annonçant, Monsieur VINCENT annonce à Monsieur ETIENNE qu'il accèdera au sacerdoce. Après une retraite de quelques jours, Monsieur ETIENNE reçut le sous-diaconat le 24 août 1659, le diaconat le lendemain, et le sacerdoce le dimanche suivant.

TÉMOIGNAGE SUR MONSIEUR ETIENNE

'Journal de voyage de deux jeunes hollandais à Paris en 1656-1658' (pg 463)

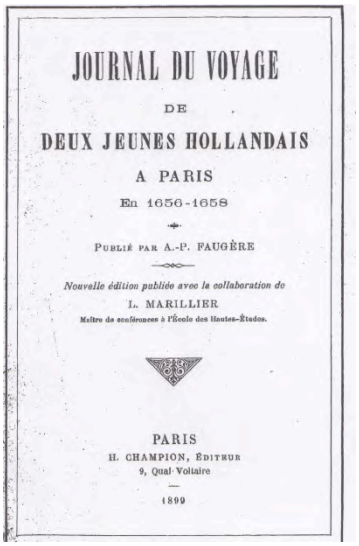
JOURNAL DU VOYAGE
DE
DEUX JEUNES HOLLANDAIS
A PARIS
En 1656-1658
PUBLIÉ PAR A.-P. FAUGÈRE
Nouvelle édition publiée avec la collaboration de
L. MARILLIER
Maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
PARIS
H. CHAMPION, ÉDITEUR
9, Quai Voltaire
1899

…le 22 mars 1658, il nous arriva un monstre en copie dont nous aurons bientôt l'original. C'est un vrai visage chevremougne, qui n'est pas pourtant si laid, ni si affreux, qu'il ne se soit trouvé des femmes à Nantes qui l'ont demandé en mariage à Monsieur DE LA MEILLERAYE auquel il est venu de Madagascar. L'avarice est son dernier comble et triomphe de l'amour et de tout ce qu'il y a de plus invincible. Celles qui le demandent ne le veulent avoir que pour courir le pays et le montrer pour de l'argent. Ce sera Sa Majesté qui en disposera, puisqu'on dit que Monsieur

DE LA MEILLERAYE le lui envoie. Ne dirait-on pas à le voir homme des épaules en bas et à considérer son col en trompe d'éléphant, sa veste de chameau, composée de deux oreilles de renard, couvert d'un poil de barbet et qui se finit par un menton fait en bec de perroquet que les fables des anciens n'ont pas été tout à fait des fables et qu'il y a eu de véritables centaures qui ont pu donner occasion à ce que nous en ont dit les poètes. Enfin l'esprit humain ne se peut rien forger de si grotesque que la nature ne puisse produire en un endroit ou en un autre, quand elle se veut jouer et quitter son vrai but pour suivre son caprice.

Publié par A.P. FAUGERE -Nouvelle édition L. MARILLIER, Champion -Paris 1899

Ces deux jeunes gens hollandais s'appelaient Messieurs DE VILLERS. Leur grand-père, Monsieur de SOMMELSDIJK, ancien ambassadeur des Pays-Bas à Paris, était en correspondance avec MAZARIN. Ils partent de La Haye le 9 décembre 1656. Monsieur ETIENNE avait fait la connaissance de ces deux jeunes gens qui, de 1656 à 1658 firent un voyage en France.

Autre témoignage sur Monsieur ETIENNE

'Vie de Jan Van Riebeeck'

De Godée MOLSBERGEN

Amsterdam 1912

Archives de la Mission

…l'évêque qui était à bord (de La Maréchale) était un curieux personnage. Son nom était Nicolas ETIENNE ; son frère s'appelait Monsieur DU BEL et son père avait été surintendant de tous les collèges de justice en Gascogne. Il avait mené bonne vie, avait jeté son argent à tort et à travers ; il avait un soir mis comme enjeu et perdu trente mille francs avec son carosse et ses chevaux ; et une autre fois, il avait tout juste échappé à la mort, quand, ayant bien caressé la bouteille, il était tombé dans le foyer, ce dont son visage montrait encore les cicatrices, et où il avait perdu au feu les doigts de sa main gauche. C'est alors qu'il revint à résipiscence et voulut, en se faisant missionnaire, compenser ce qu'il avait commis de crimes en gentilhomme écervelé. Il s'était fait clerc et avait eu sa part dans les malheurs de 'Le Portugais' et 'le Gaspard', mais rien ne pouvait diminuer son ardeur missionnaire…

205. – CONFÉRENCE DU 16 MAI 1659 – Coste XII, 241-242

...Savez-vous la pensée qui me vient quand on parle des besoins éloignés des Missions étrangères ? Nous entendons cela ; il nous vient quelque affection ; nous estimons bienheureux M. Nacquart, M. Gondrée et tous ces autres missionnaires qui sont morts en hommes apostoliques pour l'établissement d'une nouvelle Église. Ils sont bienheureux, en effet, car ils ont sauvé leurs âmes en les donnant pour la foi et

pour la charité chrétienne. Cela est beau ; voilà qui est saint ; chacun loue leur zèle et leur courage ; et puis c'est tout. Mais si nous avions cette indifférence, si nous ne tenions à une telle bagatelle que nous aimons et à certaine réserve que nous avons, qui est-ce qui ne s'offrirait pour Madagascar, pour la Barbarie, pour la Pologne et pour ailleurs où Dieu se plaît d'être servi par la Compagnie ? Mais de ce que nous ne le faisons pas, c'est que nous tenons à quelque chose. Il y a des vieillards infirmes qui ont demandé à y être envoyés et qui l'ont demandé en leur infirmité non petite. Oh ! C'est qu'ils ont le cœur libre ; ils vont en affection partout où Dieu veut être connu, et rien ne les arrête ici que sa volonté. Si nous n'étions accrochés à quelque malheureuse ronce, nous dirions tous : «Mon Dieu, envoyez-moi, je me donne à vous pour tous les lieux de la terre où mes supérieurs jugeront à propos que j'aille annoncer Jésus-Christ, et quand j'y devrais mourir, je me disposerais à y aller et me présenterais à eux pour cela, sachant que mon salut est dans l'obéissance, et l'obéissance en votre volonté»...

Monsieur DAVEROULT est toujours en Galice, hébergé par Monsieur le Comte D'OBIDOS. Il est prêt à repartir à Madagascar mais Monsieur VINCENT lui demande de rentrer à Paris et de se préparer à un nouveau départ.

2873. — A PIERRE DAVEROULT, PRÊTRE DE LA MISSION, A LISBONNE

[De] Paris, ce 16 juin 1659.
Coste VII, 600-602

[Monsieur],
[La grâce] de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

[Nous n'avons re] çu qu'hier seulement votre lettre du 29 décembre [dernier], mais ç'a été avec une consolation très sensible, [pour] la bonne disposition où je vous vois pour le corps et pour l'esprit. J'en rends grâces à Dieu, Monsieur, [et] en particulier de ce que vous continuez à vous vouloir donner à sa divine bonté de la meilleure manière que cela se peut, pour le salut des pauvres âmes des Indiens, pour lesquelles Notre-Seigneur est mort.

Je dois recevoir aujourd'hui ou demain l'argent que vous m'adressez, savoir quatre pistoles et trente-cinq patagons (2) et demi, que je ferai tenir au premier jour à Madame votre bonne sœur, avec la lettre que vous écrivez à M. Cochet. J'en ai donné trois divers récépissés, qui ne serviront que d'un seul, à M. Emmanuel Seissez, intendant de la maison de Monseigneur l'ambassadeur de Portugal en cette cour.

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que Mgr le comte d'Obidos vous a reçu en sa maison et du bon traitement qu'il vous fait ! Lui-même m'a fait l'honneur de me le mander par une lettre du mois d'avril, et je me donne la confiance de l'en remercier très

humblement par un mot de réponse que je lui fais. Je vous prie [de lui présenter l'offre] des respects et des services [que lui fait] notre petite compagnie, et [les miens en particulier.]

Je ne puis finir que par où j'ai [commencé], à savoir par les actions de grâces que [nous devons] à Dieu pour toutes les faveurs qu'il [vous] fait et pour la résolution qu'il vous [inspire] d'accomplir le voyage de Madagascar, [si tel] est son bon plaisir. On prépare un vaisseau en France pour y aller à ce mois de septembre, et on espère que les embarquements seront plus fréquents qu'ils n'ont été. Venez donc, Monsieur, quand il vous plaira ; venez-vous-en à Paris. Nous serons grandement consolés de vous voir et de vous embrasser, et alors nous verrons s'il sera à propos que vous fassiez ce voyage avec d'autres prêtres de la compagnie, ou si vous servirez Dieu de deçà ; car nous avons de quoi vous employer convenablement partout. Messieurs Le Blanc, Arnoul et de Fontaines sont revenus [en France]. Ils furent menés par un [bâtiment de] guerre, qui prit leur vaisseau [quelques] jours après qu'ils vous [eurent] quitté à Lisbonne.

Tâchez de vous [bien po]rter, Monsieur, et écrivez-nous [aussi] souvent que vous le pourrez, en [atte] ndant votre retour. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conduise heureusement en votre maison de Saint-Lazare et qu'il vous honore partout de ses bénédictions. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL

Je souhaite que votre retour soit le plus prompt que faire se pourra. Si vous n'avez de l'argent pour faire le voyage, j'espère de l'incomparable [bonté (3)] de M. d'Obidos qu'il vous prêtera ce qu'il vous faudra, et je le rendrai ici à M. l'agent de Portugal pour lui faire tenir. Si vous arrivez par terre à Bayonne, Monseigneur l'évêque (4) vous fera donner ce que vous aurez besoin, ainsi qu'il a fait, par monsieur son grand vicaire, à Messieurs de Fontaines et Arnoul ; si par mer, à La Rochelle, Monseigneur l'évêque (5) fera le même ; si à Nantes, ce sera M. Couplier ; et si au Havre de Grâce, ce sera M. le gouverneur, en faisant voir la présente à mesdits seigneurs et à ces deux messieurs (6). Venez donc, Monsieur, venez, et au plus tôt ; je serai dans l'impatience jusques à ce que je vous embrasse en effet, comme je fais à présent en esprit.

2) Monnaie espagnole. Le patagon valait trois tournois

3) Mot oublié dans l'original.

4) Jean Dolce.

5) Jacques-Raoul de la Guibourgère.

6) Par une note qui remplit la dernière page de la lettre du saint laissée en blanc, Pierre Daveroult lui-même nous apprend qu'un Français nommé Lasserre lui prêta, à Lisbonne, l'argent dont il avait besoin pour le voyage (cent quarante-trois livres quinze sols), à charge de restituer cette somme au supérieur des Franciscains de Toulouse, qui devait la dépenser au «service de Notre-Dame» dans la chapelle de leur couvent.

Le Comte d'ODIDOS est remercié pour avoir accueilli Monsieur DAVEROULT

2874. — AU COMTE D'OBIDOS

De Saint-Lazare, le 15e des calendes de juillet 1659 (17 juin).

Coste VII, 604

Monseigneur,

J'ai reçu avec la soumission et le respect dont je suis capable, votre lettre, pleine des sentiments de déférence et de bienveillance singulière que vous professez à mon endroit. J'en ai été grandement confus, voyant combien je suis éloigné des éminentes qualités que la bonté de votre cœur m'attribue, sans que j'aie rien fait pour le mériter. Qu'y a-t-il à louer, en effet, je vous le demande, dans un homme dénué de tout, né d'un pauvre laboureur ?

Cela ne m'empêchera pas toutefois, Illustrissime Seigneur, d'offrir très humblement à Votre Excellence les hommages de notre petite compagnie et les services de mon humble personne. Nous sommes d'autant plus portés à cela, croyez-le bien, que nous ne voudrions pas passer pour des ingrats et paraître avoir oublié les grands bienfaits dont vous nous avez comblés, particulièrement la bonté avec laquelle vous avez donné l'hospitalité et fait mille autres charités à notre confrère. Et puisque je me sens incapable, très Illustre Seigneur, de répondre à tant de pieux services autrement que par l'aveu de ma faiblesse et de mon impuissance absolue à les reconnaître, je supplie le Dieu tout-puissant de récompenser Votre Seigneurie Illustrissime selon votre mérite, et d'enrichir chaque jour votre âme des plus riches trésors de sa divine grâce.

Je le prie aussi instamment d'exaucer vos désirs, dans l'ordre de sa providence, d'augmenter vos vertus et de combler votre très noble et très illustre famille de ses dons les meilleurs.

Tels sont nos vœux de chaque jour, telles sont les prières assidues qu'adressera au Seigneur, dans sa chétiveté celui qui est de Votre Seigneurie Illustrissime le très humble et très respectueux serviteur en Jésus-Christ.

Monsieur VINCENT répond à une lettre de Monsieur DE FLACOURT et lui annonce, par la même occasion, le prochain départ :

2943. - A ETIENNE DE FLACOURT, A ROUEN

De Paris, ce 18 août 1659

Coste VIII, 83

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'honneur que vous me faites de vous ressouvenir de moi. Votre lettre m'a beaucoup plu. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse l'accommodement auquel vous travaillez.

Notre frère Etienne se dispose à prendre les saints ordres pour les aller exercer à Madagascar, s'il plaît à Dieu. L'intendant de Monsieur le maréchal (1) dit que le vaisseau de ce bon seigneur partira le 24 octobre. J'espère en avoir des nouvelles dans peu, au cas qu'il ait agréable que nous soyons du voyage. Sinon, que ferons-nous? Pensez-vous, Monsieur, que Messieurs de la Compagnie (2) fassent le leur? Travaillent-ils à faire le leur? Serez-vous de la partie? En ce cas, quand sera-ce? Je vais bien avant et peut-être trop. Il me suffira que vous me disiez seulement ce qui se peut dire sans rompre le secret, et rien, si vous l'avez agréable.

Il n'y a pas d'apparence au bruit que font courir les Anglais ; ceux qui sont revenus avec eux en sauraient quelque chose et le diraient.

Notre frère Etienne vous envoie un billet et vous… (la suite manque)

1. Le maréchal de la Meilleraye.

2. La Compagnie des Indes.

Monsieur FEYDIN se propose pour Madagascar. Monsieur VINCENT le remercie et l'encourage. Ce confrère fera partie de la sixième mission qui n'arrivera jamais à Madagascar.

2948. - A FRANÇOIS FEYDIN, PRÊTRE DE LA MISSION,

A RICHELIEU

De Paris, ce 24 août 1659.

Coste VIII, 89-91

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres, qui m'ont extrêmement attendri le cœur, voyant les mouvements apostolique, que Dieu vous donne d'aller annoncer son nom à Madagascar, dont je rends grâces à sa divine bonté, et le prie qu'il soit son remerciement à lui-même de la participation qu'il vous donne à l'amplitude de sa mission sur la terre.

Je suis en doute si déjà je vous ai témoigné la même chose, à cause de l'absence de notre frère Ducournau. Je vous dis donc derechef, Monsieur, que très volontiers j'adore la lumière et l'affection que Dieu vous donne pour le salut de ces pauvres gens, et notamment de ceux que la divine bonté s'est proposé de sauver par vous. Allez donc, Monsieur, allez *in nomine Domini.* Je prie Notre-Seigneur qu'il vous tienne par la main, qu'il vous défende et conserve dans les dangers qui se rencontrent et sur la terre et sur la mer, de sorte que vous arriviez en ce lieu-là en parfaite santé, et qu'il lui plaise, par sa bonté infinie, vous remplir de son esprit, pour le faire

connaître et aimer par ce pauvre peuple, qui a tant de disposition à embrasser notre sainte foi.

Notre frère Etienne, que la Providence appelle au sacerdoce et qui a pris aujourd'hui le sous-diaconat et prendra demain le diaconat et dimanche prochain la prêtrise, se dispose à ce grand et bienheureux voyage. J'espère que vous aurez aussi avec vous M. Boussordec qui a tant de zèle pour le salut de ces peuples. Je vois bien la perte que fera la maison de Richelieu d'un si bon serviteur de Dieu ; mais j'espère que celui qui des pierres fait des enfants d'Abraham enverra quelqu'autre en votre place ; mais ceci, je le dis plutôt à M. de Beaumont qu'à vous, et à sa famille, qui sera sans doute beaucoup affligée de votre départ, que je sens moi-même avec tendresse. Allez donc derechef, Monsieur, dans la confiance que celui qui vous appelle aura le même soin de vous que de la prunelle de son œil. Ménagez-vous, ne vous exposez pas à toute sorte de peines et de travail, surtout la première année que vous serez arrivé là, passée laquelle l'on dit que l'on s'y porte parfaitement bien ; et de fait, l'expérience nous a fait voir que ceux qui sont allés au ciel ont anticipé l'heure de leur nouvelle vie, vraisemblablement pour s'être exposés à de trop grands travaux. Si vous trouvez en vie le bon M. Bourdaise, duquel vous représentez en quelque façon l'image, croyez-le bien de ce côté-là comme en toute chose. C'est une personne des plus douces, des plus fortes, des plus sages, des plus zélées et des plus aimables que je connaisse. O Monsieur ! Que vous serez consolé de l'embrasser, surtout quand vous verrez en lui des traits de votre visage, de votre douceur, etc. !

Allez donc encore derechef, Monsieur. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous bénisse. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, en vos prières d'un vieillard de 79 ans, chargé de péchés, qui est votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

Lettre 2948. - L. s. - Dossier de la Mission. Le secrétaire a ajouté ces mots sur la partie de la lettre laissée en blanc : "Copie de la lettre écrite par M. Vincent à M. Feydin, prêtre de la Mission, au sujet du voyage de Madagascar, laquelle lettre est écrite de ma main, M. Vincent me l'ayant dictée mot pour mot. M. Feydin étant depuis venu à Saint-Lazare pour obéir à une seconde lettre que M. Vincent lui écrivit de Richelieu, me dit, auparavant son départ pour Madagascar, qu'il la gardait bien chèrement."

Monsieur BOUSSORDEC se prépare à partir pour Nantes afin de rejoindre ses confrères. Cependant, il ne partira pas avec cette mission.

2958. - A CHARLES BOUSSORDEC, PRÊTRE DE LA M1SSION A LA ROSE

De Paris, ce 3 septembre 1659.

Coste VIII, 102

Vincent de Paul approuve les dispositions prises par Charles Boussordec pour mettre ordre à ses petites affaires et le supplie de se rendre au plus tôt à Nantes. M. Boussordec recevra là une plus longue lettre et y trouvera d'autres missionnaires, destinés comme lui à la Mission de Madagascar, ou du moins les verra arriver peu après, Dieu aidant.

...Vous vous équiperez à Nantes et nous prierons Notre-Seigneur qu'il vous y conduise heureusement et qu'il vous revête et vous anime de sa grâce et de son esprit. Je suis, en son amour, etc.

Monsieur VINCENT informe les confrères du prochain départ

2980. - A GUILLAUME DESDAMES, SUPÉRIEUR,

A VARSOVIE

De Paris, ce 12 [septembre] (1) 1659

Coste VIII, 125 (cf aussi VIII, 79 ; 140)

… Quelques-uns se disposent pour le voyage de Madagascar, qui se fera vers la fin de ce mois. On nous demande des ouvriers de tous côtés ; la moisson est grande ; il faut prier Dieu qu'il suscite des hommes apostoliques pour y travailler…

Comme d'habitude, Monsieur VINCENT demande les pouvoirs à la Propagande et demande que Monsieur ETIENNE soit nommé Missionnaire Apostolique.

2981. - A LA PROPAGANDE

[septembre] 1659 (1)

Coste VIII, 127

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission, ayant appris qu'un navire doit enfin, après plusieurs délais, partir, cet automne, pour l'île Saint-Laurent vulgairement Madagascar, présente de nouveau à Vos Eminences, outre les sujets précédemment proposés à la Sacrée Congrégation, Nicolas Etienne, prêtre de la congrégation de la Mission, afin que vous veuillez bien le nommer missionnaire apostolique, et ainsi lui donner les moyens de travailler à la culture de cette vigne, dont la grande étendue réclamerait beaucoup d'ouvriers. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

1. Au bas du résumé mis au dos de la supplique se lisent les mots : "*Die 23 septembris 1659 S.C. annuit.*"

Le voyage se fera sur les vaisseaux du Maréchal DE LA MEILLERAYE. On lui présente les missionnaires :

3012. - AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE

31 octobre 1659.

Coste VIII, 155

Monseigneur,

Je commence la présente par les actions de grâces que je rends à Dieu de ce qu'il vous a tiré de la longue et douloureuse maladie dont sa divine bonté vous a tiré et conservé, pour continuer à étendre son empire parmi les peuples de Madagascar qui ne le connaissaient pas, et le prie que ce soit pour longues années, comme j'espère qu'il fera. Il y a des Pères qui assurent que Dieu prolonge les jours de ceux que sa divine providence emploie aux œuvres extraordinaires qui regardent sa gloire.

De plus, Monseigneur, je remercie Votre Grandeur de la grâce qu'elle nous fait de nous donner part à ce saint emploi. Nous ferons partir trois missionnaires le 4 du mois prochain ; je vous en aurais envoyé un quatrième, Monseigneur, n'était la parole que j'avais donnée d'en donner deux à ces Messieurs (1) qui envoient aussi un

vaisseau à Madagascar, tandis qu'on a été en doute si vous, Monseigneur, y enverriez le vôtre pendant votre grande maladie.

L'un de ces prêtres (2) est fils de feu M. Delbène. Dieu lui a inspiré dès son enfance le désir d'employer sa vie en ce saint emploi ; et il y a cinq ou six ans qu'il est entré dans notre chétive compagnie à cet effet. Il est plein de zèle ; et si Notre-Seigneur le conserve, il y a sujet d'espérer qu'il lui rendra service en ce pays-là. Les autres deux prêtres sont animés du même esprit, par la grâce de Dieu. M. Le Blanc (3) a quelque empêchement qui ne lui permet pas d'être de la partie. Nous envoyons avec ces prêtres un fort bon chirurgien (4) qui est aussi entré parmi nous, il y a quatre ou cinq ans, à ce dessein ; j'espère, Monseigneur, qu'il ne sera pas inutile sur votre vaisseau et qu'il contribuera au salut du peuple de Madagascar.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'ordonner à celui qui commandera votre vaisseau de remettre entre les mains de vos missionnaires à Madagascar les hardes qu'ils apportent.

Reste, Monseigneur, à vous faire un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle et de celle de cette pauvre et chétive compagnie de la Mission ; je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'avoir agréable et de me souffrir toujours la qualité de, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DE PAUL

1. De la Compagnie des Indes.

2. Nicolas Etienne.

3. Charles Le Blanc.

4. Le frère Philippe Patte.

Lettre que ne lira jamais Monsieur BOURDAISE, celui-ci étant décédé depuis plus de deux ans. Monsieur VINCENT mourra avant d'apprendre le décés de ce confrère.

3013. - A TOUSSAINT BOURDAISE,

PRÊTRE DE LA MISSION, A MADAGASCAR (1)

[Novembre 1659] (2)

Coste VIII, 156-160

Je vous dirai d'abord, Monsieur, la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères qui vous ont précédé, accompagné et suivi ont vécu en cette terre ingrate, qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh ! Que notre joie en sera grande lorsque nous en serons assurés ! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

La dernière petite relation que vous nous avez envoyée (3) nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet et de reconnaissance envers la bonté de Dieu, qui a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez, par sa grâce, avec autant de zèle et de prudence de votre part, qu'il paraît de disposition de leur côté pour être faits enfants de Dieu. Mais à même temps nous avons pleuré de votre douleur et de votre perte en la mort de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui trouvèrent leur repos au lieu du travail qu'ils allaient chercher, et qui augmentèrent vos peines lorsque vous en espériez plus de soulagement. Cette séparation si prompte a été toujours, depuis, un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de Messieurs Nacquart, Gondrée et Mousnier l'avait été auparavant. Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai été autant attendri de votre extrême affliction, que touché de ces grandes pertes. Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils ; il l'a envoyé au monde établir son Eglise par sa passion ; et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisque, entre tant de missionnaires morts, il vous a laissé en vie. Il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désire de faire, n'en a pas voulu empêcher l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous, en vous y conservant.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons grandement regretté la privation de ces bons serviteurs de Dieu, et nous avons eu grand sujet d'admirer en cette dernière occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de sa conduite. Il sait que de bon cœur nous avons baisé la main qui nous a frappés, nous soumettant humblement à ses touches si sensibles, quoique nous ne puissions comprendre les raisons d'une mort si prompte en des hommes qui promettaient beaucoup, au milieu d'un peuple qui demande instruction, et après tant de marques de vocation qui ont paru en eux pour le christianiser.

Cette perte pourtant, non plus que les précédentes, ni les accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle de ces quatre prêtres et un frère qui s'en vont vers vous, lesquels,

ayant eu de l'attrait pour votre Mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés...(4)

Je ne sais qui sera plus consolé à leur arrivée, ou vous, qui les attendez depuis si longtemps, ou eux, qui ont un très grand désir de se voir avec vous. Ils regarderont Notre-Seigneur en vous, et vous en Notre-Seigneur, et, dans cette vue, ils vous obéiront comme à nous-mêmes, moyennant sa grâce. Pour cela, je vous prie de prendre leur direction. J'espère que Dieu bénira votre conduite et leur soumission.

Vous n'auriez pas été si longtemps sans être secouru, si deux embarquements qu'on a faits n'avaient mal réussi. L'un s'est perdu sur la rivière de Nantes, il y avait deux de nos prêtres et un frère, qui furent sauvés par une protection spéciale de Dieu ; et près de cent personnes y périrent. L'autre, étant parti l'année passée, fut pris des Espagnols, et quatre autres de nos prêtres et un frère qui étaient dedans sont revenus. De sorte qu'il n'a pas plu à Dieu qu'aucune aide ni consolation vous soit arrivée de ce côté ici, mais il a voulu qu'elle vous soit venue immédiatement de lui seul ; il a voulu être votre premier et votre second en cet ouvrage apostolique et divin auquel il vous a appliqué pour montrer que l'établissement de la foi est son affaire propre, et non pas l'œuvre des hommes. C'est ainsi qu'il en usa au commencement de l'établissement de l'Eglise universelle choisissant seulement douze apôtres, qui s'en allèrent, séparés par toute la terre, pour y annoncer la venue et la doctrine de leur divin Maître. Mais cette sainte semence ayant commencé de croître, sa providence fit que le nombre des ouvriers s'augmenta, et elle fera aussi que votre Eglise naissante, se multipliant peu à peu, sera pourvue à la fin de prêtres qui subsisteront pour la cultiver et pour l'étendre.

O Monsieur, que vous êtes heureux d'avoir jeté les premiers fondements de ce grand dessein, qui doit envoyer tant d'âmes au ciel, lesquelles n'y entreraient jamais si Dieu ne versait en elles le principe de la vie éternelle par les connaissances et les sacrements que vous leur administrez ! Que puissiez-vous par le secours de sa grâce continuer longtemps ce saint ministère et servir de règle et d'encouragement aux autres missionnaires ! C'est la prière que toute la compagnie lui fait souvent, car elle a une dévotion particulière de recommander à Dieu votre personne et vos emplois, et moi je l'ai très sensible. Mais en vain demanderions-nous à Dieu votre conservation, si vous-même n'y coopérez. Je vous prie donc avec toutes les tendresses de mon cœur d'avoir un soin très exact de votre santé et de celle de vos confrères. Vous pouvez juger par votre propre expérience du besoin réciproque que vous avez les uns des autres, et de la nécessité que tout le pays en a. L'appréhension que vous avez eue que nos chers défunts n'aient avancé leur mort par l'excès de leurs travaux vous doit obliger de modérer votre zèle. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer. Priez Dieu pour notre petite congrégation, car elle a grand besoin d'hommes et de vertu, pour les grandes et diverses moissons que nous voyons à faire de tous côtés, soit parmi les ecclésiastiques, ou parmi les peuples.

Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plaît, car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge, qui passe [à] quatre-vingts ans, et de mes mauvaises jambes, qui ne me veulent plus porter. Je mourrais content si je savais que vous vivez et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés ; mais, si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu, en qui je suis votre serviteur.

1. Saint Vincent ignorait encore la mort de ce missionnaire, survenue le 25 juin 1657.
2. Les missionnaires auxquels cette lettre fut confiée quittèrent Paris le 4 novembre 1659.
3. Le saint a ici en vue les deux lettres du 19 février 1657.
4. Le saint faisait ici l'éloge des missionnaires qu'il envoyait à Madagascar. Abelly a supprimé ce passage.

Il y a toujours de la concurrence entre les navires du Maréchal DE LA MEILLERAYE et ceux de la Compagnie-des-Indes. Monsieur VINCENT fait confiance au Maréchal. Dans les deux lettres adressées à Monsieur ETIENNE, il précisera qu'il ne faudra s'occuper que des gens du Maréchal :

3026. - AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE

22 novembre 1659.

Coste VIII, 174-175

Monseigneur,

Soudain après que j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, j'ai envoyé prier M. Cazet de me venir voir, et je l'ai prié de faire mes excuses à Messieurs de sa Compagnie (1) de ce que je ne pouvais leur donner des prêtres de la nôtre, parce que vous Monseigneur, ne trouvez pas bon que je m'étais engagé de leur en donner ; et ajoutai que nous sommes obligés de prendre votre parti, Monseigneur, à cause que nous avons notre confrère M. Bourdaise entre vos mains et les chrétiens pour la conversion desquels il a plu à Dieu se servir de notre chétive compagnie, et lesquels nous sommes obligés d'assister, et pour la profession particulière que j'ai toujours faite d'être votre très humble serviteur, et que je désire continuer jusques à la mort. A quoi il me répondit qu'il en parlerait à Messieurs de sa Compagnie, et qu'il pensait que leur dite Compagne verrait bien que j'ai dû en user de la sorte. Selon cela, Monseigneur, vous pouvez voir que nous n'hésitons point à prendre votre parti et à rompre avec ces Messieurs, auxquels je vous donne ma parole, Monseigneur, derechef que je ne leur donnerai point des prêtres, ni de notre compagnie, ni

d'ailleurs, et que j'écris à M. Etienne qu'il n'ait point de communication avec eux, ni avec leurs gens (2) Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vous assurer que les choses seront exécutées, de notre part, ainsi que je vous dis, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur…

1. La Compagnie des Indes.

2. Le saint tint parole. Il refusa ses missionnaires à Sébastien Cazet ; ce furent des Récollets qu'Etienne de Flacourt amena avec lui de Dieppe le 20 mai 1660.

3027. - A NICOLAS ETIENNE, PRÊTRE DE LA MISSION,

A NANTES

De Paris, ce 22 novembre 1659.

Coste VIII, 175-177

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre chère lettre du 13. Je rends grâces à Dieu de vous avoir heureusement conduits à Nantes et si bien préparés aux adversités, comme il paraît que vous l'êtes, par sa miséricorde. Vous avez raison de dire que le monde et l'enfer sont contraires aux desseins de Dieu, et que c'est une bonne marque pour en bien espérer, quand ils sont traversés. J'ai été consolé de vous voir dans ces sentiments et dans ce bon usage d'une contradiction que vous n'attendiez pas. Il me semble que vous vous y êtes comporté avec la sagesse et la modération que la personne et le sujet le requéraient. Les premières épreuves servent de fondement aux grâces que Dieu fait en d'autres plus grandes ; et ainsi j'espère que, vous étant donnés à Notre-Seigneur pour tout faire et tout souffrir, rien ne sera capable de vous surprendre.

Ayant reçu la dernière lettre que Mgr le maréchal (1) m'a fait l'honneur de m'écrire, j'ai envoyé prier M. Cazet de me venir voir. Je lui ai dit qu'ayant envoyé des prêtres à

mondit seigneur pour le voyage de Madagascar, nous ne pouvions pas en donner à Messieurs de la Compagnie (2), et que je le priais de leur en faire mes excuses ; que nous étions obligés de préférer ce bon seigneur, à cause qu'il nous a toujours reçus en ses vaisseaux, préférablement à d'autres ; qu'il a un de nos prêtres en sa puissance, et pareillement le petit nombre de catholiques instruits et baptisés par nos missionnaires. Il m'a répondu qu'il en avertira la Compagnie, et moi j'assure mondit seigneur le maréchal, par une lettre que j'envoie à Madame la duchesse d'Aiguillon pour lui faire tenir, que nous ne leur donnerons aucun prêtre de notre congrégation, ni du dehors, pour ne nous lier qu'à Dieu et à lui, et n'avoir affaire avec d'autres.

C'est pourquoi, Monsieur, quand vous serez arrivés à Madagascar, si c'est le bon plaisir de mondit seigneur de vous y faire mener, je vous prie de n'avoir, ni vous, ni les vôtres, aucune communication avec les gens de ces Messieurs, mais de vous attacher de toute votre affection aux intérêts de ce bon seigneur, par l'obligation que nous avons de lui obéir. C'est ce que je lui mande que vous ferez, et vous pourrez le lui confirmer. Je ne pense pas qu'après cette assurance il veuille exiger un serment de fidélité ni de vous, ni des autres. Et s'il le voulait faire, dites-lui qu'étant enfants d'obéissance, il vous suffit de savoir quelle est l'intention de ceux qui vous envoient, pour n'aller jamais au contraire, et que c'est là votre serment.

Pour le transport de vos hardes à La Rochelle, où le navire doit aller, à la bonne heure, faites-le faire, si Mgr vous fait la grâce de vous accorder le passage et qu'il soit nécessaire de vous aller embarquer à La Rochelle. En ce cas, vous me le ferez savoir ; je vous y écrirai plus amplement. Cependant, continuez de vous abandonner aux soins amoureux de la Providence et de vous confier à la bonté paternelle de Dieu.

Pour la décharge que vous me demandez du soin de la petite compagnie, je vous prie de n'y pas penser, mais d'être caché comme sous les cendres de cette humilité, en l'esprit de Notre-Seigneur, qui sera lui-même votre direction en cette conduite, votre force en votre faiblesse, votre science en vos doutes et votre vertu en vos besoins. De votre côté, Monsieur, donnez-vous à lui pour n'être à peine à personne, pour traiter un chacun avec douceur et respect, pour user toujours de prières et de paroles aimables, et jamais de mots rudes ou injurieux, rien n'étant si capable de vous concilier les cœurs que cette manière d'agir humble et suave, ni par conséquent de vous faire parvenir à vos fins, qui sont de faire que Dieu soit servi et les âmes sanctifiées.

Je vous embrasse de toutes les tendresses de la mienne, et ces Messieurs avec vous.

Je pense que M. Feydin se veut encore fortifier pour parler en public, au moins pour prêcher; c'est pourquoi vous ferez bien de ne le presser pas sur ce point dans le vaisseau. Pour le catéchisme, vous verrez s'il voudra se hasarder de le faire. Je ne doute pas qu'il n'y réussisse, s'il peut surmonter sa timidité.

Je suis...

1. Le maréchal de la Meillaraye.

2. La Compagnie des Indes.

3030. - A NICOLAS ETIENNE, PRÊTRE DE LA MISSION, A NANTES

De Paris, ce 26 novembre 1659

Coste VIII, 180-181

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier au soir votre dernière, écrite de la chambre de Monseigneur le maréchal (1), et un mémoire, qui marque les conditions d'accommodement ; et incontinent après, j'envoyai un billet à M. Cazet, par lequel je le priais de venir entendre la sainte messe céans ce matin ; ce qu'il a fait. Je lui ai communiqué votre lettre et le mémoire. Il m'a dit ensuite qu'il est très humble serviteur de Monseigneur le maréchal, qu'il communiquera à la Compagnie (2) les conditions d'accommodement contenues dans le mémoire, qui s'assemblera vendredi prochain ; mais qu'il croit qu'elle ne les accepterait pas, et m'a ajouté ensuite qu'il ne voyait point de moyen plus juste ni plus satisfaisant raisonnablement un chacun que celui qui fut projeté en la présence de mondit seigneur le maréchal (3) et auquel assista Monsieur le premier président (4), et qui ne fut pas pour lors ou depuis agréé par mondit seigneur le maréchal, qui témoigna n'être pas satisfait d'une demande indiscrète d'un de la Compagnie, qui

n'en est plus ; que, s'il plaît à mondit seigneur de reprendre ces mêmes moyens d'accommodement et de prier Monsieur le premier président d'achever cette affaire, la Compagnie y pourra entendre. Voilà, Monsieur, ce qu'il m'a dit, en attendant sa dernière réponse, que me fera ladite Compagnie vendredi ; et m'a ajouté derechef qu'il est très humble serviteur de mondit seigneur le maréchal et qu'en cette qualité il est obligé de lui dire que sa Compagnie n'est pas résolue de se déprendre de son droit et qu'elle procédera néanmoins avec le respect et la révérence qu'elle doit à la grandeur de mondit seigneur le maréchal ; et c'est, Monsieur, ce qui m'afflige, qu'un dessein si considérable à la gloire de Dieu soit traversé par ces fâcheux rencontres, qui se peuvent accommoder facilement et promptement. Je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de s'entremettre lui-même de cet accommodement.

Je renouvelle ici les offres de mon obéissance perpétuelle et cordiale à mondit seigneur le maréchal, auquel vous direz, s'il vous plaît, que ladite Compagnie a reçu mes excuses et qu'elle cherche des prêtres. Je vous prie de me donner de vos nouvelles par toutes les occasions qui se présenteront.Je salue très humblement mes très chers confrères et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DE PAUL

.

1. Le maréchal de La Meilleraye.

2. La Compagnie des Indes.

3. Au début de 1658.

4. Guillaume de Lamoignon.

Il y aura beaucoup d'hérétiques sur le bateau qu'empruntera le frère PATTE. Il reçoit des consignes sur la conduite à tenir envers eux.

3032. - A PHILIPPE PATTE,

FRÈRE DE LA MISSION, A NANTES

[Novembre ou décembre 1659]

Coste VIII, 182-183

Je suis fort affligé de savoir que vous aurez des hérétiques dans votre vaisseau et par conséquent beaucoup à souffrir de leur part. Mais enfin Dieu est le maître, et il l'a ainsi permis pour des raisons que nous ne savons pas ; peut-être pour vous obliger d'être plus retenu en leur présence, plus humble et plus dévot envers Dieu, et plus

charitable envers le prochain, afin qu'ils voient la beauté et la sainteté de notre religion et qu'ils soient par ce moyen excités d'y revenir. Il faudra soigneusement éviter toutes sortes de disputes et d'invectives avec eux, vous montrer patient et débonnaire en leur endroit, lors même qu'ils s'échapperont contre vous, ou contre notre créance et nos pratiques. La vertu est si belle et si aimable qu'ils seront contraints de l'aimer en vous, si vous la pratiquez bien. Il est à souhaiter que, dans les services que vous rendrez à Dieu sur le vaisseau (3) vous ne fassiez point acception de personnes et ne mettiez pas différence qui paraisse entre les catholiques et les huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu. J'espère que vos bons exemples profiteront aux uns et aux autres.

Ayez soin de votre santé, je vous en prie, et de celle de nos missionnaires...

3. L'embarquement des missionnaires destinés à Madagascar se fit en décembre.

220. — CONFÉRENCE DU [5 DÉCEMBRE 1659 (l)] – Coste XII, 405-406

...Il est donc en la liberté de chacun de nous de faire testament et de disposer de son bien, même en œuvres pies.

On a vu cela, ces jours passés, en la personne de M. Etienne, avant son voyage pour Madagascar. Ayant eu, dès son enfance, inclination à semblables des seins, il a disposé de son bien en deux manières : il en a laissé une partie à ses frères, savoir à son frère aîné et à son beau-frère, à chacun à proportion, selon la coutume du pays, s'étant réservé une pension fort considérable. De plus, il, a fait une fondation, non en faveur de la Compagnie, puisque cette fondation est pour le bien public et pour une œuvre pie, bien que la Compagnie en ait l'administration et soit obligée de fournir tous les ans une somme pour l'entretien de ceux qui travailleront à Madagascar, tant que la Mission subsistera, sinon ailleurs, pour la conversion des infidèles ; il a fait cela, dis-je, du consentement de ses parents et après avoir proposé l'affaire à quatre des plus fameux avocats de Paris, qu'on avait priés de s'assembler ici pour savoir d'eux si, attendu son vœu de pauvreté et vu le bref du Pape, qui explique ledit vœu que fait la Compagnie, il pouvait ainsi disposer de ses biens propres. Tous ont répondu unanimement que oui.

On trouve aux Archives Nationales :

Nicolas ETIENNE, prêtre de la Mission de Saint-Lazare-les-Paris, donation à Antoine Estienne, seigneur de Migneaux, conseiller du Roi et ancien correcteur de la Chambre de Comptes à Paris, demeurant à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, rue des Rosiers, de terres

aux terrains de Verrières (le Buisson) et de Migneaux près ledit Verrières, de ses droits sur l'avant-cour et la basse-cour du château de Migneaux et de rentes, 20 septembre 1659 (Y 197 folio 112).

Nicolas ETIENNE, prêtre de la Mission Saint-Lazare lez-Paris, donation à la Congrégation de la Mission, représentée par Vincent de Paul, supérieur général de ladite Congrégation d'une somme de 36.000 livres tournois, 20 septembre 1650 (Y 197 folio 233).

Nicolas ETIENNE, prêtre de la Mission Saint-Lazare-lez-Paris, demeurant audit Saint-Lazare, donation aux prêtres de ladite Congrégation représentée par Vincent de Paul, président de la Congrégation, d'arrérages de rentes. 31 décembre 1659 (Y 197, folio 278).

Le 30 janvier 1656, Monsieur Vincent écrivait à Monsieur ETIENNE :

Une autre chose me donne encore beaucoup d'admiration et de reconnaissance ; c'est l'offre que vous faites de votre bien pour nous établir en ce lieu-là, et ainsi vous dépouiller de tout pour la gloire de Dieu. (Mémoires de la CM, 376).

Monsieur VINCENT envoie une nouvelle série de lettres concernant le futur départ :

3043. - A JEAN MONVOISIN, PRÊTRE DE LA MISSION,

A MONTMIRAIL

De Paris, ce 16 décembre 1659

Coste VIII, 192 et aussi VIII, 194, 197, 201, 203

…Nous avons 4 prêtres à La Rochelle sur le point de s'embarquer pour Madagascar, savoir Messieurs Etienne, Feydin, Daveroult et de Fontaines, avec le frère Patte, chirurgien. Priez Dieu pour eux et pour moi, qui suis, en Notre-Seigneur, Monsieur votre très humble serviteur…

Les missionnaires se rendent à La Rochelle où les attend le vaisseau. Monsieur ETIENNE se rend de Saint-Nazaire à La Rochelle en bateau. Près de Bordeaux, suite à un incident, le vent les porte sur les côtes d'Espagne :

3056. - NICOLAS ÉTIENNE, PRÊTRE DE LA MISSION,

A SAINT VINCENT

De la Rochelle, ce 1er janvier 1659

Coste VIII, 211-213

Monsieur mon très cher et honoré Père

Votre bénédiction !

Craignant que vous n'ayez pas reçu ma lettre de Saint-Jean-de-Luz (1) par laquelle je vous mandais la cause de notre retardement à La Rochelle, je m'en vais vous en faire encore un petit narré.

Vous saurez donc, Monsieur, qu'étant partis de Nantes le jour de saint Nicolas, nous allâmes jusques à Saint-Nazaire où nous séjournâmes six jours n'ayant point de vent favorable Enfin, Dieu nous l'ayant donné pour La Rochelle nous levâmes l'ancre ; et voulant entrer dans la rivière de Bordeaux (2) Dieu permit que notre mât rompît en deux pièces qui tombèrent dans la mer, avec le grand voile ; et ce qui était de plus fâcheux, c'est que le vent nous portait sur un banc de sable ; ce qui faisait désespérer de nos vies. Le capitaine et les matelots me vinrent trouver et me supplièrent de leur vouloir donner au plus tôt l'absolution, disant qu'il n'y avait plus aucune espérance de vie. Tous criaient miséricorde et étaient plongés en larmes. Je me fis donc lever de dessus mon matelas, tout malade que j'étais, ayant été quatre jours sans manger, ne faisant que vomir nuit et jour et leur donnai une absolution générale. Après quoi je les assurai, de la part de Dieu qu'ils ne périraient point et qu'ils eussent seulement confiance en Dieu. Et je n'eus pas plus tôt achevé que le Maître des vents changea celui du nord en nord-est ; ce qui nous fit éviter le banc de sable et ensemble nous donna l'espérance de la vie. Mais comme nous étions démâtés, le vent nous portait où il voulait, de telle sorte que nous fûmes jetés aux côtes d'Espagne ; et une tempête s'étant élevée si furieuse, nous fîmes vœu, le jour de l'octave de l'immaculée Conception, de nous confesser tous et communier, de dire douze messes et de faire habiller douze pauvres en l'honneur de l'immaculée Vierge Marie, qui nous préserva de cet orage, aussi bien que des autres accidents ; car le vent, nous ayant des côtes d'Espagne rejetés vers Bordeaux nous fit encore retourner vers les côtes d'Espagne, sans pouvoir jamais aborder aucun havre, pour n'avoir point ni mâts ni voiles. Et ce qui nous fâchait davantage, c'est que nous n'avions point de vivres ; tellement que nous étions à la veille de mourir de faim trente-quatre que nous étions, ou d'être tirés à la courte paille pour servir de nourriture les uns aux autres. Enfin Dieu nous envoya en cet état un ange, le jour de saint Thomas, l'apôtre des Indes avec dix-huit de ses compagnons qui nous tirèrent et amenèrent à Saint-Jean-de-Luz, moyennant vingt écus que je leur donnai. A près quoi nous fîmes remâter la barque ; et moi, le frère Patte et M. Boutonné prîmes la poste jour et nuit et arrivâmes la veille que nos Messieurs devaient s'embarquer.

Je ne vous saurais dire la joie qu'ils eurent et toute la ville tant les catholiques que les huguenots. Monseigneur l'évêque (3) me donna le lendemain à dîner et me fit des

civilités tout à fait grandes, m'offrant sa bourse et tout ce qui était en son pouvoir. Toutes les communautés me firent la même chose et me rendaient tout confus de leur bonne volonté et courtoisie.

Ces Messieurs ayant acheté quelques hardes et dépensé les deux cents livres de M. Boutonné, qu'ils ont reçues pour lui, et moi étant sans argent pour les grands frais qu'il m'a fallu faire tant pour la barque que pour la poste, j'ai été obligé de prendre cinq cents livres pour payer ce qu'ils avaient acheté et quelques autres rafraîchissements et rendre les deux cents livres à M. Boutonné. Monsieur le maréchal (4) avait donné ordre à M. Coulon, son écuyer, de donner mille livres à ces Messieurs, en cas qu'ils voulussent aller dans son vaisseau ; mais dès qu'il me vit arriver, il les retira ; et comme il sut que j'en voulais prendre sur un banquier, il m'en offrit sur mon billet ; ce que je ne voulais pas accepter ; mais enfin m'en ayant fort pressé, je les acceptai et lui donnai un billet à prendre sur vous à lettre vue ; ce que j'ai mandé à Monseigneur le maréchal qui pourra peut-être empêcher M. Coulon de tirer sur vous cette lettre de change. Néanmoins si tant est qu'il ne le fasse pas je vous supplie de les vouloir donner à M. Coulon, ou à son ordre, vous assurant que ce sera le dernier argent de cet embarquement.

M. Daveroult a dit aujourd'hui la messe dans le vaisseau ; et moi demain matin avec tous les autres, m'y rendrai, espérant faire voile samedi ou dimanche prochain. Messieurs Dehorgny et Rivet ont été deux jours avec nous et sont partis ce jourd'hui pour Luçon.

Je ne crois pas souffrir dans le vaisseau la moitié des incommodités que j'ai souffertes dans la barque ; ce qui toutefois ne m'a point découragé ; qu'au contraire je m'y sens de plus en plus affectionné ; et il faut que je vous avoue ingénument que dans tous ces périls, je n'envisageais pas la mort comme amère, mais comme très douce. M'estimant heureux de mourir pour celui qui avait donné la sienne pour moi.

Adieu donc, mon très cher Père, priez et faites prier Dieu pour votre fils et obtenez-lui la grâce du martyre. Je m'en vais dans cette attente joyeux et demeure cependant, en l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte et immaculée Mère, Monsieur mon très cher Père , votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

NICOLAS ETIENNE

1. Chef-lieu de canton des Basses-Pyrénées.
2. La Gironde
3. Jacques Raoul de la Guibourgère.
4. Le maréchal de La Meilleraye.

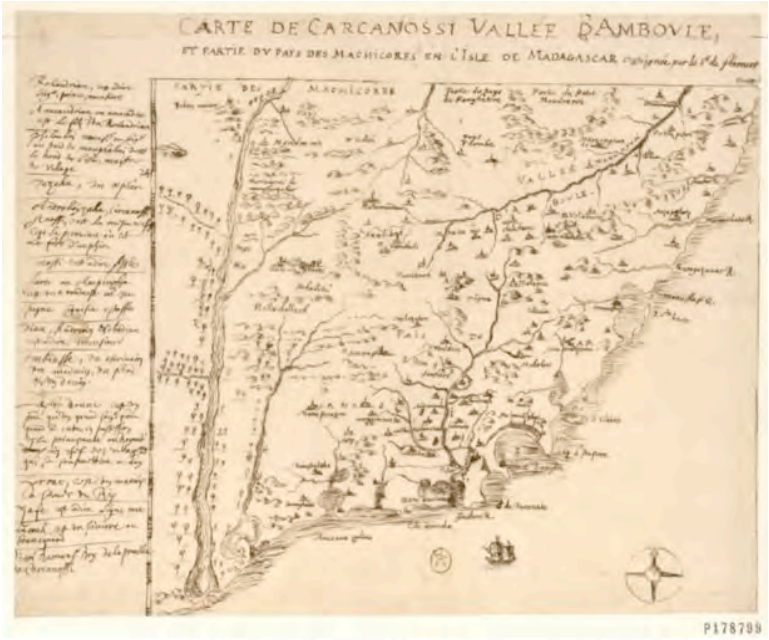

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cet événement est rapporté à un confrère :

3061. - A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 9 janvier 1660.

Coste VIII, 215-216 (et VI, 218-219 ; 223-224)

Monsieur,

…Je pensais vous recommander, ces jours passés, M. Etienne et notre frère Patte comme défunts, mais ils sont ressuscités. Nous les avons tenus pour morts, et Dieu leur a conservé la vie comme par miracle. On nous écrivait de Nantes et de La Rochelle qu'ils avaient péri en mer, en allant de l'une de ces villes en l'autre ; et un jeune homme de Paris, qui était en la même barque, et qui, se voyant la mort entre les dents, se jeta sur un petit esquif, sur lequel il s'est sauvé, a écrit ici à Madame sa mère qu'après que ce bon prêtre eût donné l'absolution générale à trente personnes qui étaient en ladite barque, il l'avait vue abîmer avec tout ce monde-là, de sorte que nous ne pouvions plus douter de la vérité de cet accident. Mais, le lendemain que la lettre de ce jeune homme nous fut communiquée, nous en reçûmes deux de M. Etienne, qui nous ont assuré du contraire, disant qu'après avoir prononcé ladite absolution, Dieu leur envoya un souffle de vent si favorable qu'il leur fit éviter un banc de sable, où ils allaient échouer, et qu'encore qu'ils aient été quinze jours entiers en un péril éminent pour n'avoir ni mât, ni voiles, la tempête ayant brisé ceux qu'ils avaient, ni même des vivres, n'en ayant pris que pour trois ou quatre jours, d'autant qu'il ne fallait que 24

heures pour faire ce trajet, la bonté de Dieu toutefois les a conduits à Saint-Jean-de-Luz en bonne santé et avec bon appétit, et enfin à La Rochelle, où ils sont sur le point de s'embarquer sur un grand vaisseau qui va à Madagascar, avec Messieurs Daveroult, Feydin et de Fontaines, tous prêtres de notre compagnie, qui étaient grandement désolés, pensant avoir perdu leur supérieur, et nous en étions aussi dans une consternation inconcevable. Mais le bon Dieu, qui mortifie et qui vivifie, nous a également consolés en nous rendant ces deux siens serviteurs, que nous croyions noyés. Je vous prie, Monsieur, de nous aider à l'en remercier et de lui bien recommander le voyage et la Mission de ces cinq missionnaires (2) sans oublier, en l'amour de Notre-Seignur, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL

Note : Les missionnaires quittèrent La Rochelle le 18 janvier sur 'La Maréchale' qu'une tempête jeta, après quatre mois de navigation, sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance.

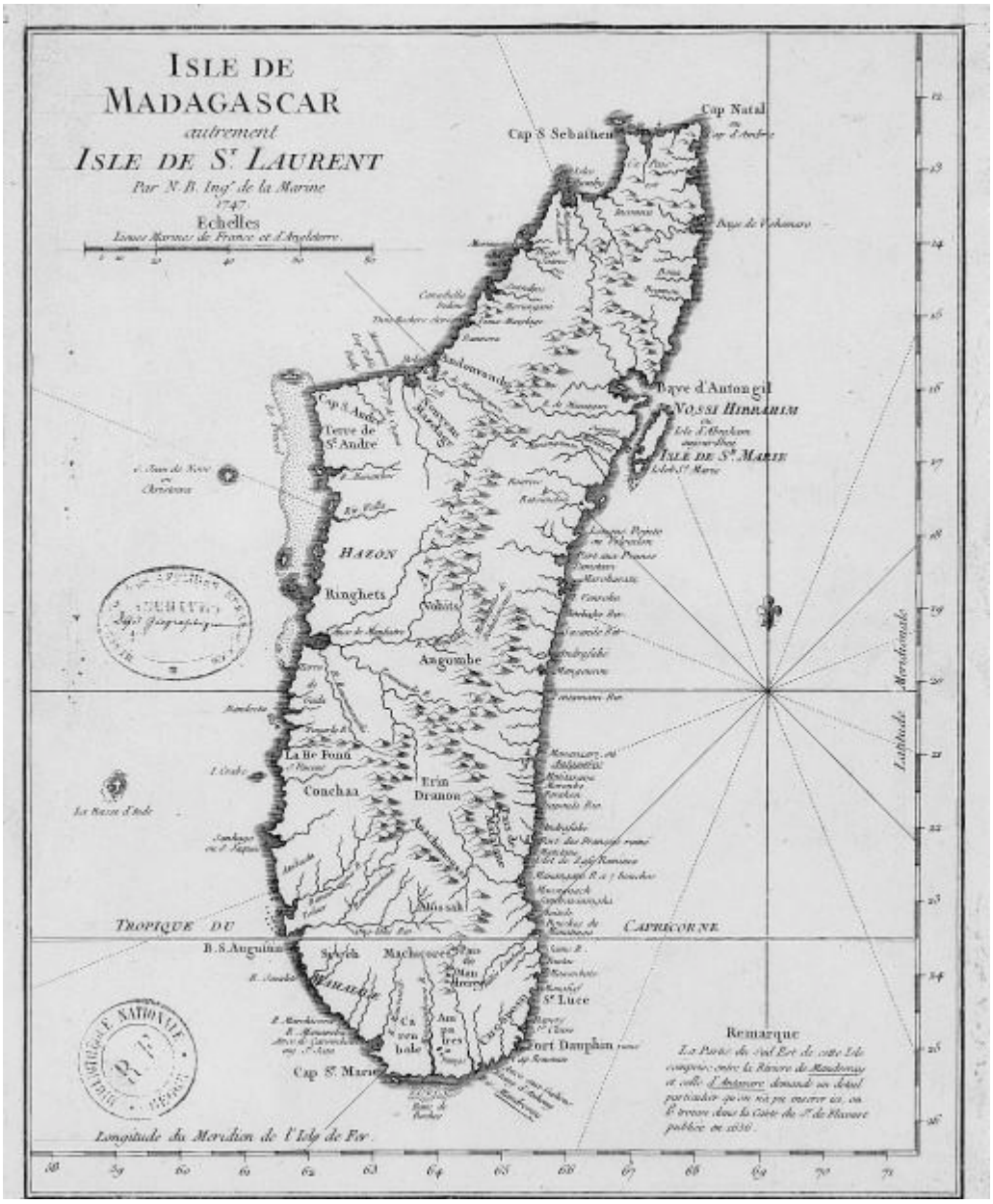
ISLE DE
MADAGASCAR
autrement
ISLE DE S.T LAURENT
Par N. B. Ingr de la Marine
1747
Echelles
Lieues Marines de France et d'Angleterre
Cap Natal
Cap S Sebastien
Baye d'Antongil
NOSSI HIBRAHIM
ISLE DE S.te MARIE
Terre de
S.t Andre
HAZON
Ringhets
Angombe
La Be Fond
Conchaa
Erin
Dramon
TROPIQUE DU
CAPRICORNE
B.S Augustin
Cap S.t Marie
S.t Luce
Port Dauphin
Remarque
Longitude du Meridien de l'Isle de Fer
Latitude Meridionale

SIXIÈME MISSION 1660

MISSIONNAIRES : 4 prêtres et un frère.

Nicolas ETIENNE (prêtre) - François FEYDIN (prêtre) – Pierre DAVEROULT (prêtre) – Pasquier DE FONTAINES (prêtre) – Philippe PATTE (frère).

VOYAGE :

Départ : 18 janvier 1660

Escale : Ils arrivent au Cap de Bonne-Espérance le 8 mai ; ils y resteront pendant 10 mois, puis ils retourneront en France.

Monsieur ETIENNE et le frère PATTE firent un voyage dangeureux pour arriver à La Rochelle. Embarqués à cinq le 18 janvier, ils arrivèrent au Cap de Bonne-Espérance le 8 mai. Ils y resteront plus de dix mois, aucun navire n'allant jusqu'à Madagascar.

Le 14 mars 1661, ils quitteront le Cap pour regagner la France.

Ils apprendront la mort de Monsieur Vincent en route.

Le 20 juillet 1661, ils arrivent à Paris.

Nicolas ETIENNE ET Philippe PATTE repartiront 3 ans plus tard avec la septième mission.

<u>Références des missionnaires dans Coste :</u>

Etienne (Nicolas), prêtre de la Mission.

Note biographique, V, 535. — Lettres de saint Vincent à M. Etienne, V, 533 ; VIII, 175 ; — de M. Etienne à saint Vincent, VIII, 211, 250, 464.— Il offre son bien à la Mission, V, 534. — Son infirmité, VII, 553, 583. — Son ordination, VII, 553, 583 ; VIII, 16, 83, 90.— Destiné à Madagascar, VIII, 83, 90, 139, 146, 155. — Proposé à la Propagande pour cette Mission, VIII, 126. — Il dispose de ses biens avant son départ, XII, 405, 410.— Voyage à destination de Madagascar et retour, VIII, 161, 174, 175, 180, 192, 197, 202, 203, 211, 216, 218, 223, 224, 250, 464-512.

Feydin (François), prêtre de la Mission.

Note biographique ; destiné à Madagascar, V, 417. — Proposé à la Propagande pour cette Mission, V, 423. — Saint Vincent lui annonce son prochain départ, VIII, 89. — Voyage à Madagascar et retour, VIII, 161, 177, 192, 197, 202, 203, 216, 219, 223, 224, 466, 468, 474, 475, 480, 481, 484, 485, 487, 495, 499, 501, 502, 507, 508.

Patte (Philippe), frère de la Mission.

Habile chirurgien, VIII, 197, 202, 498. — Envoyé à Madagascar, VIII, 182, 192, 197, 202, 203, 212. — Saint Vincent lui recommande d'éviter sur le bateau toute discussion avec les huguenots et de leur donner l'exemple des vertus chrétiennes, VIII, 182.— De Paris à Nantes, VIII, 468-469. — De Nantes à La Rochelle, VIII, 470, 473. — Naufrage, VIII, 216, 218, 223. — A La Rochelle, VIII, 474, 476. — Sur mer, VIII, 485 — Au Cap de Bonne-Espérance, VIII, 487, 498, 501, 502 — Autre mention, VII, 466.

Daveroult (Pierre), prêtre de la Mission. (donnée mission précédente)

Monsieur VINCENT demande à la Propagande de pouvoir nommer lui-même, par l'intermédiaire de Monseigneur le Nonce, qui bon lui semble comme Préfet de la mission.

3079 - A LA PROPAGANDE

[février 1660]

Coste VIII, 243

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Charles Nacquart, prêtre de la congrégation de la Mission que la Sacrée Congrégation a établi préfet de la Mission de l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, étant passé à une vie meilleure dans l'exercice de ses fonctions, Vincent de Paul, supérieur général de la même congrégation, supplie humblement Vos Eminences de vouloir bien nommer à la place du défunt, comme préfet de ladite Mission, Toussaint Bourdaise, prêtre de la même congrégation de la Mission, missionnaire apostolique depuis plusieurs années et appliqué, par l'ordre de Vos Eminences, au soin spirituel de ces peuples de Madagascar, où le Seigneur a béni ses travaux. Et il recevra cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Comme Toussaint Bourdaise lui-même pourrait n'être plus vivant, plaise à Vos Eminences accorder à Mgr le nonce le pouvoir de nommer comme préfet de la Mission, après avoir jugé de son aptitude, celui que Vincent de Paul lui proposera.

Les missionnaires de la sixième mission arrivent au Cap-vert, leur première escale :

3086. - NICOLAS ETIENNE, PRÊTRE DE LA MISSION,

A SAINT VINCENT

Du Cap-Vert, ce 28 février 1660.

Coste VIII, 250-251

Monsieur mon très honoré Père,

Votre bénédiction !

Je vous écrivis des Canaries, par un marchand de Saint-Malo, tout ce qui nous était arrivé depuis notre départ de La Rochelle jusqu'aux Canaries. Je ne doute point que vous n'ayez reçu ma lettre ; c'est pourquoi je ne fais nulle mention de ce que je vous ai mandé, joint que l'occasion ne me le permet pas. Je vous dirai seulement que nous sommes arrivés tous en fort bonne santé au Cap-Vert, où nous avons trouvé 40 ou 50 chrétiens, la plupart portugais, sans prêtre depuis deux ans, que M. Daveroult a tous entendus en confession. Nous y avons baptisé quatre Portugais, avec les cérémonies accoutumées de l'Eglise le jour de saint Mathias, et le lendemain deux mahométans assez bien instruits. Nous y avons tous dit la messe et M. Daveroult y a fait tous les jours une exhortation et le plus souvent deux, en langue portugaise. Je souhaiterais que vous voulussiez obtenir mission pour cette terre ; il y aurait lieu d'espérer une grande moisson. J'allai saluer le gouverneur du lieu où nous étions mouillés, qui a bien cinq ou six mille personnes, tous Noirs, nus et mahométans ; et étant venu le lendemain à notre bord dîner, je lui parlai de Dieu. Il me dit qu'il l'aimait et le croyait seul. Et petit à petit étant descendu au baptême, il me dit qu'il le recevrait volontiers, pourvu que je voulusse demeurer dans le pays. Le roi du pays n'est éloigné de ce gouverneur qu'à deux lieues, qui a toujours quinze cents chevaux autour de lui. Juger quel bien il y aurait à faire.

Nous partons demain du Cap pour faire voile à celui de Bonne-Espérance, tous, grâce à Dieu, en fort bonne santé.

Je n'ai pu écrire à Monseigneur le maréchal cette fois-ci. C'est pourquoi je vous supplie de lui vouloir mander que son vaisseau est en fort bon état.

Je me recommande à vos prières et à celles de toute la compagnie, comme font pareillement tous mes chers compagnons, vous assurant d'être toute ma vie en

l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de sa très sainte et immaculée Mère, Monsieur mon très cher Père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

N. ETIENNE

Messieurs les capitaines vous saluent et se recommandent à vos prières, et M. Véron vous prie d'avoir la bonté de faire tenir cette lettre qu'il écrit Madame sa femme, demeurante en Oléron.

L'étape suivante est le Cap de Bonne-Espérance. Ce Cap qui ne devait être qu'une escale sur leur route vers Madagascar sera, en fait, le terme de leur voyage. La relation nous présente leur emploi avant l'embarquement et sur le vaisseau, mais elle s'étend particulièrement sur leur mission à la Table-Bay. Elle se termine par le voyage de retour en France. Ce n'est que lors de ce retour qu'ils apprendront la mort de Monsieur VINCENT.

3296. - NICOLAS ETIENNE A SAINT VINCENT

Du cap de Bonne-Espérance ce 1er mars 1661 (1)

Coste VIII, 464-512

Monsieur mon très cher et honoré Père,

Je ne puis que je ne m'écrie ici avec le grand Apôtre des gentils : "O profondes richesses de la sapience et connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impossibles à trouver !" (2) puisque depuis plusieurs années nous nous efforçons de nous rendre à l'île Saint-Laurent appelée autrement Madagascar, pour travailler à la vigne du Seigneur y ayant pour ce apporté tous les soins et précautions imaginables, sans, pour cela, y avoir pu faire encore rien de solide et d'assuré pour entretenir les nouveaux convertis et ôter le reste des habitants de la tyrannie et esclavage de Satan. Car que peut-on souhaiter de votre charité, ô Monsieur pour cette terre, que vous n'ayez fait ! Votre Compagnie est petite et

néanmoins il ne s'est présenté aucune occasion pour y aller, que vous n'ayez fourni un assez bon nombre d'ouvriers pour y cultiver cette vigne, ainsi qu'il parait par la mort glorieuse de vos chers enfants Messieurs Nacquart et Gondrée, les premiers qui ont défriché cette terre, dont le dernier n'y dura que trois mois ; et l'autre, deux années après avoir visité plusieurs villages et appelé à la connaissance de la vraie foi un assez bon nombre, décéda en odeur de sainteté ainsi qu'il paraît dans ce qu'en ont écrit ses successeurs et l'estime qu'en ont eue tant les Français que les habitants originaires et qu'ils en ont encore à présent.

M. Mousnier, poussé du zèle d'aller le premier annoncer l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ en des lieux où son sacré nom était inconnu, s'en va aussitôt qu'il est arrivé, à vingt-cinq journées de son habitation méprisant la faim et la soif, étant des deux ou trois jours sans trouver d'eau, et la fatigue du chemin à cause des grandes chaleurs qui se rencontrent en ce pays, se faisant à soi-même ce tacite reproche que, si tant de jeunes gens y allaient avec tant de courage excités peut-être du seul motif de gain ou d'honneur, lui, a plus forte raison, y devait aller puisqu'il y allait de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Voyage où il perdit la vie. Mais pourquoi dis-je qu'il la perdit puisque, au dire du fils de Dieu, il la trouva, non faible, infirme et sujette aux accidents d'ici-bas en terre, mais immortelle glorieuse et affranchie de toutes misères !

Que dire de Messieurs Dufour, Prévost et Belleville? Le premier a toujours paru dans notre compagnie comme un astre éclairant, non pas seulement par ses exhortations, prédications ferventes et fréquentes mais beaucoup plus par la pratique de toutes les vertus qu'il a fait paraître, et surtout du zèle des âmes, dont il a été si fort épris que les tempêtes, les orages, les écueils, les naufrages, en un mot toutes les incommodités attachées à quelques planches de bois vermoulu, flottant sur une mer orageuse et toute boursouflée, et celles qui se rencontrent dans les pays étrangers, ne l'ont pu empêcher, l'espace de dix ou douze ans d'importuner les supérieurs de lui accorder cette grâce de mourir au delà des mers parmi les infidèles. Ce qu'enfin il obtint en l'an 1655 avec un grand contentement de son cœur et désir extrême de procurer, autant qu'il pourrait, la gloire de Dieu et la conversion des âmes. Ce qui parut assez dans les vaisseaux, où il fut prêchant, catéchisant, instruisant les ignorants, reprenant les délinquants, soit grands, soit petits, sans avoir égard au respect humain, en sorte que, ce vaisseau étant sur le point de se perdre pour ne point voir la terre, et faisant beaucoup d'eau, il fit assembler tout le monde et s'adressant aux officiers, qui désespéraient de leur voyage, leur dit qu'ils eussent à lever la main et promettre à Dieu de faire ce qu'il leur proposerait, les assurant, de la part de Dieu, que, le faisant, ils verraient terre dans la quinzaine. Ce qu'ils firent, et promirent tous, savoir de faire une bonne confession générale et communion, hors deux qui moururent sans sacrements.

Mais enfin le jour arrivé, et ne la voyant pas, ils s'en allèrent trouver ce saint homme apostolique lui disant qu'ils voyaient bien que c'était fait de leur vie. Lui, sans s'étonner mais mettant sa confiance en Dieu, leur dit que le soleil n'était pas encore couché et qu'ils eussent à venir à vêpres, qu'il allait chanter. Ce qu'ils firent. Et voici, ô merveille de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui ! Qu'au milieu d'icelle un matelot s'écrie : Terre ! Terre ! Ce qui réjouit et consola tout le monde ; d'autant que c'était la terre tant désirée de Madagascar. Ce qui fit que ceux qui l'avaient le plus haï et persécuté changèrent bien de sentiment, l'estimant puis après pour un saint, ainsi même que je l'ai appris d'eux.

Enfin arrivé à cette île tant souhaitée, il n'y pût demeurer que huit jours non pas pour s'y rafraîchir et reposer, puisqu'en ce peu de temps il y fit beaucoup, soit par les entretiens qu'il fit aux Français et actes de charité qu'il pratiqua envers les malades, que par plusieurs conférences qu'il tint avec M. Bourdaise des moyens d'avancer les affaires de Jésus-Christ en cette terre et de détruire celles de Satan. Il monta donc derechef en mer et s'en alla à Sainte-Marie, île éloignée de deux cents lieues du fort, où, dès qu'il fut arrivé, et après avoir embrassé son cher compagnon M. Prévost, il visita les malades, qui étaient en grande quantité, prit avec lui un jeune Nègre pour lui servir de truchement et porter douze croix qu'il avait fait faire pour planter sur les douze montagnes de cette terre ; mais n'en ayant pu planter que onze, il planta la douzième dans son cœur ; car il fut atteint de la maladie dont il mourut, après avoir souffert des fatigues intolérables.

Aussi était-ce un des hommes les plus mortifiés que nous autres quatre prêtres ayons jamais connu, pour avoir eu tout l'honneur d'être sous sa conduite en même temps au séminaire. Et Dieu veuille que, comme nous avons été ses enfants, ses successeurs en ses voyages, nous soyons aussi pareillement ses imitateurs en ses vertus !

M. Prévost, après avoir mené une vie conforme à celle de son compagnon M. Dufour, décéda aussi en cette île de Sainte-Marie, exerçant la charité vers bien deux cents malades, qui y finirent presque aussitôt leurs jours.

Pour M de Belleville, il décéda dans le voyage.

La perte de tant de grands et braves ouvriers ne vous empêche pas, Monsieur, d'en fournir d'autres à cette terre, qui semble n'être qu'un cimetière pour vos chers enfants. De sorte qu'on peut dire d'elle ce que les Israélites disaient de la terre de promission : Illa terra devorat habitatores suos (3).

Vous en fournîtes encore d'autres en l'an 1658, Messieurs Boussordec et Herbron ; mais le vaisseau, ayant échoué sur un banc de sable, les empêcha de secourir M. Bourdaise. Enfin vous y envoyez en l'an 1659 quatre autres prêtres, qui en sont encore pareillement empêchés, pour être pris par des Espagnols.

Mais quoi ! Tout cela n'est point bastant (4) pour vous faire quitter prise, ni abandonner votre cher fils, demeuré seul depuis 7 ou 8 ans. Vous y renvoyez donc encore quatre prêtres Messieurs Daveroult, de Fontaines, Feydin et moi, un clerc, un frère et un domestique, pour tâcher cette fois de le secourir et l'aider à porter le joug suave du fils de Dieu dans la conquête des âmes; mais Dieu, dont les jugements sont à adorer, ne l'a pas voulu encore pour cette fois, soit que ces peuples s'en soient rendus indignes, soit pour éprouver nos constances; mais plutôt je crois que ce sont mes péchés très énormes et en très grande quantité, que j'avais commis avant d'entrer en la Compagnie, et même depuis que j'y suis, comme aussi à cause des scandales et mauvais exemples que j'ai donnés, tant à ceux de notre Compagnie qu'aux externes, pendant tout notre voyage. Plaise à Dieu me pardonner le tout et me faire la grâce d'en faire pénitence le reste de mes jours.

C'est la grâce que je vous supplie de demander instamment à Dieu pour moi, afin que je ne sois plus dorénavant cause que M Bourdaise ni ces pauvres néophytes, soient privés et empêchés des secours que votre charité leur veut continuer, de faire, non plus que moi-même sois empêché de les aller secourir et servir le reste de mes jours ; car je vous confesse, mon très cher Père, ingénument que je n'ai rien tant à cœur comme de mourir pour Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les pays étrangers. C'est ce que je lui demande très souvent tous les jours, et dont je ne cesserai de l'importuner jusques à ce qu'il me l'accorde. J'espère de votre bonté que vous lui ferez la même prière pour moi et que je ne serai pas plus tôt de retour, que vous me renverrez, non pas pour avoir soin des autres, n'y ayant personne dans la Compagnie qui en soit si indigne comme je suis, pour être jeune, ignorant, superbe et vicieux. Il faut un homme d'expérience, qui ait beaucoup d'acquis dans les sciences et dans les affaires du monde, parce qu'il ne manque point de très grandes difficultés ; mais surtout il faut un homme d'une solide vertu, non de deux jours mais de plusieurs années ; et qui ait remporté plusieurs signalées victoires sur lui-même ; car l'expérience ne fait que trop voir qu'à moins d'une vertu forte, des longtemps exercée et éprouvée l'on donne du nez en terre, au grand détriment de la religion chrétienne. Et il faut encore que celui à qui vous donnerez cette charge soit plein d'autant de force et de santé que de zèle et sainteté car les travaux des pays étrangers pour peu d'expérience que j'en aie, demandent tout cela nécessairement.

Plaise donc à notre bon Dieu vous faire cette grâce que celui que vous choisirez pour une si haute entreprise soit un autre saint François Xavier et que j'aie le bonheur d'être sous sa conduite ! Je m'estimerai heureux et à vous très obligé.

CHAPITRE I. - DE NOTRE DÉPART DE PARIS POUR NANTES

Messieurs Daveroult, de Fontaines, Feydin, frères Patte et moi après avoir reçu quantité de bons avis de votre charité paternelle après avoir eu votre bénédiction et vous avoir embrassé comme pour la dernière fois, nous partîmes de Saint-Lazare, le quatrième novembre, pour aller trouver M le duc de la Meilleraye à Nantes, et y arrivâmes le jour qu'il nous avait prescrit dans sa lettre, savoir le 12 dudit mois. Sur les chemins, nous fîmes, selon la coutume de notre Congrégation la doctrine chrétienne devant la porte des hôtelleries, et ailleurs, quand l'occasion s'en présenta. Nous faisions même faire aux externes qui se trouvaient avec nous l'examen particulier devant le dîner et souper, comme pareillement le général, l'Itinéraire, les litanies du saint nom de Jésus pour le matin avec quelques chansons spirituelles, celles de la très sainte et immaculée Vierge Marie pour l'après-dînée, avec quelque peu de lecture de la Vie de l'apôtre saint Paul par M. Godeau (5). Et nous nous étudiions particulièrement à l'observation de nos règles, sachant bien que ce sont comme les canaux par où les grâces, les faveurs, et les bénédictions célestes découlent en nos âmes. Voilà pourquoi nous tâchions d'employer la journée comme on l'emploie à peu près en nos maisons. Le vendredi même, nous faisions ce qu'on a coutume de faire le matin, et le soir la conférence ; ce que nous avons toujours observé. Mais toute la gloire en doit être attribuée à Dieu et le bien à la bonté et facilité des personnes qui composèrent notre compagnie, et tout le mal et scandale qui s'y est glissé, à moi seul qui suis la pierre d'achoppement et l'opprobre de vos enfants.

Dieu permit, chemin faisant, que, le carrosse où nous étions, courant à toute bride dans Etampes, une soupente vint à rompre, qui fit que le corps du carrosse renversa ; et la portière où j'étais étant rompue, mon pied passa au travers ; qui fut cause que la roue passa deux ou trois fois dessus. Je croyais aussi bien que tout mon pied était par pièces et par ainsi mon voyage rompu : mais Dieu voulut que je n'en eusse que la peur et qu'au bout de cinq à six jours j'en fusse entièrement guéri.

Etant donc arrivés à Nantes, nous allâmes tous saluer Monseigneur le duc, qui, pour dire la vérité nous surprit d'abord dans le langage qu'il nous tint ; ce qui toutefois ne nous épouvanta pas, étant tout résolus à ce qu'il plairait à Dieu permettre nous arriver. Mais cette bonté divine, qui s'était servie de vous, Monsieur, pour ôter tous les obstacles et empêchements qui s'étaient présentés à l'exécution de notre dessein, changea de face toutes choses. Ce qui fit que ce bon duc nous témoigna par après beaucoup d'affection. Il nous appelait souvent à sa table, et j'ai passé plusieurs heures avec lui seul à seul à nous entretenir des choses de piété, et particulièrement des desseins qu'il avait pour Madagascar, et d'y établir la religion catholique aussi puissamment qu'il pourrait, faisant faire pour ce plusieurs forts en la terre et y mettre

des nôtres. J'espère que si Dieu prolonge sa vie, qu'il servira beaucoup à l'augmentation de la foi en ce pays et à l'avancement de notre compagnie. Il a une grande estime pour votre personne et un semblable amour pour vos enfants. Il me le témoigna assez, prenant congé de lui, et m'embrassa pleurant à chaudes larmes.

Pendant tout le temps que nous fûmes à Nantes nous observâmes exactement tout ce qu'on pratique en nos maisons jusques à la lecture de table, quoique quelquefois quelques-uns y vinssent. Nous étions presque toujours au logis, et après nous être acquittés de notre devoir, nous nous occupions à accommoder ou composer nos pièces pour la Mission que nous devions faire sur le vaisseau.

Etant sur notre départ pour La Rochelle, nous résolûmes entre nous d'y aller par mer. Mais Messieurs les doyens et Beaulieu, à qui nous avons de grandes obligations, pour les civilités et marques d'amitié qu'ils nous ont rendues, faisaient leur possible pour nous en détourner, aussi bien que plusieurs autres ; néanmoins, considérant que dans la barque où était notre bagage il y avait trente-huit personnes qui devaient être nos ouailles, je ne me pus résoudre à les abandonner, aimant mieux périr avec eux que de les voir périr sans prêtre et pasteur ; car certes c'eût été un des plus grands déplaisirs qui nous pût arriver, et je ne doute point que Dieu ne m'en eût demandé compte.

Dans cette résolution donc, je priai ces messieurs d'avoir agréable d'aller par la voie du messager et de trouver bon que le frère Patte, Messieurs Boutonnet, Cordelet et moi allâmes par mer. Ils firent assez d'efforts pour m'en détourner ; mais je persistai toujours dans mon dessein, espérant que Dieu me ferait la grâce de surgir à bon port puisqu'en cela je n'avais autre dessein que sa gloire.

CHAPITRE II. - DE NANTES A LA ROCHELLE

Enfin, après vingt-quatre jours de séjour à Nantes, nous nous embarquâmes à la Fosse dans une barque, entre 11 heures et midi sixième du mois de décembre jour de saint Nicolas, patron des nautoniers et le mien, que je prie et priai à la sainte messe de nous servir de pilote et de conduite. Mais Dieu permit que notre bâtiment demeurât dix heures sur une grève vis-à-vis le port de la Vigne, où nous mouillâmes l'ancre, et descendîmes sur les six heures du matin, dans une chaloupe, 7 du mois jour du saint dimanche et entendîmes la messe et communiâmes, le frère Patte et moi à Saint-Pierre de Bouguer, où nous rencontrâmes un sujet de grande édification, qui était qu'après que le prêtre avait dit : Domine, non sum dignus, un autre prêtre venait amassant tous les enfants et récitant devant tout le peuple, entouré d'un grand nombre de jeunesse le Pater, l'Ave, Credo, Confiteor, le Benedicite, les grâces les commandements de Dieu, les sacrements et quelques autres prières, le tout en latin et français. Après quoi il répétait encore la substance des mystères de notre foi. Ce qui

s'observe toutes les fêtes et les dimanches. O mon Dieu ! Que je souhaiterais que cette sainte pratique fût observée dans toutes les églises du monde !

Le lendemain huitième jour du mois consacré à l'lmmaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie mère de Dieu, nous mouillâmes l'ancre dans la rade de Paimbœuf ; et après y avoir célébré la sainte messe, nous allâmes au port de Saint-Nazaire, où nous demeurâmes cinq jours, et en partîmes le samedi 13 du mois, avec vent derrière. Ce qui nous fit espérer d'être à La Rochelle en moins de 24 heures. Mais Dieu, qui fait tout pour le mieux, en disposa autrement ; car voulant doubler les dunes de Bordeaux pource que notre maître de la barque nous avait éloignés de la route d'environ dix lieues, le seigneur des vents permit qu'il s'élevât un vent de nord-ouest qui brisa notre grand mât en deux pièces, qui tombèrent dans la mer avec la grande voile. Mais ce qui était bien plus fâcheux, c'est qu'il nous portait sur un banc de sable appelé Soulac, qui faisait que tout le monde désespérait de sa vie. J'étais pour lors assez malade du mal de mer, vomissant nuit et jour sans pouvoir rien prendre, quand M. Guelton, le frère Patte, le maître de la barque et le pilote me vinrent dire, en pleurant à chaudes larmes, qu'il n'y avait plus de vie et que je me dépêchasse de donner l'absolution.

Je me fis donc lever promptement de dessus notre matelas et proférai le mieux que je pus une absolution générale ; après quoi je priai qu'on me portât à l'écoutille, non tant pour voir l'impétuosité de cette mer orageuse que pour tâcher de consoler un chacun, qui poussaient des cris pitoyables et lamentables ; et je ne fus pas plus tôt en ce lieu, qu'il me sembla prendre de nouvelles forces et une assurance de la vie. Ce qui me porta à les assurer qu'ils ne périraient point, mais qu'ils eussent seulement confiance en la bonté et miséricorde de Dieu.

Chose étonnante et tout ensemble admirable ! Je ne les eus pas plus tôt exhortés d'espérer en Dieu qu’au même instant le vent de nord-ouest vint au nord ! Ce qui nous fit éviter le banc de Soulac qui devait être, sans une spéciale protection de Dieu, la sépulture de nous tous ; car le vent était si furieux que notre navire nommé la Maréchale, étant parti du Port-Louis le 14 décembre pour venir à La Rochelle prendre les victuailles pour faire le voyage de Madagascar, y perdit sa chaloupe, et le grand écouet (6) rompit, à même temps que notre mât fut brisé, ainsi qu'ils nous l'ont dit, sa grande voile mise en pièce, et un matelot, qui était sur le bout de la grande vergue tomba sur le pont raide mort. Et voulant mouiller une grande ancre pour attendre et espérer le beau temps, elle ne fut pas sitôt au fond, qu'elle fut rompue.

Enfin, après avoir évité ce banc, nous fûmes portés avec notre mât de misaine et sa voile, qui ne valait rien pour les bien priser, aux côtes d'Espagne, où tout à coup par un vent contraire nous fûmes rejetés vers l’embouchure de la rivière de Bordeaux. Nous fûmes bien deux ou trois jours à la dérive et à la merci des flots, personne

n'osant paraître sur le pont, les vagues y envoyant sept à huit muids d'eau, et si notre barque n'eût été très forte et bien jointe et qu'elle eût fait de l'eau, c'était fait de nous.

En ce danger et péril, je proposai à toute la compagnie, tant soldats que matelots, de faire un vœu en l'honneur de l'immaculée Vierge Marie, environ la minuit, jour consacré à cette fête de l'octave de la Conception ; ce que tous acceptèrent de bon cœur. Ce vœu fut donc de dire douze messes à son honneur, dont je me suis acquitté, par la grâce de Dieu de nous tous confesser et communier ce que nous avons aussi fait pareillement ; et enfin d'habiller douze pauvres, ce que je vous ai écrit de faire faire, n'ayant point ici de pauvres qui aient besoin d'habits, pour être dans un pays chaud ; et de plus c'est que la plupart de ceux qui avaient fait le vœu s'en sont allés et sont pauvres artisans. Un seul m'a donné une pistole et les autres ont promis. Mais, dans cette incertitude des pauvres et du futur assez casuel, je vous conjure et supplie derechef que vous ayez la bonté d'ordonner que douze pauvres soient revêtus d'une robe de bure chacun seulement. Outre les prières que nous faisions soir et matin, nous récitions l'office de l'Immaculée Conception. Et nonobstant cela, Dieu ne laissa pas de nous vouloir encore visiter par un autre coup de vent, qui nous porta aux mêmes côtes d'Espagne ; et faute de mâts et de voiles, nous ne pouvions aborder aucun port ; ce qui augmentait notre douleur, pour avoir trente-six personnes sans pain, sans viande et sans eau, qui criaient à la faim et à la soif. Dans cette extrémité, nous fîmes notre possible pour échouer l'espace de quatre ou cinq jours, préférant nos vies à nos hardes et marchandises ; mais il nous fut impossible de le pouvoir faire. Ce qui faisait désespérer tout le monde de sa vie. Et j'ai honte de dire qu'un si méchant homme que moi, qui suis le pire de tous les pécheurs, ayant tant commis de crimes d'abominations et de péchés en sa vie passée, qui ne méritaient pas moins le feu éternel que le temporel, et qui tous les jours offense tant encore sa divine Majesté par mes irrévérences mon peu de dévotion et mes scandales fréquents, ai reçu des consolations et des grâces en telle abondance, qu'en un péril si évident je me suis vu sans crainte, où tous les autres sanglotaient et mouraient de peur. Et quoique cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : "Qui voudra sauver son âme la perdra, et qui perdra son âme pour moi la trouvera"(7) soit fort aisée à entendre quand on la considère dans la seule théorie, mais non pas quand il en faut venir à la pratique. Car, quand on se trouve à l'occasion où il n'y a plus moyen de reculer, et qu'il faut perdre la vie pour la trouver en Dieu, quand la mort pend sur votre tête et que nous voyez clairement, que si vous obéissez à Dieu il faut mourir, alors les frayeurs se saisissent de la plus basse partie de l'âme et jettent l'esprit dans des ténèbres si noires que le précepte, qui semblait fort clair auparavant, se dérobe des yeux de la raison et s'enveloppe tout à coup d'une nuit d'obscurités incroyables, tellement que ceux-là mêmes à qui les sciences et la prudence humaine ont donné une plus claire vue d'esprit ne conçoivent point comme il faut cette vérité si excellente. Il n'y a que ceux à qui Dieu daigne, par une spéciale faveur, communiquer quelques rayons de sa divine

lumière, qui puissent comprendre la force et le sens de ces paroles En quoi notre pauvre nature montre bien ses faiblesses et sa misère.

Enfin, dans cette extrémité, il plut à Dieu nous visiter et consoler le 21 décembre, jour auquel on solennise la fête du glorieux apôtre des Indes, saint Thomas, après avoir été dans les détresses et angoisses, l'espace de quinze jours sur ce vaste et terrible Océan.

Il nous envoya donc un ange vers Saint-Sébastien, qui nous retira, avec dix-huit de ses compagnons à Saint-Jean-de-Luz. Cet ange était un véritable pilote fort honnête homme, qui s'en allait dans sa chaloupe avec ses camarades à la pêche. Un de nos gens, qui faisait le quart, l'ayant aperçu, en donna avis à M. Guelton qui fit crier après eux en langue espagnole qu'ils eussent à venir à bord, que nous n'avions ni mâts ni voiles, que nous étions Français partis de Nantes pour La Rochelle, et qu'un coup de vent nous avait poussés en ce lieu, que nous leur donnerions ce qu'ils désireraient pour nous mener à Saint-Jean-de-Luz.

Nous convînmes donc avec le pilote de 60 livres et quelques pots d'eau-de-vie pour ses gens. Ils attachèrent donc leur chaloupe à notre barque, et, à force de rames, ils conduisirent notre bâtiment en ce lieu, à la pointe du jour.

Etant donc arrivés, nous mîmes pied à terre ; mais, soit par la maladie, soit par le peu de nourriture que j'avais pris pendant tout ce temps, soit par le mouvement et l'agitation de la mer, je ne pouvais presque me soutenir sur mes jambes. Nous entendîmes ce jour-là la messe, après laquelle nous mîmes ordre à fournir notre bâtiment des choses qui lui étaient nécessaires comme de mâts, de voiles, de cordages et victuailles ; et le lendemain 23 dudit mois, après avoir donné pour notre part treize louis d'or et avoir laissé Cordelet s'en revenir dans la barque, afin d'avoir soin du bagage, je partis dudit Saint-Jean-de-Luz en poste allant nuit et jour, M Boutonnet, le frère Patte et moi, pour plus grande diligence, et tâcher par ce moyen d'arrêter le vaisseau de la Maréchale, s'il n'était parti, y arrivant devant la barque, et la barque avant moi. Nous mîmes six jours et demi pour aller jusques à La Rochelle, ayant un temps très froid et fort fâcheux pour cours, à cause des glaces ; de manière que nous étions toujours dans la crainte de choir ; mais Dieu nous conserva, aussi bien qu'en la barque.

Enfin nous arrivâmes à La Rochelle le 29 décembre sur les 6 à 7 heures du soir, avec étonnement de la plupart de la ville, qui nous croyaient submergés dans les eaux, et principalement de nos messieurs, qui ne nous attendaient plus, devant partir le lendemain. Je vous laisse à penser qu'elle joie nous eûmes et les uns et les autres.

Le lendemain, j'allai saluer Monseigneur l'évêque, qui me témoigna des caresses très grandes, aussi bien que les religieux et les communautés, qui avaient déjà dit des

messes de Requiem pour mon âme. Et pour moi, je vous avoue que j'étais tout surpris de la joie que tous avaient de mon arrivée, même les huguenots. Je reçus quelques visites, que je tâchai de rendre, particulièrement aux religions et Révérends Pères jésuites et de l'Oratoire. Pendant le peu de temps que nous fûmes en cette ville, M. Dehorgny, faisant pour lors sa visite à Luçon nous honora de sa présence ce qui nous consola fort.

CHAPITRE III. - DE L'EMPLOI DE MESSIEURS DAVEROULT,

DE FONTAINES ET FEYDIN A LA ROCHELLE

Ils partirent de Nantes le 3 de décembre et se rendirent à La Rochelle le 5 où étant arrivés, ils allèrent saluer Monseigneur l'évêque, qui les reçut avec grande affection et cordialité, s'offrant à lui pour faire ce qu'il désirerait d'eux pendant tout le temps qu'ils auraient le bonheur de demeurer dans sa ville. Il les fit prier par un de ses aumôniers de vouloir rendre quelques services à une paroisse de la ville, pauvre, destituée et abandonnée de son pasteur, nommée la paroisse de Saint-Jean ; ce que par après lui-même fit. Ils obéirent donc à sa voix comme à celle de Dieu, voyant le grand besoin d'aide et d'assistance qu'avait cette Eglise ; et d'un autre coté, que Messieurs du vaisseau auxquels ils s'étaient offerts au commencement pour y aller résider, ne le jugèrent pas encore à propos. Un d'eux y disait tous les jours la messe ; et un autre, aux Hospitalières. Ils y confessèrent toutes les fêtes de Noël et pendant toute la messe de minuit. Monsieur de Fontaines, qui était arrivé en ladite ville le 18 dudit mois, y fit le catéchisme comme pareillement les uns et les autres, à la prison, afin de bien disposer toutes les personnes qui y étaient détenues à bien passer ces fêtes. Ils s'offrirent pareillement aux frères de la Charité pour les aider à servir les malades. Toutes les religions et communautés leur firent grand accueil et témoignèrent prendre part à leur douleur et affliction, dans la croyance que tout le monde avait de notre mort.

CHAPITRE IV. - DE NOTRE ARRIVÉE AU VAISSEAU

Monsieur Daveroult partit de La Rochelle avec le frère Patte et tout le bagage, le dernier jour de l'an, pour se rendre au vaisseau afin de bien commencer les prémices de l'année 1660. Ce qu'il fit par quelques confessions qu'il entendit, la messe qu'il célébra, la prédication et ensuite les vêpres qu'il chanta. Nous séjournâmes encore deux ou trois jours après lui en la ville pour mettre ordre au reste de nos petites affaires ; en suite de quoi nous partîmes avec la bénédiction de Monseigneur l'évêque dont nous nous étions munis, lequel nous envoya son aumônier qui nous apporta de sa part des corporaux, des purificatoires, des pales et trois grands flacons de saintes

huiles que nous acceptâmes. Il demeura trois ou quatre heures avec nous, jusques à ce que nous fussions sur l'eau disant avoir cet ordre de Monseigneur, et que, n'eût été son infirmité, il y fut venu en personne tant ce bon prélat a d'estime pour vous et pour toute votre Compagnie. Il m'a fort prié de lui écrire de Saint-Laurent.

Nous arrivâmes donc audit vaisseau de la Maréchale le 3 janvier, Messieurs de Fontaines, Feydin, mes compagnons et moi, avec M. Boutonnet et M. Cordelet. Nous y fûmes fort bien reçus des officiers. La chambre des canonniers, dite Sainte-Barbe, nous fut donnée pour notre demeure, comme la plus commode pour nous. Ils nous firent aussi offre de la dunette et grande chambre du capitaine ; mais nous les remerciâmes tant de peur de les incommoder, que nous mêmes l'eussions été. Ils nous firent donc accommoder cinq lits de planches et cordages, avec un branle (3) et pour notre domestique, le seul canonnier devant coucher à notre chambre.

Nous demeurâmes quinze jours à bord avant lever l'ancre, pendant quoi nous vîmes entre nous ce que nous aurions à faire, et fîmes pour ce sujet quelques conférences.

Monsieur de Fontaines alla, le premier dimanche de l'année, à l'île d'Aix dire la messe. C'est un lieu où il n'y a point de prêtres. Ce sont messieurs de l'Oratoire qui en sont seigneurs, et ils y viennent seulement aux quatre bonnes fêtes de l'année. Elle est éloignée de La Rochelle de trois ou quatre lieues. Il n'y a que huit ou dix familles, que je visitai le jour des Rois, après avoir célébré en ce lieu la sainte messe. Ils sont passablement bien instruits des mystères de notre foi. Leur église est toute démolie ; il n'y a plus qu'une petite chapelle, sous la terre.

Pendant que j'étais en cette île, on m'apporta nouvelles qu'il y avait un homme mort à notre bord. Je l'envoyai quérir et cependant fis faire une fosse au bas de la mer, et donnai ordre, comme il était déjà tard et qu'on ne voyait plus clair, de me venir avertir où j'étais logé, avec M Coulon, écuyer de Monseigneur le duc de la Meilleraye ; mais je fus si malheureux que les matelots l'enterrèrent eux-mêmes sans m'en avertir.

Le lendemain, le frère Patte me vint trouver, qui m'apporta un paquet de lettres de votre part, par où j'appris la peine et tout ensemble la résignation de votre âme au bon plaisir de Dieu touchant notre mort, qu'on vous avait mandée pareillement le décès du bon Monsieur Perraud, pour lequel nous avons tous dit trois messes, comme aussi l'ordination que Sa Sainteté avait accordée à notre maison de Rome. Ce qui nous réjouit fort, espérant que Dieu se voulait servir de la petite Compagnie pour réformer le clergé d'Italie, comme elle avait fait celui de France. Il m'apprit aussi que ce mort que j'avais envoyé quérir pour enterrer était le frère Ambroise. (9) Je l'avais visité dans le vaisseau comme malade et porté à se confesser mais ne l'avais point connu pour tel, quoiqu'il en eût fort la façon. Ce qui m'étonna.

L’on pourrait ici faire une petite réflexion sur le malheur de ceux qui se séparent de la Compagnie ; car ce pauvre garçon s’étant retiré de dessous les ailes de sa bonne mère sans sa permission, Dieu permit, quoique néanmoins il mourût muni de tous ses sacrements, qu'il fût le jouet et la risée de la plupart du vaisseau, qu'il fût tout nu et sans souliers et délaissé comme un misérable dont personne ne voulait avoir soin. L'on lui trouva après sa mort une croix, un chapelet et quatre écus blancs, que le capitaine donna au frère Patte pour nous les donner. Nous ne les acceptâmes point qu'à condition qu'ils seraient employés pour acheter quelques petits rafaîchissements pour les malades. Ce fut pourquoi nous priâmes le frère Patte d'aller à La Rochelle pour cet achat et pour voir si nous n'aurions point quelques-unes de vos lettres, et avons dit pour le pauvre défunt chacun trois messes.

Pendant le temps que le vaisseau fut à la rade il en mourut quatre ou cinq plus par la rigueur du froid, que par autre incommodité ; car je ne sais si depuis longtemps il s'en est vu un plus cuisant et qui ait davantage duré.

Je fis encore une visite au château de l'île d'Oléron, et ce pour tâcher d'amener avec nous un architecte que M. Véron, notre capitaine, m'avait fait espérer, pourvu que j'y fisse un tour en personne. Mais ce bon homme n'osa se résoudre à un si grand voyage. C’eût été un homme qui nous eût été fort nécessaire et si vous aviez la bonté de nous en envoyer un par les premiers vaisseaux, vous feriez un signalé plaisir à notre petit établissement, comme pareillement maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers et scieurs d'ais. Je vous écrivis, Monsieur, plusieurs lettres de Saint-Jean-de-Luz, de Bordeaux, de Saintes, de La Rochelle, du bord sans pouvoir en recevoir des vôtres qui m’apprissent que vous les aviez reçues. Ce qui me causait à n'en point mentir quelque espèce de tristesse sachant la part que vous preniez à l'accident que tous tenaient nous être arrivé et ce d'autant plus que nous tenions l'ancre et mettions à la voile et par conséquent hors d'espérance d'en recevoir plus tôt que de deux ou trois ans. Adieu donc, notre très cher et très honoré Père. Nous vous demandons, mes compagnons et moi, votre bénédiction, puisque nous n'avons plus d'espérance de vous revoir qu'au ciel, et pour ainsi mieux voguer sur ce vaste et terrible élément.

CHAPITRE V. - DES CHOSES PLUS REMARQUABLES DE NOTRE NAVIGATION

Le 18 janvier de l'année 1660, jour du saint dimanche et consacré à la Chaire de saint Pierre à Rome, nous appareillâmes pour le voyage de Madagascar, après avoir célébré la très sainte messe, et Dieu nous donna un temps très favorable, qui nous mena et fit arriver heureusement aux Canaries le jeudi 5 février.

Nous mouillâmes l'ancre dans la rade de Sainte-Croix, proche l'île de Ténériffe. Nous fûmes visités de plusieurs Espagnols qui nous témoignèrent une grande joie de la

paix entre les deux couronnes. Messieurs les capitaines ayant ouvert, quelques jours auparavant, l'ordre de Monseigneur le duc de La Meilleraye touchant ce qu'ils auraient à faire, tant durant leur route, qu'en Madagascar, y trouvèrent que mondit seigneur désirait qu'ils ne fissent ni entreprissent rien d'importance sans me le communiquer. Ils m'avertirent donc de sa volonté et me firent lire tout ce qui était contenu dans ledit ordre. Ce fut pourquoi ils jugèrent à propos que j'allasse saluer le gouverneur et l'assurer de la paix entre les deux rois. Il nous reçut avec beaucoup d'accueil, et pendant que j'étais avec lui, le généralissime de toutes les îles lui écrivît, par un serviteur qu'il lui avait envoyé pour l'avertir de notre arrivée, qu'il nous fit donner tout ce dont nous aurions besoin pour le vaisseau, et qu'il se rendrait dans peu au fort. Je n'en étais pas plutôt sorti qu'il y entra. Ce qui m'obligea à lui venir faire la révérence. Il nous reçut, M. Daveroult et moi, avec témoignage de grande cordialité. C'est un seigneur et vieillard vénérable et de grande piété. Nous l'entretînmes environ une demi-heure ou trois quarts d'heure, partie en langue française, partie en celle d'Espagne ; et il faisait paraître une si grande joie de l'union entre les deux monarques, qu'il commanda, à l'heure même, qu'on lui fit apprêter une chaloupe pour aller à notre bord le témoigner aux capitaines. Je le suppliai très humblement de vouloir différer au lendemain, étant âgé et incommodé comme il était, ne venant que de descendre de cheval, et la nuit s'approchant, que tout cela pourrait incommoder sa santé ; ce que tous ceux qui étaient à l'entour de lui confirmèrent. Et quoique son âge me portât à tenir ce langage, je le faisais encore plus afin que messieurs les capitaines en fussent avertis et eussent du temps pour le recevoir selon ses mérites. Il ne manqua pas, le lendemain de grand matin, de venir à bord ; et la première chose qu'il demanda, ce fut la messe. Il fit grand accueil aux officiers. Il ne voulut point dîner, s'excusant sur son infirmité, se contentant seulement d'une goutte d'eau-de-vie. Sa venue à notre vaisseau étonna tous les Espagnols et tous les autres vaisseaux étrangers qui étaient en la même rade, en ce qu'il n'a pas encore fait cet honneur à autre qu'au nôtre.

Je vous écrivis, Monsieur, de cette île par un marchand de Saint-Malo comme je fis aussi à Monseigneur le duc, qui m'en avait prié.

Il y a un puy (10), en ces îles, très considérable pour sa hauteur ; l'on tient que c'est une des montagnes des plus hautes du monde et qu'on voit de trente lieues par un côté Pour moi je la vis de 15 ou 16 lieues.

Le samedi, après avoir offert le très auguste sacrifice de la messe pour qu'il plût au Père éternel nous donner un temps favorable, nous levâmes l'ancre sur les 5 heures du matin, 7e février et appareillâmes de ladite rade de Sainte-Croix pour faire notre course vers les îles du Cap-Vert. Et en chemin faisant, le temps étant devenu calme trois ou quatre jours, nous pêchâmes, à 58 brasses d'eau, des parques, qui est un fort bon poisson.

Le mercredi 18 février nous doublâmes le Cap-Vert, sur les 4 heures du soir, et mouillâmes l'ancre à vingt-deux brasses dans la grande baie, au dedans dudit cap, au sud d'une petite île que les Flamands habitent.

Nous vîmes le même soir quatre navires hollandais mouiller proche ladite île qui, dès le lendemain sur les 9 heures du matin, nous sont venus reconnaître (il avait deux flottes), dont l'un avait le pavillon au grand mât, qui pouvait avoir dix-huit pièces de canon ; un autre, douze ; et les deux autres, de huit à six pièces de canons, bâtis en frégate, étant proche notre bord. Ils sont arrivés sous le vent de nord et nous ont fait commandement de porter notre commission à leur bord ; ce qui leur fut refusé, et commandé de venir eux-mêmes à bord. Ce qu'ils n'ont voulu faire. Et ainsi nous nous séparâmes pour tâcher de gagner la rade de Rufisque pour faire notre eau.

Le lendemain, vendredi, 20 dudit mois, notre chaloupe a été envoyée avec M. Guelton à bord à l'île où sont les Flamands, pour savoir du gouverneur la résolution des quatre vaisseaux, qui a répondu qu'il n'avait fait cela que pour se tenir en sûreté, attendu que, sous le pavillon français, M. Duyquesne les avait pillés. Ledit gouverneur fit beaucoup de civilités audit sieur Guelton. Les deux forts nous saluèrent de huit ou dix coups de canon. Les quatre vaisseaux et nous leur rendîmes. Ledit jour, sur les 4 heures du soir, nous mouillâmes l'ancre dans la rade de Rufisque, à huit brasses d'eau, sable au fond.

CHAPITRE VI. - DU CAP-VERT ET DE SES HABITANTS

Rufisque est une terre ferme, à deux lieues du cap. La situation du lieu est assez agréable. C'est un plat pays rempli de quantité de bois toujours verts, qui s'étendent fort loin. Il y a bien six ou sept mille personnes qui y habitent. Leurs maisons sont cases couvertes de jonc. Ils sont tout noirs et tout nus. Leur religion est conforme pour la plupart à celle de Mahomet. Leur emploi est de faire de la toile de coton, d'aller à la pêche dans de petits canaux, faits de troncs d'arbres, et de chasser avec des flèches et des dards. L'eau y est fort saumâtre et l'on n'y en trouve point de douce qu'à une ou deux lieues avant dans la terre. Les volailles, le gibier, les cabris, les vaches et les chevaux y sont en assez grande quantité. Le mil et le riz, dont ils font leur pain, n'y est pas si commun. Leur boisson est du vin de palme, lequel, étant frais, est assez agréable au goût.

Il y a un roi dans le pays, qui fait sa demeure à quelques lieues du cap, qui est fort puissant et a toujours trois ou quatre mille chevaux chez lui. Il aime fort les Blancs, je veux dire les étrangers, et ne permet pas qu'on leur fasse du mal, ni aucun tort.

Les Dieppois y viennent souvent et sont leurs bons amis.

Il y arriva même une barque pendant que nous y étions. Ce qui me donna occasion de vous écrire par leur moyen.

Les Portugais avaient grand commerce dans le pays les années passées mais maintenant les Hollandais et Flamands occupent la plupart de leurs forts. Tellement que dans Rufisque où ils étaient plusieurs, ils ne sont plus maintenant que dix ou douze et sans prêtre depuis deux ans. Ils nous firent prier de leur aller dire la sainte messe.

Le lendemain donc, nous fûmes mouiller. M. Feydin et moi y allâmes pour dire la messe. La mer était grosse et porta notre chaloupe sur une roche, qui devait être le lieu de notre sépulture si Dieu, par une vague, ne nous en eût rejetés et, par ce moyen préservés. Mettant le pied à terre, je fléchis les genoux pour supplier la bonté de Dieu qu'il eût pitié de ces pauvres âmes et qu'il ne permit pas qu'elles se perdissent. Ensuite nous allâmes avec notre capitaine saluer le gouverneur du lieu. Après quoi, nous fûmes chez les Portugais, où nous célébrâmes le très saint sacrifice de la messe et y fîmes un seau d'eau bénite. Ils nous exposèrent leurs misères et nous prièrent, pendant que nous serions en rade, de venir tous les jours dire la messe en leur chapelle, assez propre, mais sans ornements sacerdotaux, et de les ouïr en confession. Et y faisant quelque difficulté, ils nous apportèrent tant de raisons et en témoignèrent un si grand désir, que nous eussions cru être coupables et en devoir répondre devant Dieu, si nous n'eussions acquiescé à leur sainte demande. Nous dînâmes tous chez eux.

Après quoi, mon compagnon et moi allâmes dans les bois pour nous entretenir et dire notre office. Une troupe d'enfants nous ayant entourés, je leur montrai notre crucifix et le portrait de la très sainte et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, qu'ils admirèrent et baisèrent tous. Je leur imprimai même avec un crayon rouge une croix sur la poitrine, et ils en témoignèrent une grande joie. Ils croient un seul Dieu, un paradis, un enfer, et font forte estime de Jésus-Christ qu'ils tiennent pour un grand prophète ; mais, pour la Vierge sa Mère, ils n'en font pas aucune mention. Ils eussent été bien contents de s'en venir avec nous, pourvu que nous eussions été en France. La plupart parlent passablement français, à cause des Dieppois, qui y viennent souvent.

Etant arrivés le soir, à notre bord, nous conférâmes entre nous ce que nous aurions à faire pendant tout le temps que nous serions en ce lieu, et il fut trouvé à propos que M. Daveroult, qui entendait le portugais, irait tous les jours, avec un de nous, pour y célébrer et y faire matin et soir quelque instruction en langue portugaise, comme pareillement y entendre les confessions qui furent pendant cinq ou six jours, qu'il y alla depuis le matin jusqu'au soir au nombre de trente-neuf ou quarante. Car, encore bien que j'aie dit qu'ils ne soient que dix ou douze dans le lieu, il ne laisse pourtant

pas d'y en avoir d'habitués à quatre ou cinq lieues de là. Et puis ils ont des métairies, où ils ont des esclaves, qu'ils ont convertis à notre foi.

Le jour de saint Mathias, ledit sieur Daveroult, assisté du sieur Feydin, y baptisa solennellement deux enfants et le lendemain quatre autres sans cérémonies, pour n'en avoir pas été avertis, et ne devant plus retourner à terre. Ce fut certes, Monsieur et très cher Père, à vos enfants une grande joie dans un pays barbare d'engendrer des enfants à Notre-Seigneur Jésus-Christ et de réconcilier ceux qui s'en étaient séparés par le péché.

Une seule chose nous faisait peine : de les laisser sans aide et assistance. Oh ! Plût à Dieu que votre charité voulût obtenir de Sa Sainteté une Mission pour ce pays ; les ouvriers auraient bien une belle moisson, tant pour la quantité des habitants qui s'y trouvent, que pour l'amour et l'affection qu'a le roi pour les Français ! Et puis ce serait un entrepôt fort agréable pour les missionnaires qui iraient en Madagascar. Ah ! je ne puis, à cette heure que je vous trace ces lignes, que je ne m'écrie aussi bien que le grand saint François Xavier, apôtre de notre siècle, contre ces docteurs qui ont plus de capacité que de charité, et de science que de conscience, de laisser perdre tous les jours, par leur pure faute, tant d'âmes, qui se sauveraient, s'ils les venaient secourir.

Le 28 de février, jour du saint dimanche, nous levâmes l'ancre, après avoir dit la messe, pour aller trouver la ligne.

Le jour de saint Joseph, un de nos matelots tomba en mer ; mais, soit par les intercessions de ce grand saint, ou pour avoir fait peu de jours auparavant ses dévotions, Dieu le sauva et préserva des ondes de cet élément.

Le 22 du mois de mars, nous passâmes la ligne équinoxiale à midi et chantâmes le Te Deum en actions de grâces. La chaleur n'y est pas si excessive que j'aurais cru et que les anciens la décrivent. Elle ne nous a point incommodés, quoiqu'en carême ; et je vous avoue que je la supporterais bien plus facilement que celle de France au mois d'août, quoique nous eussions le soleil à pic sur nos têtes.

Le 3 d'avril, M Feydin, un de nos chers compagnons, tomba malade d'une fièvre continue et d'un flux de ventre, qui le mirent en danger de mort. Il en fut cinq ou six semaines assez incommodé ; mais maintenant, par la grâce de Dieu, il se porte assez bien sauf quelquefois son estomac qui lui fait mal.

Le 7e du même mois, Dieu nous fit la grâce de passer les Ouvre logues, ou ouvrez les yeux; ce sont certains dangers (11) qui s'étendent sur plus de quarante lieues en mer, en la côte du Brésil ; et quand on ne les peut doubler, on est obligé et contraint de s'en retourner en son pays, ou d'aller hiverner au Brésil. Ce qui nous obligea, en actions de grâces, de chanter encore le Te Deum.

Le vendredi 7 de mai, nous rencontrâmes au point du jour, deux navires hollandais qui venaient du cap de Bonne-Espérance. Nous pouvions en être à quelques trente lieues sud-est et nord-ouest ; et vîmes le même jour, sur les 7 heures du matin, terre à quelques huit ou dix lieues au nord de la baie de Saldaigne. La nuit nous ayant pris, nous ne pûmes avoir connaissance de Saldaigne ; ce qui nous obligea de rebander à la mer le cap à ouest. Mais, sur les 7 ou 8 heures du soir, le vent étant venu à ouest et ouest-sud-ouest, très mauvais temps pour n'être qu'à trois ou quatre lieues de terre, nous courions risque d'aller à la côte et nous perdre. Mais Dieu nous préserva pour cette fois.

Nous fûmes occupés pendant toute cette nuit à confesser nos gens et à les encourager à espérer en la miséricorde de Dieu, dans l'attente à tout moment, de la mort, quoique je crusse pourtant que Dieu nous préserverait, ne sentant en moi-même aucune crainte, et m'estimais heureux de mourir, faisant la fonction d'un bon soldat l'épée au poing, je veux dire confessant nos ouailles. Et je n'eusse jamais cru encore une fois qu'une âme aux abois de la mort et chargée de crimes comme la mienne, eût possédé une paix et tranquillité si grande, et eût une telle confiance en Dieu. Il n'y a que ceux qui l'ont expérimenté qui le puissent croire et se le persuader. C'est pourquoi les serviteurs de Dieu ne doivent point appréhender de passer les mers pour secourir leurs frères, quelques peines et dangers qu'il y ait.

Le samedi 8 dudit mois, n'étant qu'à quatre ou cinq lieues de terre et ne nous en pouvant éloigner, nous fûmes contraints de donner dans la Table Bay, sur les 7 à 8 heures du soir ; ne pouvant nous exempter d'aller à la côte, nous mouillâmes l'ancre à dix ou onze brasses, fort proche de terre.

Le dimanche, nous eûmes un fort mauvais temps et continuant le lundi, nous fûmes contraints, pour éviter la côte, de filer par le bout un de nos cables pour aller mouiller vers le port de Messieurs les Hollandais.

Le lundi d'après le dimanche de la Pentecôte, le gouverneur nous reçut avec magnificence en son fort.

Le mardi, le temps devint fort fâcheux, et pour comble de malheur, en mouillant une seconde ancre, notre cable fut coupé. On croit que ç'a été par un autre laissé en rade. Nous en remouillâmes en même temps une autre en sa place. Mais, ce vent augmentant au lieu de diminuer, notre maître ancre fut cassée et le cable de l'autre rompu. Ce qui nous porta à la côte environ les 8 heures du matin du mercredi 19 dudit mois de mai. Durant toute la nuit, nous confessâmes nos gens, qui n'attendaient que la mort. Mais le jour étant venu, nous nous vîmes avoir été préservés, par la providence de Dieu, des rochers, non guère éloignés de nous; et la mer était si grande qu'il n'y eut que quatre ou cinq personnes qui purent se sauver à la nage cette journée-là. M. le gouverneur nous ayant envoyé une chaloupe sur un

chariot, car notre vaisseau avait perdu la sienne, nous ne pûmes la mettre en mer, à cause de l'impétuosité et furie de cet élément. Nous nous embarquâmes donc, M. le capitaine Véron et moi, non sans danger, car notre chaloupe d'un coup de mer fut pleine d'eau. Ce qui faisait appréhender au capitaine qu'elle ne se mit en morceaux, car elle était déjà crevée. Mais Dieu nous conserva encore pour cette fois et, grâce à lui nous n'eûmes autre mal que la peur et fûmes un peu mouillés.

CHAPITRE VII. - DE NOTRE EMPLOI DANS LE VAISSEAU

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne souhaitiez de nous, avant de m'engager à vous déduire ce que nous avons fait en cette terre de Bonne-Espérance et comme quoi nous nous sommes comportés, quelle a été notre occupation et emploi dans le vaisseau pendant quatre mois entiers que nous y avons été. C'est pourquoi je vous le déduirai ici tout simplement.

Depuis notre embarquement jusques à notre abord au cap de Bonne-Espérance, nous avons célébré toutes les fêtes et dimanches, hors trois ou quatre fois, que le temps ne l'a pas permis, et un jour ou deux de la semaine, et ce dans la chambre du capitaine, quoique huguenot, qui n'a jamais empêché ni contredit à nos dévotions, nous laissant la chambre libre. Un seul de nous se contentait de dire la messe ; les autres y communiaient revêtus de surplis et étoles ; et ce chacun à son tour.

Tous les dimanches nous faisions l'eau bénite et prêchions à deux heures les pièces de mission ; après quoi nous disions vêpres et complies en plain-chant, comme à Richelieu, revêtus du surplis et des bonnets carrés. Ce que nous avons observé pendant toute notre navigation, comme aussi toutes les fêtes.

Nous faisions, soir et matin, les prières publiques en la manière que notre congrégation observe dans nos missions.

Nous fîmes la bénédiction des cierges le jour de la Purification de le Bienheureuse Vierge Marie et donnâmes à tous les principaux officiers des cierges.

Le jour des Cendres, nous fîmes la cérémonie accoutumée et en donnâmes à tous les catholiques, leur ayant fait le veille un petit discours pour se disposer à les bien recevoir et à bien passer ce saint temps de carême, que, par la grâce de Dieu, nous avons observé comme en nos maisons, nonobstant qu'on mange de la viande le dimanche, le lundi, mardi et le jeudi, à cause du chaud, des maladies et autres incommodités de la mer. Ce qui fut cause que nous leur donnâmes permission d'en manger, hors le mercredi, vendredi et samedi.

Le dimanche de Pâques fleuries, nous distribuâmes des rameaux à tous ceux de notre religion, en ayant pour ce fait provision eu Cap-Vert, en la manière qu'on les donne à Saint-Lazare, et prêché l'après-dînée du jugement général, les ayant entretenus, la veille, de l'obligation qu'ils avaient tous à se confesser et communier durant cette quinzaine, et de la manière de le bien faire.

Le jeudi absolu (12), nous chantâmes une grand' messe sur la dunette, qui était bien parée pour un vaisseau, ayant fait un petit reposoir de la chambre du capitaine pour y mettre Notre-Seigneur jusques au lendemain, et nous le portâmes, après que la messe fut achevée, en la façon accoutumée. Ensuite, nous fîmes la dénudation des autels, le lavement des pieds ; et l'après-dînée, nous chantâmes ténèbres, où tout la plupart du monde assista. Ce que nous fîmes aussi le mercredi et vendredi, et de deux en deux heures, nous assistions devant le Saint-Sacrement en surplis avec quelqu'un de nos catholiques.

Le vendredi saint, je prêchai la passion à 6 heures jusques à 7 heures et demie du matin ; après quoi, nous commençâmes le service à l'ordinaire, M. Feydin chantant la passion. L'adoration de la croix ayant été faite de tout le monde, nous allâmes requérir Notre-Seigneur et achevâmes le service, à cause du mauvais temps.

Le jour de Pâques, nous célébrâmes tous la messe avec le plus grande solennité qu'il nous fut possible, où la plus grande partie de nos ouailles communièrent à la grand'messe, leur ayant fait, avant de leur donner Notre-Seigneur, la pièce de la communion qu'on fait en nos missions, où Dieu donna bénédiction, les yeux répondant plutôt que leurs voix aux interrogations que je leur faisais, et même les principaux et ceux que je n'eusse pas cru. L'après-dînée je leur parlai du mystère et ensuite nous chantâmes vêpres.

M. de Fontaines et Feydin ont fait, trois fois la semaine pendant le carême, le catéchisme alternativement, et tous même ont fait des exhortations l'un après l'autre.

M. de Fontaines assemblait tous les jours les jeunes gens et récitait avec eux un jour le chapelet, et l'autre suivant les sept psaumes, et le soir les entretenait souvent de ce qu'on leur avait enseigné au catéchisme, et autres instructions.

Tout notre troupeau, qui était composé d'environ cent-huit ou dix catholiques, fit son devoir à Pâques, hors trois ou quatre, le reste étant de la religion, au nombre de trente-six ou quarante, dont quelques-uns venaient au service divin et assistaient à nos petits entretiens, sans que pourtant il s'en soit converti aucun.

Notre emploi de la journée était à peu près réglé comme dans nos maisons, excepté qu'il fallait s'accommoder au temps, aux lieux et aux personnes.

Après l'oraison mentale et l'office divin, nous récitions l'Itinéraire, afin qu'il plût à Dieu nous donner heureuse navigation. Ensuite chacun faisait la lecture de son Nouveau Testament et puis vaquait à l'étude qui lui était plus nécessaire. Entre une et deux, l'après-dînée, nous lisions tous ensemble les épîtres de saint François-Xavier pour tâcher de nous mouler sur lui, l'ayant reçu de vous pour patron et modèle. Les vendredis mêmes, nous n'avons point omis ce qui se pratique dès le matin en toutes nos maisons, nous enfermant pour cet effet dans le petite chambre de M. Kerkediou, capitaine, et immédiatement après cette action, nous commencions notre conférence, qui était tantôt sur les cinq vertus qui composent l'esprit de la Mission, tantôt sur nos règles et sur nos besoins et sur ceux du vaisseau pour y remédier.

Nous avons peu fait de répétitions, le lieu ne le pouvant pas bien permettre.

Nous avons soin l'un après l'autre des malades, chacun sa semaine, qu'on visitait deux fois le jour, leur portant de l'eau bénite.

Nous fîmes des conférences extraordinaires sur les sacrements, et, en celle de la visite des malades, nous résolûmes qu'aucun de nous prêtres ne porterait plus aux malades quelque chose à manger, ni leur donnerait conseil de se faire saigner, ni manierait leur pouls, mais laisserait tout ce soin (pour suivre de point en point le manuel) au frère Patte, qui les visiterait aussi deux fois le jour et nous donnerait avis de ceux qui seraient incommodés, et avait ordre de leur dire que, s'ils désiraient avoir quelque soulagement en leur mal, ils eussent à se confesser avant qu'il appliquât ses remèdes, afin que Dieu y donnât sa bénédiction. Ce que la plupart faisaient. Et ce bon frère s'acquittait si bien de sa charge qu'il était aimé de tous, tant des grands que des petits, des huguenots, que des catholiques ; et je ne doute point que Dieu ne l'ait envoyé dans ce vaisseau pour le bien et soulagement de tous, tant que nous étions, n'y ayant dans le bord qu'un jeune apprenti (13), et encore fut-il une bonne espace de temps (14) assez malade.

Vous pouvez donc juger de là, Monsieur, quels pouvaient être ses travaux, tant pour avoir soin de nous, que pour avoir été presque toujours, durant notre navigation, occupé à l'entour de vingt à vingt-cinq malades, sans qu'il en soit mort aucun. Et je crois que cette faveur, assez extraordinaire pour des voyages de longue course, lui a été accordée de Dieu pour récompense du grand soin et charité qu'il a eu vers eux, comme aussi une très bonne et parfaite santé dont il a toujours joui.

Il semblait, Monsieur, qu'après tant de grâces et de faveurs que Dieu nous avait faites durant tout le cours de notre navigation (qui peut être estimée jusques au cap de Bonne-Espérance une des plus heureuses qui ait jamais été, sauf la mort d'un seul homme, sans aucun mauvais temps, sans fâcheuse rencontre, sans division, mais avec une union assez grande et une discipline assez régulière, comme vous l'avez pu voir ci-dessus) nous devions surgir à bon port et arriver heureusement à cette île fortunée

de Saint-Laurent. Mais Dieu n'a pas voulu que ce fût encore pour cette heure. Son saint nom en soit béni et glorifié à jamais !

CHAPITRE VIII. - DE NOTRE OCCUPATION PENDANT TOUT LE TEMPS QUE NOUS AVONS ÉTÉ EN LA TABLE BAY, AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Après avoir tracé en bref quels furent nos emplois dans le vaisseau de la Maréchale, j'ai cru être obligé de vous rendre aussi compte des dix ou douze mois que nous avons passés au cap de Bonne-Espérance.

Vous saurez donc, Monsieur, qu'étant arrivés, un jeudi 20 du mois de mai, à terre, M Daveroult et moi un peu mouillés, je m'en allai incontinent avec Messieurs Véron et Guelton, chez M. le gouverneur, le sieur Daveroult étant demeuré au rivage pour avoir soin de ceux qui étaient à terre et qui se sauvaient à la nage dont deux ou trois moururent, pour être pris d'eau-de-vie, afin qu'il eût agréable de nous secourir en notre malheur et nous donner conseil de ce que nous ferions Nous y dînâmes et reçûmes de lui toutes les civilités possibles. Ce qu'il a continué toujours en notre endroit, quoique de différente religion, je ne dirai pas comme d'un ami envers son ami, mais comme d'un frère envers ses frères, mais même comme d'un père envers ses enfants et surtout Madame sa femme, comme vous le pourrez connaître par la suite, qui, hors sa religion, est une des plus sages femmes que j'aie jamais vues. Aussi est-elle aimée de tout le monde. Je n'ai jamais remarqué en elle la moindre passion, quoique je l'aie souvent fréquentée. Quelque affaire, quelque occupation qu'elle eût, elle se possédait si fort qu'il semblait qu'elle n'agissait pas, voire même dans quelques disputes que j'ai eues avec elle, pour être fille du ministre de Rotterdam, et assez versée dans l'Ecriture. Elle n'est point opiniâtre ce qui est assez rare ; et je crois qu'il ne serait guère difficile de la convertir, si elle était veuve. Je suis confus lorsque j'écris ceci d'une huguenote, étant si rempli de passions, quoique prêtre et faisant la fonction d'apôtre, qu'au lieu d'éclairer et servir aux autres, je leur suis une pierre d'achoppement et de scandale.

Messieurs de Fontaines et Feydin étant venus l'après-dînée, à terre, nous nous logeâmes proche du fort où nous demeurâmes quinze jours seulement, tant pour avoir affaire à une hôtesse assez difficile, que pource qu'il nous fallait trouver tous les mois deux cent vingt livres, sans d'autres petits frais imprévus, quoique mal nourris et encore plus mal logés. Jugez quelle pouvait être ma peine d'avoir sept personnes sur les bras et de n'avoir point d'argent, d'être en un bout du monde, en un lieu inconnu et parmi des païens et hérétiques. Certes elle n'eût pas été petite, si Dieu ne nous eût secourus ; aussi était-ce toute ma confiance. Joignez-y encore les occupations que j'ai eues dans le premier mois, qui étaient : 1° de satisfaire à notre petite famille où en un tel rencontre, il n'y a pas peu d'affaires ; 2° à Messieurs les capitaines et à

cent quarante personnes de leur équipage, tant pour les consoler, que pour établir la paix entre eux ; car il est fort difficile en une telle occasion, qu'il n'y ait division, tant entre les officiers qu'entre le reste de l'équipage ; 3° à M. le gouverneur, où il me fallait presque tous les jours aller, ne faisant rien avec Messieurs les capitaines qu'en ma présence, ni Messieurs les capitaines ne résolvant rien sans me l'avoir communiqué, M. le duc de La Meilleraye le leur ayant commandé par écrit dans leur ordre.

Le frère Patte, que nous avions laissé dans le vaisseau pour avoir soin de nos hardes jusques à ce que nous lui eussions envoyé un bateau pour les amener à terre, y arriva le 24 dudit mois avec tous nos ballots. Voyant donc nos personnes et nos meubles en sûreté, je me mis en peine de chercher quelque maison, où nous puissions nous-mêmes faire notre petit ménage et vivre de la même manière que nous faisons en nos maisons. Dieu favorisa merveilleusement notre dessein, et toute la batterie de cuisine que nous avions apportée de Nantes, les petits plats, les écuelles, les chopines et les autres choses nécessaires dont nous nous étions munis pour composer notre petite communauté à Madagascar, nous y servirent beaucoup. C'est pourquoi, ayant trouvé dans une métairie habitée par des catholiques romains, éloignée du fort d'une bonne lieue, deux chambres, une cuisine et un grenier, avec notre fourniture de bois et un plat de poissons les jours qu'il pêcherait, et ce moyennant vingt livres par chacun mois, je le proposai à la compagnie, qui en fut fort contente.

Mais, comme il nous fallait une permission de M. le gouverneur, je lui en fis une très humble supplication à laquelle d'abord il sembla être contraire, tant pour être sur la défiance que nous ne puissions faire quelque complot avec tous les officiers et soldats du vaisseau, qui étaient campés à la moitié du chemin, que pour l'appréhension qu'il avait que ces soldats, qui sont presque la moitié catholiques, ne vinssent à la messe, de quoi leur Compagnie est fort jalouse, y ayant défense expresse, et ne fissent quelque révolte contre lui. Mais comme je ne cessais de le presser sur ce point, lui représentant même que notre hôtesse nous avait donné notre congé et que nous serions contraints de coucher dehors, qu'au surplus nous lui donnions notre parole que nous ne ferions quoi que ce soit qui lui pût porter préjudice envers la Compagnie, là-dessus il m'accorda ma demande, mais à condition que nous ferions nos prières la porte fermée sur nous, et que nous ne l'ouvririons point, ni à ses soldats ni aux nôtres et que j'eusse à lui donner ma parole. Ce que je ne voulus faire, lui disant que j'étais pasteur de tous les gens de la Maréchale, et qu'ainsi tous ceux qui viendraient seraient les bienvenus, et que j'offenserais Dieu si j'agissais autrement, et non seulement eux, mais aussi les siens, soit qu'ils y vinssent pour entendre la messe, soit pour qu'on leur administrât les sacrements.

De cette réponse il témoigna n'être pas content, de sorte que l'interprète M. Guelton me pria d'acquiescer à sa demande, qui était ce lui semblait raisonnable pour être sous une Compagnie qui avait en horreur les prêtres, et que faisant autrement, je les

mettrais tous en danger d'être mal traités avec nous…"N'importe, dis-je, dites à M. le gouverneur que je ne saurais lui accorder ce qu'il désire en cela de moi, que j'en répondrais à Dieu, que je suis content de mourir pour le salut des âmes, que ce me sera une gloire tout à fait grande d'imiter en cela le Fils de Dieu, qui n'a point dédaigné verser jusques à la dernière goutte de son sang pour elles, et qu'aussi bien c'est la fin qui m'a fait quitter ma patrie, mes parents et le peu de bien que Dieu m'avait donné. Enfin dites-lui que, s'il n'a pas agréable que nous demeurions sur ses terres, quoique ses alliés, que nous nous en irons à la garde et conduite de Dieu". Ce que je ne lui dis pas seulement une fois, mais trois ou quatre, étant intérieurement disposé à tout ce qu'il plairait à Dieu nous arriver.

Et comme il vit ma résolution, il commençait à s'adoucir et enfin à m'accorder la maison que je lui demandais, sans exiger de moi aucune chose qui m'empêchât d'administrer les sacrements à ceux qui les souhaiteraient, et me dit seulement qu'il empêcherait que les catholiques ne nous vinssent voir. Et pour cet effet, tous les dimanches pendant six ou sept mois, il nous a envoyé en cette maison un garde pour empêcher les soldats catholiques d'y venir, et a fait même donner le morion (15) à deux, pour avoir entendu la messe. Ce qui toutefois n'a pas empêché que nous n'en ayons confessé et communié quelques-uns, le garde le permettant, et étant assez savant lui-même de notre religion. Voire même M. le gouverneur nous fit dire plusieurs fois et lui-même aussi en présence de bien du monde, que nous eussions à nous donner sur nos gardes, que le fiscal ferait soigneusement la visite et que, s'il nous trouvait disant la messe, qu'il confisquerait tout ce que nous aurions, et que, s'il lui demandait main forte, il ne lui pourrait pas refuser. Mais nous avons appris depuis que tout cela n'était qu'une pure politique et que M. le gouverneur ne faisait cela qu'afin que ses ministres n'eussent rien à lui reprocher.

Lui-même n'en est pas disconvenu, m'ayant dit souvent que la religion devait être libre. Aussi, quand il nous faisait l'honneur de nous visiter, outre le temps propre qu'il prenait, quand nos messes étaient dites, il envoyait toujours devant savoir s'il ne nous incommoderait point. Et nous le recevions dans le lieu où nous célébrions la messe, n'en ayant point de plus propre, qui était orné d'un grand crucifix de six à sept pieds que Madame la duchesse d'Aiguillon nous avait donné, lequel était trouvé de Madame la gouvernante bien dévot et bien fait. Ce qui l'obligea de dire à son mari, ainsi qu'on m'a rapporté, qu'elle n'avait jamais vu de peinture plus belle et plus touchante, entre autres la Madeleine aux pieds de la croix.

Le quatrième jour de juin, nous délogeâmes d'auprès du fort, et nous arrivâmes à notre métairie, où nous commençâmes à vivre un peu plus en repos, et en la façon que nous faisions en nos maisons de France, non pas, à la vérité, pour mon égard, car il me fallait être presque tous les jours au fort, à la tente de nos officiers, pendant presque tout le mois de juin, pour les affaires de M. le Maréchal, y ayant tous les jours des nouvelles propositions de part et d'autre par écrit, auxquelles il fallait

satisfaire, touchant le vaisseau, ses agrès, ses victuailles, ses armes et cent quarante hommes campés sur le bord de la mer. Et comme nous étions occupés pour le droit de Monseigneur le Maréchal, il arriva, environ le huit juin, deux grands vaisseaux de Hollande, qui me donnèrent espérance d'être bientôt quitte d'un tel tracas et embarras.

Monsieur et Madame la gouvernante, chez lesquels j'avais mangé deux ou trois fois la semaine pendant un mois, à cause de nos affaires avec Messieurs les capitaines, me témoignèrent qu'ils nous voulaient venir voir dans notre nouvelle demeure, et sachant le désir qu'ils avaient que nous leur donnassions à manger à la française, je leur fis offre d'une petite portion ; ce qu'ils acceptèrent, et nous les reçûmes, avec toute leur suite, dans une grange et les traitâmes, à notre manière de vivre de France, de venaison et chasse du pays, dont ils furent fort contents ; et nous témoignèrent du depuis beaucoup plus d'amitié. Aussi entre les raisons qui me portèrent à cela et me firent passer par-dessus la répugnance que j'en avais, pour n'être pas la coutume de la Mission, ni celle de ceux qui professent la vie apostolique, comme nous faisons, c'en fut une ; d'autant qu'on ne leur saurait faire plus grand honneur que de leur donner à manger, et manger chez eux ; et ayant à demeurer sur leurs terres beaucoup de temps, nous avions besoin de nous concilier leur amitié, afin qu'ils ne nous empêchassent point nos exercices, qu'ils nous donnassent les choses nécessaires à la vie, en payant, qu'ils fissent ce qui se pourrait pour la perte du vaisseau de Monseigneur le duc, pour ses officiers et son équipage.

Mais la principale raison fut afin qu'il nous fît passer à Madagascar par quelque vaisseau de sa Compagnie, ou par celui qu'on lui envoyait pour s'en servir où bon lui semblerait, lui promettant de lui donner ce qu'il jugerait à propos. Et je vous avoue franchement que, hors l'offense de Dieu, il n'y avait rien que je n'eusse fait et que je ne fisse encore pour aller secourir mon très cher frère et supérieur M. Bourdaise ; joint que le grand apôtre de notre siècle, saint François Xavier, m'en a laissé un exemple, appuyé sur les paroles de saint Paul, qu'il se faisait tout à tous pour les gagner tous à Notre-Seigneur Jésus-Christ (16) ; car, ne pouvant avoir entrée vers un roi japonais, pour être mal vêtu et sans suite, il se revêtit des plus beaux habits du pays et se fit suivre des Portugais, et par ce moyen il parla au roi, le convertit, si je ne me trompe, et obtint de lui ce qu'il voulut.

Les capitaines des vaisseaux hollandais, qui avaient accompagné M le gouverneur, nous prièrent d'aller à leur bord, tant pour voir et signer les articles qui avaient été accordés avec les officiers de la Maréchale et M le gouverneur, que pour faire une visite dans le même vaisseau de la Maréchale, avec des charpentiers experts, pour voir, avant de donner congé à tout l'équipage, s'il n'y avait point moyen de sauver ledit vaisseau, et aussi nous témoigner tout ce qu'ils pourraient faire pour notre service.

Quant au premier chef, touchant la signature des articles, auxquels M. le gouverneur et les officiers me pressaient de signer, j'ai refusé, quelque instance qu'on me fit, et ne le voulus point faire, non qu'il y eût quelque chose contraire à M. le maréchal, mais seulement pource qu'il y avait que nous ne faisions aucune fonction de prêtre dans le pays.

Pour le deuxième chef, le vaisseau fut trouvé si endommagé qu'ils dirent qu'il était impossible de le sauver, la quille étant rompue et une partie des courbes ayant manqué; en sorte qu'il est fort penchant du côté de babord, outre qu'il est très enfoncé dans le sable.

Et au regard du troisième, ils nous reçurent avec toutes les civilités possibles, l'artillerie jouant son jeu ; car il fut tiré cent cinquante coups de canons, sans parler de plusieurs autres fanfares et instruments, dont ils nous voulurent régaler, le capitaine du vaisseau où nous étions étant catholique romain, avec beaucoup de son équipage, quoique hollandais.

Après, avoir été douze ou treize jours à la rade, ils partirent pour Batavia et emmenèrent cent vingt-cinq de nos gens. Je pris pour lors l'occasion d'écrire à M. le généralissime de cette ville de Batavia, distante du cap de Bonne-Espérance de seize cents lieues, pour le prier très humblement de nous vouloir faire donner passage pour Madagascar, s'il était possible, ou du moins pour Hollande, en payant. L'on dit que c'est un savant personnage et qu'il est prêtre et a été jésuite, quoiqu'il soit maintenant marié. Pendant tout le temps qu'ils furent au port, M. le gouverneur nous manda souvent pour l'aller visiter et manger chez eux, nous envoyant pour ce son carrosse avec des cavaliers, nous renvoyant de même, quelques prières et supplications que je pusse faire pour l'en empêcher.

Il nous venait quelquefois prendre pour nous mener promener, et quand il nous rencontrait, il nous faisait mener dans son carrosse ; et pendant tout l'hiver, quand nous l'allions visiter ou qu'il nous envoyait quérir, il nous a toujours donné des soldats pour nous accompagner.

Il donna ordre à ses jardiniers de nous fournir d'herbages et légumes. Quand il y avait quelque chose de nouveau dans ses jardins, il nous en envoyait, comme melons, artichauts, asperges, pois, fèves, même des moutons, du veau, du poisson. Tant y a que je ne puis dire autre chose, que nous avons reçu d'eux toutes les civilités et courtoisies possibles. Et quand nous aurions été leurs parents, ils n'avaient pas fait davantage.

En quoi certes, mon très cher Père, le dire de Notre-Seigneur Jésus-Christ parait bien véritable, que quiconque aura délaissé, pour l'amour de lui, maisons ou sœurs ou père ou mère ou femme ou enfants ou champ ou quelque autre bien ou héritage, en

recevra cent fois autant et héritera par après la vie éternelle (17) ; par où il s'entend qu'il recevra le centuple ou cent fois autant, en cette vie, et puis après en l'autre la vie éternelle, ainsi que le même Jésus-Christ le dit en saint Marc : "Vous ne recevrez pas seulement puis après la récompense éternelle, pour vous être fait pauvre pour Jésus-Christ, mais en cette vie vous en recevrez cent pour un (18)".

Et nous le voyons, à la vérité, bien accompli à la lettre non seulement dans les royaumes et provinces où nous sommes établis, où, pour, une maison que nous avons quittée nous en trouvons plusieurs, qui sont nôtres, et que Dieu nous a données, pour une que nous avons abandonnée ; et pour père et mère que nous avons quittés, Dieu, en leur place, nous en baille tant d'autres, qui nous aiment plus que ceux que nous avons laissés et qui ont plus de soin de nous et qui veillent plus sur notre bien.

Quant aux frères et sœurs, nous en trouvons en si grand nombre, qui nous chérissent bien autrement que les charnels, parce qu'ils nous chérissent pour Dieu et en Dieu, sans y prétendre aucun intérêt, tandis que les charnels nous veulent du bien pour leur profit et intérêt, et seulement tandis qu'ils ont affaire de nous ; qui est, à proprement parler, s'aimer aux dépens d'autrui.

Or, que dirai-je du contentement dont on jouit dans une communauté érigée au service de Dieu? On en reçoit cent fois plus qu'on n'en eut reçu dans le monde, même de ceux qui sont les mieux appointés et qui sont à la cime de la roue de la fortune. On verra les hasards auxquels ils sont prêts de tomber à chaque pas, et les mécontentements qui les bourrellent à chaque moment, et les continuelles alarmes des appréhensions qui ne leur donnent ni paix ni trève.

Et s'il est question de l'honneur, n'en recevons-nous pas cent fois plus que nous n'en eussions reçu dans le monde? Car les prélats, les grands seigneurs et les princes, si nous eussions demeurés au monde, ne nous eussent pas peut-être regardés, tandis que, nous voyant à présent revêtus d'une vieille robe et d'une soutane rapetassée, ils nous font beaucoup d'honneur et nous portent un grand respect de cela nous en pouvons rendre témoignage, quoique nous soyons dans un pays inconnu, très éloigné, fort barbare et parmi des hêrétiques. Car que nous a-t-il manqué de nécessaire, ou plutôt n'avons-nous pas abondé et eu plus que nous eussions eu en nos maisons de l'Europe, ainsi qu'on le pourra connaître par la suite du présent discours? Pour ce qui concerne l'honneur, je confesse ingénument que, si j'avais été au monde, je n'en aurais point tant reçu comme j'en ai reçu des seigneurs de France et surtout de Messieurs les gouverneurs, capitaines et officiers de Hollande.

Quant à la paix intérieure de mon âme, quoique je ressente et sois environné d'un grand nombre de difficultés qui ne sont pas petites, je ne laisse pas pourtant d'en jouir d'une si grande, qu'en ma vie je n'en ai eu de pareille.

Excusez, Monsieur, votre enfant de vous écrire de la sorte ; mais l'obligation que j'ai à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à la très sainte et immaculée Vierge Marie, sa mère, et à vous, mon cher Père, de m'avoir admis dans votre Compagnie et envoyé ès pays infidèles, dont je vous remercie infiniment, vous assurant de n'oublier jamais cette si grande faveur et d'en être reconnaissant toute ma vie, m'a fait tenir ce langage. Et si c'était encore à refaire, eusse-je tout un monde, je le quitterais très volontiers pour posséder la condition dans laquelle je suis. O heureuse condition et encore plus heureuse que je ne saurais dire !

Eh ! Qui serait-ce donc maintenant celui qui appréhenderait de passer les mers pour gagner des âmes à Dieu, puisque dans les tempêtes l'on n'y rencontre que des calmes et bonaces ; dans les naufrages, que des aides et secours extraordinaires. Bref, dans les grandes difficultés, et dans celles même où il semble n'y avoir point de remède. C'est pour lors où Dieu fait paraître sa providence, ainsi que nous-mêmes l'avons expérimenté, comme il se peut colliger de ce qui a été dit et de ce qui se dira par après en ce discours. C'est pour lors dis-je, que Dieu console une âme et la comble de telles joies et délices spirituels qu'il n'y a que ceux qui y ont passé, qui en puissent parler Tellement que la mort même, qui, selon le philosophe, est la chose la plus terrible des terribles, est douce, agréable et vue de bon œil à tous ceux qui se sont entièrement donnés à Dieu pour le servir parmi les infidèles.

Les vaisseaux donc étant partis avec tout l'équipage de Monsieur le maréchal, hors douze ou treize personnes, qui restèrent à terre avec les capitaines, je commençai à jouir du repos. Et afin de le mieux goûter et connaître ce que Dieu demandait de nous pendant tout le temps que nous aurions à demeurer en cette terre, je proposai à la Compagnie de faire les exercices spirituels ; ce qu'ils approuvèrent fort. Nous y entrâmes donc un dimanche au soir, le 19e de juin, et y fûmes huit jours entiers, avec une si grande satisfaction, que je ne crois pas en avoir jamais eu une pareille, Dieu comblant mes frères de beaucoup de grâces, en sorte qu'il paraissait être manifestement avec nous, soit par les répétitions, soit par les l'humiliations, soit par la communication qu'un chacun fit et a toujours continuée de temps en temps, soit enfin par la rénovation de la pratique des règles que l'on a tâché de garder assez exactement, par la bonté et miséricorde de Dieu. Nous nous servîmes de Philagie (l9) pour méditations et gardâmes le même ordre que nous avons coutume d'observer en nos maisons de France. Le frère Patte fit la sienne pareillement d'autant de jours.

M. Boutonnet, qui est ce jeune homme que nous amenâmes de Paris, la fit aussi, mais avec tant de bénédiction du ciel que, le lendemain de ces exercices, 17 de juillet jour consacré à saint Alexis, il se revêtit d'une soutane en qualité de clerc. Il était si épris de l'amour de Dieu et embrasé de dévotion, qu'il était besoin, non de l'éperon, mais de bride pour le retenir ; car, si je l'eusse voulu croire, il n'y avait point assez d'instruments de pénitence ni de mortification pour lui. Cela fit que lui-même faisait

en ses récréations des ceintures de fer blanc à molettes, se servant d'épingles pour la chaîne, afin d'en user, soit pour s'en ceindre les reins soit pour discipline.

Il eut bien souhaité que je l'admette dans la compagnie comme séminariste interne, et m'en pressait fort ; mais, pour en quelque façon le contenter, je lui dis qu'il serait plus à propos d'étudier en philosophie et que M. Daveroult serait son maître et que, dès que nous serions à Paris, il pourrait y être reçu et aurait plus de satisfaction et en prendrait bien mieux l'esprit. Il y acquiesça donc et me fit cette belle réponse que je souhaiterais être bien avant gravée dans mon cœur (et dans ceux des personnes de communautés et de religions) : "Eh bien ! Monsieur, je ferai tout ce qu'il vous plaira, et je me jette entièrement entre vos mains, afin que vous fassiez de moi ni plus ni moins que le potier de l'argile, et le ciergier de la cire molle, et que vous me tourniez et viriez comme bon vous semblera, vous suppliant au surplus de m'avertir de tous mes manquements et de me dire comme quoi vous voulez que je me comporte, et me donnant pour ce un règlement de votre main". Ce que je fis bien volontiers, et ne doute point que vous ne soyez persuadé de la joie dont Dieu voulut pour lors combler mon âme ; car il n'y en a point de pareille à celle qui provient de ce qu'on voit Dieu aimé et honoré sans mesure.

Son règlement était donc :

Se lever tous les jours à 4 heures, hors le vendredi, qu'il reposait jusques à l'Angelus. A 4 heures et demie, son oraison jusques à 5 heures et demie ; et à 5 et demie jusques à 6, la lecture du Nouveau Testament. A 6 heures, il venait accommoder les ornements du prêtre et étudiait ensuite jusques à 8 sa leçon de philosophie. A 8 heures, il servait la messe, il allait dire sa leçon avec son maître jusques à près de 10 heures et demie, et ensuite s'en venait mettre la nappe. Il lisait toujours à table l'Ecriture Sainte.

Il passait ses récréations bien souvent tout seul, s'occupant à quelque chose, comme de coudre et raccommoder ses hardes, etc., sinon le jour de récréation que nous prenions dans la semaine, où nous le menions avec nous, et quelques autres heures de récréation en la semaine.

Après l'obéissance, M. Feydin lui montrait le plain-chant, et ensuite il faisait une demi-heure de lecture spirituelle, puis étudiait jusques à 4 heures. A 4 heures jusques à 5, il conversait avec son maître et employait le reste du temps, jusques à ce qu'il mît la nappe, à l'étude.

Il communiait toutes les fêtes et dimanches et employait presque toute la journée à la dévotion, disant même l'office avec nous. Il faisait tous les mois un jour de retraite et sa communion. Il venait même quelquefois me demander pénitence, quand il avait fait quelque légère faute, après l'examen général.

Voilà Monsieur, quelle était la vie de ce jeune homme ; et si elle était telle à l'extérieur, jugez quelle pouvait être celle de l'intérieur. Et s'il a fait tant de progrès seul et conduit par un aveugle et parmi des barbares, quels eussent été ceux qu'il eût faits dans le séminaire de Saint-Lazare ! C'est, certes, un de mes étonnements comme quoi un jeune homme de 21 ans s'est pu conserver dans la piété et dans la pratique de son règlement, nonobstant tant d'occasions qui l'en pouvaient divertir.

Cordelet fit pareillement quatre jours de retraite.

Toute notre petite famille étant renouvelée et fortifiée des lumières d'en haut, nous commençâmes à mener une vie de Chartreux, nous occupant à la dévotion, à la pratique de toutes nos règles et coutumes de la Compagnie. Et pour y mieux réussir, nous faisions tous les mois un jour de retraite avec la communication.

Quant à l'étude, chacun s'y adonnait selon ses besoins ; et quant à moi, j'y employais sept ou huit heures par jour, voyant le matin Bonacina, et l'après-dînée composant et apprenant des pièces de mission ; de manière que je n'avais pas le loisir de m'ennuyer, et je n'étais pas plus tôt au matin que je me trouvais au soir, tant le temps se passait vite, ce me semblait.

Il arriva encore, le 15 juillet, des vaisseaux hollandais pour Batavia ; ce qui me fit proposer à la compagnie, n'ayant plus d'espérance des navires des évêques et marchands de France, savoir s'il serait expédient d'aller à Batavia, afin d'obtenir permission de M. le général pour Madagascar, M. le gouverneur et ses officiers nous faisant espérer qu'il nous serait facile de trouver passage par les vaisseaux des gens libres, Monsieur le général le permettant ; joint que nous serions plus assurés et mieux placés pour notre retour en Hollande et que j'étais bien en peine comment vivre sans argent ; personne ne pouvant acheter nos hardes, que nous vendrions facilement à Batavia, où il y avait grand nombre de catholiques de toutes sortes de nations, auxquels nous pourrions beaucoup servir. Ayant donc proposé le pour et le contre à ces messieurs, la chose fut trouvée si importante qu'on jugea à propos de faire quelques prières extraordinaires pour la recommander à Dieu, afin qu'il nous fit connaître sa volonté, et voir cependant, avec le gouverneur et ses capitaines, leur sentiment et l'ordre qu'il fallait tenir, si tant est qu'il fallut entreprendre le voyage.

Ce fut pourquoi, le même jour que les vaisseaux arrivèrent, j'allai trouver M. le gouverneur, qui me porta beaucoup à cela et me dit que demain il irait à bord nous préparer le logement. De sorte qu'étant revenu au logis pour en avertir ces messieurs,

qui y étaient tous fort portés hors un, qui néanmoins ne voulait point rester, mais nous suivre partout, je trouvai M. Daveroult au lit avec la fièvre, provenant de l'inflammation de sa loupe, qui lui faisait grand mal. Et croyant que ce ne serait rien, j'espèrais que dans quinze jours nous pourrions partir ; mais il en alla autrement ; car, son mal augmentant de jour en jour, sa loupe commença à vouloir apostumer ; ce qui fit juger au frère que son incommodité serait de longue haleine et qu'il serait obligé peut-être de lui couper ; ce qu'il fit trois semaines ou un mois après. Cela fut cause que nous changeâmes de résolution, adorant la divine Providence, que nous allâmes remercier M. le gouverneur de ses courtoisies qui nous manifesta par cet accident sa volonté. De manière et dire adieu à M Véron, ce capitaine de la Maréchale, qui allait à Batavia, lui sixième.

Le pauvre M. Daveroult fut dix semaines au lit, où il endura de grands maux et fit paraître une admirable patience, qui édifia grandement toute la compagnie. Aussi ce bon Dieu, pour lequel il avait gagné cette loupe au mont Liban, la lui voulut ôter au cap de Bonne-Espérance, en récompense de la patience qu'elle lui avait fait pratiquer; de façon qu'il a le genouil (20) comme s'il n'en avait jamais eu.

Dans les commencements de la maladie de M Daveroult, M. de Boissy, qui avait autrefois commandé les vaisseaux de Monseigneur le duc de La Meilleraye et qui était capitaine des soldats et passagers de la Maréchale, homme fort incommodé des gouttes et qui, pendant toute la navigation, fut toujours au lit, voyant M. Véron parti pour Batavia et lui si malade que nous fûmes contraints de lui administrer les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrême-onction, et même de veiller la nuit auprès de lui, me supplia instamment de le vouloir retirer auprès de nous. Ce que je ne pus lui refuser, tant à cause de la charité, que pour être notre bienfaiteur, nous laissant par son testament environ onze cents livres pour qu'on lui dit des messes. En quoi paraît et reluit manifestement la divine Providence à notre égard, de nous donner et fournir par cette voie de quoi nous nourrir et entretenir ; en ces terres éloignées, lorsque nous en avions très grand besoin. Qui est-ce donc qui, après cela, perdra courage et confiance, ou plutôt qui n'aura pas espérance en Dieu dans les nécessités les plus pressantes. ! Oh ! Qu'il fait bon servir un tel maître, qui toujours a soin des siens et ne les délaisse jamais, quelque part qu'ils puissent être !

Nous le reçûmes donc chez nous le 26 juillet ; mais ce ne fut pas pour beaucoup de temps ; car il plût à Dieu le retirer trois jours après, le 29 du même mois, sur les 8 à 9 heures du matin, achevant la messe des agonisants. Nous l'enterrâmes la nuit, derrière la muraille de l'autel où nous célébrions après avoir fait le service sur le corps.

C'était un miroir de patience ; car, quoiqu'il fût très prompt et qu'il eût les membres de son corps tout ulcérés (ce qui lui faisait souffrir de très grandes douleurs), l'on n'entendait sortir de sa bouche sinon ces paroles : "Mon Dieu, ayez pitié de moi,

faites-moi miséricorde, pardonnez-moi mes péchés, recevez-moi en votre gloire." Dans laquelle je crois qu'il est, pour avoir souffert, durant six ou sept mois, de très grandes douleurs avec tant de constance et de patience. Aussi le bon Dieu l'en a-t-il voulu récompenser en cette vie, lui faisant cette grâce d'être muni de tous les sacrements, de mourir en la maison et entre les mains des prêtres et d'avoir pendant huit mois, tous les jours, quatre messes, grâces qui ne sont pas petites, ni accordées à toutes sortes de personnes, particulièrement si l'on considère que c'est dans une terre très éloignée, parmi des barbares et des hérétiques. Oh ! Plût à Dieu mourir ainsi, si Dieu ne m'accorde pas la grâce du martyre que je souhaite plus que le cerf, quoique poursuivi des chasseurs et talonné des chiens, ne désire la fontaine des eaux vives.

Après que M. Daveroult fut parfaitement guéri par le soin et diligence qu'y apporta le frère Patte, fort expérimenté en son métier, de façon qu'il n'y a point de grande maladie dans le pays, où les chirurgiens hollandais ne le mandent, non plus que M. et Madame la gouvernante, et se fient plus sur lui que sur les leurs, il fit leçon de philosophie deux fois le jour à M. Boutonnet.

M. de Fontaines enseignait Binsfeld à M. Karkadiou, second capitaine de la Maréchale, qui a dessein de quitter la milice du roi de la terre pour s'enrôler en celle du roi du ciel. C'est un gentilhomme dévot et qui a toujours été fort à exemple ; il fréquentait souvent les sacrements et assistait toutes les fêtes et dimanches aux vêpres et exhortations, et, quoiqu'il fût éloigné presque d'une demi-lieue, il venait tous les jours à la messe, même ès temps de pluies.

Nous prêchions tous les mois une fois ou deux à la compagnie, où tous nos Français assistaient, et quelquefois quelques Hollandais, dont quelques-uns se sont confessés. Nous célébrions tous les jours la sainte messe après l'oraison et les petites heures, et suivions de point en point l'ordre de la journée qui s'observe en nos maisons.

Ne pouvant plus avoir qu'à grand' peine et avec beaucoup d'argent un mouton par semaine pour notre nourriture, nous fûmes contraints d'envoyer deux fois la semaine à la chasse le frère Patte avec M. de la Cloche, lieutenant de la Maréchale et neveu de M Karkadiou, qui partageaient également leur gibier. Et Dieu bénit tellement leur chasse qu'ils apportaient plus que nous n'en pouvions manger, soit daims ou chevreuils, soit rhinocéros, qui sont des animaux gros comme trois bœufs, vaches marines, cerfs, flamants, autruches, qui sont des oiseaux grands comme des hommes, lièvres, perdrix, grues, faisans, paons, canards, oies, pluviers, goélands, pies de mer et autres sortes d'oiseaux qui ne sont point en France. De façon que nous vécûmes à très bon compte et qu'il ne nous coûtait, tant pour loyer de maison, bois et autres ustensiles de ménage, que quarante livres au plus chaque mois pour huit personnes que nous avons presque toujours été.

Ce bon frère cuisait une fois la semaine, faisait la lessive et la cuisine, hors des deux fois qu'il allait à la chasse. Et je vous avoue que, n'eût été lui, nous eussions été bien empêchés et qu'un tel frère ne se saurait payer dans les pays étrangers.

Voilà quel était son emploi, quant à l'office de Marthe, auquel il tâchait de joindre celui de Marie-Madeleine par la pratique de ses règles, d'une petite retraite d'un jour tous les mois, avec sa communication, demandant souvent d'être averti les vendredis, y faisant les humiliations et demandant pénitence de ses manquements presque à toutes les répétitions d'oraison. Enfin tout ce que je puis dire de lui, c'est un bon frère de la Mission.

M. Feydin, étant sur la fin de son séminaire me pria de lui permettre de vivre et faire les exercices que les séminaristes pratiquent. Il commença donc le jour de la Notre-Dame de septembre et continua jusques aux fêtes des saints, afin de se mieux disposer à ce grand sacrifice (21), qu'il fit entre mes mains le 4 novembre, jour consacré au grand saint Charles Borromée, modèle des bons prêtres. Il faisait presque toutes les pratiques qu'on fait en nos séminaires, comme les exercices corporels, soin des lampes, des pots, laver les écuelles, venir demander pénitence après l'oraison de 4 heures, voulant que je le reprisse aigrement devant les autres et que je donnasse de bonnes pénitences. Ce que je faisais pour satisfaire à son humilité. Et par ces saints exercices il édifia beaucoup la compagnie, de manière que ces Messieurs ne trouvèrent rien en lui qui pût l'empêcher d'être admis au corps de la congrégation de la Mission ; au contraire, qu'il y pourrait beaucoup faire de bien par son exemple. Il a toujours exercé l'office d'admoniteur que vous m'aviez mandé de lui donner, pareillement celui de procureur, de sacristain, de maître de chant, enseignant aussi à lire. Voilà quel était son emploi outre ses études et exercices spirituels.

Nous célébrâmes la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec grande solennité, ayant pour ce préparé notre chapelle, le mieux qu'il nous fut possible, de tableaux et fleurs, avec une crèche pleine de foin, dans laquelle il y avait un enfant Jésus de cire merveilleusement bien fait, que Madame Traversay nous avait donné.

Tous nos Français n'assistèrent pas seuls aux matines chantées en plain-chant, grandes messes, où M. Karkadiou, capitaine de la Maréchale, offrit le pain béni, laudes, messes du jour, exhortations, que nous fit M. Daveroult sur le mystère, et vêpres; mais aussi plusieurs Hollandais catholiques s'y trouvèrent, de façon que toute la chapelle était pleine. Et tant eux que nos Français reçurent presque tous leur Sauveur.

Ce même jour, 25 de décembre, arriva un petit vaisseau anglais à la rade ; ce qui m'obligea, le jour de Saint Etienne, d'aller voir M. le gouverneur pour savoir où allait ce vaisseau, et, par son moyen nous faire donner passage, soit pour Madagascar, s'il tendait aux Indes, soit pour l'Europe. Il me dit qu'il s'en allait à Livourne en Italie, et

qu'il avait déjà parlé de nous passer, et que cela se pourrait ; que, quant à ce qui le concernait, il nous offrait tout ce qui nous serait nécessaire, et me pria de venir dîner chez lui le jour des Innocents, où le capitaine anglais se devait rencontrer, et qu'il me prêterait sa chaloupe pour aller en son bord voir s'il y aurait logement commode pour nous et notre bagage.

Nous allâmes donc, M. Daveroult et moi, ledit jour, au bord du petit vaisseau anglais, avec le capitaine et Marchand, et nous trouvâmes la chambre de Sainte-Barbe pour logement. Quoique bien petite pour sept personnes, et encore plus incommode pour n'y avoir point de clarté que d'une chandelle, néanmoins le désir que nous avions d'être tous ensemble, de gagner trois mois d'avance, que nous avions à attendre la flotte, et de ne mettre que deux mois, ou dix semaines au plus, en notre voyage, et, par ce moyen, travailler à secourir plus promptement le pauvre M. Bourdaise et les bons néophytes de l'île de Saint-Laurent, nous fit résoudre, après l'avoir proposé à la compagnie, tous étant d'un même avis, à cette incommodité, non seule, mais accompagnée de quelques autres, comme de courir risque d'être pris des Turcs, lorsqu'ils font la visite, de faire notre cuisine à part et nous munir de toutes choses nécessaires, jusques au bois et à l'eau, qui ne sont pas de petites incommodités, non plus que de petits frais. Nous avions pourtant passé par-dessus, et il n'était plus question que de la somme ; mais elle était si haute pour notre bourse que nous ne pûmes y acquiescer, nous demandant onze cents écus, sans nous fournir un verre d'eau ; ce qui fut trouvé, tant du gouverneur que de notre capitaine, exorbitant, qui nous sollicitèrent à attendre les vaisseaux hollandais, où nous serions beaucoup mieux, sans craindre les Turcs, sans avoir soin de quoi que ce soit, outre l'espérance de ne rien payer.

Cela fut cause que nous le laissâmes partir, le premier jour de l'an 1661, sans vous écrire ; dont je vous demande très humblement pardon, y ayant de ma pure faute. Je crois pourtant que Monseigneur le duc de La Meilleraye vous aura donné avis de nous, M. le gouverneur ayant amplement écrit à sa Compagnie touchant le naufrage et nos personnes, pour le faire savoir audit duc de La Meilleraye.

Le 16 janvier 1661, je baptisai du nom de Christine la petite fille d'un esclave Nègre catholique, qui a été pris en guerre par les Hollandais sur les Portugais, homme craignant Dieu et bien instruit és points de notre religion. Il m'en amena encore une autre le 6 février, et elle fut nommée Marie. Voilà les deux âmes chrétiennes que nous avons pu acquérir à Notre-Seigneur en un si grand pays, et en dix mois que nous y avons demeuré, pour n'avoir eu aucune liberté, ni notion du langage du pays, non plus que de celui de Hollande.

Le 30 janvier, nous entrâmes en retraite afin de nous mieux disposer à notre retour pour la France. Messieurs de Fontaines et Feydin ne purent faire que quatre ou cinq jours, pour s'être trouvés incommodés, et M Daveroult et moi achevâmes le reste.

Nous nous servîmes de Busée et nous nous attachâmes aux méditations des vertus requises par saint Paul aux prêtres, qui sont des sujets grandement utiles à méditer et d'où l'on peut recueillir de grands fruits.

M. Boutonnet fit aussi huit jours avec nous. Je le visitai après avoir satisfait à la compagnie. Le frère Patte la fit de quatre jours. Pareillement Cordelet, qui a été deux mois au cap fort travaillé d'un esprit, qui tantôt lui tirait son matelas, tantôt les pieds, tantôt la tête ; ce qui l'empêchait de dormir et lui causait beaucoup de peine, faisant un grand bruit ; ce qui réveillait un chacun. Cela nous obligea, M. de Fontaines et moi, à passer une nuit revêtus de surplis et étoles pour le conjurer. Etant venu sur la minuit ou une heure, je commençai à le conjurer, de la part de Dieu, qu'il eût à nous dire qui il était, ce qu'il demandait ; et lorsque je le conjurais en un lieu, il s'en allait en un autre ; mais, le poursuivant et pressant vivement en trois ou quatre endroits pendant une demi-heure, il cessa pour l'heure, sans pourtant laisser de venir toutes les nuits dans la chambre de ces messieurs, où couchait Cordelet, durant le reste du temps que nous avons été au cap.

Le 24 de février, jour consacré au glorieux apôtre saint Mathias, arriva la flotte de Hollande composée de sept grands vaisseaux, et nous allâmes tous en corps saluer M. l'amiral, en habit court, ainsi que le gouverneur nous l'avait prescrit et que le Père Martin Martinion, jésuite, avait fait, passant dans leurs vaisseaux de la Chine en Hollande, outre que les jésuites qui demeurent à Amsterdam ne sont pas vêtus autrement que d'habits noirs, avec un justaucorps, comme nous sommes.

Le 26, je le fus visiter avec M de Fontaines pour savoir l'ordre que nous aurions à tenir. Il nous reçut très civilement, nous promit qu'il ferait son possible pour nous contenter, et que, dans deux ou trois jours, après en avoir conféré avec M. le gouverneur, il nous en donnerait avis.

Le 3 mars, il m'envoya quatre billets pour quatre vaisseaux. Dans le Vice-Amiral, qui va en Zélande, où il y a un ministre, est M. Daveroult et Cordelet, dans le Naclebon est M. de Fontaines, dans le Lambrafort est M. Boutonnet ; et dans le Malague sont M. Feydin, frère Patte et moi. Nous mangeons tous à la chambre du capitaine et avons chacun notre chambre. Par où paraît manifestement le soin que Dieu a de ses serviteurs et l'obligation qu'ils ont de s'abandonner entièrement entre ses mains

Ayant reçu cet ordre comme provenant de la divine Providence, nous commençâmes à disposer nos petites affaires et à nous munir des choses nécessaires pour le voyage ; ce qui n'était pas si facile comme si nous eussions été tous ensemble, ou du moins en deux bandes ; mais Notre-Seigneur, qui nous a toujours assistés à ce voyage, ne nous manqua point à cette occasion, faisant que Monsieur et Madame la gouvernante, auxquels nous avons de très grandes obligations, nous fournirent nos petites provisions. De façon que chacun eût ce qu'il avait de besoin, comme vin, eau-de-vie,

biscuit, poisson, beurre, pour plus facilement faire carême parmi des personnes qui mangent tous les jours de la chair ; qui n'est pas une incommodité pour manger à leur table.

Le 6 mars, premier dimanche de carême, tous nos Français firent leurs pâques, et non seulement eux, mais plusieurs Portugais, Espagnols, Hivernois et Hollandais, qui étaient arrivés en cette flotte, voulurent être du nombre. Je préchai l'après-dîné, de la persévérance pour prendre congé de tous, tant des nôtres que des autres, et les recommander à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa très sainte et immaculée Mère, afin que, par les mérites de l'un et les prières et intercession de l'autre, ils pussent se maintenir purs et nets parmi les hérétiques, ni plus ni moins que les rayons du soleil dardés sur la boue.

Le jeudi 10 dudit mois, après avoir tous dit la messe pour notre voyage et avoir pris congé les uns des autres, nous nous en allâmes à nos bords, non pas pour y faire envers le prochain les exercices que nous avons pratiqué dans la Maréchale, du moins quant à notre vaisseau, où il n'y a qu'un Français catholique sur presque deux cents hommes. Dieu l'a ainsi permis, son saint nom soit béni. ! Voilà, mon cher Père, quelles furent les occupations de vos enfants en cette terre du cap de Bonne-Espérance, qui auraient été tout autres s'ils avaient été guidés par un bon pilote, et non pas par un méchant et ignorant comme je suis.

J'oubliais à vous dire que M. Guelton, qui a été, à Batavia, fort bien reçu du généralissime, m'a dit qu'on avait parlé à des matelots qui sont revenus naguère de Madagascar, et qu'ils lui ont assuré que les Français avaient abandonné le fort et s'étaient retirés à l'îlot où était le magasin, lieu qui servait autrefois de forteresse aux Portugais, pour avoir grande guerre avec ceux du pays. Et l'on ne sait même s'il n'y a point de dissension parmi eux. L'on dit que M. de Chamargou, lieutenant et allié de Monseigneur le duc, est mort. C'était un gentilhomme très dévot, fort aimé de feu M. Dufour et qui avait de très grandes tendresses pour la Compagnie, jusque-là même qu'on disait qu'il voulait être des nôtres. Vous pouvez juger quelle perte les pauvres néophytes et M. Bourdaise, qu'on dit vivre encore, ont faite. L'on dit aussi qu'il était si fort aimé de tous les Français, qu'ils l'ont grandement regretté, et que la guerre n'est venue, si je ne me trompe, que depuis sa mort. Nous en avions bien ouï dire quelque chose en notre arrivée au cap par M. le gouverneur.

Le sieur Guelton a fait en sorte qu'un marchand a frété de la Compagnie de Hollande un petit vaisseau de deux cents tonneaux, chargé de marchandises nécessaires pour le pays, et, sous main, il y a fait passer les armes et la poudre de Monseigneur le duc, et un homme, auquel il a donné de bouche des ordres pour M du Rivaux, gouverneur, comme aussi vin, farine et autres petits rafraîchissements ; et il a pareillement écrit une lettre à M. Bourdaise touchant notre naufrage Il m'a de plus dit que, si j'avais été à Batavia, j'y eusse passé, et qu'il a même été mis en délibération au

conseil si le marchand nous pourrait venir chercher au cap; mais ils craignirent que le vaisseau manquant le cap, il ne fût en danger. C'est pourquoi ils n'y voulurent pas entendre, ou plutôt Dieu ne le voulut pas par cette voie, nous réservant pour une autre meilleure.

CHAPITRE IX. - DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET DE SES HABITANTS

Le cap de Bonne-Espérance est une terre où il y a beaucoup de montagnes, d'où sortent beaucoup de ruisseaux d'eau très claire et très bonne ; qui arrose les vallées et les plaines ; de façon que les terres sont merveilleusement bonnes et grasses. Aussi portent-elles froment, seigle, orge, avoine, vin et beaucoup de melons d'eau et de France, comme aussi toutes sortes d'herbages. Les fruits ont de la peine à y venir en maturité, à cause des grands vents, presque continuels ; car en dix mois que j'y ai été, je n'ai guère vu de jours sans vent ; ce qui fait que le pays est très sain ; aussi n'y voit-on point de malades. Et lorsque les vaisseaux hollandais arrivent, dans lesquels il ne manque point de malades, dès qu'ils ont été à terre sept ou huit jours, ils sont guéris.

Cette terre est sur le 34 degré, comme est le Portugal ; mais il s'en faut bien qu'il y fasse si chaud, à cause des vents. Messieurs les Hollandais s'y sont établis depuis environ dix ans. Ils y ont bâti un fort de quatre bastions, fossoyé tout à l'entour, et commencent à y faire venir l'eau, dans lequel il y a le logement du gouverneur, assez grand, commode et propre, l'appartement des officiers, celui des soldats et des esclaves. Il est entouré de tous côtés de montagnes, hors du côté de la rade, et encore les canons des vaisseaux le pourraient incommoder. Il y a un canal où descendent les eaux, tout proche, bien commode pour faire l'eau, de façon qu'en un jour ou deux les vaisseaux peuvent faire leur eau. Il y a, à cause du flux et reflux, un grand pont de bois, où l'on peut rouler et décharger les tonneaux dans les bateaux. Ils n'ont guère moins de trois cents hommes, tant soldats qu'habitants. Il y a environ une douzaine de maisons proche le fort, les autres étant dispersées à une, deux, trois et quatre lieues.

Ils ont toutes sortes d'ouvriers, et rien ne leur manque, à cause des vaisseaux de Hollande et des Indes, qui y abordent et apportent tout ce dont ils ont besoin, jusque-là même qu'ils savent tout ce qui se passe en Europe, par le moyen des gazettes qu'on leur envoie.

Ils labourent la terre avec des bœufs, qui sont en grande quantité dans le pays, comme aussi les moutons. Pour un peu de tabac ou de cuivre, ils en trafiquent avec les Nègres. Ces moutons ont une queue effroyable par la grosseur, qui n'est que graisse.

Ils ont bien trente chevaux, qu'ils ont fait venir de Batavia ; qui leur a servi beaucoup pour empêcher les Nègres de faire des courses sur eux. Ils ont huit ou dix guérites à l'entour de la baie et avant dans la terre. Il y a beaucoup de bois de haute futaie à trois lieues du fort. Il y a force gibier et toutes sortes de bêtes sauvages, comme lions, éléphants, rhinocéros, licornes, buffles, tigres et chevaux très bien marquetés, desquels l'on ne peut approcher, quantité d'autruches, dont un seul œuf est suffisant pour nourrir huit personnes. Il y a aussi quantité de poisson, mais presque tout d'une sorte. L'on y pêche aussi force raies.

Il y a peu de Nègres proche le fort, peut-être une trentaine ou quarantaine, s'étant tous retirés. Ils ne font rien toute la journée que de se promener, ou jouer. Ceux qui n'ont point de bétail vivent du coquillage qu'ils trouvent sur le sable de la mer, et d'une espèce de noisette, qu'ils trouvent en la terre. Les hommes mangent ensemble, et les femmes ensemble. Ce sont bien les plus vilains Nègres que jamais la terre ait portés. Ils sentent très mauvais, à cause des graisses dont ils se frottent. Ils sont tout nus, hors une peau de vache, qu'ils portent sur leurs épaules ; encore, quand il fait bien chaud, ne l'ont-ils pas.

Ils ont des rois parmi eux ; et ces rois, des officiers de cantons en cantons ; la richesse desquels consiste en bétail. Ils n'ont pas meilleure mine, et ne sont autrement vêtus que leurs sujets. Ils se font la guerre les uns aux autres pour leurs bestiaux. Leurs armes sont flèches, dards, demi-piques et sagaies. Ils ne manquent pas d'esprit, ainsi que M. le gouverneur m'a dit et que j'ai pu moi-même remarquer.

Ils viennent jusque de quarante ou cinquante lieues au fort pour amener du bétail en traite pour du tabac, dont ils sont fort amoureux, aussi bien que les Hollandais, qui leur en ont montré l'exemple, ne sachant ce que c'était auparavant ; du cuivre, qu'ils mettent à leurs bras; et rassade rouge, qu'ils pendent à leurs oreilles.

Il vint un des plus grands rois du pays avec sa bru, montés sur des bœufs, car ce sont les chevaux et montures de ces seigneurs, avec bien cent cinquante personnes de suite avec leurs armes. Ils demeurent à une journée du fort, ne leur étant pas permis d'y venir armés. Je les fus voir chez M. le gouverneur, qui fit venir dans sa chambre ce roitelet et sa bru, deux au trois de ses favoris marchant devant et portant une belle natte, qu'ils mirent à terre, sur laquelle ils s'assirent. Je leur fis présent à chacun d'un rubis et émeraude fausse, qu'ils mirent en leurs doigts, sans me remercier, car ils ne savent ce que c'est. Je leur dis quelque chose de Dieu, mais ils ne m'entendaient pas.

Une autre fois, j'allai avec le roi de Saldaigne (dont la belle sœur est chez M. le gouverneur, qui parle le portugais et le hollandais comme sa langue et qui sert d'interprète au gouverneur ; l'on dit que ce roi a bien vingt mille hommes sous lui), j'allai, dis-je, dîner aux vaisseaux de Hollande ; mais je ne pus encore avoir avec lui aucune communication. Je me suis bien entretenu avec quelques-uns à l'écart, et ce

par plusieurs fois, leur montrant un crucifix, des images, qu'ils regardaient avec étonnement ; mais, comme ils ne m'entendaient pas et que personne n'osait me servir d'interprète, je ne pouvais rien faire auprès d'eux ; et pourtant ce ne serait pas difficile, principalement si l'on avançait en la terre, où ils ne sont point infectés, ni imbus de la religion de ces messieurs ; et si je n'avais craint que vous l'eussiez trouvé mauvais, et si je n'avais eu une si grande famille sur les bras, de bon cœur je serais allé les visiter et leur annoncer l'Evangile. Si messieurs les Hollandais ne nous avaient pas voulu donner passage, c'était bien mon dessein, et de donner jusques au royaume de Monopotapa, où M. le gouverneur a envoyé une douzaine de soldats, qui s'en sont revenus sans pouvoir pousser jusque-là, pour n'avoir pas bien pris leur route.

Il a renvoyé pour une seconde fois, pendant que nous avons été au cap, à une ville nommée Vigiti Magni, distante de soixante et tant de lieues dudit cap ; mais ils n'ont pu y arriver, la saison n'étant pas propre, à cause des eaux. Et j'ai appris de ces soldats qu'ils avaient rencontré beaucoup de ces peuples, qui, en quelques cantons, sont comme des géants, et en d'autres comme des nains. Ils m'ont dit qu'ils étaient assez affables et qu'ils les avaient fort bien traités.

O mon Dieu ! Faut-il que tant d'âmes périssent, faute de personnes qui les instruisent ! C'est pourquoi il serait bien à propos d'obtenir du Saint-Siège un ample pouvoir pour toutes ces terres des infidèles où l'on se pourrait trouver, n'y ayant point d'évêque ni grand vicaire de qui l'on puisse avoir mission, afin d'y travailler et faire toutes les fonctions d'un bon missionnaire ; et, de votre part, faire connaître votre volonté à celui qui aurait soin de la bande en de telles rencontres, qui pourront souvent arriver, si la Compagnie continue d'envoyer ès pays étrangers.

Ils croient un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, qu'il y a un diable, un paradis pour les bons et un enfer pour les méchants, qu'ils font consister en ce que les personnes qui y sont détenues ne font que marcher et courir çà et là sans avoir aucun repos, ni contentement. Ils n'ont aucun sacrifice parmi eux, au moins à ce que j'ai pu apprendre, sinon que, quand la lune est dans son plein, ainsi que moi-même l'ai vu, ils frappent tous des mains et ne font que crier et sauter pendant la nuit.

Ils ont quelque connaissance du premier homme, mais différente de celle de l'Ecriture. C'est ce que j'ai pu apprendre d'eux en partie et des Hollandais.

Quant à la langue, elle est particulière et assez difficile, car ils parlent du gosier. Il serait bien nécessaire que tous ceux que vous destinerez pour les Indes sussent la langue portugaise ; car elle passe partout ; et il n'y a quasi point de Nègres, surtout aux Indes, qui ne la parlent. C'est ce que j'ai ouï dire de tous et remarqué moi-même ; et c'est même ce que le grand François Xavier recommande fort en ses épîtres à ceux qui le venaient secourir en la vigne du Seigneur.

CHAPITRE X : DE NOTRE DÉPART DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Nous levâmes l'ancre un lundi 14 du mois de mars, de la rade de Table Bay, et arrivâmes à l'île de Sainte-Hélène le mercredi 29 du même mois, où nous trouvâmes notre amiral, que nous avions perdu dès le lendemain de notre départ du cap. Nous y séjournâmes trois jours, pendant lesquels nous visitâmes nos messieurs, M. Feydin et moi, hors M. Daveroult que nous ne pûmes voir, qui furent bien aises de prendre l'occasion pour se confesser.

Nous partîmes de cette île le premier d'avril pour la ligne, que nous avons passée le lendemain de Pâques, 18 dudit mois, à deux heures après minuit, ayant toujours eu un temps très favorable depuis le cap, et tous en bonne santé, par la grâce de Dieu.

Le 29 de mai, quatre navires nous vinrent joindre, savoir deux anglais, qui venaient des Indes, et deux hollandais, qui venaient de vers l'Amérique. Il ne demeura qu'un vaisseau anglais avec notre flotte, les trois autres continuant leur route.

Le 15 de juin, vinrent au-devant de nous sept vaisseaux de guerre d'Amsterdam avec deux petites galiotes ; et le lendemain, jour de la fête du très Saint-Sacrement de l'autel, en arrivèrent encore trois ou quatre autres de Zélande, qui donnèrent quelque rafraîchissement à nos vaisseaux, de façon que nous étions dix-huit ou vingt vaisseaux de compagnie. Ils avaient quelque crainte que les Anglais n'attaquassent leur flotte. Voilà pourquoi M. Le Raistre, amiral de Hollande, avait dix grands vaisseaux de guerre vers le Flie, port où nous devons mouiller, éloigné de dix-huit lieues d'Amsterdam.

Le 23 du même mois, notre vice-amiral, dans le vaisseau duquel était M. Daveroult, se sépara de nous, avec six autres vaisseaux, afin de prendre sa route pour Zélande.

M. notre amiral, que j'avais visité à Sainte-Hélène, m'avait octroyé, quand nous serions proche de Hollande, de prendre avec nous dans notre vaisseau ledit sieur Daveroult, afin d'arriver tous ensemble ; ce que j'aurais fait si je n'avais eu différend avec notre capitaine sur le sujet d'un Espagnol, qu'on croyait devoir rendre l'âme bientôt ; ce qui nous obligea, M. Feydin et moi, d'y aller et de lui conférer, sans qu'on s'en aperçut, l'absolution, le malade, de sa part, témoignant beaucoup de regret et versant même beaucoup de larmes.

Le capitaine, ayant appris que nous avions visité le malade, m'envoya quérir le lendemain et me demanda tout en colère qui m'avait permis d'aller le voir. Jusques ici nous avions été très bons amis et avions reçu de lui toutes sortes de courtoisies ; mais du depuis il n'en a pas agi de même, et principalement pendant quinze jours, où il nous a fait grise mine. Ce qui nous a empêchés d'avoir avec nous M. Daveroult,

lequel, à cause du calme, qui dure presque depuis quinze jours, n'a pu avancer en sa route, de façon que son vaisseau a été obligé encore de rester avec la flotte.

Le 26 de juin, M. Le Raistre, amiral de Hollande, vint, avec huit grands vaisseaux de guerre, au devant de nous, à la distance d'environ cinquante lieues d'Amsterdam. Ce qui donna l'alarme à nos vaisseaux de guerre, qui allèrent le reconnaître, craignant que ce fussent les Anglais ; comme aussi audit amiral de Hollande, pource que trente vaisseaux d'Angleterre avaient passé par le canal pour aller en Portugal. Ce qui l'obligea de nous venir joindre, craignant qu'ils ne fissent quelque entreprise sur la flotte, qui est très riche, puisqu'on tient qu'elle a la valeur de plus de... millions, soit en pierreries, soit en or, soit en argent, soit en marchandise, comme brocarts d'or, d'argent, de soie et taffetas de Chine, des toiles de coton, du jais, sucre, poivre, clous de girofle et muscades.

Ces messieurs gardent un très bel ordre entre eux ; et plût à Dieu qu'ils eussent autant soin de leur âme et de leur salut, qu'ils en ont pour acquérir et conserver les richesses et biens périssables de ce monde !

Outre les trois pilotes dont chacun de nos vaisseaux étaient munis, il nous en fut donné encore à chacun deux autres, qu'on nomme pilotes côtiers, qui savent le fond et profond de l'eau jusques à un pied, afin de ne point rendre le proverbe véritable : in portu naufragium, ainsi qu'il nous est arrivé, et à cent cinquante vaisseaux, au havre de Texel, distant de quatorze lieues d'Amsterdam, qui périrent tous d'un seul coup de vent l'hiver passé, parmi lesquels se rencontra celui des évêques pour la Chine.

Nous arrivâmes à Flie le dernier juin, où Dieu nous préserva de la mort, pour s'en être fallu que l'Amiral et notre vaisseau ne se soient touchés. Et de Flie nous prîmes une barque, qui nous amena à Amsterdam le premier juillet.

Nos occupations dans ces vaisseaux ont été à peu près comme dans nos maisons, hors que nous avons été privés d'offrir le saint sacrifice de la messe.

CHAPITRE XI. - DE NOTRE ARRIVÉE EN HOLLANDE ET DE NOTRE DÉPART POUR PARIS

Le jour de la Visitation, nous allâmes entendre la grand' messe aux Béguines, religieuses qui sortent par la ville et ont chacune leur maison, comme les Chartreux ; leur Ordre est assez étendu en Flandre ; et nous célébrâmes pour rendre grâces à Dieu de notre navigation. Cette ville d'Amsterdam est une des belles de l'Europe ; la moitié du monde est de la religion catholique, apostolique et romaine. Aussi y a-t-il bien cent églises, et la liberté y est assez grande, hors qu'elle n'est pas publique ; voire

même messieurs de la prétendue religion font mettre des sergents, les dimanches, aux portes des églises, pour empêcher que les enfants ne se moquent des catholiques. Il y a un évêque, divers religieux et plusieurs prêtres séculiers, qui ne portent point l'habit conforme à leur ordre, mais sont pour la plupart vêtus de gris. Chacun prêche les dimanches dans son église, où se rencontre bien du monde. Le même jour, nous allâmes saluer messieurs de la Compagnie des Indes, qui nous firent grande civilité, sans vouloir prendre de notre argent, ni ouvrir nos coffres et ballots, quoiqu'ils les ouvrent à tous. Ce qui étonna assez le monde (22).

Ce fut en cette ville que j'appris la mort de celui que je chérissais le plus au monde après Dieu, mon très cher et très honoré Père M. Vincent de Paul, ce qui me saisit fort le cœur, et n'eût été la conformité que nous devons toujours avoir à la volonté de Dieu, j'eusse eu crainte d'en tomber malade ; je l'appris par M. de Chameson, grand serviteur de Dieu, qui s'en va à la Chine avec Nosseigneurs les évêques. Nous avons quasi toujours été ensemble aux églises et aux visites des pauvres, pour les assister spirituellement et corporellement, avec M. de Sweerts, un des plus grands peintres du monde, s'il n'est le plus grand, non seulement pour l'excellence de sa peinture, car il ne prend pas moins de cent pistoles pour faire une tête, mais encore plus pour la sainteté de sa vie, ne mangeant point de viande, jeûnant quasi tous les jours, couchant sur la dure, distribuant son bien eux pauvres, fort adonné à l'oraison, communiant trois ou quatre fois la semaine. Il s'est rangé depuis peu sous l'obéissance de Monseigneur l'évêque d'Héliopolis (23) pour faire de lui ce qu'il jugera à propos. Il sait sept langues et a fort voyagé. Sa conversion et sa vie est tout extraordinaire et miraculeuse. Aussi a-t-il quantité de beaux secrets, qu'il m'a dit ne lui avoir été communiqués de Dieu que par la croix, et il n'entreprend rien que par icelle.

En faisant ces visites, j'appris le grand besoin qu’avaient ces pauvres gens des matières des catéchismes. Aussi souhaiteraient-ils bien des missonnaires pour les leur faire et les entendre en confession générale ; ce qu'un très grand nombre eût fait si nous eussions eu la permission de les entendre. Il serait bon aussi qu'ils fussent secourus de quelque somme d'argent, afin d'empêcher un malheur qui arrive presque tous les jours, qui est que plusieurs de ces pauvres, poussés par la nécessité, se font huguenots, à cause que messieurs de la prétendue religion leur donnent toutes les semaines de quoi vivre et entretenir leur famille. Ces messieurs ont parmi eux des personnes qu'ils nomment diacres, qui s'en vont dans toutes les maisons de ces pauvres gens pour les persuader de changer de religion, leur assurant que rien ne leur manquera. Et par ainsi, faute d'une somme d'argent, quantité font naufrage, au grand détriment et scandale de l'Eglise. O mon Dieu, combien de personnes y a-t-il qui répondront au grand jour de vos assises de la perte de ces âmes, pour avoir des millions et des trésors enfouis et cachés dans leurs coffres ! Et cependant trente mille livres tous les ans empêcheraient ce malheur, voire même en ramèneraient dans le

giron de l'Eglise plusieurs qui se sont pervertis. Quelle honte, quelle confusion pour des âmes catholiques de voir des hérétiques plus zélés et plus grands aumôniers qu'elles ne sont !

Nous partîmes d'Amsterdam le 8 de juillet et passâmes par Haarlem, qui était autrefois la demeure des évêques et du comte de Hollande, où il y a une église qu'on tient être la plus grande du pays.

De Haarlem, nous allâmes par Leyde, où il y a une grande université, et de Leyde nous arrivâmes à La Haye le même jour, qui est le séjour du prince d'Orange de Messieurs les Etats et de tous les ambassadeurs. Et quoique ce ne soit qu'un bourg, il y a toujours bien quatre cents carrosses et est estimé bien aussi beau qu'Amsterdam, soit pour les maisons, les rues, l'air et les belles issues.

Le lendemain, après avoir célébré la sainte messe chez le R. P. Bernard, carme déchaussé, nous allâmes, M de Fontaines et moi, saluer M de Thou, ambassadeur de France, qui nous reçut très bien, étant encore au lit, et nous obligea à dîner avec lui. Il eût bien voulu nous retenir deux jours, mais nous le supppliâmes de nous en dispenser ; ce qu'il eut peine à faire, après nous avoir donné passeport pour nos personnes et pour notre bagage, resté à Amsterdam chez M. Vignon, marchand, qui le doit faire tenir à son frère M. Le Roux, à Nantes, afin de le livrer entre les mains des sœurs de la Charité.

Ce bon ambassadeur ne savait quelle chère nous faire. Il est fort porté pour l'établissement de la foi ès pays étrangers, et ayant appris de nous le bon traitement que nous avions reçu de messieurs les Hollandais, il nous promit de les en aller remercier.

Le dimanche 10 juillet, un de nous ayant célébré et les autres communié nous nous en allâmes coucher à Rotterdam, qui est encore une grande ville, bien belle.

Le lendemain, nous en partîmes, après avoir célébré chez les Béguines, qui ont une fort belle église, et y avoir entendu une grand'messe de Requiem en musique. Nous nous mîmes sur l'eau et passâmes par Dordrecht, par Tholen, et fûmes obligés à cause du calme, de descendre à Bergen, où nous prîmes deux charrettes, qui nous menèrent le 12 à Anvers, où nous quittâmes l'habit commun pour nous revêtir de soutane.

Anvers est une des belles et grandes villes de Flandre. L'église des Jésuites est fort magnifique, pour les peintures et le marbre. La place d'armes, les remparts, où sont autour des rangées d'arbres, et le havre en font la beauté.

D'Anvers nous allâmes à Malines, qu'on appelle la jolie, et de là à Bruxelles, où nous prîmes une voiture, qui nous a conduits jusques à Saint-Lazare, où, pendant tout le

chemin, nous avons fait tous les exercices que les Missionnaires ont coutume d'y pratiquer, savoir, outre nos règles, l'Itinéraire ou les litanies du nom de Jésus en espèce de musique ; et l'après-dînée, celle de la très sainte Vierge, le catéchisme aux enfants, aux pauvres et aux serviteurs et servantes. Et enfin nous conclûmes et finîmes les petits exercices de notre voyage par un Te Deum laudamus, près de la Villette, pour rendre grâces à Dieu de nous avoir tous ramenés sains et saufs, avec un cantique spirituel que chantait fort souvent feu M. Dufour, qui commençait par ces paroles : Unus es, Deus, super omnia.

De Bruxelles nous allâmes à Notre-Dame du Haut, qui est un lieu fort visité des pèlerins et où il se fait des miracles ; de là à Soignies, à Mons, en Hainaut, où il y a une très belle église de chanoinesses de Sainte-Vautrude, qui doivent être toutes demoiselle nobles de huit races de père et de mère. Elles chantent et font très bien l'office. Quand elles vont au chœur, elles sont vêtues toutes de blanc ; mais, quand elles sont dans leur maison, elles sont habillées comme les autres demoiselles de la ville. Elles ont toutes carrosses, et les plus grands seigneurs les choisissent pour femmes, hors les quatre premières, qui ne peuvent pas se marier. Elles ne relèvent que du roi d'Espagne, et l'archevêque na point droit de visite chez elles.

De Mons nous allâmes à Valenciennes, de là à Cambrai, à Péronne, à Roye, à Senlis et puis enfin à Paris, où nous arrivâmes à Saint-Lazare le 20 de juillet, tous en parfaite santé, par la grâce de Dieu, et y fûmes reçus très cordialement par M. Alméras maintenant notre général et très honoré Père, et de tous ses enfants, nos très chers confrères, auxquels nous sommes très étroitement obligés après Dieu, pour nous avoir conservés par leurs prières de tant de dangers, où la mort était inévitable. C'est pourquoi, Monsieur, nous nous prosternons tous à vos pieds et de ceux de toute notre Compagnie, pour vous en remercier et vous assurer que nous n'oublierons jamais de tels bienfaits.

Lettre 3296. - Arch. de la Mission, dossier de Madagascar, copie. - Nicolas Etienne apprit en Hollande, dans les premiers jours de juillet de l'année 1661 la mort de saint Vincent, survenue le 27 septembre 1660.

1. Nicolas Etienne a continué sa lettre après le 1er mars 1661.

2. Epître de saint Paul aux Romains XI, 33.

3. Livre des Nombres XIII, 33.

4. *Bastant*, suffisant.

5. *La vie de l'apôtre saint Paul*, Paris, 1647, in-12. L'ouvrage fut réédité en 1651 et traduit en anglais en 1653.

6. Cordage qui va diminuant par un bout.

7. Evangile de saint Matthieu X, 39.

8. *Branle*, hamac de matelot.

9. Ambroise Tumy, né à Argenteuil (Seine-et-Oise), reçu dans la congrégation de la Mission, comme frère coadjuteur, le 10 août 1644, à l'âge de vingt ans, admis aux vœux au mois de décembre de l'année 1652.

10. *Puy,* montagne.

11. Des récifs.

12. *Jeudi absolu*, jeudi saint.

13. *Apprentif,* apprenti.

14. Autrefois le mot espace pouvait s'employer au féminin.

15. *Donner le morion*, donner une correction.

16. Première épître de saint Paul aux Corinthiens IX, 22.

17. Evangile de saint Matthieu XIX, 29.

18. Evangile de saint Marc X, 30.

19. Ouvrage du R. P. Paul de Barry.

20. *Genouil*, genou.

21. Les saints vœux.

22. Bien que la suite ne fasse pas partie, à proprement parler, d'une lettre à saint Vincent, comme la relation de Nicolas Etienne forme un tout, nous la donnons dans son entier.

23. François Pallu.

Monsieur ALMERAS succède à Monsieur VINCENT comme Supérieur Général.

Portrait de Monsieur ALMERAS

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR MARTIN

SUPERIEUR A TURIN

Paris, le 15 juillet 1661

Archives de la Mission – (lettre jamais publiée)

Monsieur,

Il n'a pas plu à Dieu de bénir les deux embarquements faits pour Madagascar, non plus que les précédents. Nous n'avions personne dans l'un de ces deux derniers vaisseaux équipés par Messieurs les intendants du commerce des Indes que les Turcs ont fait périr en pleine mer, avec Monsieur DE FLACOURT, capitaine et tout son monde, à la réserve de quinze ou seize hommes qui furent tirés de l'eau et faits esclaves. Du nombre des morts ont été cinq Récollets de la Province de Paris que ces Messieurs avaient demandé au Provincial, sur ce que Monsieur VINCENT s'était exempté de leur donner deux missionnaires par une providence de Dieu sur la Compagnie.

Dans l'autre vaisseau, il y avait quatre de nos prêtres et un frère. Il a fait naufrage au Cap de Bonne-Espérance…Cependant, si le bon Monsieur BOURDAISE est encore en vie, le voilà sans secours. Oh ! Quelle affliction ! Et s'il est mort, il n'y a plus de prêtre dans cette Eglise naissante, ce qui serait une grande désolation. Nous ne voyons goutte dans les desseins de Dieu ; il faut l'adorer et s'y soumettre, et pourtant relever notre courage et nous offrir à sa bonté pour continuer tant que nous pourrons à ce

que son Règne soit établi en cette île et ailleurs par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De retour à Saint-Lazare, Monsieur ETIENNE prépare déjà son prochain voyage pour Madagascar. Tout d'abord il nous donne quelques avis concernant l'embarquement à faire pour Madagascar ; puis il fait un mémoire destiné à la Duchesse d'AIGUILLON. Dans ce mémoire, trois points retiennent son attention : La formation d'un séminaire interne ; L'autorisation d'emmener des ouvriers de divers corps de métiers pour les constructions ; Des facultés très larges de la Propagande.

AVIS TOUCHANT L'EMBARQUEMENT A FAIRE POUR MADAGASCAR

DE MONSIEUR ETIENNE

Archives de la Mission

1° Il semble que pour l'embarquement prochain, il sera à propos de ne porter que fort peu de marchandises, et qu'on ne doit point faire de difficultés de la faire voir à Monsieur le Maréchal, ou à qui que ce soit qui aura charge et ordre pour la voir, afin qu'on ne soit pas soupçonné de vouloir trafiquer.

2° De porter l'eau-de-vie qui sera nécessaire fort secrètement, afin de n'être point obligé d'en donner aux uns et aux autres, et de ne point porter de tabac pour en donner surtout en grande quantité à la fois aux matelots ; d'autant qu'ordinairement avec l'eau-de-vie que l'on donne, et avec celle qu'ils portent eux-mêmes, ils passent la plus grande partie de la nuit avec leur tabac à ivrogner, mais plutôt leur donner un petit chapelet quand ils l'ont demandé une ou deux fois, ou petit couteau quand ils ont fait quelques petits services ils en font état, et ne viennent pas tant importuner. Que s'il faut donner, à ceux qui travaillent un ouvrage fort, quelque chose à boire, que ce soit un peu de vin de France, un peu trempé, ou du vin d'Espagne aussi trempé ; et que ce soit plutôt par nécessité que pour se faire aimer ou estimer.

3° De ne se point se mêler à trouver du monde à Monsieur le Maréchal pour aller à Madagascar, ni de conseiller à personne par trop d'y aller ; mais se contenter d'offrir ses services à Notre-Seigneur à ceux qui auront la volonté d'entreprendre ce voyage ; comme aussi à ceux de ne se mêler par trop des affaires et de la conduite du vaisseau, si ce n'est en ce qui est nécessaire pour la gloire de Dieu et le secours des pauvres ; en faveur desquels il ne faut rien épargner ; tant parce que quelques uns (je ne sais par quelques gens secrets de Monsieur le Maréchal) y sont en quelque façon forcés avec

quelques injustices qu'afin de leur faire pourvoir d'une couverture nécessaire en hiver et d'autres besoins.

4° Etant en quelque lieu en attendant que le navire fasse voile pour partir, vivre le plus régulièrement que faire se pourra, notamment si on est trois, visitant les pauvres prisonniers et autres nécessiteux pour les secourir, si on peut, en quelque chose, plutôt qu'à beaucoup promener visiblement et trop souvent ; et plutôt qu'à beaucoup visiter les Religieux et les Religieuses ou Grands de la ville, sinon qu'il fût nécessaire faire quelque petit catéchisme à ceux qui en demandent l'aumône.

5° Se donner de garde d'altérer tant soit peu la charité, plus soigneusement que si on était à Saint-Lazare au commencement qu'on est ensemble pour s'embarquer ; et pour cet effet fuir les amitiés et les familiarités particulières, les entretiens des défauts des autres en leur absence.

6° Lors qu'on sera tous embarqués, tâcher pour le moins au bout de huit jours, de faire trouver bon au Capitaine et aux principaux Officiers qu'on commence une petite mission pour faire confesser le monde et les exhorter à cette fin par une prédication pour le moins de deux jours l'un ; et s'il ne se peut fire prendre conseil ensemble pour trouver le moyen de leur faire trouver bon, et tâcher de gagner de notre côté le monde quand il s'agit du salut ou quelque affaire de conscience, prenant bien garde de s'accomoder trop à leurs maximes, mais y aller doucement. Comme aussi il s'agit de dispenser le vendredi ou le carême sur la viande, bien consulter ensemble, après qu'on s'est bien informé des causes de la dispense. Car vous en trouverez qui murmureront de ce qu'on dispense trop facilement ; d'autres de ce qu'on ne leur accorde pas tout ce que leur sensualité demande. Ainsi il faut consulter en Esprit les uns et les autres, et surtout le Bon Dieu.

7° Quand quelqu'un des Externes s'informera trop curieusement de quelqu'un de la Compagnie, lui répondre sagement et en peu de mots ; notamment s'il touche quelque uns de ses défauts ; ne pas aussi trop louer ceux de la Compagnie ; bien parlera l'avantage des Religieux quand on en dit quelque chose en général, au désavantage de cet état apostolique ; louer sa religion, son substitut, le fondateur et s'unir ensemble pour cet effet.

8° Ne donner par paroles couvertes ou autrement entre nous aucun signe de peu d'estime que nous pourrions avoir conçu particulièrement en sa présence. Et celui qui aura soin des autres se garde de dire que quelque particulier lui a dit quelque chose de lui, à moins qu'il ne soit absolument nécessaire ; et qu'il tâche bien de les unir au lieu de les désunir en quelque façon.

9° Pour les cas de conscience ; parce qu'il peut arriver que quelques uns de ceux qui iront au prochain voyage n'aient point vu quelque matière en la morale de quelque cas difficile qui se pourra présenter, qu'on sera bien aise de consulter et en demander

avis à la Compagnie ; il sera bon pour lors de demander à celui qu'on croira n'avoir pas vu cette matière s'il l'a étudiée, afin de ne pas passer cela par la pluralité des voix. Pour cela je crois qu'il sera fort à propos d'envoyer une personne qui soit bien fondée en la Morale, et expérimenté au cas de conscience pour s'y appuyer plus qu'aux autres, et pour les grandes difficultés qui se rencontrent aux pays étrangers.

MÉMOIRE DU PROJET DE MONSIEUR ETIENNE AVANT SON DEPART POUR MADAGASCAR A MADAME LA DUCHESSE D'AIGUILLON

1665

Archives de la Mission

Portrait de la Duchesse d'Aiguillon

Mémoire du projet donné par Monsieur Etienne avant son départ pour Madagascar à Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui l'avait demandé pour la fondation d'une Mission et d'un Séminaire à Madagascar.

Pour fonder une maison de Mission, à un Séminaire à Madagascar de certain nombre d'Ecclésiastiques pour l'instruction des Français, qui y sont établis et la conversion des Originaires.

1ère Il est besoin de faire passer des hommes qui fussent quatre prêtres Missionnaires. Ces hommes doivent être seize tout au moins, et de divers arts et métiers, comme chirurgiens, charpentiers, menuisiers, serruriers, maçons, tailleurs de pierre, potiers faiseurs de tuiles et briques, scieurs de long et autres personnes de service jusqu'au nombre de seize ou vingt.

2e Il faut faire estat que les meubles, ustensiles, vivres, rafraichissement, pour le pays, boissons, vin, eau-de-vie, farines, matelas et autre attirail pèsera bien vingt tonneaux de mer, qui fait quarante milliers, et qui seront bien encombrants et occuperont grande place dans un navire.

Parmi lequel bagage doivent être comprises les marchandises pour le pays, et les choses nécessaires pour le soutien de ladite maison.

La dépense qu'il convient fournir pendant le voyage pour le passage des hommes savoir, est leur nourriture, les frais des meubles, marchandise et rafraîchissements, doit être proportionné à la dépense de tout l'embarquement qu'il est besoin de faire.

Et comme on ne doit pas moins passer dans ladite île que 120 passagers, la dépense qu'il convient de faire ne doit pas être moindre que de quatre vingt mille livres pour tout l'embarquement, d'autant qu'il faut, pour ce faire, un navire de quatre cent tonneaux ; Et comme les vingt hommes avec l'attirail ne font que passer dans ladite île, et que ceux qui en faire la dépense ne prétendent point de mêler du commerce, leur dépense doit être proportionné qu'aux frais de tout leur équipage et desdits vingt hommes, ce qui se pourra monter à quelque dix mille livres, qui est la huitième **[2]** partie de ladite dépense, quoique les dits vingt hommes fassent la sixième partie des cent vingt passagers. Il est besoin aussi de considérer la dépense et consulter la dépense desdits meubles, marchandises et ustensiles qui pourront revenir au moins à 8 000 #.

Plus la dépense qu'il convient faire dans le pays pour la construction d'une église, logement et bâtiment du Séminaire, coûtera au moins la somme de 800 #.

C'est pourquoi, ceux qui désirent contribuer à cette fondation, doivent faire état en tout de la somme de 18 000 #, selon ce que dessus, pour les frais et passage de leur équipage, hardes, coffres, marchandises, et rafraîchissements pour leur nourriture en allant, et un ou deux mois dans le pays jusqu'à un bon établissement ils payeront entre les mains de Monsieur.

La somme de 10 000 # est le plus sur de la dépense qu'il leur convient faire, comme les achats de toutes les dites marchandises, hardes et ustensiles, et pour la construction de leur maison et chapelle, ils la feront faire, par qui bon leur semblera, et la feront bâtir en une belle place nommée l'assisignant sur la rivière de Manenate à deux lieux du fort Dauphin sur une belle rivière. L'on leur donnera des testants terres tant qu'il leur en sera de besoin pour la subsistance des terres bonnes à cultiver le blé, Olis, ignames, Légumes Bananes, Vignes, jardinages, préries à nourrir bœufs, vaches, moutons et pâturages pour les cabrits, bois à bruler et à bâtir, quelques étangs à poissons, bref tout ce qui sera de besoin pour fonder une bonne maison à perpétuité.

Cette maison sera lappale de toutes les maisons que les prêtres de la congrégation de la mission auront dans toute l'île, et aux très adjacentes où ils auront la conduite du Spirituel.

En quelque lieu que ce soit où il y aura des colonies établies **[3]**

Ils auront une maison pour y faire leurs fonctions, ainsi qu'au Fort-Dauphin et dans les voyages qui s'y feront par mer ou par terre ; ils envoyeront un ou deux prêtres pour y annoncer la parole de Dieu, et en chaque province, ils pourront faire établir un ou deux

ecclésiastiques pour y résider auprès des Seigneurs desdites provinces pour y instruire les originaires ; et cette maison pourra servir d'hospice et de retraite aux Français, qui demeureront malades dans les voyages, lorsqu'ils ne seront point en état de marcher, ce qui sauvera la vie à plusieurs Français.

Pardevant les Notaires du Roi, au Chatelet de Paris soussignés, furent présents M…… tous Directeurs de la chambre Générale du commerce des Indes Orientales, établie à Paris, députés à cet effet par délibération du vingt-trois Mai d'une part, et……. D'autre part. Lesquelles parties ont fait et sont demeurés d'accord des conventions qui suivent, c'est à savoir que ledit Sr…….. promet et s'oblige de passer dans l'Ile Dauphine, le nombre de deux cent colons sur les vaisseaux destinés pour le dit voyage en la dite île au mois de…… de l'année présente 1665. Duquel nombre il pourra y avoir le tiers de femmes avec leurs Maris, ou d'enfants avec leurs Pères et Mères, et les autres deux tiers d'hommes, desquels il y aura le cinquième de charpentiers er maçons, compris quelques serruriers ; et le reste, de laboureurs et gens propres à la culture de la terre et autres choses qui se trouveront à cultiver dans le dit pays. En cette considération les dits Sieurs Directeurs es-dits nous ont accordé et accordent par ces présentes, au dit Sieur…… en toute propriété le nombre de quinze mille arpents de fond, de ladite île, chaque arpent de cent perches en carré, chaque perche de vingt pieds, et chaque pied de douze pouces, aux lieux, et ainsi qu'il sera désigné et marqué par le conseil souverain de ladite Ile ou les commissaires qui seront députés par icelui ; duquel nombre, le dit Sieur…… pourra composer trois terres, à chacune desquelles lesdits sieurs Directeurs es-dits nous ont dès à présent accordé et accordent à l'une le titre de Baronnie, et aux deux autres le titre de chatellerie, avec toute justice haute, moyenne et basse, même pour les eaux et forêts dans l'étendue des dites terres concédées pour relever les appellations des dites justices di conseil Souverain de la dite île, pour l'érection desquelles terres et dignités les dits sieurs Directeurs fourniront gratuitement aux dits Srs……..les concessions nécessaires qui seront enregistrées au conseil souverain de ladite Ile. Lesquelles terres relèveront de la dite compagnie par trois fois hommage lige avec la redevance annuelle de six sous pour arpent, six chapons et six poules pour cent arpents, le premier paiement de laquelle commencera à courir trois ans après la délivrance qui aura été faite desdites terres, en la dite Ile, audit Sieur……. Et ses préposés, icelle payable en marchandise cultivée ou négociée en ladite île aux prix et ainsi qu'il sera convenu par le conseil souverain de ladite île, avec ledit Sieur……. Et a été accordé par les dits Sieurs Directeurs que si dans ledit nombre de quinze mille arpents de terre, il s'en trouve qui ne puissent être défrichés, ladite redevance cessera jusqu'au nombre de trois mille arpents et subsistera pour les douze mille arpents restant ; et à la charge de payer à ladite Compagnie le vingtième denier à chaque vente après la seconde mutation par vente. Pourra le dit Sieur…… faire bâtir et construire trois maisons et châteaux avec fossés, pont-levis, un à chacune des dites terres pour servir de principal manoir seigneurial et autant de maisons et habitations que bon lui semblera pour les habitants d'icelle ; ensemble en prêter tout ou partie à toutes personnes, soit Français ou naturel du pays, à tels prix et conditions qu'il avisera pour lesdits particuliers, relever des dits fiefs à chacune des dites terres selon la

division qui en sera par lui faite, sera établi dans ledit nombre d'arpents……. Paroisses pour le service desquelles le dit Sieur…… et ses successeurs ou ayant cause, seigneurs des dites terres présenteront aux prélats qui seront institués au dit pays, les curés, gens capables et de probité reconnue, et pour la première fois, pourra le dit Sieur…….. passer trois ecclésiastiques, lesquels seront sujets à l'examen de Monsieur Chureras et de rapporter son attestation des vies et mœurs, capacité et probité, lesquels ecclésiastiques seront soumis à la Congrégation de la Mission de ladite île.

Est accordé que les sieurs…….. ses associés et leurs vassaux seront exempts de toutes sortes d'imposition, levées et impositions telles qu'elles puissent être, à la réserve seulement du centième des fruits, grains et autres choses sujettes à Dîmages en la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, qui sera prise en espèces sur les dites choses, poue l'entretien des prélats, curés et autres ecclésiastiques qui seront employés et seront pourvus de bénéfices en ladite île, laquelle redevance sera fournie, le tiers à la compagnie pour aider à la subsistance et entretien des prêtres qu'elle envoyera annuellement à ses frais en ladite île, en attendant qu'il y ait des prélats établis et les deux autres tiers aux autres prêtres qui administreront les sacrements aux habitants des dites terres, et pour aider aux dépenses nécessaires à faire pour la levée et conduite des dits colons et à leur établissement. Les dits sieurs Directeurs es-dits nous promettent et s'obligent d'avouer au dit Sieur…… le somme de X…….. pour chacun des dits colons qui auront quinze ans et plus et pour les enfants depuis trois ans jusqu'à quinze ans la somme de 15 ll sur lesquelles avances sera payé comptant audit Sieur…… par Monsieur Dilabel, caissier de la dite compagnie la somme de trois mille livres, de laquelle somme il délivrera la quittance audit Sieur Dilabel, conforma au présent contrat ; et le surplus sera payé au dit sieur…… en la ville de…….. ou autres lieux qu'il avisera à proportion des colons qu'il aura levé ; et encas que l'embarquement ne se fasse pas au jour préfixé qui sera donné au dit sieur…… Les dits sieurs Directeurs es-dits nous promettent et se sont obligés de lui payer six sous pour chacun des dits colons, depuis le jour qui sera destiné pour le départ du vaisseau jusqu'au jour de l'embarquement. Depuis lequel jour jusqu'à trois mois après leur arrivée en la dite île, le dit Sieur…….. et ses dits colons seront nourris et défrayés aux dépens de ladite compagnie de toutes les avances et nourritures ci-dessus et pour par le dit Sieur……. Indemniser la dite compagnie, de toutes les avances et nourritures ci-dessus il a promis et s'est obligé de lui payer la somme de cent livres pour chaque colon de quinze ans et pour ceux au dessus et pour ceux au dessous jusqu'à trois ans, cinquante livres, et à l'égard des enfants au dessous de trois ans, ils seront passés gratuitement par la compagnie, les dites sommes payables à la compagnie en trois termes, le premier un an après que la délivrance des dites terres lui aura été faite, et ainsi continuer d'année en année jusqu'à l'actuel paiement, et ce en marchandises qu'il aura ou les biens négociés ou cultivés en la dite île, suivant le prix et l'estimation qui en sera convenue par le conseil de ladite île, et le dit Sieur…… Et en cas qu'aucun des dits colons décèdent pendant leur voyage et avant leur arrivée en la dite île, le dit Sieur…….. demeurera déchargé de ladite restitution. Pourra le dit Sieur…… associer avec lui telles personnes que bon lui semblera, agréables à la compagnie pour partie du présent traité, lesquelles s'obligeront solidairement avec le Sieur……. A l'exécution d'icelui, circonstances et dépendances. Et pour la levée et conduite des dits hommes, la compagnie a présentement délivré au dit Sieur……. sa commission et pouvoir, de l'évènement duquel il demeurera responsable promettant etc, s'obligeant etc ; chacun en droit soit ; les dits sieurs Directeurs, en la dite qualité, renonçant etc…….

Fait et passé au bureau des dits sieurs de la dite chambre générale, seize à Paris, rue St Martin ; L'an mil six cent soixante cinq ; Le…….. jour de…… et ont signé la minute des présentes demeurées vers…… l'un des dits notaires.

~~Le lundi embarquement que pour la Compagnie de Julien devait faire à la fin de 1665 n'eût lieu qu'en mai 1666.~~

Monsieur l'abbé PAULMIER, d'après ce que l'on dit, serait nommé Vicaire Apostolique des Terres Australes. Monsieur ALMERAS réagit à cela dans une supplique présentée à la Propagande.

L'abbé PAULMIER est le petit-fils d'un prince d'une terre méridionale ramené par Monsieur BINOT PAULMIER de GONNEVILLE, gentilhomme normand, lors d'un voyage dans les Indes.

Cet abbé est chanoine de Lisieux. Il était un érudit en sciences ecclésiastiques, en littérature et en histoire. Il était également instruit sur les navigations de long cours.

Toutes ses pensées et projets se tournaient vers le pays dont il était originaire, et à qui il voulut, toute sa vie, procurer une mission chrétienne.

Il établit plusieurs mémoires et les montrait à tous les ecclésiastiques qui s'occupaient des missions étrangères. Il était en relation avec Messieurs PALLU et LAMBERT.

Monsieur PAULMIER ne trouvant pas de communauté qui consentit entrer dans ses vues, il aurait fait solliciter à la cour de Rome le titre de Vicaire Apostolique des Terres Australes dans le but d'évangéliser ces contrées avec des ecclésiastiques du clergé séculier.

La juridiction du Vicaire Apostolique devant s'étendre à Madagascar, Monsieur ALMERAS jugea à propos de présenter une supplique à la Propagande, à l'effet d'obtenir l'érection d'un vicariat apostolique à Madagascar et la nomination d'un lazariste comme vicaire apostolique.

SUPPLIQUE DE MONSIEUR ALMERAS A LA PROPAGANDE en 1662

Mémoires de la CM, 456-457

Les Prêtres de la Congrégation de la Mission, s'adressant humblement à Vos Emminences, exposent qu'ils ont appris qu'on a déjà conféré ou que l'on doit conférer de la part de cette Sacrée-Congrégation le titre de Vicaire Apostolique des Terres Australes et de l'île de Madagascar à Monsieur l'abbé PAULMIER. Depuis vingt ans, il y a dans cette île des missionnaires du corps de la Congrégation de la Mission. Ils y ont été envoyés par la Sacrée-Congrégation de la Propagande et y ont vécu jusqu'à présent dans une très grande union, et travaillant avec beaucoup de fruits et avec grande édification au salut de ces insulaires, sous la direction d'un préfet apostolique, établi par cette Sacrée-Congrégation, sans avoir jusqu'à présent demandé le titre de Vicaire Apostolique pour aucun d'entre eux, ne croyant pas que cela fût encore nécessaire à cause du petit nombre de chrétiens qui se trouvent dans cette île. Si la Sacrée-Congrégation juge à propos d'établir dans cette île un Vicaire Apostolique, le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission supplie humblement Vos Eminences, afin d'éviter la désunion et les autres inconvénients qui pourraient résulter en cette Eglise naissante de la présence d'ouvriers de différentes Congrégations dans une même mission, de vouloir bien députer pour cet office quelqu'un de ceux qui sont déjà dans cette île et qui connaissent les usages et la langue du pays. Dans le cas où elle enverrait un Vicaire Apostolique ad hoc, qu'elle veuille bien choisir quelqu'un de la même Congrégation, afin de conserver l'union et la paix qui ont régné jusqu'à présent ; elle assurera pour le service de Dieu et à la religion les profits que l'on a heureusement commencé à recueillir. D'ailleurs la distance des Terres Australes à l'île de Madagascar n'étant pas moins de 3.000 lieues, l'union des deux vicariats dans une même personne paraît être impossible. De plus, la seule île de Madagascar est très suffisante pour un Vicaire Apostolique lorsque la Religion s'y sera développée et que le nombre des chrétiens aura pris de l'accroissement. Le Supérieur Général regardera cette faveur comme une grâce signalée de Vos Eminences qu'il prie Dieu de combler de prospérités.

ALMERAS

Le décret de la Propagande du 27 novembre 1662 donnait les pouvoirs de Préfet Apostolique à Monsieur ETIENNE.

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGREGATION DE LA PROPAGANDE

Le 27 décembre 1662

Mémoires de la CM, 157

Referente Emin. D. Cardinale PALLATTO, Sacra Congregatio Prefectum Missionum Sacerdotum Congregationis Missionum in Gallia, in insula Madagascar ad septimum declaravit Nicolaum ETIENNE, Sacerdotem ejusdem Congregationis cum auctoritate eaquae ad Missionis regimen pertinent, ad praescriptum decretorum Sacrae Congregationis, et facultatem eidem concessarum exercendendi, et non alias.

SEPTIÈME MISSION 1663

MISSIONNAIRES : 2 prêtres – 2 frères – 1 laïc – 1 prêtre des Missions Etrangères de Paris.

Nicolas ETIENNE (prêtre) – Michel MANIÉ (prêtre) – Guillaume LEBRUN (frère) – Philippe PATTE (frère) – Christophe (laïc) – Jacques FRACHEY (M.E.P).

VOYAGE : 4 mois
Départ : 29 mai 1663 de Saint-Nazaire
Escale au Cap-Vert : (27 juin –29 juin)
Arrivée à Madagascar : 29 septembre 1663

DURÉE DE VIE DES MISSIONNAIRES :
Nicolas ETIENNE : 5 mois (29 septembre 1663 – 27 février 1664)
Michel MANIÉ : 3 ans et 5 mois (29 septembre 1663 – février 1667)
Guillaume LEBRUN : 8 ou 11 ans (29 septembre 1663 – entre 1671 et 1674)
Philippe PATTE : 5 mois (29 septembre 1663 – 4 mars 1664)

Références des missionnaires dans Coste :

Etienne (Nicolas), prêtre de la Mission. Références données à la mission précédente.

Note biographique, V, 535. Donnée avec la mission précédente.

Patte (Philippe), frère de la Mission. Références données à la mission précédente.

Lebrun (Guillaume), frère de la Mission.

— Note biographique, V, 600.

Monsieur ETIENNE écrit deux lettres durant son voyage, l'une de Madère, l'autre du Cap-Vert.

De MONSIEUR ETIENNE A MONSIEUR ALMERAS

De la hauteur de Madère, le 16 juin 1663
Archives de la Mission

Monsieur et Très honoré Père,

Votre sainte bénédiction,

Un vaisseau qui séjourne à St Christophe me donne le bien de vous assurer de nos soumissions et vous faire savoir de l'état de nos santés qui sont par la grâce de Dieu très bonnes.

Nous avons commencé notre mission il y a huit jours et avons fait faire l'abjuration au cousin germain du secrétaire de Monseigneur le Maréchal. Monsieur MANIÉ fait le catéchisme, Monsieur FRACHEY prêche les prières du soir et moi celles du matin. Un de nous dit tous les jours la messe où les autres communient ; et les fêtes et dimanches chacun la dit, il n'y a rien davantage qui mérite vous être mandé.

Nous nous en allons à St Vincent faire escale dans la crainte de rencontrer trop de calme sous la ligne. Tous mes compagnons se recommandent à vos saintes prières et à celles de toute la Compagnie et moi pareillement qui en ai le plus besoin qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur et très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

Nicolas ETIENNE

Savoir de Rome si nous pouvons user de toutes nos facultés dans le vaisseau comme de donner l'indulgence plénière. Il serait bon aussi d'obtenir le pouvoir d'excommuunier qui le mériterait.

DE MONSIEUR ETIENNE A MONSIEUR ALMERAS

Du Cap-Vert, le 30 juin 1663

Archives de la Mission

Monsieur, mon très cher et honoré Père,

Votre sainte bénédiction.

Je crois que vous avez reçu la lettre que je me donnais l'honneur de vous écrire étant par le hauteur de Madère, par laquelle je vous mandais que nous avions fait une heureuse navigation, et que nous devons aller faire escale à l'île Saint-Vincent ; mais ayant remarqué par nos relations que le vent y régnait toujours Sud en cette saison, ainsi que le Capitaine LE BOURG l'avait expérimenté et qu'indubitablement nous serions à volement comme il l'avait été, cela nous a obligé d'aller faire de l'eau au Cap-Vert tout proche le Fort des Flamands, qui nous ont reçus avec toutes sortes de civilités, nous offrant tout ce qui était en leur puissance. Ils nous donnèrent un pilote pour nous conduire en bonne rade, où nous mouillâmes à cinq brasses vers un étang où l'eau est très excellente ; il y avait deux vaisseaux flamands mouillés près le Fort par la voie desquels je m'acquittais de mon devoir. Et en la rade de Rufisque éloignée dudit fort de trois lieues, il y avait aussi deux vaisseaux de Dieppe. Notre traversée a été faite en vingt-huit jours, et nous partons tous demain en bonne santé et sans qu'il y ait aucun malade dans notre bord, pour le Cap de Bonne-Espérance, où nous espérons, moyennant l'aide de Dieu, arriver dans deux mois, voire même plus tôt, notre navire étant très bon voilier.

MM. FRACHEY et MANIÉ se portent bien ; le premier explique le symbole des apôtres les fêtes et dimanches, et l'autre fait deux fois la semaine le catéchisme, où plusieurs, voire même presque tous, se trouvent à l'avant du vaisseau ; pour moi, j'ai fait quelques discours sur la pénitence, que je continuerai avec les autres sujets qu'on prêche en mission. Nous attendons la semaine précédant l'Assomption pour annoncer l'indulgence plénière que Sa Sainteté a conféré en nos missions, où j'espère que ceux qui n'ont pas encore fait leur devoir le feront avec ceux-mêmes qui l'ont déjà fait.

L'un de nous célèbre tous les jours la Sainte Messe où les autres communient, et les fêtes et dimanches, tous célèbrent. Nous chantons toujours vêpres en plain-chant et quelque fois la messe.

Je vous supplie mon très cher Père de nous vouloir envoyer par les prochains navires plusieurs bons ouvriers de notre Compagnie et quelques frères qui sachent la menuiserie, la serrurerie, et le maçonnage pour édifier une petite maison avec une

église. Nous avons avec nous un fort bon architecte, craignant Dieu, et capable de beaucoup de choses, qui se donnera indubitablement pour être frère en la Compagnie, ainsi qu'un maître taillandier qui a deux forges pour faire toutes sortes d'outils. Nous avons pour cela porté fer et acier. Il est engagé avec nous pour trois ans. Si vous pouviez aussi faire passer six Filles de la Charité par les quatre vaisseaux, vous feriez un grand bien pour le pays ; nous avons deux femmes à notre bord qui se portent bien avec des petits enfants de 4 à 5 ans, qui n'ont pas eu la moindre incommodité.

Enfin, en moins d'un mois, voilà 900 lieues de faites, qui est un tiers du chemin de notre voyage. Dieu nous fasse la grâce de continuer notre route comme nous l'avons commencée, et nous nous trouverons bientôt au lieu de notre mission. Si nos péchés qui augmentent tous les jours de plus en plus n'y mettent empêchement. Et ce sera en ce lieu où nous vous écrirons plus amplement, tant de l'état où nous avons trouvé les affaires de la religion, que de ce qui se sera passé de plus remarquable en notre navigation.

Je prie Notre-Seigneur de nous rejoindre entre ses bras dans la gloire du ciel ou encore une fois me faire retenir sur la terre dans les vôtres, si c'est pour sa plus grande gloire ; s'il m'était commandé de vous aller revoir, quelque distance et danger des chemins qu'il me fallut vaincre, je penserais que l'obéissance m'en fournirait aisément les forces et le moyen; cependant je me recommande à vos saintes prières et à celles de toute la Compagnie à laquelle je voudrais bien lui rendre mes respects par un mot de lettre, mais n'en ayant pas le loisir, ce sera lorsque nous serons arrivés à Madagascar que je lui témoignerai combien je lui suis obligée, ainsi qu'à vous qui en êtes le chef.

Tous mes compagnons prosternés à vos pieds vous baisent très humblement les mains sans oublier le bon Monsieur FRACHEY.

Votre très humble et très obéissant et très obligé serviteur et fils.

Nicolas ETIENNE

Monsieur et très honoré Père, j'ai écrit à Monseigneur le Maréchal.

Dans la lettre de Monsieur ETIENNE, on parle de Monsieur FRACHEY. Il n'est pas lazariste mais s'est embarqué avec eux en attendant de pouvoir partir pour la Chine. Voici sa notice :

Hommes et Destins: Dictionnaire biographique d'Outre-Mer, tome 3, publié en 1977 par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (15, rue la Pérouse, 75116 Paris, France). Tous droits réservés.

Frachey, Jacques
De 1617 à 1667
Église Catholique
Madagascar

Fils d'un notaire aisé, Jacques Frachey naquit dans le hameau de Frachey (Val d'Aoste). Au collège d'Aoste jusqu'à la rhétorique il séjourna ensuite quelque temps à Porrentruy (Suisse). Docteur en Théologie, il fut ordonné prêtre le 24 septembre 1650 à Ivrée. Il sert alors dans diverses paroisses, La Salle, puis La Thuile en 1657. C'est là semble-t-il, qu'il décida de partir en mission. Il se fait remplacer et s'en va à Rome. Le Pape Alexandre VII admet Jacques Frachey au collège de La Propagande, puis aux Missions Étrangères à Paris. Il désire d'abord partir en Chine en décembre 1660, mais une grave maladie retarde son départ.

C'est alors que le Maréchal, Duc de la Meilleraye équipe un navire pour Madagascar à Saint-Nazaire. Le Maréchal donne passage aux missionnaires qui veulent aller s'installer dans l'île, il part avec deux autres prêtres pour Saint-Nazaire et le navire appareille le 29 mai 1663. La traversée est longue et difficile, elle dure quatre mois et l'équipage et les passagers sont très éprouvés par le scorbut. A la fin de septembre 1663 le navire aborde Madagascar. Dans une lettre à ses parents du 20 janvier 1664, Jacques Frachey qui est à Fort-Dauphin décrit l'île et ses habitants:

Montueuse et sillonnée de rivières, cette région tropicale est extrêmement chaude; située sous le Capricorne, les saisons s'y succèdent en sens inverse de l'Europe; les nuits de l'hiver y sont moins longues; l'été y est la saison de pluies très abondantes; les nombreuses forêts de l'île abondent de citronniers, de grenadiers, d'orangers etc. Les fruits de l'Europe, les céréales surtout, le riz excepté, n'y trouvent pas leur terrain à cause de l'excès de la chaleur. La vigne n'y est pas cultivée; elle y réussirait fort bien cependant, comme il a pu en juger par une treille qu'il avait découverte par hasard. On n'y récolte pas même le vin pour la messe. On y boit du vin de miel qui ne manque pas de saveur. Mais dans la région où se trouve notre compatriote la guerre avait tout mis à sac; l'unique boisson est l'eau, l'unique nourriture est le riz passé à trois bouillons, qu'on mange à demi-sec, et quelques poissons.

D'un caractère très doux, confiants et sans prévention aucune, les indigènes se rendent très aisément aux enseignements, aux exhortations du missionnaire. Dès qu'ils ont compris un point de la doctrine chrétienne, ils s'écrient ingénument: "voilà qui est beau, voilà qui est bon!"

C'est que, livrés à eux-mêmes, nul maître, nul sectaire n'avait encore inoculé le doute ou le préjugé dans leur esprit candide et naïf.

Extrêmement pauvres et un peu indolents, ils marchent nus, les reins seulement couverts d'une bande de méchante étoffe; la femme n'est pas dépourvue de pudeur, quoique cette vertu soit peut-être la moins respectée des indigènes.

A part cela, ils semblent n'avoir presque pas d'inclinations perverses; ils s'aiment singulièrement entre eux et ont pour le missionnaire beaucoup de respect et de confiance.

Se nourrissant maigrement d'un peu de riz et surtout de racines, ils languissent dans la misère; ils ont rarement de quoi se rassasier pleinement".

Deux ans après l'arrivée de Jacques Frachey d'autres missionnaires Lazaristes arrivent à Madagascar.

Frachey a-t-il subi des mauvais traitements?

Le prévôt Jean-Pierre Dondeynaz (1721-1802) écrit à ce sujet:
S'il en faut croire des personnes âgées de la paroisse de son origine qui étaient, dans leur jeunesse, au temps de sa mort, et l'ont rapporté un peu avant le milieu de ce siècle à l'auteur de ce mémoire et à d'autres ses contemporains et patriotes, les infidèles ont exercé envers le missionnaire valdôtain plusieurs cruautés, entre autres celle de couper les extrémités de ses pieds pour le mettre dans l'impossibilité de continuer ses courses pastorales.
Mais le Chanoine Séraphin-Bruno Vuillermin (1854-1922) fait justice de cette assertion. En face d'une respectable tradition locale, il y a pour en douter des raisons très graves. En effet:
1) L'éloge que notre missionnaire fait lui-même de la douceur et de la bonté du caractère des Malgaches ne saurait convenir à des peuplades farouches qui se seraient ruées cruellement sur un homme de Dieu.
2) Le silence que gardent là-dessus les archives du Séminaire des Missions étrangères, en général si jalouses de conserver des détails aussi glorieux, serait inexplicables si le fait avait eu lieu.
3) Enfin peut-on supposer qu'un homme à qui on aurait sauvagement rogné l'extrémité des pieds eût encore été jugé capable d'entreprendre les fatigues et les courses d'une nouvelle expédition apostolique? C'est néanmoins le mandat que nous allons voir confier à M. Frachey.
Telles sont les principales raisons qui nous font sincèrement douter des fondements sur lesquels reposerait la tradition consignée par le très respectable prévôt Dondeynaz.

C'est alors que dix missionnaires des Missions Étrangères partent en 1666 de La Rochelle avec l'expédition de Mondevergue.

"C'était, dit encore Vuillermin, M. de Bourges, prêtre à Paris, vicaire général de Mgr de La Motte-Lambert, évêque de Bérythe, premier vicaire apostolique de la Cochinchine qui était revenu en France, pour les affaires de la mission; il fut plus tard sacré évêque et vicaire apostolique d'Auren; puis sous sa direction, M. Lambert, frère de l'évêque de Bérythe, M. Guiart, parisien, M. Boucharde de Lisieux, licencié de Sorbonne, M. Mahot de Séez, qui fut évêque de Bide, et vicaire-apostolique de la Cochinchine, et M. Savary de Poitiers, qui mourut en route.

Ils s'embarquent sur le vaisseau de M. de Mondevergue, vice-roi et amiral des Indes, recommandés qu'ils étaient par M. de Colbert, ministre du roi.

Après des péripéties et des tempêtes effroyables on aborda à Madagascar le 10 Mars 1667. Là, les missionnaires furent logés chez les prêtres de la Mission de la Congrégation de Saint-Lazare de Paris. Fort-Dauphin n'était guère qu'un village de paillotes.

Ces derniers ne voulurent pas laisser échapper une si belle occasion sans proposer, avant de se séparer, une mission en forme pour les nouveaux-venus de l'escadre, qui montaient à plus de sept cents personnes.

Cette mission commença trois semaines après leur arrivée, lorsqu'on eut eu assez de loisir pour se délasser des fatigues du voyage; elle fut très heureuse, car le succès fut si considérable qu'excepté ceux de la religion protestante, il n'y eut point de catholique qui ne fit une confession générale. Les officiers en donnèrent l'exemple aux subalternes, et c'était à qui ferait paraître plus de zèle et d'assiduité. On y prêchait trois fois le jour; et il y avait un grand catéchisme à deux heures de l'après-midi. L'église n'était pas suffisante pour contenir ceux qui assistaient à la prière du soir.

En cette occasion trente Malgaches reçurent le baptême.

Le P. Jacques Frachey se joint donc à ce groupe de missionnaires qui part vers le Siam à travers l'Inde. Le scorbut se déclare à bord du navire qui les transporte, le P. Frachey en est atteint mais guérit.

Après avoir abordé à Sourate il parvient à Golconde près d'Hydérabad. C'est là que Jacques Frachey expire en 1667. C'est le premier missionnaire Valdotain et c'est l'un des premiers missionnaires catholiques de Madagascar.

Monsieur ETIENNE arrive le 29 septembre 1664 à Madagascar.

Dans la relation qui suit, il met en relief quatre points : leur comportement avant l'embarquement et durant le voyage ; L'état de la religion dans l'île ; L'activité de Monsieur BOURDAISE et sa mort ; Leur activité dans l'île.

DE MONSIEUR ETIENNE A MONSIEUR ALMERAS

De Madgascar, le 15 janvier 1664

Archives de la Mission

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction.

Enfin nous voici, tous vos enfants, par la grâce de notre bon Dieu, arrivés en bonne santé en cette île fortunée, et si longtemps par nous désirée, où j'espère, quoique cette terre jusqu'à présent ait été si ingrate que de dévorer cruellement, non point les habitants, mais ses propres libérateurs, qu'elle ne fera pas de même cette fois, et qu'elle aura enfin égard aux désirs, aux soins et à l'affection très grande qu'a toute notre Congrégation pour son salut, et surtout vous, Monsieur, qui n'épargnez ni prières, ni dépenses, ni même vos ouvriers quoique vous en ayiez ailleurs beaucoup à faire pour lui procurer son bien. Joint aussi que je ne doute nullement que notre très honoré Père et fondateur Monsieur Vincent, qui, tandis qu'il était sur la terre, a fait tous ses efforts pour la conversion de ce peuple, maintenant qu'il est dans le ciel ne lui obtienne de Dieu cette grâce, et à nous les moyens de nous acquitter dignement de cet emploi, que nous avions si longtemps souhaité, et où nous pouvons si avantageusement travailler au salut des âmes rachetées par le sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et je ne puis, Monsieur, que je ne vous remercie très humblement pour mon particulier, de la grâce que vous m'avez faite de m'avoir choisi entre tant d'autres beaucoup plus capables que moi, le moindre de tous vos enfants, pour m'envoyer en ce pays-ci. Bienfait que j'estime si grand que je

croirais être indigne de vivre, si jamais j'étais assez malheureux pour l'oublier, et de manquer à la moindre occasion à vous en témoigner mes reconnaissances.

C'est donc, Monsieur, ce qui me fait entreprendre la présente pour vous rendre compte de notre mission, laquelle fera à votre charité le récit, non pas tel qu'elle le pourrait souhaiter, puisqu'il nous faut recommencer à défricher cette grande vigne, comme si elle n'avait jamais été cultivée.

Mais auparavant, vous trouverez bon que je vous déduise, tout simplement et sans ornement, quelles ont été nos occupations et sur terre et sur mer, et de ce que la bonté de Dieu a fait par notre moyen en cette île. La gloire du bien en soit à Dieu, et à moi pardon et miséricorde du mal commis et du bien commis.

CHAPITRE I : DE CE QUI SE PASSA AVANT NOTRE EMBARQUEMENT

Le lendemain de la fête consacrée à l'Immaculée Conception, neuvième de décembre de l'année 1662, nous partîmes de Paris munis de votre bénédiction et après avoir eu le bien d'embrasser et de prendre congé de tous ceux de la Maison de Saint-Lazare pour nous rendre à Nantes. Sur le chemin, il ne nous arriva rien de particulier qui mérite vous être mandé, nous étant comportés comme nous avons coutume de faire en nos voyages.

Nous arrivâmes à Nantes le dix-huitième jour du même mois et deux jours après, nous vint rejoindre Monsieur MANIÉ, de la maison de Saint-Meen, et le frère Guillaume LEBRUN, de celle du Mans. Mais n'ayant point trouvé notre vaisseau arrivé, nous nous occupâmes juqu'au commencement du Carême, à l'exemple de nos prédécesseurs Messieurs NACQUART et GONDRÉE, à prêcher et à confesser à l'hôpital, à la prison et au château, où presque tous ceux qui devaient s'embarquer pour Madagascar étaient retirés. Mais le retardement de votre vaisseau continuant, cela nous obligea, après vous en avoir écrit et puis à Mgr l'évêque d'Angers, d'accorder à Monsieur le marquis de CHALUCÉ la mission qu'il nous demandait avec beaucoup d'insistance pour le Comté de Mont-Revau, au diocèse d'Angers, où Dieu versa de grandes bénédictions pendant un mois que nous y séjournâmes. Nous y entendîmes environ deux mille confessions générales ; et si nous avions été vingt, nous aurions eu de l'emploi assez pour nous occuper. Car nous fûmes contraints, et non sans déplaisir, de renvoyer un très grand nombre sans les pouvoir entendre.

MM. du Chapitre de Saint-Pierre d'Angers, avec quelques curés voisins, vinrent célébrer la messe en musique le jour de la communion de la jeunesse, au nombre de trente ecclésiastiques, que Monsieur et Madame de CHALUCÉ traitèrent ; l'après-dînée, se fit une procession très solennelle où l'on tint qu'il y avait bien 10.000 personnes, quoiqu'il n'y ait pas plus de six cent vingt communiants à la paroisse.

Ce même jour, nous reçûmes au bercail de l'Eglise un jeune homme calviniste. Après lui avoir fait faire l'abjuration, aussitôt que j'eus fait l'exhortation à la jeunesse, ce qui réjouit beaucoup ce peuple, beaucoup étant venu pour être présents à cette action.

Deux jours après, j'allai trouver Monsieur l'évêque d'Angers pour lui rendre compte de ce qui s'était passé en notre mission, lequel me pria de faire encore celle de Brissac, ce que je lui accordai pourvu qu'il eût agréable de nous fournir quelques ouvriers ; mais ne l'ayant pu, à cause du temps pascal, je fus obligé de revenir trouver nos Messieurs pour nous en retourner tous à Nantes.

Les glaces continuant toujours empêchèrent notre navire d'arriver. Ce qui nous obligea, selon votre ordre, d'envoyer MM. FRACHEY, MANIÉ et le frère Guillaume LEBRUN à St Meen pour aider Monsieur SERRE en une mission qu'il devait faire en la paroisse de Maure, de 8 à 10.000 habitants, d'où ils furent obligés de s'en revenir pour se rendre au plus tôt à Nantes, à cause du vaisseau qui arriva à Paimboeuf le 9 avril, que je baptisai du nom de MM. Les ducs de la MEILLERAYE et MAZARIN, l'appelant le St Charles.

Pendant 4 ou 5 jours que nous fûmes à Paimboeuf, nous fîmes une petite mission dans un bord, qui s'en allait à St Domingue, à la prière des officiers qui nous le demandèrent, où la plupart firent des confessions générales et y reçurent leur créateur, ayant pour cela fait dresser un autel, et nous, porté nos ornements pour y célébrer la Sainte Messe, prêcher et faire le catéchisme. Dieu y versa beaucoup de bénédictions ; et le capitaine nous étant venus remercier, il nous pria de lui donner un livre de prières du matin et du soir afin de le faire faire tous les jours dans son vaisseau.

CHAPITRE 2 : DES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES DE NOTRE NAVIGATION

Le 20 mai, nous levâmes nos ancres de Paimboeuf après avoir célébré la sainte messe pour faire le voyage de Madagascar ; mais le vent et la marée étant venus contraires au bout de deux lieues, nous fûmes contraints de mouiller en la rade de Saint Nazaire nos ancres. Pendant huit jours nous eûmes des vents si forts qu'ils firent chasser nos ancres, et courions risque d'aller à la côte sans que le capitaine s'en aperçut.

Enfin, après avoir encore levé les ancres le 29 mai, nous partîmes de Saint-Nazaire, ayant pu auparavant célébrer la sainte messe, chanté le 'Veni Creator' en musique, et exhorté un chacun de recommander notre voyage à Dieu qui est le maître des vents, et à l'étoile de la mer, la Sainte Vierge.

Dans l'octave du Saint-Sacrement, nous reçûmes au giron de l'Eglise un jeune home hérétique, cousin germain du secrétaire de Monseigneur le duc de LA MEILLERAYE.

Le 16 juin, nous fîmes rencontre d'un vaisseau à la hauteur de Madère, frêté pour les marchands de La Rochelle, qui s'en allait à Saint-Christophe ; ce qui nous donne sujet de vous écrire pour vous faire savoir de nos nouvelles.

Le 27 du même mois, nous arrivâmes au Cap-Vert et mouillâmes l'ancre proche un étang d'une lieue de l'île des Flamands, qui nous reçurent avec toutes les civilités possibles. Il y avait proche de leur fort deux de leurs vaisseaux à l'ancre, dont l'un s'en retournait en Hollande par la voie duquel je me donnai l'honneur de vous écrire, aussi bien qu'à Monseigneur le duc de LA MEILLERAYE, et deux autres de Dieppe mouillés à la rade de Rufisque à trois lieues de nous.

Quoique MM. NACQUART et GONDRÉE, nos prédécesseurs en cette mission de Madagascar, n'eussent écrit dans leurs relations beaucoup de choses du Cap-Vert, je ne laisserai pas néanmoins de vous en faire encore une plus ample description, tant pour y avoir été deux fois, que pour être touché d'un sensible regret de voir ces pauvres peuples, et en si grandes quantités, dans les ténébres, faute de personnes qui leur portent la lumière de l'Evangile. Ah ! Je ne m'étonne pas si ce grand St François Xavier, l'apôtre de notre siècle, faisait tant de reproches à ces docteurs, qui ont beaucoup de capacités, plus de capacités que de conscience, puisqu'ils laissent perdre par leur faute tant d'âmes, qui indubitablement se sauveraient s'ils les venaient secourir et leur apprendre le chemin du ciel.

Le Cap-Vert est une terre ferme d'Afrique, distant de France de 800 à 900 lieues. La situation en est assez agréable ; c'est un pays plat rempli de quantité de bois toujours verts qui s'étendent fort loin. Cette terre est fort peuplée, y ayant quantité d'habitations en forme de bourgades éloignées d'environ deux ou trois lieues les unes des autres, assez peuplées puisque dans icelles il s'y rencontre des 4 à 5.000 pour un chef qu'ils appellent maître du village ou gouvernador ; leurs maisons sont cases couvertes de jonc ; ils sont tous noirs et quasi tout nus ; leur religion approche fort de celle de Mahomet ; leur emploi est de cultiver la terre qui porte du mil et du riz dont ils font du pain et quelques sortes de fruits, de la taille du coton ; d'aller à la pêche dans de petits canaux faits de troncs d'arbres ; et de chasser avec des flèches et des petits arcs, y ayant quantité d'excellents et de toutes sortes de gibier, entre autres des pintades qui surpassent les perdrix et les faisans ; pour une seule fois qui y furent trois de nos chasseurs, ils nous apportèrent un daim, douze pintades, quatre perdrix, un lièvre et quelques autres oiseaux. Les volailles, les cabris, les vaches et les chevaux y sont en assez grande quantité. L'eau, en des endroits, y est fort mauvaisse et en d'autres bonne ; l'étang qui est proche de l'île des Flamands est fort bonne, et tous les vaisseaux qui viennent en ces côtes en prennent ; leur boisson est du vin de palme, lequel étant frais est assez agréable au goût.

Il y a un roi dans le pays qui fait sa demeure à 20 ou 30 lieues du Cap, qui est fort puissant, et a toujours trois mille ou quatre mille chevaux chez lui. Il aime fort les

étrangers et ne permet pas qu'on leur fasse du tort. Joint que les habnitants n'oseraient pas tuer ni même blesser personne, ayant des lois qui rendent ceux-là esclaves pour toujours, eux et leur postérité, et même leurs parents. Ce peuple est fort porté au larcin ; ce qui fait qu'ils reçoivent fort volontiers et donnent fort rarement.

Les Portugais avaient grand commerce dans tout le pays les années précédentes, mais maintenant les Hollandais occupent la plupart de leurs forts ; de manière que peu habitent ce Cap ; nous n'avons pu leur administrer les sacrements, comme nous fîmes à 40 il y a 3 ans, tant pour avoir été éloigné d'eux de 3 lieues, que pour n'y avoir été qu'un jour et demie. Ils sont toujours sans prêtre depuis plusieurs années, et n'en ont point de plus proche qu'à St Hyago, île du Cap-Vert où réside un évêque distant d'environ 60 lieues de leur demeure.

Les Dieppois y sont presque toujours à cause du commerce qu'ils font dans la rivière du Sénégal ; ce qui fait que plusieurs parlent passablement français, surtout Rufisque, où ils mouillent ordinairement.

Monsieur ROSÉ, demeurant à Rouen, un des directeurs de cette Compagnie, y envoya ces années passées deux RP. Capucins qui n'y demeurèrent que deux ans, d'autant que l'un mourut, et l'autre fut contraint de s'en retourner pour ne pouvoir pas subsister parmi cette nation qui n'entend point à faire l'aumône. C'est pourquoi les ouvriers qui viendraient pour défricher cette grande vigne doivent être munis de quantité de verroterie, rassade, cuivre et autres bagatelles, moyennant quoi, non seulement ils subsisteraient aisément mais même seraient en état de faire l'aumône aux plus pauvres, et par ainsi, se faire aimer et gagner quantité d'âmes à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ah ! Mon cher Père, si vous pouviez par la charité des Dames de la Charité de Paris et par vos enfants procurer la conversion de ces âmes, quelle gloire n'en reviendrait-il pas à Dieu ! Et quelles bénédictions ne découleraient pas, et sur les Dames de la Charité et sur notre Congrégation.

Hélas ! De ce que je viens de dire, il est aisé à colliger que la conversion de ces peuples est assez facile, et qu'il n'y a que deux choses qui pourraient apporter quelque retardement. La première est de ce que tous les jours, au lever du soleil, ils l'adorent ; la seconde, qu'ils suivent plusieurs maximes de la secte de Mahomet.

Après avoir fait eau jour et nuit pendant trente-six heures, qui est une grande diligence, nous levâmes l'ancre le 29 juin, jour consacré au prince des apôtres, Saint Pierre, et passant près des forts et vaisseaux hollandais, nous les remerciâmes tous l'un après l'autre par des salves de coups de canon nous rendant réciproquement la pareille, et en plus grand nombre que nous ne leur avions tirés.

Le 24 juillet, nous passâmes la ligne, où, après avoir chanté le 'Te Deum Laudamus' en plain-chant pour actions de grâces, l'on fit le bain ordinaire de ceux qui ne l'ont jamais passée.

Ayant eu pendant quelques jours vent contraire, nous célébrâmes une messe haute de Saint Nicolas, patron des nautonniers, à ce qu'il plût à Dieu, par les mérites de son saint Nom, donner un vent favorable que nous expérimentâmes peu après.

Nous doublâmes, le 10 août, jour de St Laurent, les œuvres, les obroges, autrement dit 'ouvre les yeux'. Ce sont de certains dangers qui mettrent plus de quarante lieues en mer à la côte du Brésil ; et quand on ne les peut doubler, l'on est obligé et contraint de s'en retourner en son pays ou d'aller hiverner au Brésil, ce qui nous obligea, en action de grâces, de chanter le 'Te Deum'.

Le 1er septembre, nous nous rencontrâmes en la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, et passâmes outre, tant pour gagner du temps, que pour éviter un second naufrage en la rade Table-Baye, où, en cette saison, les vents de Narois règnent à tourmente, comme aussi parce que notre pain était presque tout gâté ; ce qui causa le mal de terre à plusieurs, quoique, par la grâce de Dieu, il n'en soit mort qu'un, dans une grande résignation à la volonté divine, et après avoir reçu comme un bon chrétien tous les sacrements.

Le 10 septembre, l'on vit proche de notre bord un oiseau qui avait la forme d'un oiseau, crier comme un enfant.

Le 11, l'on vit aussi une vache marine ayant deux grandes cornes ; elles ne différent guère des terrestres ; on dit que la chair est fort bonne à manger, surtout étant fraîche tuée.

Le 14, nous vîmes une montagne de glace flottante d'environ demi-lieue de circuit, à 40 degrés de latitude et 52 de longitude du côté du sud. Nous courrions droit dessus, et si c'avait été la nuit, aussi bien qu'il était le jour, nous eussions été tous perdus. Nous sommes les premiers qui avons rencontré cela depuis qu'on va à Madagascar.

Nous avons toujours eu fort beau temps depuis la France jusqu'à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance ; mais depuis, nous avons eu trois ou quatre coups de vents assez rudes, comme aussi un temps fort froid.

CHAPITRE 3 : ARRIVÉE A MADAGASCAR

Enfin, après avoir vagué si heureusement pendant quatre mois, jour pour jour, qui est la plus prompte navigation qui ait été encore faite, nous abordâmes à notre terre le 29 de septembre, jour consacré à la mémoire du glorieux St Michel, et mouillâmes l'ancre à l'anse des Gallions, distante d'environ dix-huit lieues de celle du Fort-Dauphin à volement. Ce qui ne nous réjouit guère, dans l'appréhension de ne pouvoir gagner le Fort à cause des vents qui règnent toujours presque de même. Ce qui nous aurait obligés, s'il eût duré, de nous aller remettre à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, comme d'autres ont fait, manquant d'eau et la moitié du monde étant malade. C'était, dis-je, ce qui nous mettait beaucoup de peine, et nous faisait craindre que Dieu se contentât seulement se préparer à ne nous être trop favorable ; ce qui faisait appréhender à nos pilotes un coup de vent qui nous aurait mis à la côte ou bien à volement de l'île, en sorte que nous aurions bien eu de la peine à la regagner.

Dans cette conjoncture, je propose à MM. les officiers d'aller moi-même donner avis par terre à Monsieur le Gouverneur de l'arrivée du vaisseau, afin de disposer les choses nécessaires pour la subsistance de 180 personnes que nous étions à bord ; et l'ayant trouvé bon, je partis avec Monsieur MANIÉ, frère PATTE et quelques domestiques et soldats.

Nous voilà donc à terre au nombre de 17, sans aucun guide après Dieu qu'une boussole dans des chemins qui n'ont point de semblables ; puisque nous sommes contraints de couper ou rompre les branches pour nous faire passage ; et quoiqu'on fasse, l'on ne peut empêcher que ses habits ne soient en pièces, et qu'on ne soit en plusieurs endroits du corps meutris. Le sable et les montagnes fort hautes ne nous furent pas moins contraires ; si bien que nous fûmes contraints, après avoir fait un quart de lieue, de renvoyer deux de notre troupe qui n'en pouvaient plus, et une heure après, d'autres demandaient à se confesser. L'eau nous manquait et le vent étant venu meilleur, nous vîmes le vaisseau à la voile ; de façon qu'il nous était force de trouver ou de mourir de faim et de soif. Mais enfin, après trois jours, Dieu permit que nous rencontrâmes des Nègres, qui nous dirent que Monsieur DE CHAMPMARGOU était encore en vie avec environ 55 français ; que Monsieur son Lieutenant, ayant eu avis qu'il y avait un vaisseau, était venu savoir quel il était ; et ayant appris du pilote qui sondait une ancre pour savoir si le vaisseau y pourrait mouiller, qu'il appartenait à Monseigneur le duc de LA MEILLERAYE, était allé à bord. Et nous autres, ayant grand faim, grand soif et grande lassitude, fûmes conduits par des Nègres à un village nommé Estably, distant de Fort-Dauphin

d'environ sept lieues, où Ramoussé, le plus grand du pays d'Anosse, et le seul aussi des Français, vint au-devant de nous et nous reçut avec toutes les courtoisies possibles, faisant tuer un veau gras et nous donnant tout ce qu'il avait de meilleur pour nous régaler.

Jugez, Monsieur, quelle fut notre joie de nous voir, et parmi nos amis et si proche de notre demeure tant désirée. Toutes les peines et travaux que nous avions soufferts pendant ces trois ou quatre jours furent bientôt oubliés et les forces nous étant revenues, nous nous mîmes dés le lendemain en chemin, Ramoussé nous accompagnant avec quantité de Nègres ; et après avoir fait une lieue nous entendîmes tirer des coups de fusils. L'on nous dit que c'était deux Français qui étaient là proche dans le village de Ramoussé. Nous leur fîmes réponses ; et nous ayant envoyé prié de nous reposer, nous les remerciâmes à cause d'une haute montagne qu'il fallait monter où ledit village était situé ; et n'ayant pas plus de temps qu'il nous fallait pour nous rendre au Fort-d'Imours ; et eux ayant appris que nous étions prêtres de la Congrégation de la Mission, ils descendirent aussitôt pour nous saluer et nous faire compagnie par le chemin. De ces deux Français, il y en avait un qui était domestique à feu Monsieur BOURDAISE, et qui avait encore soin de toutes nos hardes, et que nous avons trouvé en assez bonne quantité. Il avait avec lui deux Nègres, dont l'un parle bon français, et est le frère de Nicolas que nous avons ramené de France, ce qui augmentait toujours de plus en plus notre joie. Enfin nous arrivâmes sur le soir au Fort-Dauphin, où Monsieur le Gouverneur avec une partie des Français nous reçurent, non seulement avec une salve d'artillerie, mais avec toutes les démonstrations possibles de joie, et contentement de voir des prêtres qu'ils avaient tant désirés, depuis 6 à 7 ans. Ah ! disaient-ils, nous ne nous soucions plus de mourir, puisque vous êtes ici, et nous ne doutons plus que Dieu ne remettre la terre en son premier état.

Après nous être reposés un jour à Imours, nous nous en allâmes avec Monsieur le Gouverneur au Fort-Dauphin où il fait sa résidence, et où mouillent les vaisseaux, et y trouvâmes le nôtre qui avait ancré le soir de devant contre l'opinion de tout le monde, qui croyait qu'il ne pourrait jamais gagner sans s'aller remettre à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance.

Dés lors que nous fûmes entrés dans le Fort, nous allâmes droit à la chapelle faire nos prières, et après avoir pris des surplis, j'ouvris le tabernacle et y trouvai dans un ciboire quatre hosties qui n'étaient nullement corrompues ; ce qui me causa une grande joie, et me donna occasion de dire aux assistants ce que se passait, et que je ne m'étonnais pas si une si petite poignée de monde avait été préservée et conservée jusqu'à présent, malgré tous les naturels de l'île, qui avaient fait tous leurs efforts pour les massacrer comme ils ont fait des autres qui étaient en d'autres habitations, qu'ils continuassent toujours à l'honorer, car pendant 6 ans et demie qu'ils n'ont point de prêtres, ils ont toujours fait soir et matin leurs prières en sa présence, et ont

brûlé jour et nuit des cierges ; et ça a été aussi la seule cause qui les a empêchés d'abandonner le Fort pour s'en aller à St Augustin chercher passage pour s'en retourner en France ; et ceux qui l'ont quittée et abandonnée, ont été misérablement tués.

CHAPITRE 4 : DE NOTRE EMPLOI DANS LE VAISSEAU

Nous faisions tous les jours la prière publique comme on l'a fait aux missions d'Europe et nous ajoutions quelque hymne ou cantique en plain-chant. Le lundi, c'était le ' Veni Creator', le mardi, 'l'Exaudiat' pour le roi, le mercredi 'l'Ave Maris Stella', le jeudi, le 'Pange Lingua', le vendredi, le 'Vexilla Regis', le samedi, le 'Stabat Mater', et le dimanche, les commandements de Dieu.

Considérant que la moitié de notre monde n'avait point encore fait son devoir, après les avoir disposés pendant deux mois, cela nous obligea, le jour de la Saint Laurent, de leur parler des indulgences plénières, et leur annoncer une mission de trois semaines, pendant lesquelles, s'étant confessés et communiés, ils pourraient gagner l'indulgence plénière accordée par Sa Sainteté à toutes nos missions. Il n'y en eut pas un, par la miséricorde de Dieu, qui ne fit son possible pour se mettre en état de recevoir un si grand bien que Dieu lui présentait. Et comme parmi les matelots il se trouve souvent beaucoup d'ignorance et, ce qui de plus fâcheux, une insensibilité pour leur salut, cela nous obligea pour remédier à ces deux maux, de leur parler pendant tout ce temps de mission en particulier, les priant et conjurant presque tous les jours, les uns après les autres, de ne pas refuser une grâce que peut-être ils ne retrouveraient jamais. Deuxièmement, de leur faire lecture tous les jours d'une demi-heure sur la matière de la confession que Monsieur MANIÉ leur faisait, leur enseignant comme ils devaient faire la confession générale que presque tous ont fait de toute leur vie. Et Dieu versa tant de bénédictions sur cette mission, que nous-mêmes fûmes étonnés des fruits qui s'y firent et que nous n'espérions pas ; car ceux qui n'avaient point été à confesse depuis plusieurs années y furent, et ceux qui étaient très mal ensemble, se réconcilièrent avant que d'approcher du sacrement. Les partialités et révoltes s'apaisèrent. Enfin ils se donnèrent les mains et nous accordèrent tout ce que nous souhaitions d'eux.

Le quinzième jour d'août, consacré à l'Assomption de la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie, nous fîmes dresser un autel sur le tillac fort propre et assez bien orné pour le lieu, où, après avoir fait la procession tout au tour du vaisseau, nous chantâmes une messe le plus admirablement qui nous fut possible, où j'ai communié presque la moitié de notre troupeau, composé de 180 personnes, leur ayant fait, auparavant de leur donner Notre-Seigneur, la pièce de la communion ; et l'après-dînée, après Vêpres, je leur fis un discours sur la fête.

Notre emploi de la journée était à peu près réglé comme dans nos maisons, excepté qu'il fallait s'accomoder au temps, au lieu et aux personnes.

Après l'oraison mentale et l'office divin, nous récitions l'Itinéraire, afin qu'il plût à Dieu nous donner une heureuse navigation. Ensuite chacun faisait la lecture de son nouveau testament, et puis vaquait à l'étude qui lui était plus nécessaire.

Nous faisions tous les jours nos examens généraux et particuliers. Pour ce qui est des conférences, et ce que l'on fait les vendredis en nos maisons, nous l'avons peu fait, le seul lieu où nous pouvions faire cela, étant ordinairement plein de monde, joint qu'au commencement Monsieur MANIÉ et moi fûmes fort travaillés du mal de mer.

Nous passions pour la plupart du temps nos récréations ensemble, et celui qui avait soin des malades les allait voir ensuite.

Nous faisions nos lectures spirituelles un peu après midi ; à une heure nous récitions vêpres ; à quatre heure, matines et laudes.

Monsieur FRACHEY enseignait le latin à deux clercs capables d'une cinquième, dont l'on sait parfaitement le plain-chant et la musique, et l'autre bénéficier qui disait tous les jours son bréviaire avec nous.

Les frères s'occupaient chacun selon leur talent. Le frère PATTE à panser plusieurs malades, et à montrer à lire à quelques jeunes gens ; le frère Guillaume LEBRUN travaillait toujours de son côté de son métier de tailleur. Ce sont deux braves frères, et tels qu'il les faut pour ce pays ; aimés de tout le monde et capables non seulement de nous rendre grands services, mais même aux français et à tous ceux du pays.

J'oubliais à vous dire que nous fîmes une loi pour extirper les jurements qui ne sont que trop fréquents dans les vaisseaux, qui était que quiconque jurerait, recevrait une férule sur la main, que Monsieur MANIÉ leur donnait tant qu'il pouvait, sans exempter qui que ce fut ; et Messieurs les officiers y tenaient tellement la main, qu'ils envoyaient chercher ceux qui faisaient difficulté de la tendre. Là même qu'ils en ont fait lier au mât et courir la bouline pour de petits larcins. Voilà, Monsieur, comme vos enfants ont employé ce temps durant tout le cours de leur navigation ; mais vous pouvez bien penser que si Dieu nous a fait la grâce de coopérer ainsi à ce petit ordre pendant notre voyage, l'exemple et le zèle de Messieurs les Officiers y ont beaucoup contribué, puisque le tout n'aurait pu aller de la sorte si nous n'eussions été appuyés de leur autorité.

CHAPITRE 5 : EN QUEL ETAT NOUS AVONS TROUVÉ LA TERRE ET LES AFFAIRES DE LA RELIGION

Puisque nos prédécesseurs vous ont écrit ci-devant fort pertinemment du pays, des habitants, de leurs coutumes et superstitions, je ne m'arrrêterai pas ici à vous en parler. Si j'en apprends quelques autres particularités dans les voyages que nous ferons par toute cette terre, si Dieu nous en fait la grâce, je ne manquerai pas de vous en donner la connaissance.

Si nous avions trouvé en vie le bon Monsieur BOURDAISE, la terre ne serait pas en si pauvre état que nous l'avons trouvée, tant pour le spirituel que pour le temporel. Car depuis sa mort qui fut le 23 juin, l'an 1657, les Français s'étant laissé aller à toutes sortes de débauches, Dieu se retira d'eux, et les abandonna à la merci de leurs passions, qui ont attiré sa colère et son indignation sur leurs têtes. Car leurs excés en virent à un tel point, non seulement d'entretenir plusieurs femmes et de jouir de celles des Grands de ce pays, mais même jusqu'à idolâtrer et suivre entièrement toutes les coutumes et superstitions diaboliques. De façon que Dieu, ne le pouvant supporter, il permit que toute la terre, qui les avait en extrême horreur, se souleva et massacra en une seule journée, dans leurs maisons, cinquante cinq, sans compter plusieurs autres qu'ils ont tués depuis en guerre ou en trahison. Ce qui a causé que le reste des Français a fait des cruautés tout à fait grandes. Car ils ont fait dégat dans le seul pays d'Anossy où nous sommes, de plus de trente mille bêtes à cornes, ils ont brûlé tous les villages, ils ont fait mourir par toutes sortes de voies plus de douze mille nègres, sans épargner, ni les innocents, ni les femmes, ni les enfants qui étaient encore à la mamelle. Ils ont entièrement exterminé tous les Blancs qui étaient les Grands de ce pays, et les plus grands ennemis des Français, aussi bien que de la religion. Ils tenaient tous ceux du pays sous leur domination et les traitaient comme leurs esclaves. De sorte que dans le seul pays d'Anossy nous n'avons trouvé que deux Grands français. Ce qui est cause que tout ce canton du pays qui était auparavant si bien cultivé et abondant en bestiaux, fruits, racines et riz, est maintenant tout stérile et désert, tout le monde ayant quitté et s'étant retiré en d'autres endroits pour sauver leurs vies.

Les Français ne se sont pas contentés de ruiner ce pays d'Anossy, mais ils ont fait en diverses contrées des guerres fort sanglantes et des pilleries égales. Car en la seule contrée des Matatanes, ils ont pris pour une seule fois jusqu'à dix huit mille bœufs. De manière qu'ils ont ruiné la terre jusqu'à 50 et 60 lieues du Fort-Dauphin, et l'ont mise en un tel état, qu'elle ne peut être remise de trois ou quatre ans, et encore faut-il que la paix soit rétablie partout.

La plupart même des Français se sont débandés et s'en sont allés sans congé, laissant le Saint-Sacrement ; aussi n'ont-ils pas prospéré, car les uns ont été massacrés, les autres sont morts après avoir beaucoup souffert et le peu qui reste est en assez mauvais équipage.

Parmi même les naturels du pays, il s'y est passé des cruautés inouïes. Car les pères ont tué leurs propres enfants, et les enfants ont tué leurs pères et mères, et après portaient leur têtes à leurs ennemis. Cruautés qui n'ont point leurs semblables. Voilà, Monsieur, en quel état nous avons trouvé la terre, toute remplie de guerres, de famines, de maladies, qui sont les trois fléaux dont Dieu se sert lorsqu'il veut sévèrement châtier son peuple.

Vous jugez bien par là que les affaires de la religion, non seulement n'ont point avancé, mais même que ce que feu Monsieur BOURDAISE et tous ses prédécesseurs avaient fait a été ruiné et enseveli dans les guerres, et qu'il nous faut tout de nouveau travailler.

Nous avons pourtant encore trouvé du reste du massacre de nos néophytes, environ soixante adultes et bien autant d'enfants baptisés par feu Monsieur BOURDAISE, qui est fort regrettté en ce pays, et dont il nous faut ici parler.

CHAPITRE 6 : DE CE QU'A FAIT MONSIEUR BOURDAISE PENDANT TROIS ANNÉES QU'IL A DEMEURÉ EN CE PAYS ET SA MORT

Je ne répèterai point ici ce que Monsieur BOURDAISE vous avait écrit dans ses deux relations. Je me contenterai seulement de vous mander ce que j'ai appris qu'il a fait depuis, et ce que son humilité l'avait empêché de vous faire savoir.

C'était un des hommes des plus propres qu'on put envoyer en cette terre, tant pour sa complexion, étant infatigable et travaillant autant qu'auraient pu faire trois ou quatre personnes, à ce que les français m'ont dit, que pour son zèle qui l'a consommé. Car quoi qu'il fût seul et que tous les anciens furent éloignés du fort dans des habitations, jusqu'au nombre de trente, et qu'il y eut trois ou quatre forts, distant de sa demeure de 20 ou 30 lieues, dès qu'ils avaient besoin de lui, il était aussitôt auprès d'eux pour les consoler dans leurs afflictions et leur administrer les sacrements nécessaires. Et s'il savait que quelqu'un ne vivait pas comme il le fallait, il allait aussitôt l'avertir de changer de vie, et chasser des maisons les femmes qu'il rencontrait de mauvais renom, et n'en souffrit aucune à son habitation.

Il avait converti à notre sainte foi, à ce qu'on m'a dit, cinq à six cents familles, à la plupart desquelles il faisait tous les jours le catéchisme, et après l'avoir fait, il donnait l'aumône à tous les pauvres.

Il avait avec lui plusieurs petits néophytes qu'il élevait dans la crainte de Dieu, pour commencer un séminaire. Et afin de n'être à charge de personne, il avait obtenu de Monsieur DE RIVAU une habitation pour y faire planter du riz, des racines et y faire nourrir des bêtes qui étaient bien au nombre de trois cents à sa mort, partie qu'il avait achetée et partie qui lui avait été donnée pour faire l'aumône. Mais tout fut pris au massacre, avec encore trois cents autres que le nommé LANGLOIS, maître boucher du fort, nous avait laissées et dont je vous écris pour payer à sa femme ce que nous avons touché pour elle depuis que nous sommes en cette terre, afin que ladite somme lui soit payée.

Il allait tous les jours faire une visite dans les villages circonvoisins, qui étaient en grand nombre en ce temps-là, pour fortifier en la foi les nouveaux convertis, et faire

connaître aux autres les erreurs de leur fausse religion, afin de la leur faire quitter et embrasser la vérité, qu'il faisait paraître si clairement qu'ils ne pouvaient pas la nier. Il n'y avait guère de visite où il ne baptisât des enfants ; car ces pauvres gens ne se souciaient pas qu'on baptise leurs petits enfants ; mais pour eux, ils disent qu'ils sont grands et qu'ils ne peuvent apprendre ce qui est nécessaire pour être chrétien. Mais je pense que l'inclination qu'ils ont à la lubricité et l'amour qu'ils portent à leurs olis sont les deux choses qui les empêchent le plus. Quant au premier obstacle, il sera très difficile d'en venir à bout sans une grande grâce de Dieu. Pour la seconde, je ne crois pas qu'il y ait tant de difficulté, à raison des Blancs qui ont été tous massacrés, qui étaient les seuls à empêcher que ces pauvres indigènes n'embrassent la religion, comme les auteurs de leurs superstitions.

Il parlait assez bien la langue, ce qui lui donnait grande facilité pour les gagner à Notre-Seigneur, et se faire aimer d'eux. Et cet amour qu'ils lui ont si fort témoigné pendant sa vie n'a pas été éteint après sa mort. Car encore à présent, ils en parlent en si bon termes, et l'ont tellement emprunt dans leurs esprits, que je ne crois pas qu'ils l'oublient jamais.

Les Français l'avaient en semblable estime, tant les petits que les grands. De sorte qu'il eut été grandement à souhaiter que ce bon service de Dieu eut vécu plusieurs années et que nous l'eussions trouvé en vie. Car assurément nous n'aurions pas trouvé la terre en un si déplorable état, comme nous l'avons trouvée. C'est ce que nous ont dit, et nous disent encore tous les jours, tant les Français que les naturels du pays ; car les uns et les autres ont fait la remarque que tandis qu'il y a eu des prêtres en la terre, elle a été abondante en toute sorte de vivres et a joui des douceurs de la paix ; mais dés lors que Dieu les a retirés, la guerre, la famine, les maladies, et autres accidents fâcheux lui sont arrivés. Nous en voyons même l'expérience, car depuis notre arrivée, l'on vient de plusieurs endroits demander la paix, ainsi que je dirai dans le chapitre suivant.

Monsieur BOURDAISE ayant donc si bien acheminé les affaires de la religion et les ayant disposées en un tel état, que s'il y fut venu du secours de France, il était en pouvoir, avec la grâce de Dieu, de convertir, sinon toute l'île, au moins une bonne partie ; car la moisson était tellement mûre qu'elle n'attendait que la faucille. Mais Dieu, dont les jugements sont incompréhensibles, a retiré de cette terre ce bon missionnaire, qui avait si bien fait fructifier ses talents, lorsqu'il semblait qu'elle en avait le plus besoin, pour le récompenser des peines et travaux qu'il avait souffert pendant trois ans qu'il a été en cette île.

La mort arriva en cette sorte. Ayant appris que Monsieur DE CHAMPMARGOU, notre gouverneur, pour lors lieutenant de Monsieur DE RIVAU, était malade en son fort situé en la vallée d'Amboule, à deux ou trois journées d'ici, il s'y en alla le plus vite qu'il put, sans manger presque autre chose par le chemin que des fruits que la

terre produit, pendant 9 à 10 mois de l'année, qui servent à nourrir les pauvres et les voyageurs. Après 4 ou 5 jours qu'il eut été à Isamme, il commença à se sentir faible, et la fièvre le prenant, il pressentit que Dieu le voulait rappeler et fit son testament dont je vous envoie la copie avec l'inventaire de ses hardes. Et comme il craignait que si Monsieur DE CHAMPMARGOU savait son mal, cela n'augmentât le sien, il pria le chirurgien de ne lui en point parler ; et après avoir consolé son malade qui commençait à se mieux porter, et demeuré quelques jours avec lui, sans faire semblant qu'il était malade, quoiqu'il ne se put cacher ; il gémit en chemin pour se rendre à son habitation ; mais les forces lui manquaient plutôt que le courage. Il fut obligé, malgré lui, de se faire porter ; en façon et au bout de 8 à 10 jours qu'il eût demeuré en sa maison, un dénoyement le prit haut et bas, qui le conduisit au tombeau, sans pouvoir consommer les saintes hosties qui étaient dans le ciboire. Je vous laisse à penser, Monsieur, quel déplaisir eurent les Français, se voyant destituer de leur bon pasteur, et surtout Monsieur DE CHAMPMARGOU, qui, après Dieu, était toute sa consolation ; aucun ne doutant qu'il ne leur arrivât malheur comme même leur avait dit le défunt au lit de mort, qu'ils eussent à se donner entièrement à Dieu en changeant de vie et se convertissant de tout leur cœur à Lui, au moins de cela qu'il leur arriverait de grandes misères, ainsi qu'il ne leur est que trop arrivé. Voilà, mon très cher Père, qu'elle a été la vie et la mort de ce bon serviteur de Dieu. Plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ que je puisse marcher sur ses traces, afin de pouvoir jouir un jour de la gloire, de laquelle, comme nous devons pieusement croire, il jouit au ciel en la compagnie de notre très honoré et bienheureux père Monsieur Vincent, l'instituteur de notre Congrégation.

CHAPITRE 7 : DE NOS OCCUPATIONS EN CE PAYS

D'abord que nous fûmes arrivés au lieu de notre habitation, nous tâchâmes de procurer quelque lieu pour mettre les malades de notre vaisseau qui étaient au nombre de 30. Et comme la chapelle où restait le Saint-Sacrement ne pouvait pas contenir plus de 3 ou 4 personnes, les Français ayant été obligés d'abandonner la grande église à cause des voleurs et qui, depuis, avait entièrement été ruinée, cela, dis-je, nous obligea, en moins de 8 jours, de bâtir une église avec sa sacristie, assez jolie, qui contient bien cent ou six-vingt personnes, afin d'y commencer la mission pour les anciens habitants qui n'avaient point été à confesse depuis 6 à 7 années. Nous l'annoncâmes donc le jour de la Saint-Luc et la fîmes le dimanche d'après la Toussaint, par une procession très solennelle pour le pays, tant pour rendre grâces à Dieu des bénédictions qu'il y avait versées, que pour nous avoir donné une si heureuse traversée. L'église était fort proprement parée, les chemins jonchés de fleurs. La bannière marchait devant avec deux mousquetaires, ensuite la croix avec deux acolytes, six chapiers revêtus de chapes, six jeunes garçons habillés en ange avec deux corbeilles de fleurs, deux thuriféraires, le célébrant accompagné de son diacre et sous-diacre sous le dais porté par Monsieur DE SAINT GERMAIN et MAISON BLANCHE, le premier, lieutenant de Monsiseur DE CHAMPMARGOU et

Gouverneur d'Imours ; le second, son enseigne. Et à leurs côtés étaient quatre porte-cierges et quatre mousquetaires. Après le Saint-Sacrement suivait Monsieur le Gouverneur accompagné de quelques officiers, des volontaires et quelques mousquetaires. Ensuite, les anciens habitants, les nouveaux venus, et après eux, les naturels du pays, qui étaient tous étonnés et ravis de voir cette solennité. La mousqueterie non plus que l'artillerie ne furent oubliées, et au retour d'icelle, je prêchai la persévérance.

Après que la mission fut finie, voyant que nous n'étions point logés, nous achetâmes quelques cases avec leurs dépendances où nous en avons bâtis d'autres depuis. De sorte que nous sommes logés assez commodément pour le pays. Nous avons une cuisine fort grande, bâtie de pierre avec une cheminée qui est la première qui ait été faite en ce pays, de même qu'une dépendance. Un réfectoire qui tient aisément 40 personnes, le tout bâti à la mode du pays, de bois et de feuilles ; une grande salle, une grande chambre, une bibliothéque munie de bons livres, une apothiquairie, une menuiserie, un magasin au riz, huit petites chambres, une basse-cour et un village pour nos nègres. Le tout construit de même matière. Et ce sont des logis qui ne durent que 3 ou 4 ans. Encore faut-il entretenir tous les ans les couvertures.

Comme l'église que nous avons faite n'est pas assez grande pour y tenir tous les Français et les Nègres baptisés, et que nous attendons les 4 vaisseaux de jour en jour qui nous amèneront bien du monde, c'est ce qui nous oblige à en commencer une autre dans notre enceinte, qui puisse tenir sept à huit cents personnes. Après cela nous tâcherons, petit à petit, à nous bâtir de pierre qui est à notre porte. Notre architecte ayant trouvé le moyen de faire de bonne chaux, ce qu'on n'avait pu encore trouver. Si Dieu nous le conserve, il nous rendra de grands services, sachant plusieurs métiers, et surtout celui de faire son salut fréquentant souvent les sacrements.

Quoiqu'en si peu de temps nous avons fait ces bâtiments, cela ne nous a pourtant point empêché à travailler à l'instruction des nègres, car Monsieur MANIÉ commença le premier dimanche d'Avent de faire aux insulaires le catéchisme en la langue madécascaroise qu'il a toujours continué depuis midi jusqu'à une heure en l'église, où ils se rendent fort assidus. Il disposa pendant cet Avent quatre adultes que je baptisai solennellement le jour de Noël, sans compter 12 ou 15 petits enfants que nous avons baptisés. Comme il sait beaucoup mieux la langue que moi, il confessa et communia environ 10 à 12 adultes. Il en dispose encore plusieurs pour le Samedi Saint, et fait pour cela, depuis le premier de l'an, un second catéchisme après le souper, au village des nègres, où les hommes qui ont peine de se trouver à midi, s'y rendent au son de la cloche que lui-même sonne à leurs cases.

Monsieur FRACHEY, de son côté, travaille tant qu'il peut au Fort-d'Imours, éloigné de trois lieues du nôtre. Il a bien autant de Français en sa cure que nous, et beaucoup

plus de Nègres, à cause de la situation du lieu, qui est sur une rivière, dans une plaine, et à l'abord de tous les Nègres qui veulent venir aux Forts. Je l'ai prié aussi d'avoir soin de 10 ou 12 villages circonvoisins où il y a bien douze quinze cents hommes. Ce qu'il pourra commencer dans un mois.

Il y a deux jours que nous mariâmes Nicolas, que nous avons ramené de France, à une Négresse nommée Louise, baptisée par feu Monsieur BOURDAISE. Nous l'avons fait maire de notre village, qui consiste à faire faire à nos Nègres tout ce dont nous avons besoin, et pour nos bâtiments et pour nos jardinages, et autres choses nécessaires au ménage. Il a soin, outre cela, de notre cordonnerie et de chanter à l'église. Il ne saurait goûter la manière de faire de son pays, voilà pourquoi il continue toujours à vivre à la mode de France.

Nous avons aussi à faire dans ce mois-ci plusieurs mariages de Français avec les femmes qu'ils entretenaient avant notre arrivée, dont nous avons déjà publié une partie des bans.

[Nous avons admis à notre Compagnie un frère, bon jardinier et craignant Dieu, âgé d'environ 23 ans, qui nous était tout à fait nécessaire, et ce après avoir postulé 3 mois et reconnu qu'il avait été un grand exemple dans le vaisseau. Il s'appelle René et est d'Anjou. Les Minimes de Tours avaient bien envie de l'avoir pour frère, chez lesquels il a travaillé quelque temps.**]**

Nous avons reçu encore aujourd'hui un jeune homme qui a fait toutes ses humanités et quelque peu de philosophie chez les Révérends Pères Jésuites de Rennes, où il a été toujours des premiers en ses classes. Il avait demandé, dés Nantes, d'entrer en notre Congrégation. Il s'appelle Pierre MAUDET, âgé de 23 ans, natif de Saint-Liry, dans l'évêché de Saint-Malo. Il a été quelque temps à Saint-Meen et est de fort bonne espérance, tant pour l'esprit que pour la vertu. Il a eu beaucoup d'épreuves de Monsieur de Gouverneur qui l'avait officié, et qui lui offrait encore de l'avancement et lui faire faire la fortune. Mais tout cela n'a pas été capable de rompre son dessein et de coopérer à la vocation où Dieu, selon toutes les apparences, semble l'appeler.

C'est un commencement de séminaire qui est entièrement nécessaire en ce pays et sans lequel nous ne saurions suffire aux travaux qui y sont. Car les clercs nous soulageront pour l'instruction des insulaires, n'étant pas possible que trois puissent suffire à une île plus grande que n'est la France. Et les frères, pour avoir soin du temporel qui n'est pas moins nécessaire pour entretenir notre famille composée déjà de quinze français et douze ou quinze Nègres, sans un autre village que nous avons à une lieue et demie du Fort, et d'un séminaire que nous espérons bientôt commencer. Comme aussi un hôpital que nous allons entreprendre, pour en avoir soin jusqu'à ce que les Filles de la Charité soient venues, et pour lors nous le leur remettront entre les mains.

Il n'est pas croyable le grand bien que ces bonnes Filles feraient ici, non seulement envers les malades, qui depuis que nous sommes ici sont toujours en assez grand nombre, sans qu'il en soit pourtant morts que 4 ou 5, du nombre desquels sont Monsieur DE SAINT GERMAIN, lieutenant de Monsieur DE CHAMPMARGOU et Gouverneur du Fort d'Imours, et Monsieur SAINTE-CROIX, de l'île. Mais aussi pour l'instruction qu'elles feraient aux Négresses qui vont tous les jours chez deux femmes que nous avons amenées de France, qui leur apprennent leur croyance et la manière de vivre en bonnes chrétiennes, ce qui nous soulage beaucoup.

Outre le séminaire interne dont a soin Monsieur MANIÉ, il a encore soin de l'externat, composé aussi seulement de deux clercs qui souhaiteraient bien entrer dans la Compagnie. Mais n'étant pas encore bien fondés en la langue latine, nous les enseignons pour tâcher à les en rendre capables. Il y en a un qui sait parfaitement le plain-chant et la musique, et qui l'enseignait aux enfants de chœur du Chapître de Nantes, en l'absence de Monsieur DE SALETTE. Il nous sert beaucoup pour notre chœur et pour l'enseigner à quelques-uns. L'autre est de grande conduite et fort sage. Il nous a rendu déjà de grands services dans un voyage où nous l'avons envoyé, qui est le lieu où est mort Monsieur DUFOUR, distant d'environ deux cents lieues de notre habitation, nous ayant apporté du riz pour l'entretien de notre famille et de tous nos ouvriers, bien pour quinze ou vingt mois qui ne nous revient pas à une pistole de France, sans plusieurs autres petites commodités. J'espère qu'ils rendront encore de grands services à l'église, et à tous les naturels du pays. Comme aussi un jeune homme que nous avons donné à Monsieur FRACHEY, qui de son métier est tourneur et qui a toutes les passions d'apprendre le latin, dont il a quelque commencement, ledit Monsieur FRACHEY étant dans le dessein de lui apprendre et le rendre capable de servir un jour notre Eglise naissante.

Comme il n'y point de médicaments en la terre, ni de bons chirurgiens, nous sommes obligés de fournir de drogues le frère PATTE qui sert de chirurgien au principal Fort où nous sommes. Lequel n'a pas peu d'affaires après tant de malades. Bien nous a pris de nous être munis de beaucoup de drogues. Ce qui m'oblige de prier votre charité d'avoir la bonté d'envoyer au prochain voyage un coffre bien garni de toutes sortes de médicaments à ce bon frère qui sait si bien les employer pour la gloire de Dieu et la charité du prochain.

Le frère Guillaume LEBRUN, de son côté, n'est point oisif, ayant soin de la sacristie, de la lingerie et de la couture. Et comme il a un très bon commencement en la chirurgie, nous lui allons ôter la sacristie pour la donner à notre frère MAUDET, afin qu'il puisse apprendre du frère PATTE ce qui lui manque et tenir sa place au cas que Dieu en disposât ou pour le mettre en quelque autre établissement que nous ferons dès vous nous aurez envoyé des ouvriers évangéliques. Je crois bien à présent qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas loin d'ici. Dieu nous les envoie bientôt en bonne santé. Car nous en avons bien besoin si l'on veut gagner toute cette île à Dieu, et nous faire

vivre quelque temps. Car à moins de cela, quelques travaux que nous fassions et quelques peines que nous en donnions, nous n'avancerons guère en la religion, d'autant qu'il faut en chaque contrée des missionnaires qui y demeurent et ne fassent autre chose que parcourir incessamment leurs bourgs et villages ; joint qu'ayant tant de monde sur les bras au peu que nous sommes, ce n'est pas le moyen d'y vaquer longtemps ; et s'il vient faute de nous, adieu la religion. Cela n'a que trop paru après la mort de Messieurs NACQUART et BOURDAISE. C'est pourquoi je conjure votre bonté paternelle de nous envoyer tous les ans un bon nombre de vos enfants. Et d'autant plus qu'il semble se préparer une grande moisson, comme vous le verrez ci-après.

Nous ne laissons pas, nonobstant tant d'emplois, de faire notre possible pour garder le train de la comunauté et d'observer le mieux qu'il nous est possible nos règles, sachant que si nous les observons bien, elles nous conserveront. Nous nous levons à 4 heures, et à la demie, l'on dit une messe pour nos domestiques, et ceux qui vont du matin en besogne, pendant laquelle je demeure avec nos frères à faire oraison. A 5 heures et demie, nous disons nos petites heures, après laquelle je vais dire la messe que nos frères entendent, tandis que Monsieur MANIÉ, avec ceux de son séminaire externe, font oraison. Le reste de la matinée, nous nous employons à apprendre la langue et répondre à ceux qui ont affaire à nous. A midi, l'on fait une instruction aux nègres, comme aussi l'après-midi.

[Les fêtes et dimanches, nous prêchons à l'église, nous faisons faire répétition d'oraison, et dorénavant nous ferons des conférences à nos frères et domestiques, sans celles que Monsieur MANIÉ va commencer deux ou trois fois la semaine pour les séminaires internes et externes, afin que notre famille étant bien réglée, Dieu y versât sa bénédiction.**]**

CHAPITRE 8 : LES GRANDES DISPOSITIONS QU'IL Y A DE LA RELIGION DEPUIS NOTRE ARRIVÉE DANS CETTE ILE

Si nous avons d'abord trouvé tant d'obstacles de la part des Français et de la part des naturels du pays pour avancer les affaires de la religion, les uns à cause de leurs libertinages, et les autres à cause de leurs guerres et trahisons, ; il a toutefois plu à l'infinie bonté de Dieu d'en ôter une partie, et semble de jour en jour les vouloir tous ôter afin que ayons plus de facilité pour assujétir toute cette île à son service, et à ce que dorénavant elle l'honore autant qu'autre fois elle l'a offensée ; et je crois certes que c'est à ce coup qu'il faut que le diable l'a quittée et l'abandonne, après l'avoir eu si longtemps sous sa puissance, quand je vous en aurai exposé les raisons sur lesquelles je me fonde, je me persuade que vous serez du même sentiment.

La première c'est que les Blancs étaient, qui étaient les plus Grands du pays, et les seuls ennemis de notre religion, ayant toujours empêchés que les nègres originaires de ce pays n'aient quitté leurs fausses superstitions dont ils ont été les auteurs, pour

embrasser la vérité, ont tous été exterminés et tués, en partie par les Français, et partie par la nation.

La seconde, c'est qu'on vient tous les jours, depuis notre arrivée, de toutes parts pour demander la paix au Fort, que Monseigneur le duc DE LA MEILLERAYE a tant recommandé qu'on fit par toute l'île, sans laquelle il est impossible, non seulement d'y planter la foi, mais même d'y vivre.

La troisième, c'est qu'on a fait des ordonnances qui sont fort agréables à Dieu, puisqu'elles sont pour tenir les Français dans une grande discipline, aussi bien que les naturels du pays. La première porte que quiconque sera si osé que de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu sera mis aux fers vingt-quatre heures pour la première fois ; pour la seconde, au carcan avec une inscription devant et derrière portant : ' ainsi est traité le blasphémateur du Saint nom de Dieu' ; pour la troisième, ils ont la langue percée ; et s'ils sont si malheureux que de continuer, l'on les met à mort. Il n'y a pas seulement des châtiments pour ceux qui jurent, mais aussi pour toutes les autres fautes contraires aux bonnes mœurs.

Le quatrième, est le bon exemple de Monsieur le Gouverneur, qui nous appuie en tout ce que nous faisons pour l'avancement de la religion dont il est fort zélé, se trouvant toujours le premier à tous les exercices de piété. Il passe souvent plusieurs heures de la nuit en oraison devant le Saint-Sacrement. Il ne s'asseoit jamais à l'église, quelque temps que durent les offices. La première fois que nous le communiâmes, il demanda pardon à tous les Français du mauvais exemple qu'il leur avait donné pendant tout le temps qu'il avait été avec eux, que dorénavant, moyennant la grâce de Dieu, il aimerait mieux mourir que de les scandaliser ; qu'aussi ils ne trouvassent point mauvais s'il empêchait tous les libertinages qui se comettaient ci-devant, et si il les châtiait ainsi qu'ils le méritaient.

Mais ce bon gentilhomme est si pieux et zélé pour la gloire de Dieu, il n'est pas moins brave et courageux, étant redouté dans le pays plus peut-être que tous les Français ensemble, pour avoir été quasi partout, où il a payé de sa personne autant qu'on le pouvait souhaiter, ayant emporté la victoire en tous les combats qu'il a eus avec cette nation. Et c'est la cause pour laquelle ils le redoutent tant, et ont toujours fait leurs efforts pour s'en défaire. Mais Dieu l'en a préservé et garanti jusqu'à présent. Plaise à sa bonté infinie le vouloir encore conserver plusieurs années, si c'est pour sa gloire et le bien de ces pauvres insulaires, comme je le crois. [C'est, Monsieur, la très humble supplication que je vous fais que de nous l'obtenir de Notre-Seigneur par vos prières et celle de toute notre Compagnie, à laquelle il est fort affectionné aussi bien qu'à vous à qui il écrit.]

La cinquième, c'est que la terre qui, avant notre arrivée, ne pouvait porter à cause d'une grande sécheresse qui durait depuis trois ans, a été arrosée et humectée par de fréquentes pluies qu'il a fait depuis que nous sommes ici. Ce qui a fait que le peu de

riz qu'on avait planté est venu en abondance, outre que Monsieur DE KERCADIOU en a été traiter à Galemboule avec son vaisseau, bien 45 tonneaux pour le Fort, et 10 pour nous, qu'il amena le jour de Saint-Thomas, apôtre, avec de bonnes nouvelles de ce pays fertile en miel, cire, volaille et riz, dont il fournirait aisément dix ou douze vaisseaux ; ce qui nous servira beaucoup lorsque les quatre que nous attendons seront ici, afin d'en munir les Forts pour plusieurs années.

Monsieur DE BELLEVILLE qu'il trouva là avec 2 ou 3 Français, et quatre qu'il lui avait laissés pour occuper le poste, m'écrivit une lettre pour me prier de venir en personne en ce pays, où il y a bien vingt mille âmes qui ne demandent que des prêtres pour embrasser la religion catholique ; ce sont des peuples fort affables qui tendraient bientôt les mains à la vérité sans beaucoup de résistance. Si vous nous envoyez bien des missionnaires dans les vaisseaux que nous attendons de jour en jour, j'irai y faire un tour par mer, quoiqu'on puisse bien aller par terre, mais avec beaucoup de difficultés, à cause des grandes rivières qu'il faut passer sans pont, et y laisserai un prêtre ou deux avec un frère, si je trouve le lieu si avantageux comme on me le mande, comme m'ont assuré ceux qui en sont revenus.

J'allais, pendant l'Avent, faire une visite dans quelques villages et demeurais quelques jours chez RAMOUSSE, le plus Grand du pays d'Annossy, qui me reçut fort bien et me témoigna que son cœur était bien content d'embrasser la religion chrétienne, lui, sa femme et ses enfants, qu'il me voulût donner à baptiser. Mais je crus qu'il fallait encore différer jusqu'à ce qu'ils fussent plus instruits en nos mystères. Ils ne manquaient pas d'assister à plusieurs instructions que je leur faisais pendant le jour, en langue que j'avais, pour cet effet, écrites en un papier que je leur lisais, et ils m'entendaient assez bien. Outre que j'avais avec moi le frère Nicolas, qui parle bon français, qui suppléait aux choses que je ne pouvais dire, et me servait d'interprète pour répondre à toutes les choses qu'ils me proposaient.

Leur ayant fait dire que nous étions venus de France tout exprès, et passé tant de mers pour les instruire en la connaissance du vrai Dieu, ils me témoignèrent nous avoir bien de l'obligation pour tant de peines que nous prîmes pour eux, et qu'ils étaient prêts à faire notre volonté. Je leur fis ensuite un discours sur la création du monde, dont ils n'ont aucune connaissance. Mais où je m'étendis davantage, ce fut sur l'enfer et sur les peines qu'endurent ceux qui y sont détenus. Ce qui les étonna. Mais leur ayant dit que s'ils se faisaient chrétiens et quittaient leurs fausses superstitions, comme leurs olis dont je les voyais tout couverts, ils n'auraient que faire de craindre puisque ce lieu n'était que pour les méchants, et pour ceux qui n'étaient point baptisés.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire quitter aussitôt leurs olis, nonobstant l'amour et l'attache qu'ils portent à ces petits morceaux de bois, qu'ils croient avoir le pouvoir de les conserver contre leurs ennemis, aussi bien que de leur donner la pluie

quand ils en ont besoin, afin que leurs plantages viennent bien et rapportent beaucoup. Une des femmes de ce Grand me fit dire qu'il leur avait dit qu'il n'en voulait plus qu'une, qui est celle qu'il aime le plus à cause de son bon esprit. Car c'est une des femmes du pays qui a le plus de conduite. Je ne voulus pas toutefois touher encore à cette corde, remettant à lui en parler au commencement du Carême que j'espère presque tout passer chez lui, pour le disposer au baptême avec toute sa famille, et ses sujets, bien au nombre de 1200 à 1500, en des villages proches du sien. Dieu me fasse la grâce de venir au bout de cette entreprise, qui en amènerait plusieurs autres à la foi ; puique de gagner un Grand en ce pays, c'est plus que si l'on gagnait tous ses sujets, d'autant que d'autres Grands suivent son exemple et par conséquent tous ceux qui leur sont soumis.

Prenant congé de lui, il me fit quelques présents qu'on ne peut pas refuser, pour ce qu'ils croiraient qu'on les méprise pour d'autres que je lui avais fait, qui valaient bien autant ou plus ; et me montra une maison qu'il faisait bâtir pour me loger quand je viendrais leur apprendre à prier Dieu. Il m'a depuis envoyé deux ou trois messagers et même son fils, pour me dire que la maison était faite, et que j'envoyasse des gens pour accommoder la chapelle, comme aussi quelqu'un pour apprendre à prier Dieu.

En le quittant, j'allai voir un autre Grand, nommé DIAN RAMAC, qui a trois grands garçons. Il fit en peu de temps assembler presque tout son monde, afin d'écouter la loi du Grand Dieu que je leur venais annoncer. Ils me témoignèrent assez l'envie qu'ils avaient d'être instruits en ôtant leurs olis dont leurs têtes et leurs cols étaient tous garnis. Je leur promis que je viendrais leur apprendre à prier Dieu. Ce que Dieu aidant, j'exécuterai au plus tôt.

De là, je me rendis au Fort d'Imours où je confessai et communiai quelques malades, instruisis des Nègres et avisai avec Messieurs les officiers pour y faire une chapelle où est présentement Monsieur FRACHEY, qui ne manque pas d'occupations.

Ces voyages ne se font pas sans peine, à cause de la chaleur et de quantité d'eaux et rivières qu'il faut passer sur des piperies ou sur la tête des nègres, pour ceux qui ne savent pas nager, qu'à cause de la nourriture qui n'est que de fruits et laitages, et du coucher, qui pour le plus mou est d'une natte étendue sur des bâtons ; ce qui fait qu'on est tout rompu lorsqu'on se lève. Je dis cela, non pas pour décourager ceux qui auraient dessein d'y venir, mais pour monter que la vertu n'est pas seulement nécessaire en ce pays, mais aussi la force du corps, et une bonne santé. Car si les travaux y sont grands, la grâce y est donnée plus abondamment. Ce qui fait qu'on ne sent pas tant d'incommodité qu'on imaginerait, ou plutôt, qu'elle n'est pas si grande qu'on la souhaiterait dans la vue de ce qu'a fait et souffert Notre-Seigneur Jésus-Christ, ci-bas, en terre, pour nous. Et c'est, dis-je, cet exemple de Notre-Seigneur qui fait que l'on court avec joie dans ces vastes vallées, que l'on grimpe les affreuses

montagnes, et que l'on passe les bois les plus touffus, pour tâcher d'arracher des griffes de Satan, ceux qu'il tient depuis tant d'années sous sa domination.

Nous attendons aujourd'hui DIAN MANANGHE, un des plus grands de toute l'île et peut-être bien le plus bel esprit, afin de traiter de paix, non seulement pour lui, mais pour tous ses voisins. S'il voulait suivre l'exemple de son fils ainé, baptisé par Monsieur BOURDAISE, cela avancerait extrêmement les affaires de la religion, tant à cause que plusieurs Grands en feraient autant, que pour la connaissance de la langue qu'il nous pourrait donner de quantité de mots que l'on peut encore trouver pour expliquer nos mystères. Je pourrai bien m'en aller avec lui, lorsqu'il s'en retournera, pour visiter son fils et les autres chrétiens, et tâcherai d'établir chez lui quelque catéchiste pour les faire prier soir et matin, et leur apprendre les choses nécessaires à salut. J'espère aussi y baptiser tous les petits enfants que j'en rencontrerai.

Dès que les quatre vaisseaux seront arrivés, l'on ira faire un Fort au Cap de Saint-Augustin, distant du nôtre d'environ quatre-vingt lieues par terre. C'est un poste le plus avantageux qu'il y ait dans les Indes. Voilà pourquoi l'on y mettra cent hommes, et nous, deux prêtres, si vous nous en envoyez. Ce sera le moyen de vous faire savoir, deux ou trois fois l'année, de nos nouvelles, à cause que presque tous les vaisseaux qui vont et reviennent des Indes y mouillent. J'espère aussi, Dieu aidant, acoompagner les prêtres qui seront destinés pour cette mission, et vous manderai ce que c'est que ce pays, que les Français qui en sont revenus depuis un mois disent être très bon et fort peuplé. Et comme Dieu m'a donné une assez bonne santé, aussi bien qu'au frère PATTE que je mène toujours avec moi, cela fera que je n'arrêterai dorénavant guère en place, et que ne cesserai d'annoncer l'Evangile par tous les cantons du pays, laissant Monsieur MANIÉ au Fort-Dauphin avec nos frères et domestiques, pour y déservir la cure et y faire toutes les autres choses. J'entreprendrai même présentement un grand voyage de plus de cent lieues, par delà DIAN MANANGHE, qui est à cinq journées d'ici, s'ils sont partis au mois de septembre, comme Monsieur le Maréchal le mande.

Enfin, voilà le nôtre qui lève les ancres pour s'en retourner en France vous porter de nos nouvelles. Ce qui m'oblige de mettre fin à la présente, [vous conjurant, au nom de Dieu, de nous accorder deux choses ; la première, que vous tâchiez à nous obtenir de Sa Sainteté une permission d'annoncer par tous les pays infidèles à l'Evangile et aux lieux mêmes où il y aurait d'autres missionnaires, avec toutefois leur licence. Car si vous nous obtenez cette grâce, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île de Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles, frayer le chemin à notre Congrégation, pour y rendre à Dieu et aux âmes, le service qu'elle rend dans l'Europe ; aussi bien était-ce le dessein de feu Monsieur VINCENT, notre bien heureux Père, que je passassse jusqu'à la Chine ; nous en aurons assez de moyens étant habitué à Saint-Augustin, outre qu'il doit demeurer ici deux vaisseaux des quatre que nous attendons pour trafiquer par toutes les Indes.]

La seconde, de me faire savoir de vos nouvelles par quelqu'un des vôtres, afin que si je n'ai plus aucune espérance de vous revoir en cette vie, comme dit Saint Paul, Facie ad faciem, au moins je vous puisse voir dans l'énigme et le miroir de vos écrits. Je sais bien que je ne suis pas digne d'un si grand bien, mais pourtant, accordez à ma prière ce que vous refuseriez à mon mérite. Et souvenez-vous, s'il vous plait, que vous êtes le seul après Dieu qui me pouvez donner de grandes consolations et contenter mes désirs et mes espérances. Apprenez-moi, je vous prie, la conduite et méthode que je dois tenir et garder pour la conversion des infidèles, et prenez la peine de m'expliquer tout cela par le menu comme je vous en supplie au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, car je suis tout persuadé que c'est par vous que Dieu me doit déclarer la façon de mettre ces âmes sans résistance sous le joug de l'Evangile.

Après quoi, mon très honoré Père, qui êtes vraiment le père de mon âme, je vous prie à deux genoux (car c'est en cette posture que je finis la présente, et avec le même respect que si je vous voyais présent), et je vous conjure de ne point désister de prier pour moi la divine Majesté en toutes vos saintes oraisons et sacrifices, à ce que pendant tout le temps qu'il me donnera la vie, il me donne aussi la connaissance de ses très saintes volontés et la grâce de les accomplir. Je demande la même assistance de prières à toute la Compagnie.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur avec mon profond respect, Monsieur et mon très honoré Père.

Je suis si pressé que je n'ai pas le loisir de relire la présente pour en corriger les fautes qui n'y seront que trop abondantes.

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

Nicolas ETIENNE

Cette relation-ci est l'originale. Les endroits où l'on trouvera des crochets sont ceux que l'on n'a point trouvé à propos de mettre dans une autre copie dressée pour les externes.

Monsieur ALMERAS a reçu les deux lettres adressées du Cap-Vert par Monsieur ETIENNE.

DE MONSIEUR ALMERAS

CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

15 février 1664

Circulaire des supérieurs généraux, I, 58

…Je ne sais si je vous ai mandé que nous avions reçu des lettres de Monsieur ETIENNE, du Cap-Vert, où ils sont arrivés un mois après leur départ de France ; ils avaient commencé leur voyage par une mission qu'ils venaient d'achever avec beaucoup de fruits ; la prière du matin et du soir, les vêpres chantées fêtes et dimanches, la prédication deux ou trois fois la semaine s'y continuaient toujours fort exactement, de sorte que nous avons sujet de croire qu'ils sont maintenant arrivés heureusement au lieu de leur mission…

Comme il l'a annoncé à Monsieur ALMERAS le 27 février 1664, Monsieur ETIENNE se rend chez un Grand, DIAN-MANANGHE, accompagné du frère PATTE et de CHRISTOPHE (le jeune Malgache qui avait été formé à Saint-Lazare). Ainsi que vont nous le montrer les témoignages suivants, ils seront tous les trois tués par ce Grand.

TÉMOIGNAGE SUR LA MORT DE MONSIEUR ETIENNE

Extrait de 'Mémoire pour servir à l'histoire naturelle et politique de la grande île de Madagascar ' (1768)

Commerson

Archives de la Mission

…il faut remarquer que les vexations de nos Français dans l'île de Madagascar avaient soulevé contre nous tous les peuples qui nous environnent. Un chef hardi et courageux qui se nommait DIAN-RAMACH entreprit la défense de la liberté publique. Il fut tué lorsque FLACOURT fit attaquer et brûler le village de Fanschère. Son fils, nommé DIAN-MANANGHE hérite de ses biens et de sa haine contre les Français. Cependant il se réconcilie en apparence avec eux et venait familièrement au Fort-Dauphin.

Or un prêtre de Saint-Lazare, principal aumônier de l'établissement, se mit dans la tête de le convertir à la foi et l'invita un jour à une conférence qui se tint dans la chambre de CHAMPMARGOU, Gouverneur du Fort. Il le pressa de se faire chrétien

par toutes les raisons dont il se put aviser. Ces raisons ne touchaient guère que médiocrement le chef Nègre, mais elles faisaient une vive impression sur l'esprit de CHAMPMARGOU qui s'échauffa jusqu'à dire au prêtre : 'c'est un opiniâtre dont vous ne tirerez aucun parti. Je vais lui brûler la cervelle puisqu'il ne veut pas vous croire'. Le missionnaire s'y opposa, mais malheureusement ces mots ne furent pas prononcés si bas que DIAN-MANANGHE, qui entendait le français, ne comprit qu'il était en grand danger. Le rusé Nègre dissimula pour se tirer d'affaire : il demanda du temps pour réfléchir à ce qu'on lui proposait, et il invita le prêtre à venir à son village lui continuer ses charitables instructions. Ce délai lui fut aisément accordé. L'homme apostolique n'eut garde de manquer au rendez-vous, mais DIAN-MANANGHE endurci dans l'infidélité, le massacra au lieu de le croire. On le vit souvent à la tête des Nègres ordonner les évolutions et les mouvements nécessaires pour combattre les Français, revêtu du surplis et coiffé du bonnet carré que le prêtre avait apporté pour la cérémonie de son baptême.

Autre témoignage sur la mort de Monsieur ETIENNE

EXTRAIT DE 'RELATION DU PREMIER VOYAGE DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES EN L'ÎLE DE MADAGASCAR OU DAUPHINE' 1668

SOUCHU DE RENNEFORT

…nos conquérants se considéraient en pleine paix, et le supérieur missionnaire, se souvenant que Jésus-Christ aime à y régner après les drapeaux ployés, éleva le crucifix et chercha à enrôler de la milice sous cet étendard de salut ; son grand zèle voulant adorer le Créateur à toutes les créatures ; avant qu'il put le prêcher en langue qui fut entendue de ceux qui ne le connaissait pas encore, le fit commencer par la conversion qu'il espérait d'un Grand, dont il jugeait que l'action serait de conséquence…

Le supérieur missionnaire qui avait connu la facilité qu'avait DIAN-MANANGH à se faire croire de ceux qui dépendaient de lui, en regarda la conversion au christianisme comme un exemple qui se ferait suivre de 100.000 autres conversions ; et la langue française qu'il parle et entend fort bien, facilitant son instruction, il résolut de l'entreprendre et de le baptiser. Ce dessein communiqué au gouverneur, DIAN-MANANGHE fut prié, par un envoyé, de se rendre au Fort-Dauphin ; la proposition qui lui fut faite le surprit. Le missionnaire l'ayant exhorté longtemps et n'ayant rien obtenu, crut mieux abattre sa résistance par une grande menace, et lui déclara que les Français seraient ses ennemis s'il ne se faisait de même religion qu'eux. Le Nègre offrit ses enfants au baptême, s'il les voulait recevoir, dit qu'il ne s'opposait point à ce que les personnes qui dépendaient de lui fissent sur ce point ce qu'elles trouveraient le mieux ; que pour lui, ayant longtemps vécu d'une même sorte, il lui était

impossible de quitter la pluralité des femmes et de s'assujettir aux règles qu'il fallait suivre dans notre religion ; le missionnaire ayant recommencé de belles exhortations, mais qui tombaient dans un esprit mal préparé à croire la bonté d'un Dieu crucifié, et ne l'émouvant pas, reprit les menaces et l'ébranla encore par la crainte qu'il lui donna de la guerre que les Français iraient faire chez lui, pour enlever ses femmes, s'il ne les quittait. DIAN-MANANGHE demanda quinze jours pour se résoudre, lesquels expirés, il promettait de revenir. Ce temps passé, et le Grand ne paraissant point, le gouverneur, sous prétexte d'une entreprise qu'il disait avoir dessein de lui communiquer, le fit prier d'en venir conférer, engageant sa parole pour entière sûreté de sa personne. Il se rendit au Fort où, sans ouvrir aucune autre affaire, on lui demande sa résolution sur ce qui lui avait été proposé la dernière fois qu'ils s'étaient vus, et le missionnaire le pressa de répondre à la grâce qui se présentait pour son salut. Le Nègre parut dans la même sûreté qu'il avait témoignée auparavant, et conclut qu'il lui était impossible de changer de vie. Après cette déclaration, le gouverneur ayant tiré le missionnaire un peu à l'écart du Nègre, lui dit qu'il ne pouvait souffrir l'obstination de cet infidèle, que, puisqu'ils étaient en pleine paix et n'avaient plus besoin de lui, il ne serait pas dangereux de le perdre, et qu'il lui allait donner un coup de pistolet dans la tête ; le missionnaire s'opposa à cette exécution, pria le gouverneur de laisser agir le Saint-Esprit, et que peut-être maintenant ce nègre avait-il changé de dessein. DIAN-MANANGHE, défiant et rusé, reconnaissant sur ces deux visages qu'il considérait dans leur entretien qu'il se formait une batterie violente contre sa résistance, commença de craindre tout de bon, et lorsque le missionaire le remit sur son instruction à la foi et à son baptême, il quitta le refus et s'attacha adroitement à des objections que le missionnaire surmonta, et enfin prit jour pour aller chez lui le préparer à recevoir le christianisme. DIAN-MANANGHE, échappé du péril qu'il croyait avoir couru, arriva dans son donac, dans le pays des Machicores, à vingt cinq lieues du Fort-Dauphin…l'esprit plein d'inquiétude ; et s'entretenant dans une humeur mélancolique et sombre, témoigna une tristesse désespérée à tous ceux qui le virent. Un de ses fils, qui avait été baptisé dès longtemps avant l'arrivée de ce dernier vaisseau, par un autre missionnaire qui était mort depuis, sachant que celui-ci devait venir à jour donné, et jugeant que son père était dans une irrésolution étrange sur ce qu'il exécuterait, pour satisfaire à sa piété, vint avertir le missionnaire de l'état où il connaissait son père, et le prier de ne se hasarder point à se rendre chez lui, que les apparences ne fussent plus favorables. Le grand zèle et l'espérance que Dieu ferait des miracles pour élever cette Eglise naissante, l'emportèrent sur sa prudence humaine. Les avis des hommes furent négligés, et l'inspiration fut suivie.

Le missionnaire, accompagné seulement d'un frère, d'un autre Français et de six Nègres qui portaient des ornements et choses nécessaires à dire la messe et administrer le sacrement de baptême, partit au commencement de la quatrième semaine du Carême de l'année 1664, et arriva quatre jours après chez DIAN-

MANANGHE. Le Grand le reçut avec respect. Mais à l'explication que le missionnaire fit du sujet de sa venue, il eut un refus absolu du Nègre, qu'il ne lui servit de rien de prier, d'exhorter et de prêcher. Ce père, d'une chaleur qui du feu de son amour allait tirer la ruine de ce qu'il y avait de périssable, déclara la guerre à DIAN-MANANGHE, l'embrasement de ses villages, et l'enlèvement de ses femmes. Le Grand, d'un air qui semblait affermi, protesta qu'il regrettait beaucoup de perdre l'amitié des Français, et qu'il ne se rangerait point à cette extrèmité, s'il lui était possible de faire autrement. Pour commencer à traiter en ennemi, sans néanmoins le paraître, DIAN-MANANGHE fit empoisonner le missionnaire, le frère et l'autre Français au dernier repas qu'ils prirent. Le père ne se sentant pas si dangereusement possédé, menaça encore en sortant et le Nègre faisant toujours mine de ne vouloir point manquer à lui faire honneur, s'opiniâtra à l'accompagner pour, disait-il, l'escorter jusques hors de dessus les terres de Mandrerei. A trois lieues du donac de ce Grand, le frère missionnaire mourut après de courtes plaintes, et DIAN-MANANGHE, s'impatientant de la lenteur du poison qui n'opérait pas si vite sur les deux autres, les fit assommer à coups de bâton, payant ainsi d'une double mort celui qui cherchait à lui donner une seconde vie…

…les Nègres qui avaient suivi le missionnaire n'ayant pas été envoloppés dans sa mort, et DIAN-MANANGHE ayant bien voulu les laisser vivre, s'étaient rendus à ce Fort, longtemps devant la nouvelle de ce dernier malheur…

...un prêtre missionnaire, seul restant de ceux qui étaient venus de la maison Saint-Lazare de Paris, déploya le drapeau dont il voulut être porteur, et le gouverneur à la tête de 30 Français et de peu de Nègres marcha vers la demeure de DIAN-MANANGHE…

…un matin, à la pointe du jour, le gouverneur tâtant le gué pour traverser l'eau, son ennemi apparut à l'autre rive, vêtu du surplis du feu missionnaire, et coiffé de son bonnet…Dans cette dure extrémité, le missionnaire qui portait l'étendard fit lever les yeux à tous les Français, vers la croix qui était figurée, et prêchant le mérite du martyre, tâcha d'en inspirer la patience de ses auditeurs…

Suit une relation sur la mort de Monsieur ETIENNE par CARPEAU DE SAUSSAY, tirée de son livre 'Voyage de Madagascar'

VOYAGE DE MADAGASCAR,

CONNU AUSSI SOUS LE NOM DE L'ISLE DE Sᵀ LAURENT.

Par M. de DE V.... *Commiſſaire Provicial de l'Artillerie de France.*

Dedié à S. A. S. M. le Prince de Conty.

A PARIS,
Chez JEAN-LUC NYON, Libraire au premier Pavillon des Quatre Nations, à Sainte Monique.

M. DCC XXII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

le déjuner fut porté au lieu convenu, & ſur les huit heures du matin, Monſieur Etienne, & tous ceux qui étoient avec lui, ſe mirent en chemin, accompagnez de Diamanhangue, & de dix Neigres, ſes amis les plus affidez, dont la plûpart étoient de ſes parens. Quand ils furent arrivez à l'endroit, où ils devoient ſe quitter, le déjeuner, la grande chaleur qu'il faiſoit, la beauté du lieu, qui étoit ombragé par un bois touſu, & arroſé d'un ruiſſeau, qui groſſiſſant à meſure qu'il s'éloignoit de ſa ſource, formoit un étang fort agréable, les invita à s'y repoſer. Monſieur Etienne avoit ſes vûes; il vouloit faire un dernier effort pour convertir ce Grand. Cet homme Apoſtolique prit occaſion, pour prouver l'impuiſſance du Dieu qu'il adoroit, de ce que ſon zele lui avoit fait faire la veille; & tandis que les autres déjeunoient d'une poulle, de quelque morceau de veau, de ris & de racines, Monſieur Etienne ne ſongeoit qu'à perſuader à Diamanhangue de quitter ſon idolatrie; il ſe tut, voyant que

que bien loin de gagner quelque choſe, le Grand paroiſſoit ne l'entendre plus qu'avec peine; il but un coup, & ſe leva pour partir, lorſqu'il ſortit du bois qui étoit derriere eux, cent ou ſix vingt Neigres, qui étoient demeurez en embuſcade pendant le déjeuner; ils ſe jetterent la zagaye à la main ſur nos gens, avant qu'ils les euſſent apperçûs. Diamanhangue fut le premier qui ſe jetta ſur notre pauvre Pere de la Miſſion, comme fait un loup affamé ſur une brebis pour la dévorer. Ce Martyr, ſi j'oſe ainſi parler, & tous ceux qui étoient de ſa bande furent mis en morceaux par ces démons incarnez, qui exercerent ſur leurs corps tout ce que la rage peut inventer de plus cruel. Il n'y eut qu'un Neigre, valet du Pere, qui s'étoit écarté, ſans autre deſſein, que de chercher quelque fruit dans le bois prochain, qui échappa de cette ſanglante cataſtrophe, qui épouvanté des cris des bourreaux & des mourans, n'oſa revenir au lieu, où il avoit laiſſé ſon Maitre; il ſe gliſſa ſeulement dans

des brouſſailles fort épaiſſes, d'où il vit, ſans être vû, cette cruelle tragedie: & ce fut lui qui nous en apporta cette triſte nouvelle. Monſieur Etienne fut autant regreté, qu'il s'étoit fait aimer par ſes vertus; & le pauvre la Sauniere fut pleuré de moi, comme un ami que j'avois connu dès mon bas âge, & qui m'avoit juré une amitié reciproque.

Monsieur Etienne, Prêtre de la Mission, homme de bien, que le désir d'augmenter la troupe de Jésus-Christ avait fait traverser cette immense étendue de mer ; et cet homme zélé pour la foi entreprit de convertir ce Grand et ferma les yeux sur la difficulté de son entreprise, pour n'envisager que la gloire qui reviendrait à Dieu de la conversion de ce Grand qui serait suivie de celle de tous ses sujets. Dans cette glorieuse résolution, il ne le voyait aucune fois qu'il ne lui parlât de se faire chrétien, lui remontrant le péril évident où il était exposé d'être damné s'il persistait à demeurer dans une religion si fausse, si superstitieuse, si abominable ; et il finissait ordinairement ses exhortations en le conjurant de lui permettre d'aller en son pays, travailler au salut de ses sujets. Le Grand lui dit un jour qu'il lui ferait plaisir, qu'il ferait assembler tous ses sujets et qu'il les engagerait à écouter ses instructions ; que pour lui, il en différerait à se convertir qu'en attendant qu'il pût être plus éclairé et pour gagner sur lui-même de se détacher entièrement de quelque reste de scrupule. Il est impossible de pouvoir exprimer la joie dont Monsieur Etienne fut pénétré à ces paroles ; il crut que ce Grand était inspiré du Saint-Esprit et qu'il ne devait point négliger une occasion si belle de sauver tant d'âmes égarées qui gémissaient dans l'esclavage du démon. Il fit à ce Grand mille protestations d'amitié ; il l'embrassa et l'exhorta à persévérer dans un si bon dessein.

Dian-Mananghe s'en retourna dans son pays en promettant à Monsieur Etienne d'en faire plus qu'il n'en disait. Cet homme apostolique dans l'espérance de convertir bientôt une province de quinze ou vingt mille combattants, se disposa à entreprendre son voyage. Il en fixa le jour et ce devait être une semaine après le départ du Prince ; mais il tomba malade et cela le retarda d'un mois, au bout duquel temps il partit et mena avec lui un Frère de la Mission et quatre Français convalescents qui demandèrent à y aller, croyant que le changement d'air leur ferait du bien. La Saunière, qui avait été page de mon temps, fit tout ce qu'il put pour m'engager à y aller avec lui, mais comme il n'y avait que très peu que j'étais revenu des Matatanes, dont j'étais encore fatigué et que j'avais d'ailleurs quelque affaire à mon habitation, ou plutôt la providence de Dieu qui avait d'autres vues sur moi, m'en empêcha.

Ils s'en allèrent donc tous les cinq avec dix esclaves, chargés de vivres, d'images et de chapelets, et au bout de huit jours ils arrivèrent chez Dian-Mananghe. Ils y furent reçus comme ils l'avaient espéré ; les meilleures cases du village furent destinées pour les loger. Monsieur Etienne même fut prié d'accepter son Donat, comme qui dirait son palais. Mais par honnêteté, il le remercia. L'heure du souper approchait, lorsque ce Grand, qui s'était retiré pour laisser reposer nos voyageurs, vint les trouver ; et s'adressant à Monsieur Etienne, il lui demande ce qu'il désirait manger, qu'il était prêt à le lui donner ; mais il répondit qu'il n'avait aucune volonté là-dessus et qu'il mangerait ce qui s'y trouverait. En même temps, il fit apporter quelques chapons, plusieurs poulets, du riz, des cannes à sucre, du miel, du vin et quantité de différentes sortes de racines. Monsieur Etienne pria le Prince de souper avec lui, ce dont il ne fit aucune difficulté. Pendant le repas, ils raisonnèrent sur la religion. Dian-

Manangue entendait un peu le français et le parlait de même. Le missionnaire remontra au Grand combien Dieu était offensé de ce qu'il avait plusieurs femmes, de ce qu'il tuait plusieurs enfants quand ils naissaient dans certaines lunes et jours de l'année ; en un mot, il lui fit voir le ridicule de leur religion, et blâma avec beaucoup de zèle toutes les superstitions dont ils usaient envers leur oly qu'ils adoraient et l'inutilité des charmes qu'ils portaient à leur col, auxquels cependant ils ajoutent foi. A tout cela, voici ce que le Grand répliqua : qu'il n'avait jamais fait tuer aucun enfant et ferait défendre dans sa province qu'on en tuât davantage ; Que pour ce qui regardait son oly dont il avait reçu tant de bien, il ne pouvait s'empêcher de l'adorer toujours ; qu'à l'égard des femmes, il ne pouvait s'en passer, puisque c'était la seule marque de leur grandeur qui les distinguait du commun de ses sujets.

Cette dispute continua tout le long du souper et elle fut agitée le lendemain et pendant quinze jours qu'ils restèrent, avec aussi peu de succès que la première fois.

Monsieur Etienne vit bien que les choses ne tourneraient point comme il s'en était flatté. Il laissa à Dieu le soin d'éclairer ces misérables ; il en admira les jugements incompréhensibles et se disposa à s'en retourner.

Pour cet effet, il prit congé du Grand. Et la veille de son départ, après souper, en l'embrassant, il lui arracha les charmes qu'il avait pendus au col, enfermés dans une espèce de petite boîte, et alla les jeter au feu. Le Prince, qui se possédait merveilleusement bien, n'en témoigna aucune émotion, ce qui fit croire au Père que ses paroles avaient peut-être fait quelque impression sur son esprit. Dian-Mananghe lui dit qu'il voulait l'aller conduire jusqu'à un certain lieu qu'il désigna, qu'il y ferait porter à déjeuner et que là, ils se diraient adieu.

Le lendemain, le déjeuner fut porté au lieu convenu, et sur les huit heures du matin, Monsieur Etienne et tous ceux qui étaient avec lui se mirent en chemin, accompagnés de Dian-Mananghe, de dix Nègres, ses amis les plus assidus, dont la plupart étaient de ses parents. Quand ils furent arrivés à l'endroit où ils devaient se quitter, le déjeuner, la grande chaleur qu'il faisait, la beauté du lieu qui était ombragé par un bois touffu et arrosé d'un ruisseau qui grossissait à mesure qu'il s'éloignait de sa source, formait un étang fort agréable, les invita à s'y reposer. Monsieur Etienne avait ses vues. Il voulait faire un dernier effort pour convertir ce Grand. Cet homme apostolique prit occasion, pour prouver l'impuissance du Dieu qu'il adorait, de ce que son zèle lui avait fait faire la veille. Et tandis que les autres déjeunaient d'une poule, de quelques morceaux de veau, de riz et de racines, Monsieur Etienne ne songeait qu'à persuader Dian-Mananghe de quitter son idolâtrie ; il se tut, voyant que bien loin de gagner quelque chose, le Grand paraissait ne l'entendre qu'avec peine ; il but un coup et se leva pour partir.

Lorsqu'il sortit du bois qui était derrière eux, cent ou six vingt Nègres qui étaient demeurés en embuscade pendant le déjeuner ; ils se jetèrent, la sagaie à la main, sur

nos gens avant les eussent aperçus. Dian-Mananghe fut le premier qui se jeta sur notre pauvre Père de la Mission, comme fait un loup affamé sur une brebis pour le dévorer. Ce martyr, si j'ose ainsi parler, et tous ceux qui étaient de sa bande, furent mis en morceaux par ces démons incarnés qui exercèrent sur leurs corps tout ce que la rage peut inventer de plus cruel. Il n'y eut qu'un Nègre, valet du Père, qui s'était écarté, sans autre dessein que de chercher quelque fruit dans le bois prochain, qui échappa de cette sanglante catastrophe, qui, épouvanté des cris des bourreaux et des mourants, n'osa revenir au lieu où il avait laissé son maître. Il se glissa seulement dans les broussailles fort épaisses d'où il vit sans être vu cette cruelle tragédie. Et ce fut lui qui nous en apporta la triste nouvelle. Monsieur Etienne fut autant regretté qu'il s'était fait aimer par ses vertus ; et le pauvre La Saunière fut pleuré de moi, comme un ami que j'avais connu dès mon jeune âge et qui m'avait juré une amitié réciproque.

Les représailles :

…Monsieur le Gouverneur envoya quelques Français dans les Matatanes que nous avions soumis, pour leur demander du secours. Aussitôt après leur arrivée, Monsieur De Champmargou, Monsieur Manié, Père de la Mission, vingt Français et environ deux cents de nos esclaves, nous nous mîmes en marche…

…Nos ennemis se mirent à couvert derrière des arbres et des rochers d'où ils nous tiraient des coups de fusil dont ils blessèrent deux de nos gens. Nous leur avions donné, quand ils étaient nos alliés, quelques fusils ; ils avaient pris encore les armes de ceux qui étaient avec Monsieur Etienne quand ils les assassinèrent…En nous retirant, nous vîmes de l'autre côté de la rivière Dian-Mananghe, l'étole au col, un bonnet carré sur la tête, qui se promenait en cet équipage le long de l'eau pour nous braver ; nous lui tirâmes quelques coups de fusil. Le sifflement des balles le firent retirer derrière les roches d'où il était sorti. Les habits sacerdotaux dont il était habillé étaient ceux de Monsieur Etienne…

…Après une harangue de Monsieur De Champmargou, Monsieur Manié, Prêtre de la Mission, fit une courte prière et nous donna la bénédiction ; chacun se disposa d'aller à la rencontre de l'ennemi. Monsieur Manié se mit à la tête de la troupe que je commandais, avec une bannière où, d'un côté il y avait un crucifix et de l'autre l'image de la Vierge qu'il portait en guise d'étendart…

…Dian-Mananghe eut toutes les peines du monde à trouver son salut dans la fuite. On fit un carnage horrible de ses troupes…

Une relation plus sévère sur l'action de Monsieur ETIENNE :

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE MADAGASCAR

DEPUIS 1642 JUSQU'A AUJOURD'HUI

M. ACKERMAN - Paris 1833

Trois années passées sous le commandement de CHAMPMARGOU ne nous offre que des désastres, désolations et misères, tant pour les naturels que pour nous ; car cette disette dans laquelle se trouvait plongée la garnison du Fort-Dauphin, n'était que la suite inévitable des hostilités du commandant contre la province de Mandrarey, qui avait pour chef DIAN-MANANGUE dont les heureuses dispositions et le dévouement en faveur des Français était assez connus pour qu'on cherchât à conserver son alliance. Le courage de ce souverain, joint à la grande influence qu'il exerçait sur tous les peuples, pouvait beaucoup inquiéter. Il n'est point étonnant que le besoin de domination égare quelque fois l'esprit au point de faire porter sans raison les armes chez un peuple paisible ; mais peut-on concevoir qu'un homme dont la profession est sainte et l'habit sacré, qu'un prêtre enfin ait été assez fanatique ou insensé pour prendre part à de tels forfaits. Digne émule de CHAMPMARGOU, pendant que celui-ci faisait exercer ses armes, le Père ETIENNE inspirait l'horreur de la religion de paix et d'amour qu'il venait prêcher. L'aveugle égarement dans lequel le plongea son fanatisme, le conduisit à sa perte ; et la province des Matacores, à vingt-cinq lieues du Fort-Dauphin, fut le tombeau de cet insensé, et de tous ceux que CHAMPMARGOU avait envoyés sous les ordres de LA FORGE pour faire la conquête du pays.

DIAN-MANANGUE, de concert avec son beau-frère LAVATANGA, jura la perte des Français ; ils se tiennent sur la défensive contre de nouvelles attaques, et DIAN-MANANGUE arrête avec 10.000 hommes CHAMPMARGOU à la tête de 30 misérables, qui avaient pour porte-étendard le Père MANIÉ, seul missionnaire qui restât. Le chef malgache, fier de sa position sur le bord de la rivière de Mandrarey, et de ses forces imposantes, brave les Français en se présentant revêtu du surplis et du bonnet carré du Père ETIENNE. Quoiqu'il soit pénible de rapporter de tels faits, l'histoire ne peut cependant les taire, pour montrer l'orgueil, la vanité et une fausse idée de ses forces, peuvent conduire un chef d'expédition.

En 1664, sous l'inspiration de COLBERT, parut une sorte de manifeste adressé aux négociants français pour les encourager à fonder une Compagnie de Commerce destinée à fonder une puissante colonie à Madagascar. LOUIS XIV allait favoriser cette entreprise.

GARANTIES ET PRIVILEGES ACCORDÉES PAR LOUIS XIV A LA 'COMPAGNIE FRANCAISE POUR LE COMMERCE DES INDES ORIENTALES'

Mémoires de la CM, 500

(il y a 48 articles. Nous ne reprenons que l'article XXXVIII concernant les ecclésiastiques)

Sa Majesté permettra à ladite Compagnie d'établir des ecclésiastiques esdites îles de Madagascar, et autres lieux, où ils feront habitations, en tel nombre et de telle qualité que ladite Compagnie le jugera à propos.

La déclaration du Roi, enregistrée au Parlement le 1er septembre 1664, sous le numéro 30, était plus explicite :

DECLARATION DU ROI

1ER septembre 1664

Mémoires de la Mission IX, 500-501

La Compagnie sera tenue d'établir des Ecclésiastiques esdites îles de Madagascar, et autres lieux qu'elle aura conquis, en tel nombre et de telle qualité qu'elle jugera à propos, pour instruire les peuples en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, bâtir des églises avec les habitations desdits ecclésiastiques, en qualité de curés, ou ayant d'autres dignités.

Le service divin et l'administration des sacrements seront assurés, et, pour cet effet, seront données les instructions nécessaires. Ces ecclésiastiques seront à la nomination de ladite Compagnie, lesquels elle entretiendra honnêtement et décemment, en attendant qu'elle puisse leur destiner des revenus pour leur subsistance.

DE MONSIEUR ALMERAS

10 janvier 1665

Circulaire des supérieurs généraux I, 71

'Travaux de la Compagnie en France et à l'étranger '

…vous avez pu voir par la petite relation de Madagascar le besoin et la disposition des habitants pour les choses du salut, ce qui nous a obligés, ainsi que je l'ai déjà fait savoir à quelques unes de maisons, d'y envoyer six prêtres, sur trois vaisseaux équipés pour cette île par une compagnie célèbre qui s'est faite à Paris, depuis six mois, pour le commerce des Indes orientales. Ces prêtres sont Messieurs BOUSSORDET, MENANT, CAVRON, MONTMASSON et VEYRAT, qui s'allèrent embarquer au Havre avec trois de nos frères, au commencement de novembre dernier, dans un de ces vaisseaux qui devait aller joindre les autres à Brest. Ils ne furent pas sitôt sur mer, que la tempête, les portant sur les côtes d'Angleterre, les obligea de mouiller à Dunes, où ils ont demeuré un mois. Et en étant partis par un vent favorable, il s'en leva un contraire qui les a tenus huit jours dans la Manche, rôdant ça et là avec danger de se perdre. Et pendant entrer dans Brest, l'orage les chassa dans l'océan, les mena aux côtes d'Espagne et les a forcés de tourner vers La Rochelle, où ils sont arrivés le 21 décembre. Dans ces grandes agitations, nos pauvres confrères ont beaucoup souffert, non seulement par le mal de mer, mais par d'autres incommodités et le défaut de bonne nourriture et de lits. On n'avait fait des provisions que pour aller à Brest, où ils pensaient arriver dans trois ou quatre jours ; et ils n'avaient pas même de linge pour en changer, y ayant envoyé leurs ballots devant, dans une barque, par ordre du capitaine. Et, de notre côté, nous y avions envoyé de l'argent, afin de leur donner moyen de se prémunir de plusieurs petites choses nécessaires dans les longs voyages pour leur soulagement particulier. Cependant, n'ayant presque rien sur eux, ils ont été pris au dépourvu, par un temps si difficile et si dangereux, que le capitaine et les matelots disent qu'ils n'en ont jamais vu un pareil. Monsieur MENANT en reste si fatigué et si défait qu'on juge qu'il ne pourrait pas porter le travail d'une si longue navigation : c'est pourquoi nous le retenons en France. Je lui ai écrit de s'en aller à Luçon, afin de s'y restaurer ; pour les autres, ils ont assez de courage et de force pour continuer leur pointe, nonobstant les traverses et telles incommodités qu'ils ont essuyées, par lesquelles Dieu leur a donné sujet de mériter ses bénédictions pour leur voyage et pour leur mission. Les desseins d'importance souffrent pour l'ordinaire de grandes difficultés ; espérons que, leur patience et leur charité ayant été mises à l'épreuve, Dieu en fera réussir quantité de bons effets, et que, comme ces accidents extraordinaires et surprenants arrivent rarement, le grand trajet à faire leur sera doux en comparaison du passé. Ce vaisseau doit encore aller à Brest prendre ses victuailles et sa charge ; cela fait, tous les trois partiront ensemble. Voyez combien ils ont besoin de prières !...

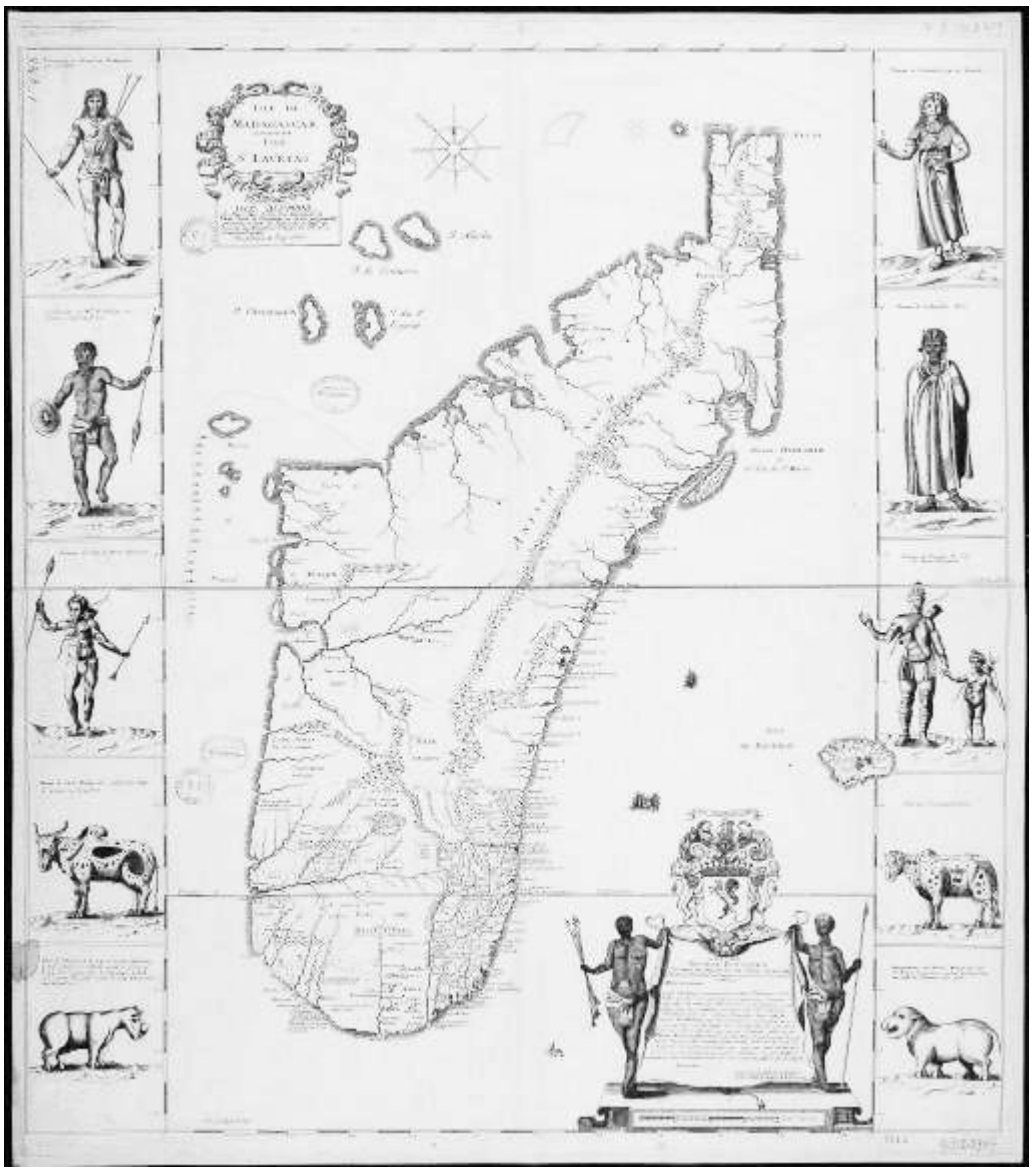

Extrait du livre d'Etienne de Flacourt

HUITIÈME MISSION 1665

Missionnaires : 4 prêtres – 3 frères.

Maximilien-François CUVERON (prêtre) - Charles BOUSSORDEC (prêtre) - Michel MONTMASSON (prêtre) - Louis BOURROT (prêtre) - Jean-Pierre POMADÉ (frère) - Pierre LOHYER (frère) - Nicolas PARISOT (frère).

Voyage : entre 4 mois et 8 mois (en fonction des navires)
Départ : 7 mars 1665
Escales : Cap-Vert : Arrivée le 1er avril - départ 8 avril
Cap de Bonne-Espérance : arrivée 3 juin
Arrivée : entre le 10 juillet et le 3 novembre, en fonction des bateaux.

Durée de vie des missionnaires :
Maximilien CUVERON : 3 ou 7 mois (14 juillet 1665 – fin 1665-début 1666)
Charles BOUSSORDEC : meurt pendant le voyage
Michel MONTMASSON : reste jusqu'en 1674
Louis BOURROT : 3 ans (3 novembre 1665 – 1668)
Jean –Pierre POMADE : meurt pendant le voyage
Pierre LOHYER : moins de deux ans (août 1665 – 1667)
Nicolas PARISOT : on perd sa trace à Madagascar

Ils quittent la France le 7 mars 1665. C'est sur le 'Saint Paul' que s'embarque Monsieur CUVERON, avec 83 soldats, marchands et ouvriers. 'le Taureau' reçoit MM. BOUSSORDEC et MONTMASSON et 95 soldats, marchands et ouvriers. 'La Vierge du Bon Port' prend 90 soldats et passagers. 'L'Aigle-Blanc' embarque Monsieur BOURROT et 20 passagers avec les soldats et les ouvriers.

Monsieur BOUSSORDEC et le frère POMADÉ se noient près du Cap-Vert en voulant aller à terre.

Nicolas PARISOT quitte la Compagnie et s'embarqua pour les Indes, au service de la Compagnie des Indes-Orientales.

Les vaisseaux repartent du Cap-Vert le 8 avril et arriveront au Cap de Bonne-Espérance le 3 juin.

Les navires se sépareront pour le dernier tronçon et leurs arrivées s'étaleront entre le 10 juillet et le 3 novembre.

Il est fait allusion à Antoine MOUTIER. Il est dit qu'il est sorti de la Compagnie.

4 navires composent la flotte :

La Frégate le 'Saint-Paul' : 30 canons – 60 matelots – Commandant : Véron d'OLERON (Amiral). Monsieur CUVERON embarque sur ce vaisseau. Messieurs DE BEAUSSE et SOUCHU DE RENNEFORT prennent ce même vaisseau.

La Flûte le 'Taureau' : 22 canons – 64 matelots – Capitaine : KERGADIOU (gentilhomme breton). MM. BOUSSORDEC et MONTMASSON y embarquent. Monsieur de MONTAUBON y embarque également.

La 'Vierge-Du-Bon-Port : 30 canons – 60 matelots – Capitaine : TRUCHOT DE LA CHESNAYE (de St Malo).

Une petite frégate 'l'Aigle-Blanc' : 60 canons – Capitaine : DE LA CLOCHETERIE (de La Rochelle). Y embarque Monsieur BOURROT.

En tout 230 hommes d'équipage et 288 passagers, colons, soldats et fonctionnaires dont Monsieur DE BEAUSSE (Président de la France Orientale), Monsieur SOUCHU DE RENNEFORT (Secrétaire du Conseil) et Monsieur DE MONTAUBAN (Lieutenant civil). Le 3 juin, dans le navire 'l'Aigle-Blanc' éclate une lutte entre protestants et catholiques.

A partir du Cap de Bonne-Espérance, le 'Saint-Paul' fait route à part et mouille le 10 juillet devant Fort-Dauphin.

Le 14 juillet, l'équipage du 'Saint-Paul' prend possession de l'île au nom de la nouvelle Compagnie, destituant le Maréchal de la MEILLERAYE. Vers la fin août, le 'Taureau' et la 'Vierge-Du-Bon-.Port' arrivent en vue de Fort-Dauphin. Ils avaient laissé une vingtaine de colons à Bourbon. Le 3 novembre, arrive 'L'Aigle-Blanc'.

Références des missionnaires dans Coste :

Cuveron (Maximilien-François), clerc de la Mission.Note biographique, VII, 350. — Son entrée à Saint-Lazare, VI, 154.— Son éloge, VII, 350.

Le Blanc (Charles), prêtre de la Mission.

Note biographique ; au Mans, IV, 433. — Rappelé à Saint-Lazare, V, 414. — Sur le point de s'embarquer pour Madagascar, VII, 86, 88, 92. — Naufrage et retour, VII, 224, 243, 268, 601. — De nouveau au Mans, VII, 517, 608. — Il ne peut aller à Madagascar, VIII, 155.

Boussordec (Charles), prêtre de la Mission.

Note biographique ; saint Vincent, qui Je destine à Madagascar, demande pour lui à Rome les pouvoirs accoutumés, V, 576. — A Nantes, VI, 98, 109, 112. — Le vaisseau fait naufrage sur la Loire, VI, 131-133, 139-140 ; VIII, 466 ; XI, 372-374, 380. — Il est envoyé de Luçon à La Rose, VI, 599 ; — s'offre de nouveau pour Madagascar, XI, 423.— Saint Vincent accepte sa proposition, VIII, 90 ; — et le prie d'aller à Nantes, VIII, 102. — A Nantes, VIII, 129, 146. — Il est renvoyé à Richelieu, sa résidence, VIII, 146 — A Annecy, supérieur, VIII, 518. — Autres mentions, VI, 420 ; VIII, 67.

Parisot (M.). — II, 413.

DE MONSIEUR ALMERAS

23 mars 1665

Circulaires des supérieurs généraux I, 73

…Nous avons nouvelles certaines que les quatre vaisseaux où sont nos missionnaires pour Madagascar ont fait voile de Brest, le 7 de ce mois, avec un fort bon vent, qui a duré au moins deçà douze jours de suite, pendant lesquels il y a sujet de croire qu'ils ont fait un grand chemin. Je continue à recommander ce grand voyage et cette mission aux prières de votre famille…

DE MONSIEUR CUVERON A MONSIEUR ALMERAS

Du Cap-Vert, 9 avril 1665

Archives de la Mission

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction s'il vous plaît.

Je vous mandais par ma pénultième qui fut le 7 mars, le jour et l'heure de notre départ du port de Brest. Nous partîmes ce même jour à la faveur d'un vent si agréable que nous ne pouvions pas le souhaiter meilleur, et Notre-Seigneur nous a continué cette faveur pendant notre voyage, en sorte qu'il semble que l'air et la mer semblent avoir envie à qui nous sera le plus utile et plus agréable, ce Divin Seigneur le permettant ainsi, pour dissiper par un calme si agréable la terreur de nos esprits, que ces tempêtes passées nous avaient laissés. Vous aurez souvent remercié ce Divin

Libérateur de nous avoir fait voir la mort sans mourir, et de nous avoir retiré de plusieurs dangers. Ce sont vos reconnaissances, Monsieur, qui nous ont mérité notre conservation dont nous jouissons jusqu'à présent, et nous vous supplions, Monsieur de les réitérer et nous continuer la faveur de vos grandes prières ; et prions humblement nos Messieurs et très chers frères de joindre leurs sacrifices et oraisons aux vôtres, pour tâcher, en remerciant cet aimable Bienfaiteur, nous obtenir de sa Bonté une heureuse conduite au lieu de notre mission. C'est la supplication que j'ai osée vous faire par ma dernière lettre du 31 de ce même mois, par un vaisseau de Dieppe, que nos officiers prenaient pour ennemi, et moi pour un messager que Notre Seigneur m'avait préparé pour vous informer de notre santé, et de l'état de vos pauvres enfants. Pendant que tous se disposaient au combat, je me préparai à écrire. Et comme on envoyait Monsieur notre lieutenant pour le reconnaître, je le priai de donner la lettre au capitaine et vous la faire tenir s'il pouvait.

Nous arrivâmes ici, Monsieur, le premier courant ; et sur le soir, Monsieur DE KERKADIOU vint saluer Monsieur le président et Monsieur notre capitaine VERON. Il m'assura de la santé de MM. BOUSSORDEC et MONTMASSON qui annoncèrent la mission le dimanche de la Passion, qui a continué jusqu'à présent avec beaucoup d'édification, où ceux qui ne s'étaient confessés de dix ans ont fait leur pénitence avec beaucoup de ressentiment. Je leur en témoignais ma joie par un mot de lettre que Monsieur KERKADIOU leur porta à la sortie, et les suppliai de trouver bon de nous assembler pour conférer des moyens de passer saintement ces saints jours de Pâques et disposer nos gens à bien célébrer le grand jour de la Résurrection de Notre-Seigneur. Monsieur BOURROT me vint voir le lendemain matin, jour du Jeudi Saint, et l'ayant embrassé avec bien de la joie, nous nous mîmes à prier Dieu de nous réconcilier, de dire la sainte messe, qu'il ne voulut célébrer en notre bord, croyant la chanter dans le sien ; mais sa chaloupe ne venant assez tôt, il dîna avec nous. Il me dit qu'il avait annoncé la Mission le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, qu'il prêchait tous les jours et faisait le catéchisme, et que cela allait bien, grâces à Dieu. Je suis fort édifié de sa conduite. Il fait le devoir d'un bon aumônier, chantant les prières soir et matin, où tout le monde s'y trouve avec exactitude ; chante tous les jeudis les vêpres du Saint-Sacrement par dévotion à la prière de MM. MARTIN et BLANCHARD ; tous les samedis les vêpres du jour ; les dimanches et fêtes la grand'messe ; les jours solennels les matines et laudes et les petites heures, la prédication. Il peut tout sur l'esprit de son capitaine, et de ceux du bord ; ne souffre aucun jurement impuni, non plus que Monsieur MONTMASSON qui frappe l'extrémité des doigts d'une férule ceux qui jurent ; et quand quelqu'un en fait difficulté, Messieurs leurs capitaines prennent leur parti, et les font punir plus sévèrement.

Après le dîner, sur les quatre heures, nous chantâmes les ténèbres ; je finissais les dernières paroles du neuvième répons :'Caligaverunt oculi mei a fletu meo, quia elongatus est a me qui consolabatur me' que j'entendis un grand bruit ; et comme je

tâchais d'imposer silence, Monsieur MONTMASSON me tira par derrière. J'eus bien de la joie d'abord, et l'ayant embrassé, il ne put me dire mot. Et comme les larmes lui tombaient des yens, je me doutai de quelque triste nouvelle. M'informant de la santé de Monsieur BOUSSORDEC, il me dit en gémissant : Ah ! Monsieur. Qui a-t-il, lui répliquai-je ? Monsieur BOUSSORDEC, notre frère Pierre POMADÉ sont noyés avec onze personnes. Je pensai m'évanouir en un si triste salut, et il ne fut pas possible de dire un seul mot ni d'achever notre office, pour pleurer une perte si sensible, ayant lâché la bonde à nos larmes pour un peu de temps, nous nous retînmes pour savoir comment ce malheur était arrivé, et ce que nous pourrions faire pour recouvrer morts ceux que nous ne pouvions voir vivants. Il était déjà tard que nous nous embarquâmes pour aller au bord de Monsieur KERKADIOU où ce malheur était arrivé. J'y trouvai tout le monde dans une si grande consternation que personne ne pouvait me parler. On me dit le lendemain que feu Monsieur BOUSSORDEC et notre frère Pierre POMADÉ, et notre frère PARISOT qui s'est sauvé du naufrage, avaient dessein de blanchir leur linge à terre. Ils se mirent tous trois dans une chaloupe qui était chargée de cinq ou six barriques pour y prendre de l'eau. Quinze ou seize passagers s'y jetèrent à la foule et douze ou quatorze matelots ; ce qui surchargea la barque. Monsieur DE KERKADIOU, les voyant, leur dit qu'ils étaient trop de monde, ce qui fit lever Monsieur BOUSSORDEC pour remonter à bord ; un de nos frères lui dit de rester, et les passagers lui témoignèrent de demeurer, et s'ils avaient besoin de lui, qu'il ne pourrait les assister. Cette prière jointe à l'inclination d'aller à terre pour y prendre l'air et étudier la Passion qu'il avait dit de prêcher le lendemain, put tant sur son esprit qu'il se remit. On déborde, et le maître chaloupe fait lever la voile. A un quart de lieue du vaisseau, une vague emplit la moitié de la chaloupe, et ne pouvant la mettre hors à cause des barriques, une autre survint peu après qui fit couler à fond la barque. Le pauvre Monsieur BOUSSORDEC qui s'occupait à prier Dieu, se voyant dans un manifeste danger, exhorta un chacun à se disposer à la mort, d'avoir recours à Jésus et Marie, dont il prononçait à tous moments les saints noms, et pensant mieux éviter le péril, il se jeta à la mer pour se sauver à la nage qu'il savait assez bien. Il nagea vers les vaisseaux contre le vent, dans la pensée qu'il arriverait plus tôt qu'au rivage de la mer. Mais en vain, car les vagues furent trop fortes pour les surmonter ; il fallut céder au vent qui était contraire, et fut obligé de retourner vers la terre d'où il était distant d'une demi-lieue. Il fit son possible de ré-atteindre les autres qui flottaient sur les ondes, et les ayant rencontrés, il les exhorta de dire souvent Jésus, Marie, de prendre courage, d'avoir confiance en Dieu, lui demander pardon de tous ses péchés. Ayant fait tous ses efforts pendant un quart d'heure sur les flots, les forces lui manquèrent, et sa soutane qui lui tomba sur les pieds lui lia les jambes, en sorte que ne pouvant plus nager, vit bien que c'était fait. Et Dieu qui a compté nos jours, nos heures, et nos moments dont nous ne pouvons passer le nombre, lui fit entendre qu'il fallait quitter cette vie, et satisfait de sa bonne volonté à son service, il voulait récompenser de bons services qu'il lui avait rendus jusqu'alors. Le pauvre Monsieur BOUSSORDEC n'ayant plus que les bras qui s'affaiblissaient de

plus en plus, reconnut que l'arrêt de sa mort, et en s'y soumettant humblement, il rassembla le peu de forces qu'il avait pour recommander son âme à Dieu et prononcer une dernière fois Jésus Marie, et tout d'un coup il coula à fond, à la vue d'un passager qui était assez près de lui, qui se sauva pour avoir quitté ses habits, et nager plus librement. Voilà, Monsieur, comme notre pauvre défunt a quitté la terre, vallée de misère et de larmes, pour aller au ciel jouir d'une félicité éternellement heureuse. Voilà ce que j'ai pu savoir d'un malheur si funeste.

Quand au naufrage de notre pauvre frère POMADÉ, j'ai appris que sitôt que la chaloupe s'enfonça dans la mer, il en sortit. Le frère PARISOT lui ayant donné un bout de corde pour le sauver, tâcha de le remettre dans la barque, mais étant secoué de vagues, il quitta prise, et se laissa aller tout d'un coup au fond sans qu'il parût davantage. C'est, Monsieur, ce que notre frère PARISOT m'a dit. Ce qui me semble bien déplaisant, c'est que notre défunt Monsieur BOUSSORDEC qui savait nager ne put s'accrocher à la chaloupe qui flottait ou à quelque barrique. Ce qui a servi de refuge à douze personnes qui se sont sauvées. Il est vrai qu'on leur porta secours. Monsieur KERKADIOU qui était à sa dunette vit le naufrage. Il fit mettre les pavillons en berne, et tirer deux coups de canons pour donner signal aux vaisseaux qu'il était en peine. Les chaloupes y arrivèrent, mais un peu trop tard, à cause que nous sommes éloignés les unes des autres d'une demi-lieue crainte de chasser et nous incommoder dans le mauvais temps. Une partie des barques était à terre faire de l'eau ; néanmoins, entendant le canon, il en vit trois ou quatre, et deux ou trois canots des Nègres du pays, et vinrent bien à point pour sauver ceux qui flottaient, et d'autres qui se tenaient à des tonneaux. Le frère PARISOT était dans la barque avec le fils ainé de Monsieur DE MONTAUBON, deux autres passagers et six à sept matelots que nos chaloupes sauvèrent pendant que les Nègres en sauvèrent d'autres dans leurs canots.

Le vendredi saint, sur les onze heures du matin, je fus voir Monsieur MONTMASSON pour concerter par ensemble de la manière de rendre nos derniers devoirs à nos chers confrères. Je ne trouvai pas Monsieur BOURROT dans son bord, et il fallut aller à terre où nous le trouvâmes qui inhumait deux corps. Je fis ma prière pendant la cérémonie, et étant achevée, on me dit que c'était le pauvre Monsieur BOUSSORDEC qu'on venait d'enterrer. Je fus affligé de n'y avoir pu y assister du commencement, et de ce qu'on s'était si fort pressé puisqu'il n'y avait pas plus d'une heure qu'il venait d'être pêché avec un autre passager. J'en témoignai mes ressentiments à Monsieur BOURROT qui ne savait pas le dessein que j'avais de le faire mettre en une bière, et le faire porter à Rufisque, pour l'inhumer dans une petite chapelle des Portugais. On me dit qu'on avait été obligé de diligenter, à cause que les oiseaux en avaient mangé la moitié du visage, et que les chaleurs du pays corrompent bientôt les corps. Il m'en fallut demeurer là et donner cours à mes larmes et continuer ma prière sur le tombeau du pauvre défunt. Je ne puis retourner à bord que sur les quatre heures du soir, ce qui me fit perdre l'espérance de venir à bout de

mon dessein qui était de déterrer le corps et le porter où je me l'étais proposé. Mais le lendemain, je ne pus avoir de chaloupe, ni de commodité de le faire. Je dis la messe pour le repos de son âme et me mis à chercher quelqu'autre corps, et particulièrement celui de notre frère POMADÉ, et lui rendre les derniers devoirs. J'en fis de même le troisième jour de Pâques, après avoir chanté la messe à terre. Je continuai six à sept jours de suite pour le trouver, mais je ne rencontrai rien que deux ou trois livrets que la mer jeta sur le rivage. Ils étaient de Monsieur BOUSSORDEC, lequel avait beaucoup de nippes sur lui; son bréviaire, 10 ou 15 pistoles, 16 ou 18 chemises, 6 ou 8 caleçons et du petit linge à proportion. Tout cela fut perdu.

Le vendredi saint au soir, nous nous assemblâmes pour conférer ensemble des vertus de nos chers confrères. Après qu'on eut dit un mot sur les raisons qui nous y portaient, nous nous arrêtâmes sur celles qui nous ont plus paru pour nous y affectionner et les imiter. Un mal pour nous, est que nous n'avons eu le bien de connaître feu Monsieur BOUSSORDEC que pendant notre voyage, où, depuis cinq mois, il a toujours fait paraître un grand amour pour Dieu, un grand désir de lui procurer et lui rendre tout l'honneur possible, le faire connaître et aimer de tout le monde, mais particulièrement des infidèles. Ses plus grands déplaisirs étaient de ce que Notre-Seigneur était tant offensé, si peu servi et honoré de ses créatures. Les jurements lui étaient des coups de poignards dans le cœur ; les paroles dissolues, des coups mortels, et qu'il ne pouvait souffrir sans témoigner ses ressentiments. Corriger les jureurs et particulièrement ceux du saint nom de Dieu. Se mettait quelquefois en colère contre eux, soit en particulier, soit en public, par ses prédications où il faisait bien paraître la haine qu'il portait à ces sortes de péchés. Ses plus grandes consolations étaient de s'entretenir des moyens d'annoncer le saint Evangile, de faire connaître et aimer son Créateur. Comme l'amour que nous avons pour quelqu'un nous fait chérir tout ce qui lui appartient, Monsieur BOUSSORDEC avait des inclinations très fortes pour le salut des âmes, que Jésus-Christ Notre-Seigneur a racheté de son précieux sang ; il en avait un si grand zèle qu'il préférait leur conversion à tous ses propres intérêts, à sa propre vie. Les incommodités de la mer ne l'épouvantaient pas et les naufrages auxquels il avait déjà échappés par deux fois, près de Nantes, et dans le voyage de Monsieur DE FLACOURT, avec lequel il devait aller, ne l'ont pas empêché de s'embarquer pour une troisième fois pour sacrifier son corps et sa vie pour convertir les infidèles. Il avait une si grande joie pendant tout notre voyage, qu'il ne pouvait se retenir pensant que Dieu le voulait à Madagascar, puisqu'il lui avait conservé, parmi toutes ses fatigues, une parfaite santé. Il n'eut pas quitté son entreprise pour un empire. Il y avait longtemps que son cœur était rempli du zèle du salut des âmes, et dès qu'il a été fait prêtre, il a toujours travaillé avec ferveur à leur conversion. Il était curé avant d'entrer en notre compagnie et depuis qu'il y a été reçu, on l'a toujours occupé dans les missions, où il ne s'épargnait pas, où il prêchait souvent une ou deux fois, comme il fit en celle qu'il avait commencée dans le navire ; et il est mort dans cet exercice. Ce qui le fit entreprendre d'aller à

terre fut qu'un Nègre parlait un peu français et témoignait à Monsieur BOUSSORDEC qu'il avait été baptisé, et que s'il y avait des prêtres pour enseigner ces pauvres infidèles, il serait facile de les convertir ; En effet, Monsieur, il y en a beaucoup parmi ces peuples qui ont été baptisés, et qui sont retournés à leur idolâtrie, faute de personnes pour les catéchiser et les entretenir dans les maximes du christianisme qu'on leur avait enseignées. Monsieur BOUSSORDEC crut faire quelque chose étant à terre, à cause que plusieurs entendant le français, ce désir d'annoncer l'Evangile en cette terre le fit embarquer, et ne pas faire assez d'attention au péril où il se perdit avec ce pauvre Nègre âgé de cent dix à vingt ans. S'il a eu du zèle pour les infidèles, il n'en a pas moins eu pour les autres, pour lesquels et pour leur salut, il a perdu la vie ; car si tout d'un coup il se fut mis à les quitter, il eut pu facilement lui rendre quelque secours, particulièrement quand il y va de son salut éternel. Ce fut ce qui le toucha si fort qu'il s'oubliait lui-même, consacrant les derniers moments de sa vie qu'il avait de plus chers pour exhorter ces pauvres messieurs qui se noyaient et leur inspirer les sentiments de piété qu'ils avaient besoin pour se sauver faire une bonne mort, ne se réservant que ce qu'il ne pouvait sacrifier pour la sanctification de son prochain.

Son amour envers la Sainte Vierge, et l'honneur qu'il lui portait, l'obligeait de lui rendre des respects tous singuliers, et sa dévotion qu'il avait le faisait entreprendre plusieurs saintes pratiques. Il récitait tous les jours le petit office, et pour occupé qu'il fut, jamais il ne le laissa. Il commençait ordinairement par là ; il jeûnait tous les samedis en son honneur ; il récitait souvent son chapelet, et quand il n'en avait pas le temps le jour, il dérobait de son repas pour s'en acquitter. Il portait le petit scapulaire. Il ne pouvait laisser passer de ses fêtes sans parler de ses Grandeurs, d'en inculquer sa dévotion ; ce qui me fait croire que cette Reine du ciel, ce Refuge des pécheurs, la Patronne et l' Avocate des missionnaires, lui aura obtenu grâce auprès de Notre-Seigneur pour son pauvre serviteur, qui s'était confessé aussi bien que notre frère, et célébré la sainte messe où ils communièrent. Ce n'est pas blâmer les saints que de parler de leurs imperfections dont personne n'est exempt et que souvent Dieu permet et souffre en ses serviteurs pour les tenir plus humbles et empêcher de tomber dans de grandes fautes, afin qu'ils se délient d'eux-mêmes et aient souvent recours à sa bonté. Notre pauvre Monsieur BOUSSORDEC était d'un naturel vif et bouillant, qui était cause qu'il témoignait ses ressentiments avec moins de douceur. Ses paroles étaient quelquefois mortifiantes, ce qui ne provenait point d'une mauvaise volonté, mais seulement de la douleur qu'il sentait quand les choses ne se faisaient point avec la perfection qu'on pouvait souhaiter. Mais qui ne sait que notre pauvre défunt se relevait bientôt de telles chutes, retournant aussitôt vers Notre-Seigneur dont il implorait humblement la miséricorde et suppliait souvent ceux qu'il avait contristés de l'excuser, avouant sa misère et ses infirmités dont il se purgeait souvent par le sacrement de pénitence.

Voilà, Monsieur, ce que nous avons remarqué pendant le peu de jours que nous eûmes le bien de sa conversation. Ceux qui l'ont pratiqué plus longtemps en auront bien remarqué davantage. C'est ce qui nous fait sentir plus vivement la perte d'un si brave missionnaire, que tout le monde déplore avec douleur, et particulièrement Monsieur DE BEAUSSE, messieurs les marchands et capitaines, et plusieurs passagers qui connaissaient son mérite et espéraient beaucoup de lui. Et on avait grande confiance à cause de sa vertu et sa science qui n'était point médiocre.

Nous ne pûmes, Monsieur, nous entretenir des vertus de notre frère POMADÉ, ne l'ayant pas bien connu. Ce qui nous parut davantage, c'est sa patience dans ses maladies qui ont été continuelles pendant notre navigation, sa constance à entre prendre ce voyage dont j'ai tâché de le faire différer, ne jugeant pas qu'il dut avoir assez de force pour une si longue route. Il avait une particulière dévotion à la mémoire de notre bon Père Monsieur Vincent. Il était fort zélé à faire son oraison d'où il tirait tous les bons sentiments dont il était rempli. Je l'ai toujours connu très exemplaire, pendant que je fus à Saint-Lazare. Il se confessait et communiait souvent ; ce qu'il fit le même jour de sa mort. Le dernier déplaisir que j'ai de sa perte, c'est que je ne puis lui rendre les derniers offices que nous rendons aux morts, n'ayant pu trouver son corps après la recherche que j'en ai fait pendant six et sept jours.

Nous célébrâmes hier un service solennel pour le repos de leurs âmes, que nous continuerons en chaque bord pour un chacun en particulier.

Je ne puis retenir mes larmes d'un sujet si triste, et d'une perte si grande qui nous fait orphelins, et nous prive de notre lumière, et nous en serons inconsolables si vous ne nous faîtes la grâce, Monsieur, de nous envoyer un aussi bon et si zélé missionnaire. Je me repésente bien la difficulté que vous en aurez, et je doute pas qu'il ne vous semble que Dieu soit courroucé contre nous, et qu'il ait permis ce naufrage pour nous châtier, particulièrement moi, qui ne fait qu'offenser sa bonté. Si le mauvais exemple que je vous ai donné, et à toute la Compagnie, mérite que je sois sans père et sans guide, que les vertus et le zèle de nos pauvres MM. BOUSSORDEC et MONTMASSON vous excite à les aider et secourir ; et accordez à leur mérite et au salut des infidèles ce que vous devez refuser justement à ma mauvaise conduite. Ces Messieurs attendent cette faveur de votre justice, et moi je l'espère de votre bonté.

Ces messieurs et tous nos frères se portent fort bien. Notre frère LOHYER édifie fort Monsieur BOURROT, et j'espère la même chose des autres. Nous conférâmes hier des motifs de notre perfection, et de ceux avec lesquels nous sommes, et de faire notre possible que Dieu ne soit pas offensé dans nos bords, mais mieux servi et honoré, ce que nous tâcherons de faire par des catéchismes et des prédications les jours de dimanche ou fêtes principales. Nos vaisseaux ne doivent pas arriver à même temps à Madagascar ; l'on doit mouiller à l'île de Bourbon, ou Mascareigne, l'autre à

Saint-Maurice pour y traiter du riz. J'ai pensé qu'il serait bon de nous mettre dans le vaisseau qui ira droit au Fort-Dauphin quand nous serons sur le point de nous séparer, afin de descendre tous ensemble à Madagascar, si Notre-Seigneur nous fait la grâce de nous conserver jusqu'alors. Nous avons encore quatre mois de navigation. Nous voici près de la ligne, ou pendant que le soleil corporel nous échauffera extérieurement, nous vous supplions, Monsieur, d'adresser vos prières à ce soleil de justice de nous échauffer intérieurement de son amour. J'espère que ce sera vers la Pentecôte, et nous attendons que l'Esprit divin qui doit venir pour enflammer de son feu les cœurs de ses fidèles, nous en communiquera quelques bluettes pour allumer les nôtres si tièdes et si froids. Nous avons, Monsieur, des obligations intimes à tous Messieurs les marchands avec lesquels nous avons le bien de converser, qui nous aiment et nous honorent beaucoup, particulièrement Monsieur DE BEAUSSE qui se porte un peu mieux que d'ordinaire. Il s'est toujours trouvé incommodé d'une grande altération et d'une incontinence d'urine. Sa conservation est très nécessaire pour le bien de Monsieur de la Compagnie, que je salue très humblement et les remercie très cordialement des grandes recommandations qu'ils ont faites de nos personnes. Nous espérons beaucoup de Monsieur DE BEAUSSE, si Dieu nous le conserve, pour les bonnes inclinations qu'il a au service de Dieu, et à notre conservation.

Je finis, Monsieur, en vous suppliant de me pardonner toutes mes fautes, et d'obtenir de Notre-Seigneur d'être à jamais en son amour.

Monsieur et très honoré Père,

Votre humble et très obéissant serviteur

CUVERON, ipdlm

(Je vous supplie Monsieur, de me pardonner les fautes que vous rencontrerez. Je n'ai pas le temps de la relire tant je suis pressé.)

Suit un témoignage au sujet du naufrage dont fut victime Monsieur BOUSSORDEC près du Cap-Vert, le 31 mars 1665 :

RELATION DE SOUCHU DE RENNEFORT

Extrait de 'Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes-Orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine'

1668

…Notre repas fut reculé par l'alarme d'un coup de canon tiré du 'Taureau' ; nous quittâmes pour nous rendre sur le rivage d'où nous vîmes le pavillon du vaisseau en berne, et aperçûmes une chaloupe, la quille en haut, des barriques à vau-l'eau, et des hommes nageant qui tâchaient, les uns de gagner le 'Taureau', et autres le bord de la mer, leur naufrage étant arrivé à égale distance de ces deux endroits, où ils cherchaient à se sauver. Les chaloupes restées aux vaisseaux, celles qui nous avaient amenés et trois canots conduits par des Nègres furent envoyés au secours…

…Avec le salut de 18, nous apprîmes la mort de 12 Français et de ce vieillard Nègre…

…De ceux qui échappèrent, quelqu'un eut l'esprit assez présent dans le péril, pour rire de l'instinct d'un rat qui se reposa, dans son naufrage, sur le chapeau du supérieur des missionnaires qui demeura submergé. Ce ne lui fut pas moins qu'une île, mais la vague qui le faisait flotter le cacha, puis la fit reparaître déserte…

…Le premier jour d'avril, tous les principaux officiers, excepté le Président du Conseil de Madagascar qui était malade, se firent porter à terre, où dans une recherche aussi exacte qu'il se pût, on trouva sur la côte seulement trois corps des noyés, qui furent celui du supérieur missionnaire, et deux de PLANSSON et de GAULTIER, son ami. On les enferma dans une même fosse sur laquelle une croix fut élevée, pour marque de la religion qu'ils avaient professée…

Autre témoignage sur ce naufrage :

EXTRAIT DES 'NAUFRAGES CÉLÈBRES'

Mémoires de la CM, 519-523

…Quelques matelots de l'équipage du 'Taureau', au nombre de trente, étaient descendus dans la chaloupe ; leur projet était de gagner la terre et de satisfaire leur curiosité sur l'intérieur du pays. Monsieur BOUSSORDEC, un des deux missionnaires qui étaient sur ce vaisseau, les accompagnait. Pendant le trajet, plusieurs jeunes gens s'étant poussés imprudemment, la chaloupe trop surchargée d'un côté, fut prise d'une vague par le travers et renversée dans les flots. Le sieur TOURNEUR, lieutenant du 'Taureau', était alors occupé à faire jeter des filets près du

rivage, et la pêche avait déjà fourni de quoi rassasier 150 personnes, lorsqu'un coup de canon tiré à son bord lui fit abandonner cet amusement. Il vit le pavillon en berne, une chaloupe assez éloignée, la quille en haut, des barils qui flottaient, et des hommes à la nage, dont les uns s'efforçaient de gagner la terre et les autres de retourner vers le navire. Le sieur LE TOURNEUR, justement alarmé du danger que couraient ces malheureux, se hâta de regagner le vaisseau. On avait déjà envoyé au secours avec la plus grande célérité, les chaloupes qui étaient restées et des canots conduits par des Nègres. Ces petits bâtiments arrivèrent fort à propos à l'endroit du naufrage ; plusieurs même de ceux qui savaient nager commençaient à perdre leurs forces. Dix-huit Français furent sauvés, mais il en périt douze…

…de tous ceux qui furent la victime de ce triste évènement, aucun n'excita de regrets plus vifs que Monsieur BOUSSORDEC. Ce missionnaire s'était fait aimer et estimer par ses manières affables, son zèle et sa prudence. Au retour des chaloupes, lorsqu'on se fut assuré qu'il avait disparu au fond des eaux, le deuil fut universel dans toute la flotte ; il semblait que chacun avait perdu un père ou un frère ; les échappés du naufrage l'augmentèrent encore, en rapportant les circonstances de sa mort.

Monsieur BOUSSORDEC n'était pas d'abord de la partie de ceux qui descendirent dans la chaloupe pour aller à terre, mais lorsqu'il sut que leur projet était de passer deux ou trois jours sur la côte, il s'offrit de lui-même à les accompagner, tant pour contenir ces jeunes gens, la plupart vifs et idolâtres, en leur rappelant la solennité du jour (c'était le Jeudi-Saint, 4 mars 1665) et celle du lendemain, que pour administrer au besoin les secours spirituels. Ils ne furent que trop tôt dans ce cas, comme on vient de le voir. La chaloupe à peine renversée, et ceux qui la montaient devenus le jouet des flots, le rivage et les vaisseaux étant trop éloignés pour en recevoir un prompt secours, cet homme vraiment apostolique résolut de sacrifier sa vie pour celle des autres, ou au moins pour les préparer à une mort chrétienne ; vigoureux et habile nageur, il n'usa de ces avantages que pour le salut des malheureux qu'il voyait prêts à devenir la proie de la mer. Il s'élance au milieu d'eux, élève la tête et leur crie tous d'offrir leur vie à Dieu, de se souvenir que dans ces jours de deuil pour l'Eglise, Jésus-Christ était mort en expiation des péchés des hommes ; qu'il était de la plus grande importance pour eux, dans ces derniers moments, de faire un acte de repentir de ceux qu'ils avaient pu commettre ; il ajouta qu'il allait donner une absolution générale. Il l'a donna effectivement, avec des paroles si touchantes et tant d'effusion de cœur, que tous en furent pénétrés ; ensuite, il tourna vers ceux qui lui paraissaient perdre le courage ou les forces ; et allant de l'un à l'autre, il les soutenait d'une, et nageant quelques instants avec eux, il les exhortait à ne se laisser point aller au désespoir, et à avoir confiance dans la miséricorde divine. Monsieur BOUSSORDEC continua cette mission pendant plus de deux heures ; alors les forces lui manquant, il donna encore l'absolution à ceux qui étaient à sa portée, et collant sa bouche sur un

petit crucifix qu'il portait toujours pendu devant lui, on le vit tout-à-coup disparaître dans les flots.

Le récit de ce dévouement digne d'un héros chrétien présentait, à la vérité, un motif puissant de consolation aux confrères de Monsieur BOUSSORDEC ; mais il ne faisait que trop sentir en même temps quelle perte venait de faire la religion et l'équipage du vaisseau. Aussi les larmes commencèrent-elles à couler avec plus d'abondance ; il semblait que Monsieur BOUSSORDEC seul eût été la victime de ce triste évènement, ou que lui seul fût à regretter. Monsieur MONTMASSON, autre missionnaire, qui montait avec lui le même vaisseau et dont il avait été l'ami et l'élève, fut pendant une heure tellement affecté de cette mort, qu'il resta évanoui. En exprimant ses regrets de l'avoir perdu, il ne désirait plus que de pouvoir rendre à son corps les derniers devoirs, et de mourir aussi glorieusement que lui. Le premier de ses vœux fut rempli dans le jour même ; le second ne le fut que plusieurs années après, quand les Algériens l'attachèrent à la bouche d'un canon.

Quelques heures après le retour des chaloupes, on aperçut dans l'éloignement, à peu de distance du naufrage, un corps qui flottait. Plusieurs matelots furent envoyés pour le recueillir ; c'était celui de Monsieur BOUSSORDEC. Il avait conservé la même attitude qu'il avait eue dans ses derniers moments ; une main sur sa poitrine, et la bouche collée sur le crucifix qu'il portait. Les restes de cet homme apostolique furent reçus dans le vaisseau avec tous les sentiments de la vénération et la douleur. Presque tous les passagers et les matelots lui baisèrent les mains et les pieds, en les arrosant de leurs larmes…

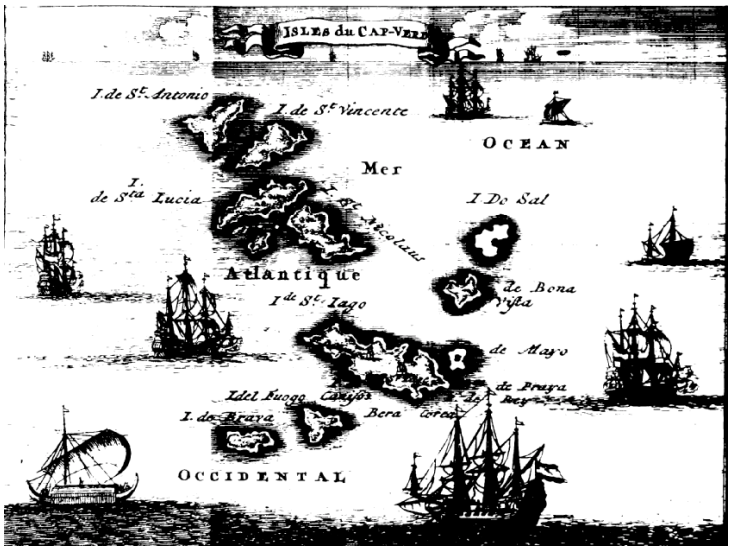

Les îles du Cap-Vert

CHAPITRE XII.

Opposition de l'Alcade à l'enlevement de l'eau. Chasse au Cap Verd. Défy d'un Marabou à un Missionnaire.

DÉFI D'UN MARABOUT A UN MISSIONNAIRE (au Cap-Vert)

Histoire des Indes Orientales

Souchu de Rennefort

Le même marabout qui avait fait le sacrifice pour le capitaine Jean Amsterdam, accompagnait l'Alcade, et pendant qu'il recueillait ses droits, celui-ci conférait avec un missionnaire sur la religion. Après quelques paroles rapportées de Portugais en Français, et de Français en Portugais par un interprète, le Nègre s'assoit sur le sable, tenant de la main droite une sagaie, qu'il darda d'une adresse merveilleuse dans un aviron qui était planté à terre à trente pas de lui, et tirant un couteau de ceinture d'un pied et demi de lame, il en appuya la pointe sur son estomac et dit au missionnaire de la pousser le plus fort qu'il pourrait. Ce défi l'étonna, et sur son refus, le Nègre frappa de son poing plusieurs fois sur le couteau, en apparence de toute sa force et ne le fit point entrer. Il faut croire, s'il ne feignit point, qu'il s'était frotté du jus de quelque herbe dont la vertu empêcha le fer de le percer. Le missionnaire fut prudent de ne pas hasarder l'épreuve d'un secret de nature, que les superstitieux auraient pris pour un miracle.

Suit le récit du décès de Monsieur CUVERON. Il est sur un navire entre l'île Ste Marie et Fort-Dauphin. Cela se passe en juillet 1666.

MORT DE MONSIEUR CUVERON

Voyage de Madagascar - Carpeau du Saussay – pg 126ss

…les uns se jetèrent à la mer, les autres moins hardis n'osaient prendre cette résolution à cause de la grande agitation où elle était et des roulements épouvantables ; néanmoins ceux qui eurent le courage de se jetter à la nage gagnèrent un banc de sable qui n'était pas extrêmement éloigné ; à la vérité, ce ne fut pas sans peine, la plupart étant faibles et presque tous malades. Monsieur CUVERON, Prêtre de la Mission, s'acquitta fort bien dans cette occasion des devoirs de son ministère ; il tâchait de consoler tout le monde, il en confessa le plus qu'il put, il promit aux autres de ne les point abandonner, qu'il voulait demeurer le dernier dans le navire ; il encouragea ceux qui faisaient retentir l'air de leurs gémissements, dans l'attente où ils étaient de voir leur vaisseau à tout moment sur le point d'être réduit en pièces, les assurant, contre son sentiment, qu'il était assez fort pour subsister toute la nuit. Il donna, dans le peu d'assurance qu'il avait que la chose fût telle qu'il la disait, la bénédiction et l'absolution, le crucifix à la main et les larmes dans les yeux, à tous ceux qui étaient dans le bord. La nuit se passa dans ce misérable état, attendant de moment en moment la mort qu'ils avaient toujours sous les yeux. Le monde était partagé ; il y en avait la moitié sur le banc et l'autre encore sur le bord. Ceux qui avaient gagné les roches n'étaient pas encore sauvés ; il leur restait un grand chenal à traverser ; pour ceux qui étaient demeurés sur le bord, ils n'attendaient que le fatal instant de voir engloutir leur navire, sans savoir quelle contenance tenir ; car à chaque fois que la mer élevait, on l'entendait retomber avec grand bruit sur les roches. C'est une chose étonnante qu'il y pût resister si longtemps, la mer étant si agitée qu'elle passait quelquefois par-dessus la dune. Le jour étant venu, un de nos pilotes, Flamand de nation, fit sauver le reste par son industrie. Le pilote s'attacha au col une ficelle assez longue pour aller jusqu'à terre et il se jeta à la mer. Après bien du travail, ils amenèrent la chaloupe ; il n'y eut que douze hommes qui firent cette manœuvre, le reste était si fatigué et si atténués, qu'ils ne purent les aider. La chose ayant duré depuis le matin jusqu'au soir, Monsieur CUVERON crut qu'ils ne viendraient pas à bout de leur dessein et dans l'appréhension que la mer, qui s'était un peu calmée, ne revint dans sa fureur et ne les emportât indubitablement de dessus le banc de roche, où ils n'auraient pu demeurer en ce cas, les exhorta à chercher un passage pour gagner la terre. Il se mit à leur tête. Ils marchèrent toute la journée sur le banc sans en pouvoir trouver la sortie…

Le lendemain, on les alla chercher, mais ce fut inutilement ; on trouva quelques cadavres des matelots et des Nègres qui flottaient sur le bord de la mer ; ce spectacle borna leur recherche. Ils revinrent sans avoir rencontré Monsieur CUVERON, ni les autres, dont nous n'avons jamais ouï parler depuis, nonosbstant toutes les perquisitions que nous en fimes. Il n'y a pas de doute que la mer ne les ait engloutis.

La Compagnie des Indes-Orientales demande des prêtres.

CIRCULAIRE DE MONSIEUR ALMERAS

Avril 1665

Circulaires des supérieurs généraux I, 73-74

Vous aurez su le départ de quatre vaisseaux pour Madagascar ; et je pense vous avoir mandé que désormais ces Messieurs des Indes-Orientales y enverraient d'autres flottes. En effet Monsieur le Prévot des marchands qui préside à leurs assemblées est venu céans pour nous demander quantité de prêtres et de frères pour le premier embarquement, qui sera de douze ou treize vaisseaux, et qui se fera au mois de juillet. Cette proposition qui est très importante pour la petite compagnie demande d'elle beaucoup de prières pour obtenir la grâce de pouvoir répondre aux desseins de Dieu, tant pour la quantité que pour la qualité des sujets ; et requiert aussi une grande disposition de la part des particuliers, à qui Dieu donne et donnera cette inspiration pour une entreprise qui est toute à sa gloire. C'est ce qui m'oblige de recourir aux suffrages de votre petite famille et de vous prier de lui faire lecture de cet article.

Monsieur ALMERAS reçoit des lettres de ceux qui sont partis. Il apprend la mort de Monsieur BOUSSORDEC et du frère POMADÉ.

CIRCULAIRE DE MONSIEUR ALMERAS

Novembre 1665

Circulaire des supérieurs généraux I, 74-75

Nous avons reçu des lettres six ou sept mois après leur date, de nos prêtres qui partirent pour Madagascar au commencement de mars dernier, écrites du Cap-Vert, où ils arrivèrent en trois semaines fort heureusement. Mais, par malheur, Monsieur BOUSSORDEC et notre frère POMADÉ, allant le jeudi saint du navire à terre, dans une chaloupe trop chargée de monde et de hardes, deux vagues vinrent l'une sur l'autre, qui la remplirent d'eau et la firent couler à fond. La plupart se noyèrent, et entre autres ces deux bons missionnaires, qui consommèrent là leur sacrifice, et que je recommande à vos prières. Leurs confrères ont été fort affligés de cette perte, avec sujet, mais ils redoubleront leur courage et leur confiance en Dieu pour continuer leur route.

Nous avons présentement une autre troupe de missionnaires à La Rochelle, prête à s'embarquer pour le même voyage, savoir : huit prêtres et six frères. Les prêtres sont MM. ROGUET, PONSZONE, JOURDIN, LE CARNIER, LE ROY, GROHAN et deux externes que nous avons associés à cette mission ; les frères se nomment Pierre TRANCHANT, Pierre PILLIERS, Gérard MINTEN, Guillaume GALET, Jean BOURGOING et Jean BOUCHER.

J'espère, messieurs, que vous les recommanderez à Dieu de temps en temps, avec tous les autres qui les ont précédés…

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

NEUVIÈME MISSION 1666

MISSIONNAIRES : 5 prêtres – 5 frères.

Marin-Ignace ROGUET (prêtre) - François BRISJONC (prêtre) - Jean JOURDIÉ (prêtre) - Charles LEROY (prêtre) – Julien GROHAN (prêtre) - Jean BOURGOING (frère) – Gérard MINSEN (frère) – Pierre PILLIERS (frère) – Guillaume GALLET (frère) – Jean BOUCHER (frère).

VOYAGE : 11 MOIS
Départ : 14 mars 1666
Escales : Ténérife : 6 semaines
Arrivée à Madagascar : 22 février 1667

DURÉE DE VIE DES MISSIONNAIRES :

Marie-Ignace ROGUET :	resté 7 ans	(22 février 1667 – meurt à Paris en 1676)
François BRISJONC	(non arrivé)	
Jean JOURDIÉ :	4 ou 5 ans	(22 février 1667 – vers 1671-1672)
Charles LEROY	(non arrivé car décédé en mer le 15 décembre 1666)	
Julien GROHAN :	moins d'un an	(22 février 1667-1667)
Jean BOURGOING :	resté 7 ans	(22 février 1667 – 1674 au retour)
Gérard MINSEN :	resté 7 ans	(22 février 1667 – 1675 meurt au retour)
Jean BOUCHER	resté 1 an	(22 février 1667 – 1668)

Ils quittent la France le 14 mars 1666. Il y a six vaisseaux et quatre hourques escortés par quatre vaisseaux de guerre pour qu'ils ne soient pas inquétés par les Anglais et les Hollandais avec qui la France étaient en guerre.

La flotte se dirige vers le Brésil par les îles Canaries où elle s'arrête six semaines.

Ils arrivent à Madagascar le 22 février 1667.

Ce fut la dernière mission lazariste à Madagascar avant la reprise à la fin du dix-neuvième siècle.

DE MONSIEUR BRISJONC A MONSIEUR ALMERAS

De l'île de Ténérife, l'une des Canaries, le 16 mai 1666

Archives de la Mission

Monsieur,

Votre très chère bénédiction s'il vous plait !

Il y a déjà trois semaines que j'écrivis trois lettres pour vous envoyer par trois différentes voies, afin que l'une ou l'autre ne vous put manquer. Monsieur DE LA FAYE eut la bonté d'en mettre une dans son paquet, Monsieur ROGUET l'autre dans le sien et la troisième que je me proposais de donner au maître d'un vaisseau de Nantes, mais comme ce vaisseau n'est pas encore parti et qu'il est arrivé quelque chose depuis qui mérite bien que je vous en fasse une quatrième, j'oserai vous l'adresser encore, estimant qu'elle vous sera peut-être aussitôt donnée que les premières, puisque j'ai sujet de croire qu'elles sont encore avec les paquets de la Compagnie dans cette rade-ci ; après avoir parlé dans mes précédentes de l'impossibilité où je me trouvais de pouvoir continuer le voyage et du moyen dont je suis obligé de me servir pour rentrer en France, j'ajouterais que la Compagnie laissant ici du monde, j'y pourrai aussi rester plus longtemps pour y rendre quelques services spirituels ; mais les Messieurs ayant changé d'avis, et ayant exposé ce vaisseau nommé le 'Terron', ils y ont aussi exposé beaucoup de leurs gens. Ensuite, qu'ils ne laissent rien à terre qui m'empêchent de m'en aller à la première occasion ; je m'en irai même sur un de ces deux vaisseaux de Nantes ainsi que je vous le mandais, s'ils ne faisaient pas une trop longue traite, puisqu'ils sont plus de 700, qu'il m'est impossible de souffrir sans un évident danger de mort. Je suis donc contraint d'attendre ce vaisseau qui va en Espagne et qu'on appelle la 'Génoise' ; c'est une frégate très excellente de voiles et qui ne craint point le Turc qui fait la seule peur de ces mers-ci. Un des pilotes qui est Français m'a dit qu'il pourrait être prêt dans un mois et demi. Et parce que tout coûte ici fort cher, et que Monseigneur l'évêque m'a toujours témoigné bonne volonté, je me suis présenté à lui pour la troisième fois et pour lui demander quelque petit emploi qui me fit subsister attendant mon embarquement. Il a reçu ma proposition avec tant de cordialité et civilité, j'ose dire même d'amitié, que le pays où il est encore nouveau, et la difficulté de la langue que je ne sais pas bien ayant fait quelque obstacle à trouver un emploi hors de chez lui, il m'a donné sa table et sa maison pour autant de temps que je serai ici. J'y suis déjà depuis huit jours le plus heureusement du monde ; car il vit en communauté chez les PP. de St Dominique ; où je dois dire que, depuis Paris, je n'avais pas eu moyen d'être si régulier que je le puis être en cette maison. Pour ce qui est de la Flotte, je ne sais rien depuis Pâques jusqu'ici qui soit digne de remarque ou qui ne vous ait été mandé par les nôtres ; je dirai seulement que Monsieur JOURDIÉ a été malade dans son bord après avoir extraordinairement travaillé les fêtes de Pâques. Je lui dois beaucoup parce qu'il a réparé devant les hommes, par sa générosité, ce que ma lâcheté et mon peu de force ont pu détruire dans leur esprit. Et s'il est vrai ce que quelques-uns des nôtres ont pensé que mon retour fera murmurer Messieurs de la

Compagnie des Indes-Orientales, il doit être plus vrai que Monsieur JOURDIÉ les aura beaucoup édifiés par sa constance et par son grand zèle. C'est une chose étrange que je n'aie pu durer 24 heures depuis que nous sommes dans les bords pour y travailler avec les autres sans y être malade comme auparavant. Pour faire dans notre bord la cérémonie des Rameaux, et y chanter la Passion, je suis obligé d'aller à terre prendre des forces et y coucher, pour m'en revenir le matin commencer aussitôt l'office avec Messieurs JOURDIÉ et GROHAN, dont celui-là s'en retourna au 'Terron', prêcher ; et moi, l'après-dinée, je tâchai d'exhorter nos gens ; mais ma tête et mon cœur m'empêchèrent d'achever le discours que je leur faisais et me firent retourner à terre où j'ai toujours été depuis pour les raisons que je vous ai marquées dans quelqu'une de mes précédentes.

Ils ne sont plus, à la vérité, que 4 prêtres des nôtres qui aillent en Madagascar ; mais ils en valent bien une charretée d'autres. Ils se portent aussi bien, Dieu merci, sur la mer que je fais sur la terre ; et je puis vous assurer qu'ils sont partis de cette rade en bonne santé et en bonne volonté de travailler dans les pays étrangers. Ce fut donc hier, 15 mai, que la Flotte des Indes-Orientales, composée de 11 bâtiments partit de la Rade de Sainte-Croix de l'île de Ténérif, l'une des Canaries, après avoir mouillé environ 7 semaines, avec grand ennui et déplaisir de perdre le plus beau temps. Nous les vîmes tout le jour le long de cette côte où le calme les destine jusqu'au soir que nous les perdîmes de vue ; aujourd'hui, ils ont beau et bon vent qui nous fait croire que dans peu de semaines ils seront dans la ligne, si ce n'est qu'ils fassent ce grand détour que l'on disait pour les raisons que je ne puis dire. Pourrais-je, Monsieur, vous parler de ce départ et de cette séparation sans larmes et sans le plus grand déplaisir que j'ai en ma vie de n'être pas de leur nombre ! Non, mon très cher Père, le regret ne me quittera qu'au tombeau et je serais sans consolation pour le reste de mes jours si je ne voyais pas que Dieu m'appelle ailleurs. Je vous l'ai déjà marqué : j'adore sa Providence sans la sonder, et je dois faire mon possible dorénavant, plus que jamais, de me jeter entre ses bras et entre les vôtres ; Oui, Monsieur, le le renouvelle de tout mon cœur. Je choisis Dieu pour mon Père éternel, et vous pour mon Père spirituel ; c'est dans cet esprit que je veux vivre et mourir ; et je n'aurai jamais de plus forte inclination que de paraître très respectueusement en l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur

F. BRISJONC

Monsieur, J'ose, Monsieur, vous demander la continuation de vos prières et de celles de la Compagnie.

DE MONSIEUR BRISJONC A MONSIEUR ALMERAS

De l'île de Ténérife, le 30 mai 1666

Archives de la Mission

Monsieur,

Votre sainte bénédiction s'il vous plait.

Tandis que je serai aussi éloigné de vous que je le suis, je ne laisserai passer aucune occasion de vous écrire. Voilà un bon religieux, Mathurin, qui s'en retourne en France, et qui m'a promis de porter cette lettre en sureté, aussi j'ose bien vous l'adresser comme la cinquième depuis que je suis ici, et la troisième depuis que la Flotte est partie d'ici pour les Indes. Elle n'ajoutera donc rien aux autres, si ce n'est que n'ayant osé passer en ce vaisseau, tant parce qu'il est sans commodité, que principalement parce qu'il ne s'arrête pas à Nantes, je suis contraint de passer en Espagne par l'avis même de Monseigneur l'évêque des Canaries qui a la bonté de m'entretenir chez lui des choses nécessaires à la vie ; il y a ici un vaisseau dont je vous ai parlé qui me doit passer en Espagne, et de là, à Marseille, si je puis davantage résister à la mer ; mais ce ne sera que dans un mois ou deux. Monseigneur l'évêque qui a la bonté de m'appeler souvent pour conférer de quelque cas de conscience et pour lui tenir compagnie dans sa chambre, souhaiterait que mon voyage retardât toujours ainsi ; mais pourtant quand il a vu que je voulais absolument m'en retourner, et ayant appris de moi que je dépendais d'un supérieur, il a eu la bonté de m'écouter et même de s'informer du maître du vaisseau quand il partirait ; et ainsi j'espère au plus tôt être en Espagne et de vous écrire de là. Cependant, pour ne pas perdre ici tout à fait le temps, outre la commodité que j'ai des livres que Monseigneur l'évêque me prête, je confesse ici tous les jours quelques Français et autres qui savent ma langue ; et même j'espère dans 5 ou 6 jours de commencer une espèce de petite mission avec la permission de Monseigneur qui n'a pas manqué jusqu'ici d'approuver tout ce que je lui propose touchant le bien spirituel de nos Français qui sont ici en grand nombre. J'ose dire qu'en ces matières de conscience, il m'a donné plus de pouvoir qu'à aucun de son diocèse ; et quoiqu'il soit aussi exact que je vous l'ai dépeint dans quelqu'une de mes précédentes, il n'a pas laissé de m'accorder le pouvoir d'absoudre de tous les cas qu'il a en sa puissance. Les religieux d'autre côté, chez qui il vit et demeure comme je vous l'ai déjà mandé, me témoignent une grande cordialité mais particulièrement les prêtres qui sont avec Monseigneur, lesquels me témoignent tant d'amitié que j'en suis confus ; ainsi Monsieur, si j'osais vous prier de leur écrire un petit mot surtout à Monseigneur l'évêque, il me semble qu'il le trouverait fort bon, et je vous en aurais d'autant plus d'obligation que je suis obligé de le remercier infiniment de ses bontés. Comme il a aussi été malmené de la mer en venant ici, il me porte grande compassion, et voudrait pouvoir me conduire en Espagne par terre, si cela se pouvait.

Comme il me souvient que vous nous dîtes une fois que si on pouvait aller à de Paris à Madagascar, vous ne nous feriez pas embarquer sur l'eau. Ah ! Plût à Dieu que le

dernier fut vrai et que le chemin fut ouvert pour passer seulement jusqu'au bout du royaume de…qui est vis-à-vis de Madagascar ; mais tous mes souhaits ne sont que fumée, il vaut mieux que je fasse la volonté de Dieu qui me signifie assez clairement que je m'en dois retourner, où en une autre part que votre volonté me destinera. C'est ainsi que je veux vivre et mourir, et qu'en attendant je vous assure que je suis toujours en l'amour du Sauveur

votre très humble et très obéissant serviteur

F. BRISJONC

Monsieur, j'ose encore demander les prières de la chère Compagnie à laquelle je me recommande de tout mon pauvre cœur.

TEMOIGNAGE

LETTRE AUTOBIOGRAPHIQUE DE MONSIEUR NICOLAS LAMBERT

Des îles Canaries, ce 4 mai 1666

Archives des Missions Etrangères de Paris

Volume 971 page 167-174

Monsieur et très cher frère,

Il y a quelque temps, je me donnai l'honneur d'écrire à notre cher ami Monsieur FERMANEL par un navire de Dunkerque qui vous portait aussi une lettre de Monsieur DE BOURGES. Voici une occasion qui se présente, par un nantais, que je prends volontiers, pour vous assurer, et nos chers amis, de mes très humbles respects.

Nous achevâmes hier la quinzaine de Pâques durant laquelle Dieu nous a fait la grâce d'assister les navires de la flotte, dont il y a 5 petits qui n'ont point de prêtres ; nous y allions, les prêtres de plusieurs navires, et les ayant préparés par une exhortation le jour précédent pour faire des confessions générales à ceux qui n'en avaient jamais fait, nous y allions le lendemain et après les avoir entendus, nous leur faisions faire leurs Pâques ; et puis nous sommes venus dans les deux grands navires où nous sommes partagés tous six et j'ai bien de la joie d'avoir vu ce à quoi je ne songeais pas, qui est une espèce de mission. Il y a eu quatre hérétiques qui ont fait leur abjuration. Nous avons fait dans le navire deux communions générales et cela, Dieu merci, s'est assez bien passé ; nous avons ici beaucoup de malades, on en jeta encore hier un à la mer. Un des plus robustes des Messieurs de la Mission est tombé

malade de fièvre ; notre valet Estienne l'est aussi ; il y a tel qui est tombé malade tout à coup, cela me donne juste sujet de croire se pourra être bientôt mon tour…

Pendant que la neuvième mission fait route vers Madagascar, les problèmes se multiplient. Les dissensions entre les chefs amènent toutes sortes de problèmes aux missionnaires. C'est ce dont parle Monsieur BOURROT dans sa lettre à Monsieur ALMERAS :

LETTRE DE MONSIEUR BOURROT A MONSIEUR ALMERAS

Fort-Dauphin, 4 février 1667

Mémoires de la CM, 533-542

Monsieur et Très-honoré Père,

Votre bénédiction s'il vous plaît !

J'ai pris la liberté de vous tracer ces lignes en particulier, pour vous assurer de ma très humble obéissance et vous informer de quelques particularités que je n'ai pas cru devoir joindre à la relation que je vous envoie. En effet, il n'est pas expédient que ces détails soient connus de tous ceux qui liront ma Relation, fort imparfaite du reste, car j'ai eu beaucoup de peine à l'écrire, étant travaillé de la fièvre et d'un grand mal de tête ; mais par la miséricorde divine, j'en suis guéri depuis trois ou quatre jours. Monsieur MONTMASSON se porte un peu mieux aussi. Il commence à aller et venir et il peut dire la sainte messe. Monsieur FRACHEY est attaqué d'une fièvre tierce qui l'affaiblit et le tourmente beaucoup : tous nos frères sont présentement malades et nous faisons comme nous pouvons. Néanmoins, nous avons cette obligation particulière à la bonté de Dieu, qu'il n'a point permis que nous fussions malades à la fois : il reste toujours quelqu'un pour les fonctions curiales et pour assister les autres. Oh ! Qu'il fait bon servir Dieu ! Car il a dit avec une infaillible vérité : 'mon joug est doux et mon fardeau est léger' (Mt XI, 30). Je puis vous assurer, mon cher Père, que depuis que je suis au monde, je n'ai jamais eu tant de satisfactions dans le fond de mon âme : je la goûte tous les jours, depuis que j'ai eu le bonheur de recevoir votre sainte bénédiction pour venir ici, quoique par la miséricorde de Dieu nous n'ayons pas manqué de sujets d'affliction. Au fond, je ne puis expliquer cela ; je crains que Dieu ne me rende insensible en cette vie pour me punir en l'autre. Rien ne me choque, après une courte réflexion ; rien ne m'ennuie ; car sitôt que je considère que tout nous arrive par la permission de Dieu, je suis content. Ce n'est pas que la nature me réclame fortement : je suis assez malheureux pour ne pouvoir corriger mes mauvaises habitudes. Je n'ai point de douceur ; je suis si vif en mes paroles, qu'aussitôt que je parle, je parais être comme en colère. Cela provient, je crois, d'un

certain esprit de superbe et de vaine gloire que j'avais étant encore dans le monde. J'ai bien de la peine à le combattre et je n'espère pas en venir à bout, si ce n'est par le moyen de vos saintes prières, mon cher Père, et de toute notre communauté.

Je vous avouerai que ma plus grande difficulté à me vaincre dans toutes les adversités qui nous sont arrivées, a été, lorsque j'appris la mort de Monsieur CUVERON. Deux raisons me combattaient fort en cette rencontre : la première, la perte d'un si bon et si charitable ouvrier ; la seconde, de nous voir ici deux prêtres tout nouveaux, et moi, misérable pécheur, rempli de vices et de mille faiblesses pour la charge de conduire les autres.

Hélas ! Mon cher Père, je connaissais déjà le péril et la peine qui en résultent pour une personne, telle que moi, incapable de se conduire lui-même et sans aucune des qualités requises pour un supérieur. Je vous donne à penser quel est l'état de ma pauvre âme. Je vous le dis, mon cher Père, afin que vous considériez ma misère et que vous ayez la charité de me fournir les moyens de m'en retirer : si Dieu me fait la grâce de les recevoir, je les mettrai à exécution de tout mon cœur. Je vous dirai que, depuis mon départ de France, je n'ai pu trouver huit jours pour ma retraite annuelle. Quant aux vœux, le les ai faits et je les renouvelle tous les jours ; mais ce n'a pas été en présence de mes supérieurs. J'avais supplié Monsieur GRÉGOIRE, quand je partis, de vous envoyer le petit billet que je lui laissai : je pense qu'il aura eu cette charité, et vous, Monsieur, celle d'agréer mes vœux. Je n'ai pas eu non plus ma Mission de Rome. Excusez-moi si je vous importune, et, si avec tant de liberté je vous dévoile les pensées de mon cœur. Je connais la charité que vous avez pour tous vos enfants, et Dieu m'ayant rangé par sa grâce dans ce nombre, je suis assuré de recevoir de vous le remède de mes misères.

Maintenant, tel est l'état des affaires de la Mission et voici comment nous avons été traités par ces Messieurs du Conseil, suivant les ordres de Messieurs de la Compagnie. Depuis le départ de Monsieur CUVERON, nous avons été assez mal et même auparavant. Quand il nous a fallu demander des objets les plus nécessaires, il leur semblait que nous dérobions leur bien, et ils ne nous les accordaient qu'après une longue attente et sur un billet de leur main. Quand nos Frères allaient au magasin, les employés les traitaient moins bien que des esclaves et quelquefois même ils ont menacé de les frapper. J'en étais grandement affligé, surtout lorsque j'entendais murmurer et dire que je les laissais lâchement fouler aux pieds. Néanmoins tout cela se passait en secret. Je dis à ces Messieurs du magasin, que s'ils avaient des observations à faire, c'était à moi qu'ils devaient les communiquer et que j'y mettrais ordre. Depuis le départ de Monsieur CUVERON, notre ration a été moindre que pour les soldats ; car ils ont, chacun, deux livres de viande par jour. Nous recevions proportionnellement beaucoup moins et encore de la vache. Si nous prenions du veau à la boucherie, nous le payions. Depuis la mort de Monsieur DE MONTAUBON, arrivée au mois de septembre, il y a une amélioration. Monsieur

BAUDRY commanda au boucher de mettre toutes ses fournitures sur le compte de la Compagnie, ce qui se continue. Quand le riz manqua, j'en demandai à ces Messieurs qui en avaient de réserve, ainsi que de la farine : ils me répondirent par un refus. Je résolus donc, sans faire plus de bruit, de tout abandonner entre les mains de la divine Providence et de nous entretenir à nos dépens, nous, et notre séminaire. La grâce de Dieu nous a si bien assistés, que nous avons ainsi vécu, depuis le commencement d'avril, jusqu'au mois de septembre, époque où le riz arriva de Galamboulle. Nous étions quinze personnes, sans compter le séminaire pour lequel on n'a jamais rien donné. Ajoutez-y les deux fils de Monsieur DE MONTAUBON et leur précepteur qui nous sert de chantre : Monsieur MANIÉ les avait reçus dans la maison pour leur éducation, et je n'ai pas voulu les renvoyer, d'autant plus que leur père était atteint de la maladie à laquelle il a succombé deux mois plus tard. Nous étions donc journellement avec le séminaire trente trois personnes, et par la miséricorde de Dieu nous en sommes venus à bout. Un certain Monsieur DE LA CASE donna dix huit paniers de riz, pesant quinze livres, au séminaire, et valant quatre francs. Le mémoire de notre Maison montait à sept cents livres. Avant d'écrire à ces Messieurs de la Compagnie, je l'ai présenté au Conseil dont les membres m'ont promis de le signer. Sans ce retard, je vous l'aurais envoyé pour que vous puissiez en recevoir le paiement. J'ai employé une partie de l'argent que nous avions en dépôt, et je ne sais quand ils nous le rembourseront. Ils disent que ce sera à l'arrivée de la première flotte. Quelques personnes aussi nous ont laissé quelque argent sur les gages que leur doivent les administrateurs ; mais nous ne saurions rien obtenir de ceux-ci…

Pour ce qui est de l'abstinence, nous l'aurions toujours observée, si nous n'avions pas été malades, et ceux qui se portent bien la pratiquent toujours les jours maigres ; mais pour la rendre plus facile, nous aurions besoin d'instruments de pêche : la rivière qui baigne notre jardin est très poissonneuse. Notre nourriture n'est pas ce qu'on la croit en France ; car manger du riz et boire de l'eau, encore peu potable, cela n'est pas propre à fortifier comme le pain et le vin, surtout lorsqu'on n'a jamais été habitué à la fatigue. Pour moi, je ne me suis jamais attendu à être si bien et je n'ai jamais été plus content. Me manque-t-il quelque chose, je me souviens de mes superfluités et prodigalités dans le monde, et de la fin pour laquelle je suis ici.

Par la miséricorde de Dieu, la paix règne dans notre petite communauté. Au commencement, nos Frères avaient un peu de peine à se soumettre à un pauvre séminariste comme moi ; mais depuis la mort de Monsieur CUVERON, ils n'ont plus rien dit, et, grâces à Dieu, ils sont tous fort soumis. Je vous supplie très humblement, mon cher Père, de nous envoyer autant de missionnaires, prêtres et frères, que vous le pourrez, et que ce soient des gens habitués à vivre dans le monde ; car nous ne sommes pas ici seulement des personnes de communauté, étant encore obliger de converser avec nos paroissiens, comme curés et fonctionnaires. Nous avons ici le bon Monsieur MONTMASSON, bon et vertueux Prêtre de la Compagnie : néanmoins je ne saurais presque sortir du Fort-Dauphin, qu'il n'arrive quelque différend. La

dernière fois, il s'éleva une difficulté entre lui et Monsieur CHERVI, conseiller et marchand, ce qui fit beaucoup de bruit. Car, comme ces gens-là font moins d'état des Prêtres que de leurs laquais, ils furent assez insolents pour le menacer des fers, ce qui scandalisa même les nègres. A mon retour, ils vinrent m'en demander pardon et je ne leur dis rien davantage pour le moment. Une autre fois, le même conseiller, parlant de Monsieur l'aumônier de Saint-Paul, fort bon Prêtre, d'après de faux rapports qui lui en avaient été faits, il répéta qu'il le ferait lier et mettre aux fers. Alors je n'eus pas la force de supporter, sans répliquer, une si grande insolence. Je lui répondis à haute voix, qu'il n'avait pas d'autorité sur les Prêtres, comme il le prétendait. Je n'en parlai pas néanmoins à ces Messieurs de la Compagnie. Si vous jugez à propos de le faire, je laisse ma lettre et tout le reste à votre disposition. Je vous assure que quand j'y pense, cela me fait frémir…Il laisse mourir les malades sans aucune assistance, quoiqu'il leur doive de l'argent ; quand on lui en demande, il dit qu'il n'en a point et pourtant on en fond tous les jours pour faire des pièces qui servent dans la traite des Nègres. Je suis assuré qu'il nous doit plus de mille francs, et nous ne saurions en tirer un sou. Il faut que nous empruntions, si nous avons besoin d'acheter quelque chose pour le séminaire ou pour nous. Je supplie donc votre bonté paternelle d'avoir la charité de payer à Monsieur PETIT ce que nous lui devons, soit pour les gages de MM. ETIENNE et MANIÉ, soit pour quelques bestiaux que nous lui avons achetés, comme aussi pour les étoffes qu'il nous a vendues. Nous serions en triste équipage, si nous n'avions trouvé les restes de feu Monsieur BOURDAISE et de Monsieur ETIENNE, et si nous n'avions défait nos manteaux pour en faire des habits. Il faut que ces étoffes soient fortes et légères, à cause des broussailles et de l'extrême chaleur ; notre Frère GUILLAUME, qui s'entend mieux que moi à la qualité du drap, prend la liberté de vous l'indiquer.

Je vous donnerai encore un avis, si vous le trouvez agréable, c'est que les Prêtres et les Frères que vous enverrez, ne viennent pas sans de bons rafraîchissements : autrement, ils auraient beaucoup à souffrir. Quelque belles promesses qu'on puisse faire, quand la planche est tirée, on se moque de nous. Les meilleurs rafraichissements sont l'eau-de-vie, le vin d'Espagne, les confitures liquides, parce que les sèches ne se pas bien sur mer ; du sucre, bien emballé, et encore a-t-on de la peine à empêcher qu'il ne fonde. Ce n'est pas qu'il n'y ait ici beaucoup de cannes à sucre ; mais il ne s'y trouve pas d'ouvriers pour le préparer. Il faudrait aussi de bon beurre salé dans des barils ; il se garde fort bien jusqu'ici et il nous serait très utile, les vendredis et samedis. Nous n'en faisons que fort peu ici, à cause des chaleurs, et le fromage est également rare et de médiocre qualité.

Il serait bon aussi, Monsieur, que quelqu'un sût chanter ; car, ni Monsieur MONTMASSON, ni Monsieur FRACHEY ne peuvent, dans un enterrement, psalmodier convenablement les matines des morts, et quand notre chantre n'y est pas, si je ne trouve le concours de quelque soldat, je suis contraint de dire une messe basse. Si je ne chante guère mieux qu'eux, du moins j'ai un peu plus d'habitude.

Quand Monsieur CUVERON partit pour le voyage où il a succombé, il emporta toutes nos marchandises, tellement qu'il n'en reste plus, même pour acheter un peu de miel, si nécessaire pour mêler à notre boisson et pour faire perdre à l'eau sa crudité. C'est une des causes principales de la difficulté et des longueurs des convalescences. Quant au vin, le peu que nous avions est épuisé depuis longtemps. Nous en avons demandé à ces Messieurs et ils nous en ont donné deux flacons qui ont servi pour la messe ; mais il touche à sa fin, et, pour le ménager, nous ne disons la messe que les dimanches et fêtes, et si bientôt il n'arrive une flotte de France, nous serons dans la nécessité de ne plus la dire du tout. Plusieurs de ceux qui sont morts, nous ont laisssé des intentions de messes, mais nous ne saurions les acquitter faute de vin. D'ailleurs, nous sommes si peu de Prêtres et presque toujours malades, les uns ou les autres. Nous vous serions donc extrêmement obligés, si votre charité paternelle en acceptait de 200 ou 250 sur notre compte. Les quelques marchandises que vous nous enverrez comme verroteries et rassade pour la traite, ne serviront point à trafiquer : nous ne les emploierons que pour les nécessités de la vie. Monsieur PETIT vous racontera, à ce sujet, les traitements que nous avons subis de la part de ces Messieurs ; c'est pourquoi je ne vous en dirai pas davantage.

Vous avez demandé à Monsieur ETIENNE des explications sur le village de Noirs que nous avons à Alampo. Je ne sais si Monsieur MANIÉ ou Monsieur CUVERON vous ont satisfait sur ce point ; mais je vous dirai qu'Alempo est un village dans l'intérieur des terres, distant du Fort-Dauphin d'environ deux lieues, où sont établis de huit à neuf Nègres. C'est une assez belle place pour planter du riz, des racines et la vigne aussi, je le crois. Ce terrain fut donné à Monsieur BOURDAISE du temps de feu Monsieur le Maréchal. Les Nègres se donnèrent aussi à lui, et, en leur laissant quelques vaches pour le lait dont ils vivent, ils sont obligés de nous servir trois jours de la semaine, et, dans les autres temps, quand on a besoin d'eux. Jusqu'à présent voilà tout ce qu'on a tiré du village ; mais j'espère, Dieu aidant, y planter de la vigne cette année ; puis avec le concours de nos Nègres, nous aurons un bon jardin et une maison de campagne. Dans une autre habitation, nous avons achevé le Séminaire que le bon Monsieur MANIÉ a commencé. Nous tenons de ces Messieurs ce lieu qui s'appelle Ymours. Il y a un beau jardin sur le bord d'une rivière très abondante en poissons : il ne nous manque que des filets pour en prendre. Là est tout notre bétail. Nous en avions aussi à Alempo, mais nous l'avons retiré à cause de la guerre, et du voisinage des ennemis ; tandis que, à Imours, nous sommes protégés par le Fort de Fanshère. La colonie n'a pas le moyen d'entretenir deux garnisons.

Jusqu'à présent le bon Dieu nous a conservés et il n'a pas permis qu'on soit venu nous attaquer : nous mettons en lui toute notre confiance et nous abandonnons tout entre ses mains. Nous sommes ici pour lui ; c'est donc à lui à disposer de nous, comme il lui plaira. Pour moi, fortifié de cette espérance, arrive que pourra ; je suis toujours aussi gai qu'en France. L'on m'a toujours dit que la mélancolie ne vaut rien en ce pays ; c'est pourquoi je la fuis autant que je peux, et je tâche aussi que nos gens

vivent de même. Mais cette tâche est difficile : le saint Nom de Dieu soit béni éternellement !

Il ne faut pas, mon cher Père, que ceux que vous enverrez soient scrupuleux ni mélancoliques ; car ces deux sortes de gens ne conviennent pas à ce pays et y seraient très nuisibles.

Si l'on envoie des prêtres séculiers, que ce ne soit pas pour demeurer chez nous, car je vous assure qu'il y a bien de la différence entre la vie des séculiers, si saints qu'ils puissent être, et celle de la communauté. Je vois bien ici le bon Monsieur FRACHEY, l'un des plus vertueux prêtres qu'on puisse trouver peut-être dans Paris, et cependant nous avons bien de la peine à vivre avec lui, parce qu'il a des maximes tout-à-fait contraires aux nôtres et des opinions particulières qu'il voudrait imposer, s'attachant positivement à un livre sans vouloir considérer ni le temps, ni les lieux ni les commodités du pays. Feu Monsieur MANIÉ me recommanda avant de mourir d'être sur mes gardes à son égard, et même feu Monsieur ETIENNE avait écrit à Monsieur MANIÉ de l'engager à se séparer de la communauté. Par la miséricorde de Dieu, depuis le départ de Monsieur CUVERON, nous avons toujours vécu en bonne harmonie ; nous lui avons rendu tous les respects, services et assistances possibles et nous continuerons ainsi jusqu'à la fin, s'il plaît à Dieu.

J'ai appris une circonstance assez curieuse de la mort de Monsieur ETIENNE : c'est que le fils de Dian-Mananghe, son meurtrier, tomba fort malade. La gorge lui enfla tellement qu'il ne pouvait presque plus respirer. Il consulta ses Ombiasses qui en attribuèrent la cause au crime de son père, l'engageant à rendre les honneurs de la sépulture aux cadavres des Français massacrés ; ce qu'il fit, et aussitôt il fut guéri.

Les lettres de Monsieur MANIÉ vous auront informé de cet évènement ; c'est pourquoi je ne m'étends pas davantage ; d'ailleurs le sieur PETIT vous dira le reste.

Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

BOURROT

Première lettre de la 9ème mission, en provenance de Madagascar. Lettre très défaitiste sur la situation de l'île avec, entre autre, les problèmes rencontrés avec les membres de la Companie-des-Indes, et les nombreux soucis de santé des confrères.

DE MONSIEUR ROGUET A MONSIEUR ALMERAS

Du Fort-Dauphin, le 15 octobre 1667

Archives de la Mission

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction s'il vous plaît.

Si tous mes chers Messieurs et confrères qui vous ont écrit d'ici, ainsi qu'à notre bienheureux Père, Monsieur Vincent, vous ont fait connaître la peine et la répugnance qu'ils éprouvaient de se voir dans la nécessité de vous transmettre de fâcheuses nouvelles, telles que le décès de personnes dont la vie leur était plus chère que la leur propre, parce qu'ils la regardaient comme bien plus propres qu'eux-mêmes à contribuer à l'extension de la religion parmi ces insulaires. Si toutes ces lettres ont provoqué tant de larmes et apporté tant d'affliction à vous et à tous vos chers enfants qui prennent une si large part aux disgrâces qui nous arrivent dans ces contrées, jugez, Monsieur et très honoré Père, quelle ne doit pas être ma répugnance en ce moment, ayant à vous mander la plus fâcheuse nouvelle que vous ayez encore reçu de ce quartier. Hélas ! Faut-il que je taise ce sinistre messager qui ne cesse, depuis que j'ai reçu votre bénédiction pour ce voyage, de vous adresser des lettres empruntes d'amertume et remplies d'épines et acérées que la moindre a été capable de vous percer bien douloureusement le cœur ! D'où me vient ce malheur, sinon de mes péchés et de l'abus que j'ai fait et fais encore des grâces de Dieu, qui attirent sur moi et en même temps sur la Compagnie le courroux de sa divine justice ? Oui, je suis le seul véritable obstacle à tout le bien que tant de bons et de si saints prêtres auraient pu faire. Je suis le seul obstacle en cette mission si sainte et si avantageuse à la gloire de Dieu. Je me prosterne en esprit à vos pieds et je me jette entre vos bras, implorant vos saintes prières ave celles de toute la Compagnie dont j'ai l'honneur, par votre charité, d'être membre ; quoique membre pourri et gangrené, afin qu'il plaise à notre bon Dieu de me pardonner de tous mes manquements.

(le copiste a ajouté : 'Monsieur ROGUET, craignant qu'on n'eût pas reçu ses précédentes lettres, redit ce qu'il avait mandé de La Rochelle, des Iles Canaries et de Pernanbouc, et continue de raconter ce qui leur est arrivé sur mer jusqu'à leur arrivée à Madagascar, ensuite, en ces termes' :)

Le mardi 22 février 1667, à la faveur d'un petit vent, nous terminâmes enfin heureusement notre longue navigation dans l'anse Dauphine. Et quoique nous ayons passé toutes les saisons de l'année sur mer, nous n'avons, par la miséricorde de Dieu, essuyé que la moindre de ses rigueurs.

Le même jour, vers les deux ou trois heures de l'après-midi, je descendis à terre, où je trouvai toutes choses dans un état bien différent que je ne me l'étais figuré. Tous les déplaisirs que j'avais reçus jusqu'ici n'étaient rien en comparaison de ce que j'appris dés mon arrivée. La mort de Monsieur ETIENNE avec ses compagnons, de MM. MANIÉ ET CUVERON, furent autant de coups de massue qui m'assommèrent à l'instant et me firent perdre la parole ; je ne vous dirai rien ici de ces étranges accidents, les réservant à MM. BOURROT et MONTMASSON qui en savent les circonstances mieux que moi, qui vous les ont mandées par les deux vaisseaux qui étaient partis pour la France avant notre arrivée. Je me bornerai à vous dire l'état où je trouvai les affaires de la religion et de notre petite famille.

Ayant mis pied à terre, je fus accueilli par nos deux prêtres missionnaires, MM. BOURROT et MONTMASSON, les seules reliques de tant d'ouvriers, que votre charité aussi bien que celle de notre très honoré Père Monsieur Vincent a donnée à cette terre. J'allai en leur compagnie à l'église pour y rendre grâce à Dieu de notre heureuse arrivée ; puis je me rendis à la maison où tout à loisir je fus informé d'un grand nombre de choses fâcheuses. Mais ce qui me fit le plus de peine, ce fut de nous voir ici une petite bande de missionnaires sans conducteur. Je ne trouvai en effet que des hommes tout nouveaux en la Compagnie et qui ne lui étaient pas mêmes incorporés par le lien qui nous dit attacher le plus fortement à ses intérêts ; du premier coup d'œil on pouvait s'en apercevoir.

Il faut que je vous avoue que je fus bien surpris en entrant dans la maison, de la voir ressembler plus à une métairie des champs qu'à une maison de la Compagnie ; tout était sens dessus-dessous. Ce n'est pas que le bon Monsieur BOURROT qui en était chargé n'eut pas de bonnes intentions, mais comme il avait plus l'esprit d'un curé de campagne que d'un missionnaire, sa conduite allait d'une même paire. Ce qui ne donnait pas peu d'exercice au bon Monsieur MONTMASSON et à nos frères Guillaume LEBRUN et Pierre LOHYER. Ces quatre missionnaires, avec un autre frère nommé Louis RIGAUT, des environs de Nantes, et admis parmi nous par MM. ETIENNE et MANIÉ, formaient tout le corps de cette mission. Nicolas PARISOT et Pierre MOUTIER en étaient sortis déjà depuis longtemps. Celui-ci l'avait demandé à la suite d'une incommodité qui le mettait dans l'impossibilité de rendre quelque service. Celui-là en avait été expulsé pour ne s'être pas bien comporté et pour avoir détourné les choses que l'assistance lui avait confiées. Le changement se fit sous Monsieur CUVERON qui eût le soin de la maison après Monsieur MANIÉ.

Ces façons de faire dont je viens de parler, en toute si différentes de celles de la Compagnie, mirent une telle dissension et animosité entre trois ou quatre personnes qu'elles ne se purent contenir au-dedans de la maison. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que ceux qui en étaient le plus coupable, publiaient au dehors les défauts des particuliers. Ce défaut d'harmonie entre les missionnaires fit une si mauvaise réputation à la Compagnie, qu'aujourd'hui même on en n'a pas perdu le souvenir.

J'en dis trop peut-être, et je ne voudrais pas être l'obligé d'en dire davantage. Cependant je vous prie de croire, mon très cher Père, que je n'écris que pour vous informer de ce qui s'est passé et de l'état où j'ai trouvé cette maison. Je n'en ai jamais rien témoigné à celui qui en a été la cause, et grâce à Dieu, les choses se passent si doucement à présent parmi nous, que je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de maisons plus unies que celle-ci l'est à présent. Voilà pourquoi j'use de paroles trop fortes, je vous prie de pardonner à mon indiscrétion, mon intention n'étant que de vous faire connaître ingénument les choses afin qu'à l'avenir vous puissiez prévenir de semblables accidents, en nous envoyant des personnes capables de nous gouverner et de conserver l'honneur et la réputation de notre Congrégation. Vous pouvez croire que ceux qui étaient sortis de la Compagnie ne manquèrent pas dans ces conjonctures de publier partout les désordres qu'ils avaient remarqués dans la maison. Il n'y avait en effet ni régularité, ni modestie, ni uniformité, ni union. L'on faisait de la dépense à l'occasion de ceux du dehors, à qui on faisait faire bonne chère dans une chambre particulière, pendant que la communauté mangeait au réfectoire des racines et buvait de l'eau. Je trouvai la sacristie chargée de plus de 700 messes et avec cela plus de dettes que d'argent pour y satisfaire. Mais Dieu merci, pour le présent, nous avons acquitté toutes nos dettes, et il nous reste même quelque chose pour subvenir aux dépenses de tous les jours ; et avec cela on n'entend plus dire que les missionnaires soient attachés aux lieux, comme cela se disait avant notre arrivée.

Il y avait à Imours environ 400 bêtes appartenant à nous qui ne servaient qu'à nourrir des Noirs. Le grand nombre de personnes dont était composée notre Flotte eut bientôt consommé les bêtes appartenant à la Compagnie ; Messieurs les directeurs nous demandèrent à en acheter au prix courant. Nous nous offrîmes volontiers à leur en fournir autant que nous le pourrions, sans nous incommoder notablement. Nous leur en avons fait délivrer 200, ce qui leur a été d'un très grand secours. Dans ce nombre, il y en avait 50 que des particuliers avaient léguées au petit séminaire, et comme ils nous prièrent de le leur accorder, je le fis à la condition qu'ils s'obligeraient de fournir dorénavant au petit séminaire la nourriture et les choses nécessaires pour la subsistance. A quoi ils se sont volontiers engagés par un acte public. Je remets de parler de ceci ailleurs pour rentrer dans la maison.

Pendant quelques jours, je me bornai à considérer les choses. Au bout de quelque temps, Messieurs BOURROT, MONTMASSON et nos frères me prièrent plusieurs fois d'en prendre soin. Je résistais toujours à leurs instances, disant qu'il fallait attendre la venue de Monsieur JOURDIÉ, qui ne vint avec le reste de nos frères que le 12 mars, pour m'assurer que ce que j'avais appris s'était réellement passé de la sorte. Je le reconnus à mon grand regret ; cependant pour ne pas avoir l'air d'autoriser le désordre, je profitai de l'absence de Monsieur BOURROT pour y remédier. Et comme je savais de science certaine que malgré tout le beau discours que Monsieur BOURROT m'avait tenu, il avait des sentiments bien différents dans son cœur, je ne lui dis autre chose sinon que, l'occasion se présentant qu'un prêtre dut aller à Imours,

j'étais d'avis qu'il s'y rendit ; de son côté, lui-même ne croyait pouvoir mieux faire que de s'y rendre ; plus tard, je le priai d'y demeurer un peu plus longtemps qu'il ne s'était proposé. Mon intention n'était pas de prendre le soin des affaires, mais je ne voulais pas qu'à l'arrivée de ces Messieurs de la Compagnie, ils s'aperçussent du peu de régularité qu'il y avait parmi nous. Enfin Monsieur JOURDIÉ arriva, et à cette occasion je dis à la Compagnie que puisque nous étions tous réunis, il était temps d'arriver de faire le choix d'une personne qui se chargeât de la conduite de la maison afin que les autres puissent s'employer plus librement aux occupations qui leur seraient marquées, en attendant que, par les premiers vaissseaux, nous vissions arriver un supérieur à qui il serait rendu un compte exact de ce qui se serait passé pendant le temps de notre minorité.

Ce fardeau me tomba sur les épaules. J'aurais prié Monsieur BOURROT de continuer cet emploi, mais deux raisons m'en empêchèrent : la première est que, n'étant pas encore engagé dans la Compagnie, il aurait été peu convenable de lui laisser cette conduite. La seconde est que j'appréhendais que la communauté ne retombât en son premier état où je l'avais trouvé. Ces considérations me firent résoudre à me soumettre. Toutefois, je n'acceptai cet emploi que comme le plus ancien prêtre de la Compagnie pour le temps, quoique le dernier en vertu. Monsieur BOURROT me remit aussi la..... Je fis entendre à la petite famille que je ne me regardais pas comme au-dessus d'eux, que n'étant pas supérieur, je ne voulais pas accepter cette qualité qu'ils voulaient me donner. Cependant, il était à propos que ceux du dehors crussent qu'il y en avait un, qu'entre nous il n'y avait qu'un ancien. Je leur fis savoir que malgré que cette disposition n'eût lieu que parce qu'ils avaient bien voulu me désigner, je ne tiendrai pas moins la main à ce que le règlement fut gardé que si j'étais réellement leur supérieur, autant que les circonstances le permettraient.

Depuis ce temps, les choses se sont passées fort doucement, n'ayant pas eu besoin de presser personne. Il est certain aussi que la plupart des nôtres ont plutôt besoin de frein que d'aiguillon, mais tous ne sont pas de même. La règle s'observe, par la miséricorde de Notre-Seigneur, pour les temps et les lieux où nous sommes, et j'espère que tout ira incomparablement mieux lorsque dix ou douze hôtes que nous avons été obligés de recevoir chez nous à leur arrivée, n'ayant pu trouver un logement ailleurs, s'en seront allés aux Indes ; par laquelle voie je vous écris la présente lettre.

C'est assurément une grande incommodité pour nous, mais comme vous nous avez ordonné de convier ces Messieurs de la Compagnie à prendre logement chez nous, nous l'avons fait avec affection et le plus de civilité et de bienséance qu'il nous a été possible. Les autres sont trois Récollets, aumôniers de Monsieur DE MONDEVERGUE qui nous ont déjà bien donné de l'exercice, ainsi qu'un aumônier de la Flotte. Nous ne les avons reçus que par charité, croyant que ce ne devait être que pour quelques nuits ; mais ceux qui sont obligés de pourvoir à leurs besoins, s'en

étant mis fort peu en peine, nous avons du nous occuper d'eux. Messieurs de la Compagnie fournissent le riz, la viande et quelques autres choses nécessaires pour toute la Compagnie.

Monsieur FRACHEY qui était à Fanshère, deux lieux au-delà d'Imours, ayant appris qu'il était arrivée une flotte, ou plutôt une partie de la Flotte sur laquelle se trouvait quelques missionnaires, vint au Fort-Dauphin. Je lui remis vos lettres et lui appris que cinq missionnaires se rendant en Chine devraient bientôt arriver avec le reste de nos vaisseaux. Car le bon Monsieur LAMBERT, qui faisait le sixième, était allé Dieu presque en même temps que Monsieur GROHAN. Monsieur FRACHEY fut présent à leur arrivée et ne tarda guère à déclarer qu'il souhaitait les accompagner en cette mission. Nous nous sommes comportés en cela comme vous l'avez désiré. Je crois que ce qui l'a sitôt fait résoudre à se rendre en Chine, ce sont les changements qui se sont fait ici et le peu de consolation qu'il a eu dans ses rapports avec les chefs et leur manière de faire. Mais ce qui a le plus contribué à le déterminer à aller en Chine, c'est la perspective de voir les affaires de la religion tomber dans un très mauvais état par l'incurie de ceux qui devaient y tenir la main et par la trop grande liberté qui a été donnée tant aux Noirs qu'aux Français. Et c'est pour ne pas être témoin de tout ce désordre qu'il a résolu de sortir de l'île dans le temps même qu'il était le plus en état d'y rendre quelque service à Dieu, par la connaissance assez étendue qu'il a de la langue. Nos Messieurs me témoignèrent en effet que la perte était grande par les services qu'il pouvait rendre aux Noirs ; mais pour nous, il était à souhaiter qu'il se séparât, parce qu'il nous était entièrement opposé en tout, qu'il n'entretenait aucune union avec nous. Il prétendait que nous étions obligés de lui fournir tout, sans vouloir même acquitter les intentions de messe de la sacristie. J'ai été témoin qu'il ne vivait pas en union avec nous, sans que j'en sache le motif ; cependant, il n'a pas tant fait paraître cette rupture depuis que je l'ai vu. Malgré sa détermination d'aller en Chine, je lui ai fourni du linge et des habits. Quelques uns de ses confrères ayant également eu besoin d'étoffe noire pour des soutanes, pendant les huit mois qu'ils sont passé chez nous, je leur ai donné de quoi en faire. J'ai agi à leur égard en toute autre chose avec toute la générosité possible, autant que mes facultés m'ont permis.

Monsieur DE BOURGES s'est offert de vous faire tenir mes lettres par la voie de Surate. Je me suis servi de cette occasion pour vous dire avec plus de liberté ce qui se passe ici ; ce que je pourrais faire en mettant mes lettres dans le paquet de la Compagnie, pour ne pas m'exposer à ce qu'elles soient lues avant qu'elles vous soient rendues. Je vais maintenant vous parler de choses plus particulières.

Du séminaire

MM. ETIENNE et MANIÉ établirent un séminaire pour les enfants, d'abord au Fort-Dauphin, vis-à-vis de notre maison ; Monsieur MANIÉ le transféra ensuite à Imours parce que Messieurs de la Compagnie désirèrent faire l'acquisition de ce logement

pour en faire un hôpital ; il obtint d'eux une petite terre à la campagne pour y construire ce séminaire. Ce fut à la construction de ce bâtiment que, faute d'ouvrier, ce bon prêtre et nos deux frères Guillaume LEBRUN et Pierre LOHYER travaillèrent avec tant d'ardeur qu'ils y prirent la maladie qui a conduit le premier et le dernier au tombeau et n'a laissé au second qu'assez de force d'esprit et de corps qu'il en faut pour traîner une vie languissante. Ce zélé missionnaire avait plus à cœur de fournir ce nouvel établissement de ce qui lui était nécessaire que d'affermir et conserver le nôtre. Il en est résulté qu'il a condamné tout ce qui était destiné pour la maison, argent, marchandises et même une grande partie des meubles, ainsi qu'on pu vous le mander ceux qui en ont été les témoins.

Je trouvai en ce lieu environ vingt deux ou vingt trois personnes, tant enfants que femmes, que l'on avait libérées de l'esclavage. Les unes avaient été retirées des mains de sauvages, les autres de celles du démon parce qu'elles servaient au libertinage de quelques Français.

Il y avait ordinairement, au séminaire, un prêtre et deux frères. Ces femmes couchaient malgré cela et demeuraient dans la maison, et elles étaient occupées à la cuisine. A cause de cela, on les appelait les femmes des Pères. A mon arrivée, je voulus voir ce qui se passait au séminaire et fus surpris de voir ces femmes logées dans l'habitation et assister à quelques uns de nos exercices, tel que l'examen du soir. Dès le lendemain, je fis séparer une case au moyen d'une haie garnie de feuilles pour condamner cette dangereuse communication, et je leur interdis de la franchir jamais dans la suite. Parmi ces femmes, il y en avait une appelée Françoise dont les deux enfants qu'elle a eus sont aussi au séminaire ; le plus âgé n'a encore que quatre ans. Le bon Monsieur MANIÉ a donné à cette femme l'habit et la coiffure que les Filles de la Charité portent en France. Je suppose que c'était comme pour l'établir maîtresse des autres ; car elle est assez bien instruite et spirituelle pour enseigner aux personnes de son sexe les choses nécessaires au salut. Quelque temps après, des particuliers ayant reconnu que cet établissement contribuait à la gloire de Dieu, donnèrent et léguèrent quelques bêtes pour contribuer à la subsistance des enfants qu'on y élevait.

Il y en avait déjà quarante à l'arrivée de la Flotte. Comme le pays se trouvait dégarni de vaches par suite des guerres, lorsque nous sommes arrivés, Messieurs les directeurs qui avaient à nourrir onze à douze cents personnes, nous prirent cent quarante bêtes, puis s'emparèrent de celles du séminaire. Comme c'était la seule ressource de cet établissement si important, je ne consentis à cette cession qu'à la condition qu'ils se chargeraient à l'avenir de pourvoir les personnes qui le composaient de tout ce qui leur était nécessaire. Ils y consentirent volontiers et un acte de cet engagement fut passé devant le notaire du lieu. Depuis ce temps, le nombre des séminaristes augmente tous les jours, parce que nous recevons principalement les enfants des Français morts dans le pays et dans la traversée.

Quoique Monsieur MANIÉ ait obtenu du Conseil particulier de la Compagnie une petite terre auprès d'Imours pour y bâtir le séminaire, et qu'il y ait élevé quatre petites cases en état d'être habitées, j'ai jugé opportun, à cause des désordres qui n'ont pas tout à fait cessés, de ne pas exposer les enfants à tomber entre les mains de nos ennemis et de les laisser dans notre maison d'Imours pour leur plus grande sûreté. D'ailleurs, un prêtre se trouvant toujours là, ils seront plus à même de recevoir l'exhortation convenable et l'assistance corporelle. Cependant mon principal motif était d'obtenir un titre de propriété en notre faveur, ce qu'on avait négligé de demander lors de la concession. Mais n'ayant trouvé les esprits disposés à nous l'accorder, j'attends une occasion plus favorable. Monsieur DE FAYE à qui j'en parlai en particulier, me dit que la Compagnie nous fournissant de tout, elle n'entendait pas que nous eussions aucune possession dans l'île. Je lui répondis que la Compagnie des Indes, par le traité qu'elle avait fait avec nous, était obligée de nous loger dans les endroits les plus propres pour nos emplois, ce qu'elle n'avait pas encore commencé de faire, et que, quoi qu'elle nous fournit de son magasin quelques objets, il y en avait un grand nombre d'autres que l'on ne pouvait se procurer que par la culture de la terre, et que ce jardin pourrait fournir des légumes à nos deux habitations d'Imours et du Fort-Dauphin. Il me répondit qu'il ne voulait rien résoudre là-dessus ; mais qu'il ne pouvait outre passer ses ordres ; qu'il en écrirait à Paris et qu'en attendant nous pouvions faire cultiver cette terre. J'ai donc fait faire notre maison des champs, que notre frère Pierre PILLIERS dirige avec beaucoup de soin ; il y a déjà quelques vaches, des moutons, des cabris et un peu de volaille. J'y ai fait planter de la vigne, qui fort belle et qui pourra en deux ou trois ans nous fournir du vin pour la sainte messe. J'y ai aussi semé du blé qui est encore en herbe. Notre frère LOUIS aide le frère PIERRE avec deux domestiques. Comme ils ne sont qu'à une portée de mousquet d'Imours, ils peuvent assister aux conférences et à d'autres exercices de communauté, du moins alternativement.

Notre frère Guillaume LEBRUN, qui connait la langue, fait le catéchisme aux séminaristes et à quelques autres particuliers qui viennent au séminaire. Je dois vous dire que quoique les enfants soient incomparablement beaucoup mieux au séminaire que chez leurs parents où ils n'ont pour l'ordinaire que des racines et quelques mauvais fruits, ils n'y demeurent qu'à contre cœur et que ceux qui appartiennent même à des parents baptisés le redoutent souverainement. Cette aversion provient de deux causses. La première est que les Français, pour mieux assujettir les Noirs qui sont à leur service, ne les menacent d'autres choses que de les mettre au séminaire qu'ils leur représentent comme le lieu du monde le plus affreux et plus horrible que la prison même. La deuxième est que les Noirs de ce pays ne savent pas ce que c'est que de s'attacher à un lieu ; aussi leur arrive-t-il de s'échapper de temps en temps, même d'auprès de leurs maîtres et de se retirer dans les montagnes d'où ils ne reviennent que lorsque le temps et la mauvaise nourriture les ont fort amaigris, et ils préfèrent cette pénible retraite au moindre châtiment qu'ils auraient mérités.

ETAT DE LA RELIGION DANS L'ILE

Par ce que je viens de vous dire de l'amour de la liberté des noirs de ce pays, vous pouvez voir que cette disposition n'est pas un petit empêchement de leur part à embrasser la religion, quoiqu'ils ne fassent pas grande difficulté de se faire baptiser. Ils font même baptiser leurs enfants plus volontiers et ils les envoient aux instructions. Ce qui nous empêche d'accorder facilement le baptême aux adultes, c'est leur libertinage. Cet empêchement est grand, mais nous avons emmené avec nous le plus grand, car vous savez assez que le plus grand nombre de ceux qui passent de France en ce pays sont des libertins que les parents ne peuvent réduire et sont pour la plupart des commis de Compagnie et autres jeunes gens, enfants de famille, que les parents envoient dans ces pays pour qu'ils ne soient chez eux l'opprobre de leurs familles, espérant que les travaux et les incommodités qui se rencontrent en de si pénibles voyages leur donneront de l'expérience et les rendront plus avisés pour l'avenir ; ce sont encore des jeunes gens, colons et soldats, qui sont pour la plupart dans l'âge où les passions agissent plus puissamment sur eux, et comme ils sont, pour l'ordinaire, fort peu instruits de ce qui est nécessaire au salut, qu'ils ont peu la crainte de Dieu devant les yeux, ils se laissent facilement aller à toutes sortes de vices et de péchés ; ce sont encore des malheureux que leurs crimes et leurs malversations ont fait exiler de leur pays. Joignez à cela que Messieurs les directeurs préposés à l'embarquement à La Rochelle ont, malgré les vives remontrances que nous leur avons faites sur les inconvénients qui résulteraient de l'embarquement de mauvaises femmes pour le voyage, et dans ce pays, n'ont pas laissé que d'en embarquer qui leur ont donné beaucoup de peine. Malgré la promesse qu'ils m'avaient faite de n'embarquer que des femmes qui auraient leur mari sur la Flotte, ils ont embarqué des femmes de mauvaise vie et d'autres qui avaient abandonné leur mari en France. Cela a tellement ouvert la porte à l'impureté, que ce n'est ici qu'une corruption universelle. La plupart, à défaut de femmes françaises, poursuivent avec une liberté effrénée les femmes de ce pays qui ne sont que trop portées à ces vilénies ; et cela au grand scandale de leurs maris et de tous les noirs qui les abandonnent et les abhorrent comme des personnes indignes d'être parmi eux.

Nous avons parlé plusieurs fois de ces débordements, tant en public qu'en particulier, à ceux qui ont autorité et qui sont obligés d'y remédier, mais toujours sans effet. Et en vérité, il semble que ce soit un dessein prémédité qu'ils ferment les yeux quand il s'agit de punir le vice ou de soutenir les intérêts de Dieu. Cette clémence affectée fait qu'on s'étudie à ne pas constrister même ceux qui méritent les châtiments les plus rigoureux. Jugez, Monsieur et très cher Père, si ce n'est pas là ouvrir la porte aux dérèglements et si nous ne pouvons pas espérer quelque chose de ces insulaires qui, lorsque nous voulons leur parler de Dieu et de leur conversion, savent fort bien nous objecter que les Français sont plus méchants qu'eux, et qu'ils

aimeraient mieux mourir que de commettre le mal qu'ils voient faire tous les jours sous leurs yeux.

C'est ce qui fait que nous sommes obligés de vous dire, à notre grand regret, que les affaires de la religion, bien loin d'aller en avant, expirent tous les jours ; et il faut que je vous avoue que depuis que j'ai le malheur d'être le témoin de ces désordres, j'ai regretté cent fois que vous eussiez pensé à traiter avec ces Messieurs de la Compagnie des Indes, parce que nous aurions eu du moins la liberté de nous avancer en certains endroits de l'île où les naturels souhaitent avec ardeur entendre la Parole de Dieu. En effet, il y a grande ouverture pour cela, et, malgré cela, nous nous voyons attachés ici à desservir une espèce de paroisse qui nous astreint tellement que nous ne saurions nous absenter. Et ce qui m'afflige le plus, c'est que nous y faisons si peu de profit pour la gloire de Dieu, qu'il n'eût pas de pareille en France, où nous ne puissions en faire bien davantage. Heureusement pour nous que les vivres sont rares et que les Français ne peuvent pas s'enivrer, car autrement ce serait une véritable catastrophe.

Avant l'arrivée de notre Flotte, Monsieur DE MONTMASSON faisait tous les jours le catéchisme, après-midi, auquel les Français avaient soin d'envoyer leurs Noirs. Mais ceux qui y étaient envoyés pour y maintenir l'ordre y ont toléré tant de désordres que l'on a du renoncer à cette louable coutume, peu à peu. J'ai travaillé souvent pour la remettre en vigueur, mais sans succés. Et je n'ai pas été plus heureux pour remédier aux plus grands désordres. Il en est résulté que le peuple trop enclin au mal, en voyant mes efforts inutiles, en a pris occasion de faire plus de mal et de mépriser toutes mes remontrances. Il est vrai qu'il y a ici un Conseil souverain que le roi y a déjà envoyé, mais il demeure dans le repos au milieu de tous ces désordres. Les ordonnances, que Messieurs de la Compagnie ont tant prononcé dans leurs relations imprimées à Paris, sont à l'état de lettre morte ; et c'est en vain que ces bons Messieurs ont mis la gloire de Dieu pour fondement et base de cette grande entreprise, puisque le Saint Nom de Dieu y est tellement déshonoré, qu'il suffit d'être engagé dans la Compagnie des Indes Orientales pour avoir la liberté de tout oser et de tout entreprendre contre Dieu, et même contre ses propres maîtres, attendu que nous en voyons très peu qui soient affectionnés à la Compagnie. Tous poursuivent avec un soin particulier leurs propres intérêts ; et quoiqu'ils soient rétribués au-delà de leur capacité, ils oublient entièrement ceux de la Compagnie.

Pardonnez-moi si je mêle ici plusieurs sujets, le départ prochain du vaisseau ne me permet pas de garder l'ordre que je désirerais. Il me suffit de vous dire que la religion est dans un état si déplorable qu'il ne saurait l'être davantage, et que cet état est incomparablement pire qu'il ne l'était à notre arrivée. Quoiqu'il ne reste plus qu'une étincelle de religion; le démon a déjà suscité plusieurs occasions qui l'ont mis en danger de s'éteindre tout à fait, si le Seigneur, par sa grâce, n'y avait mis la main. Ceci arriva premièrement à l'occasion d'une personne qui avait été prié de tenir un

enfant sur les fonds du baptême. Je fis entendre aux parents qui m'en parlaient qu'ils me feraient plaisir s'ils pouvaient trouver une autre femme, que je serai obligé de refuser cette personne et que ce leur serait un affront aussi bien qu'à elle. A la suite de cette conversation, nous convînmes d'une autre personne et je leur dis que me rendais à l'église pour le baptême, afin qu'il fut achevé avant que l'autre en eut connaissance. Ce qui fut ainsi exécuté et le sacrement fut administré. Le bruit courut d'abord que j'avais refusé cette créature que je n'avais pas vue depuis que j'étais à terre, et cette affaire parut devenir une grosse affaire, car nos puissances qui n'ont de la clémence que pour le vice, eurent le pensée de donner suite à ce bruit ; et ils l'auraient fait si les parties n'eussent appréhendées de n'en retirer que la confusion et fussent désistées. Deuxièmement, un pécheur public qui s'était confessé à un Père Récollet que j'avais informé de la vie de cet homme (il vivait depuis longtemps dans un concubinage public et scandaleux) se présenta à la communion à la fin de la grand'messe, le jour de l'Ascension. Je le passai net. Après la messe il vint me trouver tout net pour en savoir sur le sujet ; je lui fis entendre et connaître que l'état dans lequel il se trouvait m'avait mis dans l'impuissance de satisfaire à son désir ; j'ajoutai qu'il n'avait qu'à donner des marques de pénitence, à réparer le scandale qu'il avait donné et que je le recevrai ensuite volontiers. A la suite de plusieurs choses que je lui dis à ce sujet, il me prit la main et me promit d'abandonner son malheureux commerce. Le Seigneur lui a en effet fait la grâce de revenir à de bons sentiments. Ceux qui sont ici pour régler les affaires temporelles et qui ne songent pourtant à rien moins que cela, voulurent prendre connaissance de celle-ci. Troisièmement, il arriva peu après qu'on voulut faire une expédition pour prévenir la disette de vivres dans laquelle on appréhendait de tomber bientôt, c'est-à-dire d'aller enlever les bêtes à un Grand du pays qui n'a jamais été ennemi des Français. Ce secret fut si mal gardé que tous en furent informés à n'en pouvoir douter. On parla de cette entreprise en particulier et on faisait voir l'injustice. Monsieur DE FAYE vint chez nous de la part du Conseil pour nous faire quelques reproches à ce sujet et sur les deux articles précédents. Je lui fis entendre que ce qui avait été dit sur ce point ne l'avait pas été par nous, mais par ces Messieurs de la Chine, et que c'était véritable, qu'on aurait à bon droit refusé les sacrements à ceux qui auraient été les auteurs d'une injuste entreprise ; et je lui proposai alors les vrais justes, et qui les mettaient à même de sortir de cette nécessité. Quant à ce qui regardait nos fonctions, je le priai de ne pas s'en mêler, ne reconnaissant point son autorité sur ce point. Je lui fis observer enfin que s'il trouvait quelque chose à reprendre à ce que je lui disais, il pouvait faire un mémoire et l'envoyer en France.

Nous leur avions fourni plus de cent de nos bêtes, au prix courant de trente livres. Il alla faire son rapport au Conseil au sujet de mes sentiments sur l'objet de ma commission ; Le Conseil, à la suite de cette réponse, dit que puisque les missionnaires s'opposaient à leurs desseins, il fallait leur prendre le reste de leurs bêtes ; Il est à remarquer que pour couvrir l'injustice de ce parti, on l'avait pallié au nom de paix, et

l'on disait que le sujet du voyage n'était autre que celui de renouveler l'alliance qui existait entre ce Grand et les Français, et qu'ensuite on le prierait civilement de fournir des bêtes pour de la marchandise. Mais au cas qu'il ne voulait pas en bailler, on lui en enlèverait de vive force. On songeait si peu à la paix, qu'on ne portait pas même de marchandise pour dédommager ces pauvres gens. Il est aisé de voir que le prétexte mis en avant, que les missionnaires s'opposaient à la paix, était ridicule ; car ils ne s'opposaient qu'à la guerre injuste et à la pillerie. Les soldats et anciens habitants Français qui ne cherchent que les occasions de gagner, sans s'informer si les voies qu'ils prennent sont justes ou non, murmurèrent et excitèrent les autres qui n'y étaient déjà que trop disposés et qui connaissaient les sentiments des membres du Conseil ; et ils profitèrent de cette occasion pour parler mal des missionnaires.

A quelque temps de là, on résolut un autre parti, c'est-à-dire une autre expédition encore contre un Grand de nos amis, aux mêmes conditions que le premier, mais un peu plus secret. Un capitaine qui devait en avoir le commandement parla de cette affaire à un des Messieurs de la Chine qui était son confesseur depuis deux ans, et lui dit qu'il avait ordre d'y aller, qu'il y avait en ce voyage six cents pistoles à gagner pour lui. – Oui, pourvu que la guerre soit juste, lui répondit cet honnête prêtre. –Juste ou injuste, répliqua le soldat. –Quoi ! dit le prêtre, si vous saviez positivement que la guerre est injuste, vous iriez ? – Oui, lui dit le capitaine. Là-dessus la conversation ne se prolongea pas. La nuit suivante, cet homme fut attaqué d'une maladie qui l'engagea à appeler son confesseur. Celui-ci, avant de passer outre, lui rappela l'entretien qu'ils avaient eu ensemble la veille, et lui demanda s'il était toujours dans le même sentiment. Il lui répondit qu'oui. – Quoi, répliqua son confesseur, vous voulez aller à la guerre sachant qu'elle est injuste ? –Oui. - vous n'êtes pas en état de recevoir l'absolution, ajouta le prêtre, et je ne puis vous confesser. Ce bon prêtre ne fut pas sitôt dehors qu'un des pères Récollets étant venu voir le malade lui demanda s'il ne voulait pas se confesser. –Je le veux bien, dit le malade, mais il faut que je vous informe de ce qui vient de m'arriver avec mon confesseur ordinaire. Le père dit que cette difficulté était une bagatelle pour la raison que le roi, n'ayant entrepris cette affaire qu'après l'avoir fait seulement examinée par son Conseil de conscience, on ne devait pas s'arrêter aux difficultés qui pouvaient s'y rencontrer. Le capitaine, peu satisfait de ce réponse, me pria de l'aller voir. Il me fit le récit de ce qui lui était arrivé et me demanda mon avis sur ce sujet. Je lui dis franchement que son confesseur ordinaire avait fait son devoir. Mais comme le sentiment du père revenait mieux à son inclination, il y adhéra. Cette affaire fut sue au dehors, on cria partout contre les missionnaires. Dans le Conseil même, la première autorité alla jusqu'à dire qu'il fallait s'en défaire et le jeter dans la mer. Ce propos inconsidéré scandalisa bien du monde et entre autres deux huguenots qui étaient membres du Conseil. Ces paroles furent dites assez haut pour être entendues de plusieurs personnes qui étaient dehors et nous en ont fait part.

Ce n'est pas tout. Vous vous rappelez, mon cher Père, que lorsque nous étions encore à La Rochelle, je vous mandai que Monsieur le Vice-Roi, car on ne lui donne pas ici d'autre nom, emmenait trois récollets. Il faut que quelque personne du bureau lui en ait dit quelque chose, car depuis lors il n'a plus d'affection pour nous ; j'appris même de bonne part qu'il avait dit que nous nous étions opposés aux Récollets, mais qu'il les établirait dans l'île à notre désavantage. Dieu ne l'a pas encore permis, car ce serait assurément un nouvel obstacle à la propagation de notre religion incomparablement plus grand que ceux que je viens de vous rapporter.

On en a parlé plusieurs fois, et je n'ai pas dissimulé ma pensée à Monsieur DE FAYE et à d'autres personnes du Conseil qui nous font la grâce de nous affectionner, non plus que la manière dont je voulais m'y prendre pour m'y opposer. Tout le monde sait assez la facilité de ces pères pour tout. L'un d'eux étant resté par hasard à Mascareigne lorsque la Flotte y passa, n'y fit aucune difficulté d'y baptiser et d'y communier plusieurs Noirs au grand scandale de tous les Français, quoiqu'il ne connût pas la langue de ces Noirs. Je ne doute pas qu'il agisse de même aux Matatanes, qui est un poste que les Français tiennent sur la côte de cette île à cent lieues du Fort-Dauphin, quoique je l'ai prié, avant son départ, de bien prendre garde à cela ; mais comme il y est allé de son propre mouvement ou par ordre du vice-roi, et nullement à notre suggestion, je ne puis douter qu'il ne fasse tout comme auparavant. Pour empêcher la profanation des sacrements, j'y aurais volontiers envoyé un de nos prêtres, mais leur maladie et leur peu de santé, m'en ont empêché.

Ces Pères se sont ingérés de dire plusieurs fois la messe en des lieux profanes sans aucune nécessité et même de nous prévenir quelque fois dans la visite et l'administration des sacrements aux malades, et de leur faire recommandation de l'âme, revêtu de l'étole. Ils font courir le bruit qu'ils sont envoyés ici en qualité de missionnaires apostoliques par leur supérieur général qui aurait, disent-ils, le pouvoir du pape d'envoyer où il juge à propos ; mais nous ignorons ce pouvoir, et nous pourrons les reconnaître missionnaires apostoliques lorsqu'ils nous feront voir leurs feuillets de Rome ; alors, je les reconnaîtrai comme tels. Mais jusque là, je ne les reconnaîtrai que comme aumônier du vice-roi. J'apprends qu'un de ces hommes s'en retourne en France pour faire le rapport de leurs affaires et de leurs projets, dans la pensée de se procurer quelques secours et de faire passer ici bon nombre de leurs pères. J'ai peine à croire cela, attendu qu'ils y ont eu jusqu'à présent un traitement qui ne leur est pas fort avantageux, se trouvant ici dénués de tous secours si nous ne les avions reçu chez nous, ils auraient eu fort à souffrir.

J'apprends qu'on va leur donner une maison. J'ai plusieurs fois parlé à Monsieur DE FAYE sur ce sujet ; je lui a rapporté l'intention de la Compagnie des Indes sur ce point et lui ai fait voir les maux qui pourraient arriver de leur établissement. A tout cela, il me répondit qu'il ne passerait en rien la commission, qu'on ne ferait rien à notre désavantage, et que nos droits seraient toujours observés. Cependant sachant

que ce bon Monsieur est un peu mou, et que le vice-roi lui fait faire une grande partie de ce qu'il veut et qu'il va rester ici avec lui, Monsieur DE CARON partant avec deux bâtiments pour les Indes, j'appréhende fort que ses promesses ne s'accomplissent point quand il sera question de vider cette affaire. Il en arrivera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur. Je suis résolu de m'opposer à leurs prétentions s'ils ne justifient pas suffisamment qu'ils sont légitimement envoyés. Je vous ai déjà dit que ces bons religieux (puisque ceux qui sont obligés de leur fournir de tout ne se mettent nullement en peine de leur logement et nous prièrent instamment de leur donner le couvert en attendant qu'on leur eût fourni une maison), je les reçus, quoique nous eussions déjà à loger ces messieurs de la Chine et leurs valets, pour ne pas les laisser dans la rue où je crois qu'ils seraient demeurés ; et voilà déjà huit mois qu'ils occupent la chambre qu'un de nos confrères leur a cédée.

Aux environs des fêtes de Pâques, pendant la récréation, on vint à parler entre autres choses des désordres de la paroisse et des moyens d'y remédier. Nous voulûmes attirer leur attention sur cela, leur disant qu'étant aumônier et confesseur du vice-roi, il était de leur devoir de lui faire entendre qu'il ne devait pas souffrir de telles choses. Nous ajoutâmes que nos remontrances seraient inutiles parce qu'il pourrait nous dire ce qu'il avait répondu sur la Flotte à ceux d'entre nous qui lui faisaient des plaintes sur le même sujet : qu'on avait toujours fait cela et qu'on le ferait toujours. Ces Pères, au lieu d'abonder dans notre sens, rapportèrent notre entretien au vice-roi et lui donnèrent un tout autre sens. Et dans d'autres circonstances, Monsieur DE MONDEVERGUE déchargea d'abord sa colère contre nous, ensuite contre Monsieur DE BOURGES. Cependant, lorsque nous nous fûmes expliqués et que nous lui eûmes fait voir nos intentions, les rapporteurs n'en eurent que de la confusion, car dès l'heure même, il nous rendit justice, et le lendemain, il se rétracta en plein conseil de ce qu'il avait pu dire jusqu'alors à notre désavantage.

Pendant ce temps, l'ordre fut donné pour aller faire un parti à plus de cent lieues du Fort. Ce parti était encore déguisé et couvert, non plus sous le nom de paix, mais sous celui de traite, car nous avions appris qu'on ne devait porter aucune marchandise pour faire la paix. Toutes ces courses nous donnent bien de la peine dans l'administration des sacrements à l'égard de ceux qui en sont les auteurs et à qui nous les avons refusés jusqu'ici, quoique les Récollets ne fassent pas de même. Nous voyons une injustice manifeste en ce procédé et même une chose plus odieuse en ceci, qui est dans la manière de faire la guerre. Et ne se rencontra-t-il que ce seul défaut, on devrait plutôt tout entreprendre que de faire de la sorte. Car les Français se trouvant en très petit nombre relativement à ceux qu'ils vont attaquer, ils mènent avec eux jusqu'à six, sept, neuf et dix mille Noirs pris en grande partie sur les terres des Grands, non armés. Ceux-ci ne désirent rien autant que ces rencontres, et ils accompagnent volontiers les Français parce qu'on leur attribue le tiers du butin ; mais ces Noirs se comportent avec tant de cruauté dans ces guerres, qu'ils massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils rencontrent, hommes, femmes, enfants,

et même les plus petits enfants qui sont entre les bras de leurs mères, et cela avec une fureur et une rage plus que barbare. C'est cela même, mon très cher Père, ce que l'on est allé faire ; Et parler contre des désordres semblables, c'est ce qu'on appelle s'opposer à la paix.

De tout ceci, Monsieur, vous pouvez voir en quel état sont les affaires de la religion, et du côté des insulaires, et du côté des Français. Quelques-uns même n'en font aucun cas. Un membre du Conseil, dont je tais la qualité, n'a pas rougi de dire en présence de tous les autres, qu'en fait de religion, chacun choisissait à sa guise et que pour lui, il y avait choisi la sienne à la courte paille. Aussi ne peut-il souffrir ceux qui s'acquittent des devoirs de bons paroissiens et il le tourne en ridicule. Il ne les appelle que des gens de grand'messe et de prônes. Il dit hautement qu'il fait serment de garder inviolablement trois choses : 1° de ne tenir jamais d'enfant au baptême. 2° de n'assister jamais aux messes dites pour les morts. Et 3°, de ne jamais aller à la grand'messe. En effet, depuis qu'il est ici, il a parfaitement tenu à ces trois choses. Tous ces discours dans la bouche d'un chef produisent de très mauvais effets sur les sujets. De là vient qu'on se donne les licences les plus grandes et que le vice et le crime trônent ici, sans que nous ayons d'autres moyens de répression que la prédication ou le tribunal de la pénitence. Nous ne pouvons que gémir tout le jour, voyant qu'au lieu de travailler à la conversion des pauvres infidèles, comme se l'était proposé notre bienheureux Père Monsieur Vincent, nous ne sommes que les témoins de crimes, des injures, des irrévérences qui se commettent sur cette île contre le Saint Nom de Dieu. Il n'en faut pas davantage pour vous prouver que le plus grand obstacle à la conversion des naturels de cette île, est le mauvais exemple et le libertinage de nos Français.

Nous ne laissons pas que de tenter une autre voie pour apporter quelques secours aux insulaires et leur annoncer la Parole de Dieu. Nous la prêchons à Galemboule qui est une contrée sur la côte de la mer à cent cinquante ou deux cents lieues d'ici, vers l'île Sainte-Marie. Les Français y ont un fort et c'est de là que nous tirons la plus grande partie de notre riz ; les naturels témoignent désirer ardemment entendre la Parole de Dieu. Monsieur BOURROT qui y résida près de trois mois à son arrivée de France pour Mascareigne, nous a assuré de leur bonne volonté ; ce bon confrère partit avant-hier d'ici pour aller y rendre quelques services aux Français qui habitent cette contrée et qui n'ont pas vu de prêtres depuis près de dix huit mois. Il essayera aussi de maintenir les Noirs dans leurs sentiments. Si la Flotte que nous attendons arrive bientôt, on pourra y faire un établissement. Si nous ne recevons pas de secours par la Flotte, attendu le mauvais état dans lequel se trouve Monsieur JOURDIÉ, nous forcera à rappeler Monsieur BOURROT et de l'envoyer à Saint-Augustin. Dans l'hypothèse même que le pays fut soumis, ce qui sera fort difficile, les Français ne pourront s'y maintenir qu'avec de grandes forces pour repousser les ennemis de la France, tels que les Anglais et autres qui vont souvent mouiller dans cette rade pour y prendre des rafraîchissements.

On a répandu en France bien des choses touchant Madagascar, qui, si elles ont été vraies autrefois, ne le sont plus à présent ; et on aura bien de la peine à justifier qu'elles étaient véritables. Messieurs les directeurs, ne trouvant rien de ce qu'on leur avait dit d'avantageux, sont tellement rébutés d'une pareille entreprise, qu'ils en sont tout déconcertés. Ils ont eu bien de la peine à faire subsister jusqu'à ce moment les hommes de la Flotte, et il ne leur a pas été possible de faire partir un seul vaisseau pour les Indes, ni de faire le tour de l'île ; et l'on ne voit pas que leurs ressources leur permettent de réaliser les projets qu'ils avaient formés sur cette terre qu'ils croyaient pouvoir occuper sans résistance aucune. Ils n'ont pu jusqu'à présent que nous empêcher de mourir de faim, bien que nous ayons déjà été deux ou trois fois à la dernière extrémité. Le Seigneur a eu pitié de nous, et s'il ne nous avait pas fait éprouver les effets de sa bonté, nous étions sur le point d'éprouver toute la rigueur de la famine, car nous avons été trois ou quatre jours sans un grain de riz. Jusqu'à ce moment on n'a pu découvrir que quelques pierres que l'on estimerait assez belles si elles avaient une dureté proportionnée à leur éclat. Voilà tout le commerce que la Compagnie des Indes peut faire ici jusqu'ici sans que l'on ait découvert quelqu'autre chose.

Cela nous fait douter de l'établissement de la Compagnie des Indes dans cette île. Car outre le peu de profit qu'il y a pour eux, je doute qu'ils ne puissent jamais s'emparer de cette île comme ils disent qu'ils en ont l'intention. Ils auront assez de peine à se rendre maître des principaux postes autour de l'île et de bâtir quelques places aux endroits les plus avantageux dans les terres ; et c'est bien là tout ce que l'on peut espérer en plusieurs années si les choses continuent sur le même pied qu'elles ont été jusqu'à présent. Les Noirs seront toujours en état de nous en chasser quand il leur plaira. Et il ne faudrait parmi eux que fort peu d'hommes d'intrigue pour le faire dès maintenant. La province même d'Anosse, qui est celle où nous sommes, n'est pas encore en assurance contre les courses des noirs qui viennent jusqu'aux environs du Fort enlever le bétail au premier bruit de guerre. Les Français ne pourront jamais soumettre les provinces les unes après les autres. C'est déjà beaucoup qu'ils aient pu résister jusqu'ici au mauvais air du pays. Car depuis notre arrivée et dans le voyage, nous avons déjà perdu au moins cinq cents personnes.

Nous avons trouvé au Fort la première église qui fut bénie par Monsieur ETIENNE ; celle en pierre qu'il avait commencée est fort peu avancée. L'église du Fort n'est qu'un chétif bâtiment clos, couvert de feuilles comme les autres habitations du pays. Il ne résiste pas aux effets du vent et il n'est pas à l'abri de la pluie, si bien que nous avons déplaisir de voir qu'il pleut sur l'autel et sur le tabernacle où repose le Saint-Sacrement. J'ai souvent fait instance auprès de ces Messieurs pour nous en faire bâtir une en pierre, pour la raison que celle que nous avons est déjà pourrie et qu'elle n'est pas capable de contenir le quart de notre monde. Tout ce que j'ai pu obtenir depuis huit mois a été de déterminer la place où elle doit être bâtie et de même matière que

l'autre, tandis que les hommes se logent avantageusement et construisent des maisons de bois, de briques et même de pierres de taille.

Au sujet de notre autel, nous avons une difficulté au sujet de laquelle nous vous prions de nous envoyer la solution. Ces Messieurs de la Compagnie prétendent que toutes nos prières, messes et sacrifices doivent être offerts à leurs intentions. Voici ce qui leur a fait naître cette pensée. Comme il ne meurt ici que trop de monde, la plupart aux gages de la Compagnie, il arrive que quelques-uns, rarement pourtant, disposent pendant leur dernière maladie de ce qui leur appartient et d'en affecter une partie à notre maison, à condition qu'il soit dit des messes et fait des services pour le repos de leurs âmes, jusqu'à la concurrence de ce qu'ils donnent. Cela s'est ainsi pratiqué avant nous, mais comme nous avons demandé que les deniers nous fussent délivrés, et présenté requête au Conseil à l'objet l'effet que de semblables dernières volontés fussent par nous remplies, on nous a refusé tout net de faire droit à notre demande, parce que ces Messieurs ont peine de se dessaisir d'un bien qui ne leur appartient pas. Par ce procédé, les défunts se trouvent privés des secours qu'ils pouvaient justement espérer au moyen d'une partie des biens qu'ils avaient gagnés à la sueur de leur front. Cette dureté a fait murmurer bien du monde et nous met en peine sur ce que nous avons à faire ; car, quoique jusqu'ici nous ayons fait autant que nous l'avons pu un service à chaque défunt sans percevoir aucune rétribution, les dernières volontés ne sont pas pour cela exécutées. Ces Messieurs allèguent pour prétexte, qu'étant obligé de nous fournir de tout, nous n'avons pas besoin d'argent. Mais il s'en faut bien qu'ils tiennent leurs engagements à notre égard, comme je vous l'ai exposé. D'ailleurs, quels droits ont-ils à ces honoraires ? De plus, j'ai demandé à Messieurs les directeurs, dans le cas qu'il fallut en passer par où ils veulent, comment nous aurions à nous comporter. Voyant les injustices auxquelles ils allaient s'exposer et les difficultés qui pouvaient naître, ils tirent l'affaire en longueur et ils l'ont remise au bureau de Paris, où elle doit être discutée par Messieurs les directeurs. On a même été plus loin, et on a prétendu qu'on ne pouvait rien posséder ici, et qu'il fallait nous mettre dans l'exercice de la pauvreté à laquelle sont obligés les religieux qui sont en France. A ce sujet, je fis voir à ces Messieurs que pour être à Madagascar, nous n'étions pas de pire condition que si nous étions en France, où la Congrégation, avec les constitutions approuvées par le Saint-Siège, a le droit de posséder des biens et des revenus qui lui sont indispensables pour remplir ses fonctions.

La veille de Pâques, je baptisai trois adultes que Monsieur MONTMASSON avait disposés, et je les mariai après le baptême. Nous en avons baptisé trois ou quatre autres depuis, et huit ou dix enfants.

Nous avons fait jusqu'ici toutes les fonctions de curé avec toute l'assiduité qui nous a été possible. Ces bons Messieurs de la Chine nous ont fort aidé en cela, et nous ont donné dans le temps qu'ils ont été chez nous. Ils semblent nous quitter assez contents de nous et de nos procédés à leur égard. Monsieur FRACHEY s'embarque en leur

compagnie. Il a fait un dictionnaire de la langue de Madagascar ; j'en fais une copie que je vous enverrai en France, pour le faire imprimer si vous le jugiez à propos. On perd son temps à celui de Monsieur DE FLACOURT parce qu'il est trop défectueux et alors même qu'on le saurait mot à mot, on ne serait pas entendu des Noirs. Celui-ci sera incomparablement meilleur, en attendant qu'on en fasse un plus étendu.

COMPTE RENDU DE LA PETITE FAMILLE

Monsieur JOURDIÉ

Il vous fait connaître, je crois, l'état de sa santé qui est si altérée qu'elle n'est plus la même. Il était fort et robuste en France ; à présent, il est un homme cassé parce qu'il n'a pas ménagé ses forces qu'il pourrait employer ici fort charitablement. Quoique je lui ai rappelé souvent les recommandations que vous nous avez faites à notre départ de Saint-Lazare, je n'ai jamais pu obtenir de lui qu'il se modérât, surtout dans les prédications. Je lui ai souvent prédit ce qui lui est arrivé : qu'il se rendrait incapable de rendre des services au lieu de la mission. Pendant le voyage, il faisait de Dieu le principal, il mettait tant de zèle et d'ardeur dans les prédications aux gens de la marine, qu'il a ruiné son estomac. Je crois aussi que les mortifications pas assez discrètes qu'il a faites au séminaire l'ont prédisposé à son mal. En France, il était travaillé d'un flux de sang. Ce mal ne l'a pas encore quitté. Depuis la maladie qu'il fit aux Canaries, il n'a plus eu de santé, et depuis qu'il est ici, il a toujours été malade. Si nous lui avions cru assez de forces pour faire le voyage, nous avions tous pensé de le prier de s'en retourner en France, afin de vous donner de vive voix une plus ample connaissance des affaires de deçà. On estime l'air des Mascareigne très salubre, et en effet, il a rendu la santé à plusieurs malades qu'on y a envoyés d'ici ; nous pourrons le prier d'y aller par le premier vaisseau. Vous voyez par là, mon cher Père, combien il est important pour le bien de cette mission d'envoyer des hommes qui sachent se gouverner lorsqu'ils sont seuls, parce que nous sommes à tout moment obligés de nous trouver sans compagnie et plus souvent sans supérieur.

Monsieur BOURRON

Monsieur BOURRON est aussi fort souvent incommodé, mais comme il est zélé et très actif, son indisposition ne l'arrête point en ses fonctions. On peut dire ordinairement que lorsqu'un homme est malade dans ce pays, il perd tellement ses forces qu'il ne recouvrera plus sa santé. Ainsi toutes les indispositions que Monsieur BOURROT éprouve ne sont que des suites et des restes de sa première maladie. Je le priai, ces jours passés, de remettre le voyage de Galemboule à une autre occasion, pour quelques accès de fièvre qu'il avait ressentis, il ne fut pas de cet avis, méprisant ainsi les incommodités qui le travaillent passablement et qui débilitent toujours ses forces. Ses occupations et le soin des affaires ne lui ont pas permis d'apprendre si parfaitement la langue que l'ont fait les autres missionnaires, et cela indépendamment des difficultés qu'une personne âgée éprouve à s'y appliquer et à y

réussir. Je crois cependant qu'il en sait assez pour faire les instructions et entendre les confessions des noirs. Il n'a pas encore fait les vœux. Comme nous attendons la Flotte de jour en jour, j'aime mieux que le supérieur que vous nous enverrez le voit. Il est très vertueux ecclésiastique et très propre pour cette mission. Il est toujours disposé à tout faire et à tout entreprendre.

Monsieur MONTMASSON

Monsieur MONTMASSON a toujours persévéré dans l'esprit du séminaire. Il est fort vertueux, consciencieux, doux, simple, candide et zélé pour le salut des pauvres insulaires. Il m'a tant pressé que je n'ai pas différé de lui laisser faire les vœux. Il n'avait point de santé avant notre arrivée, mais il a repris des forces et du courage en voyant le petit secours que vous aviez envoyé en cette mission. Il s'est toujours bien porté, grâce à Dieu, si bien qu'il ne parait quasi pas qu'il ait eu de si nombreuses et dangereuses maladies. Lui et moi nous nous chargeons de la paroisse, ne trouvant pas à propos de l'éloigner d'ici, soit parce qu'il a besoin d'être retenu, soit parce qu'il m'est indispensable comme interprète. D'ailleurs, il rend ici tant de secours qu'il peut aux noirs pour l'administration des sacrements. Il va aussi recommencer les instructions quotidiennes lorsque nous serons débarrassés d'un grand nombre de nos Français qui s'embarqueront les uns pour les Indes, les autres pour quelque endroit de cette île.

Frère Guillaume LEBRUN

Ce cher frère est dans le même état que Monsieur JOURDIÉ, aussi pourra-t-il peut-être l'accompagner à Mascareigne. Ses grandes et fréquentes maladies n'ont pas seulement affaibli ses forces du corps, mais elles ont influé sur son esprit. Il rend encore des services au petit séminaire en faisant l'instruction aux enfants et en leur rendant de petits soins. Il se rend utile aux malades d'Imours et des environs par les saignées qu'il leur fait et autres services. C'est un très bon frère, fort vertueux, doux, simple, humble, patient, intérieur et zélé.

Frère Pierre LOHYER

Ce frère était à notre arrivée ce que vous saviez qu'il était avant. Sa maladie a dégénéré en hydropisie, ce qui est très ordinaire dans ce pays. Après cinq ou six mois de cette infirmité, il plut à Dieu de le délivrer de ses souffrances. Vous savez assez que c'était une personne fort propre pour ce pays. Il mourut le 13 juin muni de tous les sacrements, qu'il reçut avec une très grande résignation au bon plaisir de Dieu.

Frère Jean BOUCHER

Il a toujours été malade depuis qu'il a mis le pied sur cette terre. Nous pensions que sa maladie tournerait en hydropisie. Il semble que Notre-Seigneur veut nous le redonner. Il a encore la fièvre assez souvent, mais je ne désespère pas de sa guérison et j'ai confiance qu'il nous sera très utile. Il a de la vertu et de l'aptitude au travail.

Frère Guillaume GALLET

Ce frère qui était à Imours a toujours été malade et nous sommes vus à la veille de le perdre. En ce moment, il se porte un peu mieux et il commence à agir. Ce bon frère est la vertu même ; il a du moins toutes les dispositions qu'on peut désirer dans un missionnaire accompli de son état. Il est doux, paisible, humble, obéissant, intérieur, exact, et d'une très grande édification. Enfin, c'est un très bon sujet et il est tel qu'on peut le désirer en ce pays.

Frère Gérard MINSEN

Ce frère est chargé de notre sacristie, et quand il n'y est pas occupé, il travaille de son état de tailleur. Ce frère a sans doute de la vertu mais il s'est refroidi tant soit peu et il a témoigné en plusieurs rencontres le déplaisir qu'il avait d'avoir entrepris ce voyage. Il se rebute non seulement à la moindre parole, mais au moindre signe que bien souvent, et sans fondement, il croit adresser à lui. Il paraît pourtant fort changé depuis quelque temps. Il est plus ouvert et plus affermi.

Frère Pierre PILLIERS

Nous avons cru perdre ce frère par une maladie qui l'a conduit aux portes de la mort. Il est maintenant parfaitement rétabli. Il a le soin de notre maison des champs. Quoiqu'il ne manque pas d'occupation, il ne laisse pourtant pas de se conserver et de croître dans l'esprit de la mission. Il est très humble et très soumis ; et je puis dire qu'il est l'un des plus affectionné à sa vocation et qu'il est très appliqué à travailler à sa perfection et à se montrer très régulier.

Antoine MOUTIER et Nicolas PARISOT

Ils sont sortis de la Compagnie et ne sont plus ici. Le premier est allé aux Matatanes, à cent lieues environ d'ici. Le second s'embarqua hier pour les Indes, au service de la Compagnie.

Pour ce qui est de ma personne, je ne saurai vous en dire autre chose sinon que loin d'avancer dans la vertu, je recule tous les jours. Pendant que Notre-Seigneur me conserve la santé du corps, je ne travaille pas à fortifier celle de l'âme. De sorte qu'il ne faut pas vous étonner si je suis le plus dépourvu des grâces de Dieu, me trouvant

le plus lâche dans le chemin de la vertu. Par ma négligence, j'attire les châtiments de Dieu, non seulement sur moi, mais encore sur toute cette mission. Ce n'est pas que je n'aie la bonne volonté de bien faire, mais j'éprouve trop les suites de la faiblesse et de l'inconstance humaine, et j'ai la confiance, mon très cher et très honoré Père, que vous nous enverrez des personnes qui me remettront dans une exacte régularité.

On vient de m'assurer que le motif du voyage que fit l'un des Récollets en France, par le prochain navire, n'est autre chose que celui de demander des religieux de son ordre, pour les établir dans cette île. Ces Messieurs de la Compagnie qui sont ici, le leur ont accordé à condition que vous l'agréiez. Je vous en ai présenté les difficultés et les inconvénients qui ne manqueront pas de se présenter. Et il est sûr que par suite du zèle qu'ils ont à maintenir le privilège de leur ordre, quoique révoqués pour la plupart, joint à la trop grande facilité de conférer les sacrements, leur présence apportera un très grand préjudice à notre mission. Mieux vaudrait leur céder le champ que d'être en continuelles discussions avec eux. Car si, dès à présent qu'ils n'ont aucun pouvoir, ils nous donnent tant de peine, qu'arrivera-t-il lorsqu'ils y viendront avec celui que nous avons ? Nous serons inutiles ici. Non qu'il n'y ait de l'emploi pour eux et pour nous, mais parce que les différentes manières d'agir apporteront un très grand obstacle à la conversion des infidèles et à l'amendement des Français, pour la raison que tous vivant selon leurs inclinations naturelles qui les portent à secouer tout sang, ils trouveront qui ne leur dira mal et qui ne se révoltera en aucune manière. Et ainsi Notre-Seigneur sera divisé en son Eglise. Je souhaite pourtant le salut de ces pauvres âmes avec tant de passion qu'il m'importe peu par quels ouvriers orthodoxes ils parviennent à la connaissance de nos sacrés mystères 'utinam omnes prophetarent ! D'ailleurs, nous ne sommes pas en nombre suffisant et je ne crois pas que vous puissiez jamais fournir cette mission d'ouvriers en rapport avec les besoins. Aussi je ne vous dis ceci qu'afin que vous soyez prévenu et que vous évitiez à mettre vos enfants en repos ; car cette division nous cause plus de déplaisir que tous les travaux et toutes les peines que nous pouvons avoir en cette mission.

J'ai vu dans un mémoire que vous avez fait à l'occasion de quelques articles de la relation de Monsieur ETIENNE, que vous désiriez avoir quelque éclaircissement à leur sujet. Pour ce qui est du premier, je vous dirai que Monsieur ETIENNE, venant de France, trouva parmi les passagers deux jeunes gens qui avaient fait quelque peu d'étude, et un d'entre eux connaissait même très bien la musique ; ils se mirent sous sa conduite pour servir à l'église. Il en appliqua un au chœur pour chanter et l'autre à la sacristie. Il leur donna l'habit clérical et les reçut même parmi nous. Ils ne persévèrent que jusqu'à son décès, au moins comme clercs de la mission. Ils formèrent, avec le frère Louis, le noyau du séminaire interne.

Au sujet du deuxième article, je ne sais à quoi il pouvait occuper quarante sept Français et douze Noirs sinon à jeter les fondements d'une Eglise.

Pour ce qui est du troisième article, on appelle un village en ce pays un assemblage de six ou sept méchantes cases où logent les Noirs qui rendent quelques services à quelques personnes, et le maître du village est celui qui est chargé de leur faire faire quelque chose. Il n'y avait pas d'hôpital avant notre arrivée, les Messieurs de la Compagnie en ont établi un ; ils subviennent au temporel et nous au spirituel.

Je ne vois pas qu'il soit possible d'établir des Filles de la Charité car j'y vois de très grands empêchements. Elles pourraient y faire un grand bien ; mais il faudrait ici une autre forme de gouvernement. Les Messieurs de la Compagnie espèrent avoir ici des religieux de la charité, ce que je n'espère pas, au moins de si tôt.

Je finis prosterné à vos pieds, comme j'ai commencé. Le vaisseau va partir. Je vous prie de ne pas établir oublier dans vos prières le membre le plus malade de tout le corps dont vous êtes le chef, quoiqu'il ne mérite pas d'être du nombre de vos enfants, il ose cependant en prendre le nom et se dire en la charité de Notre-Seigneur, Monsieur et très honoré Père

Votre très humble et très obéissant serviteur

Ignace ROGUET, ipdlm

Messieurs DE FAYE et CARON, en date du 14 octobre 1667, écrivent aux directeurs de la Compagnie Orientale une lettre dont les 'Mémoires de la C.M.' font l'analyse suivante :

Mémoires de la C.M, 549-550

Ils sont arrivés à l'île Dauphine le 23 février 1667, et les autres, sept à huit jours plus tard, mais, tous, dénués de toutes choses et surtout de vivres.

Après avoir subsisté trois mois, ils ont été obligés de consentir à ce qu'on fit la guerre aux ennemis des Français pour se procurer des ressources et se constituer un parti. Monsieur LA CASE, ancien habitant de l'île, a pris le commandement de soixante Français, secondés par six ou sept mille Nègres. Monsieur LA CASE est parti, en juillet, et il est attendu au mois de janvier.

Il n'y a point d'eau au Fort-Dauphin. On est obligé d'en aller quérir à une grande demi-lieue, à travers des sables, à une espèce d'étang dont l'eau vient des montagnes ; et encore est-elle bourbeuse, quoique la meilleure de la contrée. Il est donc bon de sortir au plus tôt de cet endroit. Le mieux serait de s'établir à la baie de Saint-Augustin, où se trouve une rivière d'eau douce ; mais ce déplacement exigera de grandes dépenses. Il serait facile d'établir des sucreries, des forges et de cultiver l'indigo.

Si la Compagnie veut fonder des établissements aux baies d'Antongil, de Saint-Augustin ou ailleurs, il faudra envoyer de nouveaux ouvriers en grand nombre.

Il faut en tout cas mander d'autres ecclésiastiques parce qu'il n'y en a que quatre, et encore l'un d'eux ne pourra vraisemblablement résister à la longue maladie dont il est attaqué depuis son arrivée. Y eut-il quarante ecclésiastiques, ils trouveraient de l'emploi ; parce qu'il en faut deux à chaque habitation, et qu'il n'y en a aucun aux Matatanes, à Galemboule, à Antongil, ni à Sainte-Marie ; et outre que les navires ont besoin d'aumôniers, il serait bon encore d'en placer aux Indes, dans les Comptoirs.

Monsieur de MONDEVERGUE a amené deux Pères et un Frère Récollet de Provence, bons religieux, qui ne demanderaient pas mieux que de se fixer dans l'île. Il pensait que leur Provincial leur enverrait de nouveaux compagnons, si la Compagnie l'approuvait, et dans le cas où Monsieur ALMERAS ne pourrait fournir d'autres prêtres.

Ils parlaient ausssi d'une petite contestation survenue entre eux et Messieurs les Ecclésiastiques de la Mission, au sujet des honoraires, des enterrements, des messes, et des legs ou testaments. Bien que ces choses ne soient pas de grande conséquence, elles pourraient le devenir. Ils sont certains que des curés qui ne dépensent rien, étant nourris et défrayés honnêtement aux dépens de la Compagnie des Indes, finiront par posséder tous les biens et tout l'argent de l'île. Que la Compagnie des Indes s'entende donc pour régler les points divers avec Monsieur ALMERAS, le Supérieur Général.

Ils demandaient des Frères de la Charité, bien nécessaires pour les malades.

Les missionnaires s'appliquaient de tout leur pouvoir à l'évangélisation des Noirs et à l'instruction des Européens qu'ils s'efforçaient de contenir dans les voies de la justice et de la charité. Leur dévouement dans l'accomplissement de leurs fonctions était apprécié par les Directeurs généraux de la Compagnie ; et dans le rapport qu'ils présentèrent au Roi, à la fin de 1667, sur la situation de la colonie, ils disaient 'les Prêtres de la Mission que nous avons envoyés à Madagascar travaillent avec beaucoup de succès, dans l'ardeur du zèle qu'ils ont pour le salut de ces pauvres idolâtres, à les soumettre à Dieu par la lumière de l'Evangile'.

MÉMOIRE SUR L'ESTAT PRESENT DE L'ISLE DAUPHINE

Par un membre de l'expédition MONDEVERGUE

10 février 1668

Archives de France (Archives coloniales)

C 5 A1 pièce 19 folios 1 et 2

Il est malaisé de pénétrer les motifs qui ont obligé la plupart de ceux qui ont écrit de l'île Dauphine (tant en volumes exprès, comme le sieur FLACOURT, qu'en mémoires et relations ainsi que quelques autres particuliers, notamment le sieur ESTIENNE, supérieur de la mission) de ne s'attacher plus diligemment à la recherche de la vérité, et de s'être contentés de rapporter les choses selon les fausses apparences et les faibles conjectures qu'ils en ont pu faire. En quoi ils se sont tous si bien entendus, que l'on dirait qu'ils l'avaient conserti ensemble, et même ceux qui, ayant fait quelques voyages dans cette île et retournant en France, confirment les mêmes erreurs, comme le sieur HUGO et DE QUERQUADIOU. Pour le sieur FLACOURT, on pourrait croire qu'il avait voulu rendre cette isle et son commerce recommandable à la Compagnie qu'il avait préposé sur les lieux pour les engager d'autant plus faire de plus grandes avances, et rendre son emploi par ce moyen plus considérable, ce qui lui a fait hasarder une infinité de choses superflues, excessive et autre la vérité. Pour Monsieur ETIENNE, il y a assez l'apparence que le zèle violent qui fait courir à sa mort, l'a porté aussi à faire valoir, autant qu'il lui a été possible, le séjour, le commerce et les commodités que l'on peut trouver en cette isle, pour y engager une grande compagnie comme celle des Indes-Orientales et y attirer quantité de monde et de navires et parvenir par là plus aisément à sa fin, qui était la conversion des infidèles.

LETTRE DE MONSIEUR MONTMASSON A MONSIEUR SIMON A ROME

(lettre jamais publiée)

De Madagascar, le 26 septembre 1668

Archives de la Mission

Monsieur,

Ce sera à bon droit que vous me blâmiez de ma grande ingratitude à votre égard après avoir reçu tant de grâces et de bienfaits de vous, ou pour mieux dire, après avoir reçu la vie de l'âme et du corps de votre charité paternelle, pour être demeuré

si longtemps sans vous témoigner les très grandes obligations que je vous aies et dont le souvenir ne saurait jamais s'effacer de mon esprit et de mon cœur.

Je sais que si je m'étais rendu coupable de cette faute à l'égard de tout autre que vous qui avait, par votre charité, à supporter les défauts d'autrui, je devrais m'en attrister beaucoup plus parce que je n'oserai compter sur le pardon. Cependant, sans vouloir m'excuser entièrement, je dois vous dire, et vous le savez peut-être, que les fréquentes et graves maladies que j'ai éprouvées dans ce pays ont été la principale cause de mon silence ; et j'ose espérer que cette circonstance vous portera à user d'indulgence à mon égard ; je vous prie de croire, mon très cher père, que je suis persuadé que je vous suis plus redevable qu'à toute autre personne ; et si je n'en avais pas la conviction intime, je me croirai coupable d'une énorme ingratitude qui est un horrible péché devant Dieu. Je voudrais que mes chétives prières eussent quelque pouvoir d'auprès de lui pour m'acquitter un peu à votre égard, car si je ne vous mettais pas au premier rang parmi mes bienfaiteurs, je ne doute pas que Dieu ne me châtiât de cet oubli.

Le long des jours, je lui demande la grâce de vouloir bien vous récompenser de tous les bienfaits dont je vous suis redevable.

Je vous assure, Monsieur, que lorsque je fais réflexion à la manière avec laquelle vous avez agi à mon égard, j'en suis attendri jusqu'aux larmes. Voulez-vous que je vous dise ce qui, après Dieu, a été la cause de ma vocation ? Ce fut la grande douceur, l'affabilité, la grande récollection et le bon exemple que j'ai remarqués en vous pendant que j'ai eu le bonheur d'être sous votre conduite au séminaire d'Annecy. Je m'abstiens de parler de votre charité car il n'y a que Dieu qui sache combien elle a été grande à mon égard. Vous savez, Monsieur, les empêchements qui s'opposaient à mon départ d'Annecy pour Paris ; c'était d'un côté mes parents, d'un autre côté le bénéfice que ce bon prieur de votre connaissance voulait me désigner ; mais la plus grande difficulté venait de mon évêque qui ne voulait pas me laisser sortir de son diocèse. Malgré tout cela, lorsque je vous fis part de mon dessein, vos paroles pénétrèrent si avant dans mon cœur, que par la miséricorde de Dieu, je n'ai jamais eu depuis une pensée contraire à ma vocation. Or, à qui, après Dieu, suis-je redevable de la faveur de ma vocation sinon à vous, mon très cher Père ? Et si Dieu me fait un jour la grâce d'être du nombre des bienheureux, n'est-ce pas à vous que je le devrais, après lui ?

Je me souviens que vous me dîtes dans votre chambre que vous ne voudriez pas quitter votre vocation pour tous les biens de France ; je suis bien de votre sentiment, car je ne voudrais pas la quitter pour tous les biens du monde. Dieu me fasse la grâce d'y persévérer constamment ; c'est la grâce que je vous prie de lui demander pour moi.

Je suis bien marri d'être si pressé par le départ précipité du vaisseau et par la nécessité dans laquelle je me trouve de donner de mes nouvelles à notre très honoré Père Monsieur ALMERAS à qui je n'ai pas encore écrit, car je ne tarirai pas à vous rappeler les bienfaits dont je vous suis redevable. Je vous assure que ne saurez croire à l'étonnement dans lequel je suis quand j'y réfléchis ; et si vous ne m'aviez pas fait un commandement, quand je partais d'Annecy, de n'en parler à personne, je ne pourrais m'abstenir de les publier partout ; je n'en ai parlé qu'à Monsieur FOURNIER, votre cousin, que je chéris de tout mon cœur et auquel je suis beaucoup obligé pour le bon accueil qu'il me fit lorsque je lui parlai de vous à mon entrée dans la Congrégation. Enfin, Monsieur, je ne sais de quels termes me servir pour vous témoigner combien je vous suis obligé et redevable ; tout ce que je puis dire, est que je prie Dieu de tout mon cœur de vous récompenser abondamment de toutes vos bontés et de faire miséricorde à un misérable ingrat tel que moi.

Je m'étais donné l'honneur de vous écrire par le vaisseau 'la Vierge' qui partit environ six ou sept mois après notre arrivée à Madagascar, mais comme le vaisseau fut coulé à fond par les Anglais, elle fut perdue avec tout le reste. J'ai eu bien souvent le désir de vous écrire quand il partait quelque vaisseau, mais les maladies m'en ont empêché.

Je ne doute pas que n'ayez appris par les lettres qui ont été envoyées d'ici ce qui s'est passé depuis notre départ de France, cependant je vous en dirai les principales choses en peu de mots. Vous aurez eu connaissance, je n'en doute pas, que Monsieur VEYRAT, que vous connaissez bien, nous a quittés à La Rochelle, sans rien nous dire. Je fus peut-être dégouté à cause des grandes tempêtes que nous eûmes sur mer pendant tout l'hiver que nous demeurâmes sur les côtes de France et d'Angleterre sans pouvoir arriver à Brest. Elles furent, en effet, si furieuses que nous pensâmes souvent être perdus. Néanmoins, par la miséricorde de Dieu, nous arrivâmes sains et saufs à Brest qui fut le lieu de notre embarquement pour Madagascar.

J'eus le bonheur d'être dans le vaisseau où montèrent Monsieur BOUSSORDEC et deux de nos frères ; mais la grande joie que j'avais de cette faveur fut changée bientôt après en tristesse. Arrivés au Cap-Vert, Monsieur BOUSSORDEC ayant voulu descendre à terre se noya, dans la chaloupe, avec un de nos frères et quinze autres passagers. Je vous laisse à penser, Monsieur, quelles furent mes angoisses alors, et comme abondantes furent les larmes que je versais, voyant perdu un confrère qui m'était si cher et si utile. La crainte d'attirer la malédiction du Seigneur sur moi me porta à me résigner à sa sainte volonté, et je fis mon possible pour faire faire leurs Pâques à tous les passagers, à la suite d'une mission que nous avions commencée. Mon embarras était grand, n'ayant jamais assisté à ces fonctions, et ce qui l'augmentait c'était, comme vous pouvez vous en douter, mon insuffisance pour ce genre de ministère.

Nous avons connu bien des dangers considérables, car à la suite de plusieurs violentes tempêtes, notre gouvernail se cassa par le milieu, de sorte qu'on ne pouvait plus gouverner le vaisseau. Notre infortune ne se borna pas là. Par trois fois, le feu se déclara dans le vaisseau. Une fois, nous crûmes qu'il avait pénétré jusqu'à l'eau-de-vie et aux poudres. Le danger était si pressant qu'on vint me quérir à la chambre du canonnier où j'étais malade. Aussitôt je montais en haut pour les exhorter à la confiance en Dieu et pour les disposer à la mort, car nous n'avions plus d'espoir de sauver notre vie ; notre prière était à peine achevée que tout se borna à une abondante fumée qui sortit du fond de cale et de la chambre des poudres.

Le reste de notre voyage fut assez heureux, par la miséricorde de Dieu, jusqu'à Madagascar où nous n'avons pas trouvé toute la consolation que nous espérions ; car les Français que nous pensions avoir pour appui, pour contribuer avec nous à la conversion des infidèles, sont causes que nous sommes à peu prés perdus auprès d'eux par les excès auxquels ils se livrent en débauchant des négresses et en les corrompant entièrement. Si le temps ne me pressait guère, je vous parlerai plus en particulier de ces choses-là. Mais vous les pourriez apprendre de Monsieur ALMERAS. Je vous dirai seulement que ceux qui nous doivent soutenir ont été les premiers qui se sont révoltés contre nous, jusqu'à dire qu'il fallait nous jeter à la mer ; et une autre fois, qu'il vaudrait mieux avoir à faire à quatre diables qu'aux quatre missionnaires que nous étions, et cela parce que nous nous opposions à leur lubricité. Vous pouvez conclure de cela tout le reste.

Je finis en vous suppliant à deux genoux, car c'est en cette posture que je suis, de deux choses : 1°-de vous ressouvenir d'un misérable pécheur au Saint-Sacrifice. 2°-de saluer Messieurs CORNIER, PICQUOT et LASALLE lorsque vous leur écrirez, car je n'ai pas le temps.

Je suis du fond du cœur votre

MONTMASSON

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR JOLLY

1669

Nouvelles Acquisitions Françaises 9345 folio 10

Bibliothèque Nationale

Vous nous avez demandé ci-devant l'instance faite par Monsieur l'abbé PAULMIER pour le vicariat apostolique des Terres-Australes et de l'île de Madagascar, et vous avez écrit que c'était en faveur de Messieurs de Saint-Sulpice qu'il faisait cette demande, bien que nous ayons sujet de croire que c'est plutôt en faveur du séminaire

des Nations étrangères, dont Monsieur DE MEUR est supérieur ; vous avez mandé que la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide n'inclinait pas à accorder cette grâce, et on dit ici qu'elle est déjà faite, et que les vicariats apostoliques desdites Terres Australes et de Madagascar sont donnés audit Monsieur l'abbé PAULMIER ou qu'au moins le décret en est fait.

Quant aux Terres Australes, nous n'avons que faire en cela, mais pour Madagascar, il est aisé de juger que cela nous importe, et voici les raisons pour lesquelles il n'est pas à propos que ledit Monsieur PAULMIER en soit pourvu.

1°- il n'y a pas de nécessité d'envoyer un vicaire apostolique dans l'île de Madagascar, n'y ayant pas encore assez de chrétiens pour cela, y ayant un préfet de la mission établi par la Sacrée Congrégation, lequel suffit pour le présent, sans avoir besoin d'un vicariat apostolique, au moins sitôt. Et c'est ce qui a fait que nous n'avions pas cru nous devoir presser pour supplier la Sacrée Congrégation de constituer un des nôtres pour vicaire apostolique dans cette île.

2° - Les nôtres qui ont été en cette île-là depuis 20 ans, et ceux qui y sont maintenant sont membres de la Congrégation et y ont vécu jusqu'à présent en très grande paix et union entre eux, et avec très grande édification du prochain par la grâce de Dieu, sans qu'on en ait eu aucun sujet de plainte.

3°- S'il y avait quelque raison particulière pour établir dès à présent un vicaire apostolique en ce pays-là, il semble plus à propos d'en constituer un du nombre des missionnaires qui sont déjà dans le pays, qui en ont l'expérience et qui en savent et parlent la langue, où, si on y en veut envoyer un exprès, le supérieur général de la Congrégation.

Suit le folio 11 : Il est aussi très à propos de vous mander comment il est arrivé si cela est, que le vicariat de Madagascar a été donné à Monsieur PAULMIER qui assure ne l'avoir pas demandé ; ce que nous ne croyons pas. C'est ce qui nous fait penser que Messieurs les ecclésiastiques du séminaire pour la conversation des infidèles auraient procuré cela.

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR JOLLY A ROME

1669

Nouvelles Acquisitions Françaises 9343 – folio 8-9

Bibliothèque Nationale

Vous aurez vu, Monsieur, par le mémoire que je vous envoyai il y a quinze jours au sujet des vicariats apostoliques des Terres Australes et de Madagascar, quelle était

notre intention là-dessus et comme nous ne prenons pas d'intérêt au premier ; mais que pour l'autre, il nous importe qu'il ne soit donné qu'à un prêtre de notre Congrégation. Et je crois que vous aurez tâché de faire en ce qui regarde cette affaire ce que je vous priais alors. J'ajoute maintenant que Monsieur l'abbé PAULMIER nous dit hier :

1°- que c'est Monsieur LESLES qui poursuit cette affaire pour lui et pour Messieurs du séminaire des Nations Etrangères, dont Monsieur DE MEUR est supérieur.

2°- que la grâce est déjà accordée en sa faveur, bien que le décret ne soit pas levé.

3°- qu'il ne désire pas être chargé du vicariat de Madagascar, parce que cela le troublerait dans son dessein des Terres Australes pour les raisons qu'il a représentées à Monseigneur le Nonce et qu'il nous a communiquées, nous priant même de nous joindre avec lui pour le persuader la même chose à la Sacrée Congrégation ; et ses raisons sont les mêmes que celles de notre mémoire.

4°- il nous a priés d'agir de concert avec ledit Monsieur LESLES, son correspondant en cette affaire. Cela me donne peine de comprendre, premièrement, comment Monsieur LESLES vous a pu dire que c'étaient Messieurs de Saint-Sulpice qui poursuivaient ce vicariat apostolique pour eux, vous spécifiant même que la Sacrée Congrégation n'y inclinait pas, à cause qu'elle n'est pas contente de l'un d'eux ; deuxièmement, comment il vous a dit qu'elle inclinait à nous le donner dans le temps-même qu'il l'obtenait pour ledit sieur PAULMIER.

Je vous donne avis de tout ceci, à ce que vous soyez informé de tout ce qui se passe, et que cela vous donne sujet de ne vous ouvrir audit Monsieur LESLES qu'avec discrétion, bien qu'il ne faille pas que vous lui reprochiez de vous avoir parlé de cette affaire avec moins de sincérité en ces deux points susdits, vous pourriez néanmoins, comme en riant, lui dire :'Vraiment, Monsieur, vous êtes celui qui avez soin de procurer le vicariat apostolique pour Monsieur l'abbé PAULMIER qui entreprend cela avec Messieurs de la congrégation de Monsieur DE MEUR, et quand la grâce lui est accordée, vous me dites que la Sacrée Congrégation n'y incline pas et que même elle incline à nous la donner, à cause qu'elle n'est pas satisfaite de Messieurs de Saint-Sulpice. Comment cela s'entend-il ?'

Au reste, pour ce qui est de l'affaire, vous vous comporterez comme je vous ai mandé, témoignant que nous n'avons aucune pensée pour les Terres Australes, mais pour Madagascar ; il ne serait pas du bon ordre que l'on y mît un vicaire apostolique qui ne fût pas de notre congrégation, et qu'une même personne ne peut s'acquitter du devoir de ces deux vicariats, pour les raisons contenues dans ledit mémoire du pénultième ordinaire (c'est-à-dire du pénultième courrier) d'autant plus que Monsieur l'abbé PAULMIER lui-même ne désire point avoir celui de Madagascar, au contraire, il craint d'en être chargé.

Il sera bon que vous ouvriez le discours avec Monsieur LESLES pour lui dire que Monsieur l'abbé PAULMIER nous a priés d'écrire et agir de concert avec lui dans cette affaire pour empêcher qu'on ne le charge dudit vicariat apostolique de Madagascar.

LETTRE DE MONSIEUR L'ABBE PAULMIER A MONSEIGNEUR LE NONCE EN **France** (extraits)

En 1669

Nouvelles Acquisitions Françaises 9343 – folios 5-7

Bibliothèque Nationale

Monseigneur,

Sachant qu'à l'occasion du mémoire que j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Seigneurie illustrissime relativement à l'affaire de la mission des Terres Australes, la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi avait jugé à propos d'accorder cette mission accordée au Saint-Siège pour les Terres Australes, d'y assigner un préfet et un vicaire apostolique et que tout cela était confirmé par Sa Sainteté ;

8°- La Congrégation des Prêtres de la Mission établie par le grand serviteur de Dieu, Monsieur Vincent de Paul, qui forme un corps régulier et qui possède bon nombre de maisons dans différentes provinces, a déjà obtenu de la Sacrée Congrégation la mission apostolique pour Madagascar, ainsi que sa direction et un prêtre de cette congrégation en est nommé préfet. Ces bons prêtres éprouvent là, depuis quinze ou seize ans qu'ils y sont, bien des fatigues, des ennuis, des pertes de sujets dont quelques unes ont déjà souffert le martyre, et il ne parait pas convenable de les molester sur une chose qui leur appartient à tant de titres, indépendamment de celui de la possession et de leurs mérites.

9°- Le Vicaire Apostolique destiné à la fois pour Madagascar et les Terres Australes serait pris ou parmi les Prêtres de la Mission dudit Monsieur Vincent ou parmi les ecclésiastiques qui s'offrent pour porter l'évangile aux habitants des Terres Australes. Si on le prend parmi les ecclésiastiques, ce sera porter quelque préjudice aux Prêtres de la Mission, ce qui me ferait beaucoup de peine. Si, au contraire, on le prend parmi les membres de leur Congrégation, les ecclésiastiques qui seraient dans leurs Terres Australes le regarderaient comme un joug d'autant plus onéreux qu'ils seront sortis des séminaires et des communautés appartenant à des instituts différents. Dans l'un et l'autre cas, ce serait atteler ensemble le bœuf et l'âne et c'est ce que défend la Sainte Ecriture.

10°- Il n'est pas certain que les Prêtres de la Mission veuillent se charger des Terres Australes, se trouvant avoir à Madagascar une trop abondante moisson pour les occuper et un bon nombre de maisons en Europe à pourvoir de sujets. De leur côté, les ecclésiastiques qui se proposent de porter le christianisme dans les régions australes ne voudraient pas mettre leur gaule dans la moisson de cette Congrégation dont les Prêtres qui la composent sont des ouvriers évangéliques plus dignes et meilleurs qu'eux. Enfin, la distance qui sépare Madagascar et les Terres Australes n'étant pas moindre que celle qui sépare l'ancienne France de la nouvelle, cette distance mettrait le Vicaire Apostolique résidant à Madagascar dans l'impossibilité de s'occuper efficacement de la mission qui serait établie dans les Terres Australes, et la direction à Madagascar ne serait que bien faiblement utile à ceux qui se trouveraient dans les Terres Australes. Et, en tout état de choses, il serait trop expédient que le Vicaire Apostolique concédé pour les Terres Australes fut déchargé du soin des âmes de Madagascar et résidât dans la vaste contrée du midi.

Je supplie très humblement et avec les plus vives instances Votre Seigneurie illustrissime de vouloir bien me continuer ses bons offices et soumettre les motifs mentionnés ci-dessus à Notre-Seigneur et à la Sacrée-Congrégation afin qu'il soit pourvu à cette mission conformément à la sagesse de cette Sacrée-Congrégation.

Faut-il rester à Madagascar ?

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR JOLLY

ETAT DE LA MISSION EN 1669

Je vous mandai la semaine passée que je vous enverrai la copie d'une lettre que nous avons reçue depuis peu de Monsieur ROGUET, datée du 6 mars 1669, mais comme elle est encore fort longue, que le port en coûterait beaucoup et que d'ailleurs elle ne contient qu'une continuation de plusieurs choses, différentes à la vérité des premières, mais qui, néanmoins, vont toutes à faire voir le pauvre état de la religion parmi les Français et par conséquent parmi les insulaires qui, ayant horreur des vices et dérèglements de nos chrétiens, sont fort détournés de notre religion.

Je vous dirai seulement que si les choses avaient à continuer de la sorte, il n'y aurait rien à faire, ou fort peu, en ce pays-là, encore serait-ce en souffrant beaucoup, et qu'il faudrait penser à quitter cette mission comme Monsieur ROGUET le marque fort bien. Et cela d'autant plus que les Messieurs de la Compagnie des Indes qui ont reconnu que le commerce et le gain temporels qu'ils pourraient faire dans cette île serait fort petit, l'ont depuis peu abandonné et remise entre les mains du Roi, se contentant de tenir là un homme ou deux pour correspondant et pour leurs vaisseaux qui allant aux Indes, pourront quelquefois toucher là selon leurs besoins. Et quoique leur autorité jusqu'ici ait été fort petite là, à cause de celle des

gouverneurs autrement appelé vice-roi, qui entreprend trop et semble se soucier fort peu d'eux et de nous aussi bien que de la religion, nous ne laissions pas néanmoins de recevoir quelque petit appui de ces Messieurs-là. Il n'y aurait rien, dis-je à espérer, si ce n'est que le Roi a relaté de rappeler ici le vice-roi par les vaisseaux qui iront, de mettre à la place un autre et de donner aussi du commandement à Monsieur CHAMPMARGOU qui est depuis longtemps dans l'île, homme craignant Dieu et de piété et de nos bons amis. Et comme il déplore le misérable état présent, et que d'ailleurs le Roi enverra des ordres précis pour y remédier, il y a sujet d'espérer que l'île et les affaires changeront de face. Nous verrons plus clair à tout cela ; ils pourront mieux résoudre ce que nous aurons à faire quand nous aurons reçu réponse aux lettres que nous écrivons à Monsieur ROGUET par les premiers vaisseaux qui partiront. Il est vrai qu'il se passera du temps entre ci et là, mais nous ne pourrons juger de ce que nous avons à faire qu'après ladite réponse.

Cependant, je ne sais si vous pourriez apprendre si les Récollets ont un pouvoir général du Pape d'aller partout annoncer l'Evangile comme il est dit dans la lettre que vous avez vue, qu'ils s'en vantent. Cela n'a guère d'apparence ; et s'ils ont demandé depuis peu par quelque particulier à cette mission-là.

Monsieur ROGUET me mande aussi une particularité touchant ces Messieurs du séminaire des pays étrangers, dont il est bon que je vous fasse part comme je l'ai fait à Monsieur POITEVIN qui n'en avait rien appris. Voyant les propres termes de la lettre de Monsieur ROGUET qui, quelques pages auparavant, parlant de Monsieur FRACHEY qui était un bon prêtre et qu'il s'était nommé associé à ces Messieurs de la Chine, et qui en attendant des occasions pour aller aux Indes, était allé à Madagascar avec Monsieur ETIENNE pour y travailler autant de temps que la Providence le permettrait et que Monsieur DE BOURGES avec les autres prirent dernièrement en partant, avec eux, parlant, dis-je, dudit sieur, il dit : feu Monsieur FRACHEY, sans s'expliquer davantage ; voici comme il dit ensuite : vous aurez peut-être hésité lisant 'feu Monsieur FRACHEY'. Je vous ai mandé par plusieurs de mes précédentes comme il avait choisi le parti de la Chine ; mais ne se contentant de sa bonne volonté en a disposé avant qu'il fut arrivé. Il mourut entre Surate et Mahutipala, d'une fluxion qui lui tomba sur la poitrine. Nous lui avons rendu ici nos derniers devoirs sitôt que nous avons la nouvelle de sa mort. Je ne doute pas non plus que vous ne le recommandiez aux prières de la Compagnie, aussi bien que Monsieur DE BOURGES avec ses compagnons, lesquels tous l'on croit devoir revenir. Et même un bruit court ici qu'on les attend à Surate ayant trouvé toutes les avenues de leurs missions fermées, la persécution s'étant grandement échauffée en ces pays-là depuis la mort du Révérend Père Adam, jésuite, lequel en qualité de grand mandarin du Roi adoucissait fort les esprits des prêtres qui semblaient avoir peur de la ruine du nom chrétien. Nous avons nouvelle depuis qui confirme celle-ci et que le Tartare en peu de temps a envahi toute la Chine ; et pour empêcher que le nom de Jésus-Christ ne passe dans les lieux de la conquête, il fit déserter toutes les places, villages et

bourgades qui sont tirant vers les quartiers de la mer, même jusqu'à 30 lieues dans son royaume ; ne se souciant pas de perdre son commerce, pourvu qu'il puisse empêcher les missionnaires d'y entrer. Nous n'avons rien de certain de Messieurs les évêques qui conduisent cette mission.

Nous ne possédons pas la lettre de Monsieur ROGUET du 6 mars 1669 dont parle Monsieur ALMERAS.

Dans la lettre qui va suivre, Monsieur ALMERAS annonce à Monsieur BOURROT qu'il n'enverra pas d'autres missionnaires pour deux raisons : la première est l'état de la religion à Madagascar et des nombreux empêchements qui s'y présentent ; la seconde est le fait que peu de confrères se proposent pour cette mission.

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR BOURROT

1er mars 1670

Archives de la Mission

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Nous vous écrivîmes au mois de février de l'année passée en réponse à vos lettres de septembre 1668, et au mois de juillet dernier je vous envoyai un duplicata de votre principale lettre dudit mois de février comme présentement je vous en envoie une autre de la lettre que je vous écrivis audit mois de juillet. Nous reçûmes dès lors votre paquet du mois d'octobre 1667, que Monsieur DE BOURGES nous a envoyé des Indes, qui nous a beaucoup servi pour mieux entendre ce que vous nous avez écrit depuis, plus courtement et obscurément, parce que vous supposiez que nous avions reçu ce paquet-là qui n'est pourtant arrivé que vingt mois après sa date. Peu après, nous a été rendue votre lettre du 6 mars 1669 ; et depuis deux mois seulement nous avons reçu votre paquet du mois de juillet 1668. La voie des Indes est sûre, mais comme vous voyez, elle est longue.

Vous nous avez pleinement informés de l'état de la religion, des empêchements au progrès de l'Evangile, et des difficultés que vous trouvez en l'exercice de vos fonctions, de l'état de la famille, et des autres choses qui se passent. J'ai été fort aise, d'un côté, de tout ce détail, parce que votre esprit y paraît beaucoup judicieux, votre jugement bien éclairé, votre conduite fort sage, votre zèle ardent et discret, et votre courage assez ferme pour ne vous laisser point abattre parmi tant de contradictions et d'impiétés. Oh ! Monsieur que cela me console lorsque d'un autre côté je considère les divers sujets d'affliction qui vous environnent dont le plus grand est la perte des âmes, tant des chrétiens que des infidèles, à quoi vous ne pouvez remédier, le vice étant autorisé, et la vertu décriée et persécutée. Je compatis grandement à votre cœur

charitable qui est percé de douleur de ces désordres impunis et fomentés. Mais je m'en affligerais encore davantage si je n'espérais que Dieu en arrêtera bientôt le cours, si déjà il n'est arrêté, sinon en tout, au moins en parti, par quelque changement fait ou à faire de delà ; par lesquels aussi vous serez appuyé et aidé à travailler pour Dieu avec plus de liberté et de succès. Néanmoins, nous ne vous envoyons aucun secours d'hommes pour cette fois, comme peut-être vous vous y attendez, parce que sachant par votre propre témoignage l'étrange confusion où se trouve le christianisme de delà, et l'impossibilité morale de l'en retirer sans l'autorité temporelle, ce serait une imprudence d'envoyer si loin de nouveaux prêtres, avant d'être assuré que vous y pourrez travailler librement et utilement. C'est sur quoi j'attends de vos nouvelles. Outre qu'il se présente très peu d'ouvriers pour aller si loin, peut-être à cause des difficultés qu'on apporte au bon succès de cette mission. Et vous savez que nous n'y envoyons personne qui ne le demande, qu'ils n'ont pas les qualités requises, ou parce qu'ils sont trop occupés où nous avons à entretenir les nouveaux établissements, et sommes fort pressés d'en accepter de nouveaux. J'attends aussi réponse à plusieurs demandes que je vous ai faites par mes précédentes et que je vous réitère par les mémoires ci-joint, ne pouvant prendre de résolutions certaines que nous ne soyons éclairés sur tous ces doutes, après quoi nous vous enverrons du secours si nous pouvons ou vous tirerons de peine d'une façon ou d'une autre, moyennant la grâce de Dieu. Nous ne pouvons non plus présentement convenir avec Messieurs des Indes ou avec le Roi de l'entretien de vos personnes et des autres choses sur lesquelles on vous a fait difficulté par le passé, et parce qu'on nous promet qu'on ne vous en fera plus, et qu'il importe que je reçoive auparavant de vos nouvelles avant de nous plaindre et de rien régler. Cependant nous pourvoyons à ce qui vous est le plus nécessaire par l'envoi des étoffes et autres choses vous avez demandées, dont vous verrez la qualité et la quantité dans le mémoire ci-joint. Il est vrai que nous ne vous envoyons point d'eau-de-vie, ni du vin d'Espagne, parce qu'il nous eût fallu envoyer un homme exprès en Bretagne, et au port pour les acheter, les faire charger, et les recommander, à cause que personne des nôtres ne s'y doit embarquer pour en prendre soin. Monsieur BERRIER, un des principaux de ces Messieurs, qui est de nos bons amis, nous a détourné de faire cette dépense, disant que rien ne vous manquera ; qu'ils donnent bon ordre à ce qu'on vous fournisse toutes les commodités de la vie, et qu'il vous recommandait à cet effet très expressément à Monsieur DE LA HAYE qui s'en va prendre la place Monsieur DE MONDEVERGUE. Et comme nous avons représenté qu'on nous avait ci-devant donné la même assurance, et que néanmoins on y avait manqué, on a répondu qu'il n'en sera pas de même à présent, qu'il y aura un meilleur ordre. Nonobstant cela, nous voulions vous envoyer de l'argent pour acheter vous-même delà les choses dont vous pourriez avoir besoin, et on nous a dit de ne pas le faire, parce que si on savait que vous eussiez de l'argent pour faire vos provisions, on négligerait de vous les fournir. Nous verrons donc encore cette fois comment ils vous traiteront, vous nous le direz. Pour ce qui est des calices, ornements et autres tels besoins, c'est à ces

Messieurs à pourvoir votre église de tout, puisque c'est leur paroisse. Mais nous ne voulons les presser ici de rien que nous ne sachions au préalable et on y a satisfait de delà, ou s'il y a espérance que leurs officiers y satisferont.

Nous avons fait acheter de la rassade, mais pour vous l'envoyer secrètement, il est difficile, et nous ferions mal de l'entreprendre et nous n'avons garde de le faire ; et d'ailleurs d'en parler à ces Messieurs ce serait en vain, parce que vraisemblablement ils ne le permettraient pas. Ils n'imagineraient que vous en voudriez faire trafic, quoique ce soit fort éloigné de votre pensée et de la nôtre, votre dessein n'étant que de pouvoir subsister sans les importuner, et de pouvoir faire quelque bien aux pauvres Noirs pour les attirer aux instructions et au baptême. Outre que l'incertitude de l'état présent des affaires de l'île nous oblige à différer de nous expliquer avec eux comment nous avons à vivre ensemble de delà ; que nous ferons mieux quand j'aurai reçu votre réponse aux demandes que je vous fais, vous me manderez s'il vous plait, afin qu'ensuite, au premier embarquement, nous pourvoyions à l'avenir d'une façon ou d'une autre.

A propos de trafic, quoique je sois certain que vous n'avez besoin, Dieu merci, d'aucun avertissement pour vous en garder, je vous envoie néanmoins la copie d'un décret du Pape Clément qui en fait de très expresses défenses à toutes sortes de missionnaires.

J'avais écrit à Rome pour savoir de qui les Récollets prennent mission quand ils vont aux infidèles, et s'ils ont quelque pouvoir à Madagascar de la part de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide, et voici la réponse qu'on m'a faite dans un extrait de lettre que je vous envoie.

Nous avons reçu le fils de Monsieur DE CHAMPMARGOU avec Laurent, son compagnon, et Jean, petit garçon que vous nous avez adressé pour le faire élever chrétiennement, et même aux Lettres, pour essayer si on pourrait un jour le faire prêtre pour servir en son pays. Sur quoi je vous dirai que nous les avons tous mis chez un maître d'école qui a d'autres pensionnaires pour leur apprendre à lire et à écrire, et ensuite nous verrons quelle disposition ils auront pour le latin. Car quant aux mœurs, il sera difficile d'en bien juger qu'ils n'aient au moins vingt ans ; souvent la jeunesse, quoique bien élevée jusque-là, se détraque par après ; les passions se fortifiant pour lors et se réveillent. Je sais au reste que vous avez de particulières obligations à Monsieur DE CHAMPMARGOU, et qu'il est si honnête de sa personne et si bien faisant, qu'il mérite que nous lui rendions tous les services possibles. Néanmoins, Monsieur, il eut été bon quand il vous proposait de nous confier l'éducation de son fils et de Laurent, son filleul, de ne vous promettre pas que nous ferons cela pour lui, mais de lui faire agréer de nous en écrire auparavant, tant par ce que ces enfants encore bien petits, et par conséquent trop embarrassants, que parce qu'en notre séminaire de St Charles on ne montre que les Humanités, et qu'il eût

fallu leur donner un Régent exprès pour leur apprendre à lire et à écrire. Je dis la même chose non seulement pour les lettres de change qu'il nous a adressées, qui ont presque donné occasion de nous mettre en mal avec ces Messieurs de la Compagnie des Indes pour les avoir voulu presser de les accepter, et pour m'être imaginé que vous étiez riches de delà, et que c'était vous qui nous remettiez cette somme sous le nom de Monsieur DE CHAMPMARGOU pour nous appartenir et non à lui, mais encore des acquisitions de fonds et de métairies qu'il nous obligeait, par sa procuration, de faire en Poitou, qui est chose à quoi nous sommes fort malpropres, n'entendant rien à faire des achats de cette nature. Aussi n'avons-nous pas voulu nous y engager pour cette raison-là et pour d'autres, encore que je marque à Monsieur DE CHAMPMARGOU par la lettre ci-jointe, par laquelle je lui rends compte de tout. Nous n'avons pas même reçu les 12.000 livres qu'il destinait à cet acquisition, et ayant seulement touché les mille écus destinés pour ses parents, nous avons été assez empêchés à faire tenir secrètement les deux mille cent livres qui étaient à distribuer à Monsieur son frère et à quatre de ses sœurs, le reste étant pour l'entretien de son fils et de son compagnon dans ce commencement.

Pour l'entretien du troisième, il va sur notre bourse, et, apparemment, ce sera une dépense inutile ; car sans un petit miracle, il ne se rendra jamais capable de ce que vous prétendez ; ces Noirs étant naturellement libertins, fainéants, peu éclairés, incapables des sciences et des choses spirituelles ; et nous pourrons bien vous renvoyer celui-là à la première occasion, après que nous l'aurons un peu plus éprouvé. C'est pourquoi, Monsieur, si vous nous en aviez écrit auparavant de nous l'envoyer, vous auriez évité bien de la dépense et des inconvénients. Et vous le deviez d'autant plus faire que la chose ne pressait point, et que vous auriez pu l'envoyer par un autre embarquement après notre réponse. Je vous prie donc, Monsieur, dorénavant, de ne nous plus engager en chose de conséquence sans avoir su de nous si nous le trouverions à propos.

Je vous a déjà mandé par deux différentes voies que le Conseil de plusieurs avocats de Paris est que vous seriez mal fondé à rien prétendre sur les mille écus que le nommé parisien de…avait mis entre les mains de notre frère Guillaume LEBRUN et dont, par sa codicille, il vous faisait don de la moitié et à ses parents de l'autre. Car outre que ce codicille a été trouvé défectueux en soi, et n'étant pas dans les formes, on a jugé que le tout doit appartenir à l'enfant duquel, pour lors, la femme était enceinte. Du dire que cet enfant étant tout noir ne peut pas être d'un père Blanc, vous ne seriez pas bien reçu à mettre cette raison en avant, parce qu'elle irait à diffamer la mère, et à déshériter l'enfant pour profiter vous-même de la succession. Je suis d'avis que vous laissiez là cette affaire, vous contentant du premier legs qu'il vous fit par son testament qui n'étant que de deux ou trois cents livres, pour prier Dieu pour lui a été jugé bon.

Je trouve bonnes les raisons que vous avez écrites pour transporter le séminaire d'Imours au Fort-Dauphin.

Je suis fort en peine de la grande infirmité de Monsieur JOURDIÉ et de Monsieur MONTMASSON, d'autant plus qu'elle est provenue en partie du peu de force qu'ils ont eu à s'abstenir de manger des choses qu'ils savaient bien leur être nuisibles. Cela m'afflige ; je me console néanmoins de l'espérance, que s'il plaît à Dieu de les rétablir, ils se ménageront mieux. Vous les avez envoyés à cet effet en l'île de Bourbon, où l'air est fort salubre. Dieu veuille qu'il leur profite. Je loue Dieu du soin paternel que vous avez des soins et des malades, et des frères aussi bien que des prêtres, non seulement pour leur conservation et leur santé, mais pour les tenir gais et contents ; pour les maintenir en paix et en bonne intelligence ensemble, aussi agréables à Dieu et utiles au prochain ; faisant cela, vous faîtes le devoir d'un bon et vigilant supérieur, et faisant d'ailleurs tous les biens que vous pouvez au dehors. Il y a sujet d'espérer que votre fidélité en peu, vous fera mériter d'être établi sur beaucoup. J'ai pour vous des sentiments d'estime et d'affection que je ne puis exprimer, et je vous prie, Monsieur, de veiller singulièrement à votre propre conservation, pour l'amour de Notre-Seigneur, qui en sera glorifié, parce qu'il y va de son service.

Nous n'avons passé aucun traité par écrit avec ces Messieurs des Indes pour savoir à quoi précisément ils étaient obligés envers nous et nous envers eux.

Il est arrivé une affaire qui semblait assez fâcheuse pour notre petite Congrégation, et qui a néanmoins tourné à son avantage par la conduite paternelle de Dieu. J'en ai fait une lettre circulaire à toutes nos maisons, laquelle je vous envoie avec l'arrêt qui est intervenu, où vous en verrez le sujet, vous les communiquerez, s'il vous plaît, aux nôtres de delà, tant prêtres que frères, ou à tous ensemble, ou à chacun en particulier.

Dieu a disposé de plusieurs de nos frères depuis quelque temps, dont je ne vous ai pas encore écrit ce me semble, au nom de la plupart, savoir de Martin DESMARETZ, Antoine PREVOST, François BOUON, Jean POMBAS, Pierre FOSSE et Matthieu RENARD, et récemment il nous est mort un bon prêtre à Agde qui était votre compatriote et de votre ville de Lille nommé Monsieur FLORENT. Je les recommande tous à vos prières et à celles de votre chère famille.

J'ai prié quelques uns de nos prêtres de vous écrire nos petites nouvelles.

J'ai fait un nouveau mémoire que j'ai joint à la présente lettre, auquel je vous prie de me faire réponse, et aussi aux autres mémoires que je vous ai ci-devant envoyés, dont voici la copie. Si déjà vous m'en aviez adressée la réponse, ne laissez pas, s'il vous plaît, de me l'envoyer encore ; ce que vous observerez, s'il vous plaît, toujours pour toutes les choses que vous m'écrivez qui seront de quelque conséquence, me les adressant par différentes voies, afin que si l'une manque, l'autre supplée.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur.

P.S. En vous adressant ce duplicata, je ne vous envoie pas les divers mémoires et autres papiers y mentionnés parce que je vous les ai déjà envoyés par deux fois, à la réserve du dernier mémoire.

Votre très humble serviteur

ALMERAS

Dans la lettre qui suit, Monsieur ALMERAS pose clairement la question de savoir si la Congrégation doit rester ou non à Madagascar et demande l'avis de Monsieur ROGUET.

LETTRE DE MONSIEUR ALMERAS A MONSIEUR ROGUET

25 février 1671

Archives de la Mission

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Messieurs de la Compagnie envoyant aux Indes deux de Messieurs les Directeurs dont l'un se nomme Monsieur GUESTON et l'autre Monsieur BLOT qui est de nos amis, on nous a dit qu'ils ne toucheront point à Madagascar ; néanmoins, à tout hasard, je vous écris pour n'en perdre aucune occasion. Peut-être que par quelque accident ils changeront de résolution, ou qu'au moins ils vous enverront ce paquet de Surate quand ils seront arrivés, comme Monsieur BLOT m'a promis. Je reçus la vôtre du 25 février 1670 dès le mois de juillet dernier. Je vois que vous aviez été malade et que vous commenciez à vous remettre quoique vous fussiez encore faible ; que Monsieur BOURROT était allé au ciel recevoir la récompense de ses souffrances, de ses travaux, et du zèle qu'il avait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; que Monsieur JOURDIÉ était toujours incommodé en l'île de Bourbon, et en danger de sa vie, que vous étiez résolu de le rappeler au Fort-Dauphin et de le renvoyer en France à la première occasion. Que Monsieur MONTMASSON était auprès de vous en meilleure santé ; que notre frère Jean BOUCHER s'était noyé, et qu'entre les autres frères, il y en a quelques uns de lâches, désobéissants et peu attachés à leur vocation. Voilà bien des sujets d'affliction, qui, avec les autres empêchements que vous trouvez au succés de votre mission, nous font douter de plus en plus de ce que nous avons à faire. Vous m'écrivez plusieurs autres choses auxquelles il se trouve que j'ai répondu par avance par la lettre que je vous ai écrite le premier mars de l'année passée, et

n'ayant presque rien à vous dire de nouveau, je vous en envoie le duplicata en cas que vous n'ayez pas reçu cette lettre-là. J'ajoute seulement qu'entre les difficultées qui sont de votre état et du nôtre pour continuer cette mission, celle-ci est considérable, que les vaisseaux n'iront plus guère à Madagascar ; on les envoie droit aux Indes, ces Messieurs ayant presque abandonné cette île, et je ne sais si le Roi ne l'abandonnera pas aussi. Mais quand il enverrait quelques vaisseaux de temps en temps, comme de deux ou trois en trois ans, il s'en passera quatre ou cinq sans recevoir de réponses aux lettres, et encore plus avant qu'on puisse remédier aux besoins de votre mission, qui, moralement, ne peut subsister que par le changement des personnes infirmes et incorrigibles. C'est le remède que nous avons de deçà pour maintenir les maisons, joint aux lettres qu'on leur écrit tous les mois, tous les quinze jours ou tous les huit jours, et quelquefois plus souvent. Les Jésuites ont dans les Indes Orientales et Occidentales diverses maisons qui s'entr'aident, et même des provinciaux qui les visitent, qui écoutent et parlent à chaque particulier, qui redressent tout, et qui changent les personnes d'un lieu à un autre. Tout cela sert à conserver la Règle et le bon ordre parmi eux ; mais les missionnaires de Madagascar étant si peu en nombre et si éloignés, privés presque de tous ces secours-là, ne peuvent, ce semble, se maintenir longtemps sans miracle, et ne feront par conséquent que peu ou point de fruit. Au lieu que de deçà, ils seraient assistés spirituellement et très utilement employés. Les biens que la Compagnie y fait sont effectifs, assurés, et reconnus des Externes aussi bien que de nous. Cela étant, Monsieur, je vous prie de penser devant Dieu s'il est plus expédient de vous en revenir tous que de languir et de vous conserver inutilement de delà ; je dis inutilement, supposant que vous ne puissiez faire aucun progrès en la Religion Chrétienne, ou par la mauvaise disposition des Noirs, ou pour d'autres empêchements. Mais s'il y avait une apparence d'y travailler avec un notable succés et d'y conserver les fruits de vos travaux, mieux qu'on a fait par le passé, je serai bien aise de savoir sur quoi cette apparence est fondée, et ce qu'il y aurait à faire de notre côté et du vôtre ; je vous prie donc d'en conférer entre vous, de m'en mander vos amis et d'attendre notre détermination.

Quoique vous m'ayez fait réponse à plusieurs choses que vous avais demandées, pour voir ce que nous avons à représenter ici à ces Messieurs de la Compagnie et la résolution que nous avons à prendre avec eux, j'attends néanmoins d'autres éclaircissements de vous sur un nouveau mémoire que je vous ai envoyé, dont la copie est ci-jointe ; et nous ne ferons aucune proposition que nous ne les ayons reçus.

Cependant, si Monsieur JOURDIÉ est hors d'espérance de guérir, et qu'il soit en état de rentrer en France, je vous prie de nous le renvoyer, comme aussi notre frère Gérard MINSER en cas qu'il vous fasse toujours de la peine dans ses murmures et désobéissances. Si ces Messieurs de la Chine l'avaient emmené aux Indes, ainsi qu'ils ont fait Louis RIGAUT, la perte n'en serait pas grande pour nous.

Néanmoins, si ces Messieurs les ont sollicités à quitter notre Congrégation, et qu'ils ont dit que nonobstant les vœux, il n'y avait pas grand mal d'en sortir pour prendre leur parti, ce que j'ai peine à croire, nous aurions sujet de nous plaindre d'un tel procédé.

Quand je vous ai écrit de leur offrir votre maison lorsqu'ils passent ou repassent par Madagascar, je supposais qu'ils n'y séjourneraient que quinze ou vingt jours ; mais le long séjour qu'ils y ont déjà fait par deux fois, et qu'ils pourraient encore faire, les incommodités qui vous en reviennent, et les autres inconvénients spirituels que vous m'avez marqués sont que je vous prie de ne plus les loger du tout. Il vous sera plus facile de vous en excuser tout à fait que de les mettre dehors après les avoir reçus pour quelques jours. Je laisse néanmoins à votre prudence et charité d'en user autrement dans certains cas où le défaut de cette hospitalité serait trop rigoureuse.

J'ai reçu aussi deux mots de lettre de vous par Monsieur GERARD, chirurgien, dont l'un était à sa recommandation, et l'autre pour accompagner la partie du catéchisme que vous avez traduit, et la montre inutile que vous nous avez envoyée avec vos blancs signés. Ces lettres sont du 13 avril 1670. Il m'est arrivé qu'un vaisseau sur lequel était ledit sieur GERARD, et celui où était Monsieur DE MONDEVERGUE, où apparemment vous aviez mis vos lettres principales, n'est pas encore venu, et selon ce que j'ai appris depuis peu, ne viendra peut-être point du tout. Vous me donniez sans doute connaissance de ce qui vous regarde plus particulièrement. J'ai été fort mortifié de ce retardement, ou pour mieux dire, de la perte de ces lettres, qui apparemment ne viendront point, soit que le vaisseau soit perdu, soit qu'il soit allé aux Indes, comme on l'imagine.

Pour vous faire part de l'état présent de la Congrégation, je vous envoie une copie de lettre que j'ai envoyée à la plupart de nos maisons, à quoi j'ajoute les pertes qui nous sont arrivées l'année passée, savoir Monsieur LEBOISNE à St-Méen, de Monsieur MANCEAU à Metz, de Monsieur THIEBAULT à Gènes, et de Monsieur RICHARD à La Rose ; des frères Jules à Agen, Ciron au Mans, Denis et Lebey à Saint-Lazare, et Nicolas MALET à Troyes. Je les recommande tous aux prières et sacrifices de votre maison. Comme aussi l'âme de feu Mgr notre archevêque qui mourut le premier jour de cette année. Il avait une grande bonté pour la Compagnie, et nous avons reçu de lui plusieurs grâces spirituelles et temporelles : Monseigneur de Rouen a été nommé à l'archevêché de Paris.

Vous nous exprimez fort bien les peines que vous avez en la conduite des autres : qui sont d'autant plus grandes que les remèdes à leurs besoins vous paraissent éloignés. C'est ce qui vous fait mander avec instance votre décharge ; je vous compatis beaucoup dans les divers sujets d'afflictions qui exercent votre patience, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie pour bien porter toutes vos croix, et en particulier la charge de la petite famille qui vous peine si fort. Je la salue et je l'embrasse fort

cordialement en son chef et en ses membres. Je n'écris qu'à vous seul pour cette fois à cause de la grande incertitude que nos lettres vous soient rendues ;

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur votre très humble serviteur. ALMERAS

LETTRE DE MONSIEUR ROGUET A MONSIEUR ALMERAS

Fort-Dauphin, le 26 octobre 1671

Mémoires de la CM, 571-581

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction s'il vous plait.

J'ai répondu le plus exactement possible à tous les mémoires de votre part par la flotte de Monsieur l'Amiral, le 1er mars de l'an passé. Le navire la 'Marie' qui reconduisait Monsieur le Vice-Roi en France, et a quitté cette rade au commencement de février dernier, porte les réponses et tous les avis que nous avons cru devoir donner sur l'état présent de cette maison. Je ne doute pas que ce navire soit arrivé heureusement en France, et que toutes nos dépêches ne vous aient été fidèlement remises aussi bien que celles envoyées par le capitaine LA MOISSE qui a dû arriver à peu près il y a deux ans. C'est ce que nous apprend le petit bâtiment du Roi nouvellement arrivé, et séparé par le gros temps de deux autres navires dont l'un s'appelle le 'Brutus', portant l'Amiral et toutes les lettres. Il nous tarde extrêmement de recevoir de vos nouvelles. J'aurais volontiers attendu son arrivée pour vous mander une réponse plus exacte, mais voyant que les navires se disposent à faire voile aux premiers jours, je n'agirais pas prudemment en différant davantage.

Les renseignements que vous a transmis la 'Marie', suffisent, ce me semble, pour vous instruire pleinement de l'état de cet établissement ; néanmoins, comme il est de la dernière importance que vous ayez nos réponses à toutes vos questions, vous serez peut-être étonné que j'aie si peu écrit. Ce n'est pas manque de bonne volonté ; mais une incommodité rapportée de la campagne m'a obligé de recourir à la main de mes confrères pour y suppléer.

Vous avez pu juger de l'état du pays, lors du départ de ce navire ; nous sommes toujours sur le même pied. La guerre continue ; la famine ne nous a pas quittés ; notre faiblesse augmente par la perte de ceux qui meurent journellement. Quant à nos ennemis, ils croissent tous les jours en nombre et en force. J'admire la Providence particulière de Dieu veillant à ce qu'une poignée de Français, réduits à quatre-vingt ou cent hommes, exténués de maladies, désarmés la plupart et séparés par leurs habitations, puissent vivre au milieu d'innombrables ennemis. Les Noirs du pays d'Anosse sont devenus les plus redoutables. Leurs trahisons et les assassinats le

prouvent. Nous craignons qu'ils ne fassent main basse sur tous ceux qui survivent, à moins que Dieu n'y mette la main.

Aujourd'hui, DIAN-MANANGUE, le meurtrier de feu Monsieur ETIENNE, est ici dans le Fort-Dauphin, en ami, à la vérité, mais accompagné de 1.200 hommes et d'autres Grands aussi, nos alliés, au nombre de 200. Il n'en faudrait pas la moitié pour anéantir tous les Français qui restent dans le pays. Est-il prudent d'avoir appelé ces gens et de les laisser ainsi considérer à loisir notre faiblesse ? Je laisse la réponse à la sagesse de Monsieur le Gouverneur. Ce que je sais, c'est que s'il arrivait le moindre différend, nous ne sommes aucunement en état de nous défendre, n'ayant ni hommes, ni armes, ni munitions de guerre ou de bouche. Voilà l'état réel de ce pays, incomparablement plus misérable qu'il ne l'a jamais été. Comment la France, ayant de si beaux desseins sur les Indes, paraît-elle abandonner ce poste si utile aux navires de passage et leur ayant toujours fourni largement les approvisionnements nécessaires ? On n'appréciera cet entrepôt que lorsqu'il sera perdu ; malheur qui arrivera peut-être plus tôt qu'on ne le pense.

Une grande flotte est passée, et, au lieu d'y laisser du renfort, elle en a retiré les meilleurs soldats ; au lieu de lui fournir des rafraîchissements et des choses nécessaires à la vie, elle a refusé d'y laisser un baril de poudre. Je ne m'étonne plus si chacun se retire de ce pays : je n'y vois quasi plus de Français. Depuis le commencement, environ 1.400 hommes sont venus dans cette île, et bien ! Je ne crois pas qu'il en reste trente. La plus saine partie se compose encore des passagers de feu Monseigneur le Duc DE LA MEILLERAYE. La sécurité est encore plus compromise à la campagne, où vols et brigandages se succèdent la nuit et le jour. Pour la sûreté de notre habitation, j'ai dû y mettre trois de nos Frères avec quelques Français qui font le guet continuellement. Les chemins sont si dangereux qu'on ne saurait sortir à cent pas du Fort, sans courir risque d'être attaqué par des bandits. RAMOUSAYE, dont je vous ai tant parlé dans ma dernière lettre, a bien demandé la paix ; mais comme il essuya un refus, il s'est ligué avec cinq ou six autres Grands, beaucoup plus puissants que lui, et tous ont même sollicité DIAN-MANANGUE de se joindre à eux pour achever la ruine des Français. Celui-ci a refusé jusqu'à présent, mais on ne sait si, de retour chez lui, il ne changera pas de dispositions. Les autres ne sont que trop forts pour attaquer et ruiner tous les Français. Il y a toute apparence qu'ils auraient déjà tenté un coup, si DIAN-MANANGUE, en se déclarant l'ami des Français, ne leur avait donné quelque ombrage. Ils attendent peut-être que ce Grand soit repassé dans son pays ? C'est au commandant d'aviser et de prendre les mesures salutaires.

Tel est l'état des Français ; ni leurs biens, ni leurs vies ne sont en assurance. Que le Ciel nous prenne en sa protection ! Car les officiers qui sont ici pour nous garder, n'y connaissent plus rien, tant les affaires sont embrouillées ; chacun est à bout, et il n'y a ni tête, ni bras pour nous secourir dans l'occasion. Les voleurs courent la campagne la nuit et le jour, pillent, brûlent et tuent tout ce qu'ils rencontrent. On ne cherche pas

à réprimer ces désordres qui désolent le pays ; que sera-ce lorsque nous aurons une armée de sept ou huit mille hommes sur les bras ?

On dira peut-être qu'une poignée de Français a battu jadis plusieurs milliers de ces gens : je l'avoue ; mais les temps sont changés. Alors il y avait de bons soldats, bien armés et fort redoutés des Noirs qui manquaient d'armes et de tactique ; mais depuis, les combats les ont aguerris, et les succès, encouragés. Ils manient leurs armes aussi adroitement que les Français et peut-être mieux. Nos vieux soldats sont morts, et les nouveaux-venus excitent leurs risées et leurs provocations. De plus, les Noirs sont aujourd'hui mieux armés que les Français, car dans leurs embuscades, et dans les attaques de villages, leur premier soin est de s'assurer des Français, de les tuer s'ils peuvent, et de s'emparer de leurs armes.

On n'entend chaque jour que nouvelles de villages brûlés, de troupeaux capturés, et c'est ainsi qu'ils nous ont pris plusieurs têtes de bétail. S'ils n'ont pas encore brûlé l'habitation, ce n'est pas l'intention qui a manqué : la vigilance des gardes et de nos chiens les ont arrêtés. S'ils ne peuvent emmener les troupeaux tombés en leurs mains, ils ont la malice de les tuer à coup de sagaie, et ils ont ainsi fait perdre plus de cent bêtes à divers particuliers. Retirés ensuite dans les montagnes voisines, ils en redescendent avec tant de vitesse, qu'en une nuit ils parcourent huit et dix lieues : aussi sont-ils déjà chez eux, dès le matin, après avoir fait leur coup.

Jugez si notre subsistance est assurée ; nous pouvons perdre de la sorte tous nos troupeaux en vingt-quatre heures. C'est pourquoi j'ai pensé plusieurs fois à nous en défaire entièrement, mais l'entretien du Séminaire nous en empêche : c'est sur ce fonds qu'on vit avec toute notre maison, et nous n'avons pas d'autres ressources. Monsieur l'Amiral n'a pas voulu, comme vous l'avait fait espérer Monsieur BERRYER, pourvoir à nos besoins.

Nous n'avons pas fait d'instance après sa déclaration très nette. Tout ce que nous lui demandâmes était un peu de vin pour la messe et de la farine pour les hosties, vu la défense rigoureuse de rien débarquer pour nous de la flotte. Il avait d'abord donné quelque espérance à un de nos amis qui s'entremit à ce dessein, mais comme le temps pressait et qu'il n'accordait rien, nous avons dû nous pourvoir ailleurs. Nous avons donc acheté deux quarts de farine, une pour les messes, et l'autre pour les malades, et il a fallu payer non moins cher notre provision de vin.

Depuis environ un an, nous n'avons tué que vingt-cinq bêtes, une trentaine de veaux, et quelques moutons que nous ajoutons comme notre unique régal. Quant au riz, nous fûmes assez heureux pour nous en procurer dans la saison, de quatre à cinq cents paniers qui nous conduiront, Dieu aidant, jusqu'à l'année prochaine. L'apparence de la moisson est fort belle, et s'il n'y a pas d'accident, nous en récolterons bien pour deux années. Si l'étang tarissait, nous serions plus en peine pour le boire que pour le manger.

Quoique ces Messieurs puissent faire, ils auront bien de la peine à se passer absolument de ce lieu de relâche en allant aux Indes. C'est ainsi que, malgré leurs ordres, les trois vaisseaux qui portaient les Missionnaires de Chine, je veux dire Monseigneur d'Héliopolis et quatre prêtres, sont venus mouiller en cette rade et y attendre la saison propice. Monseigneur, que nous allâmes recevoir à la descente de la chaloupe et que nous accompagnâmes chez Monsieur l'Amiral, étant entré chez nous après avoir fait sa prière devant le Saint-Sacrement, nous dit librement qu'il ne logerait point ailleurs et qu'il nous priait de lui donner quelques chambres pour lui et pour sa suite.

Monseigneur PALLU, évêque d'Héliopolis

Nous lui prodiguâmes tous nos soins, mais il fut sans doute assez mal dans le commencement, car il arriva la première semaine de carême. La flotte consommait tout le poisson ; ce qui nous a souvent forcés à manger de la viande. La vertu solide de ce Prélat lui a fait fermer les yeux sur ces inconvénients. Le carême fini, il fut plus convenablement traité. Il me déclara tout d'abord qu'il ne voulait pas nous être à charge et qu'il satisferait abondamment à toutes les dépenses. Je lui avouai que notre maison ne pouvait en effet y suffire seule et que nous acceptions sa proposition. C'est pourquoi il me remit la somme de soixante pistoles d'or ; mais ayant reconnu qu'elle n'égalait pas la dépense, il en ajouta quarante que je ne reçus qu'à la condition de rendre le surplus si la dépense était moindre. Contre mon attente, cette somme, au lieu d'excéder, fut insuffisante, et en voici la raison : c'est qu'ils eurent trois malades qui, pendant quatre mois, occasionnèrent des frais extraordinaires.

Je ne pus refuser Sa Grandeur de recevoir un bon religieux, Espagnol, venant de la Chine, où il était Préfet de la Mission des révérends Pères Dominicains. Monseigneur désirait beaucoup tirer de ce bon Père plusieurs renseignements pour sa Mission. Il s'appelle NAVARRETTE. Le bon exemple qu'il nous a donné, pendant trois ou quatre mois, a beaucoup édifié. Obligé d'aller à Paris pour quelques affaires, il m'a bien promis de passer à Saint-Lazare pour avoir l'honneur de vous y voir. Ce n'est

point un Religieux coureur comme plusieurs autres, mais un homme vénérable, de très bon jugement, et régulier jusqu'au dernier point. Il a pris connaissance de l'état de cette maison, et il pourra vous en donner une notion plus exacte que toutes mes lettres.

Nous avons cherché à traiter Monseigneur, comme Nosseigneurs les Evêques le sont à Saint-Lazare, toutefois en tenant compte du pays. Nous avons toujours vécu en parfaite intelligence avec ces Messieurs et ils nous ont laissé, à leur départ, des témoignages de leur contentement. La lettre de Monseigneur vous le prouvera sans doute. Nos néophytes ont profité de sa présence ; après y avoir été disposés, ils ont reçu le sacrement de confirmation.

Monsieur l'Amiral, après trois ou quatre mois de séjour, voyant la plupart de son monde malade aussi bien que lui-même, entreprit le voyage de Mascareigne, pour le rétablissement de la santé de la flotte. A la nouvelle de son départ, je l'allai voir à son bord pour lui demander la faveur d'emmener avec lui Monsieur JOURDIÉ, qui n'avait pas d'autre moyen de sortir de cette île. Il me le promit avec tant de froideur que je doutai qu'il exécuterait cette promesse. Il l'a tenue, grâces à Dieu, et nous a ramené notre cher confrère après une longue et pénible abscence. Comme j'allai le remercier de cette grâce, il nous proposa de renvoyer dans la même île Monsieur JOURDIÉ avec quelqu'autre de nous. Je lui représentai que notre mission ne s'étendait pas jusque-là, qu'il y avait de quoi nous occuper ici ; que nous ne savions même pas si le Roi n'enverrait pas d'autres prêtres à notre place ; et que nous pourrions fort bien être rappelés en France par les premiers navires. Cette ouverture le porta à nous avouer qu'il avait entendu parler en France de notre rappel. Mais je me contentai d'ajouter que nous n'avions pas encore d'ordre formel de notre Supérieur Général ; que, s'il arrivait, nous prendrions la liberté de lui demander cette grâce à son retour des Indes, d'où il devait revenir dans sept ou huit mois.

Nous avons, Dieu merci, eu de bons rapports avec Monsieur l'Amiral. Lorsque j'allai, à son départ, recevoir ses commandements, il me dit qu'il était édifié de notre conduite et qu'il nous engageait à continuer sur le même pied. Il prit la peine de venir deux fois à la maison pour nous faire les adieux les plus civils et des offres de services et de secours. En effet, il nous a toujours laissé toute liberté de l'entretenir de notre position ; mais croyant n'y voir qu'un compliment, je le priai de nous accorder pour toute grâce l'honneur et la considération de son souvenir.

La Compagnie a entièrement quitté le poste et plus grande partie de ses engagés est passée aux Indes, où elle n'a pas encore jeté de fortes racines. Elle est trop mal servie pour réussir ; et ce qui cause sa perte, c'est qu'elle écoute ses mauvais conseillers. Je prie Notre-Seigneur qu'il ouvre enfin les yeux à ceux qui la conduisent. Toutes ses possessions ont été remises ici entre les mains du Roi. Les relations envoyées étaient plutôt inspirées par la passion et le caprice que par une véritable connaissance des

lieux et des choses. C'est ce qui me porte à penser que ces Messieurs pourront bien se repentir plus tard d'y avoir cru si légèrement et d'avoir quitté un poste aussi avantageux pour le commerce. La plus grande dépense étant faite, ils pouvaient à très peu de frais conserver une Colonie où tous leurs navires trouvaient les rafraîchissements et les secours nécessaires à très bon marché, tandis que maintenant ils sont entraînés à de fortes dépenses pour les moindres nécessités.

On ne sait pas encore si le Roi abandonnera cette entreprise : cette éventualité dépendra en grande partie des rapports de ceux qu'il envoie, et il se peut que ceux-ci ne considèrent les choses que superficiellement et non d'une façon conforme à l'état véritable des choses. On croit que les premières lettres de Monsieur l'Amiral inclinent puissamment à conserver ce poste ; mais que les dernières parlent plus avantageusement de l'île Bourbon, où il a fait un voyage. Il m'a répété lui-même qu'il trouvait cette île propre à un fort bon établissement et que tel était l'avis qu'il avait donné à la Cour. Nous vivons donc dans l'incertitude si nous irons occuper un autre poste. Au lieu d'apporter des rafraîchissements et des munitions pour la conservation de la Colonie, les navires ne sont chargés que de lest : du moins tel est celui qui arriva, il y a quinze jours, et qui repartit hier pour Surate. Je passe des affaires du dehors à celles de notre maison.

Si nous paraissons être abandonnés des hommes, du moins nous vivons paisiblement notre solitude. Tout y va à l'ordinaire et l'union est toute cordiale. Nos emplois parmi les Français continuent en attendant que la paix nous permettre de recommencer nos petits travaux parmi les Noirs. Le séminaire subsiste, composé d'environ vingt personnes, les révolutions passées nous en ayant ravi au moins une quarantaine. Nous n'avons baptisé, depuis ces troubles, que de petits enfants ou quelques personnes qui voulaient se marier. Si nous restons ici, il sera bon de songer aussi au moyen de conserver ce séminaire. Je ne crois pas qu'il soit à propos pour le moment d'augmenter nos charges.

Monsieur JOURDIÉ est revenu depuis quatre mois de Mascareigne, avec son incommodité qui le travaille encore de temps en temps, comme durant son séjour en cette île, et son état n'a pas empiré ici. C'est un mal qui désormais suivra son cours, sans le distraire beaucoup de ses occupations, ce qui fait que je n'en suis pas aussi inquiet.

Monsieur MONTMASSON est, comme à l'ordinaire, passablement bien.

J'ai été cette année plus maladif, et je ne suis pas même encore entièrement remis. Si, dans les commencements, chaque fois que j'allais à la campagne j'étais indisposé, je le suis à présent toutes les fois que je reviens au Fort, où je trouve un air moins salubre.

Je vous ai déjà parlé du fâcheux accident qui nous arriva en la personne de notre Frère Guillaume LEBRUN. Dans sa promptitude, il a tué un Français qui venait au séminaire pour enlever un garçon qu'on y élevait. Ce Français rôdait aux environs depuis quelques jours pour venir à bout de son dessein. Enfin, comme il vit que les enfants entraient dans notre canot que j'envoyais à Fanshère, il se jeta dans la rivière pour se saisir de celui qu'il cherchait. Les enfants s'étant tous jetés à la nage, et cet homme se voyant frustré de sa proie, tira un coup de pistolet sur eux, saisit le canot, et l'emmenait. Notre Frère qui entendit ce bruit, vint sur le bord de la rivière avec un fusil, et apprenant ce qui s'était passé, il appela ce Français et lui dit de ramener le canot ; mais l'autre se moquait de lui et se retirait toujours plus loin. Après lui avoir réitéré son injonction plusieurs fois, mais inutilement, il lui lâcha un coup de fusil, en visant aux jambes ; mais comme le fusil n'était pas droit, il ne porta pas jusqu'à lui, et le plomb portant sur l'eau, se releva, l'atteignit à la tête, et lui perça la cervelle. Les agents de la justice vinrent s'informer sur le lieu, et comme ils étaient à cette enquête, l'on vint annoncer que la flotte était arrivée. Monsieur l'Amiral, huit jours après, se fit recevoir et donna une amnistie générale, ce qui dissipa un peu la douleur que ce désastre m'avait causée. Le Frère va toujours son train ordinaire et semble se mieux porter que les premières années.

Notre Frère Guillaume GALLET et notre Frère Jean BOURGOING sont deux très bons Frères. Le premier s'acquitte fort bien de l'office de la cuisine, et, le second, de son emploi qui regarde le maniement du temporel de cette maison.

Le Frère Pierre PILLIERS serait très bon garçon, s'il n'était aussi obstiné dans ses idées et s'il s'attachait un peu plus à la récollection, à l'humilité et à l'obéissance ; mais il ne se possède pas parfois, faute de travailler à ces vertus.

Je vous renouvelle la prière de nous envoyer un chirurgien, parce qu'il ne nous en reste qu'un, pour le Fort et pour la campagne, encore est-il si présomptueux, malgré son ignorance, qu'il néglige les malades. A part la saignée qu'il manque assez souvent, il n'a rien du chirurgien, que quelques drogues dont il n'ignore pas seulement les propriétés, mais même les noms le plus souvent. Si vous ne jugez pas à propos de nous envoyer un chirurgien, au moins veillez nous pourvoir de quelques remèdes pour les maladies les plus ordinaires du pays, comme le flux de sang, la dysenterie, les débordements de bile, les coliques et autres ; ajoutez-y quelques onguents et emplâtres particulièrement pour les jambes. Notre Frère Jean a dressé un petit mémoire et ce sera à notre Frère Alexandre d'y joindre, par votre ordre, ce qu'il jugera nécessaire, car pour nous autres, nous ne connaissons pas les drogues. J'ai demandé des Indes de la rhubarbe et du sené. Quant au sirop de capillaire, nous pouvons le préparer, pourvu que nous ayons le sucre.

Nous en sommes à nos dernières soutanes et à nos derniers chapeaux ; nous n'avons ni bas, ni souliers ; enfin tout nous manque exceptés les manteaux qui ne s'usent pas aussi vite que les autres habits.

Nous avons vu ici DIAN-MANANGUE qui est bien l'homme de la plus sinistre physionomie que j'aie jamais vu ; il est venu avec assez de peine nous visiter ; nous l'avons régalé d'eau-de-vie et de quelque petit présent. J'ai remarqué qu'il souffrait avec peine qu'on parlât de Monsieur ETIENNE, et il fit taire son fils qui nous en disait quelque chose en français. Il connaît assez bien notre langue par le long séjour qu'il a fait au Fort-Dauphin, du temps de Monsieur DE FLACOURT et de Monsieur BOURDAISE. Ce Grand a été très bien reçu et est parti fort content en apparence ; trente ou quarante Français l'accompagnaient dasns une entreprise contre nos ennemis et les siens.

Dans le cas où nous serons rappelés en France, veuillez nous dire ce que nous aurons à décider sur cette femme à qui Monsieur MANIÉ a donné l'habit des Sœurs de la Charité. Elle a eu soin jusqu'ici du séminaire, des femmes et des filles ; elle demande à passer en France, avec deux petits garçons, ses enfants, nés d'un père français, avant qu'elle fût baptisée.

Je finis, mon cher Père, prosterné en esprit à vos pieds, en vous demandant la grâce de m'obtenir de Notre-Seigneur le pardon de tant de fautes que je commets tous les jours et des scandales que je donne à cette maison et à tout le monde. Je vous prie très humblement de me recommander aux prières de la Compagnie, afin qu'elle m'obtienne de Dieu la grâce si nécessaire de devenir un bon missionnaire. J'espère que vous ne refuserez pas cette faveur au dernier de tous vous enfants qui est en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur et mon très Honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROGUET

Ce fut la dernière lettre des missionnaires en provenance de Madagascar.

Le 14 août 1671 est la date à laquelle Mgr PALLU et sa suite quitteront Fort-Dauphin ;

Le père Domingo Fernandes NAVARETTE dont parle Monsieur ROGUET (de l'ordre des prêcheurs) s'arrête à Madagascar, au retour de Manille par la voie de Surate, le 29 mai 1671. Durant son séjour, il logera chez les missionnaires. Il repartira de Madagascar le 2 novembre 1671.

RELÂCHE DU PÈRE NAVARETTE (O.P.) A L'ILE MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

De Fort-Dauphin

En 1671

Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar – tome 3, pg 352-356

A. Grandidier

…Il ne m'était pas facile de trouver à me loger à terre, car les missionnaires avaient dans leur maison l'évêque et sa suite, et bien qu'il n'y avait pas le mondre coin libre. Je dus m'installer dans une petite cabane, basse et couverte en chaume. L'église était loin de ma demeure, de sorte que je perdais beaucoup de temps à m'y rendre et à en revenir et, si j'avais dû la visiter fréquemment, c'eût été très fatiguant pour moi…

…Enfin, le 11 juillet, on me donna une cellule auprès de l'église et une belle collection de livres, ce qui me causa une vraie joie. Un mois après, la flotte mit à la voile emmenant l'évêque et sa suite à Surate. Quant à moi, je restai avec les missionnaires affectés à Madagascar qui étaient au nombre de trois et qui avaient avec eux deux frères lais d'un nouvel ordre religieux récemment fondé en France. C'étaient des hommes d'une haute piété, pleins de charité envers leurs prochains. Le matin, à quatre heures précise, ils se réunissaient pour faire la prière dans leur habitation ; leur nourriture était peu abondante et de qualité médiocre. Les vendredis et jours d'abstinence, ils mangeaient des légumes provenant de leur petit jardin et rarement dans le menu figuraient des œufs. Pendant que l'évêque était encore là, un vendredi où nous étions sept à table, il n'y avait que de la soupe et deux œufs pour sa Seigneurie ; j'étais à côté de lui et il fut assez bon pour me donner un de ses œufs, et nous n'eûmes rien de plus. J'ai vu combien était faux ce qui m'avait été dit au sujet de l'usage de la viande les jours d'abstinence, car pendant tout le temps que je suis resté avec les missionnaires, bien que notre table fut très peu garnie, jamais ils n'ont mangé de viande les jours défendus.

En ce qui concerne l'état du christianisme à Madagascar, les missionnaires me dirent qu'il y avait plus d'un millier d'individus baptisés, mais qu'il n'y en avait pas plus de cinquante qui vivaient chrétiennement. Monsieur DEUDRON, protestant Français embarqué à Surate avec le Père NAVARETTE, avait avec lui un petit malgache qu'il avait emmené à Surate et à Masulipatam, où il avait demeuré trois ans.

Les malgaches, d'après ce qu'ont appris les missionnaires, reconnaissent un Dieu du bien et un Dieu du mal. Ils adorent peu le Dieu du bien et beaucoup, au contraire, le Dieu du mal, car, disent-ils, ils n'ont rien à craindre du bon Dieu à cause de sa bonté, de sorte qu'il faut qu'ils se concilient les bonnes grâces du Dieu méchant pour éviter qu'il ne leur fasse du mal, et ils lui offraient souvent des sacrifices ...

Les provisions étaient loin d'être bonnes à bord de notre navire, aussi demandai-je à mon ami le missionnaire français quelques oignons qu'il me donna et que j'ai beaucoup appréciés.

Article sur les rapports entre les Missions Etrangères de Paris et les Lazaristes :

Joseph RUELLEN

Les Missions Étrangères furent dès le début destinées à l'Asie, mais les premiers départs par l'Atlantique obligèrent nombre de missionnaires à séjourner à Madagascar où les lazaristes s'occupaient des colons envoyés à Fort-Dauphin par la Compagnie des Indes. C'est ainsi que Mgr François Pallu (1626-1684) et quelques autres y passèrent quelque temps entre 1663 et 1671.
En 1660, les lazaristes de Fort-Dauphin étaient revenus en France, épuisés et déçus. En 1663, ils firent une nouvelle tentative, menée par M. Étienne Frachey (1630-1668), volontaire pour la Chine. Il n'avait pu suivre Mgr Pallu en 1662 pour cause de maladie et espérait trouver une occasion pour gagner l'Asie.
Quand ils arrivèrent, les Français avaient ruiné le pays jusqu'à 60 lieues de Fort-Dauphin. Le Père Frachey organisa une sorte d'hôpital pour les malades du "St-Charles", une église pour 100 personnes et donna une retraite pour les 60 Français qui ne s'étaient pas confessés depuis 6 ou 7 ans. Il ouvrit un "Séminaire" avec une quinzaine d'enfants et constitua un district de 10 à 12 villages.
Le Père Frachey dut attendre quatre ans, le passage d'un groupe de Messieurs des Missions Étrangères, avec M. Jacques de Bourges (1630-1714) à leur tête. Ils étaient partis avec la flotte de Mondevergue, en mars 1666, étaient passés au Brésil et on ne les attendait plus. Jacques de Bourges semblait peu enthousiaste dans sa lettre du 12 octobre 1667 :
"Nous sommes enfin arrivés a l'isle de Madagascar le 6 de mars dernier ; nous avons trouvé le pays en bien autre estat que celuy qu'on avoit depinct à Paris à ces messieurs de la compagnie des Indes orientalles. Depuis plus de sept mois que nous y sommes, tout ce qu'on a pu faire a esté d'y faire vivre les françois qui y sont, encor à grand'peine. Plusieurs sont morts, en partie des fatigues precedentes d'une si longue et pénible navigation, en partie faute de trouver icy de quoy se maintenir et reparer leurs forces affoiblies par une longue disette soufferte dans les vaisseaux…"
En 1669, les directeurs de la Compagnie des Indes chargèrent M. de Chamesson, membre laïc des Missions Étrangères, accompagné des Pères Pierre Langlois (1640-1700) et Bégnine Vachet (1641-1720) de faire un rapport sur la situation à Fort-Dauphin : cette fois les Missions Étrangères eurent avec les lazaristes des relations plus difficiles, mais les aidèrent, avec à leur service, quelque 600 colons jusqu'à leur départ en 1670. Peu après, c'est Mgr Pallu lui-même qui arriva à Fort-Dauphin avec 4 pères. Avant d'arriver au cap de Bonne Espérance, leur navire avait perdu 77 hommes sur la centaine que comptait l'équipage. À Madagascar, ils furent contraints d'attendre plus d'un an avant de trouver un navire en direction de Surate et de l'Asie. Dans la relation envoyée à Paris, ils décrivaient ainsi le pays et ses habitants :
"Cette Isle où nous sommes arrestés depuis près de cinq mois ne rapporte ny bled, ny vin, mais en récompense elle a une assez grande abondance de ris, de bestial, de volailles et de plusieurs fruicts et excellentes racines qui peuvent bien suffire pour les nécessitez de la vie.

"Mais il y a un obstacle qui bien souvent empesche qu'on ne puisse jouir de ces beaux avantages, à sçavoir la malignité de l'air que l'on dict estre fort malsain, et fort difficile aux estrangers, principalement aux Européens, et de s'y accoustumer.
"Le Génie des peuples qui habitent cette Isle est assez conforme à l'air qu'ils respirent. Ces peuples sont de deux sortes: les uns sont appelez Noirs parce qu'ils ont les traicts du visage et les cheveux courts, et en façon de laine comme les autres Negres de l'Affrique; et les autres sont appelez Blancs, non pas qu'ils le soient en effect, mais parce qu'ils sont un peu moins noirs que les autres, et ont les cheveux longs et les traicts du visage comme les Européens et les Asiatiques"...
"Messieurs de la Mission de St Lazare, ayant entrepris ce grand œuvre, ont faict passer en cette isles, en 4 ou 5 différentes fois et depuis 23 ans environ, 24 excellents ecclésiastiques qui s'y sont touts portés avec tout le zèle et toute la charité et toute la constance qui sont ordinaires à ces messieurs en toutes leurs entreprises. Ils sont présentement touts morts, soit dans le cours de leurs voiages, soit par des accidents, soit par des maladies qu'ils ont contractées dans l'exercice de leurs fonctions"...

Le 14 août **1671**, lorsque Mgr Pallu et ses trois compagnons survivants quittèrent l'île, l'abandon de Fort-Dauphin fut décidé par l'amiral de La Haye, au profit de l'île Bourbon. Ne restèrent que 200 Français pratiquement abandonnés de la métropole, ne vivant que de leurs jardins, affamés, ne quittant pas Fort-Dauphin de peur d'être assassinés. Le 27 août **1674**, la moitié des Français fut massacrée. Le 9 septembre **1674** les magasins furent brûlés et le canon encloué, les 63 Français qui restaient parvinrent à Bourbon. À compter de cette date, les navires français firent escale aux Comores et plus tard à l'île Maurice.

Témoignage de Monsieur VACHET (M.E.P.) qui a séjourné chez les Lazaristes à Madagascar. Il y parle des décès de Monsieur ETIENNE et de Monsieur BOURROT :

LETTRE DE MONSIEUR VACHET A MONSIEUR…

De Surate, le 20 janvier 1671

Archives des M.E.P – Vol 135 – pg 123-129

…de cette île Bourbon l'on embarqua quelques passagers pour les porter au Fort-Dauphin. La plupart de ces personnes étaient des gens qui avaient recouvert la santé à Bourbon et qui retournaient au lieu de leurs postes.

…le jour suivant, sur les 7 heures du matin, Monsieur Dechamson, Monsieur Langlois et moi fûmes à terre et allâmes droit au séminaire où Monsieur le Gouverneur était pour lors…et nous nous rendîmes à notre obligation qui était de présenter à Dieu le saint sacrifice de la messe en suite de notre action de grâces. Nous fîmes une deuxième fois la révérence aux missionnaires de cette île qui nous reçurent

avec la charité qui est si commune en leur Congrégation de Saint-Lazare. Ils nous firent offre de leur maison qui est la plus commode du pays ; ce que nous acceptâmes dans l'espérance que nous ne ferions pas long séjour dans cette île.

Il faut avouer que c'est un avantage très considérable dans les pays étrangers aussi bien qu'en France de rencontrer de ses Messieurs, car quelque fatigue que l'on ait souffert en mer, l'on s'en est bientôt remis dans leur maison ; il est tout certain qu'on aura bien de la peine, pour ne me servir du terme d'impossibilité, de reprendre ailleurs l'embonpoint, tant leurs charitables soins ont l'industrie à soulager les hôtes.

Lors de notre arrivée dans l'île de Bourbon (31 août 1669), il y avait deux missionnaires qui y étaient pour récupérer leurs santés ; l'un d'eux était atteint d'un flux de sang qui, l'ayant réduit à une très grande faiblesse, l'empêcha de prendre la commodité de notre navire pour se rendre à Madagascar. Son confrère s'en servit et ce pour la plus grande gloire de Dieu et le bien du prochain, car il n'était resté en l'île Dauphine que deux ecclésiastiques. Ce nombre est assurément peu considérable pour le travail qu'il y a, et les fatigues qu'ils sont obligés de soutenir leur en enlève la meilleure partie ; car depuis que la Congrégation de Saint-Lazare a entrepris cette mission, aucun de leurs sujets n'y a pu vivre passées 4 années ou 5 ou plus. Je m'attendais d'y trouver une communauté nombreuse parce que depuis 10 ans ils sont partis de France plus de vingt ecclésiastiques ; mais la plupart de ces Messieurs sont morts, ou sur la mer par de fâcheux accidents, ou sur la terre, lorsqu'ils étaient en état de rendre des services et quelques uns ont été misérablement massacrés, comme il arriva à Monsieur ETIENNE, supérieur en l'année 1664.

Le grand zèle de ce brave missionnaire fit qu'il se confia un peu trop à la parole d'un des Grands de la terre qui sous apparence de se vouloir faire instruire, l'attira sous le fer sanglant de sa sagaie, de laquelle il fut égorgé avec quelques frères qu'il avait amenés avec lui. L'amour qu'il avait pour les âmes l'emporta par-dessus les prières de ses amis qui le sollicitèrent, un temps notable, à se déporter de ce voyage. C'est ainsi que Notre-Seigneur traite ses plus familiers. C'est le chemin qu'il nous a frayé et que les Saints Apôtres ont si bien tenu par lequel ils se sont trouvés au bord de leur carrière, la palme à la main et la couronne en tête. Heureux donc, mille fois heureux, ceux qui par un zèle de charité pour l'honneur de l'Evangile, en signent la vérité dans leur sang et de leurs vies. C'est l'état où ces Messieurs sont journellement car si, d'un côté, ils trouvent des peuples dont l'humeur moins barbare a horreur de souiller ses mains dans les carnages, il faut, de l'autre, en souffrir mil ignominies qui, jointes aux peines continuelles qu'ils donnent à leurs corps et à leurs âmes, les épuisent bientôt de force et les réduit dans peu audit honneur.

La perte de ces personnes est d'autant plus à regretter qu'il n'est pas facile et d'avoir des missionnaires, et de les rendre capables de servir, à cause de la difficulté de la langue et du pays ; ainsi, nous nous vîmes dans la dernière des appréhensions quand

de 5 prêtres que nous étions, 3 de leurs maisons et 2 de notre maison, 4 furent réduits aux abois : Monsieur ROGUET, supérieur, Monsieur BOURROT, Monsieur MONTMASSON, et Monsieur LANGLOIS, un très cher confrère. J'étais le seul qui jouissait d'une santé assez parfaite.

Monsieur BOURROT, l'un des plus illustres prêtres que j'ai connu, passa de ce monde à l'éternité bienheureuse après six semaines de maladie de quatre sortes d'espèces toutes mortelles. Les douleurs extraordinaires qu'il y souffrit nous furent de puissantes convictions de la grandeur de son courage et de ses entières résignations, demeurant parmi toutes ses peines aussi content que s'il eût été dans une parfaite santé. C'était un homme vif, entreprenant et toujours avec succès, charitable au possible, le père des pauvres affligés, le maître et précepteur des petits Noirs aussi bien que le prêtre de ces peuples, puisque lui seul a vu une bonne partie de la terre où il a partout laissé de bonnes marques de son zèle et de son amour ; il ne fut pas regretté seulement des bons mais aussi des méchants qui ne purent refuser des larmes à celui qui les avait si souvent invectivés contre les vices et les reprendre jusque dans leurs maisons, sans avoir aucun égard du mépris auquel il exposait son caractère ; il sait bien à présent l'effet de ces actions puisque par la grâce de Dieu il en a la récompense.

…tout le temps de notre séjour dans cette île, nous avons tâché à l'employer le plus utilement possible. Outre l'administration des sacrements tous les dimanches et grandes fêtes, nous faisions les exhortations, prônes et prédications qui se font ordinairement aux paroisses et l'un de nous, dans ces saints jours, allait à la campagne pour l'utilité des habitants qui sont assez éloignés du Fort.

RAPPORT DE MONSIEUR DE CHAMPMARGOU, Lieutenant général au gouvernement de l'île Dauphine, **AU MINISTRE**

Du Fort-Dauphin, le 29 octobre 1671

Archives de France – Archives coloniales C 5 A1 – Pièce 36 bis, folio 3

Monsieur DE LA HAYE n'a établi aucune subsistance pour les Pères de la Mission qui sont dans l'île, et a dit qu'il avait ordre de ne leur rien donner. Il serait besoin d'en avoir davantage à cause que leurs habitations sont éloignées et qu'ils ne peuvent pas suffire à la conversion des originaires, étant nécessaire de les instruire, parce que c'est le vrai moyen de les assujétir.

NOTES HISTORIQUES SUR L'ILE DE BOURBON

Par Monsieur DAVELU, curé de St Paul

Bibliothèque Nationale – Nouvelles acquisitions Françaises 9342 folio 132

Au mois de février 1667, il n'y avait que 12 habitants à Bourbon.

Monsieur Etienne REYNARD fit bâtir à St Paul un petit fort et une chapelle sous l'invocation de St Jacques et St Philippe.

Cela fut desservi par Monsieur JEAN (JOURDIÉ), Prêtre de la Mission.

Il y resta de 1667 à 1671. Il y était envoyé pour sa santé. De temps en temps, il avait la visite de Monsieur MONTMASSON, supérieur du Fort-Dauphin.

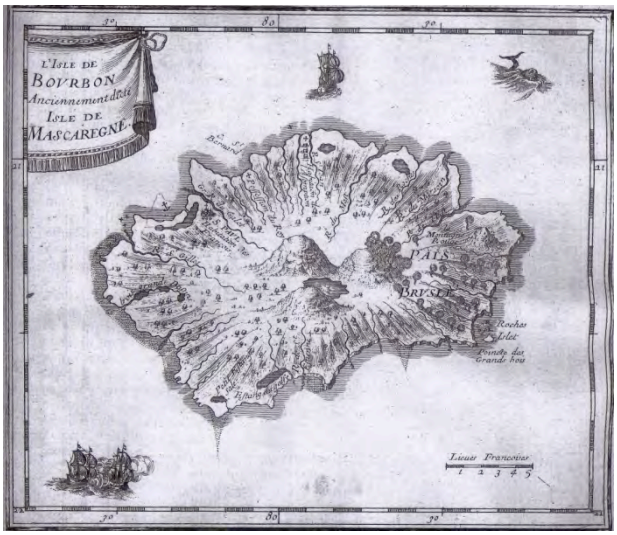

Carte de l'île Bourbon

EXTRAIT DE LA RELATION D'UN VOYAGE A MADAGASCAR ET DANS LES INDES DE 1666 A 1672

PAR RUELLE, engagé de la Compagnie des Indes

Bibliothèque du Musée d'Histoire Naturelle

Il s'embarque le 1er mars 1666 à La Rochelle

Départ le 13 mars

Ils abordent à Bourbon le 26 février 1667

…A cette époque les Français n'avaient au Fort-Dauphin que trois livres de viande, sans légumes, ni riz, ni vin.

Le 20 septembre 1667 arrive une flotte de la Compagnie venant de France avec une cargaison de farine, de pain et d'eau-de-vie. Ce fut pour tous les colons un grand soulagement. Ce vaisseau était parti de France en octobre 1666.

L'arrivée de cette flotte détermina le Conseil à envoyer CARON aux Indes avec le navire le Saint-Jean, avec la barque le Saint-Louis. Il fit voile le 15 novembre. Les vaisseaux ne furent pas plutôt partis que les habitants de Fort-Dauphin retombèrent bientôt dans leur détresse première…

…le 13 mars 1666, RUELLE mouilla à Galemboule, près le Fort-Gaillard. Ce fut là qu'il apprit qu'une disette extrême de vivre se faisait sentir au Fort-Dauphin. Dès lors il se hâta de repartir et emmena avec lui Monsieur BOURROT, Prêtre de la Mission, qui lui avait fait demander de le transporter au Fort.

Le 22 mars, il mouilla dans l'anse Dauphine, dans la nuit.

Le 23, il se fit porter à terre à la pointe du jour. Il eut assez de peine de gagner la maison de Monsieur DE FAYE à cause des gens qui l'arrêtaient en chemin demandant s'il apportait du riz et la quantité. La plupart étaient méconnaissables par la disette qu'ils avaient soufferte ; car il y avait un mois qu'on n'y mangeait que des fanes et en petite quantité, et plusieurs personnes étaient mortes de faim pendant ce temps. Il fut très bien reçu du Vice-Roi et de Monsieur DE FAYE qui l'embrassaient de joie quand il leur apprit qu'il apportait 30.000 livres de riz. Il eut ordre d'en mettre à terre le même jour et d'en donner à tous les navires.

Le 28 août 1668, on vit apparaître à la pointe de l'anse Dauphine, deux vaisseaux : l'Aigle d'or et la Force, partis de France le 14 mars, ils étaient chargés d'eau-de-vie, de pain, de lard, de farine et chacun de 100.000 écus d'argent. Ils apportèrent un grand soulagement au Fort…

…Mais aussitôt que nous fûmes partis avec les trois navires (Marie – Aigle d'or et La Force), l'on abandonna les quatre habitations (Matatanes – Galemboule – Antongil et Sainte-Marie) et les Français qui y restaient se retirèrent au Fort-Dauphin, n'étant plus besoin de tant de vivres puisque les navires 'le Saint-Charles', 'la Mazarine' et les deux barques qui vinrent aux Indes, dix mois après nous, ne laissaient que 250 hommes à Madagascar. Et deux ans après le départ de Monsieur DE LA HAYE, Lieutenant Général pour le Roi à qui la Compagnie l'avait cédée, les naturels du pays, par une révolte générale qu'ils firent à jour nommé, en tuèrent 120 de ceux qui avaient une habitation autour du Fort et auraient sans doute massacré le reste si Dieu n'avait amené le 'Blanc Pignon » commandé par le Capitaine BARON qui fut obligé par le mauvais temps de quitter la route des Indes pour y relâcher. Il embarqua 60 hommes, le reste de cette horrible boucherie ; et après avoir enlevé ce qui lui fut possible, mit le feu aux poudres qui firent ainsi sauter le Fort et brûla tous les environs.

Cete île qui coûta tant de sueur et de sang à la France fut abandonnée par ce vaisseau qui mit à la voile le 25 juillet 1674, deux jours après le funeste accident qui arriva dans un temps où l'on s'en défiait le moins, car les Français étaient en paix avec tous les Grands du pays et, dans cette pensée, ne s'amusaient qu'à se divertir et à se donner du bon temps, ayant aussi pour lors toute chose en abondance.

Ceci causait leur assurance et leur plaisir devait même les faire trembler s'ils eussent fait réflexion comme sans doute c'était assez d'être riche dans ce pays pour être malheureux, et qu'il suffisait de posséder de grands biens pour y vivre dans l'appréhension continuelle de les perdre avec la vie, puisqu'il est certain qu'il n'y faut avoir que beaucoup de bœufs pour y avoir de puissants ennemis. Mais ils étaient si entêtés de leur propre valeur, qu'ils s'imaginaient être invincibles et ne croyaient pas tous les naturels de l'île capables de leur causer le moindre dommage. Aussi ce malheur les surprit alors qu'ils s'y attendaient le moins. Leurs sujets, ou plutôt leurs esclaves, furent ceux qui commirent cette trahison. Chacun s'était fait une principauté de son habitation qui était d'ordinaire composée de 200 ou 300 feux. Ils y étaient si absolus que leurs Noirs ne les regardaient qu'en tremblant et étaient d'une obéissance si soumise qu'ils faisaient aveuglément tout ce qu'ils leur commandaient. Mais attirer par les Grands (leurs maîtres), ils prirent jour et heure pour les tuer chacun en leur habitation ; ce qu'ils exécutèrent le 23 septembre 1674 qui mit fin à ces petites dominations et, après ces exécutions, marchèrent plus de 30.000 hommes, tous du pays d'Anossi qui était la contrée qu'habitaient les Français, du côté de Fort-Dauphin, pour en faire autant à ceux qui y vivaient. Ce qu'ils auraient exécuté sans l'arrivée du navire dont je viens de parler…

DE QUELLE MANIÈRE MADAGASCAR A ÉTÉ ENTIÈREMENT ABANDONNÉ PAR LES FRANÇAIS

Histoire des Indes Orientales

Souchu de Rennefort

Monsieur de la Haye revenant de S. Thomé, passant par la vue de Madagascar, envoya une chaloupe au Fort-Dauphin pour savoir en quel état y étaient les Français. On n'y trouva que des Nègres qui, faisant les étonnés que des Français leur demandassent où étaient les Français, répondirent : Hé ! Quoi ! Vous ne savez donc pas que les Hollandais sont descendus ici, qui en ont tué une partie, et chargé le reste sur leurs vaisseaux. Ils régalèrent fort bien les gens de cette chaloupe, et firent présent de rafraîchissements à Monsieur de la Haye ; mais depuis un capitaine Français allant à Surate et passant à la vue de ce Fort, le fit connaître par une chaloupe, de laquelle ceux qui mirent pied à terre furent sagayés par les Nègres. Les

matelots qui étaient restés pour les attendre, la ramenèrent avec cette triste nouvelle. Ce qui fut dit à Monsieur de la Haye, a donné lieu au bruit qui a couru, que pendant la guerre de la France avec la Hollande, les Hollandais avaient détruit l'établissement des Français en cette île, et emmené le reste travailler aux Molucques ; mais il n'est point vrai et voici de quelle façon cette île a été entièrement abandonnée.

Un capitaine nommé le sieur de B, commandant un houcre dans lequel il passait des jeunes filles tirées de la maison de la Pitié de Paris, que l'on avait dessein de marier à Mascareigne, où il avait ordre d'aller en droite route, ayant des eaux-de-vie dont il crût qu'il se déferait à haut prix à Madagascar, voulut y aborder auparavant ; et pour faire promptement et avantageusement son commerce, il publia qu'il n'y viendrait plus de vaisseau du Roi, non plus que de la Compagnie. Il vendait son eau-de-vie ce qu'il lui plaisait, aucun n'ayant de commodité qu'il ne convertit volontiers en une chose si nécessaire, qui allait devenir si rare. Cependant les missionnaires faisaient secrètement leurs paquets pour s'embarquer dans ce houcre, où le capitaine leur avait promis de les recevoir ; mais le vent ayant balotté le houcre à la rade, le poussa briser à la côte, et tous furent contraints de rester ; les filles avaient été mises à terre, il n'en périt aucun dans ce naufrage, où il demeura quelques matelots.

Un grand vaisseau parut bientôt après. Il était commandé par le sieur B. qui allait à Surate et qui eut la facilité d'embarquer les missionnaires et plusieurs autres qui voulurent se retirer de l'île. Le gouverneur même nommé le sieur de la Bretesche, gendre du sieur de la Case qui était mort, y mit sa femme, ses belles-sœurs et le reste de sa famille. Le sieur de Chamargou qui avait maintenu son autorité dans l'île si longtemps et avec tant d'adresse, était aussi décédé. Il avait deux enfants naturels qu'il avait recommandés aux missionnaires, qui les ont passés en France.

Lors que ce dernier vaisseau se disposait à mettre à la voile, il se faisait un traité dans l'île du dernier préjudice au reste de l'établissement. Il y avait guerre de plusieurs Grands confédérés qui avaient pour chef Dian-Manangue, contre un autre parti de Nègres moindre en nombre que celui de leurs ennemis, mais soutenu par le sieur de la Bretesche et par les Français qui ne s'étaient pas embarqués. Leurs alliés soupçonnant qu'ils abandonneraient bientôt l'île et prévoyant que leurs ennemis les feraient périr quand ils n'auraient plus cette protection, ils firent en secret leur accord avec Dian-Manangue. Les Marmittes (on appelait ainsi les Nègres de service) que les Grands avaient fait suborner, égorgèrent les Français qui étaient dans leurs habitations. D'autres furent surpris, accablés et sagayés dans le même temps. Le navire qui heureusement était encore à la rade, averti par un signal que firent ceux qui étaient restés, envoya sa chaloupe au pied du Fort-Dauphin prendre les misérables reliques de ce fameux établissement.

HISTOIRE
DES
INDES
ORIENTALES.

Par Monsieur
SOUCHU DE RENNEFORT.

Suivant la Copie de Paris.

A LEIDE,
hez FREDERIK HARING,
Marchand Libraire. 1688.

DE MONSIEUR ALMERAS

Décembre 1671

Circulaires des Supérieurs Généraux – I, 117-119

Délibération sur le rappel des missionnaires de Madagascar

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous avez su sans doute une partie des mauvais succés de la mission de Madagascar depuis environ 24 ans qu'elle fut commencée; combien de retardements, combien de naufrages, combien de morts, et le peu de fruit qu'on a fait en cette île, nonobstant tous les efforts et travaux de nos missionnaires ! mais si vous aviez su le détail de tout ce qui s'est passé, tant dans cette île que sur la mer, et même dans nos ports de France, où les ouvriers ont été obligés de séjourner très longtemps, et cela en tous les trois ou quatre derniers embarquements ; si vous saviez l'état présent des choses, tant pour le spirituel que pour le temporel : combien nos missionnaires ont souffert et

souffrent, sans aucun avancement, et le peu d'espérance qu'il y a de faire davantage de profit à l'avenir, ou, pour mieux dire, l'assurance morale d'être plus mal traités ci-après ; si vous saviez tout cela en particulier, et les raisons sur lesquelles ce que je dis est fondé ; enfin, si vous saviez les désastres et accidents tragiques qui sont arrivés depuis le commencement de cette entreprise jusqu'à présent, qui demanderaient une main de papier pour être bien expliqués, vous seriez bien étonné et en auriez une grande compassion, et vous diriez qu'il y a bien sujet de douter si Dieu veut que nous continuions davantage de travailler en ce pays-là, et d'autant plus que nous nous trouvons dans une impossibilité morale de soutenir plus longtemps cette mission, tant pour le manquement de sujets propres à cela, soit pour le corps, soit pour l'esprit, que pour la très grande difficulté d'envoyer si loin des visiteurs, et de retirer de là les sujets indisposés de corps et d'esprit, peu de vaisseaux passant à présent par là. Les RR.PP. Jésuites ne sont pas sujets à ces inconvénients, et il leur est bien plus aisé de soutenir leurs missions étrangères : 1° parce que leur Compagnie se compose de 30.000 hommes, entre lesquels ils ont à choisir ; 2° les villes et les postes qu'ils habitent sont bien plus commodes et avantageux que cette pauvre île de Madagascar ; 3° ils ont plusieurs maisons dans une même province de ces pays-là ; 4° ils ont aussi un provincial qui fait ses visites régulièrement, et qui pourvoit à tout, de sorte qu'ils sont dsans les Indes avec les mêmes commodités spirituelles et temporelles qu'en France, ou à peu près. Et si vous ajoutez à tout cela que le peu de nos ouvriers qui restent là, qui sont Monsieur ROGUET et Monsieur MONTMASSON, en la même île de Madagascar, et Monsieur JOURDIÉ, en une autre île distante de cent lieues, où il a été envoyé pour changer d'air, à cause de ses continuelles infirmités, ces ouvriers, dis-je, estiment qu'il serait à propos qu'on les rappelât, et même ils le désirent : ce qu'ils m'ont signifié par leurs dernières lettres, par lesquelles j'ai appris la continuation de leurs infirmités, qui leur sont restées des grandes maladies qu'ils ont eues, et desquelles ils ne croient pas se pouvoir jamais bien remettre dans un tel air et climat ; et il est à remarquer que ce sont des personnes fort vertueuses et zélées qui sont de ce sentiment. Et je vous dirai, par occasion, que Monsieur ROGUET est un homme des plus prudents et des plus zélés que nous avons, dont la conduite et la vertu n'avaient pas encore été bien connues dans la Congrégation avant ce voyage. Le fruit spirituel, avec toutes les fatigues et souffrances, y est si petit que de tous les insulaires convertis il n'en reste que trois ou quatre, les autres, par leur inconstance naturelle, étant retournés dans leur infidélité ; et encore Monsieur ROGUET m'a mandé que, de ces trois ou quatre convertis, il n'y en avait qu'un seul de la persévérance duquel on pût en quelque façon s'assurer. Ce qui leur fait dire qu'une seule mission de France, où il y a assez de besoins spirituels, y serait plus utile que tout ce qu'on a fait de delà en vingt-quatre années. Feu notre très-honoré Père Monsieur Vincent, envoyant en cette île Messieurs NACQUART et GONDRÉE, pensait qu'eux, et ceux qu'on pourrait envoyer ensuite, seraient occupés principalement à la conversion des infidèles ; mais ils n'ont pu faire presque autre chose que de servir de curés aux Français. La Compagnie fait difficulté de prendre

des paroisses à 4.500 lieues d'ici, et cela avec aussi peu de succés que l'on en a auprès des Nègres, puisque les Français y mènent une vie si débordée et licencieuse, sans aucun respect pour les prêtres, que cela fait pitié.

Or, voulant connaître la volonté de Dieu sur cela, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de mettre la volonté de Dieu sur cela ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de mettre la chose en délibération. Pour cet effet, j'ai assemblé Messieurs BERTHE, JOLLY, FOURNIER, THOLLARD, WATEBLED, EVEILLAND, TALEC, comme aussi Monsieur DURAND, qui s'est trouvé à Paris pour quelques affaires, tous, ou assistants ou visiteurs, ou de la dernière assemblée générale, lesquels, après avoir été informés, au moins en gros du passé, et avoir lu les dernières lettres fort amples qui nous ont été écrites de ce pays-là, aussi bien par des frères que par des prêtres, et après y avoir bien pensé pendant plusieurs jours, et avoir bien recommandé la chose à Dieu, et enfin examiné toutes les raisons pour et contre, et, étant assurés d'ailleurs qu'on ne manquera pas de prêtres séculiers ou réguliers qui seront bien aises d'aller en ce pays-là, ont cru qu'il en fallait rappeler nos missionnaires pourvu qu'ils soient encore en vie ; de quoi il y a beaucoup à douter, vu les dangers où ils nous mandent qu'ils sont, principalement du côté des Nègres qui les menancent de les venir tuer ; ce qu'ils pourront faire facilement, à cause du peu de Français qui restent en cette île.

J'ai cru, Monsieur, vous devoir donner avis de tout cela, et ensemble vous demander le vôtre sur une affaire de cette importance, et je vous prie de me le faire savoir.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.
ALMERAS

1719 Henry Abraham Chatelain
Carte L'ILE de MADAGASCAR dite aujourd' hui L'ILE DAUFINE
CARTE DE L'ILE DE MADAGASCAR CONTENTANT SA DESCRIPTION & DIVERSES PARTICULARITEZ CURIEUSES DE SES HABITANS TANT BLANCS QUE NEGRES.
37.4 X 43 cm.
Amsterdam, H.A. Chatelain. {Norwich, Map #337}.

Monsieur JOLLY succède à Monsieur ALMERAS comme Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

Portrait de Monsieur JOLLY

LETTRE DE MONSIEUR JOLLY AUX FRÈRES DE LA MISSION DE MADAGASCAR

Le 4 février 1673

Archives de la Mission

Mes chers frères,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Vous avez écrit en divers temps des lettres à Monsieur ALMERAS comme à notre bon Père ; il vous a fait réponse aux premières, et il vous en ferait aux dernières s'il était encore au monde : mais il a plu à Dieu de nos priver de ce sage et charitable supérieur qui avait une grande affection toute paternelle pour nos frères, et particulièrement pour vous qui avez donné bon exemple à la Compagnie, non seulement en entreprenant un grand et difficile voyage pour le service de Dieu, mais en vous comportant de delà en vrais enfants de la Mission ; et si on a fait des fautes, comme il ne se peut autrement puisque les plus justes en font, elles ont plutôt procédé, comme je crois, de fragilité que de votre volonté, qui a toujours été bonne et qui a produit des effets conformes à vos obligations, dont MM. ROGUET et MONTMASSON ont rendu de bons témoignages. Je ne puis que je n'en rende grâce à Dieu, et que je ne vous témoigne la satisfaction que nous en avons, laquelle tempère un peu la douleur qui nous reste de la mort de Monsieur JOURDIÉ, et de voir la grande indisposition que les habitants du pays ont à recevoir et à conserver la foi, après que la Congrégation a fait tant d'avances d'hommes et d'argent pour leur procurer ce grand bien ; et comme il serait inutile, selon toutes les apparences, d'y en envoyer d'autres, et que les deux prêtres qui restent sont infirmes et en danger dans

leurs vies et toujours occupés aux Français, à qui nous ne sommes point engagés, feu Monsieur ALMERAS avait résolu de les rappeler ; et je les prie de s'en revenir en France, et vous avec eux, par la première commodité. Venez donc, mes chers frères, il n'a pas tenu à vous, ni comme je crois aux Prêtres de la Compagnie vivants et défunts qui ont été envoyés pour défricher cette terre, qu'ils n'y aient réussi. Mais Dieu qui connait les causes de ce mauvais succés, l'a ainsi permis et semble vouloir se servir ailleurs de ces Messieurs et de vous autres. Je n'ose pas vous dire que j'ai succédé à feu Monsieur ALMERAS par ce n'est qu'à la charge de supérieur et non pas à la grâce et aux vertus qu'il avait pour bien conduire la Compagnie : mais vos prières, que je vous demande de tout mon cœur, pourront, avec toutes celles de la Compagnie, m'obtenir de Dieu les lumières et les forces nécessaires. Je n'aurai pas moins d'affection que lui pour procurer votre bien et votre satisfaction en Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis votre serviteur.

JOLLY

MÉMOIRE POUR SERVIR A L'HISTOIRE NATURELLE ET POLITIQUE DE LA GRANDE ÎLE DE MADAGASCAR

En 1765

COMMERSON

Bibliothèque du Jardin des Plantes

La catastrophe qui nous a chassés du Fort-Dauphin n'est que très imparfaitement détaillé dans les journaux de nos voyageurs et je n'ai rien trouvé qui m'ait satisfait à cet égard. Une faible tradition en a conservé le souvenir dans l'île de Bourbon où les Français, échappés au massacre, se réfugièrent.

Cet évènement arriva le 25 décembre 1672. Je fixe précisément le jour, parce que la scène se passa à la messe de minuit, et l'année, parce que Monsieur DE LA HAYE quitta Madagascar pour s'en aller à la côte de l'Inde avec l'escadre qu'il commandait au mois de mai 1671 où Monsieur MARTIN le trouva, comme il le dit dans ses relations. Or nos Français ne furent pas assassinés immédiatement après son départ puisque des vaisseaux venus de France, et qui joignirent Monsieur DE LA HAYE sur la côte de l'Inde, relachèrent au Fort-Dauphin dans le courant de ces deux années. L'escadre de Monsieur DE LA HAYE fut détruite par les Hollandais à Saint-Thomé. Il repassa en France sur leurs vaisseaux. Un navire Français va en 1673 au Fort-Dauphin ; il met les gens à terre et les gens du pays leur dirent que les Hollandais (avec lesquels ils savaient bien que nous avions la guerre) étaient venus attaquer notre Fort et, après s'en être emparés, avaient emmené tous les Français.

La chose, comme on sait, ne s'était pas passée ainsi. Les gens du pays, justement irrités par trente ans de cruauté et de brigandage, voyant Monsieur DE LA HAYE parti et n'ignorant pas qu'il avait emmené avec lui presque tout ce qui était en état de faire la guerre, serrèrent le Fort, lui ôtèrent toute communication dans l'intérieur des terres, et, après plusieurs attaques et plusieurs ruses, ils trouvèrent moyen de fondre sur nos gens dans le temps qu'ils étaient à la messe de minuit. Heureusement, il y avait quelques petites barques dans la rade qui servaient au cabotage, où des femmes, des enfants, des vieillards et quelques hommes trouvèrent moyen de se réfugier et de gagner l'île de Bourbon. C'est de là que viennent la plupart des familles de Bourbon. On y voyait encore, il y a vingt ans, quelques vieillards échappés dans leur enfance ou dans leur jeunesse au massacre du Fort-Dauphin.

RAPPORT DE MONSIEUR DE LA BRETESCHE, GOUVERNEUR, AU MINISTRE COLBERT

Du Fort-Dauphin, le 28 février 1674

Mémoire de la CM, 585-588

J'ai eu l'honneur de vous écrire en date du premier février 1673, par la voie du navire le 'Robin', commandé par le sieur de COUBAÇON. Je vous annonçais le décès de Monsieur DE CHAMARGOU, arrivé le sixième décembre de l'année 1672, et la ligue que les naturels du pays étaient près d'entreprendre contre les Français, laquelle m'a été entièrement découverte, par une permission de Dieu, dans le temps qu'ils étaient près d'exécuter leur pernicieux dessein.

J'apportai tous mes soins pour nous en garantir, et par un voyage que je fis aussitôt dans toute l'étendue du pays d'Anosse, toutes choses furent sursises et le pays remis en tranquilité. Mais comme cette nation a l'inclination très mauvaise et naturellement portée à trahir, nous sommes obligés de nous tenir toujours sur nos gardes, ce qui est une fatigue incroyable à si peu de monde qu'il y a ici, n'étant en tout que cent vingt-sept personnes. La moitié est hors d'état de pouvoir rendre service, et l'autre moitié, composée de gens mutins et incorrigibles.

En voici une preuve. Dernièrement, les soldats de ma compagnie, entretenue pour le service du Roi en cette île, vinrent me présenter un commandement, non pas une requête, pour que j'eusse à leur payer ce qu'ils disaient leur être dû, depuis l'arrivée de Monseigneur DE LA HAYE en cette île, ou sinon ils allaient tous déserter et passer chez les naturels du pays ; ce que j'eus de la peine à souffrir sur l'instant, et même je

donnai quelques coups de canne à quelques uns. Mais au lieu de les intimider, ils coururent chez eux avec le cri : 'Aux armes', prêts à s'unir aux naturels du pays. Voyant la mauvaise issue de cette affaire, j'envoyai le sieur CHAVICQ, leur enseigne, et LASALLE, leur premier sergent, leur dire de revenir trois ou quatre me parler et m'exposer leurs prétentions, leur promettant satisfaction. Ils ne voulurent rien entendre et même ils les menacèrent de tirer s'ils avançaient. Enfin, après mûre considération, je ne trouvai aucun moyen plus propre pour ramener ces mutins à la raison que de leur faire parler par Monsieur ROGUET, porteur de la présente, prêtre Supérieur de la Mission, homme de probité et de grande expérience, lequel ne put rien gagner sur eux sinon qu'ils reviendraient, pourvu qu'on leur payât les trois années qu'ils disaient leur être dues. Monsieur ROGUET le leur concéda, lui ayant promis que tout ce qu'il ferait serait bien fait, vu la nécessité. Monsieur ROGUET vous en pourra, Monseigneur, dire toutes les circonstances, même qu'ils ont été trois ou quatre nuits en embuscade pour me tuer.

Des vaisseaux anglais sont passés à l'ouest de cette île, au cap Saint-Augustin, et ont vendu de la poudre et des armes à DIAN-MANANGUE, notre ennemi.

Les Noirs que nous croyions nos plus assurés amis, tels que les Machicores, ont été les premiers à se ranger du parti de DIAN-MANANGUE, leur ennemi juré jadis, aussi bien que le nôtre, tout cela pour nous pousser à bout et nous détruire. Mais le zèle et l'affection que j'ai pour le service du Roi, mon maître, m'a porté à tout tenter pour conserver le pays.

J'ai détaché quinze Français, sous la conduite d'un nommé GRANDJEAN, lesquels sont allés avec quelques uns de nos Nègres les visiter, et ont ramené environ trois mille bœufs et vaches. Ceux de la vallée d'Amboulle dont le Grand s'appelle DIAN-POUIN, avait reçu quelques présents de DIAN-MANANGUE et de nos Français, des armes, dérobées à leurs maîtres. Ce qu'ayant appris, j'aurais envoyé chercher lesdites armes, mais ils me témoignèrent une très grand fierté, même jusqu'à se moquer et dire qu'ils ne rendraient rien. C'était un nommé RADSOMOLANDE qui faisait ce personnage. Je fis donc dire à DIAN-POUIN qu'il eût à voir s'il approuvait cette injure, qui ne retombait pas sur moi, mais sur le Roi de France. Il m'envoya dire que non, et qu'il ne me demandait que huit jours pour apporter la tête du dit RADSOMOLANDE. Au lieu de le faire, il se retira pendant le dit temps en un lieu assuré, et pour me narguer, nous fûmes à toutes heures inquétés par leurs courses. Je fus obligé de sortir avec cinquante Français ; mais DIAN-POUIN s'était retiré dans des lieux incaccessibles avec tout leur butin. Nous étions avertis de bonne part qu'il fallait prendre garde à nos gens mêmes. Enfin, Monseigneur, ces gens voyant que je n'étais point dans le dessein de leur rien céder, sont revenus demander la paix, de sorte que, pour le présent, nous sommes un peu en repos…

…J'ose vous prier, Monseigneur, au nom de tous les habitants français de cette île, de vouloir bien présenter le présent placet qu'ils prennent la liberté de vous envoyer pour Sa Majesté le Roi. Ce faisant, ils seront obligés, Monseigneur, de continuer leurs prières pour votre prospérité et santé, et moi, qui suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant et très soumis serviteur

LA BRETESCHE

LETTRE DES HABITANTS FRANÇAIS DE MADAGASCAR

A SA MAJESTÉ LE ROI

28 février 1674

Mémoires de la CM, 588

Sire,

Sur l'avis que vos pauvres sujets les Français, habitants de votre île Dauphine, ont eu du délaissement d'icelle, et qu'ils en doivent être ôtés en bref pour être transférés en un autre lieu, ils se jettent humblement à vos pieds, suppliant instamment Votre Majesté d'avoir égard à la perte qu'ils feront de leurs biens, consistant en terres seulement et en bestiaux, choses qu'ils ne peuvent transporter avec eux. Ils ont cru, Sire, que leur établissement y serait de durée ; et pour cela ils ont employé leurs travaux, leurs soins et entièrement consommé leur jeunesse. Ils espèrent, Sire, que vous en aurez compassion, si tel est votre bon plaisir, de les retirer d'ici ; que Votre Majesté ordonnera qu'ils seront mis en lieu où ils trouveront quelque soulagement, et qu'ils pourront passer avec eux tel nombre de Noirs qu'il vous plaira, lesquels les suivront volontiers, et continueront leurs prières pour la prospérité et santé de Votre Majesté.

Monsieur ALMERAS était décédé le 2 septembre 1672, et Monsieur JOLLY, son successeur, avait transmis aux missionnaires l'avis de leur rappel.

En recevant par la 'Dunkerquoise' avis de leur rappel, les missionnaires prirent leurs dispositions pour rentrer en France. Ils s'embarquèrent le 5 mars 1674. Le lendemain, le navire sortait de la rade. Mais il avait à peine gagné le large qu'une tempête affreuse se déchaîna. Le Capitaine donna l'ordre de jeter les ancres, elles se brisèrent. Ne pouvant plus empêcher le naufrage qu'il prévoyait, il fit, vers midi, embarquer, sur des chaloupes, matelots et passagers. Il était temps ; quelques heures après, le navire, jeté à la côte par une mer de plus en plus affreuse, s'y brisait.

La consternation régnait dans la colonie qui, depuis la perte de la Dunkerquoise, se croyait perdue sans ressources quand, le 8 août 1674, parut en rade le Blanc Pignon. Ce navire avait reçu l'ordre exprès de ne pas s'arrêter à Madagascar, mais les maladies qui s'étaient déclarées à son bord l'avaient forcé d'y relâcher. La Providence, toujours miséricordieuse, l'amenait dans ces parages pour assurer le salut des derniers survivants de la colonie.

En effet, dans les derniers jours d'août 1674, les Français répandus dans le pays d'Anosse étaient massacrés. Ceux qui échappaient au fer des Malgaches se réfugiaient à grand'peine au Fort-Dauphin. Les fils de Monsieur Vincent étaient réduits à six : MM. ROGUET, MONTMASSON et les Frères Pierre PILLIERS, Guillaume GALLET, Jean BOURGOING et Gérard MINSEN ;

Réduits à la dernière extrémité, comprenant qu'il leur était impossible de prolonger une inutile résistance, les colons résolurent de profiter de la présence du Blanc Pignon pour fuir cette terre inhospitalière qui menaçait de devenir leur tombeau. Tous les Français s'embarquèrent dans la nuit du 9 au 10 septembre, après avoir incendié le Fort. Le lendemain, vers les 9 heures du matin, le vaisseau mettait à la voile. Le navire renfermait plus de 300 personnes, parmi lesquelles étaient quatre missionnaires, deux prêtres MM. ROGUET et MONTMASSON et deux frères, Jean BOURGOING et Gérard MINSEN, encore, ces deux derniers devaient-ils mourir pendant la traversée.

On avait compté faire le trajet de Madagascar au Mozambique en 8 ou 9 jours ; il dura près de sept mois à cause des vents contraires. Avant d'arriver, une partie des passagers mourut. Le frère BOURGOING succomba le 20 novembre, et le frère Gérard MINSEN, en mai 1675.

Le 9 décembre 1675, Monsieur DE LA BRETESCHE adressait le rapport suivant à Colbert :

Le 9 septembre 1674, sur les onze heures du soir, après avoir fait mettre le feu aux magasins et encloué tous les canons, par l'avis d'un chacun, je m'embarquai avec le peu de Français qui étaient au nombre de soixante-trois et dont il y en avait la moitié et plus hors service, comme il s'est vu le jour du massacre. Je fus obligé d'en laisser une partie à trois lieues de là. Je ne fus suivi que de vingt-deux de l'île Dauphine à Mozambique.

Extrait du livre de CAUCHE

DIFFERENTES RELATIONS SUR LE MASSACRE DU FORT-DAUPHIN

LE 27 AOÛT 1674

MADAGASCAR – 1638-1894

ETABLISSEMENT DES FRANÇAIS DANS L'ILE

Paris 1912

Capitaine DE VILLARS

L'anarchie et le découragement régnaient à Fort-Dauphin, comme la famine et l'insécurité, lorque vint à passer la 'Dunkerquoise', venant de France, qui avait à son bord un essaim de jeunes filles à marier. Cette manne rafraîchissante n'était point destinée au Fort, et ce fut un mal qu'elle y tombât, doit-on dire sans irrévérence, car elle allait y déchaîner la ruine.

La 'Dunkerquoise', Capitaine BEAUREGARD, était parti de La Rochelle avec un envoi de quinze orphelines sous la conduite de Mademoiselle de LAFERRIERE, en religion Sœur St Joseph de Paris. Elles étaient adressées au Gouverneur de Bourbon qui les avait demandées à la métropole pour les marier à ses colons.

Après une pénible traversée de six mois, le navire vint mouiller à Fort-Dauphin le 19 janvier 1674.

Le désordre était à bord. BEAUREGARD, homme brutal et cupide, avait tellement malmené ses pensionnaires (il avait même abusé de l'une d'elles) que cinq débarquèrent immédiatement et malgré lui, pour ne plus remonter à bord.

Le 6 mars, après une relâche de deux mois, la 'Dunkerquoise' mit donc la voile pour Bourbon. Mais dès le 7, elle était rejetée sur la côte par la tempête et s'y brisait. BEAUREGARD se sauva lâchement dans une chaloupe avec deux matelots, abandonnant son navire sur lequel étaient encore dix passagères et une partie de l'équipage. Quelques courageux habitants du Fort, dirigés par le Chevalier DE FORGES, parvinrent à sauver tout le monde, et la colonie hérita ainsi de seize jeunes filles qui ne leur étaient pas destinées.

Le 9 août arriva sur rade le 'Blanc-Pignon' avec le Capitaine BARON.

…aussi bien les mariages ne peuvent être plus longtemps différés sans inconvénients ; alors on publia les bans de cinq, et huit jours après ils s'épousèrent.

…DIAN-MANANGUE à la tête de 2.000 hommes qui, profitant de l'absence de tout garde autour du Fort, et sans doute appelés par le désir de vengeance des épouses noires détrônées, vinrent surprendre la place. Un horrible massacre s'ensuivit.

Le 27 août, on venait apprendre au chef de la colonie, toujours à sa campagne, que ‘par une indigne trahison, les domestiques Noirs avaient massacré 70 Français disséminés aux environs du Fort’.

Les survivants, au nombre de 70, embarquèrent dans le ‘Blanc-Pignon’ dans la nuit du 9 au 10 septembre 1674.

LES ORIGINES DE L’ILE BOURBON ET DE LA COLONISATION FRANCAISE A MADAGASCAR

Par M.I. GUËT

PARIS 1888

Sa Majesté le Roi veut que seize filles qui sont envoyées par le Directeur de l’hôpital général de Paris et un prêtre missionnaire soient portés à l’île Bourbon. Ces filles sont embarquées sur le navire ‘la Dunkerquoise’. Le Roi demande que le navire aille directement à Bourbon sans passer par Madagascar.

Ce navire arrive le 14 janvier 1674 en face de Fort-Dauphin. A cette époque il ne reste plus que 127 français au Fort-Dauphin et sont sans nouvelles de France depuis 41 mois.

Les passagères obtinrent de Monsieur DE BEAUREGARD qu’il les fasse descendre à terre ‘pour se rafraichir’. Rien ne pouvait lui être plus désagréable. Il comprend bien que si l’ordre lui avait été donné de se rendre directement à Bourbon, c’était pour ne pas aventurer ces filles dans un pays où elles ne devaient pas s’établir. Néanmoins, malgré sa répugnance, il dut consentir à s’embarquer dans la chaloupe avec ses pensionnaires…

Sur l’île depuis plusieurs jours, les filles s’adressent à LA BRETESCHE : ‘ voyez notre situation ; nous sommes partis de France pour nous marier. Si l’on ne nous marie pas…-Mais le Roi vous a destiné pour la colonie de Bourbon – Eh bien ! Mariez-nous et irons dans cette île avec nos maris, au premier navire qui s’y rendra.

Elles vont ensuite trouver les Prêtres de la Mission (et cela pas une fois, mais presque tous les jours) et leur tiennent sans cesse le même langage :’Mariez-nous’.

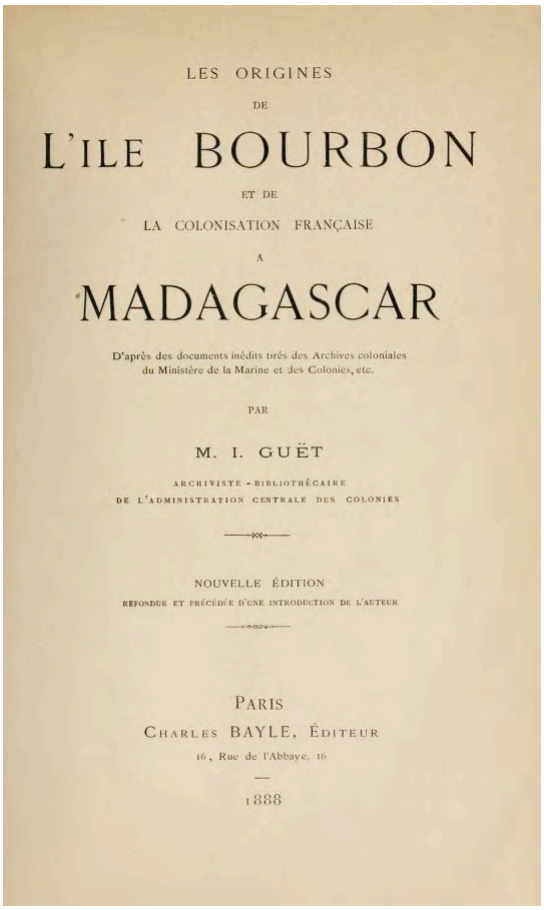

LES ORIGINES
DE
L'ILE BOURBON
ET DE
LA COLONISATION FRANÇAISE
A
MADAGASCAR

D'après des documents inédits tirés des Archives coloniales du Ministère de la Marine et des Colonies, etc.

PAR

M. I. GUËT

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DES COLONIES

NOUVELLE ÉDITION
REFONDUE ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION DE L'AUTEUR

PARIS
CHARLES BAYLE, ÉDITEUR
16, Rue de l'Abbaye, 16
1888

CAPITAINE DE VILLARS
DE L'INFANTERIE COLONIALE

MADAGASCAR
1638-1894

Etablissement des Français dans l'Ile.

PARIS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE MILITAIRE UNIVERSELLE
L. FOURNIER
264, Boulevard Saint-Germain. — PARIS
(En face du Ministère de la Guerre)
1912

LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR DE LA BRETESCHE – 22 août 1674

Ce qui m'oblige, explique alors LA BRETESCHE, de dire à ces Messieurs de la Mission de les marier et que je croyais qu'il y allait de la gloire de Dieu et de l'intérêt du Roi, que, à la vérité, son intention était qu'elles fussent pour l'île de Bourbon, mais que le navire qui les devait porter étant perdu, et dans l'incertitude quand il en viendrait d'autres, il était du tout impossible d'en pouvoir jouir, et que si on les mariait en cette île, elles pourraient aller à Bourbon avec leur mari, au premier commandement de Sa Majesté. Ils témoignèrent être fort aises et approuvèrent mon consentement, si bien que le lendemain on publia les bans de cinq, et, huit jours après, ils s'épousèrent. Il y en a eu encore une de mariée depuis, et d'une autre qu'on avait publié les trois bans, mais on n'a pas passé outre.

Cinq jours après, le 27 août, on vint apprendre au chef de la colonie, toujours à sa campagne, que 'par une horrible trahison' dit-il, les domestiques Noirs ont massacré 75 Français disséminés autour du Fort. Du reste, pas un détail précis. Ni LA BRETESCHE, ni les missionnaires (qui y perdirent deux des leurs, les frères

Guillaume GALLET et Pierre PILLIERS, alors à la campagne), n'ont vu ni su comment le fait a eu lieu.

Œuvre d'un complot ourdi depuis les premières unions bénies à la chapelle du Fort, le massacre a été consommé, le jour où l'un, au moins, des mariages a été célébré. Il n'est pas douteux, pour nous, que les mariages n'aient été la cause déterminante de cette tempête de fureur déchaînée par la jalousie des femmes malgaches.

Il est évident que ni LA BRETESCHE, ni les Pères de la Mission n'aurait dû consentir à ce que ces unions fussent accomplies. Leur intention était bonne, mais ils ont manqué de prévision.

Or ces femmes, jusqu'alors souveraines maîtresses au foyer, voyant des étrangères prendre la place qu'elles tenaient depuis le début de la colonie, se sont brusquement tournées contre ceux qu'elles avaient protégés de leur dévouement. Elles se sont vues trompées. On leur avait d'abord déclaré que les jeunes passagères étaient envoyées par le Roi à la colonie voisine. Puis, successivement, six de ces Françaises sont mariées, et ce n'était que le commencement ; il y en a six encore, et après celles-là d'autres viendront…la colère fut plus forte que l'affection qui attachait les femmes malgaches aux Français. Le lien brisé, la colonie fut condamnée et les 'Noirs domestiques' soulevés firent œuvre de bourreau.

Les colons survivants, redoutant le sort que venaient de subir 75 de leurs compatriotes, obligèrent Monsieur DE LA BRETESCHE à quitter au plus tôt Fort-Dauphin avec le reste de la colonie pour aller chercher refuge sur les côtes d'Afrique.

La présence du 'Blanc-Pignon' dans la baie de Fort-Dauphin, est une occasion qui sans doute ne se représenterait pas de longtemps.

Le 9 septembre 1674, LA BRETESCHE fit enclouer les canons du Fort et mettre le feu aux magasins. On chargea le bâtiment de tout ce qu'il était possible d'emporter. Puis à 11H du soir, à l'abri des regards des indigènes, 63 personnes s'embarquèrent et, quand il fut certain que personne ne demandait plus à passer, le chef de la colonie, accompagné de sa femme, de ses belles-sœurs et de ses enfants, prit place le dernier sur le 'Blanc-Pignon'.

Le capitaine BARON fit une navigation aussi malheureuse qu'inexplicable. Il employa sept mois à atteindre le Mozambique. 38 passagers moururent pendant ce long voyage. Une fois au Mozambique, quelques uns attendirent le nouveau départ du 'Blanc-Pignon' pour Surate le 30 juillet 1675. D'autres partirent avec l'ex-commandant et sa famille sur un navire portugais qui les conduisit à Diû et de là à Daman (côte de Malabar) où ils parvinrent le 9 décembre 1675.

CIRCULAIRE DE MONSIEUR JOLLY

Le 28 février 1674

Circulaires des Supérieurs Généraux I, 162

ÉTAT DE LA CONGRÉGATION

…pour les missionnaires de Madagascar, il y a tantôt un an que nous n'avons point reçu de leurs nouvelles, et, selon ce qu'ils nous mandaient par leurs dernières lettres, il y a sujet de craindre que les habitants du pays ne les aient massacrés ; d'autant plus facilement que le peu de Français qui restaient étaient dépourvus d'armes et de munitions, et exposés comme en proie à leurs ennemis. Les vaisseaux de France n'y passant plus depuis que Messieurs de la Compagnie des Indes ont abandonné cette île, nous n'avons pu leur donner aucun secours, et ils n'ont pas même eu la consolation, comme ils nous mandent, de recevoir une seule de nos lettres depuis plusieurs années, quoique nous leur ayons écrit par tous les embarquements qui se sont faits ; de sorte qu'étant ainsi dépourvus de tout secours humain, ils ne peuvent attendre leur assistance que de Dieu seul, qui ne manque pas de pourvoir aux besoins de ceux qui se confient en lui. C'est ce que je vous prie, avec votre famille, de lui demander pour eux d'une façon particulière.

JOLLY

Il répètera la même chose dans une autre lettre du 23 septembre, donc 7 mois plus tard.

Nous ne recevons aucune nouvelle de nos pauvres confrères de Madagascar ; je continue à les recommander à vos prières. (Histoire générale de la CM – Lacour –)

LETTRE DE MONSIEUR JOLLY A MONSIEUR ROGUET

Paris, le 24 juin 1674

Archives de la Mission

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Les voies directes nous ayant tout à fait manqué depuis quelques années pour vous écrire. Je me sers de celle des Indes pour tâcher de vous tenir ce paquet.

Monsieur l'abbé SEUIN, missionnaire apostolique qui était allé avec Monseigneur D'Héliopolis, et étant revenu en France pour les affaires des missions de Chine et du Tonkin, s'y en retourne par terre, ne trouvant point de commodité assurée par mer, et y mène quatre autres ecclésiastiques. Il laissera le présent paquet à Surate pour vous être envoyé si l'occasion s'en présente, ainsi qu'il m'a promis. Je juge de la peine que vous avez d'être privé de nos lettres depuis longtemps, par celle que nous souffrons, qui est grande, de n'en recevoir des vôtres que rarement. Les dernières

sont des mois de septembre 1672 et du mois de février 1673. Je fis réponse aux premières dès le mois de février 1673, au défaut de feu Monsieur ALMERAS qui était décédé le 2 dudit mois de septembre 1672, vous donnant avis à même temps du choix que la Compagnie assemblée à Paris en janvier 1673 avait fait de moi pour lui succéder. Je donnai notre paquet à ces Messieurs du séminaire des pays étrangers qui avaient préparé deux prêtres pour les envoyer sur un vaisseau qui devait aller aux Indes, mais qui n'y alla pas, craignant les Hollandais à qui la France avait déclaré la guerre, laquelle continue encore. Ce qui fut cause qu'on me renvoya le paquet au bout d'un an, et à même temps on nous en envoya un autre, sans que j'en sache les causes, lequel feu Monsieur ALMERAS vous adressa en février 1671. Et parce que ces lettres ainsi renvoyées vous seraient de quelque consolation si vous les receviez, et vous informeraient de plusieurs choses dont il est à propos que vous ayez connaissance, je vous les renvoie derechef, pour me dispenser de répéter par celle-ci les mêmes choses, quoiqu'on vous ait envoyé des duplicata des mêmes lettres, au moins des miennes, par différentes voies, peut-être que Dieu aura permis que quelqu'une vous aura été rendue.

Je réponds maintenant à votre lettre du mois de février 1673 qui nous a fort affligé voyant votre île abandonnée et les Français exposés à la merci des Noirs, et vous, destitués de quantité de choses nécessaire à la vie : A quoi nous pourvoirions abondamment et avec grande affection s'il se présentait une commodité qui allât en droiture là où vous êtes. Car autrement ce serait les perdre comme il est arrivé des étoffes et autres choses que feu Monsieur ALMERAS vous avait envoyées par un vaisseau qui alla aux Indes il y a quatre ans, que vous dîtes n'avoir pas reçues.

Vous me mandez la mort de Monsieur DE CHAMPMARGOU, et vous envoyez la copie de son testament. Sur quoi je vous disai qu'il n'y a presque rien à espérer ici pour ses héritiers ni pour ses fils, parce qu'il avait quantité de créanciers qui ont saisi ce qui pourrait être entre les mains de Messieurs de la Compagnie des Indes. Monsieur DE MAUVERGUE, exécuteur testamentaire, est venu à Paris, et après un si long séjour et beaucoup de sollicitations s'en est retourné assez mal satisfait. Je ne crois pas que lui, ni les héritiers envoient personne à Madagascar avec procuration pour vérifier les effets de la succession, tant parce que les vaisseaux n'y vont plus, que pour les difficultés de transporter l'argent, lequel n'est pas fort considérable, et que la déspense d'un si grand voyage en consommerait une bonne partie, pour ne dire tout. Je n'envoie point de procuration non plus pour ce qui nous regarde, attendant auparavant quelqu'autre nouvelle de vous, à qui, à mon avis, tout sera demeuré en dehors. Il ne nous est rien dû pour l'entretien du petit CHAMPMARGOU, son fils naturel, et de son compagnon ; ces Messieurs des Indes nous ont toujours payé et nous lui avons même fait quelque petite épargne ; mais présentement, ils ont les mains liées par les créanciers, et ce pauvre enfant pourra rester dans quelques années sans secours, et personne ne s'en voudra charger. Vous

dîtes que nous le renvoyions à Madagascar où il jouira de la terre que son père lui a laissée ; mais d'un côté les occasions manquent, et d'un autre, il est encore trop petit, et il ne serait pas sans grand danger de le perdre aussi bien que les deux Noirs venus avec lui que vous dîtes qu'il ne faut pas renvoyer pour cette raison : aussi pourront-ils gagner leur vie de deçà et vivre chrétiennement, et afin que Monsieur DE CHAMPMARGOU puisse faire de même, nous tâchons de lui faire apprendre un métier.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez beaucoup à souffrir et à supporter des nôtres qui sont avec vous, et il n'y a guère de supérieurs qui ne se trouvent en la même peine, qui plus qui moins. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne les forces et la patience convenables, et l'onction et la prudence dont vous croyez avoir besoin pour faire les avertissements voilement. Il est toujours mieux d'avertir en esprit de charité, quoiqu'on ne reçoive pas bien les avertissements que de cesser de les faire, parce qu'alors les personnes s'imagineraient que tout leur serait permis.

Vous faites instance d'être ôté de charge, et moi, je vous supplie de continuer à porter cette croix jusqu'à ce que Dieu en dispose autrement.

Quoique vous soyez, ce semble, abandonnés des hommes et peut-être persécutés des infidèles, nous espérons que Notre-Seigneur ne vous délaissera pas, mais qu'il vous protègera et assistera d'une manière extraordinaire. Quoiqu'il en soit, nous sommes dans une grande affliction de ne savoir en quel état vous êtes, et de ne voir aucune apparence de l'apprendre peut-être de longtemps, ce qui nous fait prier Dieu souvent pour vous tous, et même désirer que Dieu vous donne le moyen de vous en revenir. Oh ! Que notre joie serait grande s'il plaisait à sa Providence de vous ramener ici heureusement, vu le peu ou point de disposition qu'il y a à subsister et à faire quelque fruit en cette île infortunée. Si pourtant il y avait lieu d'y travailler voilement pour l'instruction et le salut des habitants et de vous pouvoir assister d'hommes et d'entretien, nous vous enverrions volontiers tout le secours convenable ; mais après ce que vous avez mandé, et ce que nous voyons, il n'y a nul sujet de l'espérer.

Notre Compagnie continue d'aller assez bien, Dieu merci. La paix, l'union et la régularité s'y maintiennent par sa grâce, et toutes nos fonctions s'exercent avec la bénédiction ordinaire. Nous n'avons point fait de nouveaux établissements que celui de Saint-Flour en Auvergne qui a été fondé par Monsieur CHOMEL, et où nous avons le séminaire. Je vous envoie une lettre circulaire que j'ai écrite cette année à toutes nos maisons, qui vous dira de nos nouvelles, au moins les principales.

Dans ma dernière lettre, il nous est mort quatre prêtres et cinq frères. Les prêtres sont : Messieurs GENTIL, MENANT, VUIMILLE et DE LA FOSSE. Et les frères sont René DUBUISSON, Laurent COGLÉE, Pierre PATRIARCHE, Julien DELORME et Gilles LE POIVRE. Je les recommande tous à vos prières et à celles de Monsieur

MONTMASSON et de nos frères que j'embrasse tous en général et chacun en particulier. Voici des lettres à part pour ceux que je leur ai écrites.

Je suis toujours de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur.

JOLLY

Le navire de Monsieur DE LA BRETESCHE ne put quitter le Mozambique que le 3 juillet 1675, prenant à son bord Monsieur MONTMASSON qu'il conduisit à Suratte.

Monsieur ROGUET s'embarqua le 20 août 1675 sur un vaisseau portugais, allant à Chaoul, ville de la côte de Malabar. Il s'était séparé de son confrère, à dessein, parce que la France était alors en guerre avec la Hollande, et ils craignaient d'être pris tous les deux par les croiseurs. Le 19 décembre, il aborda à Surate, où les Pères Capucins le reçurent avec la même bonté que son confrère. Ce fut là que les missionnaires réunis reçurent de Monsieur l'abbé SÉVIN une copie de la lettre de Monsieur JOLLY, qui les rappelait en France.

Le 1er janvier 1676, ils quittèrent Surate sur un vaisseau français, et après une traversée très difficile, ils touchèrent enfin à Belle-île, le 20 juin. Sur le navire du retour, les frères BOURGOING et MINSEN décèdent. Il ne reste plus que deux missionnaires : MM. ROGUET et MONTMASSON. Parvenus enfin en France, ils informent Monsieur JOLLY de leur arrivée.

Heureux de cette nouvelle, Monsieur JOLLY en informe ses confrères :

CIRCULAIRE DE MONSIEUR JOLLY

27 juin 1676

Circulaires des Supérieurs Généraux I, 168

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous à jamais !

Je reçus hier une des plus sensibles consolations de ma vie. C'est la nouvelle de l'arrivée de Messieurs ROGUET et MONTMASSON en bonne santé, sur les côtes de Bretagne ; y ayant près de quatre ans que nous n'avions reçu de leurs lettres et étant dans une très grande affliction au sujet de divers bruits qu'on nous rapportait, tantôt que les naturels du pays de Madagascar les avaient massacrés, tantôt que les Hollandais les avaient faits prisonniers de guerre, et les avaient menés à Batavia, dans les Indes, et d'autres nous rapportaient les choses d'une autre manière. Mais Dieu soit loué ! Les voilà arrivés en France, et je vous supplie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de les conserver parmi une infinité de dangers où ils ont été exposés, qui seraient longs à décrire, n'en sachant pas même encore toutes les particularités. Seulement Monsieur ROGUET me mande que nos frères Guillaume (GALLET) et Pierre (PILLIERS), qui étaient en leur maison, furent massacrés par les naturels du pays, sur la fin d'août 1674, et que le reste des nôtres qui restaient au Fort-Dauphin, s'étant embarqués sur un vaisseau qui se rencontre là, par une providence particulière de Dieu, et étant venus jusqu'à la côte d'Afrique, il a fallu qu'ils soient rembarqués pour retourner aux Indes, afin d'y trouver commodité pour repasser en France, où il a plu à sa divine bonté de les conduire à bon port. Durant leur séjour à ladite côte d'Afrique, la mortalité se mit sur leur vaisseau ; et entre les personnes qui y sont mortes, nos frères Jean BOURGOIN et Gérard MINSEN, étaient du nombre ; de sorte que voilà encore quatre défunts de la Compagnie que je recommande à vos prières et à celles de votre famille, selon la coutume. Je vous écrirai plus particulièrement de tout ceci, lorsque nous en aurons été informés de vive voix par ces deux chers confrères.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

JOLLY

Un peu plus de trois mois après son retour en France, Monsieur ROGUET décédait :

LETTRE DE MONSIEUR JOLLY

De Paris, le 9 octobre 1676

Archives de la Mission

Nous avons enterré aujourd'hui le bon Monsieur Marie Ignace ROGUET qui est venu mourir céans, après avoir échappé à tant de dangers et de maladies en sa mission de Madagascar, dans le voyage des Indes, et enfin retourné ici. Il décéda hier. Notre joie de son heureuse arrivée a été courte et bientôt suivi du regret de sa mort. C'est pourquoi il nous faut chercher vraie consolation en Dieu pendant tous les évènements fâcheux de cette vie. Il y a sujet de croire qu'il est bienheureux au ciel après tout ce qu'il a fait et souffert pendant le service de Notre-Seigneur et le salut des âmes. Je ne laisse pas de le recommander à vos prières et Saints Sacrifices et à ceux de votre communauté à l'ordinaire.

JOLLY

Monsieur MONTMASSON lui survécut. Après différents placements, il fut nommé à Alger. Voici ce qu'en dit le site WIKIPEDIA sur sa fin :

' Le 5 juillet 1688, Michel MONTMASSON fut amené, torturé et mutilé de toutes parts avec des rafinements de cruauté, enfin attaché et placé à la bouche d'un canon. Il souffrit le martyre sans prononcer une seule parole'.

Ainsi se termine la première étape de la mission lazariste à Madagascar, celle du 17ème siècle. Nous ne pouvons qu'admirer le courage et la volonté de Monsieur VINCENT (alors âgé de 68 ans), puis de son successeur, Monsieur ALMERAS, d'envoyer des missionnaires durant toute cette période, contre vents et marées.

Ces missionnaires ont donné leur foi, leurs forces, leur enthousiasme, et, pour la plupart, leur vie, afin que l'évangélisation de Madagascar puisse se réaliser.

Deux cents ans plus tard, le 7 avril 1896, l'Aventure reprenait. Monseigneur CROUZET, avec une équipe de Lazaristes, reprenait la mission commencée par les NACQUART, BOURDAISE, ETIENNE et tant d'autres…

REFLEXION SUR L'ENTREPRISE DES INDES ORIENTALES ET CONCLUSION DE CES MEMOIRES

Histoire des Indes Orientales

Souchu de Rennefort

L'entreprise des Indes Orientales avait été concertée avec toute la prudence et toutes les précautions possibles. La Compagnie était sous la protection d'un Prince dont tous les rois de la terre connaissaient la puissance, et elle avait été formée dans un

royaume qui ne manque point d'officiers, de soldats, de matelots, d'artisans et de tout ce qui peut contribuer à une heureuse exécution de semblables desseins. On peut même dire qu'elle avait eu naissance dans des conjonctures très favorables, où plusieurs souverains de l'Asie désiraient établir chez eux une nation qui pût les défendre contre quelques européens dont ils se plaignaient. Cependant tous ces avantages n'ont pas eu de grandes suites. Madagascar a été abandonné et jusqu'à présent la Compagnie n'a point fait de progrés considérable. Ce faible succés a donné lieu aux réflexions suivantes qui contiennent les causes de la ruine de l'établissement de Madagascar et quelques moyens pour rendre une Compagnie Française florissante dans les Indes et digne de la grandeur de notre auguste monarque.

Le vaisseau le Saint-Paul paraissant seul à Madagascar, ne donna pas une idée assez noble de l'entreprise à celui qui commandait pour Monsieur de la Meilleraye. Si les quatre navires fussent arriver ensemble, le gouverneur eût agi avec plus de sincérité qu'il ne fît, et le capitaine Kercadiou, son ami, lui eût fait prendre des mesures plus avantageuses à la Compagnie ; mais il vit un vieillard accablé de maladie, un jeune homme qu'il croyait manier aisément, et les autres avec si peu de caractère, qu'il résolut de se maintenir dans son poste. Le partage que le sieur de Beausse fit avec lui de l'autorité du gouvernement, et la dissipation des vivres, le confirmèrent dans cette résolution qu'il a toujours tâché d'exécuter.

Après l'arrivée des trois autres vaisseaux, le désordre ayant déjà pris racine, ce ne furent qu'adresses et qu'intrigues pour s'enrichir, et pour avoir part à la direction des affaires. L'ambition et l'avarice étaient les passions dominantes, et l'intérêt particulier l'emportait toujours sur le général, et sur celui de la Compagnie. On continua de dissiper le vin d'Espagne, les eaux-de-vie, les farines, les marchandises et l'argent apporté de la France, et il y eut une perpétuelle disette parmi les Français. Outre que le sieur de Chamargou qui avait été assez hardi d'envoyer en partie le sieur La Case sur l'ancien pied, en partagea les bêtes comme il voulut : le Conseil fut assez faible de souffrir qu'on fit valoir, au préjudice de la Compagnie, des droits qu'elle avait acquis ; et les principaux assez intéressés pour garder le silence, à cause d'une médiocre portion du butin dont ils profitèrent. Il faut ajouter que les Premiers du Conseil n'étaient pas gens à rendre de grands services. Le sieur de Beausse était malade dès avant son arrivée à Brest et d'un âge trop avancé. Les plus âgés d'après lui n'étaient pas propres au Gouvernement, et il y avait des marchands qui eussent bien conduit des boutiques et des magasins, mais qui étaient incapables d'une administration politique ; et tous n'avaient point l'expérience, la fermeté et l'élévation de génie nécessaires pour soutenir une entreprise de cette importance.

L'envoi du Saint-Paul pour la Mer Rouge, le sein Persique, les côtes d'Asie et des Indes sous un capitaine et un marchand qui étaient ennemis, fut une imprudence extrèmement préjudiciable, leur inimitié rendit infructueuse cette navigation, qui

finit à la Baye d'Angoutil, sans avoir eu aucune connaissance des lieux où ils devaient aller.

Le naufrage de la Vierge du Bon-Port sur les Côtes d'Angleterre fut un malheureux commencement pour la Compagnie. Elle portait des montres de pierreries, de minéraux, de gommes, d'épiceries, de terre mêlée d'or et d'autres métaux, de bois précieux et de senteur, et de tout ce qu'on avait trouvé de riche et de curieux à Madagascar. La perte de ce navire fut considérable, et pour la valeur de sa charge, et pour la privation de l'espérance qu'il eut donnée d'un heureux avenir.

On doit donc considérer ce premier envoi de vaisseaux comme inutile et apparemment quand la Compagnie aurait envoyé une flotte plus nombreuse, elle n'en aurait pas profité davantage par la mauvaise conduite de ses agents.

Des deux houcres qui suivirent les quatre vaisseaux, le Saint-Jacques fut poussé au Brésil, et il perdit un an de temps à cette rade, et quoiqu'il fût plus facile d'aller de là à Madagascar que de revenir en Europe, le capitaine y retournait si Monsieur de Mondevergue ne l'en eût empêché.

La flotte qu'il commandait a été la plus forte dépense de la Compagnie ; elle fut une année entière à faire le voyage que les premiers vaisseaux achevèrent en quatre mois : ce qui vint de quelques navires, lesquels faisaient beaucoup d'eau, et de ce que pour les radouber, il fallut gagner Ténérife et ensuite le Brésil à contre-temps. Ce retardement causa beaucoup de préjudice. La flotte pendant un si long cours, consomma ses vivres, ses Agrés et une partie de ses hommes. Quand elle arriva au Fort-Dauphin, trois de ses plus grands bâtiments étaient hors d'état de servir. Le malheur fut encore que les effets de la Compagnie avaient été dissipés et qu'elle y trouva les Français prêts à périr de nécessité, faute d'avoir été secourus : de sorte qu'au lieu de recevoir du soulagement, elle ne vit que des gens affamés qui en attendaient d'elle. Voici les fautes qui furent faites après l'arrivée de Monsieur de Mondevergue.

On ne devait point souffrir que les anciens Français prenant avantage de la disette des vivres, vendissent leurs bêtes, leur riz, leur vin de miel et leurs autres denrées à un prix excessif. Il y fallait mettre une taxe raisonnable par une Ordonnance de police. On ne devait pas non plus donner la subsistance en argent, ni faire acheter par la Compagnie les vivres chèrement pour les donner à perte aux soldats, ouvriers et colons, sous prétexte qu'ils n'avaient pas assez de paye pour les acheter au prix qu'ils étaient. Ces avis furent l'ouvrage de l'adresse du sieur de Chamargou, afin de tirer l'argent de la Compagnie à son profit et de ceux de son intrigue.

Les agents de la Compagnie avaient une conduite bien opposée à celle des premiers Français qui ont commencé à établir la Nation à Madagascar. Ceux-ci étaient toujours dans l'activité et n'épargnaient ni soins ni travail pour avoir tout en abondance.

Ceux-là étaient dans la nonchalance, négligeaient tout et n'avaient point d'autre vue que de faire leur fortune tranquillement et sans peine.

La témérité de deux sergents causa la disette du riz au Fort-Dauphin. Un de gaité de cœur, et pour se rendre fameux, ruina les plantages du plus puissant allié des Français. L'autre, avec huit soldats, voulut faire le maître et maltraita les Grands qui le chassèrent de son poste, où il pouvait en conservant leur amitié, traiter plus de riz qu'il n'en fallait pour entretenir le Fort.

Le camp des troupes et les magasins du négoce se regardaient comme pour se disputer la préséance et l'honneur : Monsieur de Mondevergue présidait en quelques Conseils, les marchands en plusieurs ; il n'y avait jamais de délibération unanime par la diversité des intérêts particuliers, et l'on n'en sortait point sans pique. Cette présidence entre des gens d'une qualité si inégale, paraissait aux Français les plus modérés contraire à la bienséance et à l'esprit de la Nation.

Enfin, on eut tort de négliger les propositions du sieur de la Case ; ce brave homme connaissait toutes les particularités du pays, la réputation de sa valeur y était répandue, plusieurs Grands étaient ses amis, les Nègres le suivaient à la guerre avec confiance, et si on lui eût accordé ce qu'il demandait, apparemment l'Ile eût été assujettie à la domination Française.

L'auteur de ces réflexions ne les a faites que pour inviter des personnes plus éclairées que lui d'en produire de plus justes et de plus solides. Il n'a point eu d'autre intention dans son travail que de faire éviter les écueils qu'il a reconnus et de marquer son zèle pour la gloire de son Prince et pour le bien de son Pays.

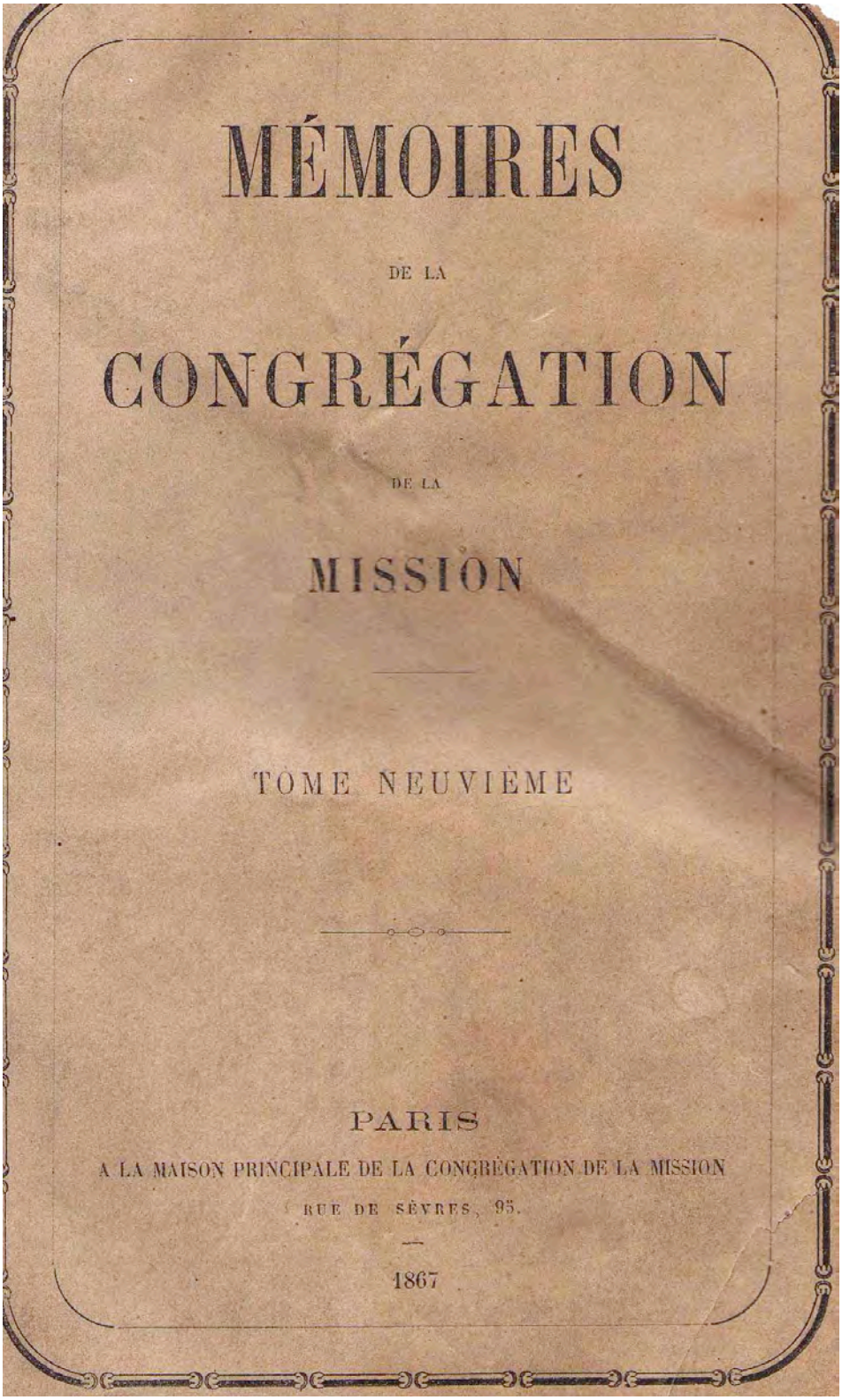

MÉMOIRES

DE LA

CONGRÉGATION

DE LA

MISSION

TOME NEUVIÈME

PARIS

A LA MAISON PRINCIPALE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

RUE DE SÈVRES, 95.

1867

CONCLUSION DU LIVRE :

MEMOIRES DE LA CONGREGATION DE LA MISSION

Une autre observation générale et assez importante terminera ce travail sur la mission de Madagascar : c'est que l'œuvre de la colonisation politique et commerciale, entreprise par la France, a prospéré et duré en raison de l'appui et du concours prêtés aux ouvriers spirituels envoyés par Saint Vincent de Paul. Les premiers peuples colonisateurs, comme les Phéniciens et les Grecs, ont constamment posé les bases de leurs établissements extérieurs et lointains sur le culte intérieur de la mère-patrie. Leur polythéisme, quelque grossier et même barbare qu'il fût, était le principe protecteur et conservateur de l'œuvre politique qu'ils entreprenaient ; et il devait en être ainsi, parce que la Religion en mettant les hommes en rapport avec l'Etre éternel et immuable, ou du moins avec les idées et les lois qui dérivent de sa notion, les préserve et les garantit contre les inconstances et les désordres de leurs propres passions.

Comment des peuples catholiques semblent-ils oublier ou dédaigner cette règle de conduite des païens eux-mêmes ? C'est que leurs Gouvernements s'isolent de l'Eglise ou ne lui laissent point sa liberté d'action, prétendant être plus sages et plus éclairés qu'Elle. Même, sous Louis XIV, cet esprit commence à prévaloir dans l'entreprise de la colonisation de Madagascar. Voilà pourquoi les Missionnaires, comme nous l'avons vu, n'ont point été suffisamment secondés par le pouvoir civil, dont les représentants d'ailleurs se mettaient en contradiction manifeste avec les principes de la charité et de la justice évangéliques, prêchés à ces pauvres peuplades. L'immoralité et la soif du gain que ne savait pas contenir le bras séculier, détruisaient les bons effets de l'enseignement apostolique, et allumaient ces guerres continuelles qui épuisaient le sang et le trésor de la Colonie. Il en sera toujours ainsi, tant que l'action religieuse ne sera pas la règle ou le frein de l'action administrative ou commerciale.

On a osé rejeter sur un excès de zèle de M. Etienne la cause des désastres et de l'insuccès de la Colonie. Cette assertion, démentie par l'exposé du fait, prouve tout simplement ou de l'Cette assertion, démentie par l'exposé du fait, prouve tout simplement ou de l'ignorance ou une funeste prévention contre la coopération si salutaire des Missionnaires. Ce n'est pas un appel trop pressant et même, je le suppose, intempestif, à la vraie foi qui souleva les chefs de l'île contre les Français, mais bien les désordres et les violences de ceux-ci que tolérait leur Gouverneur, s'il n'en était le promoteur ou du moins le complice.

Qu'on ne nous oppose point l'exemple de quelques colonies hollandaise et anglaise prospérant et se maintenant, malgré les injustices et les excès en tout genre, qui déshonorèrent leurs origines. D'abord il est possible que l'équité, l'esprit d'ordre et de suite aient racheté ou réparé les premières fautes commises. Et d'ailleurs, un pouvoir protestant, imbu de préjugés et livré à une ignorance invincible, ne peut être aussi coupable devant le Juge suprême, que tel autre pouvoir, environné de toutes les clartés de la Foi catholique, assisté par le plus pur dévouement à la charité, mais dédaignant avec obstination cette

lumière, et annulant par son opposition directe ou par le contraste de ses propres actes les heureux effets de l'apostolat.

La destinée de la France est plus visiblement tracée que celle de tout autre peuple : auxiliaire ou protectrice de l'Eglise, elle grandit, prospère et est honorée ; est-elle infidèle à cette magnifique vocation, elle s'agite et se consume inutilement, privée même de la gloire humaine qu'elle convoite.

Que l'expérience du passé profite du moins à l'avenir de nos Colonies actuelles et que les deux pouvoirs, unis par des liens indissolubles, concourent à leur développement et à leur consolidation !

LES 9 ENVOIS EN MISSION SOUS VINCENT DE PAUL ET ALMERAS

PREMIÈRE MISSION
1648

Missionnaires : Charles NACQUART (prêtre)
Nicolas GONDRÉE (prêtre)

Envoyés par Vincent DE PAUL

DEUXIÈME MISSION
1654

Missionnaires : Toussaint BOURDAISE (prêtre)
Jean-François MOUSNIER (prêtre)
René FOREST (frère)

Envoyés par Vincent DE PAUL

TROISIÈME MISSION
1655

Missionnaires : Claude DUFOUR (prêtre)
Nicolas PRÉVOST (prêtre)
Mathurin DE BELLEVILLE (prêtre)

Envoyés par Vincent DE PAUL

QUATRIÈME MISSION
1656

Missionnaires : Charles BOUSSORDEC (prêtre)
François HERBRON (prêtre)
Christophe DELAUNAY (frère)

Envoyés par Vincent DE PAUL

CINQUIÈME MISSION
1658

Missionnaires : Charles LE BLANC (prêtre)
Marand-Ignace ARNOULD (prêtre)
Pasquier DESFONTAINES (prêtre)
Pierre DAVEROULT (prêtre)
Christophe DELAUNAY (frère)

Envoyés par Vincent DE PAUL

SIXIÈME MISSION
1660

Missionnaires : Nicolas ETIENNE (prêtre)
François FEYDIN (prêtre)
Pierre DAVEROULT (prêtre)
Pasquier DE FONTAINES (prêtre)
Philippe PATTE (frère)

Envoyés par Vincent DE PAUL

SEPTIÈME MISSION
1663

Missionnaires : Nicolas ETIENNE (prêtre)
Michel MANIÉ (prêtre)
Philippe PATTE (frère)
Guillaume LEBRUN (frère)
Christophe (malgache) (laïc)

Envoyés par ALMERAS

HUITIÈME MISSION
1665

Missionnaires : Maximilien CUVERON (prêtre)
Charles BOUSSORDEC (prêtre)
Michel MONTMASSON (prêtre)
Louis BOURROT (prêtre)
Jean Pierre POMADÉ (frère)
Pierre LOHYER (frère)
Nicolas PARISOT (frère)

Envoyés par ALMERAS

NEUVIÈME MISSION
1666

Missionnaires : Marin-Ignace ROGUET (prêtre)
François BRISJONC (prêtre)
Jean JOURDIÉ (prêtre)
Julien GROHAN (prêtre)
Charles LEROY (prêtre)
Jean BOURGOIN (frère)
Gérard MINSEN (frère)
Pierre PILLIERS (frère)
Guillaume GALLET (frère)
Jean BOUCHER (frère)

Envoyés par ALMERAS

Monsieur VINCENT envoie 17 prêtres et 4 frères	soit 21 missionnaires
Monsieur ALMERAS envoie 11 prêtres et 10 frères	soit 21 missionnaires

Sur ce total de 42 missionnaires, il convient d'en enlever 6 qui ont été envoyés deux fois. 24 prêtres et 12 frères auront été envoyés à Madagascar. (on enlève 4 prêtres car MM. Boussordec (4ème et 8ème), Daveroult (5ème et 6ème), Desfontaines (5ème et 6ème) et Etienne (6ème et 7ème) ont été envoyés deux fois et 2 frères car les frères Delaunay (4ème et 5ème) et Patte (6ème et 7ème) ont été envoyés deux fois également).

36 missionnaires seront effectivement envoyés : 24 prêtres et 12 frères.

LISTE DES MISSIONNAIRES ENVOYÉS PAR MESSIEURS VINCENT DE PAUL ET ALMERAS

N°	NOM	STATUT	NAISSANCE	DEPART	MORT	AGE AU DEPART	DUREE DU SEJOUR
1	Charles NACQUART	Prêtre	1617	1648	1650	31	18 mois
2	Nicolas GONDRÉE	Prêtre	1620	1648	1649	28	6 mois
3	Jean François MOUSNIER	Prêtre	1625	1654	1655	29	9 mois
4	René FOREST	Frère	1617	1654	Sorti de la Cnie	37	?
5	Toussaint BOURDAISE	Prêtre	1618	1654	1657	36	2 ans et 10 mois
6	Claude DUFOUR	Prêtre	1618	1654	1656	36	-2 ans
7	Nicolas PRÉVOST	Prêtre	1612	1655	1656	43	3 mois
8	Mathurin DE BELLEVILLE	Prêtre	1627	1654	1656	27	Non arrivé Mort en mer
9	François HERBRON	Prêtre	1617	1656		39	Non arrivé
10	Charles BOUSSORDEC	Prêtre	1609	1656 et 1665	1665	47 et 56	Non arrivé. Mort en mer
11	Christophe DELAUNAY	Frère	1634	1656 et 1658	France	22 et 24	Non arrivé
12	Charles LE BLANC	Prêtre	1625	1658		33	Non arrivé
13	Marand Ignace ARNOULD	Prêtre	1628	1658	France	30	Non arrivé
14	Pasquier DESFONTAINES	Prêtre	1630	1658 et 1660		28 et 30	Non arrivé
15	Pierre DAVEROULT	Prêtre	1614	1658 et 1660		44 ans	Non arrivé
16	Nicolas ETIENNE	Prêtre	1634	1660 et 1663	1664	26 et 29	-un an Assassiné
17	François FEYDIN	Prêtre	1620	1660		40	Non arrivé
18	Philippe PATTE	Frère	1620	1660 et 1663	1664	40 et 43	-un an Assassiné
19	Michel MANIÉ	Prêtre	1636	1663	1667	27	4 ans
20	Guillaume LEBRUN	Frère	1633	1663	1671-1674	30	Entre 8 et 11 ans
21	Maximilien François CUVERON	Prêtre	1634	1665	1667	31	3 ou 7 mois
22	Michel MONTMASSON	Prêtre	1639	1665	Alger 1688	36	Entre 6 et 9 ans
23	Louis BOURROT	Prêtre	1626	1665	1668	39	3 ans
24	Jean-Pierre POMADÉ	Frère	?	1665	1665		Non arrivé
25	Pierre LOHYER	Frère	1602	1665	1667	63	-2 ans

26	Nicolas PARISOT	Frère	?	1665	Sorti de la Cnie		
27	Marin-Ignace ROGUET	Prêtre	1634	1666	France 1676	32	
28	François BRISJONC	Prêtre	?	1666			Non arrivé
29	Jean JOURDIÉ	Prêtre	1636	1666	1672	30	6 ans
30	Charles LEROY	Prêtre	1631	1666	1666	35	Non arrivé Mort en mer
31	Julien GROHAN	Prêtre		1666	1667		Non arrivé Mort en mer
32	Jean BOURGOING	Frère	1643	1666	1674	23	Voyage de retour
33	Gérard MINSEN	Frère	1641	1666	1675	25	Voyage de retour
34	Pierre PILLIERS	Frère	1633	1666	1674	33	7 ans
35	Guillaume GALLET	Frère	1636	1666	1674	30	7 ans
36	Jean BOUCHER	Frère		1666	1668		Noyé – 2 ans

La moyenne d'âge des missionnaires au départ est de 34,45 ans.

PRÉSENCE EFFECTIVE DES LAZARISTES A MADAGASCAR

La présence lazariste à Madagascar débute le 4 décembre 1648 avec l'arrivée de MM. Nacquart et Gondrée, et s'achève le 30 août 1674 avec le massacre de Fort-Dauphin.

Sur les 26 ans que dura cette mission, les lazaristes n'ont été présents physiquement que 13 ans et demie :

Mr NACQUART meurt le 29 mai 1650 et la relève arrive le 16 août 1654

Soit 4 ans et 3 mois plus tard.

Mr BOURDAISE meurt le 25 juin 1656 et la relève arrive le 29 septembre 1664

Soit 8 ans et 3 mois plus tard.

Présence réelle : 13 ans et 6 mois : 4 décembre 1648 -29 mai 1650 = 1 an et 5 mois

16 août 1654-25 juin 1656) = 1 an et 9 mois

29 septembre 1664 – 30 août 1674 = 9 ans et 11 mois

NOTICES des MISSIONNAIRES ENVOYÉS A MADAGASCAR

Les prêtres :

ARNOULD Marand-Ignace, prêtre, né à Cayeux, diocèse d'Amiens, en 1638, reçu au séminaire à Paris le 22 novembre 1654, y a fait les vœux en 1656 en présence de M. Berthe. Il embarque pour Madagascar le 14 mars 1658 (5ème mission) mais une tempête le fait aborder à Lisbonne. Malade, il restera à l'hôpital Saint-Jacques en Galice. Il se rétablira rapidement et revient en France le 20 septembre 1658.

BOURDAISE Toussaint, prêtre, né à Blois en 1618, reçu au séminaire à Paris le 6 octobre 1645, y a fait les vœux le 7 octobre 1647. Il sera ordonné prêtre en 1651. Il part le 8 mars 1654 (2ème mission) et il décédera le 25 juin 1657 à Madagascar. On fut sur le point de le renvoyer plusieurs fois de la Compagnie comme ayant trop peu de talent ; la providence qui se joue des desseins des hommes en fit le véritable apôtre de Madagascar. *Not. imp*., t. III, p. 180-214; *Mémoires,* t. IX, p. 177-348.

BOURROT Louis, prêtre, né à La Celle-sous-Chantemerle, diocèse de Troyes, le 24 mars 1626, reçu au séminaire à Paris le 21 mai 1663. Il était prêtre avant d'entrer dans la Congrégation. Il part pour Madagascar le 7 mars 1665 (8ème mission). Il décède vers 1668 à Madagascar.

BOUSSORDÉE (ou BOUSSORDEC) Charles, prêtre, né à Chatelaudren, diocèse de Tréguier, en 1609, reçu au séminaire à Paris le 21 août 1654, a fait les vœux à Luçon. Il partira deux fois pour Madagascar, d'abord le 30 octobre 1656 (4ème mission), puis le 7 mars 1665 (8ème mission). Il décède le 31 mars 1665 sur les côtes du Cap-Vert sans jamais avoir atteint Madagascar. Entre les deux voyages, il dirigera le séminaire d'Annecy de 1660 à 1662. *Not, imp*., t. III, p. 341-347; *Mémoires*, t. IX, p. 508-525.

BRISJONC François, prêtre, né à Tréfumel, diocèse de Saint-Malo, le 13 avril ..., reçu au séminaire à Richelieu le 7 août 1654, y a fait les vœux. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) mais sera débarqué en cours de route à cause de santé.

CUVERON Maximilien-François, prêtre, né à Arras le 6 janvier 1634, reçu au séminaire à Paris le 1er décembre 1656, y a fait les vœux le 3 décembre 1658. Il avait été ordonné prêtre en 1658. Il quitte la France le 7 mars 1665 (8ème mission). Il décède en juillet 1667 à Madagascar. *Mémoires*, t. IX, p. 506-533.

DAVEROULT Pierre, prêtre, né le 20 janvier 1614 à Béthune, reçu au séminaire à Paris le 13 avril 1153, y a fait les vœux le 13 janvier 1656. Il s'embarqua deux fois pour Madagascar (5ème et 6ème mission) et par deux fois il rentra en France sans avoir pu mettre le pied sur cette île.

DE BELLEVILLE Mathurin, prêtre, né à Brix, diocèse de Coutances, en 1627, reçu au séminaire à Paris le 1er mai 1654. Parti le 29 novembre 1655 (3ème mission). Il décède le 18 janvier 1656 sur mer des suites d'une maladie qui le minait depuis que le navire avait quitté La Rochelle. *Not. imp*., t. III, p. 157-163; *Mémoires*, t. IX, p. 243-265.

DESFONTAINES Pasquier, prêtre, né à Bailleul-Sir-Berthoult, diocèse d'Arras, le 9 septembre 1630, reçu au séminaire à Paris le 2 avril 1653, y a fait les vœux le 25 avril 1656. Il demanda à aller à Madagascar et y fut envoyé à deux reprises (5ème et 6ème mission) mais il revint chaque fois en France sans avoir pu rejoindre Madagascar.

DUFOUR Claude, prêtre, né à Allanche, diocèse de Clermont, en 1618, reçu au séminaire à Paris le 4 mai 1644 peu après son ordination sacerdotale. Il fut d'abord envoyé à Montmirail (1644), puis mis à la tête du séminaire de Saintes (1646-1648). Il était très vertueux, mais d'une vertu austère et peu aimable. La vie de missionnaire était trop douce à ses yeux. Il se persuada que celle de Chartreux conviendrait à son amour de la prière et de la mortification. Saint Vincent fut d'un tout autre avis ; et Monsieur DUFOUR, toujours docile, abandonne son projet. Pour l'arracher aux tentations de cette nature, le saint mit son nom sur la liste des missionnaires destinés à Madagascar. En attendant le jour du départ, il l'occupe d'abord à Sedan, puis à Paris, où il lui confia la direction du séminaire interne pendant une absence de Monsieur Alméras puis il est placé à La Rose, comme supérieur (1654-1655). Il partira pour Madagascar le 29 novembre 1655 (3ème mission). Arrivé à Madagascar le 13 juin 1656, il mourra 3 mois plus tard, le 18 août 1656 à l'île Sainte-Marie. *Mémoires*, t. IX, p. 243-279 ; *Not. imp*., t III, p. 14-23.

ETIENNE Nicolas, prêtre, né à Paris le 17 septembre 1634, reçu au séminaire à Paris le 8 août 1653, reçu dans la Congrégation à condition d'être clerc toute sa vie à cause d'une notable difformité d'une de ses mains, a fait les vœux le 9 août 1655. Il sera ordonné prêtre par dispense le 31 août 1659. Il part pour Madagascar une première fois le 18 janvier 1660 (6ème mission) mais il restera bloqué plus de dix mois au Cap de Bonne-Espérance avant de revenir en France. Il repart le 20 mai 1663 (7ème mission) et arrivera à Madagascar le 29 septembre 1663. Son apostolat fut de courte durée. Un chef malgache, Dian-Manangue, qui avait promis de recevoir le baptême, l'invita à dîner et l'empoisonna. Il meurt le 27 février 1664. *Not. imp*., t. III, p. 350-368 *Mémoires*, t. IX, p. 374-494.

FEYDIN François, prêtre, né à Allanche, diocèse de Clermont, le 25 mai 1620, reçu au séminaire à Paris le 8 septembre 1653. Il devait partir avec la troisième mission, mais ne partit pas. Il part le 18 janvier 1660 (6ème mission), mais le navire restera bloqué au Cap de Bonne-Espérance pendant 10 mois et reviendra en France sans jamais avoir atteint Madagascar.

GONDRÉE Nicolas, prêtre, né à Assigny, diocèse d'Amiens, en 1620, reçu au séminaire à Paris le 11 avril 1644. Il fut ordonné diacre pendant son séminaire, puis envoyé à Saintes. De retour à Paris en 1646, il reçut le sacerdoce. Il part pour Madagascar le 21 mai 1648 et y arrivera le 4 décembre 1649 (1ère mission). Il décède le 29 mai 1649. Madagascar. *Mémoires*, t. IX, p. 141-158; *Not. imp*., t. III, p. 43-56.

GROHAN julien, prêtre, faisait partie de la Congrégation en 1665. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission). Il décède avant le 15 octobre 1667. *Mémoires*, t. IX, p. 543. *Circulaires*, t. I, p. 74.

HERBRON François, prêtre, né à Alençon en novembre 1617, reçu au séminaire à Paris le 20 août 1653, a fait les vœux le 6 janvier 1656. Il part le 30 octobre 1656 (4ème mission) mais le vaisseau qui devait le mener à Madagascar ayant fait naufrage, il rentre en France et est placé au Mans.

JOURDIÉ Jean, prêtre, né à Narbonne en 1636, reçu au séminaire à Paris le 17 octobre 1662, y a fait les vœux le 18 octobre 1664. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission). Il aura de nombreux ennuis de santé et fera un séjour aux Mascareignes. Il décède entre 1671 et 1672 aux Mascareignes ou à Madagascar.

LEBLANC Charles, prêtre, né à Roye, diocèse d'Amiens, le 15 juillet 1625, reçu au séminaire à Paris le 20 novembre 1649, y a fait les vœux le 21 novembre 1653 et est ordonné prêtre le mois suivant. Il s'embarqua pour Madagascar le 14 mars 1658 (5ème mission) mais une tempête l'oblige à aborder à Lisbonne. Après avoir réparé les dégats, le vaisseau repart vers Madagascar mais peu après avoir quitté le Portugal, le bateau est pris par un navire espagnol et amené en Espagne. En juin 1658, avec Christophe, il part pour la France où il arrivera fin juillet 1658.

LEROY Charles, prêtre, né à Fontenay, diocèse d'Avranches, le 2 juin 1631, reçu au séminaire à Paris le 31 octobre 1664. Il était prêtre avant d'entrer dans la Congrégation. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et décède le 15 décembre 1666 sur mer. *Mémoires*, t, IX, p. 543; *Circulaires*, t. I, p. 74.

MANIÉ Michel, prêtre, né à Douai le 8 octobre 1636, reçu au séminaire à Paris le 2 janvier 1658, y a fait les vœux le 3 janvier 1660. Il part pour Madagascar le 20 mai 1663 (7ème mission). Il décèdera entre 1664 et 1667.

MAUDET Pierre, prêtre, né à Saint-Liry, diocèse de Saint-Malo en 1641, était à Madagascar en 1664. *Mémoires*, t. IX, p. 479. (nous avons reçu aujourd'hui un jeune homme qui a fait toutes ses humanités chez les Révérends pères Jésuites de Rennes. Il avait demandé, dés Nantes, d'entrer dans la Congrégation… Monsieur le Gouverneur l'avait officier).

MONTMASSON Michel, prêtre, né à Saint-Silvestre, diocèse de Genève, en 1639, reçu au séminaire le 9 mai 1664, a fait les vœux à Madagascar en octobre 1667 en présence de M. Roguet. Il était prêtre avant d'entrer dans la Congrégation. Il part pour Madagascar le 7 mars 1665 (8ème mission). Après le massacre de Fort-Dauphin, il quitte l'île avec Monsieur Roguet et rentrera en France en juin 1676. Il sera par la suite envoyé en Algérie où il décèdera le 5 juillet 1688 à Alger. Supérieur. *Mémoires*, t. II, p. 378-488; *Circulaires*, t. I, p. 71, 118, 168; *Not. imp.*, t.III, p. 644-667; t. IX, p. 506-593.

MOUSNIER Jean-François, prêtre, né à Saintes en 1625, reçu au séminaire à Paris le 19 décembre 1643, y a fait les vœux le 1er janvier 1646. Ordonné prêtre en 1649. Il avait été employé à la distribution des aumônes en Picardie. Il part pour Madagascar le 8 mars 1654 pour y arriver le 15 août (2ème mission) et meurt 9 mois après son arrivée, le 5 mai 1655. *Mémoires*, t. IX, p. 159-221 ; *Not. imp.*, t. III, p. 129.

NACQUART Charles, prêtre, né à Treslon, diocèse de Soissons, en 1617, reçu au séminaire à Paris le 6 avril 1640. Il part pour Madagascar le 21 mai 1648 (1ère mission). Arrivé à Madagascar le 4 décembre 1648, il étudia si bien la langue du pays, avec laquelle il avait déjà fait connaissance sur le bateau qu'en peu de temps il fut capable de rédiger un court abrégé de la doctrine chrétienne. Il convertit plusieurs protestants, baptisa soixante-dix-sept malgaches et régularisa la situation de Français qui vivaient en concubinage avec des femmes indigènes. Il évangélisa non seulement Fort-Dauphin, mais tout le pays d'alentour, dans un rayon de plus de dix lieues. Tant de travaux l'épuisèrent. Il y décèdera le 29 mai 1650. *Mémoires*, t. IX, p. 37-159; *Not. bibliog*., p. 192.193; *Not. imp*., t. III, p. 93-110.

PRÉVOST Nicolas, prêtre, né à La Roche-Guyon, diocèse de Rouen, en 1612, reçu au séminaire à Paris le 6 octobre 1646. Il part pour Madagascar le 29 novembre 1655 (3ème mission). Il se rend directement à l'île Sainte-Marie où il arrive le 13 juin 1656, il décède 3 mois plus tard, au mois septembre 1656 dans cette île. *Mémoires*, t. IX, p. 280, 336.

ROGUET Marin-Ignace, prêtre, né à Morchies, diocèse de Cambrai, en janvier 1634, reçu au séminaire à Paris le 10 août 1658, y a fait les vœux le 16 août 1660. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et se repliera sur Bourbon après le massacre de Fort-Dauphin. Rentré en France en juin 1676, il mourra peu de temps après, le 9 octobre 1676. *Circulaires*, t. I, p. 118, 168; *Mémoires*, t. IX, p. 590-593.

FRACHEY Jacques, M.E.P. prêtre. Il embarque avec la 7ème mission en 1663. Il travaillera un certain temps avec les lazaristes à Madagascar et de là, il rejoindra Surate où il mourra en 1667.

Les frères :

BOUCHER Jean, coadjuteur, né à Escarbotin, diocèse d'Amiens, en 1643, reçu au séminaire à Paris le 29 novembre 1662, y a fait les vœux le 8 décembre 1664. Ilpart pour Madagascar en 1666. (9ème mission). Décédé vers 1668 à Madagascar.

BOURGOING Jean, coadjuteur, né à Auxerre en 1643, reçu au séminaire [87] à Paris le 13 janvier 1062, a fait les vœux à Troyes le 17 février 1664. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et décède en 1674 sur mer au retour de Madagascar. *Mémoires*, t. IX, *passim*.

DEI.AUNAY Christophe, coadjuteur, né à Haute-Chapelle, diocèse du Mans, en 1634, reçu au séminaire à Paris le 4 octobre 1653, a fait les vœux à Luçon le 6 janvier 1656. Il s'embarque pour Madagascar le 30 octobre 1656 (4ème mission) mais son vaisseau fait naufrage le 3 novembre en face de St-Nazaire. Durant ce naufrage le frère Christophe eût une conduite héroïque et Monsieur VINCENT n'en parlait qu'avec une grande admiration. Il repartira le 14 mars 1658 (5ème mission) mais restera bloqué à Lisbonne suite à une tempête. Il rentrera en France fin juillet 1658 et sera placé à Saintes où il tomba malade à la suite des fatigues de son voyage. *Mémoires*, t. IX, p. 353-363.

FOREST René, coadjuteur, né à Boussay, diocèse d'Avranches, en 1617, reçu au séminaire à Paris le 5 octobre 1650 à l'âge de 33 ans. Il partira pour Madagascar le 8 mars 1654 (2ème mission) mais après on perd sa trace.

GALLET Guillaume, coadjuteur, né à Allemant, diocèse de Troyes, en 1636, reçu au séminaire à Paris le 9 août 1663, y a fait les vœux le 23 août 1665. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et décède le 30 août 1674 à Madagascar lors du massacre de Fort-Dauphin. *Mémoires*, t. IX, p. 543, 580, 592.

LEBRUN Guillaume, coadjuteur, né à Huberdière, diocèse du Mans, le 16 novembre 1633, reçu au séminaire au Mans le 4 juillet 1656, y a fait les vœux le 6 octobre 1658. Il part pour Madagascar le 20 mai 1663 (7ème mission). Il connaissait bien la langue du pays et faisait le catéchisme. Il avait également des notions de chirurgie. Il meurt à Madagascar entre 1671 et 1674.

LOHYER Pierre, coadjuteur, né à Goncy, diocèse de Constance, en avril 1631, reçu au séminaire le 28 juin 1660, a fait les vœux à Amiens le 23 juillet 1662. Il part pour Madagascar le 7 mars 1665 (8ème mission). Il meurt le 13 juin 1667 à Madagascar.

MINSEN Gérard, coadjuteur, né à Saint-Frond, diocèse de Liège, en 1641, reçu au séminaire à Paris le 30 juin 1663, y a fait les vœux le 2 juillet 1665. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et décède le 5 mai 1675 en mer en revenant de Madagascar. *Mémoires*, t. IX, p. 588-590; *Circulaires*, t. I, p. 74.

MOUTIER Pierre, coadjuteur. Dans sa lettre du 15 octobre 1667, Monsieur ROGUET dit que Pierre MOUTIER est sorti de la Congrégation depuis longtemps. Il l'avait demandé à la suite d'une incommodité qui le mettait dans l'impossibilité de rendre quelque service. Il partira aux Matatanes.

PARISOT Nicolas, coadjuteur, partit pour Madagascar en 1665. (8ème mission). Une lettre de Monsieur BOURROT à Monsieur ALMERAS, du 4 février 1667, dit que le frère PARISOT est alors malade. Dans une autre lettre, datée du 15 octobre 1667, Monsieur ROGUET dit que Nicolas PARISOT est sorti de la Congrégation depuis longtemps. Il en avait été expulsé pour ne s'être pas bien comporté et pour avoir détourné les choses que l'assistance lui avait confiées. Il avait fait le voyage avec Monsieur BOUSSORDEC. Il s'embarqua le 14 octobre 1667 pour les Indes, au service de la Compagnie. *Mémoires*, t. IX, p. 511.

PATTE Philippe, coadjuteur, né à Vigny, diocèse de Rouen, en 1620, reçu au séminaire à Paris le 5 avril 1656, y a fait les vœux le 16 avril 1658. Il était un excellent chirurgien. Il part une première fois le 18 janvier 1660 (6ème mission) et reste bloqué 10 mois au Cap de Bonne-Espérance et rentre en France. Il repart le 20 mai 1663 (7ème mission) et arrive à Madagascar le 29 septembre 1663. Alors qu'il accompagnait Monsieur Etienne, il meurt empoisonné et assommé par Dian-Manange le 4 mars 1664. *Mémoires*, t. IX, p. 391-493; *Not. imp*., t. III, p. 369-371.

PILLIERS Pierre, coadjuteur, né à Jossigny, diocèse de Paris, le 16 avril 1633, reçu au séminaire à Paris le 24 juillet 1663, y a fait les vœux le 25 juillet 1665. Il part pour Madagascar le 14 mars 1666 (9ème mission) et décède le 30 août 1674 à Madagascar lors du massacre de Fort-Dauphin. *Mémoires*, t. IX, p. 543, 580, 592; *Circulaires*, t. I, p 168.

POMADÉ Jean-Pierre, coadjuteur, né à Ré, diocèse de Couserans, reçu au séminaire à Paris le 19 avril 1662, y a fait les vœux le 20 avril 1664. Il part pour Madagascar le 7 mars 1665 (8ème mission) et se noie près du Cap-Vert en voulant aller à terre le 31 mars 1665. *Mémoires*, t. IX, p. 551, 517; *Not. imp*., t. III, p. 348.

LISTE DES MISSIONNAIRES OU PERSONNES 'INTÉGRÉS' A MADAGASCAR

Pierre MAUDET :

'Nous avons encore reçu aujourd'hui un jeune homme qui a fait toutes ses humanités et quelque peu de philosophie, chez les révérends Pères Jésuites de Rennes, où il a été toujours des premiers en ses classes. Il avait demandé à Nantes même d'entrer dans notre Congrégation ; il s'appelle Pierre MAUDET, âgé de 23 ans ; il est né à Saint-Liry, dans l'évêché de Saint-Malo. Il a été quelque temps à Saint-Méen, et il est de fort bonne espérance, soit pour son esprit ou pour sa vertu. Il a eu beaucoup d'épreuves de la part de Monsieur le Gouverneur qui, l'ayant fait officier, lui offrait encore de l'avancement et des chances de fortune ; mais tout cela n'a pas été capable de le détourner de la vocation à laquelle Dieu l'appelle, selon toutes les apparences.'. Il a été admis par le Père ETIENNE. *(Mémoires*, t. IX, p 479). (Lettre de Monsieur ETIENNE à Monsieur ALMERAS – 15 janvier 1664).

Louis RIGAUT :

'Nous avons reçu encore aujourd'hui un jeune homme qui a fait toutes ses humanités, et quelque peu de philosphie chez les Révérends Pères Jésuites de Rennes, où il a été toujours des premiers en ses classes. Il avait demandé, dès Nantes, d'entrer en notre Congrégation. Il s'appelle Pierre MAUDET, âgé de 23 ans, natif de Saint-Liry, dans l'évêché de Saint-Malo. Il a été quelque temps à Saint-Meen et est de fort bonne espérance, tant pour l'esprit que pour la vertu. Il a eu beaucoup d'épreuves de Monsieur le Gouverneur qui l'avait fait officier, et qui lui offrait encore de l'avancement et lui faire faire la fortune. Mais tout cela n'a pas été capable de rompre son dessein, et de coopérer à la vocation où Dieu, selon toutes les apparences, semble l'appeler'. (Lettre de Monsieur ETIENNE à Monsieur ALMERAS – 30 juin 1663).

'Si ces messieurs de la Chine l'avait emmené aux Indes (frère MINSEN) ainsi qu'ils l'ont fait pour Louis RIGAUT, la perte ne serait pas grande pour nous'. *Mémoires*, t. IX, p. 569. (Lettre de Monsieur ALMERAS à Monsieur ROGUET – 21 février 1671).

Frère RENÉ :

'Nous avons admis en notre Compagnie un Frère, bon jardinier et craignant Dieu, âgé d'environ 23 ans. Il nous était tout à fait nécessaire, et il a postulé trois mois, après avoir été de bon exemple sur le vaisseau. Il s'appelle René ; il est de l'Anjou. Les Minimes de Tours avaient bien envie de l'avoir pour frère ; il a travaillé chez eux quelque temps'. (Mémoires de la CM – Tome 9 – pg 479). (Lettre de Monsieur ETIENNE à Monsieur ALMERAS – 15 janvier 1664).

FRANCOISE : Apparentée et faisant fonction de Fille de la Charité :

'Parmi ces femmes (qui s'occupaient du séminaire) il y en avait une appelée Françoise dont les deux enfants qu'elle a eus sont aussi au séminaire, le plus âgé n'a encore que 4 ans. le bon Monsieur MANIÉ a donné à cette femme l'habit et la coiffure que les Filles de la Charité portent en France. Je suppose que c'était comme pour l'établir maîtresse des autres ; car elle est assez bien instruite et spirituelle pour enseigner aux personnes de son sexe les choses nécessaires au salut'. (Lettre de Roguet à Monsieur ALMERAS – 15 octobre 1667).

'Dans le cas où nous serons rappelés en France, veuillez nous dire ce que nous aurons à décider sur cette femme à qui Monsieur MANIÉ a donné l'habit des Sœurs de la Charité. Elle a eu soin jusqu'ici du Séminaire, des femmes et des filles ; elle demande à passer en France, avec deux petits garçons, ses enfants, nés d'un père français, avant qu'elle fût baptisée'. (Lettre de Monsieur Roguet à Monsieur ALMERAS- 26 octobre 1671).

DEUX FEMMES (amenées par Mr Etienne)

…(*de l'utilité d'avoir des Filles de la Charité)* Mais aussi pour l'instruction qu'elles feraient aux négresses qui vont tous les jours chez deux femmes que nous avons amenées de France, qui leur apprennent leur créance et la manière de vivre en bonnes chrétiennes, ce qui nous soulage beaucoup. (Lettre de Mr Etienne du 15 janvier 1664).

BOUTONNET : Recruté sur le bateau, mais fait partie de cette mission qui n'atteindra pas Madagascar. (6ème mission).

C'était un jeune homme embarqué avec et par Monsieur ETIENNE en 1660 pour la mission de Madagascar. Il n'était pas encore frère. Durant le long séjour à Cap-Bay, il fit d'abord la retraite avec la communauté le 19 juin. Un peu après les exercices, le 17 juillet, il revêtit la soutane, admis en qualité de clerc. Monsieur ETIENNE écrivait de lui : 'il n'a pas besoin d'éperon ni de bride pour être retenu dans l'amour de Dieu. Il a un goût étonnant à porter cilices, brasselets…'. Il eut bien voulu être admis en la Compagnie comme séminariste interne et en pressait fort Monsieur ETIENNE, qui le faisait attendre. Il fut admis à la philosophie avec Monsieur DAVEROULT, à différentes études avec Monsieur ETIENNE, au plain-chant avec Monsieur FEYDIN. Il avait un règlement de clerc de la mission, depuis 4 heures du matin jusqu'au coucher. En 1661 il rentra en France avec les missionnaires de la mission (frère Patte…). **Boutonnet** (M), passager sur la *Maréchale* .— Il va à Madagascar, VIII, 212, 469, 473, 475. — Il revêt la soutane;— p. 76—son désir d'être missionnaire, VIII, 494-496. — Il étudie la philosophie, VIII, 498 ; — fait une retraite, VIII, 501.

CORDELET : Recruté sur le bateau, mais fait partie de cette mission qui n'atteindra pas Madagascar. (6ème mission).

Il embarque avec Monsieur ETIENNE. La lettre de ce dernier du 1er mars 1661 (Coste VIII, 464-512) fait plusieurs fois allusion à CORDELET. 'Cordelet fit pareillement quatre jours de retraite'. 'Pareillement Cordelet, qui a été deux mois au Cap fort travaillé d'un esprit, qui tantôt lui tirait son matelas, tantôt les pieds, tantôt la tête ; ce qui l'empêchait de dormir et lui causait beaucoup de peine, faisant un grand bruit ; ce qui réveillait un chacun. Cela nous obligea, M. de Fontaines et moi, à passer une nuit revêtus de surplis et étoles pour le conjurer. Etant venu sur la minuit ou une heure, je commençai à le conjurer, de la part de Dieu, qu'il eût à nous dire qui il était, ce qu'il demandait ; et lorsque je le conjurais en un lieu, il s'en allait en un autre ; mais, le poursuivant et pressant vivement en trois ou quatre endroits pendant une demi-heure, il cessa pour l'heure, sans pourtant laisser de venir toutes les nuits dans la chambre de ces Messieurs, où couchait Cordelet, durant le reste du temps que nous avons été au Cap'.

LES MISSIONNAIRES NOMMÉS OU PRESSENTIS MAIS PAS EMBARQUÉS

BAUCE Jean, frère, né à Ménonval (Seine-Inférieure) en 1611. Reçu comme frère le 9 novembre 1637. Proposé par Charles Nacquart à Monsieur Vincent le 1er avril 1648. (Coste III, 287-290).

CAVRON, cité dans une circulaire de Monsieur Alméras le 10 janvier 1665. Il embarque début novembre 1668 mais, suite à une tempête, le navire est emmené sur les côtes Anglaises, à Dunes, où il restera un mois. Le navire revient en France après avoir subi d'autres tempêtes. Il arrive à La Rochelle le 21 décembre. Il ne partira plus. (Circulaire des Supérieurs Généraux – Tome I, 71).

DAVID Jean, prêtre, né à Mézières en 1627, reçu au séminaire à Paris le 26 août 1645, y a fait les vœux le 29 octobre 1647, décédé en juillet 1652 à Etampes. *Not. imp*., t. III, p. 38-41. Son nom est donné à la Propagande en septembre 1650. (Coste IV, 87).

DE MARTHE, Ignace-Joseph, frère, né à Arras le 19 mars 1637, entré dans la Congrégation le 7 juillet 1654, y a fait les vœux le 14 octobre 1656. Pressenti par Monsieur Vincent pour Madagascar, il donne son nom à la Propagande le 16 mai 1659. (Coste VII, 553).

DESCHAMPS Edme, prêtre, né à Saint-Dié, diocèse de Langres, en 1617, reçu au séminaire à Paris le 5 octobre 1641, y a fait les vœux le 24 septembre 1646. *Not. imp*., t. III, p. 41-42. Son nom est donné à la Propagande en septembre 1650. (Coste IV, 87).

DUPORT Nicolas, prêtre, né à Soissons le 22 mars 1619, reçu au séminaire à Paris le 5 mai 1648, y a fait les vœux le 5 mai 1650, décédé le 24 juillet 1657 à Gênes. En 1650, Monsieur Vincent a proposé son nom à la Propagande pour Madagascar. (Coste XIII, 318-322) *Not. imp*., t. III, p. 82-87.

GICQUEL Jean, prêtre, né à Miniac (Ille-et-Vilaine) le 24 décembre 1617, ordonné prêtre au carême de l'année 1642, entré dans la congrégation de la Mission le 5 août 1647, reçu aux vœux le 6 mai 1651, supérieur au séminaire du Mans de 1651 à 1657, directeur de la compagnie des Filles de la Charité de 1668 à 1672. Il est mentionné pour Madagascar le 3 septembre 1655. (Coste V. 512).

LANDIN Gabriel, prêtre. De Sens. Proposé par Monsieur Vincent à la Propagande en février 1657. (Coste VI, 188).

LECORNIER Denis, baptisé à la Ferté Bernard, diocèse du Mans, le 27 février 1640, reçu au séminaire à Paris le 24 mai 1660, où il fit les vœux le 30 mai 1662. Désigné pour Madagascar, il rejoint La Rochelle au début de juillet 1665 pour s'embarquer avec Monsieur ROGUET…et il resta à terre. (*Circulaires*, t. I, P. 74.).

MAILLARD Antoine, prêtre, né à Veney, diocèse de Toul, en 1618, reçu au séminaire à Paris le 21 mai 1644, a fait les vœux en 1646. Procureur général. Proposé par Charles Nacquart à Monsieur Vincent le 1er avril 1648. (Coste III, 287-290).

MENAND Robert, prêtre, né à Boulon, diocèse de Saint-Malo, le 2 février 1633, reçu au séminaire à Richelieu le 7 juin 1655, a fait les vœux à Tréguier le 8 juin 1657 en présence de M. Berthe. Monsieur ALMERAS le nomme comme missionnaire pour Madagascar, il embarque début novembre 1664, pris par la tempête, le navire est emporté sur les côtes Anglaises, à Dunes, où il restera un mois. Le navire revient vers la France mais subit encore des tempêtes et ne rentrera que le 21 décembre à La Rochelle. Il n'embarquera plus pour Madagascar. (*Circulaires*, t. I, p. 71.).

PONSZONE, cité dans une circulaire de Monsieur Alméras en novembre 1665 (*Circulaires*, t. 1, P. 74-75).

ROBINEAU Louis, coadjuteur, lié à Neufvy, diocèse de Chartres, en 1621, reçu au séminaire à Paris le 8 novembre 1642, a fait les vœux le 1er novembre 1650. Il était pressenti par M. Bourdaise qui écrit à Mr Portal le 27 février 1657 :'je crois, Monsieur, que je suis obligé de déclarer les désirs de notre frère Robineau, lequel m'a parlé il y a longtemps de venir ici et d'en écrire à Monsieur Vincent'. (Archives de la CM).

TRANCHANT Pierre, coadjuteur, né à Biesle, diocèse de Saint Flour, le 6 mai 1637, reçu au séminaire à Paris le 11 mars 1662, où il fait les vœux le 12 mars 1664. Désigné pour Madagascar, il rejoignit l'équipe de Monsieur ROGUET à La Rochelle au début de juillet 1665…et il resta à terre.

TURPIN Pierre, prêtre. Proposé par Monsieur Vincent à la Propagande en mai 1659. (Coste VII, 510-511 et 553-556).

VEYRAT, prêtre, fut destiné à Madagascar mais ne partira pas. Il avait embarqué début novembre 1664 mais pris par la tempête, le navire est emporté sur les côtes Anglaises, à Dunes, où il restera un mois. Le navire revient vers la France mais subit encore des tempêtes et ne rentrera que le 21 décembre à La Rochelle. Cette expérience a dû le décourager de repartir. Une lettre de Monsieur MONTMASSON à Monsieur SIMON, en date du 26 septembre 1668, nous dit : 'Monsieur VEYRAT nous a quitté à La Rochelle sans rien nous dire'.

VILLAIN François, prêtre, baptisé à Paris le 10 avril 1605, reçu au séminaire à Paris le 24 décembre 1649, a fait les vœux le 11 août 1653, décédé le 19 juillet 1658 à Troyes. Monsieur Vincent avait proposé son nom à la Propagande en septembre 1650 (Coste IV, 86). *Not. imp.*, t. III, p. 165.

DOCUMENTS

HISTOIRE
DE LA
GRANDE ISLE
MADAGASCAR,
COMPOSE'E.

Par le Sieur DE FLACOVRT, Directeur General de la Compagnie Françoiſe de l'Orient, & Commandant pour ſa Majeſté dans ladite Iſle & és Iſles adjacentes.

Auec vne Relation de ce qui s'eſt paſſé és années 1655. 1656. & 1657. non encor veuë par la premiere Impreſſion.

A TROYES, Chez Nicolas Oudot, & ſe vendent
A PARIS,
Chez GERVAIS CLOVZIER au Palais, ſur les degrez en montant pour aller à la ſaincte Chappelle.

M. DC. LXI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CONCLUSION DE MONSIEUR DE FLACOURT

SUR L'ETABLISSEMENT DE LA RELIGION DANS L'ILE DE MADAGASCAR

(Extrait du livre 'Histoire de la grande île Madagascar')

…la religion chrétienne est si facile à y établir, qu'il ne manque en ceci rien autre chose que la volonté des ecclésiastiques, d'autant que cette nation, n'ayant encore fait choix ni élection de religion, n'en a aucune en pratique, et n'a encore pu prendre aucun parti. Et comme l'on a déjà commencé à semer quelques commencements de l'Evangile, ceux qui en ont ouï parler y ont tellement pris goût, que ce serait un grand malheur si on en demeurait là, et il serait à craindre que les hérétiques Hollandais ou Anglais, ou les Mahométans des côtes d'Arabie, ne s'emparassent d'une si bonne terre, pour semer leur damnable croyance, et que le proverbe commun n'y eût enfin lieu, qui est bonne terre apporte toujours mauvaises herbes.

Comme cette nation vit dans la loi de nature, n'est aucunement entâchée de l'idolâtrie, et croit en un seul Dieu, et ce qu'elle a de coutume, soit en cérémonies de funérailles, circoncision et de mariages a été apporté par ses ancêtres, dès la première transmigration qu'ils y ont faite, et a été retenu par les descendants, elle serait facilement imbue des abominations de Mahomet, et des erreurs de nos hérétiques, pour la facilité qu'elle trouverait dans leur vie licencieuse et, avec grande difficulté, se pourrait-elle résoudre à embrasser l'austérité de la religion catholique, apostolique et romaine. C'est pourquoi il est très nécessaire, et de grande importance pour le service de Dieu, pour l'honneur de notre religion, et pour la charité que l'on doit avoir pour cette pauvre nation, d'y envoyer promptement de bons ouvriers et pasteurs qui s'emparent des troupeaux, avant que les loups soient entrés dans les bergeries, et qu'ils en aient dévoré les ouailles.

Et comme il ne se peut pas faire que les pasteurs y puissent bien subsister sans qu'il y ait d'autres personnes qui veillent à leur conservation, et qui fassent tête à ceux qui voudraient les empêcher de prêcher l'Evangile, il est nécessaire qu'il y ait de bons forts et de bonnes habitations de Français.

Cet empêchement pourrait arriver par deux choses, savoir, l'une qui proviendrait par les habitants de l'île, l'autre par les étrangers.

Celle qui pourrait provenir par les habitants de l'île, ce serait la jalousie qu'auraient les seigneurs des provinces que leurs peuples, étant instruits, ne leur rendissent plus les honneurs qu'ils avaient accoutumés de s'attribuer, ainsi que les vertus qu'ils faisaient accroire à ces pauvres gens, qu'ils possédaient, car ils n'avaient pas de honte de leur faire entendre qu'ils étaient d'une autre naissance qu'eux, qu'ils étaient des demi-dieux sur la terre, et qu'ils avaient de père en fils puissance sur les météores et sur la vie des hommes ; et comme notre religion est directement opposée à ces choses, infailliblement les Grands s'efforceraient, ainsi qu'ils ont fait depuis peu,

d'empêcher le progrès de la religion pour ce sujet. L'empêchement qui pourrait arriver par les étrangers serait celui que j'ai dit ci-dessus, en y établissant par eux leurs fausses doctrines.

Ces difficultés se peuvent lever en fondant de bonnes colonies de Français et de bonnes forteresses aux lieux les plus avantageux et en empêcher le séjour aux hérétiques, les bien garnir de bonnes munitions de guerre et entretenir des barques et des matelots, afin d'avoir facile communication par toute l'île, et s'entre secourir partout. Que les Gouverneurs fussent gens d'honneur, qui eussent le soin de conserver et défendre les gens d'Eglise ; en cas qu'il y eût des personnes qui les voulussent traverser.

Tous ces peuples ont une inclination à recevoir le baptême, et à apprendre à servir Dieu. C'est pourquoi il n'y a point de lieu au monde où il soit si facile à y planter notre Religion. Il ne me reste que cet étonnement que les Portugais et les Espagnols qui ont parcouru tantôt toute la terre habitable, aient laissé cette île jusqu'à présent sans y planter la foi chrétienne. Vu que cette île est dans le passage pour aller dans les Grandes Indes, et qu'elle est le meilleur entrepôt que l'on puisse choisir pour les navigations. Je ne puis attribuer ceci qu'à une grande négligence des Princes qui ont envoyé dans les Indes, et non pas des Religieux et gens d'Eglise qui ont été toujours envoyés dans les navigations des Indes. Il semble que Dieu ait voulu réserver cet ouvrage à entreprendre à la nation Française, puisqu'à présent elle l'a maintenue faible et abandonnée sept ans dans cette île et dénuée de tout secours humain, sinon de sa providence, qui l'a même non seulement considérée, mais aussi l'a élevée jusqu'au point de lui rendre cette nation tributaire et assujettie en sorte qu'une poignée de Français a conquis, sans y penser, tout un si grand pays, qui ayant goutté la facilité et la douceur de la nation Française, se trouve maintenant heureux de la servir. Ce bonheur ne pouvant provenir d'autre chose que de la semence de l'Evangile que l'on y a jetée dès le commencement de la venue des Français et du bannissement des hérétiques.

Les habitants, voyant de bonnes habitations fondées et de la façon que l'on vit dans l'Europe, dans la politique, et dans l'ordre qu'il y a dans les villes, en la diversité des artisans et en l'utilité du commerce et du trafic, prendraient aussitôt goût à ce genre de vivre, et tâcheraient à imiter les Chrétiens, et même par une certaine émulation à les surpasser en cela, qui serait un très grand avantage pour la compagnie de ceux qui s'y intéresseraient…

…et afin que toutes ces entreprises puissent bien réussir, il est besoin de dire quelles personnes il y faut conduire, quels métiers, quels artisans, et quelle sorte de gens il est nécessaire d'y établir.

Je commencerai premièrement par ceux qui doivent y prêcher l'Evangile et de quelle façon ils y doivent subsister.

La diversité des Religieux et Moines n'y est pas non seulement nécessaire, mais même d'une très dangereuse conséquence, tant à cause de la mésintelligence qui leur arriverait pour les fonctions ecclésiastiques, que pour l'émulation qu'ils pourraient avoir à qui mieux ferait, et à qui mieux réussirait, le tout, toutefois, pour l'avancement de la religion, mais qui pourrait causer quelques partialités préjudiciables aux établissements des colonies. C'est pourquoi, il serait plus à propos de se contenter de ceux qui y sont établis, qui ont jeté les premières semences de la religion. Ainsi, il est raisonnable qu'ils en recueillent les premiers fruits. Ce sont les Révérends prêtres de la Mission de Saint-Lazare, envoyés dés l'année mil six cent quarante-huit, lesquels ont les premiers jeté les fondements de la Mission en cette île aux dépens de leur vie, qu'ils ont employée, si peu qu'ils y ont été, à l'instruction des pauvres Nègres.

Il serait nécessaire, pour les faire subsister, qu'ils eussent dans le pays proche de chaque fort, des terres propres à planter des vivres qui fussent affectées à leur maison ; et comme tout le pays d'Anossi est entièrement à la disposition des Français et des Seigneurs intéressés, il serait très facile de leur attribuer des terres qui leur appartiendraient en propriété, soit des horracs à semer du riz, soit des terres à planter des ignames et des pâturages, des prairies, des étangs et la pêche dans les rivières pour la commodité de leurs maisons.

Ils ne se mêleraient, en aucune façon, des choses temporelles, ni du trafic, si ce n'est des choses qui leur seraient nécessaires pour leur maison, ni de l'administration du gouvernement, ni de la justice, afin que l'on n'eût point à les soupçonner de vouloir entreprendre sur l'autorité d'un Gouverneur ou commandant ; ils feraient les fonctions curiales par toutes les habitations de l'isle et des pays adjacents, et les habitants leur paieraient de gré à gré ce qu'ils voudraient, sans y être contraints en aucune façon du monde, puisque leurs terres leur fourniraient suffisamment de quoi se maintenir ; et, en cas qu'elles ne fussent assez suffisantes, afin qu'ils ne tournassent à charge de personne, le gouverneur ou commandant, en quelque habitation que ce fût, serait obligé de leur fournir ce qui leur manquerait pour les nécessités de la vie et du logement. Moyennant quoi ils auraient tout à souhait et par le soin de se procurer les choses nécessaires pour vivre, ils ne seraient distraits ni divertis de leurs fonctions et de l'assiduité qu'ils pourraient avoir pour l'instruction des pauvres habitants…

DICTIONNAIRE
DE LA LANGVE DE
MADAGASCAR

Auec Vn petit Recueil des noms & dictions propres des choſes qui ſont d'Vne meſme eſpece.

Plus quelques mots du langage des Sauuages de la Baye de Saldagne au Cap de bonne Eſperance.

Vn petit Catechiſme & les prieres du matin & du ſoir que les Miſſionaires font & enſeignent aux Neophites & Cathecumenes de cette Iſle, le tout en François & en cette Langue.

Par le Sieur DE FLACOVRT Directeur General de la Compagnie Françoiſe de l'Orient & Commandant pour ſa Maieſté en l'Iſle Madagaſcar & Iſles adjacentes

A PARIS,

Chez GEORGES IOSSE, ruë S. Iacques à la Couronne d'Eſpines.

M. DC. LVIII.

DÉDICACE DU LIVRE DE MONSIEUR DE FLACOURT 'DICTIONNAIRE DE LA LANGUE DE MADAGASCAR' A MONSIEUR VINCENT DE PAUL SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Monsieur,

Les pauvres insulaires de Madagascar auront à jamais obligation de leur conversion, après Dieu, à votre maison seule, et particulièrement aux soins, à la charité et au zèle que vous avez de leur procurer ce grand bien, en leur envoyant plusieurs de vos missionnaires, ainsi que vous avez fait, pour leur enseigner les mystères de notre religion, pour leur apprendre à prier et servir Dieu, et pour les adresser dans les voies de leur salut. Et de même que de la famille de l'illustre Compagnie de Jésus sont sortis les Ignace, les Xavier et tant d'autres grands personnages, qui ont employé leurs jours, ou par eux-mêmes, ou par leurs enfants, dans la conversion, dans la conversion des hérétiques, dans la prédication de l'Evangile par toute l'Europe et dans la propagation de la foi parmi les nations les plus barbares et les plus reculées de la terre ; aussi, Monsieur, par vos soins et par ceux de votre charitable congrégation, dans ses premiers commencements, l'on a déjà vu se disperser par toute l'Europe quantité d'excellents et zélés personnages qui ont travaillé depuis vingt ans et qui travaillent incessamment au salut des infidèles, à l'instruction des peuples de la campagne et à rappeler les hérétiques dévoyés de la vérité. Témoins en sont non seulement la France et l'Italie, mais encore la Pologne, l'Hibernie, l'Ecosse, les Hébrides, la Barbarie et cette grande île de Madagascar, où l'on voit déjà les fruits bien avancés qu'ont plantés, par leurs soins, veilles et fatigues, les feus sieurs GONDRÉE, NACQUART, MOUSNIER, PRÉVOST et DUFOUR, qui y ont fini glorieusement leurs jours, et à quoi faire le sieur BOURDAISE, qui est seul prêtre de cette congrégation resté en cette île, ne perd pas un moment de temps. Il instruit, il exhorte, il baptise et il administre les autres sacrements de l'Eglise journellement aux nouveaux convertis. Les peines sont si grandes qu'il est à craindre, s'il n'est promptement secouru, qu'il n'y succombe, ainsi qu'a fait feu Monsieur NACQUART, qui, se voyant seul missionnaire, se laissa emporter à son zèle et hasarda sa vie pour convertir ces pauvres insulaires, en sorte que, dans une année de temps, il baptisa plus de 400 personnes de tout sexe et de tout âge.

Comme les mystères de notre religion, Monsieur, ne se peuvent exprimer que par la parole, et concevoir que par l'ouïe ; aussi est-il nécessaire que ceux qui désirent passer en cette grande île afin d'y faire le progrès qu'ils souhaitent, tâchant au plus tôt et avec diligence à apprendre les mots les plus nécessaires de la langue et les termes les plus propres pour exprimer icelles leurs pensées et conceptions aux

originaires. Pour à quoi parvenir, j'ai mis en ordre ce petit catéchisme et ces premiers bégaiements de la langue que je vous présente, afin que ceux que vous y enverrez étant sur mer, commencent à apprendre à parler, et s'y puissent exercer les uns avec les autres. C'est tout ce que durant près de sept ans que j'ai conversé familièrement avec ces insulaires, j'ai pu recueillir et apprendre tant par les Français, mes interprètes, que par les livres que j'ai trouvés parmi les ombiasses ou écrivains, desquels j'ai appris à lire les caractères arabes, qui leur sont communs, où j'ai commencé à concevoir leur manière de parler. Cette langue ayant beaucoup d'affinité avec l'arabesque tant en sa manière de parler qu'en ses phrases et en ses caractères, il est très nécessaire que les prêtres qui passeront en cette île apprennent au moins à lire en arabe, afin que si quelques livres des ombiasses leur tombaient entre les mains, ils puissent mieux apprendre en les lisant, la façon de parler et de s'expliquer dont il faut user en instruisant ces pauvres insulaires.

Recevez, Monsieur, avec mes très humbles respects, ce petit livret, sorti de dessous la presse par les soins et la magnificence de Monsieur de BELLES, que je vous présente comme les prémices de mon labeur en cette île, en reconnaissance des obligations que je vous ai, et de l'amitié dont vous m'honorez à tous moments. Et agréez le zèle que j'ai de me qualifier toute ma vie du titre, Monsieur, de votre très humble, très obéissant serviteur.

S. P. FRANCISCVS XAVERIVS Indiæ Apostolus
Satis est Domine satis est.

Liber Congreg. Miss. Domus S.ti Lazari Paris.

PETIT CATECHISME AVEC LES PRIERES DV MATIN ET DV SOIR,

Que les Missionnaires font & enseignent aux Neophytes & Cathecumenes de de l'Isle de Madagascar,

Le tout en François & en cette Langue.

Contenant trente Instructions.

A PARIS,
Chez GEORGES IOSSE ruë Saint Iacques,
à la Couronne d'Espines.
M. DC. LVII.

INSTRVCTION TROISIESME.

De la tres-Sainte Trinité.

D. DEMANDE, Qui est ce qui est le maistre de toutes choses? — *Izonih tompon nih raba abi?*

R. Dieu seul. — *Zahanhare Irére?*

D. Qui est-ce qui a faict le Ciel la terre & tout ce qui est au monde? — *Zo nih nanauuanh langitse aman tane aman raba raba abi?*

R. C'est Dieu qui la commandé de son esprit. — *Zahanhare nanghira tamini vetse veise tenghe ho effa sa halireo abi.*

D. Pourquoy a il crée l'homme sur la terre? — *Minghinori nambonatse ou lon ambone tane.*

R. C'est afin qu'apres l'auoir seruy Dieu le face heureux auec luy dans son Paradis à toute eternité. — *Iau naho efa nanorpo anri Zahanhare mahamasse sinh anri and zana tenghe anrach izeké tsi tapetse abi.*

D. Qu'est-ce que Dieu? — *Ino nih Zahanhare?*

R. Ce n'est pas vn homme comme vous croyez. — *Riri tsi oulon toüa anareo meinou*

C'est vn esprit qui connoist, sçait, & void tout, & qui na point de corps. — *Riri fanghahé izo maha fantatse, manhilala aman manalache raha abuontoul, nareritsi mi vatanh.*

D. Combien y a t'il de Dieux. — *Firi Zahanhare*

R. Il n'y qu'vn seul Dieu. — *Zahanhare Iraiche.*

D. Combien y a t'il de personnes ou de noms en Dieu? — *Firi tonghon (ou bien) firi angharan an nahanhare?*

R. Trois. — *Telou Telou*

D. Nommez les. — *Tonghonne anan anreo.*

R. Dieu le pere — *Zahanhare rai*

Dieu le Fils — *Zahanhare Zanaca.*

Dieu le sainct Esprit. — *Zahanhare masinpanhahé.*

D. Sont-ce trois Dieux? — *Ino reo telou Zahanharen?*

R. Non ce ne sont pas trois Dieux. — *Tsiare reo telou Zahanhare.*

D. Or ces trois personnes sont vn Dieu seul. — *Fa reo telou angharan miraich Zahanhare.*

R. Et ils sont esgaux tous trois. — *Aman reo telou mira bé.*

D. Où est Dieu? — *Aisa nih Zahanhare.*

R. Il est par tout au ciel & en la terre. — *Ricanh andanghitse aman antane abi tontoul.*

D. Sommes nous obligés de comprendre le mystere de la Trinité? — *Tacore Zahai mirechetse nih mahilala ino taconbé nil telou anharan nih Zahanhare?*

R. Non: mais sommes obligez de le croire. — *R. Tsiare: feha Zahai mirechetse nih mancatan aze.*

D. Faites vn acte de foy sur le mystere de la Sainte Trinité? — *D. Manauuanho anareo voreche amini taconbé nih Massinh telou angharan nih Zahanhare?*

R. Mon Dieu ie crois fermement que vous estes vn seul Dieu en trois personnes Pere, Fils, & Sainct Esprit, parce que vous l'auez dit. — *R. Zahanhare tomponeo manghatan toco, i haan nih Zahanhare irere antelou angharan ra, Zanaca, aman massinpanghahe: feha hanan efa nimonlanh aze.*

TABLE

DES INSTRVCTIONS CHRESTIENNES & Catholiques, qu'on enſeigne és Miſſions.

I. De la neceſſité & vtilité du Catechiſme & des moyens d'en profiter. pag. 1
II. De la Creation & fin de l'homme. 4
III. Du Myſtere de la Tres-Saincte Trinité. 8
IV. Du Myſtere de l'Incarnation. 10
V. De la vie de N.S. I. C. 11
VI. Du tres-Saint Sacrement de l'Autel. 23
VII. Du Peché. 28
VIII. Du premier Commandement. 31
IX. Du ſecond Commandement. 34
X. Du troiſieſme Commandement. 36
XI. Du quatrieſme Commandement. 39
XII. Du cinquieſme Commandement. 41
XIII. Du ſixieſme Commandement. 42
XIV. De l'Impureté. 44
XV. Du ſeptieſme Commandement. 46
XVI. Du huictieſme Commandement. 48
XVII. De la Mediſance. 50
XVIII. Des Commandemens de l'Egliſe. 52
XIX. Des Prieres du matin & du ſoir auec le Benedicité & les Graces & quelques Antiennes. 54
XX. Du Signe de la Croix. 79
XXI. Des Sacremens en general. 81
XXII. Des Sacremens en particulier. 84
XXIII. De la Preparation a la Communion. 87
XXIV. De la Deuotion à la tres-Saincte & Immaculée Vierge Marie. 95
XXV. De la fin derniere de l'homme, de la mort. 97
XXVI. Du Paradis. 99
XXVII. Du Purgatoire. 101
XXVIII. De l'Enfer. 103
XXIX. Du Iugement dernier. 105
XXX. De la Deuotion à l'Ange Gardien. 109

Prieres Chreſtiennes tournées en langue Madegaſſe.

PATER NOSTER.

NOSTRE pere qui eſtes és Cieux, voſtre nom ſoit ſanctifié, voſtre Royaume nous aduienne, voſtre volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel, donnez-nous auiourd'huy noſtre pain quotidien, & nous pardonnez nos offences comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offencez, & ne nous induiſez point en tentation mais deliurez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.

AMproy antſica izau hanautangh andanghitſi; angharanau hofiſſahots, vahoüachanau hoaui aminay, fiteiannau hoefaizangh an tane toua andanghitſi; mahoumchohanau anrou aniou abinaihane antſica, amanhanau mangbafaca hanay ota antſica; Tonazahai manghafaca hota anreo mauouanay, amanhanau aca mahatetſeanay abin fiuetſeuetſe ratſi, feha hanau metezahahanay tabin haratſiian abi. Amin.

INVENTAIRE AU DÉPART DES MISSIONNAIRES

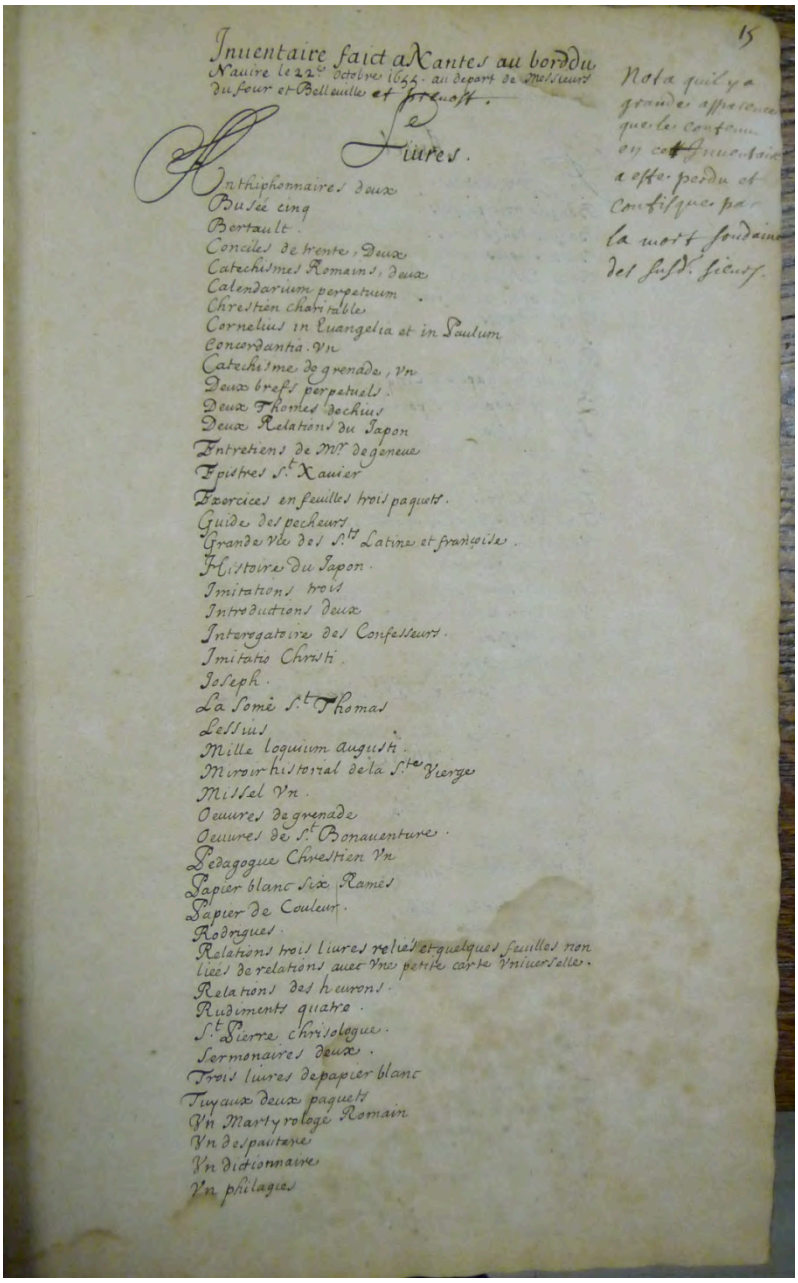

15

Inuentaire faict a Xantes au bord du Nauire le 22e octobre 1644. au depart de Mrs. Lieurs du four et Bellemille et Lorenot.

Nota qu'il y a grande apparence que le contenu en cet Inuentaire a esté perdu et confisqué par la mort soudaine des susd. Sieurs.

Liures.

Antiphonnaires deux
Busée cinq
Bertault.
Conciles de trente, Deux
Catechismes Romains, deux
Calendarium perpetuum
Chrestien charitable
Cornelius in Euangelia et in Saulum
Concordantia. Vn
Catechisme de grenade, Vn
Deux brefs perpetuels.
Deux Thomas Dechius
Deux Relations du Japon
Entretiens de Mr de geneue
Epistres S.t Xauier
Exercices en feuilles trois paquets.
Guide des pecheurs
Grande Vie des S.ts Latine et françoise.
Histoire du Japon.
Imitations trois
Introductions deux
Interogatoire des Confesseurs.
Imitatio Christi.
Ioseph.
La Somme S.t Thomas
Lessius
Mille loquium augusti.
Miroir historial de la S.te Vierge
Missel Vn.
Oeuures de grenade
Oeuures de S.t Bonauenture.
Pedagogue Chrestien Vn
Papier blanc Six Rames
Papier de Couleur.
Rodrigues.
Relations trois liures reliés et quelques feuilles non liees de relations auec Vne petite carte Vniuerselle.
Relations des heurons.
Rudiments quatre.
S.t Pierre Chrisologue.
Sermonaires deux.
Trois liures de papier blanc
Tuyaux deux paquets
Vn Martyrologe Romain
Vn Despautere
Vn dictionnaire
Vn philagius

INVENTAIRE FAIT AUX DEPARTS DES 3ème ET 4ème MISSION

Livres :

Antiphonaire ferré 1	Œuvres de Guenedo 1
Graduel 1	Rames de papiers trois 3
Opuscule de Bonaventure	Busée 1
Guide des pécheurs 2	Bertault
Gavantus 1	Calendarium perpetuum
Maison rustique 1	Chrétien charitable
Rituale 1	Concordentia
Rudiments 3	Catéchisme de Grenade
Concile de Trente 2	Brefs perpétuels 2
Missel 1	Relations du Japon 2
Examen 13	Thomas Dechius 2
A Kempis 16	Entretien de Mr de Genève
Vies dévotes 13	Epîtres de St Xavier
Saints devoirs 12	Grande vie des saints latins et français
Passion notée 1	Imitations 3
Dictionnaire 1	Instructions 2
Bréviaires 2	Imitatis Christi
Diurnaux 2	La Somme de St Thomas
Registre de papier blanc 1	Histoire du Japon
Processionnaire 1	Pédagogue chrétien
Amants illustres 1	Rodrigues
Récits historiques 1	sermonaires
martyrologe	

Linge :

Draps de lit	Surplis
Serviettes	Oreillers
Chemises 20	Matelas
Canneçons	Ruban de fil
collet	Toile cirée
Toile à mouchoirs	Souliers
Chaussons 21	Coiffes de nuit
savons	Casaque de toile

Drogues :

Seringue et pot	Poivre 2 livres
Cerise 6 livres	Noix confites 6 livres
Onguent vert 4 livres	Once de thériaque 13 livres
Vif argent 1 livre	Boîte de prunes cuites
Séné 2 livres	Ecorce de citron ½ livre
Rhubarbe ½ livre	Confection d'alcherme
Catholicum 2 livres	Boîtes de thériaque
Lénitif 2 livres	Jacinthe
Cassonade 10 livres	Médecin ou apothicaire charitable ferré
Cannelle 1 livre	Pilules faites ou à faire
Clou de girofle 1 livre	Réglisse 4 livres
Muscade 1 livre	ouate
Anis 1 livre	Onguent pour la vermine 1 livre

Etain :

Assiettes 12	Grande poêle de cuivre étamé
Plats 12	Ecuelles et cuillères
Flacon d'étain pour l'encre 1	Grand pot 1
Grand bassin	Vinaigrier 1
Gobelets d'étain	Pot de cuivre à cuire les pruneaux 1

Ferraille :

Alêne	Pincettes carrés 2
Ains à déches	Grands clous 4000
Ciseaux 6	Petits clous 6000
Fusils 2	Rasoirs 9
Pistolets 2	Tire-bourre
Balances	Sac de cuir
Fers à faire le pain	Passoire de fer blanc 1
Fers à couper	Marteau 1 – Bêches 3 – Pics 2
Fusil à allumer le feu	Serrures communes 6 - Clefs
Limes - Tarières	Tarières - Cordes
Lancettes	Boyaux 3
Pierres à fusil 100	Scies 3
Poudre 100 livres	Tenailles 1
Plombs 200 livres	Villebrequins 8

Autel :

Bords d'étoles	Tableaux 3
Bougies 3 paquets	Boîtes de pains à la messe
Bougies 12 livres	Pierre d'autel 1
Nappes 2	Calice d'argent 1
Essuis-mains 2	Chasuble, étole et manipule 1
Pains de bougies 2	Aube, ceinture et amict 1
Burettes 2	Médailles 300
Images 1 paquet	Petites croix de cuivre
Purificatoires	Vaisseau d'argent pour les Saintes Huiles
Paquets de chapelets 5	Chopinettes pour la messe 5
Crucifix 6	Petites clochettes 3
Spatule	

Habits :

Paquets d'agrafes 3	Peignes 10
Aiguilles de cuivre 2	Fil
Boutons	Patrons d'habits
Botte de fil noir	Soies
Bonnets carrés 4	Souliers 7 paires
Cordons	Chapeaux 3
Soutanes taillées 2	Peaux blanches 3
De la carte forte	Pièce d'étoffe grise 1
Vergettes et décrottoirs	Manteau gris 1
Pièce d'étoffe noire à soutane 1	Camisole 1
Paire de bas d'étoffe 1	Couverture de lits
Hauts de chausse	

Divers en grande quantité :

1 grand tonneau	1 baril de graines de jardin de toutes sortes
4 barils de farine	1 grand coffre à trois serrures
1 baril de blé	1 petit coffre garni
1 baril d'avoine	1 montre non sonnante
1 baril d'orge	1 baril d'huile
2 barils de vinaigre	

Archives de la Mission

MADAGASCAR DANS LES 14 TOMES DE COSTE

Madagascar (Ile de).

* ***Notions géographiques.***

— Renseignements divers, III, 279-280, 552-553.—Madagascar, partie des Indes orientales, IV, 66 ; XI, 168, 189, 193, 194, 299, 372, 402, 411 ; XII, 90. — Contrées de Madagascar, voir Amboule (Vallée d'), Anossi (Pays d'), Antavares (les), Imaphalles (les), Machicores (les), Mahafalles (les), Manamboules (les), Mandrare, Matatanes (les).— Localités de Madagascar, voir Fanshere, Ikombo, Imoro, Tholanghare.

* ***Produits du pays***

— Produits agricoles, III, 553 ; V, 312. — Animaux, III, 553. — Prix des vaches, III, 589.— Pierres précieuses, XII, 370. — Habileté des crièvres, V, 518-519.

* ***Habitants.***

— Etrangers : Portugais et Hollandais, III, 562 ; — colonie française, voir plus loin.— Races indigènes, III, 552, 553. — Les indigènes sont charitables et d'humeur douce, V, 308-309 ; — très portés à la luxure, III, 560, 583 ; V, 300, 512-513 ; VI, 216, 230 ; — très sobres, V, 309.— Gouvernement et administration, III, 552. — Tyrannie des grands, III, 559-560 ; V, 310 — Grands de Madagascar, voir Babouache, Boulle, Machicore, Madamboro, Mananghe, Masse, Panola, Ramach, Ramassy, Ramouse, Seron. — Esclaves, III, 559 ; V, 309-310 ; VI, 224. — Voleurs des bois, III, 553 ; V, 515.

* ***Langue, fléaux.***

— Langue, III, 587 ; V, 310-311, 521 — Dictionnaire de la langue de Madagascar par M. de Flacourt ; dédicace à saint Vincent, XIII, 168.— Dégâts causés par les sauterelles, III, 559 ; VI, 197, 228-229. — Disette annuelle durant deux ou trois mois, V, 518. — Famine, V, 519 ; VI, 224. — Maladies provoquées parmi les étrangers par le climat et la nourriture, V, 300-301. — Grande mortalité parmi eux, III, 585 ; — surtout parmi les plus jeunes et les plus robustes, III, 587. — Ravages de la dysenterie parmi les indigènes, VI, 227.

* ***Usages civils.***

— Nourriture, III, 553, 584 ; V, 309. — Vêtements, V, 309. — Danses, V, 309, 520-521.— Punition des voleurs, III, 560 ; — des femmes adultères, V, 512-513. — Mariage, III, 560 ; VI, 225, 233 — Malheureux sort des enfants qui naissent dans la nuit du samedi au dimanche, III, 560. — Certaines racines donnent du lait aux vieilles femmes ; aussi voit-on des grand'mères allaiter leurs petits-enfants, V, 309.— Comment les mères traitent leurs enfants, V, 308. — Noms donnés aux enfants, III, 561. — Remèdes, V, 309. — Funérailles, III, 561.

* ***Religion***

— Croyances religieuses, III, 554, 562, 566 ; V, 521-522. — Démons, VI, 226. — Devins, VI, 225-226. — Prêtres, III, 554, 567, 573 ; V, 521-523 ; VI, 228.— Superstitions, III, 555, 574 ; VI, 227-228. — Idoles ou olis, III, 558, 574, 575 ; V, 523 ; VI, 226-227. — Exorcismes, III, 557-558.— Pratiques empruntées aux mahométans, III, 554. — Circoncision, III, 554 ; V, 515.— Fêtes, III, 555-557.— Jeûnes, III, 555 — Culte des morts, V, 514.

* ***Les Français de Madagascar.***

— Compagnies de navigation, voir Indes orientales (Compagnie des), La Meilleraye (Duc de).— Gouverneurs des Français de Madagascar, voir Flacourt (Etienne de), Pronis (M. de), Rivaux (M. de).— Comment se recrutaient les Français de Madagascar, III, 587. — Vie dissolue d'un certain nombre, III, 582, 587 ; V, 300, 512. — Rencontres sanglantes entre Français et indigènes, III, 581, 588 ; V, 287. — Français tués, III, 586 ; V, 287. — Les indigènes tentent d'incendier le fort Dauphin. V, 287. — Voyage malheureux de quelques Français aux Imaphalles, V, 502, 505, 515. — Les Français prennent des otages et les gardent, V, 515 — Incendie de deux logements au fort Dauphin, V, 502. — Incendie du fort Dauphin, V, 504. — Reconstruction du fort Dauphin et de l'église, V, 504-505. — Mort de M. de Pronis, gouverneur, V, 516-517. — M. de la Forest assassiné, V, 523-524. — Révolte contre les Français, VI, 198-199. — Retour de Français envoyé, en expédition dans les terres, VI, 230.— Mariages de Français avec des femmes indigènes, V, 503, 512 ; VI, 197. — Enfants indigènes en France, III, 569 ; V, 413, 417 ; VI, 199 ; VII, 75, 86, 91, 244 ; XI, 298.

* ***Mission de Madagascar.***

— Evangélisation de l'île avant 1648 ; séjour de deux jésuites dans l'île vers 1615, III, 564-565 ; VI, 224-225 ; — de M. de Bellebarbe, prêtre séculier, voir Bellebarbe (M. de). — Etat religieux de l'île en 1648, III, 562-565.— Ce que doit être un missionnaire destiné à Madagascar, III, 586-588 ; V, 299.— Objets dont la Mission a besoin, III, 584-585 ; V, 290-298, 519.— La

Propagande cède la Mission aux carmes déchaussés, III, 279 ; XIII, 318.— Le nonce la propose à saint Vincent, III, 278 ; XI, 421 ; XIII, 317 — Obédience de MM. Nacquart et Gondrée, XIII, 314. — Saint Vincent annonce à M. Nacquart qu'il est choisi pour la Mission de Madagascar et lui donne ses conseils, III, 278.— M. Nacquart le remercie et demande divers renseignements, III, 287. — La Propagande donne aux deux prêtres les pouvoirs de missionnaires apostoliques, IV, 85. — Mention de cette concession, IV, 337. — Elle érige la Mission de Madagascar et nomme M. Nacquart préfet de la Mission, XIII, 317. — Mention de cette nomination, IV, 85, 337 ; V, 550 ; VIII, 242.— De Tours M. Gondrée écrit à saint Vincent et lui annonce qu'un prêtre séculier désire être du voyage, III, 290. — De Richelieu à La Rochelle, III, 546. — De La Rochelle à l'île Saint-Vincent du Cap-Vert, III, 332, 547. — A l'île Saint-Vincent ; chrétiens portugais, III, 333, 547. — Du Cap-Vert M. Nacquart écrit à saint Vincent, III, 332. — De l'ile Saint-Vincent au Cap de Bonne-Espérance, III, 548. — Arrêt à la baie de Saldanha, III, 548-549. — Du Cap de Bonne-Espérance à l'île de Madagascar, III, 549. — Occupations des missionnaires sur le vaisseau, III, 550-551. — Ils arrivent à Madagascar après six mois et demi de navigation (4 décembre 1648), III, 549-550.— M. Nacquart écrit à saint Vincent pour lui annoncer la mort de M. Gondrée, III, 438. — Relation de M. Nacquart, III, 545.— Saint Vincent en répand des copies, IV, 104, 537 ; XIII, 838. — Autres lettres de M. Nacquart, III, 580, 603, 608— Ministère des missionnaires auprès des indigènes, III, 563-576 ; — des Français, III, 563, 565, 582-583, 587.— Conversion d'hérétiques, III, 563 ; IV, 87. — Baptêmes, III, 565, 569, 571, 572, 576, 607 ; IV, 87 ; V, 286, 289 ; XIII, 169. — Pose de la première pierre d'une église, III, 576 ; V, 288. — Projet de séminaire à Fanshere, III, 583. — Le catéchisme par images, III, 573, 575.— Mort de M. Gondrée (26 mai 1649), voir Gondrée — Difficultés de M. Nacquart avec M. de Flacourt, gouverneur, III, 580-582, 590, 603. — Projet de voyage en France, III, 603-606. — Sa mort (29 mai 1650), V, 285, 306, 307. — Mention de cette mort, V, 507, 521 ; VI, 194, 234 ; VIII, 157.—

Saint Vincent propose à la Propagande l'envoi de nouveaux missionnaires, IV, 85. — Liste des missionnaires proposés, IV, 86. — M. Dufour et le frère Forest sont du nombre, IV, 104, 112 — Facultés concédées aux missionnaires par le Saint-Office, IV, 86 ; XIII, 318. — Saint Vincent attend le départ du bateau, IV, 104, 320, 328. — Pensant le départ imminent, il demande à la Propagande, pour le nonce, la faculté de choisir lui-même les quatre missionnaires destinés à Madagascar, de leur donner les pouvoirs accoutumés et de nommer l'un d'eux préfet de la Mission en cas de mort de M. Nacquart, IV, 337. — L'embarquement est différé, IV, 357, 368, 537.— Saint Vincent l'annonce au préfet de la Propagande, IV, 374, 453. — Prochain départ du bateau, IV, 543 ; V, 65, 67, 69.— Saint Vincent propose à 1a Propagande les noms de MM. Dufour et Mousnier, IV, 546. — Il annonce au cardinal Barberini qu'il va faire partir deux prêtres, avec l'agrément du nonce, et qu'il enverra leurs noms à Rome, V, 70 ; — demande à la Propagande pour M. Bourdaise les pouvoirs de missionnaire apostolique et pour M. Mousnier ceux de préfet de la Mission, V, 550 ; — donne à Saint-Lazare comme sujet de conférence «Du voyage et de la Mission de Madagascar», XII, 465.— M. Mousnier, M. Bourdaise et le frère Forest ont quitté Paris, V, 75.— De Paris à Nantes, V, 276-278.— De Nantes à Saint-Nazaire, V, 279-281. — De Saint-Nazaire à Madagascar avec arrêts au Cap-Vert et au Cap de Bonne-Espérance, V, 281-285, 302-305.— Arrivée à Madagascar (16 août 16547, V, 285, 305-308.— Lettres de M. Mousnier, V, 276, 291 ; — de M. Bourdaise, V, 298, 302, 501. — Saint Vincent en fait mention, XI, 228.— Ministère des missionnaires auprès des indigènes, V, 289, 311-312, 510-516, 519-520, 523 ; VI, 195-197, 199-202, 222-225, 229-231 ; — des Français, V, 300, 512 ; VI, 198. — Conversions d'hérétiques, V, 521 ; VI, 233. — Baptêmes, V, 299, 312, 510,

511, 513-514, 518-519 ; 524 ; VI, 201, 224, 229, 231.— Mariages religieux, V, 299, 512 ; VI, 197, 213, 230. — Nombre de néophytes, VI, 213. — Catéchisme par images, V, 511. — Cadeaux, V, 299-300. — M. Bourdaise donne des remèdes aux malades, V, 290, 514 ; VI, 201, 227, 229. — Incendie de l'église, V, 503. — Transformation d'une case en chapelle, V, 504. — Reconstruction de l'église, VI, 213, 215 — Projet d'hôpital et de maison d'éducation, X, 117. — Mort de M. Mousnier (24 mai 1655), V, 505-508. — Mention de cette mort, V, 640 ; VI, 18, 34, 194 ; VIII, 157, 464.— Les missionnaires appellent à leur aide des prêtres de France, III, 586, 591 ; V, 290, 299 ; VI, 193, 202, 232, 234 ; — des frères, III, 584, 591 ; V, 290, 299 ; VI, 193 ; — des filles de la Charité, III, 583-584 ; V, 278, 300 ; IX, 564 ; X, 102, 117 ; — demandent des enfants trouvés, V, 278, 279 ; X, 117. — Des filles de la Charité s'offrent pour la Mission de Madagascar, V, 278 ; VI, 251 ; VII, 73, 457.

— Prochain départ de missionnaires, V, 412, 417.— Saint Vincent demande à la Propagande les pouvoirs accoutumés pour MM. Dufour, Prévost et Feydin, V, 423. — Ses avis aux missionnaires sur le point de s'embarquer, V, 434. — Le duc de la Meilleraye consent à ce que saint Vincent fasse partir de ses missionnaires par les vaisseaux de la Compagnie des Indes, XI, 324.— Quatre vaisseaux quittent La Rochelle pour Madagascar avec trois prêtres de la Mission et un prêtre séculier, VI, 9, 203 — Le prêtre séculier se noie, VI, 9, 203 ; XI, 419. — Occupations des missionnaires sur mer, VI, 10-11, 204-206, 210. — Maladie et mort de M. de Belleville, VI, 12-15, 206-209. — Conversion d'un hérétique, VI, 16, 210. — Erection d'une confrérie instituée pour la conversion des habitants de Madagascar, VI, 210. — Prédiction de M. Dufour, VI, 220-221 ; VIII, 465. — Arrivée à Madagascar (13 juin 1656), VI, 210-212, — Fête du Saint-Sacrement, VI, 213-214. — Lettre de M. Dufour, VI, 9. — Malgré les recommandations de M. Bourdaise, M. Dufour part pour l'île Sainte-Marie, VI, 214. — Il y meurt, VI, 217-219. — M. Prévost y meurt également, VI, 221. — M. Bourdaise annonce à saint Vincent la mort de ses trois confrères, VI, 192. — A cette lettre il joint une longue relation sur l'île et ses travaux, VI, 194 — Arrivée à Nantes du vaisseau qui apporte ces deux lettres, VI, 420, 423, 425 ; XI, 414, 418. — Saint Vincent annonce aux siens la mort de M. Dufour et de ses compagnons, voir Dufour (Claude) ; — répand des copies des relations de M. Bourdaise, VI, 31, 34, 440, 444, 460, 592 ; VII, 18, 24, 68 ; — est sollicité de les faire imprimer, s'y refuse, VI, 31, 177, 592. — Mort de M. Bourdaise (23 juin 1657) ; saint Vincent lui écrit, VIII, 156.— Le saint demande à la Propagande, pour MM. Herbron et Boussordec, destinés à Madagascar, les pouvoirs accoutumés, V, 576. — Le duc de la Meilleraye se plaint de ce que saint Vincent ne lui propose qu'un prêtre, XI, 360. — Embarquement à Nantes de MM. Boussordec, Herbron et du frère Delaunay, VI, 98, 109, 112, 123. — Naufrage sur la Loire, VI, 131, 139 ; XI, 369-370, 372-375, 378. — Ce naufrage ne décourage pas les trois missionnaires, qui se déclarent prêts à repartir, XI, 422-423.—

Demande à la Propagande des pouvoirs accoutumés pour MM. Laudin et Arnoul, destinés à Madagascar, VI, 187. — Saint Vincent attend le départ du vaisseau, VI, 252, 254, 477, 508, 555 ; VII, 52, 54, 59, 60, 75. — Convaincu que le saint lui préfère l'ancienne Compagnie des Indes, le duc de la Meillerave fait, dit-on, appel aux capucins, VII, 24, 43. — Saint Vincent lui écrit pour s'excuser et s'expliquer, VII, 45.— MM. de Fontaines, Arnoul, Daveroult et le frère Delaunay partis pour Nantes, VII, 86, 88, 91, 95. — Embarquement, VII, 108, 111. — Tempête ; le vaisseau se réfugie à Lisbonne, puis reprend la mer sans M. Daveroult ; les Espagnols s'en

emparent et emmènent les passagers en Espagne, VII, 195, 198, 200, 201. — Lettre de saint Vincent à MM. Arnoul et de Fontaines, retour à Paris de M. Le Blanc, VII, 243.— Passage à Saintes du frère Delaunay et de deux enfants nègres ,VII, 243, 244. — MM. de Fontaines et Arnoul de retour à Paris, VII, 268, 601. — Saint Vincent invite M. Daveroult, resté à Lisbonne, à revenir à Paris et lui en indique les moyens, VII, 600.— Nouveau départ en perspective ; saint Vincent se dispose à envoyer deux ou trois prêtres, VII, 457, 478. — Le voyage est différé, VII, 510, 513. —

Le saint jette les yeux sur MM Herbron et Turpin, VII, 510-511 ; — et propose ce dernier à la Propagande, VII, 559. — Préparatifs de départ, VIII, 79, 83, 102, 125, 139, 146, l61 — Saint Vincent demande à la Propagande les pouvoirs pour M. Etienne, VIII, 126 ; — le titre de préfet de la Mission pour M. Bourdaise, ou, en cas de décès, pour tout autre, au choix du nonce, VIII, 242 — Il annonce son intention c'e faire partir trois prêtres et un frère sur le navire du duc de la Meilleraye, et deux prêtres sur le vaisseau de la Compagnie des Indes, VIII, 155.— Il promet au duc, qui l'exige, de n'envoyer personne sur ce dernier vaisseau, VIII, 174 ; — annonce cette résolution à M. Etienne et au directeur de la Compagnie des Indes, VIII, 175. — Don de M. Etienne à la Mission de Madagascar, XII, 406. — Avis de saint Vincent au frère Patte, VIII, 182.— Voyage de Paris à Nantes, VIII, 168. — A Nantes, VIII, 468-469. — MM. Daveroult, Feydin et de Fontaines vont de Nantes à La Rochelle par terre ; M. Etienne et le frère Patte par mer, VIII, 469.— Les premiers attendent à La Rochelle les deux autres, VIII, 192, 194, 197, 201, 203 ; — dont le vaisseau fait naufrage, VIII, 216, 218, 223, 470-473 ; — et qui, débarqués à Saint-Jean-de-Luz, vont de là à La Rochelle, VIII, 473. — A La Rochelle et sur le vaisseau en rade, VIII, 474-477. — Aux Canaries, VIII, 477.— Des Canaries au Cap-Vert, VIII, 478. — Au Cap-Vert, VIII, 479. — Du Cap-Vert au Cap de Bonne-Espérance, VIII, 481 — Occupations des missionnaires dans le vaisseau durant le trajet, VIII, 483-486. — Séjour de dix à douze mois au Cap de Bonne-Espérance, VIII, 486-507. — Du Cap de Bonne-Espérance à Amsterdam, VIII, 507-509. — D'Amsterdam à Paris, VIII, 509-512.— Relation du voyage par M. Etienne, VIII, 464.— Saint Vincent recommarde aux prières de sa communauté les missionnaires de Madagascar, XI, 229, 445 ; — loue leur zèle, XI, 203 ; XII, 241. — Son admirable persévérance, XI. 416, 420 ; XII, 53. — Ce que la Mission lui a coûté, VI, 159 ; VII, 46.— Autres mentions, III, 380 ; IV, 100, 441 ; V, l45, 565 ; VI, 326, 550 ; XI, 74, 324. — Voir Indes Orientales, La Meilleraye (Maréchal de).

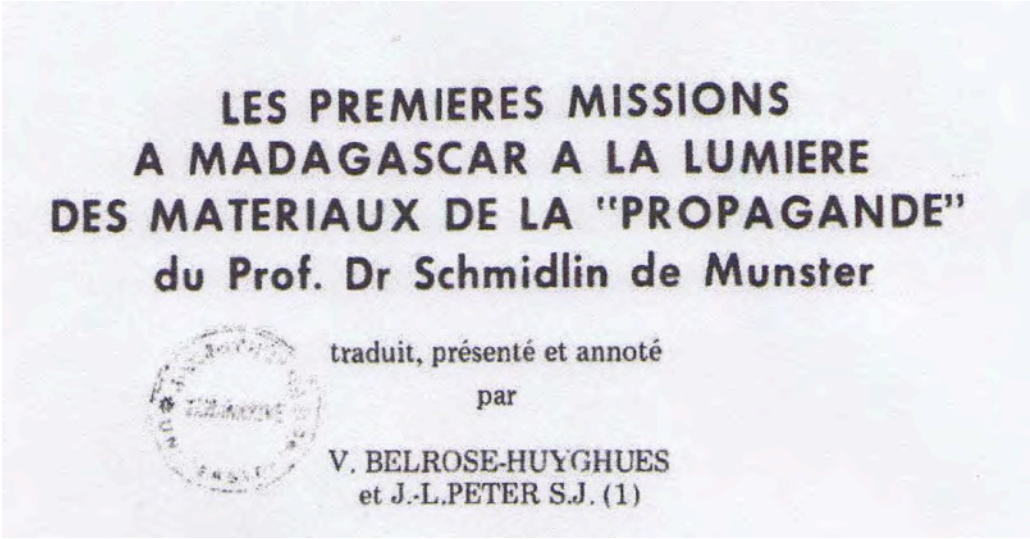
LES PREMIERES MISSIONS
A MADAGASCAR A LA LUMIERE
DES MATERIAUX DE LA "PROPAGANDE"
du Prof. Dr Schmidlin de Munster

traduit, présenté et annoté
par

V. BELROSE-HUYGHUES
et J.-L.PETER S.J. (1)

…la colonisation française de l'Isle Dauphine ou France Orientale n'eut un succès durable que lorsque le capitaine Rigault fonda en 1642 la Compagnie française des Indes Orientales ou Société de l'Orient. Il obtint pour elle de précieux privilèges du cardinal Richelieu. Toutefois Flacourt lui reproche de ne pas avoir rempli son devoir missionnaire qui devait faire partie de son entreprise et de n'avoir envoyé aucun prêtre à Madagascar. Un sous-diacre, qui avait été donné par la Compagnie comme aumônier des Français en 1643 lors de la fondation de Fort-Dauphin sur la côte sud-est, réussit à baptiser quelques enfants indigènes. De Bellebarbe, prêtre séculier venu à Fort-Dauphin en 1646, chercha à s'occuper des Malgaches et à les convertir, mais le commandant Pronis, un protestant réformé, mit sur son chemin les plus gros obstacles possibles. La Propagande tomba de Charibde en Scylla, lorsqu'elle voulut, pour échapper à la dépendance vis-à-vis des Portugais, introduire, par l'intermédiaire des Français, des missionnaires à Madagascar.

C'était aussi l'époque où les Capucins français avaient envisagé la mission et négocié avec l'autorité romaine. Dès le 14 janvier 1642, la Congrégation de la Propagande accepte le rapport du P. Aloïsse de Cicio (O.Cap) sur l'état de la mission de l'île St Laurent. A partir d'un rapport du P. Pierre Piviers, on délibéra le 1er juin 1643 et le 17 juin 1647 au sujet de la mission des capucins de Normandie au Pégou (= en Birmanie) et à Madagascar. Ce dernier, le 17 décembre 1646, écrit d'Orléans au cardinal Capponi au sujet de la compagnie commerciale de Madagascar et parle, à propos de ce pays, d'espoir pour une belle mission. En 1643, Capponi ordonne au Capucin d'avertir ces Messieurs de la compagnie de Madagascar que la Propagande allait leur fournir d'excellents missionnaires, qui les assisteraient et travailleraient à la conversion des païens…Après quoi Piviers ne reçut plus de réponse et apprit seulement que la Compagnie des Indes ne voulait point de religieux à son service, mais seulement un chapelain. Ce qui parut plus grave encore au rapporteur, c'est que le capitaine du Fort-Dauphin était un hérétique de La Rochelle, qui persécutait violemment les catholiques, de sorte qu'il y avait peu de chance qu'une mission puisse être érigée. C'est pourquoi Piviers demanda qu'on propose à la Reine et à Mazarin d'éloigner le Commandant de l'île ainsi que tous les capitaines huguenots des forts français. Le Nonce de Paris, à qui on écrivit dans ce sens, avait déjà, au printemps de 1648, fait part au cardinal Capponi, de ce que les commerçants avaient refusé d'emmener les missionnaires Carmes à Madagascar, mais qu'ils étaient prêts à y faire parvenir deux prêtres de la congrégation du P.

Vincent de Paul. Lorsque le Nonce revint de Rome à Paris en décembre 1648, il chercha à obtenir de la Compagnie des Indes que le voyage à Madagascar se fasse. Toutefois, il apprit qu'elle avait déjà, l'année précédente, envoyé des prêtres séculiers français comme missionnaires et ne comptait pas, en ces débuts, y introduire des religieux. Car il pourrait en résulter des querelles et les païens pourraient s'étonner et se scandaliser de voir les Carmes ne pas manger de viandes, jeûner, aller pieds nus et ainsi vivre tout autrement que les séculiers. D'après le Nonce, la rumeur selon laquelle les insulaires souhaitaient avoir des relations avec les chrétiens et particulièrement les Français, serait d'ailleurs fausse ; au contraire, ces derniers, comme précédemment les Portugais, se seraient imposés par la force et se seraient engagés à combattre les indigènes.

Le Propagande dut, bon gré mal gré, s'accommoder des Lazaristes fondés par St Vincent de Paul. Depuis des années, elle avait pensé les envoyer en pays païens. D'abord on pensa à Babylone et Pernambuco, enfin on avisa le Nonce que ce serait pour Madagascar. Bientôt le contrat avec la Compagnie des Indes fut conclu. Le zélé P. Nacquart de Champmartin et le clerc Gondrée furent choisis. Tous deux atteignirent Fort-Dauphin le 4 décembre 1648. Ils n'y trouvèrent que cinq enfants baptisés. Le prince André Ramach (Ramaka) de l'Anosy qui avait été converti à Goa était retombé dans le paganisme, parce que, disait-il, aucun père n'était venu. Par ailleurs, il se disait d'accord pour le travail missionnaire et promettait de se montrer lui-même à la prière. Après avoir appris la langue du pays, les messagers de la foi commencèrent à instruire les païens, et, le 6 janvier 1649, ils baptisèrent quelques jeunes Antanosy. Ainsi ils ajoutèrent ce travail à celui de leur ministère auprès des Français. Après la mort de Gondrée en mai 1649, Nacquart poursuivit son enseignement, pour lequel les missionnaires avaient rédigé leur propre catéchisme. Au début de 1650, il ne compte encore, comme il l'écrit à son supérieur, que 57 poissons. Il préfère attendre pour le baptême, par contre il prêche et montre des images. Il se tenait prêt à fonder de grands centres de mission, toutefois était sensiblement handicapé par son conflit avec le commandant Flacourt. Ainsi, en plein travail apostolique, il mourut le 29 mai 1650.

Le supérieur général Vincent de Paul était continuellement préoccupé de trouver remplaçants et renfort. En 1650, il proposa quelques prêtres, Nicolas Duport avec six compagnons, à la Propagande pour l'île Saint-Laurent. Le 10 février 1653, il obtient la permission d'y envoyer deux missionnaires. En 1656, il reçoit pleins pouvoirs pour désigner, en plus de Mousnier et Toussaint (Bourdaise), trois autres prêtres de sa congrégation. Suivent, en 1656, la nomination pour la mission de Madagascar de François Herbron et de François Boussordec ; en 1658, celle de Gabriel Laudin et Ignace Marand ; en 1658, la ratification de celle de Pierre d'Arnaud (Daveroult) et de Paschase Des Fontaines ; en 1659, sur la demande de Vincent de Paul, le remplacement d'un missionnaire par Pierre Turpin et l'envoi de Nicolas Etienne. De même en 1662, son successeur propose plusieurs candidats et d'abord Jacques de la Fosse, puis Etienne comme préfet. En 1663, il demande que le missionnaire en partance pour Madagascar puisse en emmener quatre autres. En 1664, il en présente sept pour la mission de Madagascar et demande pour eux les facultés. En 1665, il en envoie même neuf et en laisse encore partir d'autres en 1666. Lorsque la mission devint préfecture apostolique, on pensa, dès 1660, envoyer à Madagascar un évêque comme vicaire apostolique, mais les trois Capucins proposés pour ce poste en 1661 par le Maréchal de la Meilleraye furent refusés. Dans son projet de fondation d'une nouvelle mission australe en

1666, l'abbé Pomiers proposa également Madagascar comme siège de son vicaire apostolique.

Les difficultés et vicissitudes qu'entre-temps avait traversées la mission des Lazaristes à Madagascar sont connues par ailleurs. Ce n'est que le 8 mars 1654 que le travail de Nacquart put être continué par Toussaint Bourdaise et Mousnier. Mais eux aussi moururent prématurément, de sorte qu'à partir de 1657 la mission de Fort-Dauphin resta orpheline pendant cinq ans. Le préfet apostolique Etienne la prit alors en main, mais il fut empoisonné par le roi Masikoro Mananga, alors qu'il cherchait à le convertir, non sans utiliser à cette fin la force. Finalement, lorsque Louis XIV supprima l'établissement français après le massacre de 1674 dû aux excès des Français et interdit toute nouvelle relâche en ces lieux à ses bateaux, la Mission de Madagascar y trouva également sa fin tragique. Elle ne dut s'en relever qu'au XIXème siècle.

Quand nous considérons dans les divers épisodes ces missions de Madagascar, sans cesse reprises, n'aboutissant pourtant à aucun résultat définitif, nous devons reconnaître d'une part tout d'abord la ténacité et l'opiniâtreté non seulement des courageux hérauts de la foi des diverses congrégations religieuses, mais aussi celle de la Sacrée Congrégation de la Propagande qui, sans cesse, donnait de nouvelles impulsions. Malgré cela, cette dernière manqua malheureusement de continuité, car par manque de contacts réciproques dans le traitement de ses affaires successives, et même parfois dans une même affaire, elle repartait continuellement à zéro. Outre ces difficultés d'organisation et le méchant climat, contre lequel on ne connaissait aucune protection suffisante, il y avait avant tout des obstacles externes, comme la résistance sans doute plutôt passive des indigènes ainsi que le discrédit et la maladresse des fonctionnaires coloniaux, éventuellement des colons. Il y avait aussi encore diverses fautes de méthodes, çà et là une certaine superficialité ou une certaine violence et surtout le trop grand lien entre l'entreprise coloniale européenne, responsable de bien des échecs et, en dernier lieu, du désastre final, dans lequel le fiasco de la politique française à Madagascar, entraîna aussi celui de l'évangélisation qui lui était intimement liée. Ainsi s'expia amèrement ici aussi la collusion, si souvent, si diversement et si vainement combattue de l'œuvre missionnaire avec la politique et l'européisme.

Plusieurs groupes de missionnaires des Missions Etrangères de Paris ont séjourné à Madagascar entre mars 1667 et août 1671. Chaque groupe a passé environ 6 mois en attendant de pouvoir partir pour Suratte.

Un cas particulier, celui de Jacques FRACHEY. Celui-ci est arrivé à Madagascar le 29 septembre 1663 avec la 9ème mission lazariste et il partira pour Suratte avec un groupe de missionnaire MEP en octobre 1667. Il sera donc resté 4 ans avec les missionnaires lazaristes.

Un premier groupe, emmené par Jacques DE BOURGES arrive à Madagascar le 10 mars 1667. Il repartira en octobre 1667. Il séjournera donc 7 mois.

Un second groupe, composé de Philippe FOISSY CHAMESSON, Bénigne VACHET et Pierre LANGLOIS, arrive à Madagascar en septembre 1669. Ce groupe repartira en 1670 (le 20 janvier 1671, ils sont à Suratte).

Un troisième groupe, emmené par Monseigneur PALLU, arrive en mars 1671 et repart le 14 août 1671. Il séjourne donc 5 mois à Madagascar.

Leur séjour à Madagascar est dû aux courants marins qui empêchaient les navires de rejoindre Suratte en dehors des mois de mars et de septembre.

Quelques lettres incluses dans ce recueil permettent d'avoir leurs témoignages.

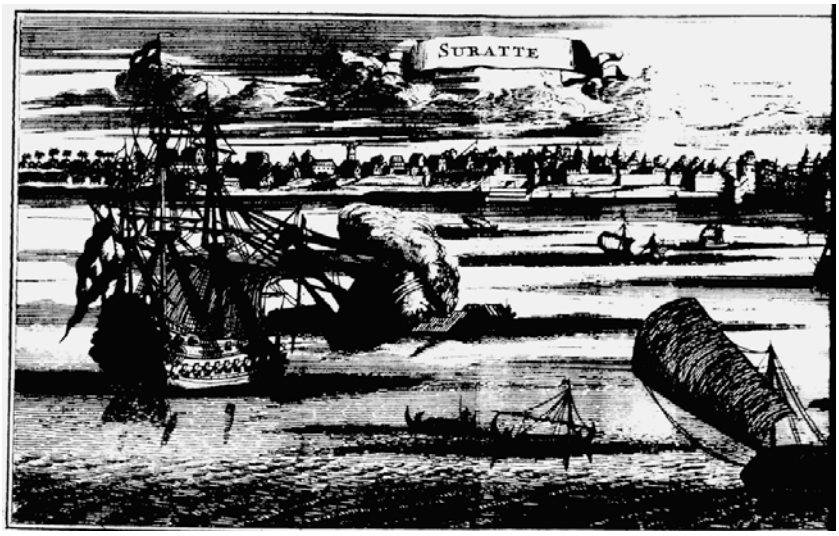

Suratte

L'anse Dauphine

Le bastion de Fort-Dauphin

TABLE DES MATIÈRES

5 – Bibliographie
7 - Chronologie
19 – Introduction
22 – Lettre de M. Nacquart à M. Vincent – 22 mars 1648
27 – Obédience pour MM. Nacquart et Gondrée
45 – Lettre de M. Nacquart à M. Vincent – 1er avril 1648
31 – Lettre de M. Gondrée à M. Vincent – 3 avril 1648

33 – PREMIÈRE MISSION

35 – Lettre de M. Nacquart du Cap-Vert
37 – Lettre de M. Nacquart du Fort-Dauphin
45 – Testament de M. Nacquart
48 – Relation de M. Nacquart – 5 février 1650
66 – Témoignage de M. Flacourt
76– Lettre de M. Nacquart – 9 février 1650
87 – Lettre de M. Nacquart à la Compagnie de l'Orient – 9 février 1650
90 – Lettre de M. Nacquart à M. Lambert
93 – Deux lettres de M. Nacquart à Monsieur Vincent
99 – Mémoire de M. Nacquart
103– Témoignage de M. Flacourt sur la mort de M. Nacquart
104 – Notice sur M. Nacquart
105-126 – Courriers pour préparer la deuxième mission
122 – Lettres de MM. Poirier et Angeleaume sur la situation de l'île
125 – Lettres de M. Fouquet pour présenter MM. Mousnier et Bourdaise

127 – DEUXIÈME MISSION

129 – Lettre de M. Mousnier au frère de M. Nacquart – 6 février 1655
130 – lettre de M. Mousnier à M. l'abbé d'Ennemont
132 – Deux lettres de M. Mousnier à M. Vincent – 6 février 1655
157 – Lettre de M. Mousnier au Maréchal de la Meilleraye
160 – Deux lettres de M. Bourdaise à M. Vincent – 6 et 8 février 1655
173 – Lettre du retour de M. Flacourt en France
156 – Répétitions d'oraison et conférences de M. Vincent
174-182 – Courriers pour préparer la troisième mission

183 – TROISIÈME MISSION

185 – Testament de M. Bourdaise – 21 décembre 1655
191-209 – Relation de M. Bourdaise à M. Vincent – 10 janvier 1656

212 – Lettre de M. Bourdaise à M. Prévost – 21 juin 1656
214 – Lettre de M. Dufour à M. Vincent – juillet 1656
221 – Lettre de M. Dufour aux Prêtres et Frères de la CM
226 – Lettre de M. Prévost à M. Bourdaise - 25 août 1656

229 – QUATRIÈME MISSION

230 – Témoignage de M. Flacourt
234 – Répétition d'oraison sur le naufrage – 12 novembre 1656
239 – Diverses lettres sur le naufrage
241 – Mémoire de M. Bourdaise – 19 février 1657
242 – Lettre de M. Bourdaise à M. Vincent – 19 février 1657
244 – Relation de M. Bourdaise à M. Vincent – 19 février 1657
276 – Lettre de M. Bourdaise à M. Portal – 27 février 1657
277 – Notice sur M. Bourdaise
280 – Répétition d'oraison du 25 août 1657 'ne pas se décourager'
282 – Répétition d'oraison du 30 août 1657 'la mission doit continuer'
286 – Conférence sur les vertus de M. De Belleville
290 – Lettre de M. Vincent au Maréchal de la Meilleraye – 12 janvier 1658
292 – Lettre de Louise de Marillac à M. Vincent qui propose des Filles de la Charité
294 – Description du Fort-Dauphin

295 – CINQUIÈME MISSION

298 – Lettre de M. Vincent à MM. Arnould et Desfontaines
301 – lettre de M. Vincent à M. Herbron
302 – Demande de dispense pour M. Etienne
305 – Témoignages sur le physique de M. Etienne
307 – Lettre de M. Vincent à M. Daveroult
309 – Lettre de M. Vincent au Comte d'Obidos
310 – Lettre de M. Vincent à M. De Flacourt – 18 août 1659
311 – Lettre de M. Vincent à M. Feydin
312 – Lettre de M. Vincent à M. Boussordec
314 – Lettre de M. Vincent au Maréchal de la Meilleraye
315 – Lettre de M. Vincent à M. Bourdaise – novembre 1659
318 – Lettre de M. Vincent au Maréchal de la Meilleraye
319 – Lettres de M. Vincent à M. Etienne
322 – Lettre de M. Vincent au Frère Philippe Patte
324 – Lettre de M. Etienne à M. Vincent – La Rochelle le 1 janvier 1659

329 – SIXIÈME MISSION

331 – Lettre de M. Etienne à M. Vincent – Du Cap-Vert – 25 février 1660
332 – Relation de M. Etienne à M. Vincent – Du Cap de Bonne-Espérance
376 – Lettre de M. Alméras à M. Martin à Rome

377 – Avis de M. Etienne touchant l'embarquement
380 – Mémoire de M. Etienne pour l'embarquement à Madagascar
385 – Supplique de M. Alméras à la Propagande
386 – Décret de la Propagande pour M. Etienne

387 – SEPTIÈME MISSION

388 – Lettre de M. Etienne à M. Vincent – De Madère
389 – Lettre de M. Etienne à M. Vincent – du Cap-Vert
391 – Notice sur M. Frachey
393 – Relation de M. Etienne à M. Vincent – Madagascar 15 janvier 1664
416 – Témoignages sur la mort de M. Etienne
426 – La Compagnie des Indes-Orientales
427 – Circulaire de M. Alméras – 10 janvier 1665

429 – HUITIÈME MISSION

431 – Lettre de M. Cuveron à M. Alméras – Cap-Vert
439 – Témoignage sur le naufrage par Souchu de Rennefort
Naufrages célébres
442 – Défi d'un sorcier envers un missionnaire
442 – Mort de M. Cuveron
444 – Circulaire de M. Alméras – 'besoin de prêtres'
445 – Circulaire de M. Alméras – 'morts de M. Boussordec et du frère Pomadé'

447 – NEUVIÈME MISSION

448 – Lettres de M. Brisjonc à M. Alméras – de Ténérife
451 – Témoignage de M. Lambert (M.E.P.)
452 – Lettre de M. Bourrot à M. Alméras – 4 février 1667
458 – Relation de M. Roguet à M. Alméras – 15 octobre 1667
478 – Ecrit de MM. De Faye et Caron
480 – Mémoire sur l'île Dauphine par un membre de l'expédition Mondevergue
484 – Lettre de M. Montmasson à M. Simon à Rome
485 – Lettres de M. Alméras à M. Jolly à Rome
486 –Lettre de M. l'abbé Paulmier au Nonce en France
487 – Lettre de M. Alméras à M. Jolly – Etat de la Mission en 1669
489 – Lettre de M. Alméras à M. Bourrot – 1er mars 1670
492 – Lettre de M. Alméras à M. Roguet – 25 février 1671
495 – Lettre de M. Roguet à M. Alméras
505 – Témoignage du P. Navarette en 1671
506 – Rapports entre les Missions Etrangères de Paris et la Congrégation
508 – Lettre de M. Vachet (M.E.P)
510 – Rapport de M. Champmargou au Ministre
Note sur l'île Bourbon
511 – Témoignage de Ruelle
513 – Circulaire de M. Alméras –Rappel des missionnaires – Décembre 1671
518 – Lettre de M. Jolly aux Frères de la Mission à Madagascar – 4 février 1673
519 – Mémoire de Commerson

520 – Rapport de M. de la Bretesche au Ministre Colbert – 28 février 1674
522 – Lettre des habitants Français de Madagascar au Roi – 28 février 1674

525 – LE MASSACRE DU FORT-DAUPHIN

525 – Relation de M. de Villars
526 – Relation de M. Guët
527 – Rapport de M. de la Bretesche
529 – Circulaire de M. Jolly – 28 février 1674
529 – Lettre de M. Jolly à M. Roguet – 24 juin 1674
533 – Circulaire de M. Jolly – Retour des missionnaires – 27 juin 1676
534 – Lettre de M. Jolly – Décès de M. Roguet – 9 octobre 1676
535 – Réflexions sur l'entreprise des Indes Orientales par Souchu de Rennefort
538 – Conclusion du livre des Mémoires de la Congrégation de la Mission

541 – TABLEAU DES NEUF ENVOIS EN MISSION

545 – TABLEAU LISTE DES MISSIONNAIRES

547 – NOTICES DES MISSIONNAIRES

559 – DOCUMENTS

561 – Conclusion de M. de Flacourt sur l'établissement de la religion à Madagascar
564 – Dédicace du dictionnaire de la langue de Madagascar
567 – Petit catéchisme
569 – Inventaire des objets emportés par les missionnaires
573 – Madagascar dans les 14 volumes de Coste
578 – La Propagande et la mission de Madagascar
581 – Les Missions Etrangères de Paris et Madagascar

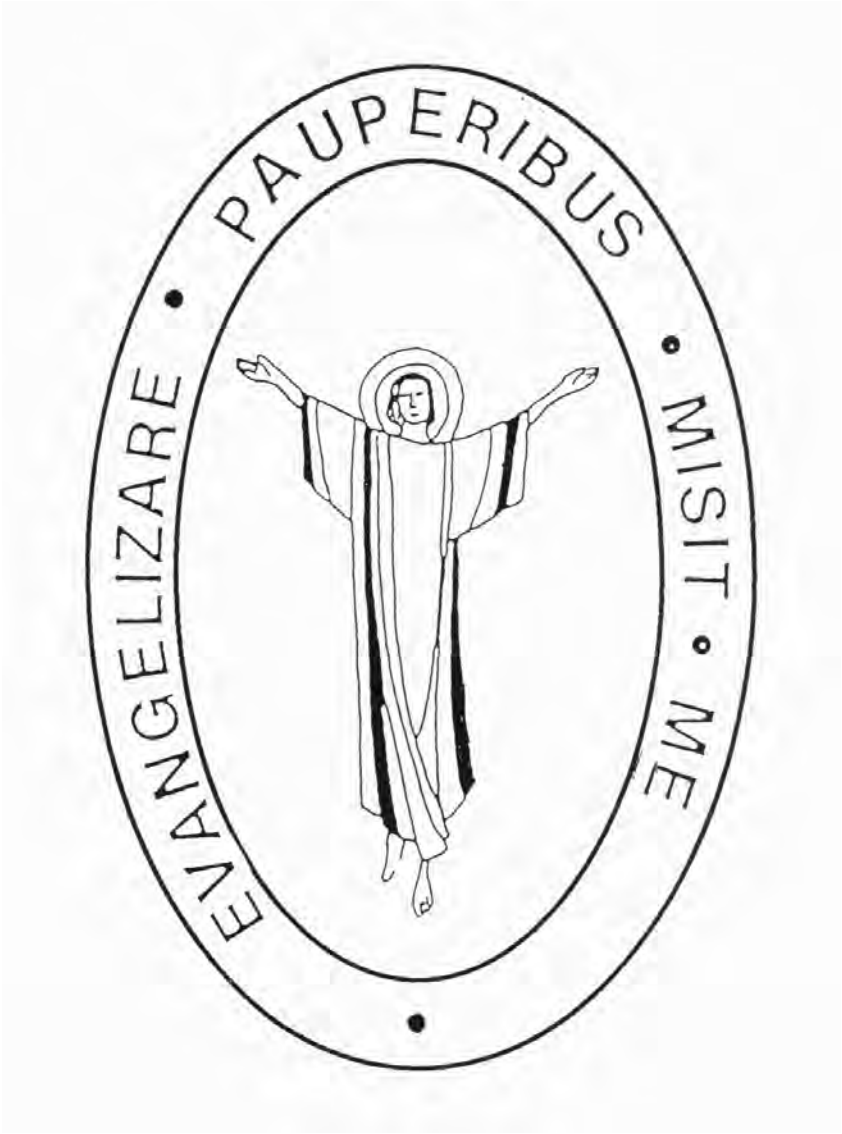
EVANGELIZARE • PAUPERIBUS • MISIT • ME